







**BULLETIN**  
**ARCHÉOLOGIQUE.**

THE

LIBRARY

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

---

BULLETIN  
ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES.

---

ANNÉE 1885.



PARIS.  
IMPRIMERIE NATIONALE.

---

M DCCC LXXXV.





# BULLETIN

DU

## COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

---

ARCHÉOLOGIE.

---

SÉANCE DU 12 JANVIER 1885.

---

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Charles Gomart, correspondant du Ministère à Saint-Quentin, décédé le 25 décembre dernier, dans sa quatre-vingtième année. Il rappelle les services rendus à la science par M. Gomart pendant sa longue carrière, et propose de consigner au procès-verbal l'expression des sentiments avec lesquels le Comité a accueilli cette triste nouvelle.

M. le Président donne lecture de deux arrêtés ministériels ainsi conçus :

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,  
Vu l'article 8 de l'arrêté du 12 mars 1883,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. Une commission rattachée à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques est instituée à l'effet de recevoir et examiner, au point de vue de leur publication, les communications relatives à l'archéologie de la Tunisie.

ART. 2. Sont nommés membres de cette Commission :

MM. E. RENAN, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président;  
CAGNAT, professeur à la Faculté des lettres de Douai;  
COSSON, de l'Institut;  
E. DESJARDINS, de l'Institut;  
DUVEYRIER, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques;  
HÉRON DE VILLEFOSSE, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques;  
DE LA BLANCHÈRE, professeur à l'École supérieure d'Alger;  
DE LASTEYRIE, professeur à l'École des chartes;  
A. MILNE-EDWARDS, de l'Institut;  
G. PÉRIN, député;  
Colonel PERRIER, de l'Institut;  
G. PERROT, de l'Institut;  
Salomon REINACH, secrétaire.

Fait à Paris, le 18 décembre 1884.

Signé : A. FALLIÈRES.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 18 décembre 1884 instituant une Commission de publication des découvertes archéologiques faites en Tunisie;

Attendu que cette Commission est rattachée, sous la présidence de M. Renan, à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques,

ARRÊTE :

M. Renan, de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre du Comité des travaux historiques, administrateur du Collège de France, est nommé membre de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Fait à Paris, le 19 décembre 1884.

Signé : A. FALLIÈRES.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine écrit une lettre dans laquelle elle émet le vœu que le Gouvernement présente un projet de loi pour la conservation des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises.

Sur l'observation faite par divers membres qu'un projet de loi rédigé par la Commission des monuments historiques et approuvé par le Conseil d'État a été déposé à la Chambre depuis longtemps déjà, le Comité croit devoir appeler l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique sur l'intérêt qu'il y aurait à obtenir que ce projet fût promptement mis à l'ordre du jour des Chambres.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie une notice sur le prieuré d'Availles, au diocèse de Poitiers. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Bénét, correspondant du Ministère à Mâcon, envoie la copie d'un marché pour la construction d'un orgue, en date de 1635. — Renvoi à M. Darcel.

M. Lhuillier, correspondant du Ministère à Melun, envoie une note sur l'inventaire dressé, en 1610, au décès de Jacques Le Roy de la Grange, gouverneur de Melun, au temps de Henri IV. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Maxe-Werly, correspondant du Ministère à Bar-le-Duc, envoie une notice, accompagnée de dessins, sur diverses inscriptions recueillies à Reims. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Jules Philippe, vice-président de la Société florimontane d'Annecy, envoie l'inventaire des antiquités recueillies sur les bords du lac d'Annecy, au cours des fouilles faites par la Société florimontane et subventionnées par le Ministère. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Véran, inspecteur des monuments historiques à Arles, envoie une note, accompagnée de photographies, sur un chapiteau antique en marbre blanc découvert dans le lit du Rhône. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Les traits caractéristiques de l'époque néolithique dans les stations de la Champagne*, par M. le baron de Baye.

*Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, par M. Taillebois.

*Le Mont-Dore et la Bourboule historiques et archéologiques*, par M. Ambroise Tardieu.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur un vœu de l'Académie de Reims tendant à la création d'un musée lapidaire dans chaque centre important :

« L'Académie de Reims, après avoir eu connaissance de la délibération du Comité en date du 1<sup>er</sup> juillet 1884, en faveur de la protection et de la sauvegarde de nos monuments historiques, a donné son entière adhésion aux idées formulées dans cette délibération, et a cru devoir exprimer le vœu qu'en attendant une réforme de la législation, le Gouvernement intervienne auprès des villes pour obtenir d'elles des mesures efficaces pour la préservation des antiquités.

« La première mesure à prendre, aux yeux de l'Académie de Reims, serait la création de musées lapidaires dans chaque centre important. Cette compagnie voudrait que toutes les sociétés savantes fussent consultées à cet effet, et émissent des vœux spéciaux d'une portée pratique. Ces vœux seraient soumis à M. le Ministre, qui, après avis consultatif du Comité des travaux historiques, pourrait utilement intervenir auprès des villes intéressées.

« Le vœu de l'Académie de Reims est l'écho de sentiments qui se généralisent en France. Le Comité ne peut voir qu'avec plaisir ce mouvement, dont il a eu l'initiative, se propager en province. Non seulement la Société des antiquaires de France a exprimé les mêmes vœux, mais elle a provoqué à ce sujet les observations de toutes les sociétés provinciales avec lesquelles elle est en relation. Les réponses arrivées en grand nombre à la Société ont montré qu'il y avait accord à peu près complet sous ce rapport entre toutes les sociétés savantes de la France<sup>(1)</sup>. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, de son côté, a élevé la voix tout récemment encore en faveur des monu-

<sup>(1)</sup> Une seule société a cru devoir faire des réserves touchant au droit de propriété.

ments épigraphiques de l'Algérie et de la Tunisie. Une loi est en préparation à la Chambre.

« En présence de ces manifestations dont le nombre et la force augmentent tous les jours, nous ne croyons pas qu'il y ait une enquête spéciale à faire touchant la création de musées lapidaires. La question des salles lapidaires se rattache à la question plus générale des musées archéologiques provinciaux. La création de musées archéologiques entraîne comme conséquence celle de salles lapidaires. Il suffit donc de remercier l'Académie de Reims de son initiative et de l'inviter à agir localement en vue de ces réformes nécessaires, qui sont partout à l'ordre du jour et pour la réalisation desquelles on peut espérer que l'opinion publique, entraînée par celle des corps savants, se prononcera bientôt avec une énergie qui fera disparaître toutes les difficultés. »

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Le Comité connaît assez les services rendus à la science par cette société pour être disposé à prendre sa demande en considération. Mais il a vu avec quelque inquiétude cette société entreprendre une nouvelle série de publications et renoncer à poursuivre celles qui étaient déjà en cours d'exécution et que le Ministère avait encouragées de ses subventions. Avant donc de proposer au Ministre une allocation nouvelle en faveur de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, le Comité voudrait être assuré que cette Société a bien l'intention de continuer son *Album des trésors archéologiques de l'Ouest*, et que les subventions du Ministère seraient entièrement consacrées à la publication de cet ouvrage. La question reste donc provisoirement réservée.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, à l'effet de poursuivre les fouilles par lui entreprises à Coussol, commune de Petit-Mars (Loire-Inférieure.)

« M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, guidé par une note marginale inscrite au siècle dernier sur les registres paroissiaux de Petit-Mars, vient de faire sur le territoire de cette commune une découverte très intéressante, c'est celle d'un théâtre romain dont il adresse le plan au Comité. Cet édifice, dont les

grandes lignes sont parfaitement reconnues, a la forme d'un fer à cheval. Il présente une grande analogie avec le théâtre romain de Valognes, dont le plan, levé sous Louis XIV par les ordres du célèbre intendant Foucauld, nous a été conservé par Montfaucon<sup>(1)</sup>. Tous deux contiennent plus que le demi-cercle, différant en cela de la plupart des autres théâtres romains dont la forme affecte ordinairement celle d'un hémicycle régulier. L'axe du monument découvert à Coussol est de 53 mètres environ; son ouverture mesure 73 mètres 80 cent. Indépendamment de cette particularité architecturale, la découverte d'un second édifice, qui pourrait être un *nymphæum*(?) d'après le plan sommaire envoyé par M. Maître, et la constatation des traces apparentes d'une chaussée romaine, donnent aux fouilles de Petit-Mars un vif intérêt. Il règne une grande incertitude sur le tracé d'une voie romaine qui se dirige à l'Est de Nantes; les découvertes de M. Maître aideront probablement à trouver la solution de ce problème géographique.

« Il importe donc de publier la notice envoyée par M. Léon Maître, en remplaçant toutefois par le mot *théâtre* les termes *amphithéâtre* et *cirque*, qui sont impropres. Il faudrait y joindre une seconde note dans laquelle M. Maître signale la découverte d'une nouvelle enceinte. Ce n'est pas un hippodrome, comme le croit notre correspondant, mais peut-être un *nymphée*. Il en existe un relativement bien conservé à Tipasa de Mauritanie, qui affecte cette même forme; celui de Syracuse, placé à peu près comme celui de Petit-Mars par rapport au théâtre, présente le même plan. Il serait nécessaire de recommander à M. Maître de fouiller ce second édifice avec une scrupuleuse attention et de chercher surtout à constater l'existence des conduites d'eau qui fixeraient sur sa destination d'une manière certaine. Les deux plans joints aux notes méritent aussi d'être reproduits en corrigeant toutefois les légendes. »

Après avoir entendu ce rapport le Comité émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder une subvention à M. Maître pour lui permettre de continuer ses fouilles, et décide que sa notice sera imprimée dans le *Bulletin*<sup>(2)</sup>.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de

<sup>(1)</sup> *Antiquité expliquée*, t. III, p. 247, pl. CXLV. — Cf. Caumont, *Abécédaire d'archéologie; ère gallo-romaine*, 2<sup>e</sup> édition, 1870, p. 318.

<sup>(2)</sup> Voir ci-après p. 57, le texte de cette communication.

M. J. de Baye, correspondant du Ministère à Baye, intitulée : *Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne*. Cette note est accompagnée de treize figures dessinées à la plume.

« La sépulture en question était située au lieu dit *la Croix-Meu-  
mière*, sur le territoire de Bussy-le-Château, dans la partie confinant  
avec le territoire de la Cheppe. Cette tombe était isolée. Bien qu'il  
ne soit pas l'auteur des fouilles, mais seulement l'acquéreur des objets  
découverts, M. de Baye déclare qu'il peut garantir l'exactitude des  
renseignements « qui lui ont été transmis par une voie sûre ». Il en  
accepte la responsabilité. Nous ne le chicanerons pas sur ce point,  
bien que des renseignements transmis, même *par une voie sûre*, ne  
soient jamais l'équivalent d'observations personnelles. Nous voulons  
bien croire également que nous sommes en présence d'une sépul-  
ture de femme. La présence de deux torques n'est plus une objection  
à cet égard depuis que M. Auguste Nicaise a constaté que le torque  
n'était point, dans les cimetières de la Marne, un ornement spécia-  
lement guerrier, les tombes contenant des armes étant celles où  
il se rencontre le moins de torques. Nous avons vérifié nous-mêmes  
la justesse de cette observation. Toutefois la présence dans la tombe  
d'un objet qui paraît être un étui ne nous paraît pas entraîner né-  
cessairement pour la sépulture la qualification de sépulture de  
femme. Pour en finir avec les légères observations que nous suggère  
la note, d'ailleurs très claire et très discrète, de M. de Baye, nous re-  
lèverons une phrase qui nous fournit l'occasion d'inviter nos corres-  
pondants à ne pas exagérer la disposition d'esprit qui porte nombre  
d'archéologues à vouloir trouver aux faits les plus simples des expli-  
cations compliquées. Dans la tombe de *la Croix-Meu-  
mière* étaient déposés deux torques ou colliers de bronze de types différents, mais  
assez simples et *très communs dans la Marne (sic)*; or M. de Baye fait  
suivre ces mots de la phrase suivante : « Il y aurait lieu de recher-  
cher les motifs de ces deux types de torques si différents. » Nous  
avouons ne pas comprendre l'intérêt de cette recherche.

« La tombe diffère d'ailleurs très peu de toutes les tombes gauloises  
connues. La liste des objets trouvés en indique nettement le caract-  
ère. M. de Baye les énumère avec soin, puis les décrit avec croquis  
à l'appui. Ces objets sont :

- 1° Deux torques de bronze;
- 2° Deux bracelets de bronze;
- 3° Deux bracelets de verre;

- 4° Deux autres bracelets de bronze formés d'un fil contourné;
- 5° Deux bagues de bronze;
- 6° Deux fibules réunies par une chaîne de bronze;
- 7° Trois autres fibules de bronze;
- 8° Une agrafe de ceinture en bronze;
- 9° Un étui de bronze contenant une pointe du même métal;
- 10° Deux vases de terre;
- 11° Des fragments frustes de plusieurs autres vases.

« Cette tombe, si tous les objets en proviennent, était donc très riche. Mais chacun des objets est d'un type connu et représenté nombre de fois au musée de Saint-Germain. Il nous semble donc peu nécessaire de les reproduire ni même de les décrire.

« Un seul objet est nouveau, c'est celui que M. de Baye qualifie étui, et qui semble mériter ce nom, bien qu'il soit de dimensions bien minimales.

« Voici ce qu'en dit notre correspondant : « Un objet de bronze fusiforme, creux, contenant une pointe de bronze qui a dû être tronquée par l'oxydation, se trouvait dans la région de la poitrine, sur le sternum, au-dessous de la chaînette réunissant les deux fibules dont nous avons déjà parlé. Il y a lieu d'admettre que cet objet remplissait le rôle d'étui. Cet objet, qui était suspendu, se rencontre rarement. »

« A la connaissance de M. de Baye, un seul objet analogue a été signalé jusqu'ici : il contenait un instrument de chirurgie. M. Ch. Cournault l'a dessiné pendant sa mission en Allemagne. Ce dessin est déposé à la Bibliothèque nationale. Nous ajouterons qu'un objet de nature très voisine et qui est incontestablement un étui a été découvert à la Tène (Suisse) et est aujourd'hui publié. »

Ces détails suffisant à faire apprécier l'intérêt de la communication de M. de Baye, le rapporteur propose le dépôt de la notice aux Archives du Comité.

M. DARGEL fait un rapport sommaire sur les statuts des orfèvres de Poitiers en 1456, communiqués par M. Barbier de Montault :

« Les statuts des orfèvres de Poitiers se placent, par leur date, entre ceux du *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, au XIII<sup>e</sup> siècle, et ceux que P. Lacroix a insérés à la fin de son *Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie* qui sont de 1734. Ils sont moins succincts que les premiers et moins prolixes que les seconds. Quant à l'esprit général, il est



le même, bien que les statuts de Poitiers semblent plus libéraux que ceux de Paris, car ils permettent à chaque maître d'avoir deux apprentis.»

Quoique dom Fontanieu ait transcrit ces statuts dans son recueil de documents sur le Poitou, comme sa copie n'est pas toujours scrupuleusement exacte, M. Darcel propose de publier le texte que M. Barbier de Montault a rectifié d'après la copie de 1480 qui existe à la bibliothèque de Poitiers<sup>(1)</sup>.

M. DARCEL fait un rapport sommaire sur une notice consacrée à l'église romane de Bouliac, par M. Dupré, correspondant du Ministère à Bordeaux.

« Cette notice est une description succincte et peu précise de l'église de Bouliac, telle qu'elle existe aujourd'hui après sa restauration. L'ancien et le moderne y sont notés. Celui qui voudra savoir ce qu'elle était jadis n'aura qu'à consulter les dessins du *Choix de types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, publié en 1846 par MM. Léonce Lamothe et Léo Dronin. Il suffit donc de déposer aux Archives du Comité la notice de M. Dupré. »

M. DARCEL lit un rapport sur l'inventaire du mobilier du comtable de Saint-Pol, en 1476, communiqué par M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère à Besançon. M. Darcel conclut à l'impression de ce document<sup>(2)</sup>.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport sommaire sur une communication de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), au sujet de diverses sépultures récemment découvertes à Hermes.

« Il est très difficile de porter un jugement sur la découverte que signale M. l'abbé Hamard sans avoir vu les sépultures dont il s'agit. Le plus sage nous paraît de reproduire sa note :

« A côté de la nécropole mérovingienne du Mont de Hermes je trouve une agglomération de sépultures dont les squelettes sont dans un état parfait de conservation, ce qui me porte à croire qu'elles sont toutes postérieures à l'époque mérovingienne proprement dite. Les squelettes de ces personnages sont tous dans des positions extraordinaires : les uns ont la colonne vertébrale

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 19, le texte de cette communication.

<sup>(2)</sup> Voir ci-après, p. 24, le rapport de M. Darcel et le texte de ce document.

« tordue, un pied allongé jusqu'à l'extrémité du sarcophage et l'autre  
« retiré à la moitié des tibias de cette jambe. Quelques-uns ont les  
« phalanges des doigts de la main entre les dents; presque tous ont  
« la tête dans une situation anormale; quelques crânes sont troués  
« comme pour l'opération du trépan. On ne trouve aucun autre  
« objet avec ces singuliers personnages. Je suis de l'avis de beaucoup  
« de personnes qui les ont examinés sérieusement et qui pensent  
« que ce sont des criminels. Les uns ont peut-être été pendus et  
« d'autres enterrés vivants. J'ignore encore l'étendue de ce cimetière  
« destiné aux malfaiteurs. »

Le Comité s'associe aux réserves faites par le rapporteur au sujet de cette note, qui n'est d'ailleurs accompagnée d'aucun dessin.

M. HÉRON DE VILLESFOSSE lit un rapport sur deux communications de M. Flouest relatives aux antiquités romaines récemment découvertes à Vertault (Côte-d'Or).

« M. Flouest, correspondant du Ministère à Lugny (Côte-d'Or), a adressé au Comité deux communications sur les découvertes faites récemment par la Société archéologique du Châtillonnais dans les nouvelles fouilles qu'elle poursuit sur l'emplacement de la localité romaine de Vertillum.

« La première note se rapporte à un cachet d'oculiste romain, en schiste grisâtre, ayant la forme d'une tablette carrée, large de 0<sup>m</sup>,056, épaisse de 0<sup>m</sup>,01, sur les tranches de laquelle on lit, en caractères rétrogrades, les inscriptions suivantes :

1. QALBI VITALIONIS MIXTVMAD  
OMNIA PRAETER LIPPITVDIN

*Q(uinti) Albi(i) Vitalionis mixtum ad omnia praeter lippitudin(em).*

2. QALBIVITALIONIS MELINVM  
ACREADPVLVERETCALIGINT

*Q(uinti) Albi(i) Vitalionis melinum acre ad pulver(em) et caligin(em) tollendas.*

3. q. albi vitALIONIS ISOCHRISVM  
ad inCIPIENTES SVFFVST CLAR

*[Q(uinti) Albi(i) Vit]alionis isochrysum [ad in]cipientes suffus(iones) et clar(itates).*

4. QALBIVITALIONISCHElidon  
OPOBALSAMADCALIGinem

*Q(uinti) Albi(i) Vitalionis che[lidon(ium)] opobalsam(atum) ad calig[inem].*

« Les empreintes sur cire et les frottis envoyés par M. Flouest permettent d'établir ces transcriptions sans la moindre incertitude. La cassure d'un angle de la tablette a enlevé une partie des légendes sur les tranches 3 et 4, mais il est facile de les compléter.

« Le nom de l'oculiste est nouveau. Les noms des maladies, *pulsio*, *caligo* (obscurcissement de la vue), *lippitudo* (ophtalmie), *suffusio* (cataracte), sont connus. Les remèdes indiqués, *mixtum*, *melinum*, *isochrysum*, *chelidonium*, ont été l'objet d'explications détaillées dans les publications spéciales à ce genre de monuments.

« Dans la seconde note M. Flouest signale diverses antiquités récemment découvertes à Vertault : ce sont deux statuettes en pierre calcaire, les restes d'une frise monumentale, des instruments ou des outils de fer d'une conservation exceptionnelle et un de ces objets de fer auxquels on donne le nom d'*hipposandales*. Des photographies accompagnent cet envoi. Il serait intéressant de reproduire cette seconde note et d'y joindre les dessins de la *solea* exécutés par M. Flouest d'une façon très exacte. Ces dessins réduits d'un tiers fourniraient une excellente illustration à son commentaire et viendraient en même temps compléter, par un exemplaire d'une conservation parfaite, les documents que le Comité a déjà publiés sur cette question. »

M. de LASTEYRIE lit un rapport sur un curieux dessin du xv<sup>e</sup> siècle représentant une clôture ajourée construite en 1499 dans une des chapelles de l'église Saint-Vincent de Chalons-sur-Saône. M. Armand Bénét, correspondant du Ministère à Mâcon, a découvert ce document dans les archives départementales de Saône-et-Loire, dont il a la garde. Les pièces de ce genre ne sont pas très communes et l'on doit remercier M. Bénét d'avoir pris la peine d'en adresser un calque au Comité.

Sur la demande de plusieurs membres, il est décidé que ce dessin sera reproduit dans le *Bulletin du Comité*<sup>(1)</sup>.

M. de LASTEYRIE lit un rapport sur une communication de M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, relative à l'église de Gourge (Deux-Sèvres).

« Cette église, sur laquelle l'attention des archéologues n'avait pas

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 83, le rapport de M. de Lasteyrie et la planche II.

été appelée jusqu'ici, offre des caractères d'assez grande antiquité, du moins dans son chevet. Son abside, précédée d'un chœur voûté en berceau et flanquée de deux absidioles ouvertes à l'extrémité des bas côtés qui longent le chœur, rappelle par son plan celle de l'église bien connue de Saint-Généroux, que l'on s'accorde généralement à attribuer au ix<sup>e</sup> ou au x<sup>e</sup> siècle. Une partie du chevet est construite en petit appareil tout comme l'église de Saint-Généroux. Or M. Berthelé croit pouvoir, à l'aide de divers textes par lui recueillis, déterminer, à quelques années près, la date de construction de cet intéressant monument.

« Un diplôme du roi Eudes, du 30 décembre 889, confirmant les donations faites par Ébles, abbé de Saint-Hilaire, aux chanoines de cette église, mentionne le village de Gourgé au milieu d'une série d'autres localités. « Or, dit M. Berthelé, quand une *villa* com-  
« prenait une église, il en était fait une mention spéciale; » et comme dans ce diplôme de 889, sur plus de vingt domaines cités, un seul est mentionné avec son église <sup>(1)</sup>, il faut en conclure qu'aucun des autres ne possédait alors d'église. Celle de Gourgé n'était donc pas encore bâtie.

« En 942, au contraire, le roi Louis d'Outremer confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Hilaire, en donne l'énumération en ces termes : « Villas cum ecclesiis, id est Campaniacum, Rolia-  
« cum, Potentum, Lusiaticum, Fronteniacum, Benaticum, Masoge-  
« lum, Cuionnum, *Gurgiacum*, Vosalium, Vieracum, Longum Rete. » Ce texte prouve que l'église de Gourgé existait alors, elle avait donc été bâtie dans l'espace de temps écoulé entre l'an 889 et l'an 942; et M. Berthelé, s'appuyant sur les caractères d'antiquité signalés plus haut, en conclut que l'église actuelle de Gourgé est un édifice de la première moitié du x<sup>e</sup> siècle.

« On pourrait objecter que l'énumération contenue dans le diplôme de 942 est peut-être précise, et que l'expression *cum ecclesiis* peut bien ne se rapporter qu'à une partie des localités mentionnées dans ce diplôme. M. Berthelé a prévu l'objection, et il y répond par avance en invoquant un passage d'une chronique citée par Besly, et qui mentionne formellement l'église de Gourgé au milieu des autres églises bâties dans les villas dont parle le diplôme de 942 <sup>(2)</sup>.

« Mais M. Berthelé n'a pas discuté l'âge de cette chronique; or

(1) « Gavriacum, cum ecclesia in honore Sancti Hilarii. »

(2) « Sunt autem ecclesie Campaniaci VIII. . . ; Gurgiaci, ecclesia S. Hilarii. »

on sait combien sont sujets à caution une partie des textes dont s'est servi Besly.

« D'ailleurs admettrait-on que ces textes eussent toute la valeur que leur suppose M. Berthelé, admettrait-on comme prouvé qu'une église a été élevée à Gourgé entre l'an 889 et l'an 942, il ne s'en suivrait pas forcément que l'édifice qui existe aujourd'hui fût cette même église. Pour que cette conclusion fût acceptable, il faudrait que le monument portât en lui-même des caractères archéologiques confirmant cette hypothèse. Or il s'en faut que les détails signalés par l'archiviste des Deux-Sèvres offrent ces caractères. Le petit appareil qu'on remarque au chevet de l'église de Gourgé n'est en réalité qu'une sorte de grossier moëllonage, comme on a pu en faire à d'autres époques que le x<sup>e</sup> siècle. Le plan de l'édifice ressemble assurément à celui de Saint-Généroux, mais il ne manque pas d'églises du xi<sup>e</sup> siècle qui présentent la même disposition. On voit donc combien il serait imprudent de se montrer trop affirmatif; et, en bonne critique, on doit conclure que, si la fondation de l'église de Gourgé peut remonter à la première moitié du x<sup>e</sup> siècle, s'il est possible que quelques parties du monument appartiennent à cette date, ce n'est point un fait établi avec certitude, car les caractères du monument conviendraient tout aussi bien à une église des quarante premières années du xi<sup>e</sup> siècle.

« Ces réserves faites pour atténuer ce que les conclusions de M. Berthelé pourraient avoir de trop absolu, il serait intéressant de publier son mémoire, puisqu'il donne la description d'un édifice ancien et peu connu, et qu'il soulève en même temps une question de date fort digne d'attirer l'attention des archéologues. Toutefois le rapporteur doit faire remarquer que le travail de M. Berthelé n'est plus inédit, il vient en effet d'être publié dans la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 décembre 1884. »

Plusieurs membres font observer que les traditions du Comité s'opposent à ce qu'on insère au *Bulletin* des documents ou des mémoires qui ne sont pas inédits. En conséquence, le Comité décide que l'on remerciera M. Berthelé de sa communication et que son manuscrit sera déposé aux archives.

M. de LASTEYRIE fait un rapport sur diverses inscriptions communiquées par MM. Bondurand et Ambroise Tardieu :

M. Bondurand a relevé à Sagriès, canton d'Uzès (Gard), dans un

mur de la maison Bastide, un fragment d'inscription romaine<sup>(1)</sup> qui ne contient que ces quelques lettres :

... S I R I C O  
... T A M E N T O

qui paraissent appartenir à un nom propre et à la formule [*ex les*]-*tamento*.

Il suffira de l'enregistrer sans autre commentaire.

M. Bondurand a adressé au Comité l'estampage d'une belle inscription de l'an 1450 qui vient d'entrer au musée de Nîmes. Elle n'est pas inédite, Ménard l'avait encore vue en place au siècle dernier dans la chapelle du présidial, et l'a publiée. Mais sa copie offre quelques inexactitudes, M. de Lasteyrie propose donc de publier la notice très brève que M. Bondurand lui a consacrée, et qui est accompagnée d'une transcription très correcte de ce texte intéressant<sup>(2)</sup>.

M. Ambroise TARDIEU signale au Comité deux belles inscriptions du XIII<sup>e</sup> siècle récemment découvertes à Clermont-Ferrand, où elles servaient de support à un évier. Ce sont les épitaphes de deux frères de l'Hopital, qui proviennent de l'ancien prieuré de Montferrand (Puy-de-Dôme), démoli en 1777. Elles appartiennent aujourd'hui à M. Deschamps, de Clermont, qui offre de les vendre au musée de Cluny. Mais les monuments de cette espèce perdent une bonne partie de leur intérêt à être déplacés; et l'on doit souhaiter que le possesseur de ces deux pierres ait la bonne inspiration de les offrir au musée le plus voisin de leur lieu d'origine, c'est-à-dire au musée de Clermont.

M. Tardieu a déjà publié ces deux inscriptions<sup>(3)</sup>, il est donc inutile d'en parler plus longuement; toutefois, comme les photographies qu'il a bien voulu nous envoyer permettent de faire des corrections assez importantes au texte qu'il a donné, nous les réimprimerons ici de nouveau :

(1) La pierre mesure 40 centimètres de large sur 29 centimètres de hauteur maximum.

(2) Voir ci-après, p. 80, le texte de cette notice.

(3) *Hist. de la ville de Montferrand*, p. 61.

La première est ainsi conçue :

ANNO : DNI : M̄ : DC : LXX : VI : Q  
 VINTO : NONAS : MARCHII : O' : FR  
 ATER : ROB' : DEMONTE : RVGOSO  
 Q' FVIT : PRIOR : HOSP' : HEROSOL  
 IN YVERNIA : CVR : HIA : REQ'ES  
 CAT : I PAC : AM' : ET : DICITE : PA  
 TER : NOSTER : ~ (écusson.)

L'écusson gravé à l'angle inférieur de droite porte une croix ancrée, ce sont les armes de la famille de Montrognon : *d'azur à la croix ancrée d'argent.*

La seconde inscription est ainsi conçue :

HIC : IACEB' : FRAT' : CHARARD' : DE : BVLONE : Q  
 FUIT : POR : SCE : DOM' : HOSPITALS : SCI : IOHIS :  
 HEREM : IN : YVERNIE : PORAV : EB : OBII : ANO :  
 DNI : M̄ : CC : LXXXII : DIE : LUNE : MTE : FESTUM :  
 BEATI : WBNI : MENSE : MAII EB : EDIFICAVIT :  
 ISTAM : ECCAM : EB : PLURIMA : ALIA : BONA : FE  
 CIT : IN : PORAV : PDCO : HIA : EP' : REQ'ESCAT :  
 IN : PAC : AMEN : DICITE : PAT' : NOST'

Aux quatre angles de l'inscription sont gravés de petits écussons aux armes de Chatard de Bulion. D'après M. Tardien, la maison de Bulion portait *d'argent à trois fasces de sable*; mais les armes ici représentées figurent un fascé de quatre pièces, ce qui n'est pas la même chose.

M. Charles ROBERT rend compte d'une communication de M. Ch. Cournauld, correspondant du Ministère à Malzéville, relative au retranchement de la Fourasse, près de Champigneulle.

« La levée de terre dont il s'agit a 500 mètres de longueur, une hauteur variable de 3 à 6 mètres et une largeur à la base de 15 à 20 mètres; elle coupe un promontoire connu sous le nom de *la Fourasse*, qui s'avance dans la vallée de la Meurthe entre Malzéville

et Champigneulles. Ce promontoire est inaccessible du côté de la vallée, à laquelle il se rattache par des pentes abruptes, mais il est abordable du côté des collines dont il sort; la levée formait une sorte de retranchement qui en isolait complètement la pointe.

«Ce mode élémentaire de défense se rencontre dans tous les pays, mais il prend ici de l'intérêt par ce fait que la base du remblai, là où des travaux récents l'ont mise à nu, consiste en une couche de 0<sup>m</sup>,80 d'épaisseur, formée d'un mélange de terre ou de pierres calcinées et de charbon de hêtre, dont l'auteur a joint deux spécimens à sa lettre. M. Cournault, sur l'avis de M. Bleicher, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, suppose que les antiques constructeurs de ce retranchement ont eu recours à des feux puissants pour calciner les matériaux des premières couches et en former une sorte de béton résistant. Il rappelle que le feu a été souvent employé, en pareille circonstance, dans la haute antiquité soit pour vitrifier du granit, soit pour durcir de l'argile. Il constate néanmoins que c'est la première fois que l'on signale l'application de ce procédé au calcaire jurassique de la Lorraine.

«L'hypothèse de M. Cournault est ingénieuse, sans s'imposer; en effet, le calcaire de Champigneulles aurait sans doute formé une base tout aussi bonne que le mélange igné dont nous avons les échantillons; d'autre part, le coteau était peut-être couvert de bois que l'on aura incendiés avant de s'y établir et qui auront fourni une partie des terres calcinées ayant servi au remblai.

«Il serait donc nécessaire, pour se faire une opinion définitive, de vérifier si la couche de matériaux calcinés et mêlés de charbon règne uniformément et à la même hauteur sur toute l'étendue du remblai.

«M. Cournault signale des excavations qui existent au pied du remblai, du côté extérieur, et se demande si ces vastes cuvettes étaient destinées à recevoir l'eau descendant du remblai ou s'il ne faut pas y voir tout simplement les déblais ayant fourni les matériaux du retranchement qui, sur ces points, est en effet plus élevé; cette dernière hypothèse est la meilleure.

«Notre confrère se demande à quelle époque peut remonter le retranchement de la Fourasse. La découverte de beaux objets de bronze, qui a eu lieu non loin de ce travail de défense, le porte à croire qu'il remonte «à plus d'un siècle avant l'ère chrétienne». Il est superflu de faire remarquer combien il est difficile de se faire



des idées précises en pareille matière. M. Cournault prie, en terminant, le Comité de juger s'il n'y aurait par lieu d'exécuter, dans le remblai et dans les excavations, des fouilles qui feraient peut-être trouver des objets appartenant à des époques déterminées. Mais le résultat de ces fouilles serait bien aléatoire, et le Comité, d'accord avec le rapporteur, pense qu'il n'y a pas lieu d'allouer des fonds pour les entreprendre.

« M. Ch. Cournault a également adressé au Comité une note sur deux épitaphes et divers débris de sculptures et d'architecture découverts à Tarquimpol et que l'administration allemande doit déposer au musée de Metz. Cette note est fort intéressante; mais, communiquée, au moins en substance, le 8 août 1884 à la Société d'archéologie lorraine, elle a été publiée en novembre<sup>(1)</sup>. Il n'y a donc pas lieu d'en demander l'insertion dans le *Bulletin*. »

M. le Secrétaire soumet au Comité une série de rapports approuvés par la Commission de Tunisie et concluant à l'impression de divers mémoires et documents. Le Comité approuve ces rapports et autorise l'impression dans le *Bulletin* de ces communications<sup>(2)</sup>.

M. L. PALUSTRE, membre non résidant du Comité, présente une série de photographies reproduisant des tapisseries exécutées, en 1546, pour l'église Saint-Pierre de Saumur. Les cartons, d'après des documents publiés par M. Célestin Port, seraient l'œuvre de deux artistes angevins, Robert Delisle et Jean Delastre. Quant au nom du tapissier, on ne l'a pas jusqu'ici fait connaître. M. Palustre essaye de réparer cette omission. Suivant lui, la fabrique de Saint-Pierre se serait adressée à Jean Duval, célèbre tapissier tourangeau dont Jean Brèche a fait l'éloge dans un passage bien connu. Cela résulte, d'une part, de deux articles de comptes où il est dit expressément que le tapissier dont nous cherchons le nom était de Tour.; d'autre part, de l'habitude où était la fabrique de Saumur de recourir, en pareille circonstance, au talent de Jean Duval. En effet, précédemment nous voyons le nom de ce dernier figurer dans un compte relatif à la confection d'une autre série de tapisseries dont

(1) Voir la treizième année du *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*.

(2) Voir ci-après, p. 119 et suiv., les communications relatives à la Tunisie.

Jean de Poujay (le *Johannes Poposæus* de Brèche) sans doute<sup>(1)</sup> avait fourni les cartons.

M. J. GUIFFREY communique un mémoire sur la fabrique de tapisseries de R. de la Planche, installée au xvii<sup>e</sup> siècle, au faubourg Saint-Germain, à Paris<sup>(2)</sup>.

M. DE LASTEYRIE entretient la Société des découvertes archéologiques récemment faites à Rouen, dans l'église Saint-Ouen. L'établissement d'un calorifère au milieu de la nef a fait entreprendre des fouilles considérables qui ont produit des résultats fort intéressants, comme on devait s'y attendre. Les fouilles faites par l'abbé Cochet, vers 1872, avaient montré que le sol sur lequel l'église Saint-Ouen est bâtie renferme un grand nombre de tombes de diverses dates. On a trouvé la suite de ce cimetière à 2<sup>m</sup>,50 ou 3 mètres au-dessous du niveau du pavé de l'église. Les tombes y sont disposées sur trois couches; les plus anciennes peuvent appartenir au début de l'époque mérovingienne, les dernières au xii<sup>e</sup> siècle environ. On y a recueilli un grand nombre d'objets divers dont les membres de la Commission archéologique du département de la Seine-Inférieure ont eu soin de dresser un catalogue détaillé. Parmi les plus importants on peut citer : de belles boucles de ceinturon de divers modèles, dont une en argent; des fibules rondes à incrustations de perles et de grenats; une inscription sur plomb au nom de l'abbé Rinfredus, qui fit reconstruire l'église Saint-Ouen à la suite du grand incendie qui la dévasta en 1146; une autre inscription au nom de *Hugo Archidiaconi*, etc.

Ces mêmes fouilles ont mis à nu les fondations de l'église ro-

<sup>(1)</sup> Comptes de Saint-Pierre de Saumur, 1542-1545.

«Baillé à maistre Jehan de Tasdu, pauctre, pour la façon de cinq hystoires de la vie monsieur saint Pierre, etc.»

«Baillé pour la dépense de deux *tapiciers de Tours* venuz pour marchander lad. tapicerie, qui sesjournèrent deux jours, venuz exprès..... xxii s. vii d.

«Item baillé pour la despense dudict tapicier, quand il apporta une des pièces de ladicte tapicerie, etc.»

Comptes de la même église, 1537.

«Payé au nottaire de Tours, qui a passé nostre marché avecques Jehan Duval, tapissier, avecque ce qui a esté donné au filx dud. de Pouzay et Duval, vii s. vi d.

«Payé aud. Duval, tapissier, pour le marché faict avecques luy, etc.»

<sup>2)</sup> Voir ci-après, p. 60, le texte de ce mémoire.

mane qui précéda la belle église du xiv<sup>e</sup> siècle dont les Rouennais sont si justement fiers. Ces fondations, encore bien conservées, donnent une haute idée de l'édifice roman, elles montrent qu'il était à peu de chose près de même largeur que l'édifice gothique, ce qui suppose une hauteur relativement grande et des proportions générales fort remarquables. MM. d'Estaintot, de Beaurepaire, Léon de Vesly, qui ont suivi les fouilles avec un soin minutieux, en ont dressé un procès-verbal exact; ils ont bien voulu s'engager à en faire un résumé pour le Comité, qui sera sans doute tout disposé à lui donner place dans le *Bulletin*.

En terminant, M. de Lasteyrie demande qu'une allocation soit accordée à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure pour l'aider à compléter les recherches que ces fouilles lui ont permis de commencer. Cette demande est prise en considération.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

*STATUTS DES ORFÈVRES DE POITIERS, RÉDIGÉS EN 1456.*

L'original de cette pièce n'existe plus, comme il résulte de l'inventaire des archives de l'hôtel de ville.

Au siècle dernier, dom Fonteneau en inséra une copie dans son volumineux recueil de documents sur le Poitou. Cette copie est défectueuse sur plus d'un point : ainsi l'orthographe n'est pas toujours exacte, plusieurs mots ont été mal lus, on rencontre même par-ci par-là quelques additions ou suppressions; il y a encore erreur sur la date de rédaction, qui est 1456 et non 1466.

Comme la source a été scrupuleusement indiquée, il m'a été facile d'y recourir, le manuscrit de M. de Saint-Hilaire appartenant à la bibliothèque de la ville. Ce manuscrit est une espèce de cartulaire où étaient copiées les principales ordonnances du corps de ville, surtout celles relatives aux corporations. Cette transcription, « faite à son original », remonte à l'an 1480. Je m'en suis servi pour contrôler et rectifier la copie de dom Fonteneau.

Les « maîtres du mestier » étaient, en 1456, au nombre de huit :

les deux Jean de Bellac (nom qui indique une origine limousine), Étienne Ingrand, Jean Aubremont, Jean Dezeaux, Jean Botu, Guillaume Renar et Jacques Ludory.

Le document contient onze articles, dont voici l'analyse :

1. Pour être orfèvre à Poitiers, il faut être reçu par les maîtres du métier, et alors on peut avoir « forge, poinçon et contreseing ». Les seuls métaux ouvrables sont l'or et l'argent de bonne qualité : il est fait exception pour « joyaux d'église, comme tombes, chasses, croix, encensiers ou autres joyaux », qui peuvent être exécutés en métal inférieur, cuivre ou bronze.

2. La maîtrise autorise à « tenir forge et ouvrier en chambre secrète » ; le droit de poinçon se paye un prix déterminé.

3. Chaque maître peut avoir deux apprentis, capables de gagner cent sols par an ou leur nourriture : il leur faut six ans de pratique pour devenir maîtres.

4. Pour ouvrir boutique, il est nécessaire à un fils de maître d'avoir travaillé six ans chez son père, de faire un chef-d'œuvre et d'offrir un dîner aux maîtres.

5. Les conditions sont les mêmes pour l'apprenti, qui paye en outre une redevance tant à la ville qu'à la confrérie de saint Éloi, dont relevait la corporation des orfèvres.

6. L'or employé doit être au titre de Paris « ou meilleur ».

7. Le paillon est autorisé sous les améthystes et grenats, mais à l'état de feuille d'argent non colorée. On tolère les pierres fausses dans les « grands joyaux d'église », où l'on avait l'habitude de les prodiguer, mais à condition que les « verrines » ne seront pas mêlées aux « grenatz » et « autres pierres fines ».

8. La vaisselle d'argent est marquée au poinçon de la ville et au contre-poinçon du maître qui l'a exécutée.

9. Deux prud'hommes sont élus chaque année pour la garde du métier et l'inspection des ateliers.

10. En cas de contravention, une première et seconde fois, la pièce qui n'a pas les qualités requises est « dépecée » ; une troisième, on y ajoute l'amende.

11. Les orfèvres sont affranchis de tout impôt ou taxe sur les « choses qu'ils achaptent et vendent appartenant audict mestier » ; leurs statuts obligent sous peine d'amende.

On peut voir dans l'*Histoire de l'orfèverie-joaillerie*, par Paul Lacroix, que les statuts imposés par la ville de Poitiers aux gens du

métier différent complètement de ceux des orfèvres de Paris, et comme de plus ils sont entièrement inédits, je crois qu'il y a lieu de les publier.

X. BARBIER DE MONTAULT.

RÈGLEMENS DE L'HÔTEL DE VILLE DE POITIERS SUR LES ORFÈVRES DE CETTE VILLE <sup>(1)</sup>.

Les maire, bourgeois et eschevins de la ville de Poitiers à tous qui ces présentes lettres verront et orront, salut. Comme plusieurs plaintes et clameurs nous ayent esté pieça faites, et encores viennent de jour en jour, des fautes et abus qui se font et commectent ou fait d'orfèvrerie de la dicte ville de Poitiers par ceulx qui font et exercent le dict mestier, tant par la faulte et coulpe des maistres du dit mestier, que par celle des varletz et autres non experts ou dict mestier, qui, soubz umbre des maistres du dict mestier, be-  
zoingnent et ouvrent en icelluy, et aussi plusieurs altercations et débatz se mouvent souventes foyz entre les maistres du dict mestier et leurs varletz, serviteurs et apprentis, en maintes manières, par deffault de bons statuz et ordonnances, dont s'ensuyvent en maintes manières de grans dommaiges au dict mestier et à la chose publique de la dicte ville. Scavoyr faisons que nous voulans pourveyr, ainsi que à nous appartient, aux choses dessusdictes, affin que ou temps advenir aucunes clameurs et plainctes ne nous en viennent, et que aucuns dommaiges et inconveniens ne s'en ensuyvent en la chose publique de la dicte ville, par l'advys et délibération de Jehan de Bellac l'aîné, Estienne Ingrand, Jehan de Bellac le jeune, Jehan Aubremont, Jehan Dezeaulx, Jehan Botu, Guillaume Renar et Jacques Ludory, maistres du dict mestier en la dicte ville de Poitiers, par nous pour ce appelez, et après ce que par serment et autrement dehuement les avons sur ce interrogez sur le faict et gouvernement du dict mestier, et comment ou temps advenir icelluy mestier pourra estre profitablement exercé et gouverné pour le bien de la chose publique de la dicte ville; et après qu'ilz ont sur ce donné leurs consentement, avons fait et ordonné, faisons et ordonnons les statuz et ordonnances ou dict mestier telz qui s'ensuyvent. Et premièrement que quiconques vouldra et scaura faire le dict mestier d'orfèvre pour ce estre orfèvre à Poitiers, s'il y a aprins ou ailleurs aux us et coustume du dict mestier, pourveu qu'il sera premièrement esprouvé par les maistres et jurez du dit mestier, et que par eulx il sera trouvé estre suffisant d'estre orfèvre, et d'estre passé maistre, et de tenir forge, et d'avoir poinçon et contreseing, comme cy après sera plus à plain décerné, et semblablement si icelluy esprouvé est tel que doyt estre orfèvre et avoir poinçon, et s'il a esté ouvrier de métaux autres que d'or ou d'argent, et il veult estre orfèvre, il le sera en la manière dessusdicte; mais il ne ouvrera ne

<sup>1)</sup> Dom Fonteneau, vol. XXIII, p. 351.

fera ouvrer jamays d'autre mestal que de bon or ou de bon argent, si ce n'est en joyaux d'église, comme tumbes, chasses, croix, encenciers, ou autres joyaux accoustumez faire pour servir sainte Église, et jurera le dict orfièvre tenir et ouvrer aux us et coustumes du mestier d'orfièvre, dont cy après sera faicte déclaration.

Item, que quelxconques orfièvres ne pourront tenir que leur forge ne ouvrer en chambre secrette ne autrement, s'ilz ne sont approuvés devant les maistres et jurez du dict mestier, et qu'ils soyent tesmoingnez estre suffisans de tenir forge et d'avoir poinçon et à contreseing, et qu'ilz soyent passez maistre, et autrement non; et s'ilz ne sont très bien receant, ilz n'auront pas poinçon s'ilz ne baillent plèges de six mars d'argent aus dicts maistres jurez du dict mestier.

Item que quelxconques ne pourront ouvrer secrètement ne en expert en leurs hostelz, s'il ne sont orfièvres et passez maistre, comme dessus est dict; et s'ilz y ouvroyent ou faisoient ouvrer, il seroyt à la volenté du maire, qui les en pourra metre en l'admende qu'il verra de raison, qui sera moictié à la ville et moictié au mestier. Quant est des apprentifs du dict artifice d'orfaivrie, chacun orfaivre pourra avoyr ung apprentif estrangé avecques ung de son lignaige ou du lignaige de sa femme seulement, s'il luy plaist, et l'orfièvre qui n'en auroyt aucun de son lignaige ne de sa femme, pourra avoyr deux apprentifz, soyent privez ou estrangiers. Les dicts orfièvres ne pourront avoyr apprentifs à moings de six ans, si les apprentifs ne sont telz que chacun puisse ou saiche gagner cens solz l'an ou ses despens de boyre ou de manger, et supposé que aucun apprentif se rechestat de son maistre, il ne pourra tenir ne lever forge, se il, comme apprentif ou varlet servant gagnant argent, n'avoit servy son maistre ou autre le demourant d'iceulx six ans. Et l'orfièvre qui aura ung apprentif estrangé ne pourra prendre ung autre estrangier, si icelluy apprentif qu'il avoyt n'a faict la moitié de son service ou plus.

Item quant ung filz de maistre aura servy par les dicts six ans, il pourra lever son ouvrouer en la dicte ville de Poictiers en faisant son chief d'œuvre pour toutes choses et disner aux maistres de la dicte ville.

Item sy ung apprentif a servi son maistre en la dicte ville par le dict temps sans faire faulte, luy passé et approuvé maistre, il pourra lever son mestier ou ouvrouer en faisant son chief d'œuvre recevable, et payra le dict apprentif deux onces d'argent, l'une à la dicte ville et l'autre à la confrairie saint Eloy, en payant aussi le disner aux dicts maistres; avecques ce, si aucun forain vient à Poictiers, il ne pourra tenir ne lever forge, s'il n'a servy an et jourz à Poictiers, pour sçavoyr de ses meurs et de son œuvre, et qu'il soyt expérimenté et passé maistre, et fait son chief d'œuvre, et ce fait, pourra lever forge en payant demy marc d'argent, moictié à la ville et moictié à la confrairie saint Esloy, et aux confraires et le disner aux maistres.

Item que tous orfebvres qui ouvreront d'or à Poictiers, ils ouvreront d'or qui soyt à touche de Parys ou meilleur, laquelle touche passe tous les ors dont l'on euvre en tous pays<sup>(1)</sup>, et est chacun mars d'or à dix-neuf caratz et ung quint de carat.

Item que chacun mectra soubz amatiste et soubz grenat feuille d'argent seulement, et ne y pourront mectre feuille vermeille ne d'autre couleur, et ne mectront amatistes avec balays, ne émeraudes, rubys d'orient ne d'Alexandrie, si ce n'est en manière de<sup>(2)</sup>. . . . . servant comme ung cristal sans feuille: aussi ne pourront taindre amatistes ne quelxconques pierres faulces, pourquoy elles se doyvent monstres autres qu'elles ne sont de leur nature, et en leur euvre d'or ne d'argent ne mectront par les dessesses<sup>(3)</sup> avecques celle d'orient, si ce n'est en grands joyaulx d'église, où multiplication de pierres estranges se doyvent mectre, et en joyaulx d'argent de menuzerie ne mectront verrines avecques grenatz, ne avecques pierres fines et croyz, ne mecteront soubz esmaulx d'or ne d'argent<sup>(4)</sup>, c'est assavoir en grosse vaiselles ou aultre qui se vent en mace, avecques ce ne pourront faire ne faire tailler diamens de verre, ne mectre en or, ne en argent, semblablement en or ne pourront faire mectre doublez de verrines pour vendre ne pour en user, si ce n'est pour le Roy ou pour la Roynes.

Item, tous orfebvres qui ouvreront d'argent en vaiselle, comme potz, platz, escuelles, bassins, et autre grand vaiselle, ouvreront d'argent qui sera à unze deniers douze grains à quatre grains, de remède, et sera la dicte vaiselle marquée du poinçon de la dicte ville de Poictiers et du contrepoint du maistre qui la fera, et la menuzerie sera à unze deniers et maille, et six grains de remède; et sera la dicte menuzerie marquée seulement du contrepoint du maistre qui la fera seulement.

Item, que les prudhommes du mestier esliront par chacun an deux ou troys prudhommes pour garder le dict mestier; les dicts prudhommes jure-

(1) « Nus orfevres ne puet ouvrir d'or à Paris qu'il ne soit à la touche de Paris ou miendres, laquelle touche passe touz les ors de quoi on euvre en nule terre. » (*Livre des métiers*, d'Ét. Boileau.)

(2) Mot illisible et laissé en blanc par dom Fonteneau. Je crois lire *d'enne vxement*.

(3) Je lis *descosses*, autrement dit d'Écosse.

(4) « Il leur sera loisible d'user indifféremment de tous émaux en leurs ouvrages d'or et d'argent, à la charge toutefois que lesdits émaux seront bien et loyalement employez et sans aucun excès vicieux et superflu. — Ils ne mettront en œuvre aucunes pierres ou perles fausses, confusément mêlées avec des fines ou autrement; et n'auront même ni ne tiendront en leurs maisons et bontiques aucunes pierreries fausses et falsifiées, à peine de confiscation et d'amende. — Comme aussi ne pourront teindre ou relever de feuilles vermeilles ni déguiser aucunes pierres fines en les mettant en œuvre ou autrement, pour les faire paroître d'espèce plus précieuse qu'elles ne sont de leur nature ou pour cacher les défauts qu'elles pourroient avoir dans leur espèce. » (*Statuts et privilèges du corps des marchands orfevres-joyalliers de la ville de Paris, en 1734*, dans P. Lacroix, p. 199.)

ront qu'ils garderont le dict mestier bien et loyaument aux us et constumes davant dict, et assy visiteront les ouvrouers du dict mestier.

Item, si aucuns sont trouvés avoyr mis, prins et avoyr ouvré de moins bon or que dessus est divisé et en la manière que dessus dicte, pour la première et seconde foys seulement, l'œuvre sera despecé, et pour la tierce et autre foys l'œuvre sera despecé et payeront pour ce l'amende arbitraire, selon l'exigence du cas et la relation de ceulx qui auront raporté le délict.

Item, et avecques ce voulons et consentons en tant que à nous est que les dicts orfiebves joyent des franchises et libertez et exemptions de péages et constumes de toutes choses qu'ilz achaptent et vendent appartenant au dict mestier et des forfaitures et espaves qui seront trouvés par les maistres des orfiebves, tout ainsi que les anciens statuz et ordonnances royaulx faictes par le Roy en la ville de Paris le veullent, et qu'ilz ont accoustumé joyr et user, et lesqueulx statuz et ordonnances nous avons voulu, estably et ordonné, voulons, establissons et ordonnons estre tenuz et gardez par tous les maistres et varletz du dict mestier de la dicte ville en tous et chacuns leurs pointz et articles, sur peine d'encourir en telles amendes vers nous que verrons estre affaire par les délinquans et offendans et venans contre iceux statuz et ordonnances. Si donnons commandement aux maistres jurez du dict mestier qui par nous sont sur ce ordonnez et pour le temps advenir seront et chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que les dictes ordonnances ainsi par dessus divisés et à eulx bien à plain déclairées, ils tiennent, facent tenir et accomplir doresnavant de point en point selon leur forme et teneur sans aucunement les enfreindre, aller ne venir à l'encontre d'icelles, sur les peines dessus dictes. Et ses présentes ordonnances, statuz avons fait publier affin que nul n'en prétende cause d'ignorance et à icelles fait mettre nostre scel. — Donné et fait à Poitiers le quart jour de janvier l'an mil iiij<sup>e</sup> lvj. Ainsi signé Tranchant, pour coppie faicte à son original le xix<sup>me</sup> j<sup>or</sup> de juillet l'an mil quatre cens quatre vingtz<sup>(1)</sup>.

---

*INVENTAIRE DU MOBILIER DU CONNÉTABLE DE SAINT-PAUL EN 1476.*

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs,  
correspondant du Ministère à Besançon.

L'inventaire, fait en 1477, du mobilier que le connétable de Saint-Paul possédait dans son hôtel de Cambrai, ne peut rien nous apprendre sur ce qu'était la maison d'un grand seigneur au milieu du

(1) Cette pièce a été extraite d'un manuscrit en vélin écrit en caractères presque gothiques, appartenant à M. de Saint-Hilaire, gentilhomme de Poitiers et communiqué par M. Faucon, libraire.



xv<sup>e</sup> siècle, parce que toutes les choses qui en font partie ayant été saisies par le duc de Bourgogne, lors de l'exécution du connétable en 1475, ne se trouvent plus en la place qu'elles devaient y occuper. Elles sont toutes enfermées dans des coffres ou dans des paniers d'osier soigneusement étiquetés.

Nous n'y trouvons donc que des renseignements sur les armes et les harnois, le linge, les habits et la pelleterie, les tentures et la vaisselle, ce qui est déjà beaucoup.

Ainsi nous y rencontrons (art. 34) un témoignage des modifications qui se firent au commencement du xv<sup>e</sup> siècle dans la forme et par suite dans la dénomination de l'armure de tête. Le même panier contient « quatre pièces de harnès de teste » : un bicoquet, un armet, une barbute et une salade, qui sont toutes une calotte de fer plus ou moins développée sur la nuque et autour du visage, et garnie ou non d'un mézail afin de le protéger.

Le métal de ces défenses de la tête, pas plus que celui des défenses du corps, ne restait le plus souvent à nu. Une garniture d'étoffe le recouvrait, ainsi que nous avons pu le voir sur plusieurs armures du xv<sup>e</sup> siècle à l'*Armeria reale* de Madrid. L'inventaire nous en donne une preuve en visant (art. 25) « une ghinte de meulquinerie brodée, servant à mettre sur ung heaume ou salade ».

Cette ghinte ou guimpe a donné naissance aux lambrequins des cimiers. Quant à la meulquinerie, c'est une étoffe de lin fort probablement, car nous la trouvons plus loin ayant servi à faire une paire de lincheux ou draps (art. 138). M. Francisque Michel en parle assez longuement sans avoir rien trouvé qui en détermine la nature <sup>(1)</sup>.

La pièce de harnois de tête que nous venons d'indiquer porte aussi le nom de couvre-chef de plaisance (art. 159). Des broderies et des franges d'or et de soie l'embellissent.

L'inventaire nous donne moins de détails sur les autres pièces de l'armement, soit défensif, soit offensif (art. 36 à 39), sauf pour les arbalètes.

La plupart sont peintes et à devises. Elles sont « enbouchies » (art. 41 à 45), c'est-à-dire enveloppées d'une *housse* ou d'un fourreau en cuir ou en étoffe.

La *verghe* d'autres cranequins, car le mot cranequin désigne par-

<sup>(1)</sup> *Hist. du commerce de la soie*, t. II, p. 51 et 52.

fois l'arme entière, nous paraît être l'arc ajusté transversalement sur l'arbrier (art. 49, 50, 52, 54). Enfin l'article 55 nous donne aussi le mot *chuyrolles* comme synonyme de *guindas*, quelquefois *windas*, qui est le guindeau à cordes pour tendre l'arbalète.

Nous n'insistons pas sur les harnois de cheval, de velours ou de satin, parfois garnis d'orfèvrerie, ni sur les caparaçons dont la richesse est égale (art. 297), ni sur les couvertures de bardes (art. 298 et 299), c'est-à-dire sur les couvertures des pièces d'acier qui protégeaient le cheval; nous ne signalerons qu'« une paire de viez estriers à dame, dorez » (art. 355), qui prouve que les dames chevauchaient encore à califourchon au xv<sup>e</sup> siècle.

Entre les articles consacrés aux harnois et ceux consacrés aux autres vêtements, nous trouvons des mantelines (art. 302 à 306) qui sont « de brodure de fil d'or sur satin cramoisy devant et derrière, doublé de satin noir » et deux « derrière de manteline d'orfèvrerie dorée sur satin » que nous supposons devoir être les casaques ou tabars, sortes de dalmatiques dont on revêtait les hérauts d'armes.

Il y a aussi le mantelet court de drap doublé de taffetas (art. 189) et le manteau court (art. 190), le premier de laine, le second de velours.

Les vêtements inventoriés se composent surtout de pourpoints (art. 324 et 325); de robes courtes (art. 318 à 321, 328 et 329) faites de drap, de soie ou de velours, garnies ou non; de longues robes de drap (art. 315 et 316); de robes de velours (art. 313); de robe volant (art. 192 et 322), ou courte cotte volant (art. 193 et 310) en velours ou en drap de laine, et enfin de paletots ou fournadés (art. 326 et 327) de drap d'or ou de velours, dont le haut (art. 307) pouvait être chargé d'orfèvrerie.

Une seule paire de chausses de drap violet (art. 339) se trouve en compagnie de tous ces autres vêtements. Il est vrai qu'elles sont neuves et que les vieilles pouvaient ou devaient avoir été données aux serviteurs de la maison, ce qui explique pourquoi dans les anciens inventaires on trouve si peu de certaines pièces de vêtement qui devaient exister cependant.

La vaisselle d'argent consiste surtout en tasses, en écuelles, avec quelques plats et peu de flacons, et en un bassin avec une aiguière, qui sont surtout des pièces d'usage.

Les pièces de luxe consistent en un gobelet courtaut d'argent

doré enrichi de pierres fines (art. 150), un haut gobelet d'argent émaillé (art. 151), un petit gobelet de cristal (art. 152) et une cuiller de cassidoine montée en vermeil (art. 153).

Il n'y a point de bijoux, mais deux horloges (art. 4 et 156). La première, qui semble plate, a son cadran (compas) d'argent; la seconde, que l'inventaire dit « très belle et très subtile », armoriée aux armes de Saint-Paul et de Savoie, était ornée de clairevoies et de tourelles portant des banderolles faites d'argent ainsi que le cadran.

Le connétable de Saint-Paul était sans doute un amateur de chefs-d'œuvre de ferronnerie, car on trouve dans son inventaire deux serrures sans emploi (art. 9 et 155) qui sont toutes deux presque identiquement ainsi décrites : « Une serrure très subtile, bien ouverte, en laquelle a plusieurs ymages que bonnement on ne scauroit estimer et gyst en la plaisance des seigneurs. » Toutefois la première qui est à deux clefs, est taxée à 36 livres, et la seconde à 12 livres seulement.

Parmi quelques couteaux, un « couteau tortu pour un braconnier » (art. 3) nous reporte à l'étymologie du mot braconnier, qui, dans l'origine, désignait un valet de chiens.

Le luxe des accessoires de la chasse est attesté par l'existence de colliers de lévriers en drap d'or garni d'argent doré (art. 161), et par celle d'un chaperon de gerfault (art. 165) brodé de perles, dont la queue, en fils de soie et d'or retenus par des boutons de grosses perles, est terminée par deux *brenelles* d'or garnies l'une d'un diamant, l'autre d'un rubis. Le vocable *brenelle* nous semble venir de *brena*, auquel Du Cange donne l'acception de fruit ou fruitolet.

L'inventaire contient un grand nombre d'articles de deuil (art. 242 à 263) parmi lesquels nous devons signaler des garnitures de lit ou chambres de satin noir, ou de soie noire, qui nous semblent avoir servi plutôt à quelque cérémonie funèbre faite à Cambrai, après l'exécution du connétable, qu'à des usages journaliers. Deux (art. 249) sont dites fort usées cependant.

Les tapisseries sont peu importantes et consistent surtout en verdures (art. 421 à 423). L'une est dite de *Marceterie* (art. 56), c'est-à-dire de la Marche ou d'Aubusson. Notons-en une cependant (art. 287) qui semble avoir été exécutée pour le connétable, à en juger par les houppes et la licorne qui y sont figurées avec la lettre E. Cette lettre, avec la houppe et la licorne doivent être l'emblème de

la maison de Saint-Paul, car les houppes et la licorne se voient sur d'autres pièces de l'inventaire, notamment sur un grand et vieux tapis velu (art. 357) que nous trouvons en compagnie d'autres tapis velus (art. 265 et 266), sans aucune désignation de sujet. Mais la première mention nous suffit pour prouver que la fabrication des tapis velus à la façon d'Orient existait en Europe et en France dès le moyen âge. Un autre inventaire qui a été communiqué également au Comité par M. Jules Gauthier le montre aussi. C'est celui des meubles de Jean de Chalou, prince d'Orange, qui date de 1532 seulement; mais le document qu'il nous fournit est d'un siècle antérieur pour le moins, car en 1476 le tapis dont il s'agit est qualifié de vieux.

Ce que nous avons dit de l'inventaire du connétable de Saint-Paul, copié par M. Jules Gauthier dans les Archives du Doubs, où le hasard l'a transporté de Cambrai, suffit pour montrer l'intérêt de cette communication dont nous proposons la publication.

ALFRED DARCEL,  
Membre du Comité.

---

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'HÔTEL DU CONNÉTABLE DE SAINT-PAUL, À CAMBRAI.  
(Mars 1476.)

Quand le connétable de Saint-Paul, déclaré coupable de haute trahison, eut été livré à Louis XI par Charles le Téméraire, et décapité en place de Grève le 19 décembre 1475, le duc de Bourgogne confisqua et mit sous la main de justice les biens que le connétable possédait dans ses États, et en particulier un hôtel situé à Cambrai. Quinze mois plus tard, Marie de Bourgogne, sagement conseillée, annulait cette confiscation et rendait aux enfants du comte de Saint-Paul : Pierre, comte de Brienne, de Marle et de Soissons; Charles, évêque-duc de Laon; Antoine, comte de Roussy; Jeanne de Luxembourg; et Jacqueline, femme de Philippe de Croÿ, comte de Porcien, ce qu'elle détenait de leur héritage. A cette occasion on dressa un inventaire général du mobilier de l'hôtel de Cambrai et une estimation particulière des armes, des vêtements, de la vaisselle d'argent, du linge de table et des tapisseries qui s'y trouvaient déposés. Cette dernière estimation, pleine de détails descriptifs curieux pour l'histoire des arts et des industries textiles, est, par une bizar-

rière coutumière dans l'histoire des documents manuscrits, venue trouver asile dans un dépôt d'archives franc-comtois. Au moment où le Comité prépare un recueil d'inventaires mobiliers, j'ai pensé que l'inventaire du connétable de Saint-Paul pourrait, par les informations nouvelles qu'il présente, l'intérêt de quelques-uns de ses détails, lui paraître digne d'être imprimé. C'est ce motif qui m'a déterminé à en préparer et à lui en adresser la copie.

JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant à Besançon.

*Copie de la prisie faicte des biens qui appartinrent à deffunct Monseigneur le conte de Saint-Pol, etc., connestable de France, et qui estoient à Cambray, au profit de Messieurs ses enfans en mars l'an mil III<sup>e</sup> LXXVI.*

*Et aussi des linge et tapisserie qui furent à feu Monseigneur le conte de Marle trouvez avec lesdicts biens audict lieu de Cambray.*

Prisie faicte par XII jours entiers du mois de mars l'an mil III<sup>e</sup> LXXVI, en la cité de Cambray, des biens meubles qui lors estoient en hostel qui fu à deffunct monseigneur le conte de Saint Pol, connestable de France, et à lui appartenans, sur lesquels et en l'an précédent, deffunct monseigneur le duc de Bourgoigne fist faire clain et arrest et les mettre ès mains de la loy dudict lieu de Cambray, disans iceulx par aucuns moyens à lui appartenir, et messieurs les enfans d'icellui monseigneur le connestable sousenans au contraire et que avoir les devoient sur et autant mains des dons et légas qu'ilz disoient à eulx avoir esté fais par deffuncte madame la contesse de Liney et aultres leurs prédicesseurs, pourtant que mondit seigneur leur père avoit succédez en leurs biens et iceulx appréhendé. Sur quoy lesdictes parties ont esté par long tempz en procès, néantmoins bien tost aprez le trespas de mondiet seigneur le Duc, madame sa compaignie et mademoiselle de Bourgoigne, ses hoir en ce cas, se sont déportées dudict procès, et accordé en don et par la meilleure forme et manière que l'on porroit dire, tous lesdictz biens avec les biens amenez nagaires de Bohaing sur deux cars, comme cy après sera toichié, estre délivrez à monseigneur le conte de Bryenne pour luy et messieurs ses frères et sœurs, enfans de mondiet seigneur le connestable, etc., au commandement et par l'ordonnance d'iceulx seigneurs frères et sœurs, c'est assavoir : de révérend père en Dieu et très redoubtez seigneurs monsieur Charles de Luxembourg, évesque et duc de Laon; monseigneur messire Pierre de Luxembourg, conte de Brienne, de Marle et de Soissons, ayans outre son droit la cause action et deffence du droit de loys monsieur et mademoiselle Jehanne de Luxembourg leurs frère et sœur menre d'ans<sup>(1)</sup>;

<sup>(1)</sup> Moindres d'ans ou mineurs.

monseigneur d'Inchy, ou nom et comme procureur de monsieur de Roussy ; et Roland Belin, procureur de madame Jacqueline de Luxembourg, comtesse de Porcieu, par les depputez et commis d'iceux seigneurs et dame, c'est assavoir maistre Jehan Godeffroy, Jehan de Hordain dit Vilette, Garin de Warlusel et Jehan de Marle, appelez avec eulx à ce faire, Mahieu du Castel, Nicaise Brunet de Casier et Jehan Foulon, présens, sermentez, cognoissans telz matières, lesquelz depputez et priseurs ensemble de commun accord ait tenu et veu, pièce aprez aultre, tous lesdictz meubles, et par bon et meur advis y assis juste et léal pris, ainsi et par la manière que cy après s'ensuit :

Premiers les parties qui estoient en une queue signée par A.

1. xi gans servans à porter oiseaux, prisiez xii s. d'Artois.
2. Ung grant coutteau et pluseurs petis en une gayne, ix s.
3. Ung coutteau tortu pour 1 braconnier, iiii s.
4. Une orloge de coeuvre doré dont le tablette ouquel est le compas monstrant l'heure est d'argent, vi escus valent vii l. iiii s.
5. Trois trompes de chasse, dont les deux sont de coeuvre en custode de cuir et l'autre est de corne, prisées ensemble, xlviij s.
6. Deux layettes de bos, esquelles a aucunes cloquettes de letton, iiii s.
7. (*Laon.*) Ung plat coffre de cyprès, xlviij s.  
(Ceste partie et aultres cy aprez où a *Laon* en teste ont esté délivrées à monsieur de Laon pour sa viii<sup>e</sup> part des biens contenus en ce pappier, sans touchier aux biens des ii coffres signés de H et G et les linge et tappisserie qui fu à monsieur de Marle).
8. (*Laon.*) viij ymages de brodure pour servir à ournemens d'église estans oudict coffret, prisées ensemble, xlviij s.
9. Une serrure très soubtille, bien ouvrée, en laquelle a plusieurs ymages, et tout à couvert à deux clefz, laquelle bonnement on ne sceroit extimer, et gist en la plaisance des seigneurs; touteffois elle est icy extimée à xxxvi l.
10. Une layette longue en laquelle avoit ung tablet de l'ymage saint Christoffe, iiii s.
11. xv grosses parrures de joiel en 1 sachet, vi s.
12. Une pièce de velours bleu contenant v quartiers, qui a aultrefois servi, xxx s.
13. Ung petit coffret couvert de cuir noir, où il y a plusieurs serrures servans à coler à chiens, prisées ensemble, iiii s.
14. Une boitelette d'yvoire à mettre poudre sur le pappier quant on escript, viii s.
15. Une petite layette où il y a ung jeu de cartes fait en triomphe, viii s.
16. Deux bouteilles de cuir, couvertes de rouge velours, chascune garnie, et les couverceaux d'argent doré à serrure fermant ensemble, x l.

17. Unes parrures de vielles racines où il y a une escaille de lymechon, XII d.

18. Deux crilz d'Alemaigne servans à tendre crennequins, ensemble XXX s.

19. Une petite targe bordée de velours à le devise de Monseigneur, cui Dieu pardoinst, II s.

20. Une boitte à porter à cheval, où il y a aucunes lettres et pappiers.

I<sup>re</sup> somme : LXVI l. X s. d'Artois.

En ung coffre signé de B.

21. Une robbe de drap d'or cramoisy à femme, à manches ouvertes, contenant ensemble XXVI aulnes ou environ, prisiée CX escus courans valeur. Et sont lesdictes mances séparées de ladiete robbe sans doublure, VI<sup>xx</sup> XII l.

22. Ung harnas de cheval, c'est assavoir le large reme, le poitras et le culière, de velours cramoisy ouvrez de feules et de houppes d'or sur le doigt et à houppes pendans, III l. XVI s.

23. Ung aultre harnas de cheval, si comme, le large reme, le poitras et le culier de velours noir semez de EE, XL s.

24. Une cotte d'arme de damas blanc aux armes de monsieur le conte de Lincy, XLVIII s.

25. Une ghinte<sup>(1)</sup> de meulquinerie brodée, servans à mettre sur ung heaume ou salade, LXXII s.

26. Une boitte en laquelle a une ghinte de soye chargée de petites houppes et de EE d'or et de soye noire, VI l.

En ung pennier blanc d'osiere signé de F.

27. Quatre chauffrains, les trois chargiez d'orfaverie et l'autre est de brodure, ensemble VII escus courans valent IX l. XII s.

28. Une bourse de velours noir en laquelle a une malette de velours cramoisy fermant à chayne et serrure d'or, doublée de velours noir, où il y a des œuvre-chiez et ung petit quarreau odoriférant de velours cramoisy semé de lettres et brodure d'or, XL l.

29. Ung estuy où il y a plusieurs habillemens<sup>(2)</sup> servans à chirurgien, XXIII s.

30. Une houppes d'or de Cypre, XXIII s.

31. Cinq fers de lanches en 1<sup>re</sup> custode de cuir, XX s.

32. Ung petit coffret de cuir où il y a aucuns petis briefves et lettres en pappier, XII d.

(1) Guimpe.

(2) Instruments.

33. Deux demi manches de haubergeirie nommez flancars, XLVIII s.

34. Quatre pièces de harnas de teste, dont le première est ung bicocquet garni de XI glos claux d'or, d'une corioie partie à moittié garnie de plusieurs petis claux d'or et de lettres de II emmailliez, de bloucq<sup>(1)</sup>ue, claux et de morgant <sup>(2)</sup> tout d'or, prisiées en tout XXX l.

La seconde est ung armet garni de trois corioies où il y a plusieurs lettres de AA, houppes, claux, bloucq<sup>(1)</sup>ues et morgans tout d'or, la pluspart emmailliez, et derrière une rondiolle de fer desgarnie, bordée d'or, XXXVI l.

La troisième est une barbutte garnie de XII claux moiens, d'une corioie de cuir garnie de bloucq<sup>(1)</sup>ue, morgant, de IX claux plas tout d'or et de une rondiolle garnie d'or avec, de deux houppes et de II AA d'or, XXX l.

Et la quatrième est une salade garnie de XXI grans claux, le bloucq<sup>(1)</sup>ue et le morgant d'or, où poeut avoir cinq onches d'or, XLVIII l.

35. Ung coffret d'argent doré et emmaillié la plus part, pesans III mars parmy le beneque prisié XXXIII l.

(Ceste partie et aultres cy après où a *despendu* en texte, ont esté prises du consentement de monsieur de Laon et madame de Brienne pour fournir et paier les despens encourus à cause des biens contenus en ce cahier etc.)

II<sup>e</sup> somme : III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> v l. I s. d'Artois.

En deux penniers d'osière couvers de cuir noir.

36. Un gharnais tout complet, tant de salade, haarnas de jambes comme d'aultres choses préservans ladiete salade garnie de cinq petis claux d'or avec d'une corioiette de cuir garnie de bloucq<sup>(1)</sup>ue, morgant et III claux d'or, la bavière garnie de bloucq<sup>(1)</sup>ue, morgant et III petis claux d'or; et ung chanfrain pour ung cheval garnie d'une busc avec, de ung A d'argent, le tout prisié XXIII l.

37. Ung viez pourpoint à armer de noir sattin, XVI s.

III<sup>e</sup> somme : XXIII l. XVI s. d'Artois.

En ung pennier d'osière non couvert, boutté en I sacq.

38. (*Laon*) Une brigandine couverte de velours noir à tout claux de letton dorez, prisié c s. d'Artois.

39. Plusieurs pièces de harnas de gherre de diverses sortes, extimées à III l.

40. Ung corps de cuirasse, VII l. III s.

III<sup>e</sup> somme : XVI l. III s. d'Artois.

<sup>(1)</sup> Boucle.

<sup>(2)</sup> Mordant.



Arbalestres et crennequins.

41. (*Laon*.) Ung arbalestre de bos paint où est escript : *Au plaisir d'elle*, enhouchié<sup>(1)</sup>, LXXII s.

42. Ung autre arbalestre de bos paint ou à houppes, et ce aussi enhouchié, LXXII s.

43. Ung autre arbalestre de bos paint, où sont feules de cardons, enhouchié, III l.

44. Ung autre arbalestre de bos paint, où a ung rolet autour d'un batton de lettres vermeilles en flameng, enhouchié, LX s.

45. Ung autre arbalestre de bos aussi paint, où a feuilles verdes et deux roles vermeil de lettres en flameng, pareillement enhouchié comme les autres, LXXII s.

46. Ung petit crennequin d'achier, qui a l'estrier et le clef dorez, xxx s.

47. Ung autre petit crennequin dont l'estrier et le cléf sont estamez de blanc fer, xx s.

48. Ung crennequin d'achier plus grant, dont l'arbrière est verni et le covvre bien joliment polye, LXXII s.

49. Ung autre crennequin de pareil bos, l'arbrière sans vernir et le verghe polie, LXXII s.

50. Ung autre crennequin, dont l'arbrière est bien rouge verni et le verghe signée de une anere et de ung G, LXXII s.

51. Ung autre crennequin d'achier, aussi l'arbrière verni bien rouge ou il y a haulche<sup>(2)</sup> et de III petites pièces de och desoubz le nois, LX s.

52. Ung autre crennequin, dont l'arbrière est bien rouge verni et le verghe signée de une anere et de ung G, LXXII s.

53. (*Laon*) Ung petit crennequin, dont l'arbrière est de fer joliment faicte, LX s.

54. Ung autre crennequin, marqué en le verghe de une M et de ung lyon, LX s.

55. Deux chuynolles autrement appelées *gumulas*, une custode et du trait servans ausdies arbalestres, xxxiii s.

56. Le tapisserie de marceterie, qui estoit en III queues, fu délivrée par l'ordonnance de messieurs et aussi des commissaires de monseigneur le Duc, en l'esté mil m<sup>cc</sup> lxxvi, à Perrart Jacquart, conchiege de l'ostel, pour le garder à monseigneur de Marle, lequel avoit fait apparoir que elle lui appartenoit. (Elle est estimée comme cy-aprez appart.)

57. Les pièces de vin qui furent trouvées ou celier de l'ostel en faisant l'inventoire premiere, ont esté despendues et buttés, tant par messieurs et

<sup>(1)</sup> Enguiché ?

<sup>(2)</sup> Hausse.

les gens de leurs hostelz, comme par les commissaires de monseigneur le Duc dessus nommez, etc.

58. Quant aux chevaux, ilz furent délivrez les aucuns à ceulx qui en avoient le don de monseigneur le Duc, et les aultres ont esté vendus et délivrez ainsi qu'il est tout notoire.

V<sup>e</sup> somme, XLIII l. XVIII s. d'Artois.

En la première chambre correspondant à la salle de hault.

59. Ung lit et le parcavech y servant, VI l. XII s.

60. Ung chief de sayette vermeille, semé de EE et de brodure de petite valeur, XXIII s.

61. Ung viez bancquier de soie vermeille, qui faisoit dossier audict lit, IX s.

62. Ung viez couvertoir de sarge vermeil, armoyé des armes de monseigneur le conte de Liney, lequel est de petite valeur, IX s.

(Ces III parties sont remises avec les aultres biens en le chambre bas.)

63. Trois vieses gourdines qui servoient autour dudict lit, toutes deschirées et de peu ou néant de valeur et partant non extimées.

64. Ung dreschoir et 1 ban de bos demourez a l'ostel.

VI<sup>e</sup> somme, VIII l. XIII s. d'Artois.

En ung grant tonneau fermé, à serrure signé de la lettre E.

65. Dix oreilliez tant petis comme grans, les aucuns entoyez <sup>(1)</sup> et les aultres non, XXX s.

66. XIII serviettes vièses et traucées, XVI s.

67. Une paire de lincheux de toile bonne noeuve signée de une croix, et contiennent xxx aulnes ou environ, XXXVI s.

68. Une aultre paire de toile brune noeuve, contenant xx aulnes ou environ signée de A, XXIII s.

69. (Laon.) XII viez lincheux de petite valeur loyez ensemble, signez de B, XXXVI s.

70. Une nappe d'ouveraige de Damas, contenant VI aulnes de long et II aulnes de large ou environ, signée de C, XII s.

71. Une piece de nappe, de l'oeuvre de grans losenghes, mengié en plusieurs lieux de ras, contenant XXVIII aulnes ou environ signée de D, XLVIII s.

72. (Laon) Une nappe de pareil oeuvre contenant VI aulnes de long traucée en aucuns lieux, signée de E, XII s.

73. Une aultre nappe de l'oeuvre de Damas, contenant VI aulnes de long et II aulnes 1 quartier de large ou environ, signée de F, XVIII s.

<sup>(1)</sup> Mis en taie.

74. Une aultre nappe a grans losenghes, contenant vi aulnes de long et vi quartiers de large ou environ, signée de G, viii s.

75. Une aultre nappe de l'oeuvre de Damas fort usée, contenant vi aulnes de long et ii de large ou environ, signée de H, ix s.

76. Une nappe a grans losenghes, contenant v aulnes demie de long, signée de I, vi s.

77. Une nappe grosse à grans losenghes, contenant vii aulnes de long, signée de K, x s.

78. (*Laon*). Une nappe de pareil oeuvre, contenant v aulnes demie de long, signée de L, viii s.

79. Une nappe, traüée en aucuns lieux, contenant iii aulnes demie de long, signée de M, v s.

80. Une nappe de grans losenghes, contenant vii aulnes de long ou environ; signée de N, ix s.

81. (*Laon*.) Une nappe, vièse et traüée en plusieurs lieux, contenant vii aulnes ou environ, signée de O, vi s.

82. Une nappe, contenant vii aulnes ou environ, signée de P, xii s.

83. Une nappe estroite, contenant v aulnes, signée de Q, vii s.

84. Une nappe, contenant vii aulnes, signée de R, xii s.

85. Une nappe, contenant iii aulnes ou environ, signée de une petite R, viii s.

86. Une aultre nappe, contenant viii aulnes, signée de S tournée, xii s.

87. Une nappe, de iii aulnes, vièse, signée de S longue, iii s.

88. Une nappe, de v aulnes ou environ, fort vièse, signée de T, v s.

89. Une nappe, de vii aulnes ou environ, signée de V, ix s.

90. Une nappe grosse, de iii aulnes demie, signée de U petit, viii s.

91. Une nappe, vièse, de iii aulnes, signée de X, iii s.

92. Une nappe, vièse, de ii aulnes de long, signée de Y, ii s.

93. Une pareille nappe, signée de Z, ii s.

94. Une aultre nappe, de iii aulnes, signée de r, iii s.

95. (*L.*) Une aultre, de petite valeur, contenant iii aulnes, signée de q, ii s.

96. Une nappe, de v aulnes, bien vièse, signée de CCC, v s.

97. Trois doubliers, portans xv aulnes, non signez, fort usez, lycz ensemble, viii s.

VII<sup>e</sup> somme, vii l. xvi s. d'Artois.

En deux penniers de cuir, à porter à cheval signés de d.

98. Les ornemens servans à dire messe, si comme : casure, aulbe, auit, estolle, fanon<sup>(1)</sup>, nappes, tableau<sup>(2)</sup>, corporal et messel, tous en i sacq de cuir,

(1) Manipule.

(2) Canon d'autel.

n'ont point esté extimées. (Ces parties à cause que ce sont ornemens d'église non extimées. Et ont esté baillées en garde à Perrart Pasquart, conchiege de l'ostel de Cambray, pour s'en aidier à dire la messe oudit hostel quant monsieur de Laon ou aultres de messieurs y seront, par ce que le chappelain de madame de Brienne a emporté ceulx qui servoient à la chappelle dudict hostel, etc.)

99. Plusieurs aiguillettes de soye de diverses couleurs, servans à armer et à attachier chausses, loyées ensemble, prisiez xxx s.

100. vi plumes à mettre à chappeaux, assavoir : ii d'azur, ii blances et ii noires, garnies de paillettes d'or saudis, xxx s.

(Elles ont esté données à plusieurs serviteurs de l'osthel pour ce trachié.)

101. Pluiseurs capprons et sonnettes de plusieurs sortes servans à oiseaux, iii chemises, ii coevrechies et aultres menues choses prisées ensemble c s.

(Ces capprons et sonnettes d'oiseaux ont esté parties en viii, dont monsieur de Laon a eu i<sup>r</sup> part, monsieur d'Inchi pour monsieur de Roussy i<sup>r</sup> part, et monsieur de Brienne les aultres vi pars pour lui et les aultres messieurs ses frères et sœurs.)

102. Et quant aux espisseries qui estoient esdictz penniers, à cause qu'elles estoient passées et gastoient les aultres choses, ont esté ostées.

VIII<sup>e</sup> somme, vi l. x s. d'Artois.

I<sup>e</sup> grosse somme, v<sup>e</sup> LXXII l. ix s. d'Artois.

En ung grant coffre de bos, convert de cuir féré de bandes de fer, signé de G.

103. Une pièce de nappe noeuve entière, contenant xxiiii aulnes de long et ii aulnes de large ou environ, signée de A, vi l.

104. (*Laon.*) Une autre pièce de nappe noeuve, contenant xlii aulnes de long et ii aulnes de large ou environ, signée de B, xviii l.

105. Une autre pièce de nappe noeuve, contenant xlviii aulnes de long et ii aulnes de large, signée de C, xvii l.

106. Une autre pièce de nappe fine, de l'oeuvre de Venise, contenant xxxix aulnes demies de long et iii aulnes iii quartiers de large ou environ signée de D, xxiii l.

107. (*Despendu.*) Une autre piece de nappe noeuve, contenant xxvii aulnes de long et ii aulnes demi quartier de large, signée de E, x l.

108. Encores une pièce de nappe, de moienne sorte, à petites losenghes, contenant xxxviii aulnes iii quartiers et vi quartiers de large ou environ, signée de F, iii l. xvi s.

109. Une nappe, contenant viii aulnes de long et v quartiers de large ou environ, signée de G, xx s.

110. Une autre nappe, de ix aulnes de long et de vii quartiers demi de large ou environ, signée de H, xxxvi s.

111. Une pièce de noeues serviettes ou a XII serviettes, chascune de VII quartiers de long et III quartiers largement de largeur, à l'oeuvre de Damas, LXXII s.

112. Une pièce de doublier noeuf, à l'oeuvre de Damas, contenant XI aulnes de long et III de large ou environ, signée de  $\text{H}$ , XXXVI s.

113. (*Laon.*) Une autre piece de doublier noeuf, contenant XLVIII aulnes de long et une aulne de large ou environ, à l'oeuvre de Damas, signée de A, VIII l.

114. Une piece de doublier noeuf, contenant XX aulnes où a III doubliers de l'oeuvre de menues d'Arras, de III quartiers de large ou environ, signée de B, XXX s.

115. Une piece de bonne forte toille, contenant sans couture V aulnes III quartiers de large et XV aulnes de long ou environ, signée de a, XII l.

116. Une autre piece de toille, de pareille sorte largeur et longueur comme la pièce de l'article précédent, signée de b, VII l.

117. Une paire de drapz de lit, contenant ensemble XXXII aulnes de II lez, chacun let portant III aulnes de large ou environ, IX l. XII s.

1<sup>e</sup> somme, VI<sup>xx</sup> XI l. II s. d'Artois.

En ung petit escriin de bos, signé par f.

118. Une casule, en laquelle est figurée une partie de l'Ancien Testament.

119. Une aubbe de tafas blanc, garnie d'aufferois paraulx à ladiete casuble.

120. Ung tunique et domatique y servans.

121. Deux aubbes avec les aufferois paraulx.

122. Une estolle. (Toutes ces parties non extimées à cause que ce sont ornemens d'église.)

123. Deux fanons comme de trippes de velours rouge.

124. Deux cappes l'une bleue et l'autre jaune.

125. Deux amitz.

126. Deux nappes d'autel benittes.

127. Ung parement d'autel à mettre avec la belle casuble.

En ung long coffre de bos, couvert de cuir, bendé de fer, signé de J.

128. Une pièce de toille noeue, contenant XXXVI aulnes de long et VI quartiers de large ou environ, signée de A, III l. X s.

129. (*Laon.*) Une autre pièce de toille noeue, contenant LXVI aulnes de long et V quartiers demi de large ou environ, signée de B, VII l.

130. Une autre pièce, contenant XXXVI aulnes de long et V quartiers demi de large ou environ, signée de C, III l.

131. Une autre pièce, contenant aussy xxxvi aulnes de long et vi quartiers de large ou environ, signée de D, m l. x s.

132. Une paire de linceux de trois lez, contenant xxxiii aulnes ou environ, signée de A, lxxviii s.

133. Une autre paire de linceux, de m lez, contenant xlvi aulnes ou environ, signée de B, m l. m s.

134. Une autre paire, aussy de m lez, contenant xlvi aulnes ou environ, signée par G, m l. m s.

135. Une paire, pareillement de m lez, contenant xlvi aulnes ou environ, signée de D, lxxvi s.

136. (*Laon.*) Une paire, semblablement de m lez, contenant xlvi aulnes ou environ, signée de E, m l. m s.

137. Une autre paire de m lez, contenant aussy xlvi aulnes ou environ, signée par F, lxxvi s.

138. Une paire de linceux, de meulquinerie, de v lez, contenant lxx aulnes ou environ, signée de G, xx l.

139. Une nappe, à l'oeuvre de Damas, contenant x aulnes de long et m aulnes de large ou environ, signée de A, vii l.

140. Une autre nappe de pareille oeuvre, contenant vi aulnes de long et m aules demie de large, de deux lez, signée de B, lxxvi s.

141. Une autre pareille nappe de longueur et largeur, signée de C, lxxvi s.

142. (*Laon.*) Une nappe de aussy oeuvre de Damas, contenant x aulnes de long et m aulnes de large ou environ, signée de D, vii l.

143. Une autre nappe de pareil oeuvre, contenant x aulnes de long et m aulnes demie de large ou environ, signée de E, vi l.

144. Une nappe de grans losenghes, contenant x aulnes de long et vi quartiers de large ou environ, signée de F, xl s.

145. Une pièce de serviettes ou touelles, contenant xiii serviettes et en tout xxvii aulnes et m quartiers demi de large ou environ, m l.

146. Ung doublier fin à l'oeuvre de Damas, contenant xii aulnes demie de long et m quartiers demi de large ou environ, signé de A, lxx s. vi d.

147. Ung autre doublier de pareil oeuvre, contenant aussy xii aulnes demie de long et m quartiers demi de large ou environ, signée de B, lxx s. 6 d.

148. Ung autre doublier de semblable oeuvre, contenant x aulnes de long et m quartiers de large ou environ, signé de C, xxx s.

149. vii serviettes fines de pareil oeuvre, contenant chacune vi quartiers de long et m quartiers demi de large ou environ, xlii s.

Il° somme, cviii l. ii s. d'Artois.

En ung tonneau signé de la lettre k.

150. Ung gobelet couvert, encassé de serpentine, tout le piet, le cou-

vercel et le tour dudict gobelet d'argent doré; oudit piet, xiii casses où a pierres et perles. Et oudiet couvercel ni casmahieus, avec aultres pierres de cassidonne et trammues, prisiez l l.

151. Ung gobelet hault d'argent doré, couvert et emmaillié très gentement, pesans ni mars ni onces demie, prisie viii escus courans le mare, montant xxxiii l. ni s.

152. Ung petit gobelet de cristal, couvert et garni d'argent doré, xii l.

153. Une culière de cassidonne garnie, c'est assavoir le loucheron d'or emmaillié de lettres de R R I, et le manche d'argent doré, xl s.

154. Ung ymage de Nostre Dame d'alebatre, en custode d'ivoire, sauf la bordure mise en une layette, extimées xxiii l.

155. Une serrure très soubtille, bien ouvrée, en laquelle a aucuns ymages que bonnement on ne scaroit extimer et gist en la plaisance des seigneurs. Toutesfois elle est icy extimée et est en 1<sup>e</sup> layette de bos, xii l.

156. Une orloge très belle et très soubtille, armoyée des armes de Saint-Pol et de Savoie, portant clèresvoies, tourelles et banerolles, dont le cadran et lesdictes banerolles sont d'argent et emmailliez, extimée à xxxvi l.

157. Ung coffret de fer très bel, fermant à deux clefz, mis en une custode de bos, extimé à xxii l.

158. Une trompe d'ivoire, xxx s.

159. Ung coevreché de plaisance, servant à mettre dessus une salade, brodé et semé de plusieurs lettres de S E E et flourettes, fringié tout autour de fringes de soie et d'or, et deux hunes de dames d'or et de soye, lxxii s.

160. Une aloyère <sup>(1)</sup> de fil d'or trait, très gentement ouvrée, et une aultre menre pareille prisiez ensemble iii l.

161. Deux coliers de lévriers, l'un de tissu cramoisy et l'autre de drap d'or figuré, garnis d'argent doré, ensemble, cx s.

162. Trois onches de fringes de soye perse, xvi s.

163. Trois drapz de kamelot noir, doublez de toile noire, brodez de houppes et A A, ensemble xxvi aulnes et une gourdine de staffas non renforcié, mengié en aucuns lieux de ras et soris, le tout servans au comptoir de feu monseigneur de Bohaing, prisiez à xx l.

164. Ung chiel aussi de kamelot, servant audit comptoir, contenant xii aulnes ou environ, c s.

165. (*Laon.*) Une layette ronde en laquelle sont : c'est assavoir, ung capron d'oiseau servant à ung gerfault ou sacre, garni en manière de brodure de grant nombre de perles, la queue dudict capron de fil de soie et d'or à deux boutons de gros perles; et au bout de ladicte queue ii vrelles <sup>(2)</sup> d'or, à l'une 1 petit dyamant et à l'autre ung ruby, xx l.

Deux sonnettes et deux vrelles d'or pour oiseaux, vi l.

(1) Gibecière.

(2) Vervelles.

Une longue pour oiseaux, de soie et de fil d'or à houpes d'or, et ix caprons d'oiseaux, dont l'un est brodé de fil d'or, xxiii s.

166. Une layette à demie ronde, où ont été trouvez, c'est assavoir une croix à ung crucifix d'argent doré, pesant ix onces v estrelins, xii l.

167. Ung *Agnus Dei* d'argent, en une bourssette où a aucunes petites cloquettes d'argent, et poeut valoir xviii s.

168. Deux bourses ouvrées sur le mestier, xii s.

169. Pluseurs petis coeuvrechiez à parer ymaiges, ausquelz on ne met aucune extimacion pour ce que ce sont petites choses et de petite valeur.

170. Une layette longue, de bos, close et cordée, où est super escript : En ceste layette sont lettres touchant feu monsieur le cardinal de Luxembourg, de Tingry<sup>(1)</sup> et Hucqueliers<sup>(2)</sup>.

171. Une aultre petite layette, contenant en superscription : Touchant Ghisene<sup>(3)</sup>.

172. Une aultre layette de bos, en laquelle est superscript : Lettres touchant la terre de Ghisene.

173. Une aultre laiette à demi longue sur quoy est escript : Debtes deues par obligacions, Bobaing<sup>(4)</sup>.

174. Une aultre laiette aussi a demi longue sur quoy est escript : Touchant l'aqueste de Guise<sup>(5)</sup>.

175. Une aultre layette de bos, ung peu plus courte, sur laquelle est escript : Touchant les chastel et terre de Ligni sur Canche<sup>(6)</sup>.

176. Une longue estroite layette en laquelle est une lettre ditte : L'arrest de Coucy.

177. Ung petit pennier d'osière, ouquel est attachié une cédulle contenant ainsy : lettres et coppies produites ou procès de madame de Saint Pol.

178. Une boîte à porter à cheval a tout pluseurs lettres closes.

179. Une aultre boîte pour porter aussi à cheval, où à aucunes lettres en parchemin sellées.

III<sup>e</sup> somme : II<sup>e</sup> LXXIII l. VI s. d'Artois.

En ung coffre de bos, convert de cuir, bendé de blanc fer signé de L.

180. (*Laon.*) Ung chiel dossier et iii gourlines<sup>(7)</sup> de toille blanche vièse, iii l. x s.

(1) Tingry, canton de Samer, Pas-de-Calais.

(2) Hucqueliers, chef-lieu de canton, Pas-de-Calais.

(3) Ghisene, peut-être Ghissiquier, canton du Quesnoy, Nord?

(4) Bobain, chef-lieu de canton, Aisne.

(5) Guise, chef-lieu de canton, Aisne.

(6) Ligny-sur-Canche, canton d'Auxy, Pas-de-Calais.

(7) Courtines.



181. Ung tappis velu, contenant ii aulnes demie de long et v quartiers demi de large ou environ, vi s.

182. Une pièce de tapisserie à soie, à une femme condempnée au feu, dont l'escripture qui y est commença : *On camp flory*, portant environ viii aulnes à l'aulne quarrée, vi l.

III<sup>e</sup> somme : xii l. x s. d'Artois.

En ung long coffre de bos, signé de N.

183. Une couverte de barde complète, de velours cramoisy, bordée de nuées, de brodure, de fleurs d'ancolies, de fil d'or et fringes aussi de fil d'or, extimée à iii<sup>xx</sup> l.

184. Une housure de plain fons de velours cramoisy, semés par losenghes de lettres de E et S, de fil d'or fringié, par bas aussi de fringes d'or. Et est formé de testière et de devant de incismes velours et oeuvre, extimée à iii<sup>xx</sup> l.

185. Une aultre housure de drap d'or cramoisy, avec une piece de aultre drap d'or viez ou poeut avoir en tout vi aulnes ou environ, l l.

186 (*Laou.*) Une autre housure complète de velours pers, semée de lettres de A de fil d'or, et fringée aussi de fil d'or et de soie, où poeut avoir xii aulnes ou environ, XLVIII l.

187. Une pièce de drap d'or noir de iii lez, à manière de la moitié de une housure de derrière, où poeut avoir iii aulnes ou environ, xx l.

(Nota que la grant inventaire portoit pour cest article une housure de derrière de drap d'or bleu.)

188. Ung estandard et ung ghidon de staffas vermeil et gris, fringiez tout autour de soie, où il y a une lycorne, *monnieulx* houppes et as. non extimé, et les laissent les commis à la discrécion de messieurs.

189. Ung mantelet court de drap de laine noir bien fin, doublé de staffas noir, LXXII s.

190. Ung manteau de drap de layne noir, doublé aussi de petit drap noir à porter à cheval, LXXII s.

191. Deux tunicques, une chappe et i fanon de sattin noir figuré estoffez de velours cramoisy et ung petit coussin longuet de sattin figuré, noir, viez, à soutenir le livre sur l'auttel. (Ces parties non extimées pour ce que ce sont ornemens d'église qui furent bénis comme il est apparu en i briefvet, y attachié en l'an LXXII.)

192. Une courte robe baghié de velours gris, fourrée de martres sebelins une partie, xx l.

193. Une cotte courte volant, de drap gris de Rouen, fourrée de martres excepté une manche qui est fourrée de aigneaux petis, xxiii l.

194. Une manche de martres sebelins sans drap, vi escus courans de vii l. iii s.

195. Une cotte volant de drap de layne, tirant sur le tané, fourrée de noires jeunettes, sauf l'une des manches qui a les iii pars fourrée d'aigheaux noirs, xiii l. viii s.

196. Ung court manteau de velours noir doublé de staffas noir, cx s.

Peleterie.

197. Ung bort d'ermine tout fait, vi l.

198. En ix fardeles d'ermine signez de pluseurs lettres de A B C, etc. esquelz fardeles a sur tout viii<sup>e</sup> xii ermine, prisiez l'une par l'autre à cause qu'il en y a pluseurs fort amenries et des jaunes et petites, à iii gros chascune, montent lx l. xviii s.

199. En xi fardeles de létices, signez aussi de A B C, etc. où a en tout xiiii<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> xvi létices prisiez l'une par l'autre à cause qu'il y en a de très petites et rousses et qui sont fort escousses et empirées, à ix deniers d'Artois chascune montent lvi l. ii s.

(Ces fardeles envolepez en ung lincheu.)

200. (*Laon.*) Une fourrure de dos de martres sebelins portans cent dos ou environ tous tenant ensemble, lx l.

201. viii fins dos de martres sebelins, signez par A, prisiez ii escus courans la pièce, sont xvi escus, valent xix l. iii s.

202. xxxii aultres dos de martres, signez par B, en iii pièces loyées ensemble à xviii s. d'Artois pièce, montent xxxviii l.

203. iii<sup>xx</sup> cottez de martres sebelins, à x s. d'Artois chascun, en viii tires loyées ensemble, signées par G, xl l.

204. xix dos de martres signez par D, à xx sols d'Artois chascun, xix l.

205. xvii aultres dos de martres, signez par E, à x sols d'Artois chascun, viii l. x s.

206. Plusieurs estais de martres, mis en ung sachet, xxxiii s.

207. xliiii cottez de noires jeunettes mises ensemble et ii petites tires de penelières aussi noires jeunettes, prisiez ensemble iii l. xiiii s.

208. Ung petit pan de gorges de martres prisiez (toutes ces parties mises en ung fardeau) xxxiii s.

209. (*Despendu.*) Une pièce de drap de damas noir à grands figures contenant xviii aulnes ou environ, prisiez xxx solz d'Artois l'aulne, monteût xxxii l.

210. Une petite laiette, en laquelle a un grant cordon de soie et d'or à deux boutons de fil d'or à fachen de *Agnus Dei*, xii s.

211. Une autre petite laiette, où a vii canons et iii demi canons d'argent, harnas, à x s. chascun, iii l. v s.

212. Une laiette plus grande, où sont viii boches de letton dorées, servans à brides de chevaux, avec aucuns petis claux de letton à attacquier, xxx s.

213. Une daghe de petite valeur donnée et par ce non extimée.

V<sup>e</sup> somme, vii<sup>e</sup> v l. v s. d'Artois.

En ung escrin de bos, signé par R.

214. Plusieurs comptes, registres, cartulaires et lettres touchant le conté d'Eu.

En 1 coffre de bos, tout couvert de fer, signé par P.

215. Plusieurs lettres, papiers et registres touchant pluseurs choses, etc.

En ung escrin de bos, signé par Q.

216. Pluseurs lettres, comptes et aultres papiers tant en ung petit coffret, laiettes plates et rondes comme aultrement touchant le conté d'Eu et aultres terres et seignories d'icelle conté, etc.

En ung pennier d'osière, couvert de cuir, signé par T.

217. Une pièce de nappe fine, à l'oeuvre de Damas ou Venise, contenant xxxvii aulnes demie de long et iii aulnes iii quartiers de large ou environ, à xxiiii sols d'Artois chascune aulne, montent xlv l.

218. (*Laon.*) Une pièce de serviettes bien fines, où a xii serviettes chascune de vii quartiers de long et iii quartiers demi de large ou environ (Nota que la grant inventoire portoit meulquinerie), xii l.

219. Ung tablier bien beau ou a pluseurs personnages, les peintures et le cloant d'argent doré, lx s.

220. Ung pavillon de bougran bleu vert et vermeil, prisiez c s.

VI<sup>e</sup> somme : lxxv l. d'Artois.

En ung long plat coffre de cyprès, signez de X.

(Ce coffre de cyprès wit, Madame l'a eu et est bien viez, et ne vault que ii escus ou environ.)

221. Trois cuittes-pointes qui sont chiel, dossier et convertoir d'un lit (Nota que la grant inventoire portoit iii cuittes-pointes), x l.

222. Une casuble de sattin noir signé, bordée de velours cramoisy, i corporal, i tablet d'autel, i estolle, i fanon, une aubbe, i amit, ii nappes servans à église, non extiméz. Et sont envolepez en ung lincheu. (Ces parties non extimées par ce qu'elles servent à église.)

223. ix serviettes de l'oeuvre de Damas, xxvii s.

224. Une pièce de toile délyé contenant xvi aulnes de long et v aulnes demie de large ou environ, xvi l.

225. Quatre pieces de staftas gris et vermeil, brodez de houppes, de AA, de fil d'or et doublez de bougran rouge à maniere de cuittes-pointes servans à une conchette, et deux gourdines, prisiés en tout xv l.

226. Ung doublier estroit de xii aulnes de long, de l'oeuvre de petites losenghes, xii s.

227. Une paire de lincheux de iii lez contenant ensemble xl aulnes ou environ, signée par A, lx s.

228. Une autre paire de lincheux de aussi iii lez, et contenant xl aulnes ou environ, signée par B, iii l.

229. xx aulnes ou environ de fringes coponnée de soye bleue et noire et de or ensemble (Ces parties accouplées [226-229] ne sont comprins en le grant inventoire), xl s.

230. Deux aisselles de bos, entre lesquelles a, en trois pièces, deux xii<sup>nes</sup> demie de bien fines serviettes de l'ouvrage de Venise, prisiées chascune serviette xvi sols d'Artois, montent xxiiii l.

VII<sup>e</sup> somme : iii<sup>xx</sup> l. xix s. d'Artois.

Une petite malette à porter à cheval bien vièse plaine de lettres et pappiers.  
Vaisselle d'argent. (Ceste vaisselle est es mains de Madame de Porcien.)

231. Ung bachin d'argent.

232. Ung petit pot.

233. Une esgbière.

234. xviii tasses, dont les iii sont à piet et les autres xiiii sans piet.

(Laquelle vaisselle en faisant le grant inventoire fu délaissé et baillié en garde à madame de Porcien du consentement des commissaires de mousigneur le Duc, ausquelz elle en a baillié sa rédulle, dont la loy de Cambray a la copie collationnée.)

Autre vaisselle d'argent trouvée, pesée et prisiée en faisant ceste inventoire.

235. Deux flacons d'argent en custodes de cuir, pesans ensemble xxiii mars v onces.

236. Cinq moiens plas d'argent, qui ne sont comptez en le premier inventoire que pour escuelles, pesans ensemble le nombre de xiiii mars iii onces.

237. Trente-trois escuelles d'argent, pesant ensemble lxxviii mars vi onces.

238. Deux autres escuelles petites, marquiés de A, pesans ensemble ii mars vii onces demie.

239. Six tasses d'argent d'une sorte, pesant ensemble etc. xvi mars v onces demie.

240. Six plus grandes tasses d'argent d'une sorte, pesant ensemble xxiiii mars iii onces.

241. (*Laon.*) Deux pos d'argent haulx, tenant chascun 1 lot demi ou environ, pesant ensemble xx mars.

Monte lad. vaisselle trouvée et pesée au nombre de huitt vingz noeuif mars six onces, prisiez chascun marc à vii escus du pris de xxiiii sols d'Artois chascun escut, monte xi<sup>e</sup> m<sup>ii</sup> viii escus vi s. d'Artois, qui valent mil m<sup>ii</sup> xxv l. xviii s. d'Artois.

Et sans y comprendre mii grans plas et cinq escuelles d'argent pesant ensemble [. . . . .], prins par madame de Brienne au commandement de monsieur son mary, en récompense de m<sup>e</sup> frans d'Artois par lui delivrez à monsieur de Laon, tant moins à vi<sup>e</sup> frans d'Artois ou environ, qu'il demandoit sur lesdits biens pour vins, blez et avaines venant de son éveschié de Laon, par lui délivrez à la despense de mondit seigneur le connestable son père durant qu'il se tenoit à Saint Quentin, etc.

VIII<sup>e</sup> somme: mil m<sup>ii</sup> xxv l. xviii s. d'Artois.

Parties qui estoient en ung galatas, selon le grant inventoire.

242. Ung chiel et les gouthières y servans, tout de sattin noir doublé de bougran noir et lesdites gouthières garnies de franges de soie noire longues, contenant xxii aulnes ou environ, xxiiii l.

243. Trois gourdines y servans, de staffas noir, contenans ensemble l aulnes ou environ, xxv l.

244. Une pièce de sattin noir servant au cavech, doublé aussi de bougran noir, contenant xviii aulnes ou environ, xxi l. xii s.

245. Une aultre pièce de sattin noir pour le couvertoir, aussi doublé de bougran noir, contenant xxx aulnes ou environ, xxxvi l.

246. Ung drap de sattin noir à mettre sur le corpz à une croix blanche de camelot doublé aussi de bougran, contenant xii aulnes ou environ, vi l.

247. Une pièce de drap noir de layne de mii lez, contenant xviii aulnes ou environ, signée par A, vi l. vi s.

248. Deux aultres pièces de drap noir de layne, de deux lez chascun, contenant ensemble xx aulnes ou environ signées par B, vii l.

249. Deux chambres de soye noire de xi pièces, si comme ung chiel, mii pièces pendans et vii gourdines, le tout fort viez et troué en plusieurs lieux, sauf qu'il y a deux gourdines contenant lvi aulnes beaucoup meilleures que les aultrez pièces, portant ensemble lesdites xi pièces m<sup>e</sup> xi aulnes ou environ, prisiez xi l.

(Nota que le grant inventoire portoit xi pièces de soye.)

250. Une pièce de drap de layne noir de mii lez, contenant xvii aulnes ou environ, signée par C, mii l. v s.

251. Une aultre pièce de drap de layne aussy noir de ii lez, contenant vi aulnes ou environ, signée par D, xxx s.

252. Une aultre pièce aussi de drap noir de m lez, contenant xi aulnes ou environ, signée par E, XLVIII s.

253. Une aultre pièce aussy de drap noir, contenant viii aulnes ou environ, signée par F, xi s.

254. Une aultre pièce aussi, de viii aulnes ou environ, signée par G, XXXII s.

255. Une aultre pièce pareillement de noir, contenant viii aulnes demie ou environ, signé de H, XXXIII s.

256. Une aultre pièce semblable contenant v aulnes demie ou environ, signée de J, xxii s.

257. Une aultre pièce contenant v aulnes, signez de K, xxx s.

258. Une aultre pièce de drap noir qui fait chiel, dossier et gouttières, fringée de saye noire de layne, portant xvi aulnes ou environ, cxii s.

259. Une aultre pièce de drap noir, qui fait ung chiel et gouttières fort usé et doublé de toille, contenant viii aulnes ou environ, xxiiii s.

260. Ung grant long manteau de deul à colet, où a x aulnes de drap noir fin ou environ, lequel est traué en ii lieux de ras ou soris, xiiii l. viii s.

261. Ung aultre manteau plus court aussi de deul et sans colet, où a viii aulnes de drap ou environ, prisie à cause qu'il est en plusieurs lieux mengié de ras ou soris, ix l. xii s.

262. Ung cappron de deul à longue cornette et tout doublé de meismes, où peout avoir ii aulnes demie de drap ou environ, lx s.

263. Ung aultre cappron aussi de deul, à longue cornette et doublé de meismes, où peout pareillement avoir ii aulnes demie de drap ou environ, même que l'autre cappron dessus touchié, xxxvi s.

Des xiiii xi<sup>mes</sup> ii robes et xv xi<sup>mes</sup> ii chaprons de deul contenus en la grant inventoire, Monsieur de Laon a eu xviii robes et xx chapprons; madame de Bryenne, et qu'elle a fait emmener avec les aultres biens, x xi<sup>mes</sup> demie de robes et xi xi<sup>mes</sup> de capprons. Et sy en a esté donné pour Dieu à plusieurs povres personnes, tant de la ville de Cambray comme d'ailleurs que on cognoissoit avoir fait service et fort amé la maison, etc., xii robes et vi chapprons des plus empirées et mengiés des bestes, etc.

Et le sourplus n'a point esté retrouvé.

Et quant aux forses<sup>(1)</sup> elle ont esté distribuées si comme à madame de Brienne, monsieur de Laon, monsieur d'Incy pour monsieur de Roussy, monsieur le bastard, monsieur de Varennes et aultres, etc.

264. Une selle pour monture d'une dame, à tout le harnas y servans de velours cramoisy bien viez, c s.

265. Ung grant tappis velu, contenant iii aulnes demie de long ii aulnes de large ou environ, lx s.

266. Deux petis tappis velus, prisiez ensemble xxx s.

(1) Torches.

267. Ung loudier, cuittepointe de staffaz cramoisy, doublé de toile verde, contenant v aulnes demie de long et iii aulnes de large ou environ, vii l. iii s.

268. Les quatre gros quarreaux de tapisserie contenus en la grant inventoire n'ont point esté retrouvez, par ce que monsieur de Berlettes qui fu malade à Cambray en l'Yver LXXV et s'en ala en ung chariot, les fist prendre avec un tapis velu. (Monsieur de Berlettes a eu ces iii quarreaux avec ung tapis velu.)

269. Cinq coussins couvers de velours, tant bien viez et ussé, prisiez ensemble xxx s.

270. Cinq coussins couvers de staffas vert brodez à rondiolle de ung palme, coronne et corne de chierf, dont desdictz coussins en a deux grans et plus longz que les aultres trois, lx s.

271. (*Laon.*) Quatre coussins destoyez, lesquels ont esté couvers aultre fois de staffaz terre, vert et vermeil, xvi s.

272. Six viez coussins couvers de sattin figuré noir, pour servir à chariot de dames, lequel sattin est de petite valeur, xxxvi s.

273. Ung long coussin viez couvert de velours vert, de très petite valeur, v s.

274. Une gourdine de soie verde, contenant v aulnes de long de v lez, toute double, bien vièse et descoulourée, c s.

275. Ung chincelier de soie verde, bordé de staffas vermeil, fort viez, deschiré et traué en plusieurs lieux, xl s.

276. Ung grant lit avec le parcavech y servans, contenant iii aulnes ou environ de long et de large, prisiez xiiii escus, valent xvi l. xvi s.

277. Ung petit coussin couvert de staffas vert, iii s.

IX<sup>e</sup> somme: n<sup>o</sup> xxxvi l. xi s. d'Artois.

En ung pennier de blanche osière, non signé, ne fermé.

Plusieurs pièces de harnas de guerre, si comme bavières, gantelès, avant-bras, garde-bras, harnas de jambes et aultres pièces, prisiez ensemble vi escus, valent vii l. iii s.

X<sup>e</sup> somme: par soy.

En la garde robe.

278. Ung batton en forme d'espieu, desoubz le fer garni de velours noir, et de bendes de letton doré, xvi s.

279. Ung wouge en custode de cuir, xxxii s.

280. Ung aultre batton en forme de sacqueboute, xii s.

281. Ung arc à jetter boules, vi s.

XI<sup>e</sup> somme: lxxvi sols d'Artois.

282. (*Despendu.*) vi quarreaux de verdure estoffez de petit drap vert, m l. x s.

283. Ung banquier de verdure, où il y a des houppes, contenant xiii aulnes ou environ à l'aulne quarrée, m l. xvi s.

284. Ung aultre banquier semblable contenant xiiii aulnes ou environ, à l'aulne quarrée, m l. xvi s.

285. Ung aultre banquier semblable aux deux aultres, contenant aussi xiiii aulnes ou environ à l'aulne quarrée, et est menre par ce qu'il est fort tueillié et traué en aucuns lieux, lxxii s.

286. Deux quarreaux de verdure tenant ensemble, pour faire deux cousins, xx s.

287. Quatre pièces de tapisserie on haulte lice, bleus et gris, semés de houppes et EE et une licorne au milieu, chascun contenant xxvi aulnes ou environ à l'aulne quarrée, prisiez ensemble xxxvi l.

288. (*Despendu.*) Ung chiel dont les gouttières sont semées de houppes et EE, et trois pièces aussi semées de houppes et EE, servans autour d'un lit, lediet chiel et trois pièces en forme de coeute-pointe de toille blanche, prisiez ix escus, valent x l. xvi s.

(Maistre Jehan Godelfroy a eu ceste partie pour despense.)

289. Trois gourdines de blanche toille, où poeut avoir xxxii aulnes ou environ, xlviij s.

290. (*Laon.*) Quatre pièces de blanche tapisserie damassé, faictes de bonne layne, semées de houppes, AA et feules. et au milieu du hachement de feu monseigneur, brodez de soye, contenant cviii aulnes ou environ, lx l.

291. Ung pavillon de blanche toille, brodé par les fentes de fil d'or et de soie, et par bas bordé de staffas vermeil et est traué en aucuns lieux et usé, m l.

292. Ung autre pavillon de toille blanche, frengié de fil de lin, xxx s.

293. Deux gourdines de saye verte, vièses et usées, prisiez ensemble xxx s.

294. La belle espée couverte en bourse de chamois, non prisie, etc.

295. Ung grant tapis velu contenu en le grant inventoire, non retrouvé parce que monsieur de Berlettes les eut avec les m gros quarreaux de tapisserie, dont touchié est cy dessus, et partant non extimé. (Monsieur de Berlettes a eu ce tapis velu.)

296. Quant à tous les livres contenus en la grande inventoire, par ce que Monsieur de Laon a prins ceulx en latin et Monsieur de Bryenne ceulx en franchois, n'en est icy faite mencion ne extimacion aucune.

XII<sup>e</sup> somme: vi<sup>xx</sup> xiiii l. xviii s. d'Artois.

II<sup>e</sup> grosse somme: m<sup>m</sup> ciiii<sup>xx</sup> m l. d'Artois.

En ung coffre de bos, signé de la lettre H.

297. Une houchure de cheval en deux pièces, de velours violet et noir



par moitié chargée d'orfaverie d'argent doré et non doré, à tout grant foulissement, houppes et AA, fringées autour d'or et de soie, et doublé de toile noire, où poeut avoir par extimacion xv mars d'argent, le tout prisie viii<sup>s</sup> escus, de xxiii s. d'Artois chacun escuz, valent ix<sup>xx</sup> xii l. d'Artois.

298. Une couverture de barde, c'est assavoir le devant, le derrière et les larges rennes de velours cramoisy, brodé de brodure à facion de couronnes de tortuis, AA et houppes et *Mon mieulx*, et fringies autour, le tout de fil d'or, prisiez c liv.

299. Une aultre couverture de barde complète, en v pièces de velours cramoisy et gris par bendes, dont la bordure est chargée d'orfaverie d'argent doré sur le velours brodé de feuilles, *Mon mieulx* et AA, de fil d'or et de houppes d'or et de soie pendans, le tout prisiez c liv.

300. Ung viez barnas de cheval de velours cramoisy, c'est assavoir le derrière, le poitras et les larges rennes fringées de fil d'or, l s.

301. Ung aultre barnas de cheval, estroit, sur sattin cramoisy, chargé d'orfaverie d'argent doré, si comme les testière, larges rennes, poitras et derrière, où poeut avoir par extimacion deux mars demi d'argent, le tout prisiez xxxii l.

302. Une manteline de brodure de fil d'or de sattin cramoisy, devant et derrière, doublée de sattin noir, viii l.

303. Une aultre manteline de brodure de fil d'or, de sattin cramoisy devant et derrière, doublée de sattin noir, c s.

304. Ung derrière de manteline d'orfaverie dorée sur sattin cramoisy, où poeut avoir xv onces d'argent ou environ, prisiez xxi l. xii s.

305. Huit lambeaux de sattin violet et de velours cramoisy, chargez d'orfaverie dorée, où peout avoir xiii onces d'argent ou environ, xx l.

306. Ung derrière de manteline de sattin blanc chargé d'orfaverie dorée, prisiez viii l.

307. Ung hault de paltot de devant de sattin cramoisy, chargé d'orfaverie d'argent doré, où poeut avoir x onces d'orfaverie ou environ, xv l.

308. Ung estandard et une banerolle de staffas gris et vermeil, à la devise de feu monseigneur, et xi bannières de trompettes à ladite devise, dont les viii ont cordeaux et houppes de soye, qui ne sont point prisiez, et en feront messieurs leurs plaisirs.

309. Ung vielz pourpoint de sattin noir, xxiiii s.

310. Une courte cotte de drap de layne pers doublée de staffas noir, xxx s.

311. Une petite boîte à porter à cheval, délivrée à Madame de Brienne pour ce qu'il y avoit plusieurs lettres closes et meismes deux grans lettres de parchemin touchant Loys monseigneur, dont l'une est le vray original du mariage de Madame sa mère (Nota de Loys monseigneur).

312. (*Despendu.*) En ladite boîte avoit aussy l. pièces d'or de plusieurs sortes et non ayans cours, prisiez par le chambge l'une par l'autre

et sur tout de xxxviii escus, de xxiiii s. d'Artois chascun, valent xlv l. xii s.

(Ceste somme de xlv l. xii s. d'Artois a esté par l'advis de Monsieur de Laon et de Madame de Brienne prinse pour, avec aultres choses de ceste prisée dont il est fait note en marge, paier les despens, etc.)

1<sup>e</sup> somme : v<sup>e</sup> l.ii l. viii s. d'Artois.

En ung coffre long de bos, signé de G.

313. Une robe de velours cramoisy longue, doublée de staffas noir, prisiez xxxvi l. d'Artois.

314. Une robe grise de laine, sengle, par pièces et usée, iii l.

315. Une robe longue de drap gris de layne, doublée de staffas noir, viii l.

316. Une aultre robe de drap gris de laine de Rouen, à demi longue, doublée de sattin noir, vi l.

317. Une robe de drap noir de laine à demi longue, doublée de velours gris, vii l.

318. Une courte robe gris, de drap de layne, fourrée de noirs aigneaux, vi l.

319. Une robe courte d'escalatte sanguin, baghié doublée de drap noir, sauf que l'une des mances est doublée de staffas noir, xl s.

320. Une courte robe baghié de velours cramoisy, doublée de drap noir, dont l'une des mances est doublée de staffas, c s.

321. Une robe courte baghié de velours noir, fourrée de martres, ix l. xii s.

322. Une robe volant de velours noir, fourrée de martres, xxiiii l.

323. Une robe courte baghié de velours noir, doublée de drap noir et les manches de staffas noir, lxxii s.

324. Quatre pourpains, les deux de velours cramoisy, ung de velours violet et l'autre de velours noir, prisiez ensemble, xvi l.

325. Deux pourpains de sattin cramoisy, dont l'un est bien bon et l'autre bien fort usé, ensemble, ix l.

326. Une journalde ou paltot de drap d'or, vi l.

327. Une aultre journalde de velours cramoisy, xl s.

328. Une courte robe de Damas noir baghié, le corpz doublé de drap noir bien usée, lx s.

329. Une robe courte de drap noir de layne, doublée de sattin noir bien bonne, vii l. iii s.

330. Une piécette d'escalatte sanguin, contenant iii aulnes iii quartiers de l'aulne de Cambray, ix l. xii s.

331. Ung bort d'ermes servant pour habit de dame, contenant xvi aulnes de long et un quartier demi de hault ou environ, xx l.

332. Ung troussellet de staffas noir noeuf, contenant XII aulnes, envolépié en pappier, IX l. XII s.

333. Une robe de velours noir à demi longue doublée de staffas noir, XX l.

334. Une robe de sattin noir, aussi à demi longue doublée de staffas noir, XII l.

335. Une robe de drap noir de layne, à demi longue doublée de staffas noir bien usée, LX s.

336. Une longue robe de velours noir, doublée de staffas noir, XXII l.

337. Une robe à demi longue de velours noir, fourrée de aigneaux, XX l.

338. Une robe de velours noir longues, fourée de martres fines, prisée VI<sup>xx</sup> X escus courant, valent VII<sup>xx</sup> XVI l.

339. Une paire de chausses noeuves de drap violet, XXX s.

II<sup>e</sup> somme : III<sup>e</sup> XXVIII l. II s. d'Artois.

III<sup>e</sup> grosse somme : IX<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> l. II s. d'Artois.

(*Bohaing.*) Aultre prisie faicte oudict mois de mars par les dessusdicts depputez et priseurs sermentez, de certains biens moeubles que l'on disoit Pierre de Habart avoir fait chargier sur deux charios ou chastel de Bohaing, en février mil III<sup>e</sup> LXXVI, en intencion de les faire mener à Arras etc., lesquelz biens furent trouvez à Cambray, et par clain et arrest fait par Roland Belin, ou nom et comme procureur de Monseigneur le duc, et Hacquetet de La Derrière, ou nom et comme procureur de Monseigneur le comte de Bryenne, mis et par inventoire en la main de la loy dudict lieu de Cambray. Et bien tost après, Monsieur de Laon se clama pareillement sur lesdicts biens, ce qui fu signifié audict Pierre Habart et jour à lui assigné, auquel jour il ne vint ne comparu, pourquoy en ensievant la custume en tel cas introduite en ladicte ville de Cambray, lesdicts biens furent par Messieurs les eschevins déclarez et adjudiez ausdicts seigneur clamaus. Et ce fait ledict Roland Belin en acquiessant au don fait d'iceulx biens par Madame la contesse et Mademoiselle de Bourgoingne à mondiet seigneur de Bryenne pour lui et ses frères et sœurs, consenti la délivrance en estre faicte à mondiet seigneur de Brienne, etc.

340. Premiers quattre coussins couvers de velours noir, assez usez, prisiez ensemble LXXII s. d'Artois.

341. Trois gourdines de soie vermeille et grise, contenant ensemble L aulnes ou environ, tronées en aucuns lieux, prisiez I s.

342. (*Laon.*) Deux gourdines de vermeille saye, contenant ensemble LII aulnes ou environ, LX s.

343. Quattre gourdines de bleu staffas, assez vièses et descoulourées, c sols.

344. Ung viez pavillon de camelot bleu, semé de lettres d'or, les pointes doublées de camelot aussi bleu, et les parois de bleue toille, XXXII l.

345. Trois petites gourdines de pareil camelot bleu, vièses et deschirées, prisiez ensemble xl s.

346. Six pièces de damas bleu, d'ancienne facion, si comme deux chiefs, deux dossiers et deux couverts servans à lit et couchette de parement, doublez de toile et de bougran, où poent avoir en tout vi<sup>es</sup> aulnes ou environ, prisiez lx l.

347. Noeuf tapis de layne, mengiez de ras et trauez en aucuns lieux, servans à lad. chambre, figurez de croissans et aultres figures, ainsi que les vi pièces cy-dessus où poent avoir en tout iii aulnes ou environ, prisiez ensemble lx l.

348. Sept pièces de tapisserie, les vi ystoriez de personnages, chiens, oiseaux et aultres devises, armoyez, et du temps de feu Monsieur le conte de Liney, et l'autre est d'aultre facion, où il y a une fontaine, une lycorne et aultres bestes, contenant ensemble ii<sup>e</sup> lx aulnes ou environ, lxxv l.

349. Noeuf grans arbalestres d'archier, servans à garder fortresses, des x amenez dudiet Bohaing, prisiez chascun lx s. d'Artois, montent xxvii l.

(L'un de ces arbalestres a prius maistre Jehan Godeffroy pour despense, et les aultres deux, monsieur le bastard de Saint Pol, en considéracion qu'il a esté cause que on recouvra lesdictz biens venans de Bohaing, les a eu, et par ce non extimez.)

350. Ung arbalestre de bos paint de là devise : *Du plaisir d'elle*, lediet arbalestre houchié de cuir, non extimé par ce qu'il est en la main du prévost de Cambray, jusques au bon plaisir de Monsieur.

(Cest arbalestre est en la garde du prévost de Cambray jusques au bon plaisir de monseigneur.)

351. Ung crennequin de ners, houchié de cuir, xl s.

352. Ung loudier blanc en forme de courte pointe, xxvii s.

353. (*Laon.*) Trois draps de saye vermeille, ystoriez de personnages, oiseaux et branches de brodure de soie, avec ung chiel semblable, contenant en tout lxxiii aulnes, l'aulne quarrée ou environ, xxx l.

354. (*Laon.*) Une gourdine vermeille servant ausdictz drapz et chiel, laquelle est fort usée et deschirée, xx s.

355. Une paire de viez estriers à dame dorez, iii s.

356. xviii pièces de viez harnas de haghénées de pers velours, et chargiez d'orfaverie assez usée, y comprins rennes, tettières et aultres pièces y servans, où poent avoir par extimacion xx onces d'argent ou environ, xx l.

357. Ung grant viez tapis velu, figuré de houppes et de une licorne, xxxvi s.

358. Trois pièces de ung harnas de cheval de velours bleu, fringiés de fil d'or assez usez, combien que l'inventoire porte velours suïs velours, lx s.

359. Ung bancquier de tapisserie de verdure, semé de houppes blanches, contenant xiiii aulnes ou environ à l'aulne quarré, iii l. xvi s.

360. Trois viées haches de guerre, xv s.

361. Ung coffin<sup>(1)</sup> de vires d'arbalestres clos: n'est point extimé parce que le prévost de Cambray l'a en garde avec l'arbalestre de bas dont ey dessus est touchié. (En la garde du prévost de Cambray.)

362. Une chuynolle d'arbalestre, viii s.

363. Une arbrière sans arc et sans nois, de très petite valeur et par ce non extimée.

l<sup>e</sup> somme : m<sup>e</sup> xxvi l. ii s. d'Artois.

Es deux coffres amenez dudict lieu de Bohaing avec les choses dessusdictes.

364. Quant aux livres qui estoient esdictz coffres et contenus en l'inventoire de ce faicte, Monsieur de Laon a prins ceulx en lattin et Madame de Brienne ceulx en franchois, et par ce n'est icy faicte quelque déclaration, prisie ne extimacion.

365. Ung drap d'autel de linge furni de ung pendant de drap d'or.

366. Ung petit drap d'or servant à mettre devant l'ostel assez usé.

367. Ung pendant de drap d'or servant du long l'autel.

368. Deux touelles brodées de saye et de file pers, servans à ung estapel.

369. Une cappe de blanc staffas à une allicque et ung bouton doré.

370. Ung pagement d'autel de velours tant brodé de trefles, que en l'inventoire estoit mis pour ung tunique ou domaticques de velours sauguin.

371. Une casure de velours doublé de staffas vermeil.

372. Une aubbe, ung amit, estolle et fauon.

373. Une nappe d'autil.

374. Une petite esperge d'argent.

(Toutes ces parties [365-374] non extimées à cause que ce sont ornemens d'église.)

375. Une pièce de serviettes, où a xii serviettes tenans ensemble, chascune de une aulne de Paris de long, de l'ouvrage de Damas, qui en l'inventoire estoit mis pour ung grant doublier, signé par A, xxxvi s.

376. Une autre pièce de pareil ouvrage, où a xii serviettes tenant ensemble, qui aussi estoit mis pour ung grant doublier, signé de B, xxxvi s.

377. Une nappe delyé d'ouvrage de Damas, contenant viii aulnes demie de long et ii aulnes de large estroitement, signée de C, xlviii s.

378. (Laon.) Une nappe à grans losenghes bien usée et trauée, contenant vi aulnes de long, signée de D, x s.

379. Une nappe estroite, aussi à grans losenghes, de iii aulnes demie de long, signée de E, iii s.

380. Une nappe delyé de pareil ouvrage, fort usée, contenant vi aulnes demie de long ou environ, signée de F, viii s.

(1) Corbeille.

381. Ung doublier d'ouvrage de Damas, contenant vii aulnes de long ou environ, signée de A, xiiii s.

382. Ung doublier de pareil ouvrage, contenant x aulnes de long ou environ, signée de B, xx s.

382 bis. Ung autre doublier de semblable ouvrage, contenant iii aulnes iii quartiers de long ou environ, signé de C, viii s.

383. Ung autre doublier pareil d'ouvrage et longueur, signé de D, viii s.

384. (*Laon.*) Ung autre doublier de aussi ouvrage de Damas, contenant vii aulnes de long ou environ, signé de E, xviii s.

385. Ung doublier de semblable ouvrage, contenant aussi vii aulnes de long ou environ, signé de F, xviii s.

386. Ung doublier de pareil ouvrage, contenant viii aulnes de long ou environ, signé de G, xx s.

387. Ung doublier semblable, contenant vi aulnes de long ou environ, signé de H, xv s.

388. Ung doublier de pareil ouvrage, contenant viii aulnes ou environ, signé de I, et est traué, viii s.

389. Ung autre doublier de pareil oeuvre, contenant vi aulnes ou environ, signé de K, vi s.

390. Une nappe estroite à grans losenghes, contenant iii aulnes de long, signée de L, v s.

391. (*Laon.*) Une autre nappe plus large de grans losenghes, contenant vi aulnes de long ou environ, signée de M, x s.

392. Ung doublier de pareil ouvrage, contenant vi aulnes, signé de N, ix s.

393. Ung doublier contenant v aulnes ou environ, signé de O, iii s.

394. Ung autre doublier de iii aulnes ou environ, signé de P, iii s.

395. Ung autre doublier de iii aulnes ou environ, signé de Q, iii s.

396. viii serviettes de diverses sortes, xx s.

397. Ung grant lincheu de parement de trois lez, contenant xviii aulnes, signé de A, xlviii s.

398. Une paire de lincheux de trois lez, bien usez, contenant ensemble xxvii aulnes ou environ, signé de B, xxx s.

399. Une autre paire de lincheux de deux lez, aussi bien fort usez, et retournez, signé de C, xiiii s.

400. Une autre paire de lincheux de deux lez, fort usez, signé de D, x s.

II<sup>e</sup> somme : xxi l. xiiii s. d'Artois.

III<sup>e</sup> grosse somme : iii<sup>e</sup> xlvii l. xvi s. d'Artois.

Inventaire et prisie faite par les dessusdicts depputez et priseurs sermentez, du linge trouvé en ung coffre de bos à demi rond, couvert de cuir, bendé de fer, signé en le grant inventaire de Y. Et aussi de certaine tappis-

serie qui estoit en III queues, signée en ladicte inventoire de VI, VII, XIII et XIII, lesquelz linge et tappisserie desunct monsieur le conte de Marle fist par les gens et tesmoings apparoir à messieurs les commissaires de monseigneur le Duc, à lui appartenir; néantmoins à l'occasion de son trespas et qu'ilz sont contenus en ledict grant inventoire et aussi que messieurs les frere et soeurs dient y avoir droit, ont esté inventoiriez et prisiez comme il s'ensuyt.

Premiers lediet coffre au linge.

401. Une paire de lincheux de v lez, assez usez et trauez, contenant ensemble LX aulnes ou environ, signée de A, III l. x s. d'Artois.

402. Une aultre paire de lincheux fins, de v lez, contenant ensemble LXX aulnes ou environ, signée de B, prisée XII l.

403. Une aultre paire de lincheux de III lez, assez usez, contenant ensemble XLVIII aulnes ou environ, signée de C, prisiez III l.

404. Une nappe à grans losenghes, qui a beaucop servi, contenant XII aulnes de long et IX quartiers de large ou environ, signée de A, XL s.

405. Une nappe à l'oeuvre de Damas, contenant IX aulnes de long et VII quartiers demi de large ou environ, signée de B, XXVII s.

406. Une nappe fine de ladicte oeuvre de Damas, contenant XXI aulnes de long et IX quartiers de large ou environ, signée de C, VII l.

407. Une aultre nappe de pareil oeuvre, contenant X aulnes de long et II aulnes de large ou environ, signée de D, L s.

408. Une aultre nappe à grans losenghes, assez usée, contenant X aulnes de long et VII quartiers demi de large ou environ, signée de E, XXVII s.

409. Une nappe à grans losenghes, contenant XIII aulnes de long et II aulnes de large ou environ, signée de F, XL s.

410. Une nappe de pareil oeuvre, contenant dix aulnes de long et VII quartiers de large ou environ, signée de G, XL s.

411. Une nappe de l'oeuvre de Damas noeuve, contenant XII aulnes de long et III aulnes de large ou environ, signée de H, IX l.

412. Une nappe de pareil oeuvre comme noeuve, contenant IX aulnes de long et II aulnes de large ou environ, signée de I, L s.

413. Une aultre nappe de semblable oeuvre, contenant IX aulnes de long, et II aulnes escarsement de large, signée de K, XLV s.

414. Une nappe de petites losenghes, fort vièsse et traüé en aucuns lieux, contenant VIII aulnes de long et VII quartiers de large ou environ, signée de L, XVI s.

415. Une pièce de serviettes noeuves, où a XV serviettes de l'oeuvre de Damas, chascune de VII quartiers de long et une aulne escarsement de large ou environ, LX s.

416. Une grande croix de nappe figurée de fleurs de lys, servans comme il semble à couvrir les fons d'une église. Il porroit avoir servi aux fons de la

chappelle du Chasteller sur Oise, laquelle poeut valoir l s. d'Artois ou environ.

417. Une pièce de doubliers, à l'oeuvre de Damas, contenant xxiii aulnes de long et iii quartiers de large ou environ, l s.

418. Ung doublier à ladite oeuvre, contenant viii aulnes de long et iii quartiers de large ou environ, xii s.

419. Ung aultre doublier à grans losenghes, contenant x aulnes de long et iii quartiers de large ou environ, xx s.

420. vii serviettes vieses usées et trauées, vi s.

I<sup>e</sup> somme: lx l. xiii s. d'Artois.

Tappiserie qui appartient à mondit seigneur de Marle, et qui estoient en iii quartiers bailliée en garde à Pierrart Pasquart, cochierge de l'ostel, comme cy dessus est faicte mencion, laquelle a esté vene et prisie par les depputez et priseurs dessus nommez.

421. Premiers. Une chambre de viii pièces de tappiserie de layne blanche c'est assavoir ung chiel et vii pièces pendans, semez de plusieurs arbres, bestes sauvaiges et fleurs de diverses couleurs, où poeut avoir en tout sans ledict chiel qui est de très petite valeur et tout mengié et traué des bestes, etc., n<sup>e</sup> xix aulnes ou environ, à l'aulne quarrée, prisie iii s. vi d. d'Artois l'aulne, montant xlix l. x s.

422. Une aultre chambre portant aussi viii pièces, parmy le chiel de verdure ou à plusieurs personnages, chiens, bestes, houppes et les armes d'Engbien de diverses couleurs. Et y poeut avoir cxliiii aulnes prisiez à cause qu'elle est fort soullié et usée à iii s. d'Artois l'aulne, montant xxiii l. xvi s.

423. Encores une chambre de vii pièces de verdure à personnages et aultres choses, où a n<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> aulnes ou environ, prisiez v s. d'Artois l'aulne, montant lxx l.

424. Deux gourdiues de soye verde et vermeille, par bendes assez usées, prisiez ensemble xl s.

425. Ung convertoir de drap de layne violet fort usé prisiez xxiiii s.

II<sup>e</sup> somme: vii<sup>xx</sup> viii l. x s. d'Artois.

V<sup>e</sup> grosse somme: n<sup>e</sup> viii l. iii s. d'Artois.

Total somme que monte toute la prisie des moeubles dessus declarez: v<sup>m</sup> n<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> xii l. x s. d'Artois.

Dont les deux coffres signez de H et G, que prétend avoir monsieur d'Irlain et comprins en ladicte somme montant parmy les xlv l. xii s. d'Artois y trouvées en cinquante pièces d'or, ix<sup>e</sup> iii<sup>xx</sup> l. ii s. d'Artois.

Et les linge et tappiserie qui appartiennent à feu monsieur de Marle, n<sup>e</sup> viii l. iii s. d'Artois.



Sur quoy fault déduire pour les despens encourus et ensievés à l'occasion desdictz biens. audit lieu de Cambray, si comme pour les gardes, priseurs, depputez et clere à faire laditte prise, et aultres frais dont mondit seigneur de Laon et madame de Brienne ont veu la déclaracion, la somme de viii<sup>xx</sup> viii l. viii s. d'Artois. Qui ont esté prises de leur consentement et de monsieur d'Inchy comme procureur et soy faisant fort de monsieur de Roussy, c'est assavoir l'argent trouvé en coffre signé H, montant XLVI l. viii s. d'Artois. Et le surplus montant viii<sup>xx</sup> ii l. xv s. d'Artois, en certaines parties de meubles contenus cy devant, où a en marge : *despenché*.

Pour approbacion de ladite prise avoir esté souffisamment faicte, ainsi et par la manière bien au long contenu en ce présent cahier, les depputez et priseurs dessus nommez ont cy mis leurs seings manuelz, avec Anthonin Lope notaire impérial qui y a esté présent, et icelle escripte de sa main le xxviii<sup>e</sup> jour du mois de mars l'an mil quatre cens soixante seize avant Pasques. Ainsi signé : J. Godefroy, J. de Hordain, de Marle, Mahieu du Castel, J. Foulon brodeur, A Lope.

Collation faicte à l'original par moy Anthonin Lope notaire.

Ita est : Lope.

(Archives du Doubs, E. 1311. Papiers Chalon. Cahier sur papier de 21 feuillets. Le filigrane de ce papier représente un saint Pierre assis tenant les clefs.)

---

#### LE THÉÂTRE DE COUSSOL EN PETIT-MARS.

La commune de Petit-Mars a le rare privilège de posséder une série non interrompue de registres de baptêmes, mariages et sépultures remontant à 1559. En parcourant cette collection, pendant une de mes tournées d'inspection en 1882, mes yeux tombèrent sur une note marginale qui faisait contraste avec l'écriture courante du volume que je tenais. En face d'un acte du mois d'octobre 1585 une main du xviii<sup>e</sup> siècle avait tracé les six lignes que voici, signées : « Perray recteur » :

« De campo *parvo Martis*, ut ferunt antiquiora instrumenta Castellii de La Chauvelliere relative ad nostra, in quibus palus nominatur *Sylva Martis*. Vidi etiam ipsemet oculis antiqua delubra seu templi, seu palatii, aut castelli in locis de Coussol et de La Buisseye. »

Une note rédigée en aussi bon latin, dans laquelle on citait les

archives du château de la Chauvellerie et qui se présentait avec la signature du curé de la paroisse, ne pouvait manquer de fixer mon attention. Elle piquait doublement ma curiosité en m'ouvrant de nouveaux horizons sur l'étymologie du nom de Petit-Mars, et en me révélant des ruines importantes dans un lieu qui n'a pas fait de bruit dans l'histoire. Petit-Mars est en effet une commune de 1,400 habitants. M. Verger, qui est passé à Petit-Mars en recueillant tous les souvenirs relatifs aux antiquités, ne mentionne qu'une *chaussée romaine* passant au marais Attimont, pas davantage. Je fis part de ma découverte à M. Cottineau, le maire actuel, qui de suite la confirma en me disant que la lande de Coussol avait fourni des quantités considérables de pierre aux entrepreneurs de la route de Ligné et aux propriétaires des chemins ruraux voisins, et il ajouta qu'en bêchant un certain pré, les cultivateurs avaient rencontré de gros murs. Sur la forme des ruines, leur développement et leur direction il n'en savait pas plus long. Il me montra de loin l'immense lande de Coussol, partagée il y a cinquante ans en une foule de parcelles, closes de haies, l'emplacement d'une vieille chaussée allant vers Nort par le Vieux-Bourg, le Breil, la Rivière et le Pont-Hus, m'énumérant parfaitement toutes les transformations qu'avait subies la contrée depuis un demi-siècle, mais se déclarant incapable de me montrer un mur debout.

En 1882, je n'avais aucune raison de tenter des fouilles sur des données incertaines, aussi je me contentai de classer Petit-Mars parmi les points à explorer en cas de disette archéologique. Aujourd'hui il en est tout autrement, on parle à Nantes de l'éventualité d'un congrès, je me suis donc mis en campagne la semaine dernière.

Le terrain sur lequel je fus conduit est à 1,100 mètres du bourg actuel de Petit-Mars (bourg créé en 1648 sur la grande route de Nantes à Châteaubriant) et à 300 mètres du Vieux-Bourg. C'est une prairie qui fait partie du canton nommé la butte de Coussol et qui confine aux grands marais de l'Erdre appelés la plaine de Mazerolles. Au premier abord, le pré ressemble aux prés voisins; quand on s'arrête et qu'on le compare aux autres, on est frappé de la forme circulaire de la douve qui l'entoure, du renflement qui court dans le même sens sur les bords supérieurs, et de la dépression du milieu. Ces dispositions particulières me firent conjecturer immédiatement que les ruines citées par les anciens du pays devaient être celles d'un théâtre. Mes ouvriers, placés aux deux extré-

mités de la pièce et au sommet, mirent à nu en peu de temps, après avoir enlevé une couche de terre de 20 centimètres, les pierres d'un mur courbe dont tous les segments s'accordaient parfaitement pour former le cercle. La muraille droite qui servait de clôture à la base n'était pas non plus difficile à trouver.

Dans un fossé récent, qui coupe presque par la moitié le pré de Coussol, on apercevait une maçonnerie dont la direction s'en allait vers les deux extrémités du théâtre. Ses amorces aux deux bouts avaient, comme au milieu, 70 centimètres d'épaisseur, et en suivant son profil, on trouva les points de rencontre d'une première enceinte ayant 90 centimètres de largeur, puis une seconde ayant seulement 60 centimètres. Dans les six tranchées ouvertes sur le parcours du cercle la largeur des murs fut constatée partout la même qu'aux extrémités. Entre les deux enceintes règne un parcours libre de 4<sup>m</sup>,20.

Il a fallu déployer une certaine adresse en maints endroits pour trouver le parement au milieu des décombres entassés, car le mortier, altéré et désagrégé par l'action des eaux qui depuis des siècles inondent fréquemment le terrain, ne présente plus partout la résistance du ciment romain. En grattant les joints on aperçoit çà et là du ciment rouge et plus souvent du sable mélangé de chaux.

Là où la maçonnerie a été découverte jusqu'aux premières assises, nous avons vu que les murailles de l'édifice reposaient d'abord sur un double rang de fortes pierres inégales et brutes ayant à peu près 30 à 50 centimètres de longueur. Au-dessus s'alignent en piles régulières de petits matériaux bien appareillés dont la face presque carrée donne au parement l'aspect d'un damier. Bien que le cordon de briques habituel soit absent, on ne peut pas douter qu'on ne soit en présence d'une construction gallo-romaine ; cette marque d'origine existait sans doute dans les assises supérieures. Aujourd'hui, dans ses parties les plus hautes, la muraille enfouie ne présente pas plus de 70 centimètres, c'est tout ce que le sol a conservé de notre monument.

Une seule particularité s'est révélée dans le cours des fouilles : la tranchée ouverte vers le milieu du cercle a mis à nu une aire assez dure et blanchâtre composée de chaux et de sable. Au dehors, contre le mur extérieur du bas, les ouvriers ont aussi rencontré un amas jaunâtre de chaux et de sable. Une tranchée ouverte du centre de l'arène vers la circonférence n'a découvert que le sol naturel.

Quand on poussera plus avant les fouilles, on déterrera sans doute quelques fragments de la frise ou de l'entablement qui permettront de se représenter l'architecture du monument. Pour l'instant nous avons ses grandes lignes qui sont celles d'un fer à cheval; son axe, qui mesure environ 53 mètres, et son ouverture qui a 73<sup>m</sup>,80. Les briques à rebords et les briques rondes ne sont pas rares dans les déblais, mais aucune monnaie n'est encore apparue. Nous avons mis de côté les débris d'un vase de terre commune qui paraît être de fabrication gauloise.

Postérieurement à ces premières trouvailles, j'ai découvert, en explorant le marais qui avoisine le théâtre romain de Coussol, une nouvelle enceinte qui mesure 171 mètres d'ouverture et dont l'axe a 154 mètres de longueur. De ce second monument, qui est à 575 mètres environ du premier et qui le regarde, il n'existe plus que des fondations en gros appareil, dont la partie la mieux conservée n'a pas plus de 70 centimètres de hauteur.

Je me suis rendu également à la Buisaie, où l'abbé Perray a vu des ruines en 1740, et j'y ai remarqué dans un pré un mouvement de terrain qui pourrait recéler des substructions de même origine que celles de Coussol. Le propriétaire a bien voulu m'accorder toutes les permissions que je lui ai demandées; j'espère donc ici aussi faire une recherche qui ne sera pas sans résultat. La Buisaie est à côté du premier presbytère de Petit-Mars et de sa première église.

LÉON MAÎTRE.

---

LA MANUFACTURE ROYALE DE TAPISSERIES ÉTABLIE AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN  
PAR FRANÇOIS ET RAPHAËL DE LA PLANCHE.

Par une note publiée dans un des derniers numéros du *Bulletin* de la Section d'archéologie<sup>(1)</sup>, j'ai fait connaître un document relatif à l'établissement d'une manufacture de tapisseries dans la ville de Tours. Les lettres patentes du mois de février 1613 plaçaient à la tête du nouvel atelier deux personnages bien connus, Marc de Comans et François de la Planche, déjà directeurs de la manufacture de tapisseries façon de Flandre établie, sous Henri IV, au faubourg Saint-Marcel.

Or, les deux associés, comme cela est raconté dans l'*Histoire des*

<sup>(1)</sup> Année 1884, p. 102-114.

*tapisseries françaises* <sup>(1)</sup>, ne tardèrent pas à se séparer. Marc de Comans et ses fils restèrent au faubourg Saint-Marcel et continuèrent à diriger la première manufacture des Gobelins, tandis que Raphaël de la Planche, fils de François, allait fonder une nouvelle maison au faubourg Saint-Germain, dans une rue qui porte encore son nom. L'entrée des nouveaux ateliers, créés au milieu de vastes terrains déserts, donnait sur la rue de la Chaise. La manufacture était bordée de trois côtés par des rues, du quatrième par l'hôpital des Teigneux. On la trouve indiquée sur le plan de Gomboust qui porte la date de 1633. Elle paraît encore en 1670 <sup>(2)</sup> sur celui de Bullet et Blondel.

On ignore l'époque exacte de sa suppression ; mais il se pourrait qu'elle eût prolongé son existence jusqu'à une date assez avancée du règne de Louis XIV.

La création de la manufacture royale des meubles de la Couronne aux Gobelins lui porta sans doute un coup dont elle ne put se relever ; mais au début de sa carrière elle eut un moment de prospérité dont il reste des témoignages irrécusables.

Pendant cette période d'activité un certain nombre de tapisseries sortirent des ateliers du sieur de la Planche. Ces tapisseries jouissaient d'une excellente réputation. Les tapissiers parisiens, dans le préambule des statuts imprimés en 1718, en font le plus grand éloge. Le passage mérite d'être reproduit, car on possède peu de renseignements sur les manufactures royales antérieures aux Gobelins, et le témoignage d'hommes compétents est d'un grand poids dans la question.

Voici comment ils s'expriment au sujet du sieur de la Planche : « Il est bien fâcheux qu'un si digne conducteur n'ait point laissé de successeurs, vu les beaux morceaux qui sortent de cette fabrique. On a toujours admiré la beauté de ses dessins et estimé leur régularité ; ses belles verdure à oiseaux et ses magnifiques paysages lui ont toujours fait donner beaucoup de louanges ; son goût dans les nuances étoit tendre et de durée, le coloris fort beau, imitant la carnation de Raphaël et de Rubens, ses draperies artistement nuancées, d'un travail naturel et d'une belle ordonnance. Cette tapisserie étoit fine, ronde, unie et facile à distinguer des autres par

<sup>(1)</sup> Un volume in-fol. avec planches, Dalloz éditeur, 13, quai Voltaire.

<sup>(2)</sup> Le privilège des de la Planche fut prorogé pour vingt années par lettres patentes de 1648.

une extrême beauté; la finesse de l'art a toujours éclaté dans ses ouvrages, et même dans ceux qui paroissent d'un travail un peu dur. La marque étoit une fleur de lis avec un P <sup>(1)</sup>. »

On voit que les tapissiers de Paris n'ont pas marchandé l'éloge à l'atelier de la rue de la Chaise. Cette appréciation, formulée par des juges experts et assez difficiles, a d'autant plus de prix qu'on possède moins de détails sur la manufacture du faubourg Saint-Germain, sur les ouvriers qu'elle employait, sur les tentures qui en sont sorties. Il ne reste rien des comptes et archives de cet établissement; on n'avait donc jusqu'ici que des notions fort vagues sur son importance et ses produits. On ignorait jusqu'au nombre de ses ouvriers. Dans cet état d'incertitude, il nous a semblé que les pièces suivantes, provenant de la justice de Saint-Germain-des-Prés, dont relevait la nouvelle manufacture, offriraient quelque intérêt.

L'incident dont elles ont conservé le souvenir est par lui-même des plus insignifiants. Les tapissiers flamands, fixés dans le faubourg Saint-Germain au nombre de cent vingt environ, avaient apporté dans ce quartier paisible leurs habitudes tapageuses. De là, des querelles incessantes avec les voisins, et souvent des rixes sanglantes. C'est le récit d'un de ces épisodes journaliers que nous ont transmis la plainte adressée au bailli de Saint-Germain par le sieur de la Planche et les interrogatoires des différents témoins. Cette fois, l'affaire prend un caractère particulier de gravité. Il y avait eu mort d'homme.

A en croire la version du sieur de la Planche et des trois compagnons du défunt, les Flamands, sans défense et sans armes, auraient été attaqués à l'improviste dans la rue par un sieur du Vivier, personnage assez mal famé, et le tapissier Jean Lawaerden aurait succombé sur place, victime de cette agression brutale. Percé de part en part d'un coup d'épée, il mourait quelques instants après, tandis que son camarade François Fagnard ou Fagnolle, grièvement blessé, avait peine à échapper aux coups des assaillants.

Si nous écoutons maintenant le récit de la partie incriminée, les faits se présentent sous un jour tout autre. Un sieur Jean Mareschal,

(1) Le P suivi d'une fleur de lis était aussi employé comme marque par le premier atelier des Gobelins et par celui des galeries du Louvre, ce qui ne laisse pas que de compliquer les attributions.

écuyer, qui se porte garant de l'honorabilité, de la conduite et du caractère du meurtrier, dépose que le sieur du Vivier, insulté et poursuivi par les ouvriers étrangers, a eu beaucoup de peine à leur résister et qu'il se trouvait dans le cas de légitime défense. On trouve ici maint détail sur les habitudes de grossièreté et d'intempérance de cette colonie étrangère. Du samedi soir au lundi à midi, les bourgeois domiciliés aux environs de la rue de la Chaise ne jouissent d'aucune sécurité. Exposés aux insultes ou aux agressions des étrangers, s'ils s'aventurent hors de leurs demeures, ils sont poursuivis jusque chez eux et assaillis à coups de pierre.

Le récit d'une autre aventure, survenue une année à peine après la première, et qui, d'après l'enquête publiée plus loin, eut aussi une issue tragique, prouve que ces accusations n'étaient pas dénuées de fondement et que l'établissement des ouvriers flamands entraîna pour les habitants du bourg Saint-Germain de graves inconvénients et même de réels dangers.

Dix tapissiers sont nommés dans les différentes enquêtes auxquelles donne lieu l'instruction de ce double attentat : d'abord la victime, Jean Lawaerden, puis ses trois compagnons, témoins et acteurs dans la rixe avec le sieur du Vivier, Jacques Rigault ou Rigoire, âgé de vingt-trois ans; François Fagnolle ou Fagnard, âgé de trente-cinq ans, et Josse Mondekens, âgé de vingt ans; deux de leurs camarades, Jean d'Autruche (ou d'Autriche?), âgé de cinquante ans, et Pierre Julien, dix-huit ans, sans avoir été témoins de la dispute et de ses suites, viennent déposer sur certains faits connexes au débat.

Arrivons à la seconde affaire :

Le 16 avril 1635, un jeune garçon âgé de treize ou quatorze ans, petit-fils du tapissier Martin Vanbruche, au milieu d'une bataille à coups de pierre entre jeunes garnements du même âge que lui, est atteint à la tête et succombe presque immédiatement. A cette occasion, sont appelés en témoignage plusieurs ouvriers de l'atelier du sieur de la Planche : Abraham de la Gourde, tapissier de haute lisse, âgé de vingt-quatre ans; Jean Havault, vingt-trois ans; Jean Boucault, quarante-deux ans.

La procédure révèle des détails curieux sur le genre de vie des tapissiers mis en cause et sur l'atelier du faubourg Saint-Germain. Ainsi, tous les ouvriers sont logés dans la manufacture; mais, les jours de fête, ils se répandent dans les brasseries voisines et parcou-

rent le quartier, fort animés et, comme le dit un des témoins, « ivres de vin, de bière et de tabac ». Dès qu'on leur fait la moindre observation sur leur conduite, ils menacent l'entrepreneur de l'abandonner et de retourner dans leur pays. Ce serait la ruine pour le sieur de la Planche, et ses ouvriers le savent bien; aussi ne gardent-ils aucun ménagement, bien sûrs de l'impunité, quand ils sont les plus forts, et réclamant justice à grands cris si l'un d'eux est victime de son intempérance et de ses excès.

Le sieur de la Planche nous apprend lui-même, dans sa plainte, que la maison où sa manufacture est établie ne lui appartient pas; elle est louée pour lui par le Roi, qui paye le loyer. Enfin, et c'est le point capital de ces révélations, il déclare que le nombre des ouvriers occupés dans ses ateliers s'élève à cent vingt ou environ. Le renseignement est de grande importance. En effet, si cent ouvriers en moyenne ont travaillé pendant une trentaine d'années au moins dans l'atelier du faubourg Saint-Germain, et c'est à peu près la durée minima que les documents positifs nous permettent d'assigner à cette entreprise, ils ont dû exécuter un nombre considérable de tapisseries.

Actuellement un bon ouvrier des Gobelins produit à peu près un mètre carré d'ouvrage en une année. En admettant la même proportion de travail pour les Flamands du sieur de la Planche, et nous restons certainement bien au-dessous de la vérité, nous arrivons à un total de 100 mètres carrés par an, ou 3,000 mètres au minimum pour trente années.

Il doit rester un certain nombre de ces tentures si appréciées des contemporains, comme nous venons de le voir. On n'en a pas signalé jusqu'ici; il faut ajouter que personne n'avait accordé grande attention à l'atelier du faubourg Saint-Germain. Un document peu connu va nous permettre de reconstituer, en partie du moins, son œuvre. L'inventaire du Mobilier de la Couronne, qui nous a déjà révélé les sujets de plusieurs tentures dues aux métiers de Tours et d'Amiens, attribue plusieurs séries importantes à la fabrique des de la Planche. Or, comme le registre auquel nous faisons ces emprunts date du règne même de Louis XIV, a été commencé en 1663 pour être ensuite tenu au courant des acquisitions nouvelles, ses attributions, quand il s'agit de faits contemporains, méritent pleine confiance.

Nous laissons de côté, bien entendu, tous les articles accompa-



gnés de la désignation trop vague de *fabrique de Paris*, et cependant ce terme général s'appliquerait aussi bien aux productions de l'atelier de la rue de la Chaise qu'à celles des métiers installés dans la grande galerie du Louvre ou de la première manufacture des Gobelins placée sous la direction des Comans.

On remarquera que quelques-uns des ouvriers flamands du sieur de la Planche sont dits tapissiers de haute lisse, bien que les tapissiers étrangers attirés à Paris par Henri IV et installés dans le faubourg Saint-Marcel soient généralement considérés comme ayant travaillé surtout au métier de basse lisse.

Voici la description des tapisseries que l'inventaire du mobilier de Louis XIV attribue au sieur de la Planche. Nous copions fidèlement le texte de l'inventaire :

« 1° *Tapisseries de haute et basse lisse rehaussées d'or.*

« N° 41. Une tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant la *Fable de Psyché* en six pièces, contenant 23 aunes  $\frac{1}{8}$  de cours, sur 3 aunes  $\frac{3}{8}$  de hault<sup>(1)</sup>.

« N° 46. Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Rubens, représentant l'*Histoire de Constantin*, dans une bordure fond bleu, avec rinceaux couleur de bronze doré; dans la bordure d'en hault sont les armes de France couronnées et soutenues de quatre palmes, contenant 51 aunes de cours, sur 4 aunes  $\frac{1}{8}$  de hault, en douze pièces, doublées à plein de toile blanche.

« N° 47. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Raphaël, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure fonds orangé, marqueté de jaulne, avec rinceaux entremeslez de crottesques; les armes de France dans le milieu du hault, et dans le milieu du bas deux L

<sup>(1)</sup> En marge de cet article se trouve cette note : « Deschargé, ayant été donnée par le Roy à madame l'Electrice de Brandebourg en l'année 1666. » Cette tenture doit donc se trouver aujourd'hui dans quelque palais de la Prusse. Ajoutons, à titre de renseignement, que l'*Inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV* vient de paraître à la librairie de l'Art, sous les auspices de la Société pour l'encouragement des livres d'art. Le premier volume de cette publication contient les tapisseries.

couronnées, contenant 23 aunes de cours, sur 3 aunes  $\frac{1}{4}$  de hault, en six pièces <sup>(1)</sup>.

« N° 48. Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Raphael, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure de fonds orangé, marqueté de jaulne, avec rinceaulx entremeslez de crotèques, les armes de France dans le milieu du hault, et dans le milieu du bas deux L couronnées, contenant 22 aunes  $\frac{1}{4}$  de cours, sur 3 aunes de haut, en six pièces.

« N° 111. Une tenture de tapisserie de basse lisse, de laine et soye, avec un peu d'or dans quelques draperies, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant l'*Histoire de Constantin*, dessein de Rubens <sup>(2)</sup>, dans une bordure d'un entreclas couleur de bronze, remplie de fleurs de lis et roses sur fond bleu, entourées de branches de laurier qui règnent autour; au milieu de la bordure d'en hault, un soleil; au milieu de celle d'en bas sont les armes de France sur un globe, entourées des Ordres du Roy avec palmes dans un cartouche, et aux quatre coins une fleur de lis que soutiennent deux enfans ailez, dont la moitié du corps d'en bas est en crotèque, contenant 58 aunes  $\frac{3}{4}$  de cours, en douze pièces, sur 4 aunes de hault, non doublé.

« 2° *Tapisseries de haulte et basse lisse de laine et soye.*

« N° 67. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Corneille, représentant des *Jeux d'enfans*, dans une bordure d'une baguette couleur d'argent, entourée d'un rinceau de feuilles de couleur de bronze doré sur un fonds bleu, contenant 19 aunes de cours, sur 2 aunes  $\frac{3}{4}$  de hault, en six pièces.

« 68. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Polidor, représentant les *Quatre Elémens* et les *Quatre Saisons*, en huit tableaux qui sont au milieu des huit pièces dont elle est composée; lesdits tableaux envi-

<sup>(1)</sup> Dans le château de Pau est exposée une tapisserie appartenant au mobilier national et qui répond exactement au signalement donné ici.

<sup>(2)</sup> Le mobilier national possède plusieurs *Histoires de Constantin* d'après différents modèles; l'une d'elles, faite sur les dessins de Rubens, portant la marque P avec la fleur de lis, est évidemment une des tentures exécutées dans l'atelier en question.

ronnez de rinceaux colorez, d'où sort ce qui est propre et convenable à l'élément et à la saison qui est représentée; contenant 25 aunes  $1/2$  de cours, sur 3 aunes  $5/6$  de hault, en huit pièces doublées de toile verte.

«N° 69. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessein de Corneille, représentant quelques histoires de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, dans une petite bordure d'un feston de fleurs entouré d'un ruban bleu qui règne tout autour sur un fond jaune; aux quatre coins de laquelle il y a quatre petits fleurons bleus, contenant 16 aunes  $1/3$  de cours, sur 2 aunes  $1/2$  de haut, en cinq pièces.

«N° 70. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, dessin de Vouet, où sont représentées des *verdures et oyseaux*, dans une bordure fonds aurore remplie de bouquets de fleurs nouez avec des rubans bleus et un escusson couleur de cuivre doré à chaque coin de pièce, contenant 17 aunes  $3/4$  de cours, sur 3 aunes  $1/12$  de hault, en cinq pièces doublées par bandes de toile.

«N° 162. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant l'*Histoire de Clorinde et Tancrède*, dans une bordure toute de fleurs, entourée et liée de distance en distance de ruban bleu sur un fonds aurore, et dans les coins un gros fleuron de mesme couleur, contenant 19 aunes  $1/2$  de cours, sur 2 aunes  $3/4$  de hault, en six pièces.

«N° 163. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant six *Maisons Royales*, sçavoir : Madrid, Versailles, Saint-Germain, Vincennes, Monceaux et Fontainebleau, dans une bordure de fleurs, sur un fonds minime rempli d'armes et ornemens convenables à la chasse. Dans le milieu du hault, une teste d'Apollon; par le bas, deux cornets d'abondance entrelassez de deux couleurs sur un fonds bleu, et par les quatre coins quatre fleurs de lis fleuronnées, contenant 21 aunes de cours, sur 3 aunes de hault, en six pièces.

«N° 164. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant des *Jeux d'enfans*, dans une bordure de fleurs entourée de grandes feuilles rouges et gris de lin en forme de panaches sur fonds brun, et dans les coins et milieux une grande feuille rouge, jaune et bleue, contenant 20 aunes de cours, sur 3 aunes de hault, en six pièces.

« N° 166. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant l'*Histoire de Constantin*, dans une bordure d'un feston de feuilles de chesne, couleur d'or, qui règne autour, contenant 39 aunes  $\frac{1}{2}$  de cours, sur 3 aunes de hault, en douze pièces.

« N° 167. Une tapisserie laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de La Planche, représentant la *Fable de Psyché*, dans une bordure fonds orange marqueté de jaune avec rinceaux, entremeslée de crotesses, contenant 17 aunes de cours, sur 2 aunes  $\frac{3}{4}$  de hault, en cinq pièces.

« N° 168. Une petite tapisserie de laine et soye, fabrique et manufacture de La Planche, représentant des *faits d'Achilles*, dans une bordure d'un feston de fleurs et fruits au naturel qui règnent autour, ombré de jaune et brun, contenant 9 aunes  $\frac{1}{6}$  de cours, sur 2 aunes  $\frac{3}{4}$  de hault, en trois pièces.»

Si les chiffres donnés dans l'inventaire qui a fourni ces articles sont exacts, et il y a tout lieu de les croire tels, le mobilier royal, au temps de Louis XIV, renfermait encore quinze tentures entières en cent quatre pièces de l'atelier des de la Planche. L'ensemble de ces tapisseries ne mesurait pas moins de 371 aunes de cours et de 1,167 aunes ou environ de superficie. Dans le nombre se trouvent des panneaux relevés d'or, c'est-à-dire de l'exécution la plus riche et la plus soignée, dignes en tout point de rivaliser avec les plus somptueux ouvrages des Gobelins.

Le rapprochement de ces articles épars dans l'inventaire suggère une remarque : les mêmes sujets reviennent bien souvent. Ainsi, les tapisseries du faubourg Saint-Germain reproduisent quatre fois l'histoire de Psyché d'après Raphael, trois fois celle de Constantin d'après le dessin de Rubens. Sans doute ces répétitions trahissent une certaine pénurie de modèles, mais elles donnent aussi des indications curieuses sur le goût de l'époque. Faut-il blâmer le sieur de la Planche d'avoir préféré les compositions de Raphael et de Rubens aux peintres vivants, auxquels nous le voyons faire d'ailleurs de larges emprunts ?

La présence des *Châteaux royaux* parmi les tapisseries exécutées dans l'atelier du faubourg Saint-Germain semble indiquer que la fabrication s'y continua jusqu'à une date assez avancée du règne de Louis XIV, et même après l'établissement définitif de la seconde manufacture des Gobelins. Or, on ignore complètement la date pré-

cise à laquelle prit fin cet atelier. En limitant sa durée à une trentaine d'années, nous avons accueilli l'opinion la plus répandue; mais il ne faut pas oublier que la manufacture de tapisseries du faubourg Saint-Germain figure encore sur le plan de Paris de Bullet et Blondel publié sous la date de 1670<sup>(1)</sup>.

I

(11 Juillet 1634.)

*Plainte adressée au bailli de Saint-Germain des Prez par Raphael de la Planche, directeur des manufactures des tapisseries du Roi, pour qu'il soit procédé à une instruction au sujet du meurtre d'un de ses ouvriers.*

A Monsieur le bailli de s. Germain des Prez.

Supplie humblement Raphael de la Planche, directeur des manufactures de tapisseries du Roy qui se font en France, fasson de Flandres, disant que depuis un long temps Sa Majesté ayant désiré establir lesd. manufactures en France, et à cest effect ayant employé led. suppliant pour la direction d'icelles et des ouvriers que Sad. Majesté fait à ceste fin venir de Flandres, led. suppliant auroit puis quelque temps en ça, par le consentement et ordre du Roy, estably sa manufacture en une grande maison qui lui a esté ordonnée par Sad. Majesté, laquelle en paye le loyer, lad. maison size rue de la Chaize, es fauxbourgs S. Germain des Prez, en laquelle pour le fait de lad. manufacture il y a six vingtz tant d'ouvriers travaillant pour Sad. Majesté soubz lad. direction du suppliant. Or, est-il que le jour d'avant hier, sur les neuf heures du soir, quatre desd. ouvriers revenans de la maison de la Couronne size proche lad. manufacture, lad. maison de la Couronne aussy occupée par led. suppliant, en laquelle ils avoient souppé selon l'ordre estably entre lesd. ouvriers, et se retirans en lad. maison de la manufacture pour coucher et se reposer, ils auroient fait rencontre d'un nommé du Vivier, homme sans charge et sans employ, sinon qu'il est logé en une maison assez proche de lad. manufacture. en laquelle il tient une femme desbauchée et vit scandaleusement avecq elle; lequel du Vivier ayant ainsy fait rencontre desd. quatre ouvriers, l'un nommé Jean Lawaerden, François Fagnard (*lisez* Fagnolle), Jacques Bigorre (*lisez* Rigault) et Josse Mondekens, tous flamens de nation, et venuz depuis peu à grandz frais et

<sup>(1)</sup> Voyez, sur l'emplacement occupé par la manufacture des de la Planche, l'article de M. Jules Cousin publié dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, année 1872, t. I, p. 290, relativement à des travaux exécutés par l'architecte Cartaud dans plusieurs maisons de la rue de la Planche dépendant de la succession de Sébastien-François de la Planche, trésorier de France.

despence pour le service de Sa Majesté, selon le traité fait entre Sad. Majeuté et le suppliant, et sur ce que led. du Vivier entendit lesd. ouvriers parlant leur langage flamand entre eux, il se mit à les offencer de parole et les injurier, et les suivit ainsy, les injuriant et offeneçant de paroles sales et indignes à reciter, jusques à ce que voiant iceux ouvriers proche de lad. maison de la manufacture et assez proche aussy de la sienne, il tira son espée dont il voullut tuer l'un d'iceux ouvriers, lesquelz ni aucun d'eux n'avoient ny espées ny baston, ny auenne autre chose dont ilz se pussent deffendre, et sur ce que, voullant ainsy tuer led. ouvrier, les autres se présentèrent derrière luy pour l'arrester et empescher de faire ce meurtre, icelluy du Vivier s'en courut en la maison où il estoit logé, et tout aussytost retourna avec dix ou douze autres hommes avecq espées et autres armes, lesquelz, avant que de venir, estoient proche lad. maison où led. du Vivier estoit logé, et tous ensemble vindrent avecq led. du Vivier qui les conduisoit l'espée à la main, et d'abord se seroit led. du Vivier jetté sur lesd. ouvriers à grands coups d'espée, et d'un grand coup qu'il auroit donné aud. Jean La Waerden, luy aurait passé l'espée au travers du corps, luy prenant le coup dans les reins et luy portant jusques à l'estomac, dont il l'auroit tué sur le champ, sans que l'on peust avoir le temps de le confesser, et, non content, se seroit led. du Vivier et les autres qu'il avoit amenés avecq lui, jettés sur les autres ouvriers, lesquelz ilz eussent aussi tuez sans ce qu'ilz se sauvèrent à la fuitte, mesmes blessèrent led. Fagnard de plusieurs coups en plusieurs parties de son corps et luy mirent l'espée sur l'estomacq, dont ils l'eussent tué, n'eussent esté les cris et prières dud. Fagnard de luy donner la vye; duquel meurtre cy dessus, vous, Monsieur, en ayant eu advis, vous seriez transporté sur le lieu et fait vostre procès verbal après avoir fait ouvrir le corps mort dud. deffunct Jean La Waerden, icelluy préalablement visité et rapport fait de sa blesseure. Or, est-il que led. suppliant est le principal intéressé en l'affaire, d'autant que lesd. ouvriers estans soubz sa direction et venuz à grands frais de Flandres en ceste ville pour le fait de lad. manufacture, tous les autres ouvriers qui sont, comme il a esté dit, au nombre de six vingtz et plus, épouvantez dud. meurtre, se veullent tous retirer en Flandres et quitter lad. manufacture, mesmes qu'il y en a desjà plusieurs qui se sont retirez sans le congé dud. suppliant, luy emportans les sommes de deniers à eux avancées par led. suppliant, comme il est nécessité leur en avancer, et sont mesmement tous lesd. ouvriers ainsy épouvantez, parce que led. du Vivier, non content dud. meurtre, auroit encore esté sy insolent que de passer le lendemain qui fut le jour d'hier, du matin, sur les huit et neuf heures, estant à cheval, ayant deux pistoletz à costé de la scelle du cheval et l'espée nue en la main et en cet équipage passa auprès lad. maison de la manufacture, jurant et blasphemant le saint nom de Dieu et menaçant lesd. ouvriers, disant que par la mort Dieu il en avoit tué un, mais qu'il en tueroit bien d'autres, et

que par la mort Dieu il en tueroit encore une demye douzaine, de manière qu'outre le meurdre ainsy fait, led. suppliant est en danger de se voir ruyné par le moien de la retraite de tous lesd. ouvriers, c'est pourquoy joint le grand interest que led. suppliant a en tel faict comme directeur desd. manufactures, désireroit le suppliant luy estre pourveu. Ce considéré, M., il vous plaize permettre aud. suppliant faire informer desd. faictz cy dessus, circonstances et deppendances d'iceux pour ce faict luy estre pourveu, et vous ferez bien.

Signé : DE LA PLANCHE.

II

(11 Jnillet 1634.)

*Information faicte par nous, Louis de Fontenay, bailly et juge ordinaire civil et criminel du bailliage de S. Germain des Prez, à la requête de Raphael de la Planche, directeur des manufactures des tapisseries du Roy qui se font en France fasson de Flandres, demaundeur et complainant, le procureur fiscal dud. bailliage joint avecq luy, d'une part, à l'encontre de François Amy, defendeur et accusé.*

En laquelle information, nous bailli susd. avons sur le contenu de lad. requete. . . oy et examiné les tesmoins qui nous ont estez produitz. . . en la manière qui ensuit :

Jacques Rigault, tapissier, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain, rue de la Chaise, au logis de Bourgeois, tapissier, soubz la direction du compleignant, aagé de vingt trois ans ou environ, lequel

A dict, enquis sur le contenu de la plainte, que, dimanche, sur les neuf à dix heures du soir, luy depposant estant en la compagnie des nommez François Fagnolle, Jossé Mondekens, Jean de la Vuarde, ils allèrent chez un tapissier qui vend de la bière, nommé Sacriès, demeurant proche la Croix, où ils beurent chacun pour six solz de bière qui sont deux quartes, et s'en revenant en leur maison pour se coucher, ils auroient faict rencontre d'un homme que l'on dict qui s'appelle du Vivier, qui demeure en la rue de Grenelle, lequel alloit le mesme chemin qu'eux, et aiant led. du Vivier entendu qu'ils parlèrent flament, se seroit mis à se mocquer d'eux; quoi voyant, luy respondant luy dist : « Monsieur, qu'avés vous à vous mocquer ? Nous parlons notre langue, laissés nous aller, nous ne vous demandons rien. » Ce qui auroit esté cause que led. du Vivier auroit mis l'espée à la main pour en frapper luy respondant, mais il ne l'auroit peu faire au moien de ce que ses compaignons l'en auroient empesché, lesquels s'estoient ouvertz pour investir de toutes parts led. du Vivier et l'arrester, n'ayant aucun dessein de l'offencer, mais seulement de l'empescher de mal faire à aultruy; alors led. du Vivier se seroit tiré à l'escart avec son petit lacquais derrière luy et aiant continué son chemin environ la longueur d'une

pique ou deux, il auroit fait rencontre de plusieurs personnes qui dansoient à un violon dans lad. rue de Grenelle, alors il leur auroit dict : « Voilà des voleurs qui m'auroient voulu prendre mon manteau. » Ce qu'ayant esté entendu, lesd. hommes se seroient jointz aud. du Vivier et auroient commandé de poursuivre led. depposant et ses compaignons jusques auprès de leur logis, aiantz espée et bastons, sans que led. depposant et ses compaignons eussent aucunes armes pour se deffendre, sinon quelques plastrats qu'ils auroient ramassé, et se voiant poursuivis, desquelles plastrats ils en auroient jetté quelques-uns vers led. du Vivier et ceux qui les poursuivoient. Scayt et a ven comme led. du Vivier a donné un coup d'espée dans les reins aud. deffunct, duquel coup il tomba et seroit mort un quart d'heure après, sans avoir eu le loisir de se confesser, car, avant que le curé des Petites Maisons, que l'on auroit esté querir, peust venir, il estoit desjà trespasé. Dict plus que led. Fagnolle estant cheut en courant, lesd. du Vivier et ceux qui l'assistoient luy meisrent le pied sur le ventre et l'espée sur l'estomach, se mettant en délibération entr'eux s'ils le tueroient, mais enfin led. Fagnolle les supplia tellement qu'ils le laissèrent aller suivant l'avis de l'un d'eux qui dict qu'il le cognoissoit bien et qu'il le falloit laisser aller, et néantmoins est led. Fagnolle blessé aux jambes de coups de pied et au derrière du col de quelque coup de pierre. Qui est tout ce qu'il a dict sçavoir, et a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis.

François Fagnolle, tapissier, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain, rue de la Chaise, et travaillant ordinairement aux tapisseries suivant la direction du s. de la Planche, aagé de trente cinq ans ou environ,

A dict. . . que dimanche dernier, sur les quatre à cinq heures de relevée, estant allé chez un tapissier des Pais-Bas qui vend de la bière, il auroit joué avec les nommez Jean Rigour, tesmoing précédent, Jean de la Wuarde et Josse Mondekens, ilz se meisrent à jouer aux cartes par eux ensemble. et après avoir passé quelque temps ils auroient beu et mangé chacun pour six sols, et se retirant tous quatre de compagnie pour aller en leur maison, ils auroient trouvé dans la rue de Grenelle, sur le chemin, un homme à eux incogneu qu'il a ouy dire se nommer du Vivier. . . .

(Suit le récit de la rixe conforme à celui du précédent témoin.)

Josse Mondekens, tapissier, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain, rue de la Chaise, au logis où l'on fait les tapisseries du s<sup>r</sup> de la Planche, et y travaillant, aagé de vingt ans ou environ,

Dépose des mêmes faits.

Jean d'Antruche, tapissier, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain, rue de la Chaise, au logis du s<sup>r</sup> de la Planche, aagé de cinquante ans ou environ, et

Pierre Jullien, tapissier, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain rue de la Chaise, en la maison du s<sup>r</sup> de la Planche, aagé de dix huit ans ou environ,



Deposé

Que, le jour d'hier, sur les 8 à 9 heures du matin, ils virent led. du Vivier sur un cheval, à poil de soury, aiant une casaque couleur grise, lequel disoit, jurant le nom de Dieu, qu'il avoit tué led. defunct en son corps deflandant et que l'on lui avoit rompu le bras à coups de pierre et que les Flamands l'avoient voulu assassiner, auquel du Vivier luy depposant auroit respondu qu'il l'avoit tué en trahison, lui aiant donné le coup par derrière, ainsy qu'il paroissoit, et, sur ce, led. du Vivier ne respondit aucune chose et s'en alla devers les champs.

III

(14 Juillet 1634.)

*Information d'office faite par nous, Louis de Fontenay, escuyer, baillly et juge ordinaire civil et criminel du bailliage de S. Germain des Prez.*

Jean Maréchal, escuier, maitre de la vairière de cette ville de Paris, aagé de soixante et trois ans, demeurant rue des Saint Pères, en cette ville S' Germain.

A dit qu'il ne sçait autre chose de l'acquetion arrivée en la rue de Grenaille, le dimanche . . . jour de juillet 1634, sinon que il a ouy dire à plusieurs des voisins dud. du Vivier, que, à l'heure de 9 à 10 heures, après avoir souppé chez ses parens et se retirèrent en sa maison avecque ung petit lacquais fort jeune, il feut choqué en lad. rue de Grenaille, passant et allant son chemin, par les Flamens, ouvriers des manufactures des tappareseries travaillant pour le sieur de la Planche, puis après entouré et saisy d'eux parlant leur jargon de Flament, et luy voulant faire des violences plus grandes, comme sy eussent voulu luy ôter son manteau; led. du Vivier leur dict qu'y eussent à le laisser passer, et enfin lesd. Flamens ne voulent le laisser aller, il fict en sorte de se dépêtrer et demailer d'avecque eulx, puis après marcha pour se retirer dans sa maison; qu'iceux Flamens le poursuivirent à coups de pierre et luy en jettèrent et rhuèrent quelques coups dont il fut attaint et blessé. Que, pour guarentir sa vie ou autrement les empescher de passer oultre à leur violence, il prist son espée des mains de son petit laquais, la tirent nue du fourreau et l'opposa au devant de luy; que, nonobstant, iceux Flamens ayant des pierres dans leur mantheau et des grands coutteaux à leurs cottés ou pistolletz, ne cessèrent leur désordre et à vouloir outrager ledit du Vivier; qu'enfin, après leur avoir dict diverses foix qu'ils se retirassent, ou autrement qu'il en blesseroit quelques ungs, il auroit esté contraint de ce mettre contre une muraille pour se guarentir des coups de coutteaux qu'ilz voullioient luy donner, et en ce deflandant seroit arrivé que l'ung desd. hommes Flamens auroit esté blessé et depuis seroit mort; que lesd. Flamens sont costumiers et ordi-

naires à faire des violences indifféremment à toutes sortes de personnes. sans exception de saix, d'aage et de quallité, tous les soirs, mesmes en plain jour, principalement depuis les samedi jusques au lundy à midy, en sorte que, toutes les nuitz et avant que le jour soit fermé. les rues et voyes publiques circonvosines et proche la demeure desd. Flaments sont inasaisible, et personne n'y auseroit aller; empaiches toutes sortes de personnes d'aller et de venir, jusques là que de casser des boutailles que les bourgeois envoient tant pour quérir du vin et aussi que pour avoir de l'huisle et vynaisgre; qu'ils porte pendent ce temps des grands coutteaux de Flandre, de longueur de pied et demy et plus, avecq des pistolletz. des pierres amassées dans leur pochette et mantheaux, en jaittant aux portes des voisins, sens sujet ni aucassion, battent et affrontent ceux quy rencontrent. que entre autre une servente que luy depposant avoit cy devant, nommée Catherine de Préaux, qu'il avoit envoyé ery (quérir) de l'huisle cheux ung espicier joignant les Flamentz. elle s'en revient toutes noire, livide et meurtrie de coups de pierres qu'elle disoit avoir receu desd. Flamentz, sa bouteille cascée; à raison de laquelle violence et outrage elle feut mallade et grendement incommodée. et ne voullut le depposant se ressentir contre lesd. Flamentz, de crainte qu'il ne mesarivast, joint ausy la considération dud. s<sup>r</sup> de la Planche, son voisin, lequel ne peult pourvoir à ces desordres, à cause que lesd. Flaments, estant ivres. plains de vin, de bière et tabac, sont desnusés de tout jugement et raison, et ne respirent dans cet estat que le sanc et la cruaulté, et menacent à toutes heures led. de la Planche de le quitter; pourquoy il souffre tant qu'il peult d'eux, parce que s'ils l'avoient quitté, ce seroit entièrement sa ruyné d'avoir fait des deppences au sujet de la manufacture et d'estre privé des fruits et de l'espérance de son travail par l'abandonnement desd. Flaments, ses ouvriers. Qu'il congnoist led. du Vivier pour estre homme d'honneur et fort raisonnable, ayant toutes les qualités requises à ung honneste homme; qu'il a porté les armes ung long temps pour le service du Roy en quallité de jendarme dans sa compagnie, sans qu'il aye commis aucune indigne d'honneur, qu'il est fort respectueux et discrait, et ne parle mal de quy que ce soit, oblige ung chacun à luy voulloir du bien et particulièrement ces voisins, lesquelz il a tousjours secourn dans les occasions presentes et besoins qu'ilz ont eu, ne mellaict ni médit de personnes; que ce malheur luy est arivé sans l'avoir cherché, venant droit en sa maison sans estre assisté de quy que ce soit que d'ung petit laquais, aagé de douze ans, quy portait son espée, et qu'il y a apparence de croire qu'estant en cet estat il eust esté autrement armé et assisté qu'il estoit; que tout le monde a regrait de son desplaisir, auquel pour son honesteté ung chacun participe. Qui est tout ce qu'il a dit scavoir sur les faits dont nous l'avons enquis, a persisté et persiste, et a signé.

MARESCHAL.

Gabriel Maréchal, s<sup>r</sup> de la Mothe, fils du précédent, agé de vingt-deux à vingt-trois ans.

Depose des mêmes faits, ajoute que le s<sup>r</sup> du Vivier rencontra des Flamants ouvriers des manufactures de tapisseries travaillent pour le s<sup>r</sup> de la Planche et demeurant pour la pluspart dans sa maison seize proche les Petites Maisons, que le s<sup>r</sup> de la Planche est fort empaiché de contenir lesd. Flaments, lesquelz. à toutes heures et lorsqu'il les reprend de leurs violences, le menassent de quitter et abandonner la manufacture, auquel cas il est certain que led. s<sup>r</sup> de la Planche seroit ruiné pour les grands frais et despeuces incroiables qu'il a faict pour l'entretien de la manufacture.

(Arch. nat. Z<sup>2</sup>. 3315.)

IV

(16 Avril 1635.)

*Enquête faite par le bailli de S. Germain des Prés sur la plainte de Martin Vanbruche, tapissier, stipulant pour Gedeonne Moudegne son petit-fils, blessé mortellement d'un coup de pierre à la tête.*

Abraham de la Gourde, tapissier de haulte lisse, travaillant soubz le sieur de la Planche, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain des Prez proche les Petites Maisons, aagé de vingt-quatre ans ou environ, lequel, après serment. . . ,

A dict que, le jour de la Conception Nostre Dame dernière passée, lui depposant estant en la maison dud. s<sup>r</sup> de la Planche, seize aud. S<sup>t</sup> Germain des Prez, rue de la Chaire, proche les Petites Maisons, où estoit sur le pas de la porte led. complaignant, lequel se seroit escrié disant qu'il estoit blessé d'un coup de pierre qu'on luy venoit de jeter, et ayant luy depposant entendu ce cry et veu led. complaignant qui estoit blessé par la teste, seroit sorty, et voyant après plusieurs garçons qu'il ne congnoist, sinon qu'il en remarqua un vestu de gris, qui s'enfuyoient, et courut après pour les attrapper, ce qu'il n'auroit peu faire, et dud. coup de pierre led. Mougre en est mort deux jours après.

Jean Havault, compagnon tapissier de haulte lisse, travaillant soubz le s<sup>r</sup> de la Planche, demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain des Prez, rue de la Chaire, aagé de vintg-trois ans ou environ,

A dict. . . que le jour de feste de la Conception de N. D. dernier, après disné, estant en une maison voisine de celle dud. s<sup>r</sup> de la Planche où il benvoit de la bière et regardant par les fenestres dans la rue, il auroit veu un garçon ayant de treize à quatorze ans, vestu de drap meslé en tirant sur le bleu, lequel jettoit des pierres, comme aussy quatre ou cinq de ses camarades à l'encontre de quatre ou cinq garçons tapissiers; pourquoy il seroit descendu dans la rue, où estant, il auroit aperçu led. garçon vestu

comme de bleufve qui estoit desjà proche les Petites Maisons qui jettoit encores des pierres à l'encontre desd. garçons tapissiers, et voyant qu'il se sauvoit en une maison, il luy auroit osté son chapeau, et ainsy qu'il l'emportait led. garson l'auroit suivy luy jettant des pierres, et auparavant ce, led. Mougre estoit desjà blessé ainsy qu'il apprit dans la rue, de laquelle blessure il en est mort.

Jean Boucault, tapissier de haulte lisse demeurant aud. S<sup>t</sup> Germain des Prés, rue de la Chaire, âgé de quarante-deux ans ou environ,

Dépose des mêmes faits.

(Arch. nat. Z<sup>2</sup>. 3317.)

---

*ANTIQUITÉS DE VERTILLUM (CÔTE-D'OR).*

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir le Comité, notamment à l'occasion de la découverte d'un cachet d'oculiste, des fouilles poursuivies par la Société archéologique de Châtillon sur l'emplacement de l'ancien vicus de Vertillum<sup>(1)</sup>. Un nouvel et récent examen des antiquités recueillies m'a permis quelques remarques faisant ressortir l'intérêt de ces fouilles. Elles me semblent, à ce titre, mériter d'être soumises au Comité. Je signalerai parmi les objets les plus dignes d'arrêter l'attention :

Quatre blocs de calcaire blanc du pays très différents entre eux sous le rapport du volume, mais portant tous des sculptures. Ils ont été trouvés au milieu d'autres fragments également sculptés, mais d'un intérêt moindre.

L'un de ces blocs est un débris d'une stèle ayant représenté en demi-bosse une figure masculine. Il paraît probable que c'est le reste d'un monument votif.

Les thermes qui furent découverts à Vertault, lors des fouilles de 1852, ont enrichi le musée de Dijon de sculptures ayant avec celle-ci la plus grande analogie<sup>(2)</sup>.

On ne saurait contester à la petite stèle trouvée au même endroit une destination différente. Elle n'a manifestement pu prendre place que dans un lairare privé. Ses dimensions très réduites (0<sup>m</sup>,30

<sup>(1)</sup> Commune de Vertault, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or).

<sup>(2)</sup> Voir *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, pl. 6 et 7.

sur 0<sup>m</sup>,18) la font rentrer dans la catégorie de ces images dont on faisait les gardiennes du foyer. Elle est à peu près intacte, sauf la tête qui a été séparée du corps et n'a pas été retrouvée.

On ne saurait hésiter à reconnaître dans cette déesse la personification de l'Abondance, dont la protection assurait à ceux qui savaient la mériter la satisfaction de tous les besoins de l'existence. C'est la divinité parèdre de ce maître suprême de leur Olympe que les Gaulois considéraient comme l'auteur de leur race. Cent monuments en font foi dans les musées bourguignons, et partout où elle a été représentée à côté de son puissant acolyte, cette déesse apparaît avec le même vêtement et la même attitude, tenant, comme ici, la corne d'abondance de la main gauche et une patère de la droite. On ignore son nom indigète, mais on a la certitude qu'elle appartient au même ordre de conception mythique que Déméter, la grande déesse, et Ærecura, mentionnée dans plusieurs inscriptions romaines.

Deux autres pierres sculptées ont fait partie, à en juger par leurs dimensions, de la frise d'un monument public de proportions considérables. L'importance de cette frise est déjà attestée par ce seul fait que le fragment qui nous en est parvenu à peu près intact mesure, d'un seul bloc, 1<sup>m</sup>,58 en longueur, 0<sup>m</sup>,80 en hauteur et presque autant en épaisseur. Les sculptures dont sa face extérieure est couverte ajoutent encore par leur ordonnance à la démonstration de son ampleur architecturale. Le style en est solennel et vise manifestement à la noblesse, mais on voudrait lui trouver un goût plus pur et plus relevé. Les feuillages becquetés par des oiseaux, les rinceaux, les fleurs en rosace par lesquels il se caractérise sont trop abondants, en même temps que massifs et lourds. La main qui les a dessinés et taillés n'avait ni la légèreté élégante ni la libre allure qui s'affirment dans la plupart des monuments romains du midi de la France et même dans ceux dont les fouilles du *Castrum Divionense* ont procuré les restes au musée de Dijon<sup>(1)</sup>. L'artiste en a été réduit à chercher une compensation à son insuffisance dans la profusion banale et la variété apparente du détail. La décadence du siècle des Antonins commençait sans doute à se trahir lorsqu'il fut appelé à décorer l'un des principaux monuments de Vertillum.

<sup>(1)</sup> Voir *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV.

Non loin des restes de la frise gisait un bloc énorme taillé en dos d'âne et dont les plans obliques sont couverts d'imbrications en feuilles d'eau. Ce motif est bien connu, mais il n'est pas sans intérêt de constater une fois de plus son emploi.

Le Comité a déjà été mis au courant de l'exceptionnelle et si remarquable conservation des objets en fer enfouis sous les ruines de Vertillum.

Il convient de remarquer surtout une grande crémaillère bien conditionnée, avec ses anneaux brasés et ses tiges rigides en fer tordu. Elle est absolument complète et serait si apte encore à remplir son office, qu'il faut, pour ainsi dire, l'avoir vu retirer des substructions gallo-romaines qui la recouvraient pour ne pas soupçonner quelque supercherie.

On peut en dire autant d'une romaine trouvée dans les mêmes fouilles. Il a suffi d'un nettoyage sommaire pour rendre leur liberté de fonctionnement à ses anneaux et charnières; et l'on pourrait exécuter avec elle des pesées à l'once et au quadrans, s'il ne manquait au bas de la tige du curseur la figurine en bronze qui y adhérerait jadis pour constituer l'*aequipondium*.

Il serait difficile de rencontrer dans nos collections de grandes forces, ou une tenaille, démontrant mieux la forme adoptée jadis pour ces instruments de travail que celles qui ont été découvertes à Vertault.

Quelques objets méritent encore d'attirer l'attention. L'un est une espèce de peigne de fer, à double rangée de longues dents, qui a dû servir dans un atelier de tisserand au cardage des fils de chanvre ou de laine. L'autre est une sorte de large racloir qui n'est pas sans analogie avec les ripes employées de nos jours pour régulariser les enduits.

Mais l'objet qui fait mieux apparaître la singulière immunité acquise aux produits sidérurgiques de Vertillum est incontestablement la *solea* figurée sur la planche II. La nécessité de la comprendre dans une planche d'ensemble a condamné l'appareil photographique à la réduire à de trop minimes proportions. Mais je puis suppléer à cet inconvénient à l'aide d'un croquis de grandeur de nature que j'ai pris sur l'original et qui la représente sous tous ses aspects. J'en annexe des copies fidèles à la présente note; elles permettront, je l'espère, au Comité de bien juger de ce curieux instrument d'hippiatrique.

Il semble n'avoir jamais servi et sortait probablement de l'atelier du forgeron lorsqu'il a été enseveli sous les décombres. Il permet de se rendre facilement compte du procédé auquel on a eu recours pour sa fabrication. Une bande de fer plate a d'abord été pliée en cintre, dans le sens de son épaisseur, afin de lui faire prendre la configuration du bord extérieur du sabot; elle a été ensuite contournée plus énergiquement dans la même direction, de façon à forcer ses extrémités à se rejoindre et à passer l'une sous l'autre. Ces extrémités ont été, en cet état, rigoureusement brasées et ont acquis, sous le choc répété du marteau, une large expansion de forme arrondie et légèrement relevée à ses points extrêmes. L'application de deux forts rivets est alors intervenue pour assurer plus complètement l'efficacité de la jonction.

Il ne restait plus, à partir de ce moment, qu'à adapter sur les bords, au point le plus large, les pièces d'attache nécessaires à la fixation de l'appareil. Un morceau de fer aplati a été appliqué à cet effet sur la face externe et fixé par un nouveau brasement dont les traces sont très apparentes; puis son extrémité libre a été allongée à un des angles en une tige mince qui a été pliée et ramenée, jusqu'à parfaite juxtaposition, à l'angle opposé, de façon à constituer un anneau destiné au passage des liens.

S'il était bon de caractériser cette fabrication, dont la vue directe de l'objet permet seule de se rendre un compte exact, il serait superflu d'entreprendre, au point de vue de sa conformation, une description à laquelle les figures ci-jointes suppléent avantageusement. Je ne ferai mention spéciale, parmi les particularités qui en font l'intérêt, que de ces sillons, soit transversaux, soit longitudinaux, et de cette espèce de treillis à éléments triangulaires qui garnissent la face externe de cette *solea*. Si je ne me trompe, c'est la première fois qu'on a l'occasion de les remarquer. Leur réciproque agencement, se combinant avec le grand vide central, avait évidemment pour but d'empêcher le pied de l'animal de glisser. Mais ce système préservatif paraît n'avoir pu avoir d'efficacité que dans les chemins détrempés par la boue, ou, plus probablement encore, envahis par la neige. On s'explique très bien que la terre ou la neige, en pénétrant dans tous ses vides, sous le choc du pied de l'animal, et en s'y moulant, déterminaient des aspérités exclusives des glissades si faciles sur une surface unie et lisse. Mais il reste évident que l'emploi d'un expédient semblable comportait trop d'inconvénients pour

avoir pu être permanent. Il sera donc assez rationnel de ne considérer les hipposandales, dont la découverte a si fort divisé les archéologues, que comme un simple préservatif d'utilité transitoire, correspondant à un état de maladie ou à des conditions climatiques, dont la rareté relative faisait accepter l'embarras.

Puisqu'il est admis, et c'est en effet probable, que les hipposandales à base pleine et massive, et à oreillettes multipliées, ont été les premières en usage, il convient de considérer celle de Vertillum comme un produit d'une technique en progrès et, par conséquent, comme plus récente que les autres. C'est là une donnée qui cadre parfaitement avec toutes celles qui font placer dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle ou le commencement du IV<sup>e</sup> la destruction du vicus Lingon.

E. FLOUEST,

Correspondant du Ministère.

*INSCRIPTION DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE EN LANGUE D'OC.*

Le musée lapidaire de Nîmes vient de s'enrichir d'une belle inscription en langue d'oc, datée du 5 mars 1450 et gravée en minuscules gothiques sur une dalle de pierre de Barutel. Elle avait autrefois décoré la chapelle du présidial, que les protestants démolirent en 1621, comme toutes les églises de la ville. Dès lors elle se trouva livrée à toutes sortes de hasards. On avait fini par l'encastrier dans le couloir d'une humble maison de la rue Roussy, où je l'ai copiée au printemps dernier. Elle n'était déjà plus entière, mais elle a encore souffert de son transport au musée, à cause de la décomposition de l'angle inférieur droit de la pierre, devenue friable en cet endroit. L'estampage que j'ai l'honneur d'adresser au Comité montre l'état actuel de ce monument, qui sera préservé maintenant de toute détérioration nouvelle.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Ménard vit cette inscription et la publia<sup>(1)</sup>. On connaît ainsi la partie perdue, qui est d'ailleurs peu considérable.

Le texte qu'il donne offre un certain nombre d'inexactitudes. C'est ainsi qu'à la 4<sup>e</sup> ligne il écrit *cosbler* pour *côseler*; à la 6<sup>e</sup>, *fôde u* pour *fôda eu*; à la 7<sup>e</sup>, *mêsas* pour *messas*, et *p̄p̄tuals* pour *perpetuals*.

(1) *Hist. de Nîmes*, t. VII, p. 490.



Il importe de faire connaître la teneur exacte d'un texte aussi précieux.

Lau · MECCCXlix · lo · cinqueme · iour · del  
 mel de mars · monsenhor · Iohan · guarret  
 doctor en leys · senhor de viltric · beruis · vchan  
 et albren cōseller · et · Mestre des Regltes de lostel del  
 Rey nre senhor · et · loctenēt general · de mōlr · lo  
 seneschal de belcayre · ⁊ · de · uemle fōda · en · aq̄ll  
 Gleysa · quatre · melsas · perpetuals · ch̄scn  
 na septmana · lo dimars · lo · dinēdres de  
 matiu · apres lo Aue · <sup>o</sup> · anāt q̄ tenga la cour[t]  
 del dit monse<sup>or</sup> Lo sen<sup>al</sup> lo dimecres · ⁊ lo disap[te]  
 la dicha hora anāt lo conse[ly au ds ora]  
 cious · la secunda per lo [Rey nre l<sup>h</sup>or p los]  
 offie ⁊ aduocas de · la dicha [cor · et · la terla dels morts  
 p lod̄]  
 guarret · et · los parēs · p̄gas [dieu p el q̄ li p̄dou los p̄cas]

Les fins de lignes que j'ai mises entre parenthèses représentent les parties disparues. Je ne puis que reproduire pour ces lacunes la lecture de Ménard, malgré les fautes évidentes qu'elle contient. Par exemple, le mot *li* ne devait pas porter de signe d'abréviation, car c'est un mot complet.

L'inscription peut se lire ainsi :

L'an mil quatre cens quarante nou, lo cinquieme jour del mes de mars, monsenhor Johan Guarret, doctor en leys, senhor de Vistric <sup>(1)</sup>, Beruis <sup>(2)</sup>,

<sup>(1)</sup> Aujourd'hui *Vestric*, canton de Vauvert. Cette commune appartenait à la viguerie et au diocèse de Nîmes, archiprêtre d'Aimargues.

<sup>(2)</sup> Canton de Vauvert.

Uchan<sup>(1)</sup> et Alborn<sup>(2)</sup>, conseiller et mestre des requestes del ostal del Rey nostre senhor, et loctenent general de monsenhor lo senescal de Belcayre<sup>(3)</sup> et de Nemse<sup>(4)</sup>, fonda en aquesta gleysa quatre messas perpetuels chascuna sepinana : lo dimars [et] lo divendres, de matin, apres lo Ave Maria, avant que [se] tenga la cort del dit monsenhor lo senescal; lo dimecres et lo disapte [a] la dicha hora, avant lo conselh : an dos oracions ; la secunda per lo Rey nostre senhor [et] per los officies et advocas de la dicha cort ; et la tersa, dels Morts, per lo dit Guarret et sos parens. Pregas Dieu per el, que li perdona sos pecats.

Au temps de Ménard, on tenait encore les audiences du sénéchal le mardi et le vendredi.

Jean Guarret ou Garret, qui fonda ces messes dans la chapelle du palais, était un personnage en vue. Ménard nous apprend qu'il fut lieutenant de viguier et premier consul de Nîmes en 1435. Il devint lieutenant du sénéchal en 1446 et exerça de nouveau le consulat de Nîmes en 1452. « Il paraît que Garret mourut de poison vers 1463. »

Ménard, habitué à la beauté et à la clarté des formes de l'épigraphie romaine, avait quelque dédain pour l'écriture du moyen âge. Il voyait un art barbare dans ces lettres élégantes, mais un peu tourmentées et prêtant aisément à la confusion.

« Cette inscription, dit-il, est gravée en caractères du temps très difficiles à lire, quoique d'ailleurs assez bien formés, sur une pierre qui a 3 pieds 8 pouces de haut et 2 pieds 2 pouces de large. Elle est surmontée d'un écusson à demi couché, chargé d'un lion montant. Au-dessus de l'écu est un casque orné de panaches et qui a pour cimier une figure assez bizarrement gravée, qu'on peut prendre pour celle d'un cheval caparaçonné. Le tout se trouve renfermé dans un cartouche dont la forme se ressent aussi du mauvais goût du temps. »

On ne comprenait au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'art grec ou romain, trop souvent défiguré par des imitations inintelligentes. Je soupçonne les sculptures, aujourd'hui perdues, d'avoir été charmantes.

ED. BONDURAND.

(1) Canton de Vauvert. Autrefois *Octavianum*, ainsi appelé parce que le huitième milliaire de la voie Domitienne s'y trouvait. La voie Domitienne était la continuation de la voie Aurélienne, d'Italie en Espagne.

(2) Aujourd'hui *Aubord*, canton de Vauvert.

(3) Beaucaire.

(4) Nîmes.

NOTE SUR UN CROQUIS D'ARCHITECTURE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE CONSERVÉ À MÂCON.

Communication de M. Bénét, archiviste de Saône-et-Loire.

Monsieur Bénét archiviste de Saône-et-Loire, a signalé à l'attention du Comité des travaux historiques un document qui a paru assez intéressant aux membres de la Section d'archéologie pour mériter une reproduction en fac-similé. Il s'agit d'un dessin original daté de 1499 et qui nous donne le « pourtrait » d'une clôture de chapelle élevée dans l'église cathédrale de Chalon-sur-Saône, aux frais d'un des chanoines de cette église <sup>(1)</sup>.

C'était, on le sait, un usage fréquent au xv<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on passait un marché avec un artiste, d'annexer au texte du marché un croquis représentant le monument qu'il s'agissait d'élever. Ainsi l'on possède dans les archives de l'Assistance publique, à Paris, un marché passé le 6 janvier 1474 entre Guillaume Monnin, maçon tailleur de pierre, et les administrateurs de l'hôpital de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, pour la construction d'un portail sur la rue Mauconseil, à l'entrée de la grande cour, devant leur église. Au texte du marché est annexé le dessin du portail projeté <sup>(2)</sup>.

On possède également dans les archives du département de l'Oise un marché passé le 5 octobre 1499 entre Michel Mauvoisin, maître de la fabrique de l'église cathédrale de Noyon, et Jean de Graval, orfèvre d'Amiens, pour la confection d'une châsse. Une esquisse de cette châsse est jointe au marché <sup>(3)</sup>.

Le document retrouvé par M. Bénét appartient à la même catégorie de pièces, mais il est, au point de vue graphique, beaucoup plus important que les deux que je viens de citer.

Ce dessin est tracé, d'une encre fort jaunie par le temps, sur une feuille de papier au verso de laquelle est écrite une note contemporaine du dessin et qui nous renseigne sur l'auteur du travail, sur le monument auquel l'œuvre était destinée, et sur le pieux personnage qui en fit les frais.

Cette note est ainsi conçue :

« L'an mil iiii<sup>e</sup> iiii<sup>es</sup> dix neuf, le mercredi après la Saint-Luc évangéliste,

<sup>(1)</sup> L'original est conservé aux archives de Saône-et-Loire, dans le fonds de Saint-Vincent de Chalon, sous la cote C 133, n<sup>o</sup> 10.

<sup>(2)</sup> Voir le *Musée des arch. départ.*, n<sup>o</sup> 137, pl. LII.

<sup>(3)</sup> Voir le *Musée des arch. départ.*, n<sup>o</sup> 140, pl. LI.

xxij<sup>e</sup> jour du mois d'octobre, ou chapitre de l'église de Chalou, en la présence de messires les vénérables doyen et chappitre d'icelle, la marchandise de la chapelle que entend estre faicte et constructe en ladite église, maistre Jehan Gendret, chanoine de ladite église et archidiacre de Bresse en icelle, a fait marchet avec Jehan Dabonne, masson et ymageur demourant à Tornuys, de faire et parfaire icelle chapelle, selon les articles et ce présent pourtray sur ce fait, présent maistre Jehan Gélyot, et Estienne Plantin, presbtres, tesmoings, etc., et moy Riboud notaire royal.»

L'artiste, «l'imeur», auquel le travail fut confié, et qui, suivant toute apparence, est l'auteur du dessin, n'est pas absolument inconnu. M. Bénét l'identifie à juste titre avec le Jean d'Aubonne mentionné dans le curieux livre de raison de la famille Dupré (*De Prato*) que possède la Bibliothèque nationale<sup>(1)</sup>. Ce livre de raison nous apprend que Jean d'Aubonne était mort antérieurement à l'année 1520<sup>(2)</sup>, mais là se bornent pour le moment tout ce que l'on sait de cet artiste.

La chapelle dont notre dessin représente «le pant devant», c'est-à-dire la clôture à jour qui devait la séparer du bas côté attenant, existe encore. Elle ouvre sur le transept, du côté de l'évangile.

Elle portait jadis le nom de chapelle des Gendrets ou de la Passion, aujourd'hui elle est sous le vocable de sainte Reine. Mais ce changement de nom ne doit pas être imputé au clergé moderne, qui trop souvent, malheureusement, débaptise les anciennes chapelles pour les mettre sous le patronage de saints plus en vogue aujourd'hui que du temps de nos pères. Le changement de vocable de la chapelle des Gendrets est certainement antérieur à la Révolution; il remonte même peut-être au xvii<sup>e</sup> siècle, car un écrivain de cette époque, L'Orbandale, rapporte qu'on y voyait de son temps une statue de sainte Reine<sup>(3)</sup>; cette statue a disparu, ce qui est regrettable, quoiqu'à vrai dire, je ne vois pas qu'on soit autorisé à sup-

(1) J. Guillemin et L. Landa, *Matériaux d'archéologie et d'histoire, par les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes* (Chalon, 1869, p. 69). — Cf. H. Batault, *Notice sur un tableau peint sur bois du xv<sup>e</sup> siècle appartenant au Musée de Chalou*, dans les *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéol. de Chalou*, t. VI, p. 367.

(2) On y lit à la date du 8 avril 1520 :

«Fus nez. . . . en la maison des enfants de feu Jehan d'Aubonne, jadis imagineur de Chalou. . . »

(3) L'illustre Orbandale, *Histoire de Chalou*.

poser, comme serait disposé à le faire l'archiviste de Saône-et-Loire, qu'elle pût être l'œuvre de Jean d'Anbonne.

La chapelle des Gendrets est peu remarquable. Elle n'a rien conservé des ornements qui pouvaient l'embellir jadis; elle possède seulement encore une charmante fenêtre dont les meneaux sont combinés de façon à figurer une fleur de lis comme on aimait à le faire à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et pendant les premières années du xvi<sup>e</sup>. Quant à l'élégante clôture dont le projet a été retrouvé par M. Bénét, elle a depuis longtemps disparu, si tant est qu'elle ait jamais été construite.

Malgré l'exécution grossière du projet, on peut se rendre fort bien compte de l'effet qu'elle devait produire, et l'on peut dire sans exagération que s'il existe encore en France un grand nombre d'ouvrages du même genre, il n'y en a guère de plus riches et de mieux composés.

En voyant l'extrême délicatesse de ces ouvrages, leur complication, l'étonnante habileté que les artistes du xv<sup>e</sup> siècle apportaient à leur exécution, on est étonné qu'ils aient pu accomplir de pareilles œuvres d'après des dessins aussi imparfaits. Le croquis retrouvé par M. Bénét ne fait pas exception sous ce rapport. On possède un certain nombre de dessins originaux de maîtres maçons ou d'artistes du moyen âge, tous sont aussi défectueux de dessin. Je ne parle pas seulement de ceux qui peuvent être considérés comme de simples croquis uniquement destinés, dans l'esprit de celui qui les traçait, à rappeler les grandes lignes d'un édifice, comme le fameux plan de Saint-Gall. J'excepte également le recueil de Vilard de Honnecourt, qui n'est qu'un carnet de notes. Mais que l'on examine les dessins du xiii<sup>e</sup> siècle que MM. Varin et Didron ont découverts, il y a quelques années, conservés à l'état de palimpsestes sur les feuillettes d'un obituaire de la cathédrale de Reims<sup>(1)</sup>, ou ces grands dessins que possède la maison de l'œuvre de la cathédrale de Strasbourg, ou encore ces dessins du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle que l'on conserve dans plusieurs villes d'Allemagne, on retrouvera dans tous cette même simplicité d'exécution, ce même mépris pour ce que les dessinateurs modernes appellent le *rendu*.

Je n'insisterai pas autrement sur l'intérêt que présentent ces dessins du moyen âge, il ressort de lui-même, et a déjà été signalé

<sup>1</sup> *Annal. archéol.*, t. V, p. 87, 94, et t. VI, p. 149.

comme il convenait par les divers auteurs qui ont eu occasion de publier des documents de cette espèce. On sait combien ils sont rares pour les périodes un peu anciennes. Si l'on excepte le plan de Saint-Gall et cette vue de l'église de Cantorbéry dont M. Lenoir a publié jadis une excellente reproduction <sup>(1)</sup>, on peut dire que nous ne possédons aucun dessin d'architecte antérieur à l'époque gothique. Nous ne serions guère plus riches pour le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle si nous n'avions l'album de Vilard de Honnecourt et ces précieux dessins palimpsestes de l'obituaire de la cathédrale de Reims qui ont probablement été tracés par les architectes mêmes qui conduisaient les travaux de cet édifice pendant le second tiers du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Le prix élevé du parchemin a dû contribuer, entre beaucoup d'autres causes, à la rareté de ces dessins, car trop souvent on dut effacer, comme on le fit à Reims, les dessins qui ne servaient plus pour en employer le parchemin à un autre usage; sans compter que beaucoup d'artistes devaient trouver plus économique de faire comme les constructeurs des cathédrales de Limoges <sup>(2)</sup>, de Narbonne, de Moulins, d'Auxerre, qui traçaient sur les dalles des toitures qu'ils venaient d'élever les épures des parties encore à construire de ces édifices.

Avec le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle l'usage du papier s'étant considérablement développé, le prix du parchemin dut éprouver une baisse relative. On sait que les notaires et greffiers en abusèrent pour introduire dans la rédaction de leurs actes d'interminables longueurs, les artistes en profitèrent pour faire sur parchemin des dessins de grande dimension qui devaient singulièrement faciliter l'exécution des œuvres de plus en plus compliquées que leur inspirait le goût de l'époque. Quelques-uns des dessins conservés dans la maison de l'œuvre de la cathédrale de Strasbourg <sup>(3)</sup> ou à Cologne <sup>(4)</sup> remontent à cette époque, mais c'est au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle surtout et au commencement du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle qu'appartiennent la plupart des dessins de maîtres gothiques que nous possédons.

Les ouvrages de Schmidt et Moller en ont fait connaître un cer-

<sup>(1)</sup> *Architecture monastique*, t. 1.

<sup>(2)</sup> *Annal. archéol.*, t. VI, p. 140.

<sup>(3)</sup> Schmidt. *Dessins originaux des anciens architectes gothiques*, publiés en fac-similé, 9 planches gr. in-fol. 1853.

<sup>(4)</sup> Moller, *Fac-simile der originalzeichnung des Domes zu Köln* (atlas de 9 planches et 2/4 pages de texte, 1853).

tain nombre qui se rapportent aux églises de Cologne, de Strasbourg, de Francfort-sur-le-Mein, d'Ul'm<sup>(1)</sup>, de Thann en Alsace<sup>(2)</sup>. Dom Pommeraye<sup>(3)</sup> a publié il y a déjà deux siècles le projet de façade exécuté pour l'église de Saint-Ouen de Rouen, sous l'abbé Bohier, entre 1491 et 1515; plus récemment M. Pottier, bibliothécaire de Rouen, a découvert un autre projet de façade destiné à la même église et exécuté sans doute vers l'an 1525, sous l'abbatit du cardinal Cibo<sup>(4)</sup>. Je rappellerai encore l'important dessin du jubé de la cathédrale du Mans, dont on doit la publication à M. E. Hucher<sup>(5)</sup>.

A coup sûr on ne saurait comparer le modeste dessin de Jean d'Aubonne à ceux que je viens de rappeler, il n'est pas cependant indigne de prendre place à leur suite, et l'on doit féliciter M. Bénét d'avoir songé à le faire connaître.

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Moller, *Denkmäler der deutschen Baukunst*, pl. 57 et 58.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, pl. 47 et 48. Le même auteur a publié un dessin d'une tour datant, comme celle de Thann, de la fin du xiv<sup>e</sup> ou du commencement du xv<sup>e</sup> siècle (*ibid.*, pl. 53). Enfin il a publié les plans et élévations d'un tabernacle daté de 1462 (*ibid.*, pl. 66 à 70), et de deux autres tabernacles des dernières années du xv<sup>e</sup> siècle. Ce sont de grands monuments d'une extrême complication, analogues à ceux du même genre que l'on voit aujourd'hui encore à Saint-Sebald de Nuremberg ou dans notre cathédrale de Grenoble. Il est regrettable que le graveur de Moller, au lieu de reproduire ces dessins en fac-similé, les ait corrigés, rectifiés et leur ait donné une apparence toute moderne.

<sup>(3)</sup> *Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*.

<sup>(4)</sup> M. Ramé en a donné un bon fac-similé dans son opuscule intitulé : *L'art et l'archéologie au xix<sup>e</sup> siècle. L'achèvement de Saint-Ouen de Rouen*.

<sup>(5)</sup> Hucher. *Le Jubé de la cathédrale du Mans*, 1880, in-fol.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président fait part à la Section de la mort de M. du Sommerard, membre du Comité, décédé à l'hôtel de Cluny le 5 février dernier. Il rappelle les grands services rendus à l'art et à l'archéologie par ce regretté collègue, et s'exprime ainsi :

« La Section vient d'apprendre brusquement une douloureuse nouvelle. Vous ne le savez que trop, M. du Sommerard, qui assistait à notre dernière séance, le lundi 11 janvier, est mort jeudi dernier, âgé de soixante-sept ans, alors que sa robuste constitution semblait lui promettre encore de longs jours d'activité. Ce n'est pas au sortir de la triste cérémonie à laquelle la plupart d'entre nous assistaient qu'il serait possible d'écrire la biographie d'Edmond du Sommerard : cependant vous ne voudrez pas que nous nous séparions à jamais de cet excellent collègue sans que celui qui a l'honneur insigne de présider aujourd'hui, et qui fut l'un de ses plus anciens amis, vous fasse entendre quelques mots qui seront à la fois un adieu et un souvenir.

« Nommé membre de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques par arrêté du 9 juillet 1855, il y a près de trente ans, M. du Sommerard était un de nos anciens, mais c'était là le moindre de ses titres à nos regrets. Heureusement doué pour les arts du dessin, qu'il pratiqua jadis, nourri dès sa jeunesse dans le respect, le culte des monuments du moyen âge, dans cet hôtel de Cluny, où son père, Alexandre du Sommerard, transportait ses collections dès l'année 1833, et par là contribuait puissamment à sauver ce précieux vestige de l'art du xv<sup>e</sup> siècle, Edmond du Sommerard était destiné à devenir connaisseur hors ligne. Aussi, lorsqu'à l'instigation de Ludovic Vitet, de Prosper Mérimée, de Charles Le-



normant, et d'autres encore, une loi, promulguée le 24 juillet 1843, fondait le *Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, nul ne s'étonna d'en voir confier la direction au jeune fils du célèbre amateur. La manière dont M. du Sommerard comprit ses devoirs, le zèle avec lequel il a rempli ses fonctions pendant près d'un demi-siècle, la sagesse de son administration, ont depuis longtemps justifié le choix du comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, dans les attributions de qui était alors le nouvel établissement.

«L'éloge du premier directeur du Musée de Cluny tiendrait en quelques lignes. Aidé des libéralités de l'État, de celles des particuliers qu'il savait attirer, soutenu par l'appui de la Commission des monuments historiques, Edmond du Sommerard a fait de la collection paternelle un des musées les plus importants et les plus fréquentés de Paris. C'est qu'avec une activité toujours en éveil, M. du Sommerard n'eut qu'une pensée, organiser et enrichir son musée, où artistes, industriels et ouvriers viennent journellement chercher des inspirations ou des modèles. Quittait-il l'hôtel de Cluny, c'était pour aller disputer dans les grandes ventes les merveilles accumulées en si bel ordre dans les nombreuses salles du musée que l'instinct populaire, guidé par le nom donné par la ville de Paris à la rue où il est situé, désigne souvent par celui de son directeur.

«Le récit des campagnes pacifiques de M. du Sommerard serait des plus instructifs; je ne puis m'y engager; je dirai seulement que la presse n'a rien inventé dans le récit, qui pourra plus tard sembler légendaire, des incidents de la mémorable victoire qu'il remporta dans la dernière, je crois, dans cette campagne d'Italie dont l'objectif était San-Donato. Mais j'oublie que c'est de M. du Sommerard membre de la section d'archéologie qu'il convient surtout de parler ici; eh b'en! j'en suis assuré, je ne serai pas contredit en affirmant qu'il s'est distingué dans ses réunions par les plus précieuses qualités. Esprit judicieux, Edmond du Sommerard, avec une bonhomie qui n'excluait pas la finesse, donnait des avis que l'on suivait généralement, de même que l'on adoptait d'ordinaire les conclusions de ses rapports. Ai-je besoin de rappeler que sa cordialité lui faisait des amis de tous ceux avec qui il entrait en relations, et que parmi nous il n'avait, permettez-moi de le dire, que des camarades; aussi sera-t-il sincèrement regretté. Mais si l'on ne peut s'empêcher de déplorer que la Providence ne lui ait pas accordé encore quelques années,

s'il meurt dans la pleine vigueur de ses facultés, du moins du Sommerard a été aussi heureux qu'il est donné à l'homme de l'être. Je n'ai pas à parler ici du bonheur du mari et du père de famille qui fut parfait; je parle du fonctionnaire, de l'archéologue, du connaisseur. Chef d'un grand service à vingt-sept ans, Edmond du Sommerard a vu l'accomplissement de ses plus hautes ambitions. Il meurt membre de l'Institut, président de l'Association des artistes, dont la création fit la gloire du baron Taylor, membre de la Commission des monuments historiques, du Comité des travaux historiques, enfin avec le titre de grand officier de la Légion d'honneur, suprême distinction qui fut pour lui une éclatante récompense, en même temps que la constatation des succès obtenus par la France à l'Exposition de Vienne sous son habile et heureuse direction.

« Au milieu des soins incessants de la direction du Musée de Cluny, chassé souvent de son cabinet, soit par sa participation à tant de commissions sérieuses, soit par des voyages, M. du Sommerard n'avait guère le temps d'écrire; et cependant il a su attacher son nom à des œuvres qui resteront. Indépendamment de sa collaboration au grand ouvrage de son père, *Les Arts au moyen âge*, dont il termina la publication, Edmond du Sommerard laisse divers travaux parmi lesquels il faut signaler deux livres, *Les Monuments historiques de France à l'Exposition de Vienne*, 1876, un vol. in-4°, et le *Catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*, publié en 1881 et qui ne comprend pas moins de 10,351 numéros. Une carrière aussi bien remplie fera vivre le nom deux fois célèbre de du Sommerard. Ici, Messieurs, où chacun de nous aimait à serrer la main de ce collègue à la physionomie ouverte, cordiale, souriante, mais non pas banale, de ce collègue à qui la bienveillance n'enlevait rien de la fermeté nécessaire à un administrateur, le nom d'Edmond du Sommerard ne sera pas oublié. »

M. le Secrétaire lit la correspondance :

La Société des Amis des arts de Tournus (Saône-et-Loire) demande à être reconnue d'utilité publique. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Guégan communique un catalogue des monuments mégalithiques et des objets travaillés par l'homme depuis les temps

géologiques jusqu'à l'époque mérovingienne, en Seine-et-Oise. — Renvoi à M. Bertrand.

Le Dr Magitot, vice-président de la Société d'anthropologie, demande à être chargé d'explorer la grotte de Comberet (Puy-de-Dôme). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin (Var), envoie une note accompagnée d'estampages sur diverses inscriptions de Saint-Maximin. — Renvoi à M. Charles Robert.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Un dépôt de flèches à tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin*, par M. le baron de Baye.

*Médailles frappées pour l'hommage féodal de la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf*, par M. le comte de Marsy.

*Études gauloises : Le Gaulois expliqué au moyen de l'archéologie, de la numismatique, de l'histoire et de la philologie comparée. — La langue des Gaules depuis César jusqu'à Charlemagne*, par M. Serrure père.

*Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie* (3 vol., 1881-1884). — *Catalogue de la collection des poids et mesures du Musée royal d'antiquités et d'armures de Bruxelles*, par M. Serrure fils.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BOESWILLWALD lit un rapport sur une communication de M. Maxe-Werly, correspondant du Ministère à Bar-le-Duc, relative à diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse).

« Il faut remercier M. Maxe-Werly d'avoir fait part au Comité des recherches auxquelles il s'est livré sur les territoires limitrophes de Naix (l'antique Nasium) et de Saint-Amand, lors de l'élargissement, en août dernier, de la voie ferrée de Nançois-le-Petit à Gondrecourt.

« M. Werly a pu s'assurer que le sol livré aux terrassiers occupait l'emplacement de la nécropole de Nasium, inutilement cherché jusqu'à ce jour.

« Au fond du nouveau lit creusé par l'Ornain il a trouvé, encore

en place, deux urnes de pierre dont les ouvriers avaient extrait, en les brisant, des vases en verre remplis d'ossements incinérés.

« Sur la berge gisaient les débris d'une sépulture formée de quatre pierres sciées, ayant environ 4 centimètres d'épaisseur et 23 centimètres de côté, et d'une cinquième servant de couvercle; une urne cinéraire, brisée également par les ouvriers, avait été renfermée dans ce petit monument.

« M. Werly signale encore une urne grossière composée d'un récipient de forme ovoïde, faisant corps avec un socle rectangulaire, et d'un couvercle tronqué à son sommet.

« Mais la pièce capitale est un autel représentant une divinité topique, assise dans un siège à dossier tressé en osier. Elle tient dans son giron des fruits de diverses grosseurs. A ses pieds, un petit chien portant au cou un collier, muni d'un grelot, semble défendre l'approche de la déesse. Deux figures, debout à droite et à gauche de la déesse, tiennent chacune de la main droite une amphore à deux anses. Celle de gauche porte en outre de l'autre main un trousseau de trois clefs semblables aux spécimens de bronze que l'on rencontre fréquemment sur l'emplacement des habitations gallo-romaines.

« Ce monument, dit M. Werly, est analogue à ceux qui représentent des déesses-mères. Nous pensons que c'est une Pomone, déesse des fruits.

« M. le maire de Bar-le-Duc et la commission du Musée, désirant sauver ce monument curieux, prient le Comité de vouloir bien appuyer la demande qu'ils ont adressée au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à l'effet d'obtenir la cession de cet autel, par la Compagnie de l'Est, au musée lapidaire de Bar-le-Duc. Le Comité n'hésitera certainement pas à faire la démarche sollicitée par la municipalité de Bar.

« Notre correspondant mentionne enfin la mise à découvert des restes d'une mosaïque antique dans le verger du maire; un fragment de stèle exhumé au Bremil, et sur lequel on lit, au-dessus d'une tête mutilée, la fin de deux noms suivis du signe de filiation; puis une urne sépulcrale en pierre avec couvercle en terre cuite, et enfin une fibule de bronze.

« Ces communications sont accompagnées de dessins représentant les divers objets trouvés. Au point de vue de l'archéologie, ces dé-

couvertes, notamment celle de la Pomone, offrent un véritable intérêt.»

M. DESJARDINS croit devoir insister sur l'intérêt capital que présente le bas-relief signalé par M. Maxe-Werly. Il offre une grande analogie avec un monument bien connu qui fut découvert jadis à Dombourk, dans l'île de Walcheren, et qui est aujourd'hui déposé à Bruxelles au musée de la porte de Halle. Le monument de Dombourk représente également une déesse assise, ayant des fruits pour attributs et un petit chien à ses pieds; une inscription qui l'accompagne donne le nom de la déesse qui y est figurée, c'est *Nehalennia*; peut-être faut-il voir dans le bas-relief de Naix un nouveau monument en l'honneur de cette même divinité.

M. Charles ROBERT ne pense pas que l'on doive se hâter de donner le nom de *Nehalennia* à la divinité topique découverte à Naix. Elle a l'attitude et les attributs que l'on a généralement donnés aux déesses-mères, dont les figures sont tellement communes dans la Belgique et les deux Germanies. Ces attributs ne sont donc pas spéciaux à *Nehalennia*, et l'on ne peut, en l'absence de toute inscription, identifier la déesse dont il s'agit.

M. de LASTEYRIE rappelle au Comité les conclusions qui terminent le rapport de M. Boeswillwald. Les habitants de Bar-le-Duc se sont émus du désir manifesté par les savants d'un département voisin de voir déposer ce bas-relief dans un musée autre que celui de Bar. Le transport des monuments à distance des lieux où ils ont été découverts est chose fâcheuse à une foule de points de vue; le Comité a de tout temps protesté, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, contre les déplacements de monuments; il importe qu'il intervienne dans la circonstance présente pour faire attribuer au musée installé au chef-lieu actuel du Barrois les monuments découverts à Nasium, qui était dans l'antiquité le chef-lieu du même pays.

A la suite de ces observations, le Comité décide qu'une gravure du bas-relief signalé par M. Maxe-Werly sera insérée au *Bulletin*, et que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié d'user de sa haute autorité pour faire déposer le bas-relief en question au musée de Bar-le-Duc.

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur une communication

de M. A. Bénét, archiviste de Saône-et-Loire, correspondant du Ministère à Mâcon, relative à un marché pour la construction d'un orgue, en 1535.

Ce marché, très circonstancié sur les détails de la construction et des divers jeux dont se composaient les orgues en question, présente un certain intérêt, car il permet de comparer ces orgues avec ce qui se fait aujourd'hui.

Aussi le rapporteur conclut-il à la publication de ce marché, qui est d'ailleurs très court<sup>(1)</sup>.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une notice de M. Barbier de Montault relative au prieuré d'Availles, en Poitou. Ce monument a peu d'importance, aussi est-il resté inaperçu jusqu'ici, cependant il présente quelques parties romanes avec une jolie porte d'entrée et des bâtiments claustraux du xv<sup>e</sup> siècle, dont M. Barbier de Montault a pu déterminer la date avec précision. M. de Lasteyrie propose, en conséquence, d'insérer au *Bulletin* la note de M. Barbier de Montault, mais il fait quelques réserves quant à l'étymologie donnée par l'auteur au nom de ce prieuré. D'après notre correspondant, le nom d'Availles s'explique par la situation même du lieu. « En effet, Availles domine la riante vallée où coule le Mioson. » M. de Lasteyrie croit cette étymologie très contestable; il pense, d'accord avec M. Longnon, que l'origine de ce nom doit être cherchée dans le radical *aqua* qui a donné ailleurs les formes analogues : Avaux, Évaux.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une communication de M. Véran, inspecteur des monuments historiques à Arles, relative à un beau chapiteau de marbre blanc récemment découvert dans le lit du Rhône.

Ce chapiteau gisait dans le lit du fleuve, à 10 mètres de profondeur sous l'étiage, et à 30 ou 40 mètres de distance du rivage. Les grandes saillies de ses sculptures ayant attiré l'attention de plongeurs employés aux travaux du Rhône, on réussit à le saisir et à le retirer de l'eau, où il séjournait, suivant toute apparence, depuis les premières années de ce siècle. En effet, les manuscrits de Pierre Véran, bisaïeul de l'auteur de la communication, rapportent qu'en

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, page 102, le texte de ce document.

1806, le Ministre de l'intérieur, ému de l'abandon dans lequel se perdaient une foule de débris de l'art antique découverts à Arles, donna l'ordre de transporter à Paris une partie de ces restes; mais le préfet des Bouches-du-Rhône, assisté de MM. Mathieu et Pierre Véran, ayant représenté au Ministre qu'un musée allait être installé à Arles pour donner asile à tous ces monuments, l'ordre ministériel fut rapporté. Il avait déjà cependant reçu un commencement d'exécution: le sieur Mathieu Saint-Jacques avait fait charger sur un bateau divers objets dont l'inventaire existe encore aux archives de la ville à Arles. Dans le nombre était une magnifique colonne provenant d'un temple antique et un beau chapiteau de marbre blanc. Un accident fit sombrer le bateau et les antiquités qu'il contenait furent perdues pour le musée d'Arles. M. Véran pense que le chapiteau qui vient d'être retrouvé est précisément celui que mentionne l'inventaire dressé en 1806.

C'est un fort beau spécimen de l'art antique. Il mesure 0<sup>m</sup>,50 à son diamètre inférieur, 0<sup>m</sup>,85 à son diamètre supérieur, il a 0<sup>m</sup>,65 de hauteur; il est d'un excellent travail et appartient à la meilleure époque. Par son style et par sa facture il rappelle les chapiteaux du théâtre d'Arles. Pour qu'on puisse en juger, M. Véran joint à sa lettre deux bonnes photographies. M. de Lasteyrie propose de les déposer aux Archives, et émet le vœu que ce chapiteau soit promptement réuni aux riches collections d'antiquités qui font du musée d'Arles un des plus intéressants de la France entière.

M. LONGNON lit un rapport sur une communication de M. Quantin relative au camp de Barcena (Yonne).

M. Quantin, membre non résidant du Comité, ancien archiviste de l'Yonne, adresse au Comité trois plans concernant le camp de Barcena situé dans la commune d'Avrolles (Yonne), vers l'emplacement présumé de la station romaine d'*Eburobriga*. Ces plans, dressés sous la direction de M. Quantin, par M. Matthieu, agent voyer de l'arrondissement, sont accompagnés d'une courte note de notre confrère d'Auxerre.

« Un membre de la Commission de géographie de l'ancienne France, M. de la Noë, centralisait dans cette commission tous les documents relatifs aux anciennes enceintes, j'ai donc cru bon de prendre son avis sur la communication de M. Quantin. Voici sa réponse :

« M. Quantin n'a pas la prétention de fixer l'époque du camp en question, il ne le présente pas non plus comme une découverte. Il n'y a donc pas matière à discussion. M. Quantin donne ce qu'il sait, il fournit les renseignements qu'il a pu recueillir ; il y a donc lieu de le remercier de son envoi, mais il est inutile de se livrer à d'autres recherches. L'enceinte est fort petite. Toute trace de retranchements semble avoir disparu, puisque M. Quantin ne les mentionne pas. Quelques ondulations à l'intérieur peuvent, d'après lui, couvrir des substructions antiques, mais rien ne le prouve, et il y a bien d'autres enceintes plus intéressantes à fouiller, si on en avait les moyens. »

Sur la proposition du rapporteur, cette communication sera déposée aux Archives du Comité et classée dans les cartons où sont conservés les nombreux documents sur les enceintes fortifiées recueillis par la Commission de géographie de l'ancienne France.

M. DE MONTAIGLON fait un rapport sommaire sur l'inventaire dressé en 1610, après le décès de Jacques Le Roy de la Grange, engagiste du comté de Melun et gouverneur de cette ville sous Henri IV. M. Lhuillier, correspondant du Ministère à Melun, qui a envoyé au Comité d'importants extraits de ce document, a eu soin de les encadrer dans une notice qui met bien en relief les principaux détails à relever dans cette pièce, en conséquence, le rapporteur demande l'insertion au *Bulletin* de la communication de M. Lhuillier <sup>(1)</sup>.

M. DE MONTAIGLON lit une notice sur une petite tablette d'ivoire appartenant à M. Charles Robert et provenant d'un diptyque. Cette tablette représente les litanies de la Vierge. C'est un assez médiocre ouvrage du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, qui est surtout curieux par la façon extraordinaire dont l'artiste a défiguré les légendes qui accompagnent chaque figure <sup>(2)</sup>.

M. Charles ROBERT lit un rapport sur diverses inscriptions romaines signalées par M. Maxe-Werly, correspondant du Ministère à Bar-le-Duc :

« Ces inscriptions, conservées dans les sous-sols de l'hôtel de ville de Reims, ont été examinées par M. Werly, qui, les pensant iné-

(1) Voir ci-après, p. 103, le texte de cette communication.

(2) Voir ci-après, p. 115, le texte de cette notice.



dites, en a envoyé la copie au Comité. La première, tracée dans le haut d'un monument présentant deux personnages debout, est ainsi conçue :

D                    M  
ATTILLI·ET·ATEPAE  
AVGVSTI NOCTVRNI

« Elle renferme, comme notre correspondant le fait remarquer, deux noms, ATEPA et NOCTVRNVS ou NOCTVRNIANVS, qui sont connus à Metz <sup>(1)</sup>. Il ne semble pas qu'*Augusti* soit ici un surnom, comme dans un texte de Lyon, et l'on peut croire qu'*Attilius* et le Gaulois *Atepa* étaient des esclaves, *Augusti* (*servi*). *Nocturnus* ou *Nocturnianus* aurait été l'auteur du monument.

« Le second texte :

SIVE  
TARSICA  
FILIAVIVA  
PARAVIT

n'est qu'un fragment où les lettres D·M ont disparu; il est assez difficile à interpréter. Si la pierre était complète sur la droite, on pourrait remarquer que *Tarsica* est un sobriquet et lire *sive Tarsica*; la première ligne, qui a disparu, aurait donné le nom.

« Le troisième texte ne comprend que trois lignes :

D    M  
M E M  
MESSON

<sup>(1)</sup> Le nom *Atepa* se retrouve dans une inscription découverte à Metz et publiée par M. Bégin (*Metz depuis dix-huit siècles*, t. I, pl. XXVII, n° 3). — Cf. *Catalogue du musée de Metz*, p. 63. — Ce texte, mal lu jusqu'ici, vient d'être restitué ainsi par M. Möller dans un recueil publié à Trèves : D·M | IVL·SACER | NAM-  
MIAE | ATE·PAE | T P. (*Korrespondenzblatt der Westdeutsch. Zeitschrift für Geschichte und Kunst*). Ce même bulletin rectifie ainsi le texte d'une autre inscription de Metz jadis publiée par Grüter et contenant le nom peu commun de *Nocturnus* : DM | NOCTVRNIO NOCTVR | NIANO MEROCLIA | GONIVX  
POSVIT | .

« Enfin, le quatrième texte est ainsi conçu :

D M  
ET ME  
BORIA  
TIS·MI  
LETIS

« Le cinquième n'a que deux lignes :

D M  
BRIGANT

M. A. DARGEL annonce qu'il vient d'acquérir, pour le musée des Gobelins, une tapisserie fabriquée à Dresde au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle par un Français :

« Dans son livre intitulé : *La tapisserie*, M. Eug. Muntz cite un réfugié d'Aubusson, P. Mercier, qui se serait établi à Berlin en 1686 (p. 298) et qui au XVIII<sup>e</sup> siècle aurait transporté son atelier à Dresde (p. 342), où il existe des tapisseries signées de lui.

« Or c'est précisément une tapisserie signée P. MERCIER, à DRESDEN, ANO 1715, que le musée des Gobelins possède aujourd'hui.

« C'est une grande nature morte encadrée par deux colonnes ioniques supportant un arc surbaissé, qui mesure 3<sup>m</sup>,75 de hauteur sur 3<sup>m</sup>,30 de largeur; elle doit symboliser l'automne.

« Un grand panier de raisin et de fruits est renversé sur une tablette qui porte d'un côté un grand vase d'orfèvrerie, de l'autre une coupe de cristal et quelques gibiers. Un chevreuil est jeté à terre à gauche, en avant du support de la tablette, où un fusil est appuyé de l'autre côté.

« On aperçoit à gauche, derrière le motif principal, un cuvier rempli de raisins, ombragé par un arbre chargé de pampres.

« Un fond de campagne et de ciel occupe le reste de la composition.

« Un chiffre composé des deux lettres AR enlacées sous une couronne fermée, semble sculpté dans le support de la tablette. Un écu d'armoiries, sert de clef à l'arc de bordure. Malheureusement son champ a été remplacé par un fond jaune rapporté sur lequel on a cousu un petit aigle blanc traversé par une bande d'azur, qui doit être l'aigle de Pologne. Une couronne fermée sert de cimier.

« Cette tapisserie a été certainement tissée pour Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe. Son exécution est très remarquable dans les parties les plus importantes.

« *La notice sur les manufactures de tapisserie d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, par M. G. Pérathon cite :

« François Mercier, tapissier à Bellegarde en 1624 et 1639 ;

« Un Mercier parmi les signataires des statuts d'Aubusson en 1665 ;

« Antoine Mercier, tapissier à Aubusson en 1724 ;

« Michel Mercier, tapissier à Aubusson en 1779.

« La présence de ce nom pendant plus d'un siècle parmi les tapissiers du groupe dont Aubusson est le centre montre bien que l'on a réellement affaire à un tapissier français d'origine. De plus il travaillait en basse lisse. »

La séance est levée à 4 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

LE PRIEURÉ D'AVAILLES, DE L'ORDRE DE GRANDMONT  
(VIENNE).

Le prieuré d'Availles n'a pas d'histoire et aucun archéologue ne s'en est occupé<sup>(1)</sup>. Une photographie récemment faite par M. Roubuchon me donne occasion d'en parler.

Availles, d'après le *Grand Gauthier*, cartulaire du XIV<sup>e</sup> siècle, publié dans le tome X des *Archives historiques du Poitou*, se dit en latin *Avalia* (1156), *Avalha* (1160), *Avallia* (1262), et en français *Avaylle* (1309), *Availle*, *Avalhe* (1420).

Ce nom s'explique par la situation même. En effet, Availles domine la riante vallée où coule le Miosson<sup>(2)</sup>.

Il n'est distant que d'environ 2 kilomètres de l'abbaye de Nouaillé, peu éloignée elle-même de la ville de Poitiers.

<sup>(1)</sup> Je m'étonne qu'il n'en ait pas été question dans le *Bulletin monumental*, où M. de Dion a écrit, en 1874, 1876, 1877 et 1878, l'histoire des maisons de l'ordre de Grandmont.

<sup>(2)</sup> Voir ci-dessus p. 94, une autre interprétation de ce nom.

Le *Grand-Gauthier* en fait un prieuré de l'ordre de Grandmont <sup>(1)</sup>, «*fratribus Grandimontensis ordinis, priori, correctori*».

L'église ne sert plus au culte depuis la Révolution.

La partie la plus ancienne (xi<sup>e</sup> siècle) est le chœur, voûté en berceau plein cintre, éclairé par une fenêtre étroite percée dans le mur de l'est, qui, à l'intérieur, s'arrondit en abside et, à l'extérieur, monte tout droit.

Les fresques qui tapissent les parois du chœur, surtout au nord, sont en partie recouvertes de badigeon. Je les estime du xii<sup>e</sup> siècle. A la partie supérieure on distingue des personnages et, au soubassement, une série de médaillons circulaires encadrant alternativement des aigles et des lions, pour imiter les tentures de l'époque.

La nef, longue de deux travées, a sa voûte en berceau portée sur des arcs-doubleaux en ogive. Elle remonte, ainsi que la façade, à l'établissement des Grandmontains <sup>(2)</sup>, qui de la sorte ont développé une chapelle rurale préexistante.

La façade, bâtie en bel appareil moyen, est butée par deux contreforts plats. A sa porte ogivale a été substitué, au xv<sup>e</sup> siècle, un linteau droit, surmonté d'une accolade. La fenêtre, en plein cintre et flanquée de colonnettes aux pieds-droits, s'élance d'une corniche où les modillons représentent successivement, de gauche à droite, un homme, un feuillage replié en volute, une tête d'animal, un autre animal, un homme et un baril.

La cour du monastère s'étend en rectangle du nord au midi, puis revient de l'est à l'ouest en longeant l'église. Close de toutes parts par les bâtiments claustraux, elle est en outre fortifiée. Une tour carrée empêche l'accès du côté du coteau; la porte en accolade qui débouche sur la vallée est protégée à la fois par son élévation, par la rivière, sur laquelle est jeté un pont mobile, et par une tour ronde.

Une partie du prieuré, à gauche de l'église, remonte incontestablement au xi<sup>e</sup> siècle. Le xv<sup>e</sup> a reconstruit le reste : on voit encore, à l'ouest, une grande salle avec haute et large cheminée; à l'est, le siècle dernier a tout modernisé.

La partie la plus intéressante est le portail, soudé au flanc droit

<sup>(1)</sup> Cet ordre, dit M. de Dion, qui oublie Aailles, comptait quinze maisons dans le diocèse de Poitiers.

<sup>(2)</sup> L'ordre s'établit à Grandmont en 1126.

de l'église et décoré en style flamboyant. Sa large baie, moulurée aux pieds-droits et accostée de contreforts à pinacles fleuronés, s'amortit en anse de panier que festonne, à l'intrados, une arcature trilobée. Entre la contrecambe, à choux frisés sur les rampants, et le linteau, deux anges, vêtus d'aubes et d'amiets parés, soutiennent à deux mains l'écusson du fondateur, adossé à une crosse en pal et sommé d'une mitre précieuse. Dom Fonteneau (*Nouaillé*, p. 117) le blasonne ainsi : *D'azur, à deux espreviens affrontés d'argent, becqués et membrés d'or, à la fleur de lis en abisme de mesme*<sup>(1)</sup>.

De chaque côté de la pointe de l'accolade, terminée par un bouquet de feuilles, sont sculptés deux autres écussons disposés dans des panneaux : à gauche (la droite du portail) *de France*, avec une couronne feuillagée; à droite, *mi-partie de France et Savoie*, avec une couronne à trois feuillages seulement.

Ces trois armoiries fixent l'époque de la construction, qui ne peut être ni antérieure ni postérieure à l'an 1461.

France revient à Charles VII.

France-Savoie ne convient qu'au dauphin, époux de Charlotte de Savoie en 1451, et qui dix-ans plus tard régnera sous le nom de Louis XI.

L'écu central se rapporte à Raoul du Fou, qui ne fut élu qu'en 1461 abbé de Saint-Thierry<sup>(2)</sup>, au diocèse de Reims, et qui, la même année (ou peut-être antérieurement), était investi de la comende du prieuré d'Availles.

Nous avons là une des plus belles pages et des mieux conservées de l'art gothique à son déclin, en Poitou. Comme le dit son épitaphe, Raoul du Fou fut un constructeur magnifique, « magnificientissimus ædificiorum instaurator ». Evêque de Périgueux (1468), puis d'Angoulême (1470), il passa au siège d'Évreux (1479) dont il reconstruisit le palais épiscopal et restaura la cathédrale. Mort en 1511, il fut inhumé dans la cathédrale d'Évreux.

Son goût pour les arts est attesté encore en Poitou par l'hôtel d'Évreux, bâti à Poitiers et dont il ne reste que le souvenir; par le logis abbatial et la sacristie de Nouaillé, qu'il eut en comende dès 1468; surtout par le splendide missel qu'il fit écrire sur vélin

<sup>(1)</sup> Il serait plus rationnel de le décrire : *D'azur, à une grande fleur de lis d'argent, portant deux éperviers affrontés de même, becqués et membrés d'or*.

<sup>(2)</sup> Son grand sceau, comme abbé de Saint-Thierry, a été retrouvé en Poitou : il appartient à M. le baron Fernand du Puyade.

et enluminer pour cette abbaye et que conserve le grand séminaire de Poitiers.

X. BARBIER DE MONTAULT,  
Correspondant du Ministère.

---

*MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ORGUE (1535).*

Communication de M. Armand Bénéet, correspondant à Mâcon.

Merchandise faicte ce jour d'huy xx<sup>e</sup> de juillet 1535, entre maistre Anthoine Protelet, prestre, et Aymé Bugnon, organiste, demeurant à Chalon<sup>(1)</sup>, assavoir que ledit maistre Aymé prometz faire et randre parfait à ses fraiz, missions et despens, dehens deux moys à prendre la datte de ce jour d'huy, ung couffre d'orgues soubz une espinette, laquelle espinette ledit maistre Anthoine Protelet fornira; au demeurant ledit maistre Aymé fornira le tout tant menuserie que tuaulx, soufflex, et aultres chouses.

Et premièrement, pour la première fourniture, il aura une unisson avec l'espinette, qu'il fera de plomb, qui tyrera à deux tirandes, et fera une fleutte estouppée.

Item, dessus ladite unisson il aura une douziesme et une quinziesme de plomb faictez en fleuttes, qu'il fera pour ung nasard quant l'on voudra.

Item, une octave d'estain.

Item, une quinziesme d'estain.

Item, une trantiesme faisant cymballes.

Item, une régales à unisson de l'espinette.

Item, un jeuz de cornetz de plombz.

Et fera sur la première unisson ung jeu tramblant, duquel l'on pourra jouer, quant l'on voudra, avec la xii<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup>, et quant l'on voudra, ilz ne tramblera pas.

De tous lesquelz jeuz l'on pourra jouer tout à part l'ung après l'autre, quant l'on voudra; et il aura huyt tuaulx pour marché.

Item, ung taborin dedans avec ung jeu de resignol et ung secret pour envoyer le vent.

Item, le couffre de ladite espinette sera de boys de noyer bien net, à peneaux amboytés, chargé de moulures, de la longueur de cinq piedz et demy de lon et deux piedz de largeur dehans cuivre, ouvré de chascun costé, et de tout bon boys de noyer, et au dessus pourra servy de bureauil, assavoir pour escripre, sans que l'on cognoisse que c'est; et ce ouvrera en cinq lieu pour vehoir dedans.

(1) Chalon-sur-Saône.

Item, les denz soufflez seront couvert de double euyr bien propetienés, et se tireront accorde.

Item l'on pourra jouer de l'espINETTE seule quant l'on voudra, aussi de tous les luytz jeux tout à part, quant l'on voudra, ou les meslé, ou mettre aüssamble, ainsi que l'on voudra.

Et ledit maistre Aymé prometz faire et parfaire ledit onvraige dehans le temps susdit à ses fraiz, missions et despens, moyennant la somme de dix escuz que ledit maistre Anthoine luy prometz payer, assavoir dix frans content, et le reste en besoignant.

Et si le cas advenoit que ladite espINETTE, assavoir le coffre [d'orgues], ne fust au plaisir dudit maistre Anthoine, ledit [maistre] Aymé est content randre ce qu'il aura receuz dudit [maistre Anthoine] et faire son proffit de son ouvraige.

(Minutes du notaire Robert, de Chalon. — Arch. départ. de Saône-et-Loire, E. 1425, n° 143.)

---

*NOTE SUR L'INVENTAIRE DRESSÉ AU DÉCÈS DE JACQUES LE ROY DE LA GRANGE, ENGAGISTE DU COMTÉ DE MELUN ET GOUVERNEUR DE CETTE VILLE AU TEMPS DE HENRI IV.*

La ville et le château de Melun, qui ont soutenu trois sièges successifs de 1588 à 1590, avaient alors pour gouverneur Tristan de Rostaing, vieux et fidèle capitaine, que secondait Jacques Le Roy, chevalier, seigneur de la Grange, grand loutetier de France. A la mort de Rostaing, au mois de mars 1591, Henri IV choisit le sieur de la Grange pour le remplacer. C'était un homme de valeur, dont le caractère énergique et le dévouement inspiraient confiance au roi, qui l'employa selon ses mérites et le récompensa de son zèle.

Chargé d'abord de réparer les fortifications délabrées de la ville, avant qu'on eût recours au capitaine-ingénieur Ambroise Bachot (1597), le gouverneur de Melun fut fait successivement conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, surintendant des bâtiments du château de Fontainebleau avec Roquelaure, chevalier des ordres de Sa Majesté et trésorier de l'épargne.

Possesseur depuis 1580 de la seigneurie de la Grange-Nivelon (à Grisy, près de Brie-Comte-Robert), qui avait pris le nom de la Grange-le-Roy, il acheta de 1592 à 1597 divers immeubles dans la ville de Melun, entre autres le fief de la Tour-Roland, consistant en deux corps d'hôtel joignant la porte Coquerée, sur la pa-

roisse Saint-Étienne. L'acquéreur se fit là une habitation ayant certain caractère, dont on retrouve encore des vestiges et qui est connue sous le nom de la Vicomté. Il y résidait habituellement avec sa femme Françoise Godart; plusieurs de ses enfants y sont nés et Henri IV y descendait à l'époque où il fréquentait Melun, en attendant la reddition de Paris.

M. de la Grange Le Roy obtint encore la jouissance du comté de Melun à titre d'engagement. Les mémoires du temps le représentent comme très avide d'argent et abusant volontiers de son autorité; sa situation lui permettait de conférer certains bénéfices ecclésiastiques. Les abus de la commende aidant, on vit l'un des fils du gouverneur pourvu dès sa jeunesse du monastère d'Hermières, à Favières en Brie et de l'abbaye des bénédictins de Melun, tandis qu'un autre de ses enfants devenait abbé de Quincy. Ces bénéfices étaient promptement résignés, moyennant finance.

Jacques Le Roy de la Grange est mort du 15 au 20 mai 1610<sup>(1)</sup>, fort âgé, dit le chroniqueur Lestoile, qui le donne pour un bâtard du président d'Ormesson et ajoute : « bon serviteur, bien récompensé de ses services. »

Le 22 mai, sur la réquisition de Jacques Regnault, procureur du roi au bailliage de Melun, on commença à dresser l'inventaire des meubles et effets lui appartenant dans cette ville, « le deffunt ayant délaissé des enfans, les uns absens de ce royaume, et les autres par leur bas aage incapables de prendre qualité d'héritiers ». Cette opération eut lieu en présence de Jean Chouart, maître tapissier de Paris, concierge ayant charge des meubles, et avec le concours de Guillaume Danjan et de Philippe de Bourneaux, sergents priseurs.

Le procès-verbal, rédigé sur 54 pages de moyen papier, a été retrouvé dans les anciennes pièces judiciaires versées récemment par le greffe du tribunal civil de Melun aux archives départementales de Seine-et-Marne. Il m'a paru digne d'être signalé au Comité des travaux historiques.

Au mois d'août 1601, la reine Marie de Médicis, passant à Melun peu de temps avant de donner le jour à Louis XIII, avait pris gîte chez le gouverneur de la ville, et la dame Bourgeois, sage-femme, qui l'accompagnait, raconte dans ses mémoires qu'il « n'y

<sup>(1)</sup> Il est mort sans doute à son château de la Grange; l'acte d'inhumation ne figure pas sur les registres paroissiaux de Melun.



avoit aucun meuble et surtout de grosses pierres de taille au lieu de chevets <sup>(1)</sup>. Doit-on s'en rapporter au dire de la sage-femme de la reine ? En 1610, neuf ans plus tard, l'hôtel du gouverneur de Melun nous apparaît suffisamment pourvu de meubles; la plupart sont semblables à ceux qui étaient dans tous les logis bourgeois de l'époque, et à cet égard nous n'insisterons pas. Mais à côté des buffets, armoires, tables, bancs, escabeaux, couches, châlits, chenets de trois pieds de hauteur, etc., figurent un certain nombre d'articles d'inventaire qui méritent une mention spéciale :

Deux tapisseries façon de Beauvais, ung tapis aussy de Beauvais, prisés quatre livres dix sols.

En la salle haulte . . . Deux tableaux de haulteur de cinq pieds et demy dans lesquels sont dépainct feu Messieurs de Brezé et de Gourdan, lesd. tableaux garnys de leurs enchâssures, prisés chacun six livres tournois.

Dans la chappelle ou oratoire estant à costé . . . deux aix sur deux tré-taux servant d'autel, ung parement de damars vert garny d'un crucifix et deux images et deux armoyes, le tout de broderye, prisé quinze livres tz.

Item, deux petits tapis de Turquye de cinq quartiers de long sur trois de large, prisés ensemble xii livres tz.

Item, deux petites pièces de tapisserie de Beauvais, prisées six livres.

Deux escabeaux de bois de noier, dont l'ung à marche, prisés vingt sols.

Quatre petits chandeliers, deux de bois doré et deux de faïance, dix sols tz.

Ung tableau enchâssé où est dépainct ung Salvator, prisé huit livres.

. . . Dans la chambre attenant la salle cy-dessus, où couchoit led. deffunt . . . sur la cheminée ung tableau où est dépainct Andromède, prisé neuf livres tz.

Item, deux autres tableaux où sont dépainct les feus roys Henri III et IIII, tout de leur long (c'est-à-dire en-pied), prisés chacun dix huit livres.

Huit chaizes couvertes de tapisserie, trois autres en broderye sur velours noir, une autre chaize à dossier et braz couverte de cuir de Roussy, le tout de plusieurs grandeurs et haulteurs, ung escabeau de bois de noier et ung escran, le tout prisé ensemble soixante livres tz.

Ung liet vert couvert de velours vert, prisé quinze livres tz.

Dans un cabinet : quatre pièces de tapisserie de cuir doré et une petite de tapisserie de verdure, prisées quinze livres tz.

Neuf petits tableaux où sont dépainct plusieurs princes, princesses et autres figures, prisés ensemble vingt-sept livres tz.

Deux petites tables . . . sur la plus petite s'est trouvé ung tapis de ve-

(1) N'y a-t-il pas plutôt : *de chenets*, dans le manuscrit de la dame Bourgeois ?

lours vert en broderye et chiffre d'argent, houppes et frange de mesme, doublé de taffetas, prisés quinze livres tz.

. . . Ung mirouer enchâssé de bois noir, prisé quinze sols.

. . . En la gallerye dud. logis ;

Ung tableau sans enchâssure, dans lequel est dépainct Gahimede, prisé cent solz tz.

Ung autre garny de son enchâssure de bois doré, de trois pieds et demy de long ou environ et de trois pieds de haut, dans lequel est dépainct l'aritmétique, prisé sept livres tz.

Dix tableaux de deux ou trois piedz où sont dépainct plusieurs roys, princes et dames, prisez ensemble trente six livres tz.

Dix pièces de tapisserie de Rouen garnyes de thaille, prisées quatre vingts livres tz.

. . . Dans une quesse de bois se sont trouvez onze plantz de villes painctes sur parchemin et douze dessaings en papier, qui n'ont esté prisez.

Ung grand bahut de quatre pieds et demy de long, couvert de cuir noir fermant à deux serures, prisé six livres dix solz tz; dans lequel a esté trouvé neuf assiettes de faïence, six petitz platz, quatre couppes et xvii petites pièces de faïence, prisés ensemble soixante sols.

Item, ung Jupiter de bronze assis sur ung aigle, prisé dix livres.

Item, une pyramide de jaspe, de haulteur de deux pieds, avec quatre autres petites pièces de marbre, prisées cent sols tz <sup>(1)</sup>.

. . . Une pièce de marbre de deux pieds de long et d'un pied de large, prisee trois livres.

. . . Deux tapisseries de cuir doré et deux petits morceaux, la tenture courant dix huit aulnes ou environ sur deux aulnes et demy de hault, telle quelle, prisee cinquante livres,

. . . Deux pièces d'une tante de guerre avecq son pavillon et une malle de cuir, six livres tz.

. . . Quatre arquebuzes à croq ou falconneaux de mire, de trois piedz et demy de long, lesquelles n'ont esté prisez.

Item, une arbaleste à jallet garnye de son bandaige et une albarde et un petit pétoural sans rouet, soixante solz tz.

. . . Dedans la chambre du consierge : Premièrement ung tableau peinct en huile de troys piedz, garny de son chassis de boys doré, dans lequel est dépainct Mars et Vénus, prisé six livres tz.

Item, ung autre tableau de deux piedz en un eadre de deux piedz et demy de large sur ung pied et demy de hault, dans lequel est despainct une charette, prisé quatre livres dix solz tz. . .

(1) Ces petits objets d'art n'étaient-ils pas des cadeaux du roi Henri IV, qui en faisait fabriquer à Fontainebleau à l'époque où M. de la Grange Le Roy avait la surintendance des bâtimens ?

L'inventaire terminé à l'hôtel qu'habitait M. Le Roy de la Grange, les magistrats interrogèrent Jehan Chouart « tapissier et concierge de lad. maison et garde des meubles d'icelle », lequel déclara que quelques meubles et effets avaient été transportés depuis une dizaine de jours au château royal de Melun, où, en sa qualité de dépositaire, il a jugé qu'ils seraient plus en sûreté, ainsi qu'une partie « des titres de la maison dud. feu seigneur ».

Alors reprend l'énumération des bahuts, coffres, linge, vêtements transportés au château :

. . . Une robe de chambre de drap gris molle, garnye de boutons d'or et d'argent en las d'amour, doublée de doz de gris, telle quelle, prisee quinze livres tz.

Un habit, chausses et juppe de velours prairie de gris brun, à l'usaige du deffunct, prisés dix livres tz.

Une camizolle de damars gris doublée de tafetas gris, avec une aulne de satin gris ou environ, dix livres tz.

Deux paires de grosses chosses grises, l'une fendue et doublée de peluche, prisees trente solz tz.

Ung manteau noir de serge de Florence et trois petites bandes de broderye noire et percé d'arhuizons en plusieurs lieux, prisé dix huit livres tz.

Deux pistolletz, l'ung monté sur bois marquetté et l'autre monté de fer verny, cizelé d'or, prisés dix livres tz.

Une espée dorée sur la lame de laquelle y a ung pistollet, garnye de son foureau de velours et faulx foureau, prisee vingt livres.

. . . Un ceinturon de porte espée de petit mestier d'or et d'argent, doublé de velours violet, soixante solz tz.

. . . Deux chappeaux à lenticque, l'un de tafetas et l'autre de peluche, prisés cent solz.

. . . Ung caban noir garny de son cochuchon, garny de velours par les espauls, prisé dix livres.

Les objets dont la prisee est la plus élevée, sont :

Une tanture de huit pièces façon de Flandre à bocage, courant vingt deux aulnes de tour ou environ sur trois aulnes de hault, prisee trois cens livres.

Deux tapis l'ung . . . (?) et l'autre Percien, de sept quartiers de long et deux aulnes de large, prisés soixante livres tz.

Deux autres tapis Perciens de pareille grandeur, soixante dix livres tz.

Deux autres tapis de Turquie, de trois aulnes de long ou environ et de une aulne et ung quart de large, prisés ensemble lxx livres tz.

Ung tour de lit à housse garny de vert naissant, doublé de tafetas in-

carnat, garny de passementerie, franges et boutons en las d'amour de soye, prisé sept vingt dix livres tz.

Mais l'une des parties les plus curieuses de cet inventaire est certainement la nomenclature des piques, pertuisanes, mousquets, etc. trouvés dans le château, pauvre arsenal où étaient relégués les débris de l'armement ayant servi, vingt ans auparavant, aux défenseurs de la ville, lors des sièges qu'on avait soutenus pendant la Ligue. Il y a là quelques pages que nous croyons devoir rapporter textuellement :

« En la salle haulte dud. château a esté trouvé : xii douzaines de picques de Bisquaye, la pluspart vermoulurées, prisées à raison de vi livres tz la douzaine, vallent lxxviii liv. tz.

xxxii parthuzanes, les hampes desquelles sont toutes vermoulurées, prisées la pièce xx sols, qui est xxxii livres tz.

xxxii halbardes, les hampes desquelles sont aussy toutes courbes ou vermoulurées, prisées xx sols pièce.

Ung espieu, ou langue de bœuf garnye de sa hampe couverte de velours vert, et houppes de soye verte et crespine d'argent pour une halbarde dorée qui se démonte en trois, avec une houppes de soye noire et crespine d'or, prisés ensemble six livres.

Dans le cabinet des armes estant aud. château ont esté trouvées les armes qui ensuivent :

Premièrement, xi rondaches, scavoir l'une damasquée, une autre levée en bosse, dorée d'or moullu, et les autres toutes plattées, prisées ensemble xxxiii<sup>th</sup> tz. •

Item, sept espées dont l'une soudée et damasquée et les autres dorées, prisées xviii<sup>th</sup> tz.

Item, xxii bandollières incarnates en broderye d'or et d'argent, avec les charges de cuivre doré, douze mousquets dorés à canon rayé et renforcé et xii fourchettes<sup>(1)</sup> dorées, le tout prisé ensemble vi<sup>xx</sup>x<sup>th</sup> tz.

Item, xviii bandollières de velours jaune, avec les foureaux de picques de mesme et xxii fourchettes de velours vert, prisées ensemble xl<sup>th</sup> tz.

viii fourchettes de serge verte et xii bandollières, prisées vi<sup>th</sup> tz.

Une cuirasse gravée et flame d'argent, avec le hausse col et habillement de teste, prisée xx<sup>th</sup> tz.

Ung harnois complait, doré par fils et bandes blanches, prisé xxxvi<sup>th</sup> tz.

(1) Les fourchettes qu'on plantait en terre et sur lesquelles on posait l'arme pour tirer.

Une cuirasse à l'antique, avec la bourguignotte eslevée en bosse, gravée, dorée, et le plastron de mesme, prisée lx <sup>th</sup> tz.

Deux chanfrins dorez, prizés xviii <sup>th</sup> tz.

Deux cuirasses noires avec ung habillement de teste, prisées x <sup>th</sup> tz.

Trois autres armoriez, noires, complectes, prisées ensemble xlv <sup>th</sup> tz.

Une cuirasse noire avec habillement de teste, prisée x <sup>th</sup> tz.

xxxiii corceletz à la rêtre, tels quels, prizés ensemble xxxiii <sup>th</sup> tz.

Quatre cuirasses noires garnyes de leur habillement de teste et mog-nana, prisées xl <sup>th</sup> tz.

Ung javelot doré, gravé, avec sa hanpe encornée, ung espieu doré avec sa hanpe couverte de velours noir, frange de soye incarnat et crespine d'or, le tout tel quel, prisé c sols tz.

Quatre espies blancs, dont les hanpes sont de nulle valeur, prisez ensemble lx sols tz.

Quatre corceletz gravés, sans haulse col ne autre garniture, prisés iii <sup>th</sup> tz.

Cent trois corceletz blancs, desquels il y en a xlviii complectez, xxxix qui n'ont que les facettes et la bourguignotte, et xvi qui n'ont que la bourguignotte, le tout tel quel, prisé ciii <sup>th</sup> tz.

xxxv morions dorez, fort gastez, prisés trente cinq livres.

Deux cent douze morions gravez et trois non gravez, tels quels, prisés cvi <sup>th</sup> tz.

Cinquante sept plastrons noirs, prisés ensemble vi<sup>xx</sup> livres tz.

Soixante et xiiii mousquetz tels quels, partye montez à la Valonne et l'autre en crosse à la Frausoise, prisés ii<sup>c</sup> x <sup>th</sup> tz.

vi<sup>xx</sup> cinq harquebuzes montées de plusieurs façons, prisées ensemble vi<sup>xx</sup> v <sup>th</sup> tz.

Item, deux cens cinquante douzaines de picques, partye ferrées et aultres non ferrées, partye dejectées et l'autre vermoulurées, desquelles les experts n'on fait aucune prisée, jugée non nécessaire pour n'estre d'aucune valeur.

Item, six douzaines et demye de tronsons de lances pour rompre à la barrière, qui n'ont aussy esté prisez pour les raisons cy-dessus.

xvi petites eschelles, prisées ensemble vi <sup>th</sup> tz.

Deux cens fers de picques, tels quels, prisés x <sup>th</sup>.

Cent neuf fourmimentz tels quels, desquels quatre vingt trois sont fourmys de leur poulvain, prisez x sols l'ung portant l'autre, qui est liiii <sup>th</sup> tz.

Cinq mors de bride à branche dorée et cinq paires d'étriez prisez ensemble xv <sup>th</sup> tz.

Item, en une boiste, plusieurs embourseures et sonnettes, prisées ensemble vi <sup>th</sup> tz.

Une vieille scelle d'arme, prisée iii <sup>th</sup> tz.

vii<sup>e</sup> bottes de mèches contenant xx brasses chacune, prisées ensemble clxxv<sup>th</sup> tz, qui est à raison de v sols la brasse.

Douze méchantes halbardes et bec de corbin de non valeur, sept harbaletes aussy de non valeur, prisées iii<sup>th</sup> tz.

Huit pièces de fonte à mettre sur les carneaux et une de fer, prisées ensemble iii<sup>xx</sup> livres tz.

Une harquebuzes à crocq, montée en mousquet, prisée vi<sup>th</sup> tz.

Un monceau de vielles armes, non prisées.

Item, xliiii canons de mousquetz et harquebuzes, prisés ensemble vii s. vi d. tz.

Enfin le mercredi 26 mai 1610, au bout de cinq jours, l'inventaire fut terminé par la description très sommaire des titres et papiers. La première pièce mentionnée (des 7-15 décembre 1594) a trait à l'aliénation qui avait eu lieu, au profit du défunt, du domaine royal de Melun, avec faculté de rachat perpétuel. Parmi les dernières pièces figurent des bulles obtenues pour la prise de possession des prieurés de Quincy et de Nouy et pour la coadjutorerie de l'abbaye de bernardines du Lys. Notons encore l'indication d'une quittance de 300 livres signée le 12 septembre 1583 par le peintre Du Breuil.

Toussaint Du Breuil, beau-frère de Roger de Rogery, travailla longtemps au château de Fontainebleau. On retrouve son séjour dans cette ville de 1585 à 1605; c'est là qu'il maria sa sœur Jeanne à Barthélemy Tremblay, sculpteur du roi (12 mai 1594) et qu'il perdit sa femme Marie Champion (29 mai 1604).

On lui attribuait un tableau d'autel représentant saint Jacques (4 pieds de haut sur 3 pieds de large), qui ornait encore à la Révolution l'église de la Grange-le-Roy, près Brie-Comte-Robert, quand les agents du district de Melun dressèrent l'état du mobilier de cette église. C'est en effet Jacques Le Roy de la Grange qui avait fait ériger le petit village dont il était seigneur en paroisse distincte, sous le vocable de saint Jacques, son propre patron<sup>(1)</sup>, et il avait offert le tableau d'autel.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler au Comité des travaux

<sup>(1)</sup> Le village de la Grange, composé seulement de six maisons, a perdu son titre de paroisse vers 1789 et est devenu une dépendance de la commune de Grisy-Suisne (Seine-et-Marne). Le château existe toujours; il a été le siège d'un marquisat érigé en juin 1659 pour Thomas Le Lièvre de Fourille, dont descendait le marquis de la Grange, décédé président du Comité des travaux historiques.

historiques la présence de Toussaint Du Breuil comme témoin d'un marché passé devant un notaire de Melun, en 1597, entre Jacques Le Roy et un menuisier de Fontainebleau, pour faire au château de la Grange « deux cloisons d'oratoire fermées, suivant les portez-fourniz<sup>(1)</sup> ».

Les relations du gouverneur de Melun avec le peintre du roi ne sont donc pas douteuses, et la tradition attribuant à Du Breuil le tableau qui représentait saint Jacques paraît s'appuyer sur des faits. N'est-il pas permis de supposer que cet artiste, présent au marché de 1597, devait concourir à la décoration de l'oratoire privé du château de la Grange ? Il ne s'agissait pas, en tout cas, de ces travaux lorsque 300 livres étaient payées à Du Breuil dès 1583 ; peut-être était-il aussi l'auteur de quelques-uns des portraits mentionnés dans l'inventaire que nous avons essayé de faire connaître.

TH. LHUILLIER,  
Correspondant à Melun.

NOTE SUR DIVERSES ANTIQUITÉS RÉCEMMENT DÉCOUVERTES À NAIX  
(MEUSE).

Les travaux entrepris l'été dernier pour élargir la voie ferrée de Nançois-le-Petit à Gondrecourt (Meuse) ont nécessité, entre Naix et Saint-Amand, le déplacement du lit de la rivière d'Ornain. Déjà lors de l'établissement de cette voie, en 1875, par suite de l'étranglement de la vallée entre la contrée de *Mazeroie* et le Châtel-de-Boviolles, la compagnie adjudicataire avait dû rejeter l'Ornain sur la droite de la ligne en construction. L'emprunt fait sur la rive droite, au lieu dit le Breuil, amena alors la découverte de plusieurs cubes en pierre renfermant des urnes sépulcrales en verre ; un de ces monuments, acquis par moi en 1880, est actuellement au musée de notre ville.

Ayant appris que les travaux d'élargissement de la voie étaient en cours d'exécution dans la partie comprise entre les territoires de Naix et de Saint-Amand, je m'y rendis le 18 août dernier, et dès mon arrivée je pus m'assurer que la portion livrée aux terrassiers occupait l'emplacement de la nécropole de *Nasium*, inutilement cher-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1876, 6<sup>e</sup> série, t. II, p. 312.

chée jusqu'à ce jour. Au fond du nouveau lit creusé pour l'Ornain, je vis, encore en place, deux pierres cylindriques avec cavité centrale, dont les ouvriers avaient extrait, en les brisant, des vases de verre remplis d'ossements incinérés; sur la berge gisaient les débris d'une fort curieuse sépulture, consistant en quatre pierres sciées, d'environ 0<sup>m</sup>,04 d'épaisseur et de 0<sup>m</sup>,23 en carré, puis à côté une cinquième servant de couvercle, entaillée vers ses bords d'une rainure destinée à produire un encastrement et à maintenir dans leur écartement les pierres latérales. Au dire du chef d'équipe, qui me guidait sur le chantier et me renseignait sur les différents objets découverts, la petite chambre de ce monument aurait également contenu une urne cinéraire qui aurait subi le sort des autres.

Sur l'avis que dans les jours précédents il avait été rencontré trois autres urnes de pierre, dont les employés de la compagnie s'étaient emparés, je me mis à leur recherche, mais n'en pus découvrir qu'une seule, chez le chef du district, à Tréveray. C'est une urne grossière composée d'un récipient de forme ovoïde, faisant corps avec son socle rectangulaire, et d'un couvercle conique tronqué à son sommet; ce petit monument mesure en tout 0<sup>m</sup>,37 de haut, et ne renferme plus l'urne qui s'y trouvait au moment de la découverte.

La pièce capitale, celle sur laquelle je puis aujourd'hui appeler l'attention du Comité, se trouvait encore au fond du nouveau lit qu'une crue subite de l'Ornain avait envahi. A environ 1 mètre en deçà de la nouvelle rive, une dalle énorme, dont le poids avait lassé les efforts des premiers ouvriers, émergeait au-dessus du niveau de l'eau, laissant apercevoir en ronde bosse, sur son flanc droit, l'amorce d'une épaule et d'un bras. Soupçonnant que cette dalle pouvait être une stèle dont les figures reposaient encore dans la vase, je priai le conducteur des travaux de veiller à ce qu'on ne touchât plus à cette pierre avant l'arrivée des instructions que j'allais réclamer de la compagnie de l'Est. Après m'être renseigné près de M. Massé, ingénieur à Bar, sur la marche à suivre en cette circonstance, j'adressais, le 22 du même mois, à l'ingénieur principal résidant à Châlons-sur-Marne une requête dans laquelle, après lui avoir exposé que, d'après mes conjectures, la face de cette stèle devait être sculptée et présenter deux personnages debout l'un à côté de l'autre, je sollicitais de sa bienveillance des ordres nécessaires pour l'extraction et la conservation de ce monument. J'ajoutais que la



ville de Bar serait très heureuse d'obtenir le dépôt de cette stèle dans son musée lapidaire.

Le 26 du même mois, ayant reçu de M. l'ingénieur principal l'assurance qu'il proposerait à la compagnie de l'Est de faire don des objets découverts au musée de Bar-le-Duc, je retournais à Saint-Amand pour assister à l'enlèvement de cette dalle, mais déjà elle était sur la rive, entourée d'une barrière qui en défendait l'approche aux curieux, et sous la garde d'un surveillant. C'est alors que je pus en prendre un croquis, hélas bien imparfait, et cependant assez fidèle pour renseigner le Comité sur cette découverte.

Je ne tenterai point d'expliquer le curieux sujet représenté sur ce monument, qui n'est point une stèle, comme je l'avais supposé tout d'abord, mais bien un autel représentant une divinité topique; Quelle est-elle? Je l'ignore.

Je vois une déesse assise dans un siège à dossier, tressé en osier, comme nous en montrent les monuments de l'est de la Gaule; la femme tient dans son giron des fruits de différentes grosseurs qu'elle retient de ses deux mains; à ses pieds, un chien de petite taille, ayant au cou un collier muni de son grelot, semble défendre l'approche de la déesse. Deux figures féminines portant de longs vêtements sont debout près d'elle, chacune tient de la main droite une petite amphore à deux anses; celle de gauche porte en outre de l'autre main un anneau dans lequel sont passées trois clefs semblables aux spécimens en bronze qui se rencontrent fréquemment sur l'emplacement des habitations gallo-romaines. La déesse assise et les deux personnages, qui sont sans doute des dédicants, sont enfermés dans une sorte de stalle très ornée, dont la partie gauche a disparu, ainsi que les têtes des deux acolytes. Ce monument, analogue à ceux qui représentent des Mères dans diverses attitudes et avec différents attributs dans nos contrées et sur les bords du Rhin, est d'une composition relativement élégante et complexe qui me paraît mériter l'attention.

Les démarches faites par l'administration municipale de Bar auprès de l'ingénieur principal étant demeurées sans réponse, le maire, sur l'initiative de la Commission du musée, s'est adressé le 3 octobre dernier à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour solliciter son intervention auprès de la compagnie de l'Est; j'ose espérer que le Comité voudra bien appuyer cette demande.

Je n'ai point à rappeler au Comité ce qu'était autrefois l'antique

*Nasium*, dont l'emplacement est marqué par le village de Naix qui en occupe la partie nord-ouest; les fouilles faites à différentes époques ont toujours été fructueuses, et s'il est permis de les reprendre dans un temps prochain sur divers points non explorés, on peut être assuré d'y faire encore des découvertes importantes.

En septembre dernier, sur l'autorisation qui m'était gracieusement accordée par M. Émile Munier, maire de Naix, de rechercher dans son verger, au lieu dit le Parterre, une mosaïque entrevue en 1848, j'ai fait ouvrir une tranchée à l'endroit indiqué et mis à découvert ce pavé antique dont les deux tiers environ étaient complètement détruits. Toutefois la partie demeurée intacte m'a permis d'établir les dimensions de cette mosaïque, qui avait dû mesurer 1<sup>m</sup>,70 de longueur sur 1<sup>m</sup>,64 de largeur, et autour de laquelle régnait un béton large de 0<sup>m</sup>,60, parfaitement poli, où se trouvaient encastrés, de distance en distance, des losanges de brique rouge de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12 de côté.

La bordure de la mosaïque est formée d'une double torsade entrelacée, enfermée entre deux filets noirs d'épaisseur inégale. Dans ce carré était inscrit un cadre circulaire orné de cercles superposés; le motif principal qui devait occuper le centre a malheureusement disparu. Dans chacun des angles le mosaïste a placé comme ornement un vase à deux anses, ou *canthare*; l'un d'eux est encore parfaitement conservé.

Les infiltrations ayant détruit une partie du béton de l'aire sur laquelle reposait la mosaïque, le sous-sol avait subi des tassements qui rendirent l'enlèvement de ce pavé fort difficile; aussi ai-je dû sacrifier quelques parties très endommagées. J'espère être plus heureux quand il me sera permis de transporter au musée de Bar quelques-unes des autres mosaïques qui me sont signalées sur le territoire de *Nasium*, et que leurs propriétaires ont bien voulu mettre à ma disposition.

Pour compléter le résumé des recherches auxquelles je me suis livré sur les territoires limitrophes de Naix, de Saint-Amand et de Boviolles, il me reste à signaler au Comité :

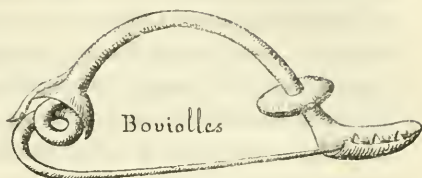
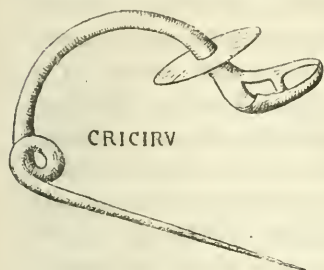
1° Un fragment de stèle, également exhumé au Breuil, sur lequel on lit, au-dessus d'une tête mutilée, la fin de deux noms suivis du signe de filiation :

////AIA////

NDI ∅ F ∅

CIVS ∅ F

2° Une urne sépulcrale en pierre présentant cette particularité que son couvercle est en terre cuite;



3° Une rare fibule dont je donne ici le dessin. Cet objet en bronze rappelle exactement le symbole en forme de fibule dont j'ai signalé la présence sur des monnaies d'or à la légende CRICIRV, et qui, chose étrange, est le terme extrême des dégénérescences successives par lesquelles est passé l'*auriga* que présentent les premières imitations faites par les Gaulois du statère macédonien <sup>(1)</sup>.

L. MAXE-WERLY,  
Membre correspondant.

NOTE SUR UN IVOIRE REPRÉSENTANT LES LITANIES DE LA VIERGE.

Notre confrère M. Charles Robert nous a communiqué un petit monument assez curieux du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle : c'est une petite plaque d'ivoire de 0<sup>m</sup>,006 d'épaisseur, de 0<sup>m</sup>,107 de hauteur et ayant en largeur, à l'heure qu'il est, en haut 0<sup>m</sup>,062 et en bas 0<sup>m</sup>,068, parce qu'il manque, dans toute la hauteur, le bord du côté droit. Les litanies de la Vierge en sont le sujet. Sur la gauche on voit encore l'entaille de deux charnières : c'est, non pas un diptyque (le diptyque, garni de cire à l'intérieur, avait sa décoration à l'extérieur), mais, comme on disait, un *tableau cloant* à deux vantaux. Le sujet le plus ordinaire de ces petits *tableaux cloants* du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle est le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, mais ici il est plus probable qu'en face des litanies de la Vierge il y avait son couronnement.

(1) Voir *Bulletin monumental*, 1884, p. 397. Lecture faite à la Sorbonne le 16 avril 1884.

En haut de la plaque de M. Robert se voit le buste du Père, couronné, faisant de la main droite le geste de la bénédiction et tenant de la gauche le globe du monde surmonté de la croix. Au-dessous un phylactère avec la légende : *TOTA PULCRA ES, AMICA MEA, ET MACULA NON ES. . .*; ce qui est facile à compléter: il y avait *NON EST IN TE*, ce qui vient du *Cantique des Cantiques*, ch. iv, verset 7. Au-dessous du buste du Père on voit la Vierge debout, les cheveux pendants, nimbée, et les mains jointes; comme elle est forcément au milieu, on voit que la plaque, quand elle était complète, avait 0<sup>m</sup>,076. C'est pour cela qu'à sa droite, qui n'est pas mutilée, il y a deux colonnes d'emblèmes tirés des litanies, et à sa gauche, une seule.

En haut de la colonne qui est à droite, par conséquent à la gauche de la Vierge, on voit une touffe de plante en fleur; sur le phylactère, l'inscription *SPILILIVMNV*, et sur la partie pendante qui le termine, les lettres *TUR*. Il est facile de voir ce que le graveur n'a pas compris et a mal copié; cela vient du passage du *Cantique*, II, 2 : « Sicut lilium inter spinas, sic amica mea. » *Spil* est une dégénérescence de *sicut*, *NV-TVR* une dégénérescence de *inter*; *spinas* a toujours manqué, puisque le phylactère est complet.

Le second motif de cette colonne est une tour. Sur le phylactère, l'inscription en deux parties *DAVID-CV*, c'est-à-dire la *turris Davidica* des litanies, venant du passage du *Cantique*, IV, 4 : « Sicut turris David collum tuum. »

Au-dessous se trouve un objet rond et convexe entouré d'une bordure ronde. Ce n'est pas l'inscription qui, au premier moment, permettrait de le reconnaître, puisque l'inscription des deux parties du phylactère qui s'y rapporte, et qui est aussi lisible et aussi certaine que toutes les autres, donne *PRE-MA*, dégénérescence du passage de la *Sagesse*, VII, 26 : « Speculum sine macula. » *SPRE*, où le graveur n'avait aucun besoin de coucher l's, est le reste de *speculum*, *ma* le commencement de *maculâ*, et l'objet est un miroir.

A côté de cette colonne il y en avait une autre dont il ne subsiste plus que deux restes; à côté de la touffe de lys se voit un phylactère qui se rapportait à une étoile disparue, mais certaine à cause de l'inscription *STELL*, facile à compléter. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher le passage des *Nombres* (XXIV, 17) : « Orietur stella ex Jacob et consurget virga de Israël. » Il s'agit de la *Stella maris* des litanies ou de la *Stella matutina* prise par les litanies à l'*Écclésiaste*, I, 6, plutôt qu'à l'*Apocalypse*, XXI, 16. Le sculpteur en ivoire de

cette plaque, qui, comme on le voit du reste, était un *latinier* plus que médiocre, n'a dû mettre que STELLA.

Au-dessous il y avait la place de deux représentations, absolument détruites et qu'il vaut mieux ne pas supposer parce qu'on en aurait trop à proposer, et vers le bas, la moitié d'un puits surmonté de trois branches (il n'en subsiste plus que deux) pour y suspendre le jeu de la corde et des seaux, avec les deux lettres PV, commencement de l'inscription PUTEVS, le « puteus aquarum viventium » du *Cantique* (IV, 15).

Tout à fait en bas, et portant sur la bordure inférieure, un simulacre de ville avec l'inscription, exceptionnellement exacte : CIVITAS DEI, qui ne vient pas du *Cantique des Cantiques*, la source principale des litanies de la Vierge, mais de l'*Épître aux Hébreux*, XII, 22 : « Ad montem Sion et civitatem Dei viventis », et peut-être plus simplement du titre du célèbre traité de saint Augustin.

Dans la partie qui est à la dextre de la Vierge, la colonne qui en est la plus voisine n'a de même que trois sujets. En haut une porte de ville entre deux tours, avec le seul mot PORTA qui représente la *Porta Cæli* des litanies.

Au milieu, une branche de rosier en fleur avec le mot au génitif ROSE, la « rosa mystica » des litanies.

En bas, un arbre avec les mots VIRA GESSE, dans lequel le graveur a sauté l'abréviation de la première syllabe, qu'il faut rétablir pour lire « Virga Gesse », modification du passage d'*Isaïe*, XI, 1 : « Et egredietur virga de radice Jesse. »

La colonne du bord a quatre motifs :

D'abord le soleil avec la légende : ELECTA UT COVL, dégénérescence de l'« Electa ut Sol » du *Cantique*, VI, 9.

Au-dessous, le profil de la lune dans un croissant, avec le mot LUNA, abréviation du « Pulchra ut Luna » du *Cantique*, VI, 9.

Le troisième motif est un arbre avec l'inscription absolument estropiée FYSA OU FYSA FEDEV. Comme il y a dans le *Cantique*, V, 15 : « Species ejus ut cedrus Libani » et « electus ut cedri », dans l'*Éclésiaste*, XXIV, 17, « Quasi cedrus exaltata sum in Libano », il n'y a pas à douter que FEDEV ne doive être la dégénérescence de CEDRUS. FYSA pourrait venir de PROFUSA, ce qui donnerait la phrase admissible « Profusa cedrus », mais il vaut mieux y voir la phrase des litanies : « Cedrus excelsa ».

Le quatrième motif, qu'on pourrait presque prendre pour un sac

ouvert, est en réalité un puits, dont la margelle a un bec par lequel coule l'eau quand elle se répand sur les bords. L'inscription est absolument fantastique. La première partie du phylactère porte *VIVE* et la seconde les quatre lettres *NSIN*. Il n'y a pas à y chercher le *fons sapientie* des litanies ou le *fons signatus* du *Cantique*, IV, 12, puisqu'en rapprochant les deux tronçons on a les deux mots *vivens in*, reste probable de « Fons vivens in horto », dont le graveur n'a pris que le milieu.

Le motif du bas est, comme la « Civitas Dei », en largeur, et supporte en quelque sorte les deux colonnes. C'est le treillage, soutenu par des pieux, qui entoure un jardin, l'« hortus conclusus » du *Cantique*, IV, 12. Il n'y aurait pas à insister sur le manque d'*h* dans *ORTUS*, mais écrire *COCVLVS* au lieu de *CONCLVSVS* s'ajoute aux grosses erreurs que nous avons dû relever et qui sont certaines, car les lettres sont toutes parfaitement lisibles et ne laissent pas le moindre doute.

Devant ces ignorances, il n'y a pas à faire de rapprochements avec les autres monuments figurés où l'on retrouve les litanies, ni avec les vitraux où elles sont fréquentes (dans son *Histoire de la peinture sur verre*, planche LXVI, M. Ferdinand de Lasteyrie en a donné un bel exemple du *xvi<sup>e</sup>* siècle de l'église de Conches), ni avec les bois des livres d'heures imprimés où on les rencontre couramment. L'intérêt de ce petit monument n'est pas dans ses représentations, qu'on trouve ailleurs et en plus grand nombre; il est tout entier dans les bourdes de ses légendes. Elles nous montrent que ceux qui gravaient les lettres étaient parfois absolument ignorants du latin et l'écorechaient à qui mieux mieux. On en trouverait plus d'un exemple dans les épitaphes, dans les légendes des sceaux et des monnaies, dans les inscriptions des tapisseries, si souvent fautives et énigmatiques. Il était facile ici de rétablir ce que le graveur a dû avoir sous les yeux et ce qu'il a si étrangement estropié. Avec un texte pour lequel on manquerait de possibilité de comparaison, il est probable qu'on n'aurait pas pu tout comprendre et les restitutions justes seraient restées hypothétiques. Lors donc qu'on n'arrive pas à lire, on peut avoir affaire à une erreur de graveur qui peut être assez grosse pour demeurer inintelligible.

ANATOLE DE MONTAIGLON,  
Membre du Comité.

ESTAMPILLES DE BRIQUES ROMAINES RELATIVES À LA GENS DOMITIA,  
TROUVÉES À CARTHAGE PAR LE R. P. DELATTRE.

Ces estampilles sont au nombre de dix. On sait que M. Ch. Descemet a publié, dans le fascicule 15 de la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, un mémoire sur les marques de briques relatives à une partie de la gens Domitia. Les exemplaires découverts à Carthage sont presque tous à l'état de fragments, mais faciles à compléter à l'aide du travail de M. Descemet.

Le n° 1 correspond au n° 45 de Descemet; le n° 2 au n° 56; le n° 3 au n° 69; le n° 4 au n° 86; le n° 5 au n° 105; le n° 6 au n° 109; le n° 7 au n° 110; le n° 9 au n° 316; le n° 10 au n° 320.

Les consuls nommés sur la brique n° 10 sont ceux de l'année 155, *C. Julius Severus* et *M. Junius Rufinus Sabinianus*.

Quant à la brique n° 8, je ne l'ai pas mentionnée dans l'énumération qui précède parce que l'estampille n'a rien de commun avec la gens Domitia. C'est par erreur que le P. Delattre la rapporte à la fabrique de *Domitia Cn. f. Lucilla*. M. Descemet a en effet classé sous le n° 155 une brique de *L. Bruttidius Augustalis*, mais il cite cette brique à propos des consuls de l'année 126, *Propinquus* et *Ambibulus*, et nullement pour la rattacher à la gens Domitia. Le numéro que M. Descemet a donné à cette brique devait amener fatalement une confusion. L'exemplaire trouvé à Carthage est probablement incomplet; c'est un détail important à noter. Il faut demander au P. Delattre, toujours si actif et si zélé, de vouloir bien séparer, dans ses prochains envois, les inscriptions complètes de celles qui ne le sont pas et de nous envoyer des estampages quand cela lui sera possible.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

---

FOUILLES D'EL-KANTARA EN 1882<sup>(1)</sup>.

Kantara ou Bordj el-Kantara est un point situé au sud de l'île

(1) [Sur les fouilles exécutées dans l'île de Djerba depuis l'occupation française, voir *Archives des Missions*, 1882, IX, p. 355; Reinach, *The Nation* (New-York), 13 mars 1884, p. 228; *Revue archéologique*, 1884, I, p. 188; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1882, p. 180 et 185.]

de Djerba, au fond d'une baie formée à l'est par la pointe de Castil, à l'ouest par celle de Tabella.

Ce n'est aujourd'hui qu'une agglomération de petits monticules s'étendant en bordure de la mer de l'est à l'ouest sur une longueur approximative de 2,500 mètres et sur une largeur variant entre 300 et 700 mètres. Derrière cet ensemble de monticules, et les séparant du relèvement de terrain qui forme l'île à proprement parler, se trouve une plaine basse, à efflorescences de sel, qui s'étend presque tout autour de la côte, et qui, à El-Kantara, présente une largeur de 2 kilomètres environ.

Les seules constructions modernes existant à El-Kantara sont un petit bordj délabré et une mosquée en aussi mauvais état que le bordj; en revanche on aperçoit dès l'arrivée un certain nombre de ruines massives, restes, sans aucun doute, d'une ville autrefois florissante, ainsi que le témoignerait d'ailleurs la jetée construite dans l'antiquité pour relier ce point au continent, jetée qui existe encore sur toute sa longueur et qui a fait donner à Kantara ce nom arabe signifiant « le pont ».

Tous les monticules qui forment l'emplacement de l'ancienne ville ne sont que des ruines recouvertes à certains endroits par un peu de sable, et dont quelques-unes se présentent à fleur du sol comme si elles dataient d'hier. Aussi, lorsque le détachement du 71<sup>e</sup> vint s'établir à El-Kantara, M. le général Jamais, alors colonel commandant la brigade, supposant que sous cet immense amas de débris on pourrait faire quelques découvertes, donna-t-il l'ordre d'opérer des fouilles. Le 15 octobre le travail commença; il était exécuté sous la direction d'un officier, par huit soldats munis d'outils du génie.

Un premier sondage fut opéré près d'un point où se trouvent les ruines les plus importantes, celles d'un temple sans doute; ce sondage ne donna aucun résultat, mais à proximité on put découvrir deux statues en grès rouge qui étaient à moitié enfouies en terre, et dont les croquis ont été pris, ainsi que ceux de quatre autres statues trouvées à fleur de terre au même point. Toutes ces statues en haut-relief sont mutilées de la même façon; les têtes manquent, et cette mutilation n'est pas le fait du temps, car on distingue encore les coups du eiseau qui a servi à détacher la tête du reste du corps.

Un deuxième sondage fut opéré à 800 mètres plus loin, à un endroit où l'on pouvait suivre facilement la direction d'un grand



nombre de murs. On mit ainsi à nu une portion d'habitation dont les murs, revêtus d'un ciment gris très solide, étaient intacts sur une hauteur de 2 mètres à 2<sup>m</sup>,50. Pendant ce temps on commençait à l'extrémité opposée, près du bordj, une tranchée de 3 mètres de large qui devait se diriger parallèlement à la mer vers les ruines du temple. Cette tranchée avait 0<sup>m</sup>,50 de profondeur seulement, mais à chaque fois qu'elle coupait un mur, on l'approfondissait autant que nécessaire pour mettre à jour la construction dont ce mur faisait partie.

Des sondes et des amorces de tranchées perpendiculaires étaient d'ailleurs pratiquées de temps à autre, et poursuivies quand il le fallait pour vérifier l'emplacement d'une maison que cette sonde ou cette amorce avait fait rencontrer.

Quatorze constructions ont été ainsi déblayées; ce sont toutes des chambres bâties et revêtues de la même façon que la première. Quelques-unes communiquent entre elles, les autres sont complètement isolées. Dans le déblaiement on a trouvé quelques débris de bronze et de poterie. Les mieux conservés de ces objets furent une tête grimaçante ciselée sur bronze en demi-relief et deux lampes en terre avec figure gravée<sup>(1)</sup>. Tous ces objets ont été remis à M. le général Jamais, lors de son passage à El-Kantara.

Des débris de mosaïque polychrome furent aussi rencontrés, mais ils étaient de petite dimension, et, sauf un seul, ne présentaient pas de dessin complet. Toutes ces mosaïques ont été décrites dans les différents rapports envoyés au général.

Pendant que le travail de la tranchée se poursuivait, des reconnaissances étaient faites dans les environs, et successivement on reconnaissait l'emplacement d'une mosaïque située au-dessus d'une citerne voûtée, d'une statue en marbre blanc aux 3/4 de grandeur naturelle, et d'un temple au nord des ruines, temple dans lequel se trouvent des motifs de sculpture d'origine chrétienne.

Deux des ouvriers employés à la tranchée en furent distraits pour découvrir la mosaïque dont on avait aperçu les traces; ce travail, qui a duré deux mois et demi, présentait d'assez grandes difficultés;

(1) La figurine en bronze représente une figure de femme grimaçante; la bouche largement ouverte, elle porte comme coiffure une sorte de mitre de style hiéroglyphique; les deux pendants de cette mitre tombent de chaque côté de la figure et se terminent l'un par une patte de lion et l'autre par une serre d'épervier. [C'est probablement une figure gnostique. Nous ne savons où elle est conservée actuellement. — S. R.]

la mosaïque étant recouverte sur toute son étendue d'un ciment vitrifié très dur qui ne pouvait s'enlever que par écaille à petits coups de pic.

La mosaïque ainsi mise à jour a dix mètres de long sur trois de large; ce devait être le parquet d'une salle à manger si l'on en juge par les motifs des principaux médaillons qui représentent des fruits de différentes espèces. A l'une des extrémités se trouve, séparé du reste par un mur avec ouverture un peu au-dessus du sol, un espace semi-circulaire pavé en mosaïque très fine représentant des poissons, des murènes et des canards. Plus tard on a trouvé à côté de la salle pavée en mosaïque un petit bâtiment formé de niches disposées en cercle et qui offrait tous les caractères d'un columbarium.

Pendant que l'on travaillait à la mosaïque, la section d'artillerie (1<sup>e</sup> section, 9<sup>e</sup> batterie du 35<sup>e</sup>) déterrait la statue dont il est parlé plus haut. Cette statue en marbre blanc représente un citoyen revêtu de la toge, sans doute un édile si l'on s'en rapporte au faisceau sans hache sur lequel il est appuyé.

Cette statue est mutilée à partir de la ceinture; cependant on peut suivre jusqu'aux épaules la ligne générale du corps et une partie du dessin des draperies<sup>(1)</sup>.

La tranchée de recherche, continuée toujours parallèlement à la mer par les ouvriers qui restaient disponibles, aboutit au temple sans donner d'autres résultats que ceux énumérés plus haut. Aussi cessa-t-on de travailler dans cette direction; le procédé de fouilles employé jusqu'alors fut abandonné pour celui des sondages partiels pratiqués en différents endroits. Le premier procédé, en effet, s'il donne des résultats plus précis lorsqu'on veut établir le plan

<sup>(1)</sup> M. le lieutenant Benoit, commandant la section d'artillerie, et M. le docteur Hussenet, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe faisant le service au détachement, ont, en creusant des fondations pour une maison, dans l'intérieur du camp, trouvé une mosaïque très intéressante; le principal médaillon représente quatre chevaux la tête surchargée de pauches. Au-dessus de chacun d'eux on lit un nom dessiné en mosaïque noire :

CERULEUS	LUXURIOSUS
ISPICATUS	BOTROCALEUS

[Dans le tome IX (1882) du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (*Revue des Revues*, 1883, p. 246, l. 52), M. Galy a décrit un contour-niate inédit : Dr. quadrigé avec cocher, BOTROCALES; Revers : ASTVRI NICA. M. Galy a donc eu raison de supposer que le nom BOTROCALE(us) était celui d'un cheval. — S. R.]

d'une ancienne cité, demande, pour donner ces résultats, d'être pratiqué par un grand nombre d'ouvriers; le second, au contraire, peut amener des découvertes précieuses sans que l'on ait besoin pour cela de beaucoup d'hommes et d'outils.

Un sondage pratiqué dans une des buttes près du temple fit reconnaître un ensemble de constructions solides qui devaient faire partie d'une maison riche, si l'on en juge par les débris d'une peinture murale trouvés jusqu'à présent. Aujourd'hui ce sondage, poussé aussi activement que possible, est arrivé en certains endroits jusqu'à l'ancien sol; peut-être plus tard donnera-t-il des résultats intéressants.

Toutes ces fouilles, ainsi que les différentes excursions faites aux environs, ont permis de reconstituer à peu près les limites de l'ancienne ville et de déterminer l'emplacement des principaux monuments. Ainsi qu'il a été dit plus haut, la ville s'étendait de l'ouest à l'est à partir du bordj actuel sur un espace de 2,500 mètres, mais ce n'était pas là toute sa longueur; à partir du bordj, en effet, elle se continuait par un retour vers le nord en suivant un infléchissement de la côte; ce retour a une étendue de 800 mètres environ. C'est de son milieu que partait la chaussée encore visible aujourd'hui; c'est là que se trouvaient les entrepôts et les marchés dont les débris subsistent encore. Au milieu de l'autre face de la ville tournée vers la mer se trouvait un édifice très important et qui couvre aujourd'hui de ses ruines un espace de 5,000 mètres carrés. Enfin, à l'extrémité orientale, sur une petite colline, était un autre édifice de dimensions beaucoup moins considérables que le premier.

Le côté qui regardait l'île est indiqué à l'est par un renflement régulier du sol ressemblant à un talus de circonvallation; ce talus, visible sur une longueur de 700 mètres environ, est interrompu par une série de voûtes à moitié détruites construites en pierres de grand appareil et qui servaient peut-être de réservoirs pour les eaux amenées de l'intérieur.

A quelques centaines de mètres de là, s'élèvent d'autres ruines très massives et autour desquelles on distingue encore, pavé d'une mosaïque à gros cubes, une sorte de promenoir disposé rectangulairement. C'est la ruine la plus importante qui se trouve du côté de la terre.

Il a été impossible de reconstituer, même approximativement, les différents quartiers et les rues de la ville ancienne; il aurait fallu pour cela un grand nombre d'ouvriers faisant des tranchées et

des sondages répétés, et des moyens de déblaiement pour certains points principaux. Ce que l'on a pu distinguer seulement, c'est un grand nombre de conduits souterrains sillonnant le sol en tous sens, ainsi qu'une quantité considérable de citernes.

GILBERT,

Sous-lieutenant au 71<sup>e</sup> de ligne <sup>(1)</sup>.

---

*FOUILLES DE GIGHTIS (HENCHIR SIDI SALEM BOU-GHRARA) <sup>(2)</sup>.*

La colonne du général Jamais ayant été appelée à séjourner à Bou-Ghrara du 30 mai au 14 juin 1882, des fouilles ont été faites à cet endroit sous la direction du capitaine du génie Xardel. L'élévation de la température ne permit point de donner aux travaux une vive impulsion. Cependant on a mis au jour le pourtour intérieur du forum où M. Guérin et, plus tard, Wilmanns ont relevé les inscriptions qui nous font connaître le nom de la ville antique, Gightis, dont Bou-Ghrara marque aujourd'hui l'emplacement <sup>(3)</sup>. « Ce pourtour, dit le rapport anonyme transmis au Ministère, forme un carré long de plus de 60 mètres sur 40. On a mis debout plusieurs stèles semblables à celles qui portaient les inscriptions déjà connues, mais la plupart sont complètement détériorées. Leur forme générale est celle d'un piédestal à peu près carré surmonté d'une corniche faisant corps avec le fût. Ces piédestaux, dressés à des distances égales tout autour de l'enceinte, supportaient probablement des statues.

« L'intérieur de cette enceinte, que l'on suppose avoir été le forum, est pavé de grandes dalles épaisses de 0<sup>m</sup>,25 environ et faites de pierre blanche. Au-dessus, du côté ouest, est un monticule dominant l'enceinte; les fouilles n'y ont encore rien fait découvrir. Dans l'angle voisin, au sud-ouest, on a trouvé les restes d'une sorte d'autel formant pan coupé. C'est au pied de ces vestiges que l'on a trouvé

<sup>(1)</sup> [Ce rapport général était accompagné de rapports partiels sur la marche des travaux. Dans l'un d'eux nous trouvons la mention d'une tête de lion en marbre, découverte sur la plage, et d'un petit nombre de monnaies du Bas-Empire. — S. R.]

<sup>(2)</sup> Sur les fouilles exécutées à Bou-Ghrara depuis l'occupation française, voyez *Bulletin des antiquités africaines*, I, p. 389; Reinach, *The Nation*, 13 mars 1884.

<sup>(3)</sup> Guérin, *Voyage*, I, p. 225; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 1, p. 6; *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 268.

les débris, en terre cuite, d'un bas-relief représentant des soldats romains. Les personnages étaient appliqués de trois quarts; plusieurs têtes étaient très bien conservées. Le temps a manqué pour retrouver les morceaux de manière à pouvoir reconstituer l'ensemble de la pièce.

«On a fouillé dans plusieurs autres endroits, dans le temple voisin, dans l'autre temple au sud, dans un édifice situé au sud-ouest près des villas. C'est près de celui-ci que l'on a trouvé sur le sol un fût de colonne de 1<sup>m</sup>,80, couvert d'inscriptions très serrées; malheureusement le temps en a presque complètement dégradé les caractères. Nous en donnons ce qui a pu être lu et qui constitue à peine la quarantième partie de l'ensemble.

MISE  
NICE  
GRHTANI  
VIANTO  
ARMA  
NI  
AERI  
IAN<sup>(1)</sup>

«Dans une carrière située entre la rue principale et le temple du sud, on a trouvé les débris d'une belle mosaïque; nous en avons rapporté quelques beaux fragments.

«Nous avons encore trouvé beaucoup de débris de poterie fine, fragments de plats, de lampes, etc., une seule pièce d'argent, qui s'est rompue en deux sous une pression assez faible. Les principales constructions étaient bâties en pierres de grand appareil qu'on a dû apporter de fort loin. Les sculptures sont généralement assez simples, grossières mêmes, sauf trois ou quatre morceaux dont nous avons fait prendre le dessin. Les rues sont devenues des lits de ruisseaux par suite des éboulements. La principale était pavée et devait former canal par les rares journées de pluie de cette région. L'eau était recueillie au passage dans de nombreux puits. Sur le plateau, il en reste encore un d'un diamètre de près de 3 mètres dont le fond est rempli par l'éboulement d'une des parois. La profondeur est encore d'environ 10 mètres.

(1) Cette copie est certainement très défectueuse. Nous avons vainement cherché la colonne en question à Bou-Ghrara, au mois de janvier 1884. Une seconde copie identique de la même inscription se trouve dans les papiers de M. Tissot.

« Dans l'enceinte du forum on a trouvé un gros bloc de marbre blanc sur un côté duquel on reconnaît très distinctement la griffe du lion de Némée.

« Près de la plage se trouve un fragment de tronc de proportions très considérables aussi; la cuisse gauche est intacte, la droite détériorée par un éclat. Près de là aussi est un beau chapiteau en marbre blanc que nous avons fait dessiner. »

Ce qui précède est extrait d'un rapport que nous avons trouvé dans les papiers de M. Tissot. Les copies d'inscriptions et les estampages annexés à ce rapport reproduisent des documents connus; il n'y a d'inédit que le fragment, malheureusement incomplet, que nous avons donné plus haut et qui ne paraît pas avoir été estampé. Une feuille séparée, portant la signature de M. le général Jamais, contient la reproduction de quelques chapiteaux et de fragments d'architecture découverts à Gightis.

SALOMON REINACH.

---

*LES RUINES DE TACAPE (GABÈS).*

Edrisi rapporte, au *xii<sup>e</sup>* siècle, que Tacape, ceinte par une muraille de grosses pierres, est entourée d'un long fossé que l'on peut inonder; qu'elle a trois portes et que les faubourgs sont au sud et à l'est.

L'enceinte dont il est question dans cette description provenait de la démolition des monuments de la ville; c'est ainsi, du reste, qu'il en a été partout dans ces régions, à l'approche des invasions barbares au *iv<sup>e</sup>* siècle.

L'étude des lieux montre au contraire que les murailles des enceintes primitives étaient construites en mortier mêlé à de petites pierres, telles que les autres constructions attribuées aux Phéniciens et aux Carthaginois, auxquels remonte certainement la fondation de Tacape.

D'autre part, M. Guérin remarque que la démolition méthodique à laquelle ces ruines ont été soumises pendant des siècles, pour fournir les matériaux des villages voisins, rend difficile de déterminer le périmètre de l'enceinte, et que le port de Tacape était formé par une petite baie aujourd'hui presque entièrement comblée.

Un séjour prolongé à Raz-el-Oued, près de Gabès, m'a permis d'étudier à plusieurs reprises l'emplacement des ruines, et dans des conditions d'éclairage différentes, mettant en relief tantôt tel détail, tantôt tel autre; c'est ce qui m'a conduit à en tenter un relevé destiné à servir de base à un essai de restitution.

La tradition locale nous apprend que le port de Tacape était en eau douce; au pied du marabout de Sidi Boul Baba, on montre encore le bas-fond où furent déterrés des débris d'embarcations. L'Oued Gabès devait donc jouer un rôle important, sinon le rôle principal, dans l'ancien établissement du port.

Redescendant le cours de cette rivière, on trouve, à mi-chemin de Raz el Oued à la petite oasis d'Argila, un barrage arabe en terre, qui détourne les eaux dans l'oasis, puis, à une centaine de mètres au-dessous, les ruines d'un barrage en pierres que leurs dimensions et leur mode d'assemblage font reconnaître de prime abord pour une construction romaine. De ce point, on peut suivre aisément les traces de plusieurs canaux prenant naissance à l'Oued, immédiatement au-dessus du barrage dont ils dépendaient, et ayant, selon toute apparence, été creusés pour recevoir les eaux de l'Oued après que leur niveau eût été suffisamment élevé pour le but que l'on se proposait. Tout semble indiquer que certains de ces canaux ne sont que la régularisation d'un écoulement naturel. L'exhaussement du plan d'eau nécessaire, qui semble aujourd'hui devoir être assez sérieux, l'était en réalité beaucoup moins, par suite de la différence de niveau considérable de ces terrains alors et aujourd'hui. La berge de cette partie de l'Oued, sur le bord sud, est taillée à pic à la hauteur de six mètres environ; mais si l'on considère la coupe qui en est faite au tournant de la route de Raz el Oued à Gabès, entre la grande oasis et la petite oasis d'Argila, on trouve, à 4 mètres au-dessous du niveau du sol environnant, l'affleurement d'une terre noire en tout semblable à celle de l'oasis qui est au même niveau en face. Au-dessus est une couche de gros graviers contenant des débris d'ossements et de poteries qu'on ne peut songer à faire remonter à une époque plus reculée que la rupture du barrage. En suivant le plus extérieur de ces canaux, nous le voyons dirigé du nord-ouest au sud-est, s'infléchir vers l'est pour embrasser la petite oasis d'Argila; nous trouvons enfin ce canal se continuant de *a* en *b*, où sa trace n'est guère marquée que par des alignements de tamarins dont les souches ont été bien maltraitées par les premiers

fournisseurs de bois des colonnes françaises en 1881, mais qui donnent encore quelques rejets.

Il semble raisonnable de joindre cette trace à l'amorce *c*, qui est très nette, et cette dernière à l'entrée *d* du canal *de*, dont le tracé par le travers du mamelon est une des premières observations qui s'imposent au visiteur. De cette façon, l'eau de l'Oued pouvait être amenée jusqu'en face de la pointe ouest de l'oasis d'Ousreg, là où commencent les bas-fonds qui furent, selon toute apparence, le petit golfe au fond duquel était le port de Tacape.

Si l'on considère l'envahissement par le sable et le limon de toute cette côte, il semblera raisonnable de penser qu'une partie tout au moins de ces travaux considérables n'a été entreprise que longtemps après la création du port et en vue de lutter contre les causes qui devaient amener fatalement sa destruction.

Si maintenant nous envisageons le terrain situé au nord du canal que nous venons de suivre, nous verrons qu'entre la pointe de l'oasis de Gabès et la partie du canal *ab*, il présente des traces de canaux qui ne permettent guère de douter qu'il ait été arrosé par un système analogue à celui employé aujourd'hui encore pour l'oasis. On y rencontre des tertres non encore fouillés, qui contiennent certainement des restes d'habitations, et surtout deux grandes dunes *fg*, dont la formation est absolument inexplicable autrement que par des constructions ayant amoncelé le sable et le limon desséché, réduit en poussière fine que des vents périodiques et violents remettent presque continuellement.

On peut donc affirmer, en présence des traces qu'elle contient, que la partie de la plaine comprise entre la lisière de l'oasis actuelle de Gabès, le canal que nous avons suivi du barrage romain jusqu'en *d* et les coteaux où sont les marabouts de Sidi Béchar et de Sidi Boul Baba, était, à une époque ancienne, moins élevée de plusieurs mètres; qu'elle était arrosée et cultivée comme l'oasis à laquelle elle confine; et qu'elle a été stérilisée lorsque la destruction du barrage, qui ne remonte qu'au moyen âge, a permis aux eaux, dont les atterrissements avaient diminué considérablement avec le temps la lagune de Tacape, de couper à travers les cultures qu'elles rongent toujours, pour prendre un chemin plus direct vers la mer.

Tacape était un des *emporia* que les Phéniciens établirent dans le fond de la petite Syrie. Or, les *emporia* étaient d'ordinaire composés de trois parties : la ville primitive, habitée par les Phéniciens ou



les Carthaginois qui monopolisaient le trafic ; un faubourg ou nouvelle ville où l'on trouvait un mélange de colons pauvres, d'indigènes qui s'étaient fixés à portée du marché, et surtout une population de métis qui se développait aisément dans ce milieu ; enfin, un enclos où campaient les nomades et où les caravanes se mettaient à l'abri des coureurs d'aventures.

Ces diverses parties se retrouvent aisément dans Tacape. Nous voyons que la première était établie sur le tertre voisin de Menzel, où les Français construisirent un fortin étoilé en 1881. Le périmètre de cette partie, *A*, se distingue assez nettement avec la plus grande portion du fossé, qui a une dizaine de mètres de large, mais dont la profondeur ne pourrait être déterminée que par des fouilles. L'enceinte se présente sous la forme d'un polygone, dont la plus grande dimension court du nord-ouest au sud-est, avec un renflement vers le nord-est. Une tête de marbre trouvée à cet endroit (elle représente probablement Jupiter et le travail en est assez remarquable), ainsi que des colonnes de granit découvertes dans les fossés de la redoute, donneraient lieu de penser qu'on se trouve en présence d'une construction importante, c'était peut-être le palais de ceux qui furent au moyen âge les maîtres de Gabès. Une annexe de cette première partie, située à l'ouest, a été en partie détruite par l'éboulement des berges de l'Oued Gabès actuel.

Les trois portes dont parle Edrisi semblent avoir existé : 1° vers l'est en *F*, pour communiquer avec la lagune. On remarque, en effet, sur ce point un rempart haut, doublant dans le rentrant un rempart bas, et une rampe descendant entre les deux ; 2° la seconde porte serait au point *G*, où se retrouve la combinaison de rempart haut et de rempart bas, en face d'une chaussée se dirigeant du côté de Menzel, qui, suivant la tradition, aurait été d'abord un lieu de campement de caravanes. Cette porte semble devoir être l'origine de la route dont on retrouve les traces le long du littoral en se dirigeant vers le nord, entre Ouderef et Metouiä, à l'embouchure du Tarf el Ma ; 3° enfin une troisième porte semble avoir existé en *H*, établissant la communication entre la ville et l'oasis, d'une part, et, d'autre part, le terre-plein bas *i*, employé sans doute comme quai d'embarquement, enfin, par la chaussée *k*, avec les faubourgs.

Entre Tacape et le canal *de*, se voit d'abord un terre-plein haut, donnant sur le fond de la lagune. C'est au milieu de ce terre-plein qu'est aujourd'hui la mosquée de Sidi Boul Baba.

Dans ce même massif est creusé un bassin *l*, communiquant par un canal avec le fond de la lagune; les bords ouest du terre-plein sont moins apparents que les autres. Il semble qu'il y ait une place en *m*, avec une rue donnant accès sur le bassin *B* d'une part et la place *n* de l'autre. Une rue joint les places *n* et *o*. Sur cette dernière semble avoir existé un petit monument, encore à déterminer. De là partent deux rues aboutissant à la rue *pq* longeant le fond du port, et dont les extrémités correspondent à des enfoncements.

Au milieu du canal *de*, et vers le nord, se trouve un embranchement donnant accès à un bassin de 80 mètres de large sur 120 mètres de long, profondément creusé dans le massif du coteau. Au nord, au nord-est, à l'est de ce bassin, on voit trois tertres séparés par deux rues allant du bassin au port. C'est sur le dernier de ces tertres qu'est le marabout ruiné de Sidi Béchar.

Enfin, au sud du canal *de*, au pied de la côte qui sépare l'Oued Gabès de l'Oued Serag, se trouve une double enceinte dans laquelle on ne voit plus de traces de constructions, et qui semble par conséquent avoir été employée comme campement de caravanes. Partant de l'est, du débouché du bassin, le rempart monte sur la côte par une série de crémaillères, puis il présente un retour flanquant la porte qui donne sur Lemdou, enfin une longue branche dirigée du nord-est au sud-ouest, et qui aboutit à un escarpement de 5 mètres et à une plateforme *r*, sorte de grosse tour carrée ou de bastion. Le rempart, d'environ 2 mètres de haut, et précédé d'un fossé ayant à peu près même profondeur sur 4 mètres de large en haut, se présente tout à fait sous l'apparence de nos fortifications de campagne, dont il pourrait fort bien tenir lieu sans aucun remaniement. Du bastion *r* part vers l'est une seconde enceinte entourant un espace équivalent à celui de la première, mais dont la fortification moins nette semble avoir eu un profil plus faible. Il est important de noter que la direction de la porte d'entrée de cette seconde enceinte et de celle de la première prolongée va passer par Lemdou, dont on voit les palmiers à 6 kilomètres à l'horizon, et que cette direction est la seule par laquelle on puisse sortir de Tacape sans se heurter à des marécages ou à quelqu'une de ces grandes ravines qui sont des obstacles infranchissables pour des bêtes de somme; aussi peut-on dire que la route de la côte sud tout au moins passait par là; peut-être même pourrait-on prouver que Lemdou était l'embranchement d'où se séparaient plu-

sieurs routes allant vers le sud et vers l'ouest, vers Leptis Magna d'une part, vers Thelepte et l'Oued Neflelia de l'autre.

L'oasis d'Ousreg était protégée par une grosse construction dont les fondations dominent la pointe est de l'oasis; les eaux en étaient amenées par des canaux dans le petit ruisseau qui se jetait dans la lagune de Tacape vers le débouché du canal *de*. Au nord-ouest de cette oasis existe encore un tertre contenant des traces de constructions.

La dernière communication du port avec la mer semble avoir dû exister entre les deux dunes qui sont à l'est du camp de Gabès. Ces dunes isolées, que rien ne semble motiver, sont probablement produites par l'amoncellement du sable contre des constructions que les habitants auront élevées pour défendre l'entrée de leur lagune.

Les ruines de Tacape, qui couvrent trois collines, ont été tellement exploitées qu'on ne voit plus sur le sol une seule pierre en place ayant des dimensions de quelque importance. Cependant, par les restes de citernes qui affleurent le sol en plusieurs endroits, on peut se faire une idée de l'emplacement de quelques constructions. On a retrouvé des débris de grosses briques crues, mais surtout des fragments de ce béton phénicien dont les échantillons sont encore si nombreux en Tunisie, et dont l'emploi a permis de faire, de nos jours encore, des travaux considérables sans avoir recours aux matériaux de grande dimension, d'une acquisition et d'un maniement toujours coûteux. Peut-être même une étude plus attentive permettrait-elle de retrouver ce béton à la base du barrage de l'oued, ce qui lui assignerait une très haute antiquité.

A en juger par ce qu'on a pu reconnaître depuis deux ans, sans se donner même la peine de remuer ce sol, on est en droit de souhaiter que des fouilles méthodiques puissent y être exécutées, fouilles qui dédommageraient certainement de leurs peines ceux qui seraient chargés de les entreprendre.

MONLEZUN,

Capitaine adjudant-major au 4<sup>e</sup> zouaves.

---

NOTICE SUR LES RUINES DE L'ANCIENNE VILLE ROMAINE DE THÉLEPTE,  
AUPRÈS DE FÉRIANA (TUNISIE).

Le voyageur qui parcourt le territoire sud de la Tunisie est tout

d'abord frappé du peu de ressources qu'il rencontre dans toute la contrée. Dans les bas-fonds, quelques rares champs susceptibles de culture, quelques rares oasis dans lesquelles la végétation est luxuriante. Le reste ne se compose que de montagnes dénudées, de plaines de tamaris et de vastes plaines d'alfa.

On se demande alors si ce sont bien là ces riches provinces de la Byzacène antique. L'esprit du plus indifférent est frappé par le contraste qui s'établit forcément entre le souvenir de villes riches et prospères, dont on foule les restes à chaque pas, et la vue de ce désert.

Si au lieu de se contenter d'un rapide coup d'œil, on peut rester, comme nous l'avons fait, près de deux années dans le sud tunisien, et si l'on étudie journellement le terrain non plus par le regard, mais par la pioche, on trouve à chaque pas les preuves d'une richesse agricole autrefois considérable. A côté d'arcs de triomphe, de théâtres, de temples, on rencontre des vestiges d'antiques moulins à huile de grandes dimensions, qui ont donné naissance à un proverbe arabe souvent cité à Fériana : « Autrefois l'huile coulait dans les rivières. » Aujourd'hui ces mêmes rivières n'ont même plus d'eau <sup>(1)</sup>.

Par quelles transformations successives du terrain ces richesses ont-elles disparu ?

L'explication est facile, mais elle nous entraînerait hors de notre sujet. Nous voulons simplement dire ce que nous avons vu, observé et cherché dans les ruines de Thélepte. C'est le résultat de nos fouilles que nous présentons ici.

A 2 kilomètres au nord-est de Fériana se trouvent les ruines de la colonie romaine de Thélepte (aujourd'hui appelées par les Arabes *Medinet-el-Khedima*, la vieille ville). « On croirait errer, dit V. Guérin <sup>(2)</sup>, au milieu d'un immense chantier de pierres de taille, les unes entassées dans un désordre affreux, les autres éparses, beaucoup enfin ayant conservé leur place primitive et délimitant

<sup>(1)</sup> [M. Guérin écrit dans son *Voyage en Tunisie*, I, p. 221 : « Une tradition singulière répandue parmi les habitants de Zarzis, c'est qu'un canal allait de Zian à la mer, amenant là, près du port, des flots d'huile qu'on recueillait ensuite dans des jarres ou dans des barils pour les exporter ailleurs. Il ne faut sans doute ajouter aucune foi à une pareille tradition; toutefois elle constate, dans son exagération même, l'ancienne fertilité de cette contrée, couverte jadis d'oliviers. » Il est curieux de trouver cette légende au sud-ouest comme au sud-est de la Tunisie. — S. R.]

<sup>(2)</sup> *Voyage archéologique en Tunisie*, par V. Guérin; H. Plou éditeur, 1862.

une foule d'enceintes plus ou moins étendues. . . . . ce sont des ruines immenses dénotant des constructions puissantes. »

Nulle part, ni sur les ruines de Carthage, où il ne reste pas assez, ni au milieu de l'amphithéâtre d'El-Djem, où il reste beaucoup, on n'est saisi d'une émotion aussi profonde. On est bientôt convaincu que les forces humaines n'ont pu suffire à produire une telle destruction. Les fondations même sont souvent bouleversées, comme par un tremblement de terre, et le sol s'élevant lentement pendant des siècles est venu cacher en partie cet amoncellement de débris.

Dans les fouilles que nous avons exécutées, notre but n'a pas été de trouver des objets, des statues, des pièces susceptibles d'être emportées et d'enrichir un musée. Nous avons voulu reconstituer une ville militaire romaine en levant son tracé; découvrir des édifices ensevelis depuis des siècles et en présenter aux juges plus compétents que nous, archéologues et architectes, qui ne peuvent se rendre sur le terrain même, des plans mathématiquement faits. D'ailleurs, dans notre impuissance d'interpréter tous ces vestiges, nous nous sommes attachés à laisser tout en place pour faciliter, s'il y a lieu, des études ultérieures.

La moitié tout entière d'une colline, haute de 60 mètres et de 700 à 800 mètres de circonférence à sa base, a été enlevée et débitée pierre par pierre par les Romains pour bâtir leur ville. Les traces des scies et des marteaux sont encore visibles sur le rocher.

Malheureusement, cette pierre n'était pas d'assez bonne qualité pour résister pendant des siècles aux intempéries des saisons. Il en résulte que si les inscriptions ne font pas absolument défaut, elles sont très rares et insignifiantes.

#### *Description générale des ruines.*

Sur la rive gauche de l'Oued Bou-Haya, entre son bord escarpé et la route de Fériana à Kasserin, s'élèvent les ruines en question. Elles s'étendent sur une longueur de plus de 2 kilomètres et sur une largeur variant de 1,000 à 1,500 mètres. L'Oued Bou-Haya, aujourd'hui constamment à sec, si ce n'est après de grandes pluies très rares, longe le côté ouest de la colonie romaine. Sa rive gauche est bordée de restes de villas et de jardins en terrasses, occupant en totalité et sur toute la longueur des ruines l'espace de

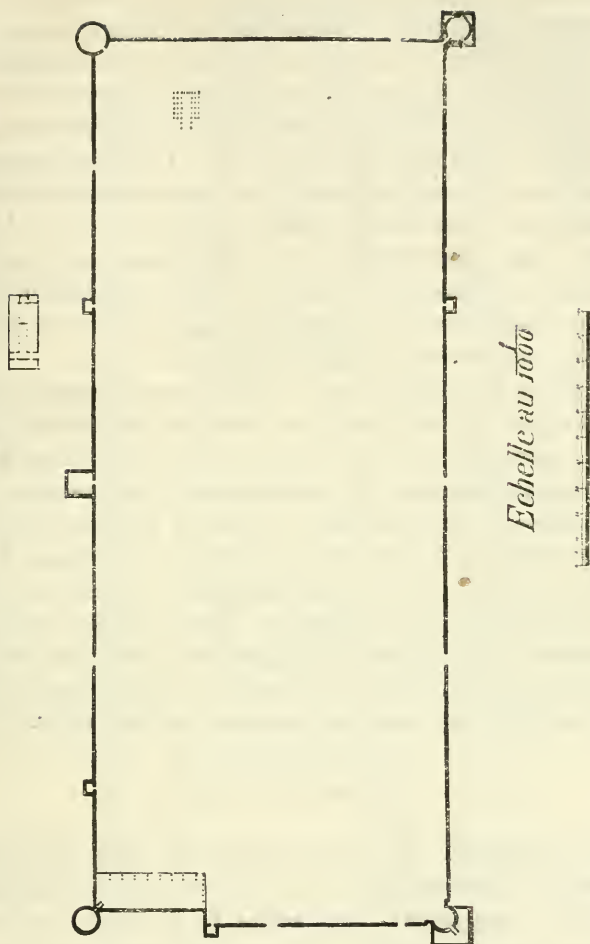
150 à 200 mètres qui sépare la rivière de l'enceinte fortifiée. Tout à fait en aval de ces jardins se voient encore les ruines de thermes en blocage, dont les piscines et les salles voûtées sont en grande partie visibles.

Parallèlement à l'oued, et, comme nous venons de le dire, à 200 mètres environ, se trouve l'enceinte fortifiée de la ville militaire, enceinte de 350 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur. Les murailles, qui devaient être énormes, sont complètement renversées. Elles avaient été construites avec des pierres de grand appareil, posées les unes sur les autres par assises régulières, sans ciment, mais maintenues, selon toute probabilité, par des crampons métalliques. Les constructeurs avaient tenu compte de la forme du terrain pour élever ces fortifications. Ils avaient surtout su profiter de certains rochers qui se trouvaient aux quatre angles pour construire leurs tours et leurs bastions, ce qui explique pourquoi chaque tour est faite sur un plan particulier.

Notre attention fut bientôt attirée par les immenses amas de pierres qui correspondent aux tours et aux bastions. Des fouilles très pénibles, à cause du vaste déblaiement qui dut les précéder, nous permirent d'arriver jusqu'aux fondations et de retracer avec assez d'exactitude le périmètre des fortifications, ainsi qu'une grande partie du détail des tours et des bastions.

Les deux tours qui occupent les extrémités du grand côté du quadrilatère faisant face à la rivière sont les plus simples, comme le montre le plan. Une petite différence existait dans la manière d'y accéder. L'une, celle de l'angle nord, s'ouvrait simplement par une porte à l'intérieur de la ville; l'autre, celle de l'angle sud-ouest, située tout entière en dehors des murs, était reliée à la ville par un petit couloir encore parfaitement visible. Les deux autres sont également dissemblables, mais plus compliquées. Peut-être ces différences étaient-elles justifiées par un moins grand besoin de défense du côté de la rivière, qui protégeait elle-même un côté de la ville, que de l'autre côté qui donnait sur la campagne; indépendamment, bien entendu, de la forme du terrain, qui, comme nous l'avons déjà dit, a joué un grand rôle dans la construction de ces murailles. En tout cas, les tours sud et nord-est, rondes comme les deux autres, reposaient sur une plate-forme carrée; celle de l'angle sud était de dimensions bien plus considérables que l'autre.

RUINES DE THÉLEPTE. — Encinte de la ville fortifiée.



Six grandes portes donnaient accès dans la ville; quelques-unes devaient être fort belles et monumentales, car parmi les débris de leur écroulement nous avons trouvé des claveaux de voûtes et des colonnes à chapiteau corinthien. Ces portes sont marquées sur le plan par les colonnes qui figurent de chaque côté. Au près de la tour nord-est nous avons trouvé les traces d'une petite porte, probablement une poterne. Il devait certainement en exister d'autres, mais le bouleversement des murailles est tel que nous n'avons pu reconnaître que celle-là.

L'intérieur du vaste quadrilatère déterminé par ces murs est rempli de débris de colonnes et de pierres. On distingue encore çà et là des traces de rues et des places. Les plus beaux monuments de la ville devaient s'y trouver renfermés. C'est à l'angle sud-ouest que se trouvent les restes du monument que nous supposons avoir été le *prætorium* et qui sera décrit plus loin. A l'extrémité opposée de la ville se voient encore les traces d'une immense construction dont il ne reste que de nombreuses colonnes. D'après sa forme et quelques fouilles, sans grand résultat, qui y furent faites, ce devait être une basilique chrétienne. Les Arabes du pays prétendent qu'il y a quelques années un voyageur a trouvé dans une citerne dépendante de cette construction un chapelet chrétien.

La forme de cette enceinte fortifiée donne à penser qu'elle occupe la place du camp provisoire établi par les Romains lorsqu'ils prirent possession du pays. Plus tard, des fortifications monumentales durent remplacer les retranchements des premiers jours, et des maisons ne tardèrent pas à s'élever. A la longue, une superbe ville se trouva bâtie, grâce à la prospérité de la colonie. Le terrain fortifié ne suffit plus, et des constructions s'adossèrent à la ville en dehors des murs et finirent par s'étendre de tous côtés dans la campagne. C'est ainsi que la ville primitive dut se trouver entourée de faubourgs, plus importants qu'elle par leur étendue, tout en conservant dans ses murs les monuments officiels et les palais.

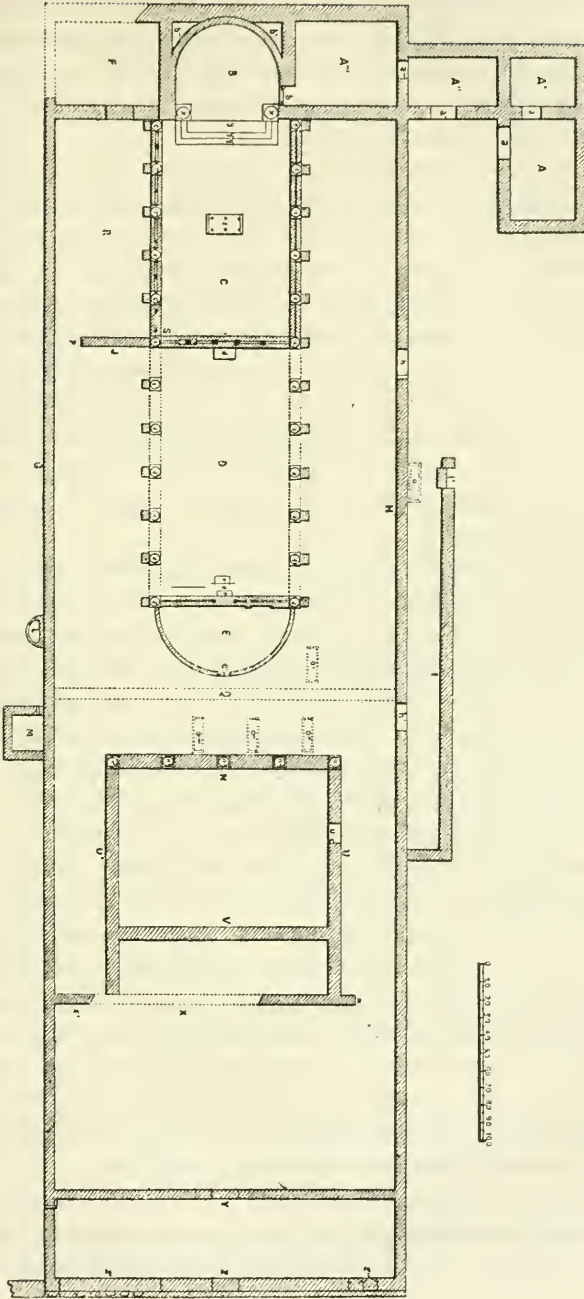
*Découverte d'un temple <sup>(1)</sup>.*

Nous venons de voir, par la description de la ville intérieure, combien les constructions de la colonie romaine de Thélepte étaient grandes et imposantes. Tout autour de l'enceinte s'en trouvaient d'autres, plus disséminées il est vrai, mais non moins dignes d'attention pour la plupart; certaines d'entre elles s'appuyaient aux murs mêmes de la ville. Nous trouvons encore dans ces faubourgs les restes indubitables de temples, de théâtres, de citernes monumentales, de thermes, de portiques, etc. Le long de la rivière devaient se trouver de superbes jardins en terrasses et peut-être des

(1) [Nous pensons que cet édifice et celui qui sera décrit plus loin sont des basiliques; toutefois nous avons conservé la rédaction de M. le commandant Pédoya, dont les plans publiés en même temps que cette notice forment le meilleur commentaire. — S. R.]



RUINES DE THÉBÈTE. — Découverte d'un temple.



villas. Néanmoins nos investigations ne se sont pas portées spécialement sur ce dernier point; nous avons estimé que ces villas, situées à peine à une centaine de mètres de la ville, ne devaient pas être bien importantes comme constructions et que tout le luxe avait dû être réservé pour les jardins.

En nous promenant pour la vingtième fois au moins, avec le docteur Ferra, à travers ces magnifiques ruines, notre attention fut attirée par un mamelon isolé, situé à environ 300 mètres de l'angle sud-est de la ville et d'une altitude d'environ 30 mètres. De son sommet on domine toute l'étendue des ruines et l'on peut suivre des yeux pendant plusieurs kilomètres la rivière qui longeait tout le côté ouest de la colonie. A sa base gisaient des amas de pierres à moitié enfouies dans le sol. Connaissant l'habileté des anciens à utiliser comme emplacement de leurs grands édifices toutes les positions dominantes, nous parcourûmes, avec la plus grande attention, le mamelon en question, marchant pas à pas et interrogeant chaque pierre du regard.

Le sommet était aplati et avait certainement dû être nivelé par la main de l'homme. Une pierre rectangulaire, émergeant verticalement du sol et d'une hauteur de 0<sup>m</sup>,40 environ, attira particulièrement notre attention, ainsi que deux ou trois autres, plus ou moins bien conservées et disposées sur une même ligne. Un peu plus loin, quelques pierres arrondies dans le sens de leur longueur et disposées côte à côte semblaient faire croire qu'un hémicycle avait dû exister à l'endroit qu'elles occupaient encore.

Des ouvriers furent appelés, et en peu d'instant, au pied de la première pierre que nous avons remarquée, une base de colonne parfaitement conservée fut mise au jour. Un peu plus loin, l'hémicycle déjà soupçonné par nous fut rapidement déblayé. Encouragés par ces premiers succès, nous organisâmes des chantiers et en quelques heures de nombreuses bases de colonnes surgirent du sol, alignées sur deux rangs parallèles. Tout doute disparut alors : nous devions être sur l'emplacement d'un palais ou d'un temple. Les travaux exécutés les jours suivants, et qui mirent à jour d'une façon parfaitement distincte le pronaos, le portique et la cella d'un temple, vinrent confirmer notre dernière supposition.

Les fouilles, continuées pendant longtemps avec méthode, rendirent possible le tracé du plan du monument. Ce plan a été exécuté par M. le sous-lieutenant Roger de Beudrap, du 48<sup>e</sup> de

ligne. Il est à une échelle considérable (au  $\frac{1}{500}$ ), afin de permettre d'apprécier le monument dans tous ses détails, et d'une exactitude mathématique; l'échelle qui y est jointe permet de mesurer toutes les parties de la construction. La description suivante en facilitera la lecture et lui servira de complément :

Tout d'abord divisons le temple et ses dépendances en deux parties :

1° Une partie occupant le versant nord du mamelon et contenant une série de terrasses successives et des rampes d'accès;

2° Une partie horizontale occupant tout le plateau du sommet et contenant le temple proprement dit et quelques dépendances.

*1° Terrasses et rampes d'accès.*

La base des rampes et la première terrasse donnaient presque de plain-pied sur une rue qui faisait à peu près complètement le tour de la colline. Les fondations du mur extérieur de cette terrasse, qui sont du reste tout ce que l'on en retrouve, paraissent avoir été faites avec des matériaux disparates ayant déjà servi dans des constructions antérieures. La plupart des pierres sont des débris de colonnes hémicylindriques et des restes d'anciens chapiteaux, parfaitement joints les uns aux autres. Leur enfouissement sous terre avait permis de les utiliser sans que la vue en fut choquée. Une galerie en pierre surmontait le mur en question et semble avoir dû s'élever à 1 mètre environ au-dessus du sol de la terrasse, qui était dallée. La largeur en était de 4<sup>m</sup>,30 et la longueur de 19 mètres.

Après cette première terrasse s'en élevait une deuxième, soutenue par un mur formé de pierres énormes, de forme rectangulaire, placées les unes sur les autres sans ciment et sur lesquelles on trouve encore les traces des trous destinés à recevoir des crampons métalliques. Également dallée, cette seconde terrasse avait une longueur de 19 mètres et une largeur de 10<sup>m</sup>,30.

Une troisième terrasse, enfin, semblable aux deux précédentes, donnait accès de plain-pied au péristyle du monument. Le mur antérieur qui en soutenait le sol est actuellement écroulé, et ses débris, encore rangés côte à côte, dans l'ordre où leur chute les a placés, couvrent le sol de la terrasse précédente.

Une rampe latérale, longeant le côté ouest de cette façade et à pente douce, donnait accès sur chacune de ces terrasses par une porte dont les restes sont encore visibles, pour deux d'entre elles tout au moins. En creusant le sol de la troisième, c'est-à-dire de celle qui donnait accès au péristyle, nous trouvâmes le squelette d'un enfant de trois à quatre ans, enfoui au milieu des débris de pierres et de poteries; les nombreuses fractures des os longs et l'écrasement de plusieurs vertèbres prouvent que le malheureux avait dû être victime de l'éroulement du monument lors de sa destruction.

2° *Portique, cella et dépendances.*

*Pronaos.* — La façade du pronaos était formée de cinq colonnes, dont nous n'avons pu retrouver les fûts, mais dont les bases existent encore. Entre cette rangée de colonnes et le portique qui y fait suite, nous avons rencontré, en fouillant à une profondeur de 1 mètre et 1<sup>m</sup>,50, des tombeaux bien construits, en dalles, disposés sur deux rangs parallèles et encore intacts. Ils furent ouverts avec la plus grande précaution; les squelettes tombèrent en poussière au premier contact; malgré les recherches les plus minutieuses, nous ne trouvâmes ni monnaies ni poteries. Un autre tombeau isolé, situé sur le côté ouest du temple et dans la prolongation de la rampe d'accès, fut trouvé également intact, mais ne nous fournit ni inscription, ni poterie, ni pièces de monnaie. Tous ces tombeaux sont visibles sur le plan, où ils sont dessinés en pointillé.

A l'extrémité est du pronaos, en dehors du temple et adossé à son mur extérieur, se trouve une citerne carrée, d'une profondeur de 3 mètres environ. Le fond en est dallé. A 2 mètres de distance se trouve une auge en pierre, creusée dans un seul bloc de forme demi-circulaire; un conduit souterrain amenait l'eau de l'une à l'autre.

*Portique.* — Derrière le proanos se trouve le temple proprement dit, formé de deux parties principales, parfaitement visibles, le portique et la cella.

Le portique se composait d'une double rangée de colonnes qui aboutissait du côté du pronaos à un hémicycle. De l'autre côté, la colonnade se prolongeait jusqu'à l'extrémité opposée du monument, mais se trouvait fermée par un demi-mur et une grille, disposition qui empêchait le public de pénétrer dans la cella, partie principale du sanctuaire où se trouvait l'autel.

L'hémicycle en question donnait sur le proanos par une porte de petite dimension, placée sur l'axe même du monument. Il était couvert d'une mosaïque polychrome dont il n'a malheureusement pas été possible de reconstituer le dessin, à cause des petites dimensions des morceaux que nous avons pu trouver et de leur éparpillement dans le sol.

De cet hémicycle on descendait par trois marches dans le portique, formé d'une double colonnade de six colonnes de chaque côté. En dehors de chacune d'elles se trouve accolée une pierre rectangulaire placée verticalement et dont l'une fut l'origine de nos recherches, comme il est dit au commencement de cette notice. Malgré toutes nos investigations, il nous a été impossible de trouver l'usage de ces pierres verticales. Supportaient-elles des statues ou des ornements? Rien n'est venu nous éclairer sur ce point. Les fûts des colonnes étaient des monolithes parfaitement cylindriques; les chapiteaux étaient de l'ordre corinthien. Le sol de toute cette partie du temple était recouvert de dalles en pierre parfaitement conservées et encore en place pour la plupart.

De chaque côté du portique, entre la colonnade et le mur extérieur, se trouvait une sorte de bas côté communiquant avec la partie centrale du monument par l'intervalle que laissaient les colonnes entre elles, mais au niveau du portique seulement. Nous avons dit plus haut qu'à la hauteur de la cella les colonnes étaient réunies entre elles à leurs bases par une grille.

*Cella.* — A la suite du portique et limitée de chaque côté par le prolongement de la double colonnade, se trouve la cella du temple ou partie principale. Le sol en est élevé de 0<sup>m</sup>,40 environ au-dessus de celui du portique. Une séparation, composée d'une assise en pierres de grand appareil, surmontée d'une grille dont on trouve encore les trous de scellement dans les pierres, empêchait de passer du portique dans la cella. Néanmoins une porte avait été ménagée au milieu de la grille et donnait accès, par une marche, d'une partie dans l'autre. Les côtés latéraux étaient fermés de la même façon, comme nous l'avons déjà dit. On trouve encore absolument intactes les pierres formant la base de cette balustrade. Leur face supérieure porte encore les rainures et les trous destinés au scellement de la grille. Une remarque est à faire à ce propos: c'est l'extrême différence qui existe dans la dimension des rainures et des trous de scellement entre le côté est et le côté ouest de la cella.

Les rainures du côté est sont trois ou quatre fois plus profondes que celles du côté opposé. Cela peut-il s'expliquer par une différence dans les dimensions de la grille qui pouvait être plus forte du côté est, dans le cas où le public aurait été admis dans le bas-côté correspondant, et moins importante à l'ouest dont le bas-côté pouvait être réservé au personnel sacerdotal du temple, dont les appartements sont en effet situés de ce côté? Ceci, du reste, n'est présenté que comme une simple hypothèse suggérée par le manque absolu d'une autre explication.

Au milieu de la cella se trouve une large assise en pierres plates formant saillie au-dessus du dallage. Cette sorte de soubassement présente de chaque côté trois trous carrés de même dimension, dans lesquels on a trouvé une assez grande quantité de morceaux de plomb. Cette trouvaille semble prouver que ces trous servaient à supporter la charpente en fer de l'autel, scellée au sol à l'aide de coulées de plomb.

Aucun reste de la grille de fer ni de l'autel n'a été trouvé, si ce n'est cependant une boule de fer de 9 centimètres de diamètre, qui était enfouie dans le sol à l'angle gauche de la plus grande des trois marches dont nous allons parler. Cette boule présente encore la marque d'une cassure à l'endroit où elle devait adhérer à une barre verticale qu'elle surmontait. Le reste de la grille, dont l'existence est certaine du reste, a dû disparaître, soit peu de temps après la destruction du monument, à cause de la valeur que le fer pouvait avoir en ce pays, soit plus tard, lors de la conquête des Arabes.

Il est peut-être utile de faire remarquer ici que dans le portique le dallage est à un niveau inférieur de 0<sup>m</sup>,40 environ à celui de la base des colonnes, tandis que dans la cella le dallage est au niveau même de ces bases. La différence de niveau du sol dans ces deux parties étant justement de 0<sup>m</sup>,40, il en résulte que les bases de toutes les colonnes (portique et cella) sont toutes au même niveau, les dallages seuls ne se correspondant pas. A l'extrémité de la cella, derrière l'autel, se trouve un hémicycle analogue à celui que nous avons trouvé derrière le pronaos, mais de dimensions un peu différentes. On y accède de la cella par trois marches encore complètement intactes. De chaque côté de l'entrée, qui du reste devait être monumentale, se trouve une colonne énorme, à fût monolithique et surmontée d'un chapiteau corinthien admirablement sculpté,

dont les moindres détails sortent en relief très marqué. Les deux colonnes ont été trouvées renversées; des deux chapiteaux, l'un, parfaitement conservé, a pu donner une idée de la finesse de l'exécution; malheureusement, sa chute a complètement brisé les extrémités des feuilles d'acanthé, dont les morceaux ont été trouvés à l'entour dans le sol voisin.

L'hémicycle est d'un diamètre plus petit que celui situé à l'extrémité opposée du temple, mais d'une profondeur plus grande. Le sol est encore recouvert d'une magnifique mosaïque polychrome que nous avons essayé d'enlever. Mais des pluies torrentielles sont survenues et ont absolument empêché de mener à bonne fin ce travail. Néanmoins une toile recouvre presque la totalité de cette œuvre d'art et la protégera longtemps, nous l'espérons, contre les ravages des saisons.

*Dépendances du temple proprement dit.*

Derrière la colonne de droite de l'entrée de l'hémicycle, c'est-à-dire à l'ouest, se trouve une porte dont les rainures et les saillies sont très bien conservées et qui donnait accès à plusieurs chambres formant, selon toute probabilité, des appartements. Ces chambres sont marquées sur le plan par les lettres A, A', A'', A'''. Nous avons fait creuser le sol de chacune de ces pièces, sans rien trouver, jusqu'au roc même formant le massif de la colline.

Des murs, malheureusement interrompus par la destruction, nous font croire qu'il devait exister en F une chambre semblable à la pièce A''', moins la porte de communication avec l'hémicycle; il n'a pas été possible de la reconstituer entièrement. L'angle du monument, en cet endroit, est en effet situé juste sur le bord du plateau qui couronne la colline et qui supporte le temple, et s'est éboulé en totalité, entraînant une partie de la colline elle-même ou entraîné par elle. Toutefois une porte de communication semble exister entre la chambre F et la partie R; une autre parfaitement visible en S fait communiquer les parties R et C; enfin une troisième porte en P fait communiquer R avec le reste de l'édifice.

Les fouilles considérables faites pour mettre à jour ce monument, qui mesure 36 mètres de longueur, sur 19 mètres de largeur pour la partie principale, nous ont permis de constater en tous points

des traces d'incendie (bois carbonisé, cendres, matières vitrifiées, pierres noircies). Les restes des tuiles mêmes portaient la marque d'un feu violent.

Malheureusement aucune inscription, aucune statue ou ornement quelconque ne nous a permis de reconnaître à quelle divinité ce temple devait être dédié.

La taille des pierres trouvées entre chaque colonne du portique intérieur nous a donné la certitude que les colonnes de chaque colonnade étaient reliées entre elles par une voûte en pierres. Cette disposition formait donc un portique majestueux qui allait d'un hémicycle à l'autre. La partie centrale était recouverte de tuiles de grandes dimensions avec ou sans crampons. Les bas côtés étaient très probablement voûtés, vu la masse de pierres accumulées en cet endroit. Enfin, le mur extérieur devait être plein et formé d'énormes pierres rectangulaires posées les unes sur les autres par assises régulières.

Une corniche finement sculptée, dont nous avons retrouvé des fragments, régnait tout autour du monument. Rien n'a pu nous faire soupçonner l'existence d'une frise surmontant le pronaos au niveau de la façade.

Le seul morceau de sculpture assez bien conservé que nous avons recueilli est une rosace qui semble composée d'une branche de palmier enroulée en forme de cercle.

Quelques fragments de poterie très fine, une grande quantité d'autres débris beaucoup plus grossiers, quelques morceaux de porphyre vert, de grandes lames de mica taillées en forme de vitres, et quelques petites colonnettes de marbre blanc sont les seuls objets que nous ayons trouvés. Un grand nombre d'ossements d'animaux, peut-être provenant des sacrifices, ont été trouvés çà et là. A part le squelette de l'enfant, dont nous avons parlé à propos de la dernière terrasse, et ceux des tombeaux, tous les ossements appartenaient à des animaux.

*Découverte d'une statue.*

Les fouilles exécutées dans des ruines de cette importance, qui nous livraient du reste les vestiges de tant de beaux monuments, auraient dû nous donner de nombreuses statues. Il n'en a rien été. Aussi, surpris de cette absence totale d'objets d'art, nous avons fait



appel aux légendes ayant cours actuellement chez les Arabes qui habitent l'oasis de Fériana.

Le caïd Bel Kassem ben Sassi, descendant direct du marabout Si-Ahmed-Tlili, fondateur de la zaouïa de Fériana, et marabout lui-même, nous a raconté la légende suivante : Si-Ahmed-Tlili, à la fin de sa vie, habitait le sommet d'une colline un peu isolée des autres montagnes, d'où la vue découvre en entier la grande plaine de Fériana et qui se trouve à l'heure actuelle comprise dans le territoire militaire du camp français et à moitié entourée par les tentes et les constructions. A sa mort il confia, sous le sceau du secret, à celui qui devait lui succéder, que les anciens possesseurs du sol, avant de fuir devant l'invasion arabe, avaient caché tous leurs trésors en un seul point qu'il lui désigna, lui recommandant bien, dans le cas où le besoin se ferait sentir de reconstruire la mosquée ou la zaouïa de Fériana, de choisir le point en question afin que la nouvelle construction reposât sur un trésor. Ce secret, toujours d'après le caïd, aurait été fidèlement transmis de marabout en marabout et serait arrivé jusqu'à lui; il nous désigna alors le point en question qui était situé à environ 100 mètres de la base de l'ancienne colline de Si-Ahmed-Tlili et contenu, comme elle, dans les limites du camp actuel.

Quoique n'ajoutant pas une foi illimitée à ce récit, qui porte trop visiblement le cachet de la riche imagination arabe, nous fîmes commencer quelques fouilles au point désigné. Ces travaux nous révélèrent rapidement l'existence en ce point d'un immense bassin romain de forme circulaire, d'un diamètre de 52 mètres et d'une profondeur de 1<sup>m</sup>,50. Le fond était parfaitement cimenté et conservé dans une grande partie des tranchées qui furent faites. Le pourtour était garni d'une balustrade en pierres rectangulaires et d'une hauteur de 1 mètre. Toutes ces pierres avaient été précipitées dans le bassin et le tout comblé de terre, ce qui explique comment, depuis deux ans que les troupes françaises occupent ce point, l'existence de ce bassin n'avait point encore été soupçonnée.

L'eau y arrivait par un aqueduc dont les traces existent, et venait des sources qui se trouvent juste auprès des ruines de Thélepte, à 2 kilomètres de là; une écluse située du côté de la campagne devait permettre de la répandre à volonté et d'irriguer la plaine, aujourd'hui absolument aride. Les fondations de cette écluse sont encore en grande partie visibles.

C'est dans ce bassin que nous avons trouvé la seule statue que toutes nos recherches aient pu nous livrer, comme pour donner raison au récit du caïd. C'est une statue de pierre, un peu plus grande que nature et paraissant être celle d'un empereur romain. La tête, le bras droit tout entier, une partie de l'avant-bras gauche et les deux jambes à partir des genoux n'existent plus. Malgré cela, il est encore possible d'apprécier la valeur de cette œuvre. Le costume du personnage qu'elle représente se compose d'une tunique dont les moindres plis sont admirablement travaillés. Au niveau des hanches le vêtement est relevé par une ceinture, au-dessus de laquelle retombe l'étoffe. Une draperie, retenue sur l'épaule droite par une agrafe et soutenue par le bras gauche plié à angle droit, complète le costume. Le fini et le modelé de cette œuvre font regretter qu'elle ne nous soit pas parvenue dans son intégrité. Toutes les recherches pour retrouver les parties manquantes ont malheureusement été infructueuses.

*Recherches dans un grand monument supposé être le prétorium.*

A l'angle sud-ouest et à l'intérieur de la ville se trouve adossé au mur d'enceinte lui-même un édifice qui, par sa situation culminante et ses dimensions, attira rapidement notre attention. Sa forme est rectangulaire; un des grands côtés et un des petits sont formés par la muraille elle-même. De ce point, qui est le plus élevé de la partie de la ville comprise dans l'enceinte, on aperçoit toutes les ruines. Était-ce là le prétorium? Cette position exceptionnelle et l'importance des débris du monument rendent probable cette supposition. En tous cas, ce devait être certainement un monument d'une grande importance. Des fouilles furent faites, et quoi- qu'elles ne nous aient point permis de relever un plan bien précis du monument, elles nous ont tout au moins donné une idée de ses dimensions et de sa forme.

La façade sud se confondait avec le mur d'enceinte du même côté. A une de ses extrémités il se confondait avec la tour formant l'angle sud-ouest, comme on peut le voir sur le plan de la ville; l'autre extrémité était située juste au niveau d'un petit bastion carré, également visible sur le même plan. Si l'on en juge par l'amas de pierres qui s'étend tout le long de cette façade, amas beaucoup plus considérable que sur tout autre point de l'enceinte, elle devait

être absolument massive, non seulement se confondant avec la muraille, mais encore la renforçant. Du côté opposé, au nord, devait se trouver la façade principale, avec l'entrée. Cette façade se composait en grande partie d'un mur plein, enfoui très profondément sous une terre rapportée, et que nous avons déblayé jusqu'à et y compris ses fondations. Ce mur se continuait sur le côté pour achever de clore le monument. Par un phénomène resté inexplicable, tandis que nous trouvions presque intactes les assises inférieures du mur proprement dit, les fondations étaient bouleversées d'une manière incroyable, tout en continuant à supporter la muraille. Nous fîmes creuser à une profondeur de 4 mètres au moins, sans rencontrer encore le véritable sol.

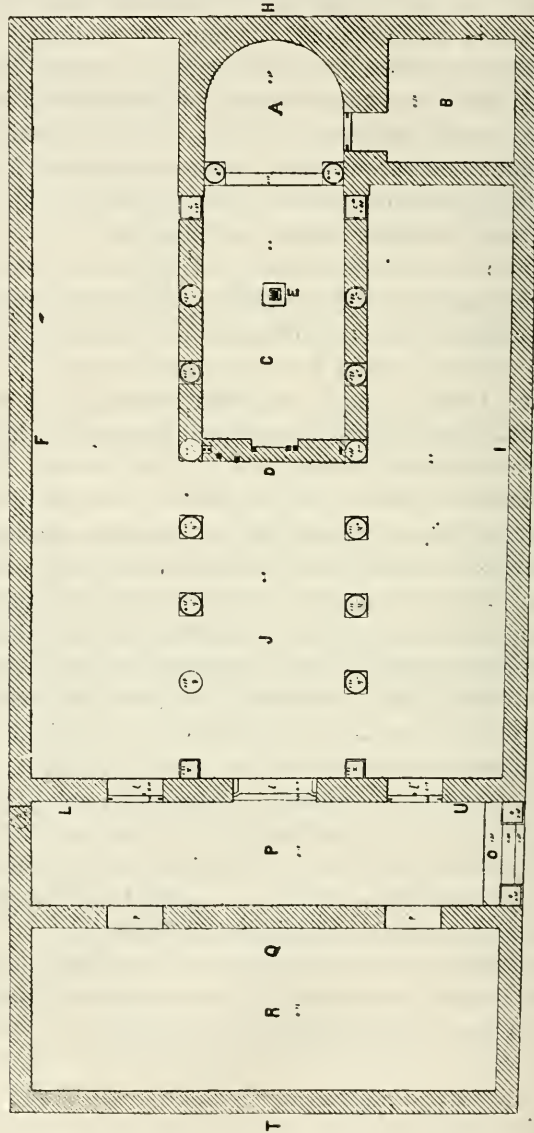
À 1<sup>m</sup>,50 en arrière de ce mur, à l'intérieur du monument, nous trouvâmes une colonnade en pierre, composée de colonnes monolithes sculptées. Entre ces colonnes et le mur, le sol était recouvert en certains endroits d'une mosaïque grossière, blanche ou polychrome. Cette mosaïque supportait cinq auges de forme ovoïde, en pierre, dont quelques-unes avaient un mètre de hauteur sur un diamètre de la même dimension. En arrière de cette colonnade s'en trouvait une deuxième, mais composée de colonnes pleines et unies, reliées entre elles à leur base par un petit mur d'un mètre de hauteur environ. Ce mur, sur sa face intérieure, était revêtu d'un placage en marbres de différentes couleurs, dont les morceaux taillés en forme de losanges, de carrés, de rectangles, etc., devaient former une mosaïque originale. Tous ces débris ont été trouvés enfouis dans la terre. Quelques-uns portaient encore des traces de peinture rouge. À côté d'une quantité considérable de ces débris de marbre, on trouva aussi des morceaux de fer à moitié fondus, des débris de verre et une grande quantité d'ossements, soit d'hommes, soit d'animaux. Les traces d'un incendie se voient aussi facilement dans ce monument que dans le grand temple dont nous avons donné le plan et la description. Nous avons même trouvé de gros morceaux de bois dont la moitié seulement était carbonisée.

Les seuls morceaux de sculpture que ces fouilles nous ont donnés sont les colonnes formant la première colonnade avec leurs chapiteaux et une rosace parfaitement conservée.

Temple situé à l'ouest de l'enceinte fortifiée, entre l'enceinte et l'oued Bou-Haya.

A l'ouest de la ville, entre la rivière et la muraille, des recherches

RUINES DE THÉBÉTE. — Découverte d'un temple.



*Plan de l'enceinte*

Echelleau 30

nous ont permis de découvrir les restes d'un temple de dimensions beaucoup plus petites que celui dont nous avons parlé au commencement de cette notice. Le plan général se rapproche un peu de celui de ce dernier.

Ce temple se composait d'un *pronaos* P précédé d'une sorte de vestibule dallé R Q. Deux portes *pp'* donnaient accès de l'un dans l'autre. A l'extrémité de droite du *pronaos*, une porte permettait d'y entrer en descendant deux marches. Trois portes *ll'l'* permettaient de passer du *pronaos* dans un portique J, formé d'une colonnade de 4 colonnes de chaque côté. La deuxième colonne de gauche manque de base, comme le montre le plan. Il devait en être ainsi, car aucune trace de brisure ou d'usure des dallages n'est visible à l'entour. Une *cella* C, fermée par une grille, qui n'existe plus du reste, faisait suite au portique. Une porte située en D permettait d'y entrer. L'autel E était situé entre la troisième colonne de gauche et celle de droite qui y correspond. Au fond, un hémicycle A terminait le monument, on y montait par deux marches. A droite de ce dernier se trouvait une chambre B absolument fermée qui formait probablement l'*adytum*. Le plan montre tous les détails du monument en question. Une échelle au  $\frac{1}{80}$  qui y est jointe permet d'obtenir les dimensions de chacune des parties. Les cotes sont celles des hauteurs de toutes les parties du temple.

Ce temple, de dimensions exigües, paraît avoir été construit avec grand soin.

PÉDOYA,

Chef de bataillon au 48<sup>e</sup>.

---

MÉMOIRE SUR LES ANTIQUITÉS DE SOUSSE ET DE BIR-OUUM-ALI  
(TUNISIE).

1<sup>o</sup> Antiquités de Sousse.

La partie de la ville la plus intéressante pour l'archéologue s'étend à l'ouest de la ville, vers l'emplacement de l'ancien camp de cavalerie, à 1 kilomètre environ de Sousse. Après avoir longé la cité militaire, dont les baraques nouvellement construites s'élèvent à droite et à gauche de la route de Kairouan, on suit la voie étroite du chemin de fer Decauville, qui court entre des jardins d'oliviers. Tout le terrain environnant est bossué, creusé; çà et là des pans in-

formes de maçonnerie s'élèvent encore. Un énorme bloc de ce genre, qui porte en arabe le nom d'Hadjar-Makloubâ (pierre renversée) est peut-être un reste de cet amphithéâtre qu'El-Bekri signalait à l'ouest de la ville. A l'embranchement d'un petit chemin qui s'enfonce à gauche dans les jardins et de la route de Kairouan, se trouve une petite mosaïque de marbre noir et blanc, fort simple d'ailleurs comme dessin.

Sur l'emplacement même du camp occupé autrefois par les chasseurs d'Afrique et les hussards, était située la nécropole antique. Nos soldats, en creusant le sol sous leurs tentes, ont fait souvent de curieuses découvertes : ils ont retiré de là un grand nombre de lampes de terre et des jarres à fond hémisphérique percé de trous, pleines de cendres et d'ossements.

Bien que mes ressources fussent limitées, je fis pratiquer des fouilles dans les environs. Une première fois, à une dizaine de mètres d'une petite maison, mes ouvriers mirent à découvert une sorte de tombe en maçonnerie. Malgré toutes les recherches, nous ne pûmes y trouver qu'une petite fiole de verre irisé par son long séjour dans le sol, et deux lampes dont l'une fut brisée et l'autre est conservée par moi. Non loin de là était une chambre sépulcrale voûtée, mais violée depuis longtemps, à en juger par les traces de feu qu'on y voyait.

Enfin, une autre fois mes travailleurs mirent à découvert une chambre sépulcrale placée à 1 mètre de profondeur et ayant 2 mètres dans toutes ses dimensions. Trois petites niches étaient pratiquées dans la maçonnerie et nous en retirâmes les objets suivants :

- 1° Une urne à ossements;
  - 2° Deux assiettes de terre rouge;
  - 3° Un plat profond;
  - 4° Un petit vase (probablement un jouet d'enfant);
  - 5° Une fiole de terre;
  - 6° Deux gargoulettes;
  - 7° Une lampe portant le mot MNOVIVS;
  - 8° Un clou à grosse tête, très oxydé;
  - 9° Deux tuiles portant sur leur partie convexe des noms écrits en cursive latine;
  - 10° Un vase contourné, en terre.
- D'autres ruines attirent de ce côté l'attention de l'archéologue.

A l'ancien camp de l'artillerie on a trouvé un énorme tronçon de colonne en marbre vert antique. Il existe aussi dans un champ voisin une chambre sépulcrale, malheureusement fort dégradée. On y accède par un escalier d'une vingtaine de marches adossé à un rocher. Des débris de vases funéraires encastrés dans la maçonnerie nous indiquent la destination primitive de cette chambre : ils ont été brisés par les Arabes ignorants qui voulaient en retirer des trésors, et qui ont presque partout fait disparaître le revêtement de maçonnerie pour découvrir ce que les murs recélaient. De grandes niches étaient pratiquées également au fond de la salle, mais j'ignore à quel usage elles pouvaient servir.

Le terrain environnant est criblé de trous de toute sorte. J'ai pu m'assurer de l'existence de chambres voûtées semblables à la première, mais pleines à présent d'une foule de débris : troncs de cactus, tessons, branches d'oliviers, etc. Il faudrait bien peu de chose pour les faire déblayer et éclaircir des problèmes intéressants.

Derrière ce champ, entre de jeunes palmiers, mes ouvriers ont mis à découvert, à 6<sup>m</sup>,50 de profondeur, une dalle épaisse, de 2 mètres de large sur 3 mètres de long, sans inscription : malgré tous nos efforts nous n'avons pu l'enlever et nous avons dû la recouvrir de terre et l'abandonner.

Enfin, c'est à 500 mètres du camp de la cavalerie, sur l'emplacement autrefois occupé par les chasseurs à pied, que des soldats ont trouvé, au milieu de ruines importantes, soubassement de quelque édifice grandiose, une mosaïque d'un travail très remarquable, représentant des poissons chevauchés par des amours. Cette mosaïque a été transportée à Paris en 1884.

2° *Antiquités de Bir-Oum-Ali.*

Bir-Oum-Ali est un des points les plus curieux de la Tunisie. Placé sur la frontière algérienne, il offre aux archéologues un sujet d'études intéressantes par l'ensemble imposant de ses ruines, par les monuments épars dans la campagne environnante, par le *Cou-diat-Oum-Ali*, colline singulière qui l'avoisine et qui me paraît avoir été jadis une importante position militaire, enfin par les nombreux outils en silex que l'on y trouve pour ainsi dire à chaque pas.

Les uns sont des polissoirs, disques informes amincis sur leurs bords ; des couteaux à dos, dont l'un, en marbre, est poli à la base

et présente une échancrure de manière à pouvoir être empoigné sans danger. Parmi les autres on trouve des raclours de forme courbe, des ciseaux ayant pu servir également de grattoirs, des percuteurs soigneusement taillés en pointe, des couteaux sans dos, pouvant scier des branches d'arbres ou des os, des pointes de lances à côtés coupants ou de flèches taillées suivant trois plans différents, des chevilles et enfin des tarières : tels sont les principaux objets que j'ai recueillis sur la colline de Bir-Oum-Ali.

M. PALAT,

Lieutenant au 11<sup>e</sup> hussards.

*DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES PAR M. LE CAPITAINE BORDIER  
ENTRE HAMMAMET ET SOUK-EL-KMIS.*

M. le capitaine Bordier, commandant la première compagnie mixte de Tunisie, s'est rendu, au mois d'octobre dernier, depuis Hammamet où il campe d'habitude jusqu'à Souk-el-Arba, lieu qui avait été choisi pour champ de manœuvres. Durant le trajet, à l'aller et au retour, il a consacré les quelques loisirs que lui laissaient ses fonctions à des recherches archéologiques; et, aidé de M. Tauzia de Lespin, son jeune et intelligent sous-lieutenant, il a fait un certain nombre de découvertes intéressantes qu'il s'est empressé de nous envoyer. Je transcrirai la plus grande partie de sa communication sans y rien changer; j'ajouterai seulement, avec la lecture des inscriptions, les observations les plus importantes auxquelles elles peuvent donner lieu :

« 8 octobre. — Nous quittons Hammamet et prenons la route de Sidi-Djedidi; à proximité de cette route, à 3 kilomètres environ de la partie des ruines de Souk-el-Abiod qui se trouve sur le chemin de Hammamet à Bir-el-Bouita, dans un henchir appelé « Gémélihia », nous trouvons, au milieu des broussailles, un petit autel portant l'inscription suivante; la lecture ne donne lieu à aucune indécision :

1.

C V B V L L A T I  
V S V F E L I X  
E T V O C T A V I  
V S V P R I M V S  
A E D V E X V M V I  
D V D



« Le cippe est brisé en bas, à droite. Un de mes officiers croit que la dernière lettre est un E, un autre y voit un L. »

Cette dernière lecture semble préférable; elle permet de développer ainsi l'inscription : *C. Bullatius Felix et Octavius Primus, aed(iles), ex mult(tis). D(ecreto) d(ecurionum).*

La formule « *ex multis* » se retrouve précisément sur une pierre découverte dans une ville toute voisine, Nabel, où on lit : *Q. Caelius, Lacti f., Lactus et M. Caelius, Syllae f., Pacatus, aed(iles) super quantitatem ex multis redactam, altera tanta de suo erogata pecunia posuerunt. L. d. d. d. (Corp. inscr. lat., VIII, 972.)* On remarquera l'analogie qui existe entre ce texte et celui de l'henchir Gémélihia.

A quelle cité appartenaient les édiles mentionnés sur le monument découvert par le capitaine Bordier? On ne saurait le dire au juste. Les ruines les plus rapprochées sont celles de Souk-el-Abiod qu'on identifie au *Putput* des Itinéraires.

« 9 octobre. — Nous campons à Bir-Bandou, point fort intéressant, où il y a des ruines que j'ai fait fouiller sans résultat, mais où je reviendrai.

« 10 et 11 octobre. — Zaghouan.

« 12 octobre. — Pont de Fals.

« 13 octobre. — Sidi-bou-Sioud. Ce point n'est pas marqué sur les cartes. Nous avons suivi pour arriver là la rive droite de l'Oued Jarrabia. En traversant l'Oued pour aller prendre mon campement sur l'autre rive, j'ai remarqué un aqueduc qui coupe la rivière. Les alluvions empêchent de le voir au delà. Il est donc difficile de savoir d'où il venait et où il allait; mais je croirais qu'il était chargé d'apporter l'eau à Bou-Ftis (Avitta Bibba), qui en ce moment en est totalement dépourvu.

« 14 octobre. — Nous gagnons à travers champs la route commençant à Henchir Benian, et nous allons camper entre l'Oued el-Aouageub et la Dechra bou Djelida. Là l'adjutant Decombe découvre une grande inscription qui forme la partie supérieure du chambranle de la porte d'une haouaba dédiée à Sidi el-Aouageub. Les lettres de la première ligne ont 7 centimètres de hauteur, celles des deux autres lignes 2 cent. 1/2; la pierre a 2 mètres de longueur sur 37 centimètres. La première ligne jusqu'à AVG est très fruste; il y a une cassure à la fin de la deuxième. Le reste de l'inscription est très lisible; BACCHVIANA est certain. »

2.

Copie de M. le capitaine Bordier et de M. le sous-lieutenant Tauzia de Lespin.

S A T V R N O A C H A I A E I Y A V G Y S A C R  
 P R O Y S A L Y I M P Y C A E S Y A N T O N I N I Y A V G Y P I I Y P Y P  
 G E N S B A C C H V I A N A Y T E M P L V M Ø S V A Y P E C Y F E C E R V N T Y I D Y D E D I C A  
 C A N D I D V S Y B R A I S A M O N I S Y F I L Y E X Ø X I P R Y A M P L I V S Y S P A T I V M Y I N Q V O  
 T E M P L V M F I E R E T  
 D O N A V I T

Sauf la première ligne, où il y a évidemment une inexactitude vers le milieu, l'inscription paraît bien copiée; elle doit se lire ainsi : *Saturno . . . . Aug(usto) sacr(um), pro sal(ute) Imp(eratoris) Caes(aris) Antonini Aug(usti) Pii, p(atris) p(atriciae), gens Bacchiuiana templum sua pec(unia) fecerunt id(em)que dedicav(erunt). Candidus, Braisamonis fil(ius), ex undecim pr(imis) amplius spatium in quo templum fieret donavit.*

Le monument, on le voit, est des plus intéressants; il nous fait connaître le nom d'une tribu africaine ignorée jusqu'ici, la *gens Bacchiuiana*, qui occupait les environs de Bou-Djelida, et le nom indigène *Braisamo* ou *Braisamon*, dont je ne connais pas d'exemple. La mention des *undecim primi*, qui ne s'est encore présentée que rarement <sup>(1)</sup>, ajoute encore à l'importance de cette découverte.

« 15 et 16 octobre. — Teboursouk. Nous traversons la Siliana au point dit El-Aroussa. Sur la rive gauche de la rivière se trouve un henchir qui me semble remarquable, appelé Sidi-Ahmed, où je suis revenu au retour.

« Au lieu nommé Aïn-Touneq se trouve un poste romain qui surveillait la voie, encore très visible, tracée à flanc de coteau; plus loin, à la source de l'Oued Younès, se voit un autre henchir peu important. Enfin, entre l'Aïn-Younès et la sortie du col du Djebel Ouache, nous rencontrons au milieu du chemin les débris d'une borne milliaire indéchiffable.

« 17 octobre. — Hammamet de l'Oued Thibar. C'est une ruine située à peu près à mi-chemin entre Teboursouk et Souk-el-Arba. M. de Lespin et moi y avons trouvé quelques monu-

<sup>(1)</sup> *Corp. inser. lat.*, VIII, 7041, à Cirta, *princeps et undecim primus gentis Saboïdum*; *Eph. epig.*, V, p. 286, n° 302 à l'henchir Biska.

ments épigraphiques dont l'un donne le nom antique de la ville.»

3.

Copies du capitaine Bordier et du sous-lieutenant Tausia de Lespin.  
Hauteur de l'autel, 1<sup>m</sup>,50

GENIO THIBVRIS  
AVGVSTO  
SACRVM  
P THIB  
D

*Genio Thiburis Augusto sacrum [R(es)]p(ublica) Thib[urii(anorum)]; d(ecreto) [d(e-curionum)].*

Il est superflu d'insister sur l'intérêt de cette inscription; on remarquera que l'ethnique de cette ville se rencontre dans le nom d'une grande cité voisine « *Thibursicum Bure* », et dans celui d'Althiburos, aujourd'hui benchir Medeïna. Le nom de l'oued qui passe auprès de la ruine, Oued *Thibar*, est évidemment un souvenir du nom antique.

4.

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,10.

CLCAIV

5.

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,20.

*aVG √ OP timo principi?*

6.

Belles lettres de 0<sup>m</sup>,08 de hauteur.

*præf. coh. . . . .* { EQ √ PVBL ∅ ADLECT ∅ A DIV }<sub>o</sub>  
NVM ∅ EO VITATAE ∅ IN }

7.

D M S  
Q √ IVLIVS √ L √ F  
Æ R O N D O  
P √ V √ A √ X X I  
H S e

8.

D M S  
P E R P V E R I  
P I V S V I X I T  
A N N I S N I X  
H √ S √ E

Le texte du n° 8 est à revoir sur l'original.

9.

D M S  
OCTAVIA  
HONORATA  
PIA VIXIT  
ANNIS LXXV  
H S E  
OTBQ IHS

Il faudrait contrôler sur l'original les sigles de la dernière ligne.

10.

D M S  
NONIA Oc TA  
VIA PIA VI  
XIT ANNIS  
LXXV  
H ∨ S ∨ E

11.

D M S  
C ∨ PROPERTIVS  
OPTATVS PIVS  
VIXIT ANNIS  
XXV  
H ∨ S ∨ E

12.

Deux personnages debout, homme et femme.

D M S  
L ∨ SILLICON HONÈ  
P ∨ VIX ∨ AN ∨ LXV  
ET MALLIA ∨ FOR  
C ∨ I ∨ P ∨ VIX ∨ AN ∨ LI  
h ∨ S ∨ EOTBQ ∨ I ∨ I ∨ L ∨ S  
PR ∨ HONORAT

Les noms des défunts restent douteux dans la copie du capitaine Bordier et de son sous-lieutenant.

« Les textes portant les numéros 6, 8, 9, 10 et 11 ont été relevés dans un autre henchir, à 1 kilomètre environ à l'ouest du premier, vers Souk-el-Khmis.

« 18 octobre. — Souk-el-Khmis.

« 19 octobre. — Souk-el-Arba jusqu'au 24 octobre.

« 25 octobre. — Nous revenons à Thibur.

« Le 26, nous nous arrêtons quatre heures à l'henchir Kouchbatihia; M. Tazia de Lespin y découvre une inscription qui fait connaître le nom de la ville, et moi quelques pierres tombales. J'y re-

marque aussi un long couloir à ciel ouvert formé par l'extraction des pierres qui ont servi à bâtir la ville antique. Il a 200 mètres au moins de long sur 6 à 8 de large; les indigènes l'ont barré à ses deux extrémités. A proximité de ce couloir, j'ai vu deux excavations faites de main d'hommes, très régulières, ayant 1<sup>m</sup>,20 de côté et 1 mètre de hauteur, qui ont dû servir de chambres sépulcrales. »

J'ai eu moi-même l'occasion de signaler des tombeaux de cette nature dans les mêmes régions. Cf. mes *Explorations épigraphiques*, II, p. 143 et pl. XIX.

Les inscriptions relevées à l'henchir Kouchbatihia sont les suivantes :

13.

Copies du capitaine Bordier et du sous-lieutenant Tauzia de Lespin.

FORTISSIMO  
AC NOBILI CAE  
FLAVIO VALE  
RIO CONSTAN  
TIO RESP V MV  
NICIPII THIM  
BURE NUMINI  
EORVM DEV O  
TA IN AETERNVM

*Fortissimo ac nobili Caesari Flavio Valerio Constantio resp(ublica) municipii Thimbure numini eorum devota in aeternum.*

Cette inscription contient des particularités assez embarrassantes. En premier lieu, le monument n'est dédié qu'à Constance I<sup>er</sup>, avant qu'il eût reçu le titre d'Auguste (mai 305), et pourtant la cité se dit *devota numini EORVM*. Il faut en conclure que cette base n'était pas seule à cette place et faisait partie d'un ensemble de monuments juxtaposés, élevés en l'honneur de Dioclétien et de ses collègues. En second lieu, l'ethnique qui se lit sur la copie du capitaine Bordier est *Thimbure*. Or, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre ce mot et celui de *Thibur* que nous avons trouvé précédemment. Ces ruines faisaient-elles partie du même municipes? C'est peu vraisemblable, puisqu'elles étaient éloignées l'une de l'autre de 15 kilomètres environ, et pourtant la présence de ces deux ethniques presque identiques doit éveiller le soupçon. Il ne faut pas songer à rattacher l'henchir Kouchbatihia à Teboursouk (*Thibursicum Bure*);

cette dernière ville avait quitté sous Constance le titre de municipale pour prendre celui de colonie qu'elle portait déjà sous Gallien (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 1430. Cf. 1432).

14.

D M S  
V IVNIVS V Q V F  
ARN V VICTOR  
IVS V VIXIT  
ANN V LXX  
H S E

Ligne 2, le prénom est à vérifier; ligne 4, le capitaine Bordier a indiqué sur sa copie IVS et non ~~IVS~~IVS; il se pourrait pourtant que ces trois lettres fussent la fin du mot PIVS.

15.

D M S  
R V GRIPINIVS  
SVRIACVS AR  
NESIS V P V V AN  
XXXX

Ligne 2, entièrement à revoir. Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1470.

La mention de la tribu *Arniensis* est à remarquer.

«Le même jour (26 octobre) nous allons camper à Dougga.

«Le 27, nous nous rendons de Dougga à El-Aroussa ou mieux à Henchir Sidi-Ahmed (voir journée du 15). Nous y restons le 27 et le 28. Nos efforts ne sont pas couronnés d'un plein succès. Pourtant, en dehors des inscriptions que j'envoie, nous avons trouvé : 1° une tête de statue très endommagée et une partie inférieure de statue figurant les replis d'un serpent; 2° deux bas-reliefs, l'un représentant à gauche un palmier, à droite un vase duquel s'échappent deux branches de vigne avec raisin que deux quadrupèdes et un lézard(?) viennent manger; l'autre un sacrifice à Bacchus: à droite, un homme conduit un bélier, tandis qu'un autre mène un groupe d'animaux dont il est difficile de fixer la nature; à gauche, un autel avec branche de vigne et raisin, et deux hommes qui, se tenant par la main, semblent danser.»

16.

Hauteur, 1<sup>m</sup>,03; largeur, 0<sup>m</sup>,62

PRIMVS IVNIOR  
ESTINRASTOVAE  
COER A  
COLUMNA B  
HOMERVOM  
:

Cette inscription est entièrement à revoir.

17.

Largeur, 0<sup>m</sup>,555.

HA  
DISPOSVIT FE  
CIT ET AEDIFICIA  
DEDICAVIT

18.

Lettres en relief de 0<sup>m</sup>,15.

PRI

MVS

« 29 octobre. — Nous allons de Henchir Sidi-Ahmed à Biska, où nous trouvons trois inscriptions, certainement inédites. »

19.

M V CAECILIO  
S E C V N D O  
A R N V H O N O  
RATO FILIO ETNE  
POTI FLL PERPETVO  
RVM MVNICIPII SVI

*M. Caecilio Secundo, Arn(iensi tribu) Honorato, filio et nepoti fl(aminum) perpetuo-  
rum municipii sui.*

20.

*personnage autel personnage*

ET PATRI ET MATRI FECIT  
GIDIVS PRIMVS V V A V LV  
MAMIA SECVNDA V V A V LV

21.

S ISI PIIM  
I VI CON  
RO IDM

« Dans un henchir près de Biska, vers Sidi-Brik, nous avons trouvé quelques autres inscriptions. »

22.

Sur trois fragments dont les lettres mesurent 0<sup>m</sup>,17 de hauteur.

<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
NINO V AVG V A	IMO PO	S DIVINE
RO V V G Ø A	MAXIM	A V D V D V PP

Ce sont des fragments d'une même ou peut-être de deux inscriptions gravées en l'honneur d'un empereur et des membres de sa famille. Il n'est guère possible de préciser davantage.

23.

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,25.

VIT

24.

C V SVLPICIO  
C V SVLPICI  
PERENIS F  
ARN AMPE  
IO SACERDOT  
I CERERVM  
KARTHAGINI  
ANNI CXXX  
D V D V P V P

*C. Sulpicio, C. Sulpicii Peren(n)is filio, Aru(iensi tribu), Ampel(l)io, sacerdoti Cererum Karthagini, anni CXXX. D(ecreto) d(ecurionum) p(ublica) p(ublica).*



On connaissait déjà une inscription analogue à celle-ci, copiée par Wilmanns à l'enchir Bou-Ftis (Avitta-Bibba); (*Corpus*, VIII, 805). Il y est aussi fait mention d'un *sacerdos Cerer(um)* et non *Cerer(is)*, comme l'indique le *Corpus*; comme ici les années y sont supputées à partir de la fondation de Carthage. L'année 130 de Carthage répond à l'année 86 après J.-C.

25.

MODIA FOVINIA  
Q MODI FELICIS FIL  
FLAM PERPOVAE OB  
HONOREM HAMINCAT  
SVpra HC III M AM XA

.....  
.....  
.....

D ∨ D ∨ P ∨ P

*Modia Forinia, Q. Modi(i) Felicis fil(ia), flam(inica) perp(etua), quae ob honorem flam[onii] . . . . supra HS III m(ilia) [n(ummum)] am[pli]a[ta pecunia?]. . . . D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).*

26.

OR  
N  
V  
AMICO  
HONESTIA

«Le 30, je voulais aller camper à Bou-Ftis, mais en y arrivant je me suis aperçu qu'il n'y a qu'un puits d'eau saumâtre. Force m'est donc d'aller à 3 kilomètres vers le lac Koursia, au point appelé Bir-Lekmine, où nous avons fait quelques découvertes épigraphiques et trouvé une statue entière, c'est-à-dire avec la tête. Ce n'est pas à proprement parler une statue, mais plutôt un haut-relief : la partie postérieure n'est point sculptée et devait s'adapter à une muraille.»

27.

D ∨ M ∨ S  
MECENA SECVN  
OVLA GRISTIANÆE  
MINA CONIVX MA  
ili faustiNIANI

D ∨ M ∨ S  
MANILVS FAVSTINIA  
NVS M VICTORIVS ET  
FORTVNATAE: EDILICIVS  
ET DVOVIRALICIVS VIR  
PIVS VIXIT ANN  
SE VIVO SIBI ET SVIS PARAVIT

D ∨ M ∨ S  
MANILVS FORTVNA  
TIANVS MANILI A  
NIANVS VSE:CVS  
DVOVIRALICIVS VIR  
HONESTVS PIVS  
VIXIT ANNIS XXXII MENS

Cette triple inscription serait très intéressante si les noms des personnages avaient été transcrits plus exactement. Il semble qu'on doive la lire ainsi :

*D(i)s M(anibus) s(acrum); M(a)ecilia? Secundula, c(h)ristiana femina; conjux Ma[nili(i) Faustini]niani [vixit annis. . . .].*

*D(i)s M(anibus) s(acrum); Manilius Faustianus, M(anili)Victoris? et Fortunatae [fil(ius)], (a)edilicius, et duoviralicus vir [honestus?] pius vixit ann(is) <sup>(1)</sup>. Se vivo sibi et suis paravit.*

*D(i)s M(anibus) s(acrum); Manilius Fortunatianus, Manili(i) [F]a[usti]niani filius, (a)edilic[i]us, duoviralicus, vir honestus, pius vixit annis XXXII, meus(i)bus. . . .*

28.

S	v	S	I	A	I	V	I	I	S	A	S	I	R	A	S	O	
M	E	X	C	O	L	V	E	R	V	N	T	C					
A	V	E	R	V	N	T	D	E	D	I	C	A	V	E	R	U	M

Cf. *Bulletin des antiquités africaines*, 1883, p. 316, n° 194, où figure une copie de ce fragment, évidemment très fruste.

29.

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>, 15.

ROSA

« 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre. — Pont de Fahs.

« 2 novembre. — Zaghouan.

« 3 et 4 novembre. — Henchir Harrat. Les fouilles que nous avons faites ont amené la découverte d'un certain nombre d'inscriptions <sup>(2)</sup>; deux d'entre elles nous révèlent le nom antique de la ville, Segermes <sup>(3)</sup>. »

30.

IMP CAES M AVRELIO  
 PROBO PIO FELICE (*sic*)  
 AVG v PONT v MAXIMO  
 TRIB POT III COS II  
 P P PROCOS M VNI  
 CIPIVM AVR AVG SEGEr  
 MES DEVOTVM NV  
 MINI MAIESTATI  
 QVEEIVSD D P P

(1) Le chiffre des années n'a jamais été inscrit.

(2) Ces fouilles avaient été commencées au mois de février 1884 par M. Ernest Babelon. — S. R.

(3) Les inscriptions découvertes par M. Bordier ont été estampées depuis par

31.

PP  
 IROCONS MV  
 CIPIVM AVR AVG  
 SEGERMES DE  
 VOTVM NVMI  
 NI MAIESTATI  
 QVE EIVS DDP P

La première de ces deux inscriptions est de l'année 278; dans la seconde le nom de l'empereur est effacé.

Elles doivent se lire ainsi :

30. — *Imp(eratori) Caes(ar)i M. Aurelio Probo Pio Felici Aug(usto), pont(ifici) maximo, trib(unicia) pot(estate) III co(n)s(uli) [ri] p(atr)i [p(atr)iae], proco(n)s(uli) municipium Aur(elium) Aug(ustum) Segermes devotum numini majestatique ejus. D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).*

31. — . . . . *p(atr)i p(atr)iae procons(uli) municipium Aur(elium) Aug(ustum) Segermes devotum numini majestatique ejus. D(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica).*

La ville construite à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Henchir Harrat*, et que Wilmanns avait identifié par conjecture avec la *Bibae* de la table de Peutinger (*Corp. inscr. lat.*, VIII, p. 17), se nommait donc, du moins au temps de Probus, *Municipium Aurelium Augustum Segermes*. Il est question dans la notice de la Byzacène (n° 99) d'un évêque de Segermes : *Restutus Segermitanus in exilio* <sup>(1)</sup>.

32.

VINDICI  
 C POSTVMIO SATVRNINO  
 FLAVIANO v E v V v PROCVRA  
 TORI CENTENARIO REGIO  
 NIS HADRIMETINAE FVNc  
 TO ETIAM PARTIBVS DVCE  
 NARI EX SACRO PRAECEPTO  
 IN EADEM REGIONE  
 L v SEMPRONIVS MAXIMVS  
 FL x P PATRONO

*Vindici(i). C. Postunio Saturnino Flaviano, e(gregio) v(iro) procuratori centenario regionis Hadrinetinae, fu[n]cto etiam partibus ducentari(i) ex sacro praecepto in eadem regione. L. Sempronius Maximus fl(anen) p(erpetuus) patrono.*

M. Letaille; nous avons contrôlé et corrigé les copies qui nous avaient été communiquées à l'aide des estampages transmis par M. Letaille au Ministère de l'instruction publique.

<sup>(1)</sup> Cf. *Conc. S. Cypr.* 9 «a *Segermis*. [Le nom de Segermes se trouve déjà dans

On connaît déjà deux procurateurs de la *Regio Hadrumetina*: l'un figure sur une inscription de Constantine (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 7039), l'autre sur un texte de Lyon (Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 156). « *Cui divus Aurel. Antoninus centenariam procuration. pro. Hadrimetinae dedit.* Ce dernier texte, rapproché de celui que le capitaine Bordier a trouvé, prouve que la *procuratio regionis Hadrumetinae* était une procuratèle *centenaria*. On voit pourtant que C. Postumius Saturninus Flavianus avait été, par décret spécial de l'empereur, porté au rang et aux appointements de *ducenarius*, tout en conservant les mêmes fonctions <sup>(1)</sup>.

33.

.....  
PHILIPPI NOLIV  
EQVO PVBLICO  
ADLECTO AB IMPP  
ANTONINO PIO ET  
VERO AVGG  
D D P P

Sauf la première ligne, cette inscription est parfaitement lisible; elle ne prête d'ailleurs à aucune remarque spéciale.

R. CAGNAT,

Membre de la Commission de Tunisie.

un fragment d'inscription de Henchir Harat, *Corp. inscr. lat.*, VIII, 910, où Wilmanns a transcrit SE. GERM~~///~~. Sa copie n'est d'ailleurs pas complète. — S. R.]

<sup>(1)</sup> Cf. pour des faits analogues : Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten*, p. 262, note 1.

SÉANCE DU 9 MARS 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

L'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers émet le vœu qu'un projet de loi pour la conservation des monuments anciens soit prochainement présenté aux Chambres. Le Comité, considérant qu'il s'est plusieurs fois déjà associé à des vœux du même genre et qu'il n'a manqué aucune occasion de les recommander à l'attention des pouvoirs compétents, décide qu'il sera donné acte à l'Académie d'Angers du vœu par elle émis, mais qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'objet d'un rapport spécial.

La Société d'émulation des Côtes-du-Nord renouvelle la demande qu'elle avait précédemment formée à l'effet d'obtenir une subvention, et envoie à l'appui une note sur l'état de ses publications. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire demande une subvention pour la continuation des fouilles qu'elle a entreprises l'an dernier à Saint-Paulien. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

La Société niçoise des sciences naturelles, historiques et géographiques demande une subvention en vue de ses publications. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie :

1° Une note sur trois portraits du P. Joseph. — Renvoi à M. de Montaiglon.

2° Une notice accompagnée de photographies, sur deux croix de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle conservées à Poitiers. — Renvoi à M. Darcel.

M. le D<sup>r</sup> Barthélemy, correspondant du Ministère à Marseille, envoie une notice sur des peintres et peintres-verriers ayant travaillé à Marseille de 1300 à 1550, avec une série de prix faits inédits. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Bénét, correspondant du Ministère à Mâcon, communique une note de M. Martin, conservateur du musée de Tournus, sur des monnaies inédites de Mâcon. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Béziers, inspecteur d'académie à Rennes, adresse une notice accompagnée de dessins, sur deux allées couvertes du département d'Ille-et-Vilaine. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère à Besançon, envoie copie de l'inventaire de l'argenterie et de l'argent trouvés au château de Nozeray (Jura) après la mort de Louis de Chalon, prince d'Orange, en 1462. — Renvoi à M. Darcel.

M. Giraud, correspondant du Ministère à Lyon, envoie une note au sujet de l'inventaire de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, publié dans le dernier volume du *Bulletin archéologique*. — Renvoi à M. Darcel.

M. Merlet, membre non résident du Comité, à Chartres, envoie la copie de divers marchés relatifs aux orgues de la cathédrale de Chartres. — Renvoi à M. Müntz.

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, adresse une note sur une découverte de bronzes et de monnaies de l'époque romaine. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Joseph Valentin, de Mirabel-aux-Baronnies (Drôme), envoie le calque d'une monnaie sur laquelle il a cru reconnaître les effigies de Valens et de Valentinien. — Renvoi à M. Chabouillet.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Mémoire sur les statues équestres de Constantin placées dans les églises de l'Ouest de la France*, par M. l'abbé Arbellot.

*François Laurana, auteur du monument de Saint-Lazare dans l'ancienne cathédrale de Marseille*, par M. le D<sup>r</sup> Barthélemy.

*Les cimetières depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours* (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fasc.), par M. le D<sup>r</sup> Gannal.

*Histoire de la ville de l'Isle-Adam et notice biographique de ses seigneurs.* — *Excursion à l'Isle-Adam, à Stors et à l'abbaye du Val.* — *Procès-verbal des fouilles faites dans le monument mégalithique récemment dé-*

*couvert sur la commune d'Arronville (Seine-et-Oise)*, par M. l'abbé Grimot.

*Le cimetière franc d'Eu (Seine-Inférieure) et la tombe d'un monétaire*, par M. Michel Hardy.

*Columnata, histoire d'une pierre écrite*, par M. Mac-Carthy.

*Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, t. III, par M. Prarond.

*Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie de Bruxelles*, 21<sup>e</sup> année.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande en reconnaissance d'utilité publique formée par la Société des amis des arts de Tournus. Le Comité, considérant que cette société est de fondation trop récente, et qu'elle a trop peu produit jusqu'ici, estime qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de prendre sa demande en considération.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de M. Jules Philippe, vice-président de la Société florimontane d'Annecy, relative aux fouilles entreprises par cette Société, en 1884, à l'aide d'une subvention qui lui avait été accordée par le Ministère. Les fouilles ont porté sur une station de l'âge de la pierre, située à l'entrée du port d'Annecy, et sur une station de l'âge du bronze, située au lieu dit Roselet. M. Philippe envoie la liste, sans commentaires, des objets découverts. Cette liste n'apprend rien de nouveau, mais elle prouve que les fonds ont été bien employés. Tous ces objets doivent sans doute être déposés au musée d'Annecy, quoique la note de M. Philippe ne le dise pas. Il serait bon que le Comité fût toujours averti de la destination donnée aux objets découverts par suite des fouilles exécutées sous le patronage et avec les fonds du Ministère.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une demande de M. Magitot, vice-président de la Société d'anthropologie de Paris, tendant à obtenir une mission gratuite pour entreprendre des fouilles dans une station préhistorique située au Puy de Comberet (Puy-de-Dôme). Le Comité émet un avis favorable.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une monographie des monuments mégalithiques de Seine-et-Oise, par M. Guégan. Cette communication consiste simplement en la table des matières d'un grand ouvrage dont M. Guégan poursuit l'achèvement. Il est impossible de juger d'après cela du mérite du travail, et le Comité ordonne le dépôt de cette communication aux archives.

M. BERTRAND entretient le Comité des découvertes faites par M. Méline à Saint-Révérien (Nièvre). Tout porte à croire qu'en continuant les recherches on pourrait trouver d'autres objets intéressants. Malheureusement le terrain qui reste à explorer est en partie couvert par un bois appartenant à M. Méline, mais soumis au régime forestier. Il faudrait donc obtenir de l'administration des forêts l'autorisation nécessaire pour poursuivre les fouilles.

M. Héron de Villefosse confirme les renseignements donnés par M. Bertrand, et prie le Comité de solliciter l'intervention du Ministre de l'instruction publique pour aplanir les difficultés qui pourraient empêcher la reprise des fouilles.

Le Comité décide que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié d'agir auprès de son collègue de l'agriculture pour qu'ordre soit donné aux agents forestiers de faciliter dans la mesure du possible les fouilles de M. Méline.

M. le Président communique à la Section les propositions faites par la sous-commission nommée à la précédente séance pour les croix de la Légion d'honneur et les palmes académiques à décerner par le Ministre à l'occasion du Congrès de la Sorbonne. Ces propositions sont adoptées.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---



NOTE SUR UNE SUITE DE TAPISSERIES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
REPRÉSENTANT L'HISTOIRE DE SUZANNE.

D'après le témoignage du propriétaire actuel, cette tenture viendrait du château de Chaulnes, en Picardie, où elle était conservée depuis plusieurs siècles. Son état de conservation, la vivacité des tons bleu et rouge qui constituent l'élément principal de la coloration, viennent à l'appui de cette tradition. Elle sort très probablement de quelque atelier de l'Artois ou de la Flandre; mais, comme elle date des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle et du règne du Louis XII, plutôt que du XV<sup>e</sup> siècle, il est difficile d'y voir une production des métiers d'Arras, entièrement ruinés par Louis XI; peut-être provient-elle des manufactures de Tournai, en pleine prospérité vers 1500, ou de ceux de quelque ville voisine. En tout cas, c'est aux environs de la Picardie qu'il faut chercher son lieu d'origine.

Acquise il y a quelques années par M. Marmottan, ancien receveur général, cette œuvre remarquable appartient aujourd'hui à M. Paul Marmottan, son fils. Comme elle se trouve dans une collection particulière et, par suite, exposée à changer de propriétaire et à devenir ainsi invisible pour le public, nous croyons qu'il est bon d'en noter ici les traits caractéristiques.

L'ensemble de la tenture se compose actuellement de huit sujets; au-dessus de chaque épisode, est placé un quatrain explicatif en lettres gothiques, sauf pour le premier dont la légende compte huit vers. Nous donnerons une description succincte de chaque panneau, en la faisant suivre de l'inscription qui se lit sur la tapisserie.

Les différentes scènes sont séparées les unes des autres par de minces colonnettes servant de point d'appui à de légers arceaux de style flamboyant où l'artiste semble avoir voulu représenter un ouvrage de ferronnerie. Les costumes sont du temps de Louis XII. Le rouge et le bleu dominent et donnent à l'ensemble un aspect très éclatant. La franchise et la simplicité du travail sont remarquables. Des robes entières sont faites de deux tons, l'un clair, l'autre foncé, les demi-teintes étant produites à l'aide de hachures où les deux tons fondamentaux se pénètrent l'un l'autre, procédé très usité d'ailleurs à cette époque. En trois endroits paraît la devise *Se je puis*, inscrite sur une double banderolle qu'un enfant nu, juché

dans le feuillage d'un arbre, tient de chaque main. Au-dessous de la devise sont accrochés aux branches de l'arbre deux écussons penchés en sens inverse. L'un, c'est à coup sûr celui du mari, est d'azur à deux levrettes d'or affrontées, L'autre, probablement l'écusson de la dame, est parti des armes du mari et d'un écu d'azur à trois roses d'or, chargé d'une bande d'or au croissant d'argent en abîme. Dans une des compositions, l'artiste a représenté à l'état naturel la levrette héraldique que le propriétaire de la tenture portait dans ses armoiries.

*1<sup>er</sup> sujet* : Le premier compartiment offre un sujet assez étrange : un personnage d'une certaine corpulence, vêtu d'un costume ecclésiastique, est assis dans une chaire à dossier, dont les flancs sont ornés de linges roulés. Il tient de la main gauche un papier plié et tend la main droite avec le geste d'un homme en train de raconter ou de prêcher. Devant lui, un pupitre soutient un livre ouvert dont les lettres sont illisibles. Au-dessus de ce pupitre, un portrait dans un cadre rond accroché entre deux fenêtres, représente la tête d'un homme d'un certain âge, peut-être le propriétaire de la tapisserie.

La présence de ce prêtre, tout à fait étranger au sujet, et dans la bouche duquel semblent mises les explications qu'on va lire, rappelle ces figures des Pères de l'Église placées au commencement de chacune des grandes frises de l'Apocalypse d'Angers. On trouve fort peu d'exemples de cette disposition, surtout au xvi<sup>e</sup> siècle. Celui-ci prouve que si la tenture n'est pas complète dans toutes ses parties, nous en avons du moins le début.

En haut de la scène, une large banderolle déroulée porte les huit vers suivants (c'est peut-être le personnage placé dans la chaire qui parle) :

Seigneurs qui voyez cette histoire  
De Susanne la belle et bonne,  
Retenez en vostre mémoire  
Que Dieu ses serviteurs guerdonne  
Et jamais ne les habandonne;  
Mais ceux qui quîèrent trahison,  
En la fin doel les anvironne,  
Comme droict le voelt, et raison.

*2<sup>e</sup> sujet* : Quatre personnages, Suzanne et trois suivantes. Debout au milieu de la scène, sous un arbre qui porte la devise et les deux écussons décrits plus haut, Suzanne commence à retirer ses vête-

ments. Son nom est inscrit en lettres gothiques au bas de sa jupe. Une servante placée à gauche reçoit la robe dont la dame va se dépouiller. Derrière celle-ci, une autre servante tient une fleur à la main. A droite, la troisième soulève le couvercle arrondi d'un coffret de fer d'où s'échappe un collier en torsades. Légende :

Susanne par ses damoiselles  
Se fait despouillier toute nue  
Au jardin où sont fleurs nouvelles,  
Pensant de nul estre congneue.

*3<sup>e</sup> sujet* : Six personnages, Suzanne, les trois suivantes et les deux vieillards. Suzanne modestement vêtue jusqu'au cou d'une large robe blanche dont les longues manches couvrent entièrement ses bras, est debout dans une espèce de piscine montée sur un pied et couverte d'un toit ou dais en fer ouvragé, d'où l'eau s'échappe par deux tuyaux. Cette piscine, arrondie en dessous comme une cuve baptismale, ne saurait jamais recevoir la partie du corps de la baigneuse qu'on ne voit pas. Il n'y a pas de place pour les jambes. A gauche, une des servantes tient un vase ayant la forme d'un ciboire; une autre, assise sur la droite, porte un plat garni de fruits et en présente un à sa maîtresse. Derrière celle-ci, la troisième gagne une porte qu'on aperçoit au fond. Au second plan, à gauche, apparaissent les têtes des deux vieillards. Légende :

Deux viellars pour luy faire guerre  
La guettent par malvais propos;  
Susanne envoie ungemens guerre,  
En disant que l'luys soit bien clos.

Ces trois premiers sujets appartiennent à la même pièce de tapisserie.

*4<sup>e</sup> sujet* : Cinq personnages, Suzanne, les deux vieillards et deux suivantes. Dans la même piscine qui continue à verser l'eau par ses deux tuyaux, Suzanne, la tête couronnée d'un nimbe, semble repousser du geste la proposition des vieillards. L'un à gauche, sans barbe, étend la main sur le bras de Suzanne; l'autre à droite, porte une longue barbe. Au fond, à gauche, on aperçoit deux des servantes. Légende :

Les luxurieux viellars virent  
Suzanne au baing toute seullette,  
De son deshonneur la requirent;  
Mais tost refusa leur requeste.

5<sup>e</sup> *sujet* : Trois personnages, Suzanne et les deux vieillards. Entièrement rhabillée, la tête toujours surmontée du nimbe, Suzanne s'avance vers la gauche les mains croisées sur la poitrine et escortée de ses deux séducteurs placés de la même façon que dans la scène précédente. Le vieillard barbu n'a pas changé de physiologie; mais l'autre paraît beaucoup plus jeune et plus gras que dans le quatrième tableau. Dans l'arbre qui occupe le fond, reparaissent les légendes et les armoiries déjà signalées. Le poète change ici de mesure. Il s'exprime en vers de dix pieds. C'est la seule fois :

Suzanne dont les viellars requeroient  
La menachant en la manière telle  
Qu'ylz diroyent que trouvé ilz avoyent  
Homme faisant péchié avecques elle.

Ce sujet forme une pièce de tapisserie avec le précédent.

6<sup>e</sup> *sujet* : Dix personnages, Suzanne, quatre homme en pied, trois autres figures dont on ne voit que la tête, deux enfants, plus un chien. Suzanne, sans nimbe cette fois, ayant remplacé le turban, dont sa tête était précédemment couverte, par un bonnet rond rappelant celui d'Anne de Bretagne, s'avance vers la droite, portant un mouchoir à ses yeux et escortée de deux hommes. Deux autres, dont Joachim qui paraît jeter sur sa femme un regard de dédain, marchent devant, précédés d'une levrette rappelant la pièce principale des armoiries. Deux adolescents à cheveux longs, les mains jointes, marchent sur le côté, plongés dans une vive affliction. A gauche, au fond, paraissent trois têtes, dont une de femme. Légende :

Joachin, de Susanne espous,  
Fut de ce rapport dolereus,  
Et se reputoit devant tous  
Povre, chetif et malheureux.

Ce sujet forme à lui seul une pièce, tandis que les autres panneaux de tapisserie comptent au moins deux scènes. Aussi paraît-il manquer ici un épisode annonçant la condamnation de Suzanne et l'intervention de Daniel.

7<sup>e</sup> *sujet* : Dix personnages, Daniel, les deux vieillards, un garde et des assistants. Suzanne ne paraît pas dans cette composition.

Daniel, assis au fond dans une chaire tournée vers la droite, semble prononcer le jugement. Sa tête est nimbée. Les deux vieillards sont debout à droite, les mains liées, conduits par un soldat armé d'un sabre recourbé suspendu à sa ceinture par deux petites chaînettes. Six spectateurs assistent au jugement, quatre à gauche, deux sur l'arrière-plan de droite. Le carrelage de la salle où se passe la scène porte des lettres dont il a été impossible de tirer un sens. On lit distinctement les caractères PTSEOIA, etc. Légende :

Il trouva les accusateurs  
Deceptis viellars ayans tort,  
Les condempna devant pluseurs,  
Et Susanne ga[r]da de mort.

8<sup>e</sup> sujet : Dix personnages, les vieillards et les soldats qui les mènent au supplice. La troupe semble sortir d'une tour qu'on aperçoit à gauche et s'avance vers la droite, les deux condamnés en tête. Ils sont escortés de gardes vêtus d'armures et coiffés de casques bizarres; derrière eux s'avance sur un cheval une sorte de juge à longue barbe, tenant une baguette. Deux estafiers tiennent la corde qui attache les vieillards. Sur la gauche, marche un nègre coiffé d'un turban. Les bordures du costume d'un des soldats portent des lettres n'offrant pas de sens. Un arbre qui sépare cette scène de la précédente porte la double devise et les armoiries déjà reproduites deux fois. Légende :

Ainsi furent menez soudain  
Au lieu pour souffrir grief tourment.  
Le peuple, loant Dieu haultain,  
S'esjoissait du jugement.

La légende de Suzanne n'est pas de celles dont il existe de très nombreuses représentations en tapisserie. Cependant elle a fourni le sujet d'une autre suite de tableaux dont le rapprochement avec celle que nous venons de décrire s'impose en quelque sorte. Parmi les toiles peintes naguère conservées à l'Hôtel-Dieu de Reims, et depuis peu de temps exposées dans les salles de l'Hôtel de Ville, se trouvent des compositions représentant plusieurs épisodes de l'histoire de Suzanne. Autrefois la série se composait de sept ou huit sujets; il n'en reste plus que quatre. Les autres ont disparu. Or, deux des sujets choisis par l'auteur des toiles peintes représentent des

scènes que nous venons devoir sur les tapisseries de M. Marmottan, et, par une coïncidence remarquable, les quatrains en vers des toiles et des tapisseries sont exactement les mêmes. Ce sont ceux du quatrième épisode (la scène de séduction) et du septième (le jugement de Daniel). Cette identité ne saurait être fortuite. Comme les tapisseries n'ont pas été copiées sur les toiles peintes, attendu que les compositions diffèrent absolument, il faut admettre que les artistes chargés de retracer l'histoire de Suzanne auront eu à leur disposition les mêmes quatrains pour servir de commentaire à leur œuvre. Des poètes de valeur, comme Henri Baude, dont Jules Quicherat a fait revivre l'intéressante et sympathique figure, composaient de petites pièces de vers à l'usage des tapissiers. N'y aurait-il pas eu à la même époque, c'est-à-dire au xv<sup>e</sup> siècle, des recueils imprimés, destinés à l'explication des scènes tirées de l'histoire sacrée ou profane et qui circulaient à un certain nombre de copies dans le monde des artistes et des artisans en haute lisse ?

Je donne la conjecture pour ce qu'elle vaut. On remarquera que c'est la première fois qu'une pareille analogie entre les toiles de Reims et une tapisserie contemporaine a été signalée. Aussi les deux nouvelles scènes que donnent les toiles peuvent-elles aider à combler des lacunes dans la tenture en question. Le premier sujet se place avant le Jugement de Daniel; c'est la condamnation de Suzanne. Il est accompagné de cette légende :

Les deux viellars qui l'accusèrent  
Furent ceuz dont par jugement  
Susanne à la mort condanèrent;  
Mais Dieu pria dévotement.

Enfin nous avons sur les toiles de Reims la scène finale, le supplice des coupables, avec la moralité :

Les deux viellars outrecuidés  
Eurent pugnicion tres ample,  
Furent occis et lapidés.  
Juges, notez bien cet exemple.

J. GUIFFREY,  
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE  
DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES  
À LA SORBONNE.

---

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

---

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET.

La 23<sup>e</sup> réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 7 avril 1885, à midi et demi précis, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Chabouillet, vice-président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques.

Étaient présents : MM. Léon Renier, Léopold Delisle, Faye, Duruy, Levasseur, de Quatrefages, Gréard, de Lasteyrie, Alphonse Milne-Edwards, Mascart, Tranchant, Anatole de Barthélemy, Maunoir, de Boislisle, Gazier, Lyon-Caen, Richet, Charles Robert, A. Babeau, Buhot de Kersers, Hamy, Cournault, Julliot, Guibert, Caillemer, le P. de la Croix, Auguste Vitu, Léon Palustre, de Marsy, l'abbé Arbellot, etc.

M. CHABOUILLET, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes, donne lecture des arrêtés ministériels qui réglementent le Congrès de 1885 et constituent les bureaux de chacune des sections.

La séance générale est levée à 1 heure moins dix, et les différentes sections du Congrès se retirent dans leurs amphithéâtres respectifs.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le bureau est ainsi constitué :

M. Chabouillet, président; MM. Alexandre Bertrand et Anatole de Barthélemy, vice-présidents; M. Robert de Lasteyrie, secrétaire.

MM. Buhot de Kersers, de la Société des antiquaires du Centre, et Julliot, de la Société archéologique de Sens, sont nommés assesseurs.

M. Hippolyte BAZIN lit un mémoire sur une très curieuse inscription grecque découverte en 1866 à Antibes par le D<sup>r</sup> Mougins de Roquefort.

Cette inscription a été gravée sur un gros galet en serpentinite, et a fourni à M. Heuzey le sujet d'une savante étude<sup>(1)</sup> dans laquelle il cherche à prouver que le galet inscrit d'Antibes était une pierre sacrée, analogue à ces *bétyles* qui, dans l'antiquité, étaient adorés en divers lieux, principalement en Chaldée, en Phénicie et en Asie Mineure, comme des images de la divinité.

M. Bazin se refuse à voir dans ce caillou roulé une pierre sacrée. Il s'appuie sur ce fait constaté par M. Heuzey lui-même, qu'à aucune des extrémités de la pierre on ne trouve la moindre trace de scellement, ce qui prouve que ce galet était posé à plat. Or les *bétyles* étaient dressés.

La forme arrondie et allongée de l'objet, le sens de l'inscription qu'il porte, le culte que l'on rendait à la Vénus orientale, ont déterminé M. Bazin à voir dans ce galet comme la représentation d'un énorme phallus déposé dans un but pieux sur l'autel de la déesse de la génération. La Vénus antipolitaine n'était autre que l'Astarté phénicienne; on sait d'une façon certaine que telle était aussi l'Aphrodite marseillaise. Or la colonie ne dut pas aller chercher ail-

(1) *La pierre sacrée d'Antipolis*, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXV (1874), p. 99 et suiv.



leurs que dans sa métropole l'image de la déesse protectrice de sa marine et de son commerce.

Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle avant notre ère, date que la forme des caractères assigne à cette inscription, les cultes orientaux prirent dans le monde grec une extension considérable, et Antibes, comme Athènes, comme Rhodes, dut avoir des *thiases*, associations fondées dans un but de propagande religieuse. M. Bazin suppose que c'est un de ces thiases qui aura déposé cet *ἀνάθημα* sur l'autel d'Aphrodite. Née de l'écumme des flots, Vénus était la déesse de la mer, la protectrice des marins, elle devait tenir pour agréable une offrande de cette sorte, un caillou que les eaux avaient roulé dans leur sein. C'est ce qu'exprime l'inscription gravée sur le galet :

Τέρπων εἰμὶ Θεᾶς Ἐραπόων σεμνῆς Ἀφροδίτης  
Τοῖς δὲ καταστήσασσι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

que M. Bazin traduit ainsi :

Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite.  
Que Cypris paye de retour ceux qui m'ont déposé ici.

Le mot *Τέρπων*, dont le sens a si fort embarrassé tous ceux qui ont commenté l'inscription, désignerait le phallus; ce serait la personnification de l'organe générateur mâle. Cette opinion s'appuie sur de récentes découvertes de vases grecs où *Τέρπων* est employé pour désigner un Silène. Le caractère de ce demi-dieu, dont les représentations ithyphalliques sont si nombreuses, n'échappe à personne.

Cette discussion a fourni à l'auteur le sujet de nombreuses observations sur le culte d'Aphrodite en Orient et dans les diverses parties du monde antique. Il en résulte que le galet inscrit d'Antibes n'a pas moins d'importance pour l'histoire des anciens cultes qu'au point de vue épigraphique.

M. LEROY, de la Société historique et archéologique du Gâtinais, expose le résultat des recherches qu'il a faites sur les restes antiques encore existants aux environs de Montargis. Un de ses amis, M. Guignebert, ancien maire de cette ville, avait consacré une grande partie de sa vie aux mêmes études. Ses travaux, corroborés par ceux de M. Leroy, permettent de déterminer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour le tracé des voies romaines dans le

Gâtinais. Ainsi, aux chemins qui convergeaient sur Montargis il faut ajouter deux voies romaines dont l'existence n'a pas encore été signalée. L'une venait de Sens et se dirigeait sur la Loire dans la direction d'Orléans. L'autre venait d'Autun, passait par la ville antique de Sceaux, traversait Montargis, puis gagnait sans doute Paris en passant par Chailly. Cette voie, dont les traces sont encore reconnaissables dans bon nombre d'endroits, porte dans une partie de son parcours le nom de Chemin de la Suisse. Elle traverse la précédente au carrefour du Luat.

M. Leroy poursuit ses recherches, qui ne peuvent manquer d'éclaircir certains points encore douteux de la topographie du Gâtinais à l'époque gallo-romaine.

M. MASSILLON-ROUVET communique au Congrès une notice accompagnée de dessins sur l'église Saint-Étienne de Nevers. Il fait ressortir l'intérêt considérable que présente ce bel édifice au point de vue archéologique. Il se plaint qu'on le laisse dans un état de dégradation qui doit en amener la ruine dans un bref délai. Les voûtes, dit-il, ne tiennent plus; elles présentent des lézardes qui s'accroissent chaque jour. La Commission des monuments historiques ne fait rien pour ce précieux édifice, alors qu'elle n'a pas hésité à dépenser 100,000 francs à la Charité-sur-Loire pour réparer un bas-côté construit en 1830. M. Massillon-Rouvet termine en demandant au Congrès d'émettre un vœu pressant pour la restauration de l'église Saint-Étienne de Nevers.

M. de Lasteyrie conteste l'opportunité de ce vœu. Il reconnaît bien volontiers l'intérêt considérable que présente l'église Saint-Étienne de Nevers, mais il est loin de partager les craintes que M. Massillon-Rouvet manifeste pour la conservation de ce monument. Des travaux importants y ont été exécutés, il y a quelques années; à coup sûr ils n'ont pas suffi à réparer tous les désordres dont l'édifice a pu souffrir, mais les restaurations les plus urgentes ont été faites. Que M. Massillon-Rouvet, qui est habitant de Nevers, trouve cela insuffisant, c'est naturel, chacun est en droit de plaider pour son saint; mais la France possède plus de 2,000 édifices classés, et pour leur conservation la Commission des monuments historiques n'a qu'un budget de 1,500,000 francs; elle ne peut donc suffire à tous les besoins; elle est obligée de s'occuper d'abord des édifices les plus compromis avant d'entreprendre, dans ceux qui ont déjà profité de ses

crédits, des travaux qui n'ont rien d'urgent. Au surplus, il est inutile de défendre la Commission contre les attaques de M. Massillon-Rouvet, les beaux travaux qu'elle a exécutés sur tous les points de la France en font suffisamment justice, et le seul vœu que les amis de nos monuments doivent former, c'est que le budget des monuments historiques soit augmenté par les Chambres de façon à faire face plus complètement aux nombreux besoins qu'il faudrait satisfaire.

M. BUHOT DE KERSERS, de la Société des antiquaires du Centre, présente quelques aperçus sur l'histoire de l'architecture militaire en Berry. Les premiers châteaux ne furent qu'une transformation de ces camps enfermés dans une enceinte de terre, qui s'élevèrent de toutes parts à la chute de l'empire romain. Les bâtiments élevés dans ces châteaux n'étaient pas en pierre, mais en bois. L'usage de construire les châteaux en bois persista en Berry jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle, et l'on ne peut y citer, antérieurement à cette époque qu'un très petit nombre de forteresses en pierre, comme les tours carrées de la Chapelle-d'Angillon et de Charost, bâties à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, et la belle Tour-Blanche d'Issoudun, qui date de la fin du xi<sup>e</sup>. Au xiv<sup>e</sup> siècle, le nombre des châteaux en pierre se multiplie; parmi les plus remarquables de cette époque il faut citer ceux de Jouy, de Vailly, de Sagonne, de Concessault et de Mehun-sur-Yèvre. Au xv<sup>e</sup> siècle, les châteaux de pierre deviennent de plus en plus nombreux; mais ils commencent à perdre leur caractère de forteresses, pour devenir au xvi<sup>e</sup> siècle de simples habitations de plaisance.

M. JULLIOT, de la Société archéologique de Sens, lit un mémoire sur de précieux ornements pontificaux récemment donnés au trésor de la cathédrale de Sens par M<sup>me</sup> la comtesse de Bastard. Ces ornements se composent d'une mitre en soie blanche sur laquelle est brodé en or le martyr de saint Thomas de Cantorbéry; une chasuble attribuée à saint Ebbon, archevêque de Sens; une dalmatique qui aurait appartenu au même prélat; une ceinture en soie rose et un manipule richement brodé. Il faut y ajouter un parement d'aube en étoffe rouge, sur lequel sont brodées en or des figures d'apôtres, et qui aurait été trouvé en 1763, dans la châsse de saint Edme <sup>(1)</sup>.

M. l'abbé POTTIER lit, au nom de M. Dumas de Raully, de la So-

(1) Voir ci-après le texte *in extenso* de ce mémoire.

ciété archéologique de Tarn-et-Garonne, un travail sur divers marchés relatifs à des œuvres d'art commandées par des particuliers ou des communautés. Ces notes, qui font connaître l'état somptuaire de la bourgeoisie et de la petite noblesse du Quercy du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, sont extraites des registres de notaires conservés aux Archives de Tarn-et-Garonne.

M. Dumas de Rauzy cite notamment un marché du 28 octobre 1407 passé entre l'abbé de Montolieu et Martial de For, peintre de Toulouse, pour la décoration d'une chapelle de l'église Saint-Martin. Le peintre ayant quitté la France, les peintures furent remplacées par un retable représentant la naissance et la passion de N.-S., et qui fut exécuté par Jean de Portal, *imaginator* de Toulouse. M. Dumas de Rauzy fait connaître également un autre marché passé le 10 septembre 1497, entre l'abbé de Belleperche et le seigneur de Carmaing et Robin Bondiffart, tapissier de Garganvillar.

M. VEULIN communique une série de dessins à grandeur d'exécution représentant des pierres tombales gravées au trait, qui proviennent des églises du Tilleul-Fol-Enfant, de l'abbaye du Bec-Hellouin et de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger. Ces tombes datent du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, elles sont encore assez bien conservées quoique les pieds des passants les aient passablement usées.

Plusieurs personnes font remarquer à ce propos combien il est fâcheux qu'on laisse les pierres tombales encastrées dans le sol des églises. Elles disparaissent ainsi les unes après les autres, et si l'on ne prend des mesures pour les sauver, il n'en restera plus, dans quelques années, qu'un bien petit nombre. Il faut absolument les transporter dans des musées, ou mieux les dresser contre les murs dans les églises mêmes auxquelles elles appartiennent. Les membres des diverses sociétés savantes ne sauraient trop appeler sur ce point l'attention des curés, des conseils de fabrique et des architectes chargés de l'entretien de nos églises.

M. MAÎTRE, archiviste de la Loire-Inférieure, rend compte des fouilles qu'il a faites à Coussol, commune de Petit-Mars (Loire-Inférieure) et qui lui ont fait découvrir les substructions de deux grands édifices gallo-romains <sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Une notice détaillée sur cette découverte a été publiée récemment dans le *Bulletin archéologique*, voir ci-dessus, p. 57 à 60.

M. le Président est heureux de pouvoir annoncer à cette occasion que M. le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la Section d'archéologie du Comité, vient d'accorder une subvention à M. Maître pour lui permettre de continuer l'exploration des ruines de Goussol.

M. l'abbé GUILLAUME, archiviste du département des Alpes-Maritimes, lit une note sur une inscription romaine, aujourd'hui perdue, mais dont une copie s'est conservée dans les papiers de Vallon-Corse. Cette inscription avait été élevée en l'honneur d'un flamine nommé L. Allius Verinus. Par son style, par la mention de la tribu à laquelle ce personnage appartenait, on est autorisé à attribuer le monument au commencement du n<sup>e</sup> siècle environ. Le personnage auquel il se rapporte doit être rattaché à une des bonnes familles de la province des Alpes-Maritimes, et M. l'abbé Guillaume rappelle que d'autres inscriptions découvertes à Embrun et à Briançon mentionnent des membres de la même famille<sup>(1)</sup>.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 201, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1885.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Le P. DE LA CROIX communique une nombreuse suite de dessins représentant des couvercles de sépultures provenant des cimetières de Civaux, d'Antigny, de Rom et d'autres localités des environs de Poitiers. Il rappelle les fouilles faites au siècle dernier et au commencement de ce siècle à Civaux. Elles avaient fourni un assez grand nombre de tombes sur lesquelles on avait relevé quelques inscriptions. La plupart avaient des couvercles ornés de larges bandeaux d'une disposition très caractéristique. Les tombes d'Antigny sont beaucoup plus remarquables. Leurs couvercles sont décorés d'une ornementation très riche et vraiment élégante. Les inscriptions qui se lisent sur quelques-uns de ces monuments présentent tous les caractères de l'épigraphie mérovingienne. C'est donc aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles qu'il faut attribuer ces tombes; quelques-unes cependant peuvent être un peu plus modernes, mais aucune ne saurait être postérieure à l'époque carlovingienne <sup>(1)</sup>.

M. l'abbé ELGER cite, à l'occasion de cette communication, une découverte de tombes anciennes récemment faite près de Vendôme.

M. CERQUAND, de l'Académie de Vaucluse, lit un mémoire sur Taranis et le dieu Thor luttant contre le serpent. Il pense que cette légende s'est répandue en Gaule à une date fort ancienne et qu'elle y a persisté bien après l'établissement du christianisme. Toutes les histoires de saints luttant contre des serpents ou des dragons ne seraient qu'une forme nouvelle de cette antique légende.

M. L. MAXE-WERLY, de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, lit un mémoire sur la classification des monnaies gau-

<sup>(1)</sup> Voir ci-après le mémoire du P. de la Croix et la reproduction des plus curieuses de ces tombes.

loises et sur les déformations des types que l'on remarque dans ces monnaies. L'étude qu'il a faite du monnayage gaulois prouve que le rayonnement des types monétaires est presque toujours proportionnel à l'importance du centre commercial où ils ont pris naissance. Les déformations de ces types sont d'autant plus sensibles que l'on s'éloigne davantage de leur lieu d'origine. Si l'on indique sur une carte toutes les localités où des découvertes de monnaies gauloises d'un type bien caractérisé ont été faites, on voit qu'elles forment des groupes qui concordent avec la circonscription des cités soumises à l'influence commerciale ou politique d'un peuple ayant exercé, pendant une certaine période, la suprématie sur ses voisins.

M. Maxe-Werly fait l'application de ces propositions à la numismatique du sud-ouest de la France. Il montre sur une carte toutes les localités où ont été trouvées des monnaies dites à la croix, elles sont toutes enfermées dans une région qui coïncide avec les limites assignées par la philologie et l'épigraphie à l'extension de la race ibère.

M. l'abbé POTTIER fait passer deux spécimens de monnaies gauloises à la croix qui viennent d'être découvertes à Saint-Porquier, près de Montauban. C'est une trouvaille de plus à marquer sur la carte dressée par M. Maxe-Werly.

M. le Président saisit cette occasion pour demander à tous les membres des Sociétés savantes de noter avec précision les découvertes de monnaies gauloises qui peuvent se faire dans leur région. Ce n'est qu'en dressant des cartes de ces trouvailles, comme l'a fait M. Maxe-Werly, que l'on pourra déterminer les provinces, les cités auxquelles appartiennent tels et tels types.

M. le baron de BAYE lit un mémoire sur l'usage du *torques* chez les Gaulois. Il rappelle que certains archéologues ont prétendu, dans ces derniers temps, contrairement à l'opinion universellement admise jusqu'ici, que le *torques* ne se trouve que dans des sépultures de femme, et qu'il n'a jamais été porté que par des femmes. Cette thèse a séduit par sa nouveauté; elle commence à faire son chemin, il est temps d'en démontrer l'exagération. M. de Baye passe en revue les textes, les monnaies gauloises, les monuments antiques, tels que le fameux Gaulois mourant du Capitole, la tête de Gaulois de la col-

lection Danicourt, le sarcophage de la vigne Amendola, etc., qui prouvent que les guerriers gaulois portaient le *torques*.

Il montre enfin que dans bien des sépultures gauloises on a retrouvé des colliers ou torques parmi les objets de parure que portaient les hommes. La fameuse sépulture à char de Béru en fournit un exemple caractéristique<sup>(1)</sup>.

M. FORESTIÉ communique une élégante châsse limousine du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle qui appartenait jadis à une église de Monflanquin (Lot-et-Garonne), et qui est aujourd'hui en la possession de M<sup>lle</sup> Lagravère, à Montauban. Elle représente sur une face le massacre des Innocents et la présentation de l'enfant Jésus au Temple, sur l'autre, des anges en buste dans des médaillons de forme ronde.

M. FLÉCHEY rend compte des fouilles qu'il a opérées en 1884 à Troyes, sur l'emplacement de l'abbatoyr, à l'aide d'une subvention qui lui fut accordée à cet effet par M. le Ministre de l'instruction publique. Il a recueilli un nombre considérable de fragments de poteries, dont quelques-unes portent des estampilles. Mais aucunes substructions n'ont été découvertes.

La séance est levée à midi.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 208, le texte de cette communication.



SÉANCE DU 8 AVRIL 1885.

SOIR.

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. MORSALINES communique une importante série de dessins représentant les anciens remparts de la ville de Château-Thierry aux diverses époques du moyen âge. Une grande partie de cette enceinte existe encore; malheureusement elle se dégrade tous les jours. Aussi M. Morsalines a-t-il cru utile de faire un relevé exact de tout ce qui en reste. Il soumet ce relevé au Congrès et lit en même temps un mémoire dans lequel il a cherché à déterminer les dates de construction des principales parties de l'enceinte.

Plusieurs membres insistent sur l'intérêt que présente encore, malgré son état de ruines, l'ancienne enceinte de Château-Thierry; à la suite de leurs observations, le bureau propose d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique un vœu tendant au classement des parties les mieux conservées de cette enceinte.

Ce vœu est émis à l'unanimité.

M. DE GOY lit un mémoire sur la trouvaille d'une cachette de fondeur dans le Berry, près de Neuvy-sur-Barangeon, au lieu dit le Petit-Villatte<sup>(1)</sup>. Ce qui fait l'intérêt de cette découverte, c'est que les épées en bronze dont on a recueilli des spécimens contiennent une assez forte proportion de plomb. Les analyses faites à Bourges avec tout le soin désirable ne permettent pas de conserver le moindre doute à cet égard.

M. BERTRAND insiste sur l'intérêt de cette communication; il rappelle que l'absence du plomb dans les bronzes était considérée comme un criterium chronologique d'une certitude absolue. Cette théorie résultait d'observations faites dans les pays scandinaves.

<sup>(1)</sup> Le mémoire de M. de Goy vient d'être publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, et tiré à part sous le titre de *L'industrie du bronze en Berry. — La cachette du fondeur de Petit-Villatte* (Bourges, 1885, in-8°, 73 pages et 15 planches).

Mais ceci montre combien il est dangereux de généraliser des observations faites dans une région déterminée. Le travail de M. Goy prouve une fois de plus qu'il faut se garder des généralisations hâtives; dans l'état actuel de la science il faut s'en tenir à l'observation des faits; ce sera à nos successeurs d'en tirer les conclusions.

M. CARTAILHAC et le Dr HAMY font remarquer que beaucoup d'analyses sont mal faites. Suivant qu'on prend le métal au sommet ou à la base de l'objet, le résultat peut être très différent. Mais les analyses dont M. de Goy apporte le résultat ont été faites par les chimistes de l'arsenal de Bourges, elles méritent donc toute confiance.

M. LÉON DE VESLY lit, au nom de M. Brun, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Nice, une notice sur les sépultures à incinération découvertes dans les Alpes-Maritimes. M. Brun affirme qu'il n'existe aucune grande nécropole préhistorique à incinération dans le département qu'il a étudié. Il n'a rencontré généralement que des sépultures à incinération postérieures à l'occupation romaine; les découvertes faites par M. Bottin aux environs de Saint-Vallier ainsi que celles de M. Raybaud Hilarion à Saint-Césaire confirment son opinion.

M. Bertrand regrette que la question des anciens cimetières n'ait pas été traitée par un plus grand nombre de membres. Elle est de la plus haute importance, car la substitution du rite de l'inhumation au rite de l'incinération dut correspondre à une grande révolution sociale. Ces deux modes de sépulture paraissent avoir été employés concurremment pendant un certain temps, comme les fouilles du colonel Pothier sur les plateaux des Pyrénées permettent de le supposer. M. Bertrand, après avoir montré une carte des cimetières à incinération de la France, invite les Sociétés savantes de province à opérer des fouilles pour éclaircir les nombreux problèmes qui se rattachent à cette question.

M. LEROY cite un cimetière à incinération qui a été découvert par lui et M. Guinebert à Saint-Germain, dans l'arrondissement de Montargis.

M. l'abbé PORTIER entretient l'assemblée des cimetières à incinération du département de Tarn-et-Garonne. Il constate que les ci-

metières de cette catégorie n'existent dans le département que dans la partie qui ne contient pas de sépultures mégalithiques. Il décrit le cimetière à incinération de Montauriol, situé non loin de l'oppidum des Tascons, ceux de Verdun-sur-Garonne et du Saula, près de Saint-Maurice.

M. CARTAILHAC parle des découvertes du colonel Pothier dans les tumulus du plateau de Ger; il ne croit pas que ceux qui contenaient des objets de pierre aient été contemporains des autres; en tous cas, il conclut, comme M. Bertrand, qu'il faut être très prudent dans les déductions à tirer de faits encore trop peu nombreux pour qu'on puisse en généraliser les résultats.

M. ESMONNOT, de la Société d'émulation de l'Allier, rend compte des découvertes faites dans plusieurs anciens cimetières du département de l'Allier. A 3 kilomètres de la petite ville de Dompierre se trouve un cimetière gaulois où l'on a recueilli un grand nombre de fragments d'urnes en terre cuite de fabrication grossière et simplement ornées de chevrons disposés en lignes concentriques. A Varennes, dans le même département, on a depuis longtemps signalé l'existence d'une nécropole gallo-romaine, et bon nombre de vases en terre cuite et de statuettes en terre blanche qui en proviennent sont aujourd'hui exposés dans les galeries du musée de Saint-Germain. De beaux spécimens de la verrerie antique y ont été également recueillis. Enfin, à 5 kilomètres de Digoin (Saône-et-Loire), dans la petite commune de Chassenard, on vient de découvrir un nouveau cimetière gallo-romain où l'on a trouvé un grand nombre de vases en terre cuite. Les uns étaient ornés de reliefs de formes diverses, les autres étaient tout unis et recouverts d'une engobe blanche avec des filets de couleur orange. M. Esmonnot a exécuté de fort bons dessins de tous ces vases et les présente au Congrès.

M. PALUSTRE communique une intéressante suite de photographies représentant les bas-reliefs de l'église de Saint-Paul-lès-Dax (Landes). Ces bas-reliefs sont plus anciens que l'édifice dans lequel ils sont encastrés et paraissent remonter au <sup>x</sup>e siècle. L'un d'eux montre des serpents et des chimères; un autre les saintes femmes au tombeau, celui-ci la Trinité, celui-là des animaux;

ici c'est la Cène, là le Christ au jardin des Oliviers, plus loin le Calvaire, un personnage assis sur un lion, Abraham recevant les élus dans son sein, etc.

M. BUHOT DE KERSERS donne lecture d'un mémoire sur les inscriptions de l'église de Plaimpied (Cher). Ces inscriptions sont surtout curieuses par les formes très recherchées de leurs caractères, par des enchevêtrements de lettres et des fioritures dont on trouve quelques exemples dans les chartes et les manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle, mais qui sont bien rares dans l'épigraphie lapidaire. Mérimée, qui eut occasion jadis de signaler ces inscriptions, les attribuait au XIV<sup>e</sup> siècle, mais M. Buhot de Kersers s'élève contre cette opinion et démontre que Mérimée s'est trompé d'environ deux cents ans. Ces inscriptions sont au nombre de 13, elles doivent toutes être à peu près contemporaines et elles semblent avoir été gravées par un même artiste. Toutes présentent les mêmes formules, ce sont des épitaphes conçues en ces termes :

III NONAS IVL  
OBIIT GVIDO  
SACDOS ET CA  
N S̄CI MARTINI

On trouve dans certaines chartes et dans divers manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle des lettres ornées très analogues à celles que le lapicide a employées dans ces inscriptions. Mais ce qui prouve mieux encore que toutes ces pierres doivent être attribuées au second quart du XII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'on retrouve dans les archives de l'abbaye de Plaimpied les noms d'une partie des chanoines mentionnés dans ces inscriptions. Ainsi une charte du temps de l'abbé Vulgrin (1120-1136) nomme comme témoins les chanoines Umberto, Arnault, Giraud et Sulpice, dont les noms se retrouvent sur les inscriptions. Cette date est encore confirmée par le style des figures sculptées qui accompagnent plusieurs de ces inscriptions. Ces sculptures sont malheureusement bien mutilées. Cependant, au-dessus de l'épitaphe du chanoine Sulpice, on voit Abraham assis, tenant dans son sein l'âme du défunt; cette figure est d'un fort beau style qui s'accorde parfaitement avec la date attribuée aux inscriptions.

M. DELORT, professeur au collège d'Auxerre, communique la photographie d'une stèle de l'époque romaine récemment découverte à Auxerre. Cette stèle est en calcaire dur, elle mesure 0<sup>m</sup>,60 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,40 de largeur. A sa partie supérieure est sculptée la figure en buste d'un enfant, c'est une jeune fille, dans une petite niche cintrée de peu de profondeur. Sur l'archivolte de la niche se lit une courte inscription qui nous donne le nom de la défunte. En voici le texte :

D M  
APINVA SOLINI FILIA

Autour de cette stèle on a trouvé un certain nombre de vases, notamment une grande urne sans anses qui paraissait contenir les cendres de la défunte. Cette découverte offre d'autant plus d'intérêt qu'elle semble mettre sur la trace d'un des cimetières gallo-romains de la ville d'Auxerre.

M. l'abbé ARBELLOT, de la Société historique et archéologique du Limousin, lit un mémoire sur l'orfèvrerie limousine du moyen âge. Il signale une série de textes où il est question d'objets émaillés, désignés sous le nom d'*œuvre de Limoges*. Il termine en décrivant une fort belle châsse conservée à Bellac et qui n'a pas été assez remarquée jusqu'ici. Elle est ornée d'un assez grand nombre de pierres gravées antiques. Enfin, il entretient l'assemblée de la croix à double traverse conservée dans l'église des Cars, magnifique œuvre d'orfèvrerie du xiii<sup>e</sup> siècle, qui doit être de fabrication limousine, comme celles dont M. de Lasteyrie a récemment donné la description dans son travail sur la croix de Gorre <sup>(1)</sup>.

M. l'abbé POTTIER communique un couvercle d'aiguillère en étain, du xiv<sup>e</sup> siècle, d'un dessin fort élégant, sur lequel on lit une inscription qui donne le nom du fabricant :

PEIRE VEGIER ARTVS ME·FE·A THOLOZA  
A·MONTAIGO·AVE

et le nom de l'acheteur :

IOAN : MANHA : ME : COMPRET

<sup>(1)</sup> Bull. archéol., 1884, p. 487 et suiv.

Cet objet est orné des armes de Toulouse, de France et d'Angleterre. Il a été trouvé à Roquecor, canton de Montaigut de Querey.

M. l'abbé POTTIER soumet au Congrès des photographies de cinq reliquaires provenant de l'abbaye de Granselve (Tarn-et-Garonne) et conservés dans l'église de Bouillac. L'un est une châsse décorée à sa partie inférieure de petites arcatures en plein cintre et couronnée par une galerie à jour qui supporte un comble cruciforme; au centre de la croisée s'élève une tour octogone à deux étages qui offre beaucoup d'analogie avec le clocher de Saint-Sernin de Toulouse. Trois autres châsses présentent les mêmes dispositions, mais leur ornementation est rehaussée par des figurines en argent doré faites au repoussé et placées sous des arcatures en tiers point, un clocher couronne également le sommet de chaque édicule. Quant au cinquième, c'est une élégante tourelle fixée sur un piédestal et placée sous un dais qui est soutenu par quatre colonnettes. M. l'abbé Pottier signale enfin un reliquaire de même provenance, destiné à être porté sur une hampe et qui est conservé dans l'église d'Arduis (Tarn-et-Garonne).

Ces six reliquaires ont une véritable valeur artistique, ils paraissent remonter au commencement du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Ils fournissent sans aucun doute des spécimens de l'orfèvrerie toulousaine, car ils rappellent par bien des détails le style d'architecture particulier à cette région de la France.

M. CARON communique une photographie d'un curieux bas-relief découvert à Carthage dans une ancienne basilique chrétienne par le Père Delattre. Cette sculpture représente la Vierge avec l'enfant Jésus sur ses genoux. Derrière elle se tenait un autre personnage, dont on n'aperçoit plus que le bras; c'était probablement saint Joseph; en avant, on voit les restes d'une figure d'ange. Ce bas-relief est d'un très beau style; il paraît remonter au *iv<sup>e</sup>* siècle environ. Plusieurs personnes supposent qu'il faisait partie d'une Adoration des Mages.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1885.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. ADVIELLE lit une note sur l'état de la marine royale au xiv<sup>e</sup> siècle. Il rappelle les efforts tentés par Charles V pour doter la France d'une marine militaire, il cite plusieurs documents qui mentionnent la construction ou la réparation des navires du roi, et qui ajoutent quelques renseignements nouveaux à ceux que l'on avait déjà sur la flotte que Charles V avait réunie à Rouen, aux *Clos des galées*. L'un de ces documents, datant de 1371, montre le maître du Clos des galées armé du droit de faire abattre les plus beaux arbres des forêts de Roumare et de Rouvray pour les employer à la construction des navires du roi.

M. A. DE LA GUÈRE présente au Congrès une étude sur un masque en marbre blanc, du xv<sup>e</sup> siècle, conservé au musée de Bourges. Ce buste, qui représente une tête de femme, s'arrête à la naissance de la poitrine et ne donne que la partie antérieure de la tête, sans l'occiput ni les oreilles. Si l'on en juge par les yeux à demi-clos, par l'empâtement des lignes du visage et par l'enflure des lèvres, il est très légitime de supposer que c'est la reproduction d'un moulage après décès. La surface du marbre offre des traces de peinture, et trois tiges de fer, scellées par derrière au niveau des épaules, paraissent avoir été destinées à maintenir le masque sur une surface plane.

Il est intéressant de faire observer que les magasins du musée de Berlin possèdent un buste semblable récemment acquis en Italie, et coupé de la même manière en avant des oreilles. Une tradition, que M. de la Guère n'ose garantir, veut que le masque de Bourges représente Agnès Sorel. Si elle était vraie, il faudrait supposer que ce masque n'a été fait qu'après le décès de la « reine de beauté », alors que la maladie et la mort avaient défiguré ses

traits. On sait que, dans les funérailles solennelles des grands personnages, il était d'usage d'exposer leur image en grande pompe. Le buste de Bourges a pu servir à représenter Agnès Sorel le jour de ses obsèques, célébrées à Loches un an après sa mort. Il était facile, en habillant ce masque et en recouvrant son front d'une haute coiffure, de faire un simulacre très ressemblant de la défunte. Mais M. de la Guère croit impossible pour le moment de reconnaître la personne représentée dans ce buste ou d'en déterminer l'auteur; il regrette de ne pouvoir donner de détails sur sa provenance; on sait seulement qu'il fut acquis par le musée de Bourges en 1838.

M. l'abbé POTTIER, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, soumet au Congrès une série de photographies des châteaux de Bruniquel, de Penne, de Cornusson et des principaux monuments des bords du Lot, du Tarn et de la Garonne. Il explique que, chaque année, la Société dont il est président fait des excursions archéologiques dans les départements voisins. Plusieurs de ses membres s'adonnent avec succès à la photographie, et l'un d'eux se joint toujours à chaque excursion. La Société a pu réunir de la sorte, sans aucune charge pour son budget, une précieuse collection de clichés. Mais elle ne s'en est pas tenue là, elle a voulu mettre cette collection à la portée de toutes les personnes qui s'intéressent à nos anciens monuments. Dans ce but, elle a fait un traité avec un photographe de Montauban, à qui elle a concédé le droit de tirer épreuve de tous ses clichés, à la condition qu'il vendrait ces épreuves au prix le plus réduit. On peut de la sorte se procurer la photographie des plus beaux édifices des environs de Montauban, des plus belles sculptures de Moissac et d'un grand nombre d'objets curieux conservés dans les églises de cette région de la France dans des conditions exceptionnelles de bon marché.

Plusieurs membres applaudissent à l'excellent exemple donné par la Société de Montauban; tout le monde se plaint du prix élevé que coûtent en France les moindres photographies de monuments, alors que, dans d'autres pays, en Italie spécialement, on en trouve d'excellentes à si bon compte. On ne saurait donc trop recommander aux Sociétés savantes l'ingénieuse combinaison adoptée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui permet à



si peu de frais de propager la connaissance des richesses artistiques de la France.

M. l'abbé Pottier ajoute quelques explications sur les photographies qu'il a soumises au Congrès.

L'une d'elles représente une broderie du *xiv<sup>e</sup>* siècle, conservée dans le trésor de l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne). Cette broderie est ornée d'arcatures trilobées qui encadrent des personnages figurant les douze mois de l'année, comme on en voit beaucoup d'exemples sur les portails des cathédrales.

Le même membre, d'après des renseignements qu'il tenait de MM. Limayrac et de Belleud, a constaté l'existence d'une station romaine importante à Thézels, sur les confins des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne. Il soumet au Congrès des photographies et des dessins représentant diverses sculptures qui y ont été recueillies. On a retrouvé dans cette localité les débris d'un temple, d'un théâtre et des restes de constructions antiques tout autour de nombreux. Il convient de signaler également, sur un plateau voisin, les ruines d'une église, celle de Saint-Sernin, qui passe pour avoir abrité le tombeau de l'un des fils de Constantin. Les champs et les routes qui entourent cette église sont remplis de fragments de colonnes en marbre et de chapiteaux brisés. Une grande architrave, garnie de trois rosaces et d'un chrisme et conservée au musée de Cahors, provient de ce monument. Il serait très utile d'entreprendre des fouilles méthodiques dans ces localités : elles donneraient très probablement des résultats intéressants.

M. LUGUET lit une notice sur une fontaine en faïence du *xvi<sup>e</sup>* siècle qui ressemble à un clocher d'église. Benjamin Fillon a classé cette pièce parmi les faïences d'Oiron <sup>(1)</sup>. M. Luguët pense au contraire que c'est une œuvre de Bernard Palissy, faite pour un seigneur d'Oiron. En effet, la fontaine est recouverte d'un émail jaspé, analogue à celui qui fut employé par cet artiste. Ce qui a induit Benjamin Fillon à ranger cette pièce dans les faïences d'Oiron, c'est qu'elle porte un cartouche sur lequel on lit la devise des Gouffier : HIC TERMINVS HAERET. Mais un argument qui paraît péremptoire autorise à affirmer que cette pièce n'a pas été

\* (1) *L'art de terre chez les Poitevins*; n° 54 des faïences d'Oiron.

fabriquée à Oiron. Elle porte en effet de petits ornements tout à fait particuliers à Bernard Palissy, et dont on a retrouvé les moules à Saintes en opérant des fouilles sur l'emplacement d'un de ses ateliers.

Le même délégué présente au Congrès une petite statuette en bronze trouvée près de Thenac (Charente-Inférieure). Elle paraît représenter un amour sautant à la corde ; on remarque sur son dos la trace de ses ailes. Cette statuette, dont la pose est assez gracieuse, doit appartenir à l'époque d'Adrien.

M. PILLOY entretient les membres du Congrès des découvertes qu'il a faites à Abbeville, commune d'Homblières (Aisne), dans un ancien cimetière. Ces fouilles avaient déjà mis au jour, en 1883, une très belle coupe en verre gravé qui a été reproduite dans la *Gazette archéologique* ; elles ont été également fécondes en résultats pendant l'année 1884. M. Pilloy a trouvé dans une sépulture une épée en bronze, un collier, des bagues, des boucles de ceinturon, des fibules, et quelques-uns de ces objets sont travaillés avec beaucoup d'art. L'épée trouvée à Abbeville est plus large que les épées franques signalées par M. l'abbé Cochet. L'appareil guerrier avec lequel ce personnage avait été inhumé prouve assez que c'était un soldat, et M. Pilloy pense qu'on se trouve en présence de la tombe d'un légionnaire german, car les objets placés à côté du corps n'offrent pas de ressemblance avec ceux qui ont été exhumés des cimetières de l'époque franque. L'armement de ce guerrier avait beaucoup d'analogie avec celui d'un légionnaire représenté sur une stèle trouvée à Bingen. La sépulture d'Abbeville doit remonter à la fin du iv<sup>e</sup> siècle.

M. MOWAT fait remarquer que le soldat de la stèle de Bingen n'est pas un légionnaire, mais un auxiliaire Dalmate, ainsi que le montre l'inscription gravée sous ses pieds.

M. POIRET, de la faculté de Rennes, esquisse la description du Forum romain vers l'époque du consulat de Cicéron, avant l'incendie allumé par le peuple à la mort de Clodius. Il énumère les différents temples et les autres monuments qui se trouvaient dans l'enceinte du Forum pendant le temps où il fut le théâtre des grandes luttes oratoires et des discordes civiles des patriciens et des plébéiens. Les archéologues avaient surtout étudié jusqu'ici les

dispositions du Forum sous l'Empire; les recherches de M. Poiret, basées sur l'étude des textes, ont eu pour but de déterminer d'une manière suffisamment précise l'emplacement occupé dans le Forum par des édifices dont il ne subsiste plus aucun vestige aujourd'hui, mais qui ont été les témoins des plus grands événements de l'histoire romaine.

M. LÉON DE VESLY fait une communication sur certaines pratiques d'origine païenne qui se sont conservées jusqu'au début de ce siècle dans certains lieux de pèlerinage des environs de Rouen, notamment à Sainte-Venise et à Saint-Gorgon. Les fidèles qui se rendaient à ces cérémonies portaient des amulettes phalliques qui symbolisaient le culte de Roth, antique idole adorée dans la région à l'époque gallo-romaine. Malgré les pratiques de la religion chrétienne, les hommages rendus autrefois à cette divinité étaient restés dans le souvenir des habitants jusqu'au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, car tous les évêques de Rouen, depuis saint Mellon jusqu'à saint Romain, eurent à lutter à ce sujet contre les superstitions populaires. Les dernières traces de ce culte ne disparurent qu'à la Révolution. M. Léon de Vesly se propose de donner au musée de Rouen plusieurs amulettes en verre qui font partie de sa collection et qui sont un souvenir de ces pèlerinages à peu près oubliés aujourd'hui.

La séance est levée à 11 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1885.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. VINGTRINIER présente une étude sur les éminences coniques de la Bresse et des Dombes, appelées *poypes*. On a supposé que ces buttes étaient des mottes féodales, couronnées au moyen âge par des tours d'observation. M. Vingtrinier combat cette opinion en montrant que les poypes s'élèvent dans des bas-fonds, et il pense que tous ces monticules doivent être considérés comme des tumuli. A l'appui de son opinion, il raconte ce qu'on a trouvé l'année dernière à Malafretaz (Ain) dans un poype démolé par le propriétaire du sol. On découvrit, au centre de la butte, une couche de cendres peu épaisse recouvrant plusieurs mètres carrés. Il est impossible de ne pas reconnaître que le poype de Malafretaz était une sépulture; et telle doit être certainement la destination de toutes les autres éminences du même genre, qui existent encore aujourd'hui en très grand nombre dans la partie occidentale du département de l'Ain.

M. Félix VOULOT, conservateur du musée d'Épinal, lit une note sur un bas-relief antique découvert l'an dernier par M. Bresson de Monthureux, à Pont-les-Bonfays, canton de Darney (Vosges)<sup>(1)</sup>. C'est la partie supérieure d'une sorte de cippe quadrangulaire, en grès bigarré rose; sur une des faces on voit sculptée une tête féminine, coiffée de nattes retombant sur les épaules, comme celles de la Vénus gauloise sculptée sur l'autel de Lamerey, au musée d'Épinal<sup>(2)</sup>. La pierre est trop mutilée pour qu'il soit possible de reconnaître si cette femme était nue ou vêtue. Sur la face opposée du monument on voit une tête imberbe, aux cheveux assez courts et légèrement bouclés; les épaules plutôt hautes, le cou assez court, le pan de manteau qui couvre l'épaule gauche semblent indiquer

<sup>(1)</sup> Cette pierre a été donnée par M. Bresson au musée d'Épinal.

<sup>(2)</sup> Voir Jollois, *De quelques antiquités du département des Vosges*.

une figure masculine; une sorte de niche est grossièrement figurée par des traits concentriques derrière la tête du personnage. Enfin, sur une des faces latérales on distingue les traces d'une inscription très fruste formée des lettres suivantes :

CAMVI

ORICI

.....

La pierre a dû être, pendant des siècles, soumise au frottement continu d'un ruisseau qui aurait roulé ses eaux sur la face où l'inscription était gravée, car elle est usée d'une façon régulière, et les lettres ne se distinguent plus qu'avec peine. On y reconnaît cependant le nom de *Camulorici*. Mais là ne s'arrêtait pas l'inscription, car on voit, au-dessous de l'O de la seconde ligne, un trait horizontal qui faisait probablement partie d'une lettre telle que F ou E. Or, le cippe représentant deux personnages, M. Voulot en conclut que l'inscription devait contenir deux noms propres, et que ce fragment de lettre appartenait peut-être à la conjonction ET qui devait relier ces deux noms.

M. Voulot, rapprochant ce monument d'une inscription découverte vers 1847 à Soissons, et où l'on a proposé de lire une invocation à une déesse *Camulorica*, en conclut que le cippe de Pontles-Bonfays devait être un monument votif du même genre, et que l'on doit inscrire le dieu *Camulorix* à côté de la déesse *Camulorica* dans le panthéon gaulois.

M. Voulot entretient encore le Congrès de diverses découvertes récemment faites à Gran (Vosges). Parmi les antiquités les plus intéressantes sorties de l'ancienne ville romaine dont le village de Gran recouvre aujourd'hui les restes, il signale deux têtes de calcaire conservées au musée d'Épinal.

La première est une tête de femme âgée, aux deux tiers de grandeur naturelle, elle appartenait à une statue dont le bas du corps seulement a été retrouvé. Cette femme était vêtue d'une robe talaire et assise sur un siège arrondi, un voile lui cachait les cheveux. A ses pieds on voit les arrachements de deux objets dont l'un devait être un vase, l'autre quelque attribut, comme une corne d'abondance. C'est une œuvre d'art remarquable.

La seconde est une tête colossale, elle est très mutilée, mais on voit

qu'elle est l'œuvre d'un artiste habile. Elle représentait probablement un faune ou une autre divinité de même espèce, car ses oreilles se terminent en pointe, comme celles d'un animal. Il portait autour de la tête une couronne de lierre, et l'on reconnaît encore sur son front la place où devaient s'attacher deux cornes; la face postérieure de cette tête n'a jamais été sculptée, ce qui donne à penser qu'elle était adossée à une autre figure analogue, et que c'était un terme.

M. MOREL lit une note sur une petite louve en bronze découverte à Tuilette (Drôme), en 1884. Il suppose que cet objet était fixé sur une tablette et pouvait être monté à l'extrémité d'une hampe, et porté comme une enseigne en tête des légions romaines. Le bronze a une belle patine et le style de l'objet dénote une bonne époque de l'art antique.

M. Chabouillet conteste l'attribution que M. Morel donne à cette louve. Les tenons qu'elle a sous les pattes ne sont pas disposés sur un même plan, ainsi qu'ils devraient l'être, si elle avait été fixée sur une tablette. Il est bien plus probable que cette louve a servi à décorer un meuble ou un vase, comme ces petites panthères en bronze qui se rencontrent dans beaucoup de collections.

M. Mowat ajoute, à l'appui de l'observation de M. Chabouillet, que l'on voit figurer sur les monnaies romaines un grand nombre d'enseignes militaires, or aucune n'affecte la forme de l'objet signalé par M. Morel.

M. LAPÉROUSE lit un mémoire sur les ruines de l'ancienne ville romaine de Vertillum, qui occupait l'emplacement du village actuel de Vertault (Côte-d'Or). Il rappelle les fouilles entreprises de 1846 à 1853 par la commission des antiquités de la Côte-d'Or, puis il rend compte des recherches poursuivies au même lieu, de 1882 à 1884, par la Société archéologique du Châtillonnais, et qui ont été fort productives. Il termine en examinant la date à laquelle on doit placer la destruction de Vertillum, et suppose que cette ville fut renversée par les Vandales au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère <sup>(1)</sup>.

(1) Le mémoire de M. Lapérouse vient d'être publié par la Société archéologique du Châtillonnais, sous le titre de *Découverte d'une ville gallo-romaine. Rapport sur les fouilles du Vicus Vertiliensis*. (Châtillon-sur-Seine, 1885, in-8°, 70 pages et 2 planches.)

M. LEROY, de la Société archéologique du Gâtinais, lit un long mémoire sur la question si longtemps controversée de l'emplacement de Genabum. S'appuyant sur des considérations étymologiques, statistiques et géographiques, il démontre avec une grande abondance de preuves que, si une ville celtique a pu être l'origine de Gien, dont le nom au moyen âge était *Gienum*, il n'est pas possible de chercher en ce lieu l'emplacement de Genabum. Cette ville devait se trouver plus loin en aval, au point où la Loire forme un coude accentué, c'est-à-dire entre Châteauneuf-sur-Loire et l'embouchure du Loiret, en un point voisin de l'emplacement d'Orléans.

M. BOUCHER DE MOLANDON fait remarquer que la question de l'emplacement de Genabum est résolue depuis déjà longtemps. Il n'est plus possible, depuis la découverte de l'inscription de Mesvres, de douter que cette ancienne station romaine ne soit devenue plus tard la ville d'Orléans.

M. l'abbé POTTIER communique des plans et coupes d'une ancienne grange qui, au moyen âge, appartenait à l'abbaye de Grandselve. Elle est encore désignée sous le nom de *la Sala*; elle était le centre d'une vaste exploitation agricole où l'on avait élevé cinq autres granges moins importantes. Elles étaient toutes situées sur le territoire de Montech (Tarn-et-Garonne). C'est une grande construction qui paraît remonter au XIII<sup>e</sup> siècle; elle avait trois étages et était défendue par une haute tour avec porte munie d'une herse. Le logement du frère grangier ou grènetier était aux étages supérieurs de cette tour. On y voit encore une belle cheminée armoriée. On a trouvé dans le voisinage des substructions antiques qui prouvent qu'un établissement agricole considérable a existé en ce lieu dès une époque reculée. Cette grange appartient aujourd'hui à M. le baron de Lassus, qui ne manquera pas de veiller à sa conservation.

Un autre édifice du même genre, et qui faisait également partie autrefois des possessions de l'abbaye de Grandselve, s'est conservé à Saint-Jean-de-Lescout. M. l'abbé Pottier, au nom de M. Faur, fournit sur cette construction quelques renseignements accompagnés de dessins. La grange de Lescout forme une grande salle oblongue de 9 mètres de côté, à laquelle sont jointes diverses pièces d'habitation. Ces dernières étaient précédées d'un hangar.

M. l'abbé MÜLLER signale une belle grange de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, à Fourcheret, près de Senlis.

M. GARDIN fait une communication sur les anciens souterrains de la ville de Conches (Eure). Les plus curieuses galeries de ce genre se trouvent sous l'ancien château, vis-à-vis de l'église Sainte-Foy, et dans un endroit appelé *la Cour souveraine*, parce qu'on y rendait la justice au XIII<sup>e</sup> siècle. Ce dernier souterrain, voûté en berceau brisé, renferme des anneaux et des crochets de fer suspendus à la voûte; il est permis de supposer que c'était une chambre de torture au moyen âge. M. Gardin signale également, à Conches, des salles souterraines voûtées par des branches d'ogives qui viennent reposer sur un pilier central. Aucune de ces galeries n'avait encore été décrite.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Président annonce qu'il va prononcer la clôture du Congrès. Mais auparavant il tient à remercier les délégués qui ont bien voulu, cette année comme les précédentes, apporter à la Sorbonne le fruit de leurs travaux et les résultats de leurs découvertes. Tout le monde a pu constater que l'assiduité aux séances de la Section d'archéologie a été, cette fois, plus grande que jamais; c'est avec regret cependant que le bureau a remarqué que plusieurs personnes inscrites à l'ordre du jour n'ont paru à aucune des séances de la Section et n'ont pas même pris la peine de se faire excuser. Il est également regrettable qu'aucune des questions du programme n'ait suscité les discussions instructives sur lesquelles on était en droit de compter. Les communications émanées de la libre initiative des délégués sont heureusement venues compenser la pauvreté des réponses qui ont été faites à la plupart des questions du programme.

La session est close, et la séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---



NOTE SUR UNE INSCRIPTION INÉDITE D'EMBRUN  
RELATIVE À UN FLAMINE AUGUSTAL DE LA PROVINCE DES ALPES-MARITIMES  
ET À SA FAMILLE.

La géographie historique du royaume de Cottius<sup>(1)</sup> et des provinces romaines qui l'ont successivement représenté jusqu'au vi<sup>e</sup> siècle, *Alpes Cottiennes*, *Alpes-Maritimes*, etc., est loin d'être parfaitement connue. Pour s'en convaincre, au besoin, on n'a qu'à parcourir les travaux des auteurs qui se sont occupés de ces questions, tels que Walckenaer, Promis, MM. Desjardins, Mommsen et Müller<sup>(2)</sup>. Bien des points relatifs aux limites, à l'étendue, à la durée du royaume de Cottius et des provinces qu'il a formées sont encore très obscurs, et cela se conçoit. Ces provinces, durant les premiers siècles, appartenrent tantôt à l'Italie et tantôt à la Gaule; de même que plus tard la Savoie, les vallées cédées, la vallée de Barcelonnette, le marquisat de Saluces, le comté de Nice firent tour à tour partie de l'Italie ou de la France. On peut dire que c'est là le sort de la plupart des pays de frontière; ils passent successivement d'un gouvernement sous un autre. Or il n'est pas toujours facile de suivre ces changements alternatifs.

D'ailleurs les documents historiques que l'on possède relativement à ces questions, surtout pour la période gallo-romaine, sont assez rares<sup>(3)</sup> et souvent, au moins en apparence, ils sont en contradiction entre eux<sup>(4)</sup>.

Florian Vallentin s'est occupé naguère, avec succès, de la géographie historique des Hautes-Alpes pour la partie qui dépendait de la Gaule Narbonnaise<sup>(5)</sup>. Il se proposait de traiter pareillement de la partie de ce département qui dépendait du royaume de Cottius.

<sup>(1)</sup> La famille de Cottius est surtout représentée par Donnus, roi, par Cottius l'ancien, ami d'Auguste, et par Cottius le jeune, mort sous Néron.

<sup>(2)</sup> Walckenaer, *Géographie ancienne historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, Paris, 1839, 3 vol. in-8° et 1 atlas de 9 cartes; Promis, *Storia dell'antica Torino*, Turin, 1869; Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, 1876, 1878, 1885; Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*; *Inscriptiones Galliae cisalpinæ latinæ*, Berlin, 1877, t. V, 2<sup>e</sup> partie, *passim*, surtout p. 808 et suiv., 902 et suiv.; Charles Müller, *Claudii Ptolemæi geographia*, Paris, Didot, 1883, t. I, p. 233, etc.

<sup>(3)</sup> Voir les ouvrages cités dans la note précédente.

<sup>(4)</sup> Cf. Ptolémée, *Géog.*, III, 37-43; Mommsen, *op. cit.* p. 810.

<sup>(5)</sup> *Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1882-1883, *passim*, et tirage à part, in-8° de 47 pages.

Malheureusement la mort l'a brusquement arrêté dans la carrière scientifique qu'il parcourait avec tant d'éclat <sup>(1)</sup>.

En attendant que quelque écrivain compétent vienne reprendre ces études si intéressantes <sup>(2)</sup>, il importe de recueillir tous les renseignements relatifs à l'organisation de la région des Alpes à l'époque romaine. C'est ce motif qui me porte à appeler pendant quelques instants l'attention des membres du Congrès sur une inscription qui existait vers la fin du siècle dernier à Embrun et dont aujourd'hui on a perdu la trace.

Nous ne possédons plus de cette inscription qu'une copie, mais très soignée. Nous en sommes redevables à un érudit gapençais, Vallon-Corse. Aucun autre de nos écrivains alpins ne la mentionne <sup>(3)</sup>.

François Vallon-Corse est né à Gap en 1715 <sup>(4)</sup>, et il y est mort en 1791. Il s'est occupé avec amour, pendant toute sa vie, de travaux historiques et archéologiques (au moins depuis 1742 jusqu'en 1791). Il n'a rien publié, il est vrai; mais les manuscrits assez nombreux qui nous restent de lui nous le représentent comme un travailleur infatigable, consciencieux, d'une critique saine et sévère <sup>(5)</sup>. Quelques-uns des travaux de Vallon-Corse semblent actuellement perdus <sup>(6)</sup>; mais plusieurs de ses manuscrits se conservent aux archives départementales des Hautes-Alpes et au grand séminaire de Gap.

C'est dans un des manuscrits déposés au grand séminaire de Gap que j'ai rencontré la copie de l'inscription qui fait l'objet de mon petit mémoire. Cette copie se trouve dans un cahier in-folio, de quatre feuillets seulement <sup>(7)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. *Bulletin de la Société d'études*, 1883, p. 362 et 363.

<sup>(2)</sup> Je ne pense pas commettre une indiscretion en disant que M. Rey, inspecteur d'académie des Hautes-Alpes, vice-président de la Société d'études de ce département, prépare un travail complet sur cette matière. Je me réjouis, au contraire, de pouvoir donner ici cette bonne nouvelle.

<sup>(3)</sup> Du moins, à ma connaissance; je ne la trouve pas dans les manuscrits du P. Marcellin Fournier, qui écrivait vers 1642-1645 (voir ces mss. à la bibl. de Lyon, n° 831; Bibl. nationale, ms. latin n° 9123), ni dans Albert (*Hist. du dioc. d'Embrun*, 1783, 2 vol. in-8°), Ladouette (*Hist. des Hautes-Alpes*, 1848), etc.

<sup>(4)</sup> Et non point en 1720, ainsi que je l'ai cru jusqu'ici, sur la foi de son acte de décès. C'est là une erreur qui est dissipée aujourd'hui par l'acte de baptême de Vallon-Corse, acte daté du 16 décembre 1715 (*Arch. comm. de Gap*).

<sup>(5)</sup> Cf. *Bull. de la Soc. d'études*, 1884, p. 31-53, 341-347, 381-388, 471-476.

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, 1884, p. 35, 36 et notes.

<sup>(7)</sup> Ms. du grand séminaire coté n° 1, in-4°, non folioté vers la fin.

On lit d'abord dans ce manuscrit diverses observations relatives à des « tombeaux découverts à Chorges, au mois de may 1755 <sup>(1)</sup> » et à l'inscription bien connue de Q. Caetronius <sup>(2)</sup>, inscription, dit Vallon-Corse, que j'ai « lû à Ventavon, le 7 novembre 1774 ». Ces observations occupent les deux premiers feuillets du cahier. Puis, au commencement des deux feuillets suivants, d'ailleurs tout blancs, on rencontre la copie de notre inscription, accompagnée de la note suivante, écrite d'une main tremblante, ce qui me paraît l'indice certain que Vallon-Corse la rédigea vers les dernières années de sa vie <sup>(3)</sup>. Voici cette note précieuse :

« A Embrun, sur une tablette de marbre d'environ trois pieds de hauteur (97 centimètres) et deux pieds deux pouces de largeur (70 centimètres), à la place publique, au coin de la maison de M. l'avocat Joubert <sup>(4)</sup>. »

En regard de cette note, et en belles capitales lapidaires, également tracées d'une main tremblante, il y a l'inscription que je reproduis ici très exactement et telle que Vallon-Corse nous l'a transmise :

L V A L L I V S  
 V E R I V F V P A P  
 V E R I N V S V D E C  
 I I V I R V F L A M V A V G  
 5 P R O V N C V A L P V M A R . S B I E (sic)  
 F L V V A L E N T I N I V F L V C A S S I A E  
 V X O R I V P I I S S I M A E V D E F  
 V L A T T I A E V M V F I L  
 M A R C E L L A E V S O C R V I  
 10 O P T V M A E V  
 L V A L L I O V A V I T O V F V D E C V V  
 L V A L L I O V F L A V I A N O V F V  
 A L L I A E V A V I T A E V F I L V V

<sup>(1)</sup> *Bull. de la Soc. d'études*, 1885, p. 124.

<sup>(2)</sup> Cf. *ibid.*, 1882, p. 84.

<sup>(3)</sup> Très probablement après 1783, époque où le curé Albert publia son *Histoire du diocèse d'Embrun*; il n'aurait certainement pas manqué de parler de cette inscription s'il en avait eu connaissance.

<sup>(4)</sup> M<sup>e</sup> François Laurent Joubert fut avocat à Embrun depuis 1765 au moins jusqu'en 1789. (*Arch. des Hautes-Alpes*, B 33, fol. 85, 107 v<sup>o</sup>, 120, 289 v<sup>o</sup>, 335 v<sup>o</sup>, 401 v<sup>o</sup>, 533 et 569 v<sup>o</sup>). Sa maison se trouvait sur la place dite aujourd'hui *Saint-Pierre*. Malgré mes recherches et celles de quelques amis, il n'a pas été possible de retrouver l'original de l'inscription qui nous occupe.

Il est intéressant de remarquer qu'à la 5<sup>e</sup> ligne, I et N de PROVINCE, et I et B de SIBI sont liés en monogramme; de même, à la 6<sup>e</sup> ligne, N et T, et I et N de VALENTINI, I et L de FIL, et à la 12<sup>e</sup> ligne, A et V de FLAVIANO sont aussi liés. D'ailleurs tous les points de division sont en forme de très petit v, à part peut-être un ou deux cas, où l'on voit un point ordinaire.

Il faut, je pense, lire ainsi qu'il suit cette inscription :

*L(ucius) Allius, Veri f(ilius), Pap(iria tribu) Verinus, dec(urio), duumvir, flam(en) Aug(ustalis) provinc(iae) Alp(ium) Mar(itimarum), sibi e[t] Fl(aviae), Valentini fil(iae), Cassiae, uxori piissimae, defunctae); Ulattiae, M(arci) fil(iae) Marcellae, socru(i) optima(e), v(ivae); L(ucio) Allio Avito, f(ilio), dec(urioni), v(ivo); L(ucio) Allio Flaviano, f(ilio), v(ivo); Alliae Avitae, fil(iae), v(ivae).*

C'est-à-dire :

« Lucius Allius Verinus, fils de Verus, de la tribu Papiria, décursion, duumvir, flamme augustal de la province des Alpes-Maritimes [a fait élever ce monument] : à lui-même, et à Flavia Cassia, fille de Valentinus, sa femme très-pieuse, défunte; à Ulattia Marcella, fille de Marcus, sa belle-mère excellente, vivante; à Lucius Allius Avitus, son fils, décursion, vivant; à Lucius Allius Flavianus, son fils, vivant, [et] à Allia Avita, sa fille, vivante. »

Évidemment nous avons affaire à une inscription funéraire destinée à être placée sur un tombeau de famille. Au moment où cette inscription fut composée, le tombeau élevé par L. Allius Verinus renfermait le corps de *Flavia Cassia*, fille de Valentinus, sans doute morte à Embrun. De plus, des places y furent réservées à la sépulture des membres survivants de la famille, savoir :

1<sup>o</sup> *L. Allius Verinus*, fils de Verus, ancien décursion d'Embrun, puis duumvir et flamme augustal de la province des Alpes-Maritimes, mari de la défunte;

2<sup>o</sup> *Ulattia Marcella*, fille de M. Ulattius, belle-mère de Verinus, « belle-mère excellente »;

3<sup>o</sup> *L. Allius Avitus*, fils aîné de Verinus, alors décursion d'Embrun, comme l'avait été autrefois son père;

4<sup>o</sup> *L. Allius Flavianus*, second fils de Verinus, dont le nom est le diminutif de celui de sa mère *Flavia Cassia*; de même que celui de *Verinus* est le diminutif de Verus, son père;

5<sup>o</sup> Enfin *Allia Avita*, sœur des deux précédentes.

La famille de Verinus était certainement une des plus importantes de la cité d'Embrun et même de toute la province.

Notre inscription, à en juger par les noms qu'elle contient et par l'indication de la tribu, est contemporaine, ou peu s'en faut, d'autres inscriptions alpines consacrées à : *T. Vennonius*, *Smertuli filius* (Queyras); à *T. Parridius*, *Parrionis filius*, *Gratus* (Briançon); à *L. Vestonius*, *Baronis filius*, *Secundinus* (Embrun); inscriptions dont la date doit se placer « entre le principat d'Antonin le Pieux [138-161] et celui de Caracalla [212-217] », c'est-à-dire dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. La seule différence entre ces inscriptions et celle dont Vallon-Corse nous a conservé la copie, c'est que les premières sont toutes relatives à des personnages inscrits dans la tribu *Quirina*, tandis que la dernière renferme des noms appartenant à la tribu *Papiria*. Mais ce fait n'a pas grande portée, car on sait que « sous l'empire, la tribu ne correspond plus à rien de réel; c'est uniquement un signe distinctif qui permet de reconnaître les citoyens romains de ceux qui n'ont pas cette qualité. A partir du règne de Caracalla, qui étendit le droit de cité à tous les habitants de l'empire, l'indication de la tribu, étant devenue inutile, ne figure plus sur les monuments<sup>(2)</sup> ». Aussi l'on peut dire, sans crainte de beaucoup se tromper, que notre inscription est de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle.

Il y a lieu de rapprocher de cette inscription, dont le texte original, je le répète, semble aujourd'hui perdu, deux autres inscriptions qui se conservent présentement au *Musée archéologique de Gap*. L'une provient d'Embrun, l'autre de la Bâtie-Mont-Saléon.

La première de ces deux inscriptions est ainsi décrite par Florian Vallentin :

« *Embrun*. Grand et beau cippe en marbre blanc, avec base et couronnement, trouvé dans la cour du collège, transporté à Gap en même temps que l'inscription précédente [vers 1808], la partie supérieure a un peu souffert; hauteur 1<sup>m</sup>,20, largeur 55 centimètres, épaisseur 47 centimètres.

V ♂ F ♂  
 ALLIAE . VERA  
 NAE . FIL.  
 CARISSIMAE  
 VLATTIA VALERINA  
 MATER ♂

*V(iva) f(ecit), Alliae Veranae fil(iae) carissimae, Ulattia Valerina, mater.*

<sup>(1)</sup> Cf. M. Mowat, dans *Une visite au musée épigraphique de Gap*, par Florian Vallentin, Vienne, Savigné, 1880, p. 11.

<sup>(2)</sup> Mommsen, dans le *Bulletin épigraphique*, IV (1884), p. 118.

« 1<sup>re</sup> ligne, le V et l'F; 6<sup>e</sup> ligne, le mot MATER accostés de feuilles cordiformes.

« Les gentiles *Allia* et *Ulattia* sont assez communs, surtout en Cisalpine (*Corp. inscr. lat.*, t. V, *index*).

« L'inscription est rapportée par Millin, IV, p. 173; Pilot, t. II, p. 162; Ladoucette, p. 220; Long la signale à tort à la Bâtie-Mont-Saléon, p. 154. »

La seconde inscription est également décrite par Florian Vallentin de la façon suivante :

« *La Bâtie-Mont-Saléon*. Longue bande de pierre trouvée en 1826, incomplète des deux côtés; l'inscription est renfermée dans un encadrement de moulures; donnée au Musée en 1880, par M. Jean Itier (*Courrier des Alpes*, du 4 mars 1880); longueur 1<sup>m</sup>,04, hauteur 51 centimètres, épaisseur 22 centimètres.

D . . . . . M  
a TIL·VERINI·ET·VASSATī  
...atīl. . . . . et iulīA AVITA·PARENTES· filiīs carissimis

*D(iis) M(ambus) [A]til(iorum) Verini et Vassat(i), [prénom Atil(ius) surnom et Jul]u Avita, parentes, [filiis carissimis].*

« 2<sup>e</sup> ligne, la branche gauche du T seule visible; le nom *Vassatus* ne se rencontre pas dans les recueils; on trouve la forme *Vassa* (*Corp. inscr. lat.*, t. V, 4376).

« Ladoucette, p. 729, et M. l'abbé Guillaume (*Courrier des Alpes* du 4 mars 1880) n'ont donné que la première ligne de cette inscription et encore inexactement; la deuxième ligne est peu lisible. »

Toutefois, malgré l'autorité de mon savant et regretté ami Florian Vallentin, je pense qu'il faut lire ainsi qu'il suit cette inscription <sup>(1)</sup> :

D. . . . . M.  
ALL·VERINI·ET·VASSAT  
L. Allius. . . . . et allīA AVITA PARENTES

Soit :

*D(iis) M(ambus) All(iorum) Verini et Vassati [L. Allius Vassus? et All]iA Avita parentes.*

<sup>(1)</sup> Je joins à mon mémoire l'estampage de l'inscription provenant de la Bâtie-Mont-Saléon. Qu'il me soit permis d'ajouter, pour expliquer son état de détérioration, qu'elle a servi longtemps, au château de Flotte, à la Bâtie-Mont-Saléon, de seuil à une loge à cochons... C'est de là que je l'ai fait retirer en février 1880. (Cf. *Courrier des Alpes* du 4 mars 1880.)

Au lieu de la leçon *aTIL* que F. Vallentin a adoptée, je crois pouvoir lire certainement *ALL*; car, quoique les deux premières de ces trois lettres soient très altérées, on reconnaît cependant encore sur le monument la partie supérieure de l'*A* et surtout la barre transversale qui unit les deux jambages de cet *A*; cette barre est vis-à-vis de la hauteur moyenne des deux autres lettres, ce n'est assurément pas celle d'un *T*, ainsi que l'a cru à tort F. Vallentin, car elle devrait se trouver à la hauteur de la partie supérieure des *LL*. Le jambage du premier *L* est également très reconnaissable, mais la partie transversale de cette lettre est corrodée; toutefois il y a sur la pierre la place convenable et nécessaire pour cette partie du *L*.

L'observation suivante, au besoin, confirmera la légitimité de ma lecture. Les mots *Allius Verinus* et *Allia Avita*, qui se lisent sur l'inscription que nous devons à Vallon-Corse, se retrouvent également sur l'inscription de la Bâtie-Mont-Saléon; tout comme les noms d'*Allia Verana* et d'*Ulattia Valerina* de l'inscription d'Embrun, que nous possédons aujourd'hui, rappellent les noms de *L. Allius Verus*, de *L. Allius Verinus* et d'*Ulattia Marcella* de l'inscription dont Vallon-Corse nous a transmis la copie.

Si je ne me trompe, ces trois inscriptions ont entre elles des relations intimes, elles se rapportent toutes trois à une même famille fixée dans les Alpes, partie à Embrun et partie à la Bâtie-Mont-Saléon.

Je n'ai pas la prétention d'avoir tiré de notre inscription embrunaise tout ce qu'elle peut donner. Je laisse ce soin à de plus compétents; j'ai voulu seulement éveiller l'attention des érudits et surtout provoquer des recherches, afin de découvrir, si possible, le monument original lui-même. Il pourrait bien être déposé dans quelque musée, ou même se trouver encore à Embrun sur les murs de la maison de l'avocat Joubert, caché sous une couche de mortier ou de plâtras. Toutefois je dois dire ici que les démarches que j'ai faites à Embrun, en vue de retrouver le monument original, ont été jusqu'à présent complètement infructueuses.

P. GUILLAUME,  
Archiviste des Hautes-Alpes.

---

*L'USAGE DU TORQUES CHEZ LES GAULOIS.*

Jusqu'à ces derniers temps il était admis que le *torques* était chez les Gaulois un ornement honorifique réservé aux guerriers de distinction. Cette opinion était basée sur les données de l'histoire, sur les monuments anciens et sur les découvertes archéologiques récentes.

Les colliers conservés dans les musées et les collections particulières étaient regardés comme des insignes militaires, les produits des découvertes modernes venaient se ranger parmi eux au même titre.

Une opinion nouvelle, fondée sur quelques faits rares, insuffisamment étudiés et trop facilement signalés aux archéologues par des ouvriers incompétents, attribue l'usage des colliers aux femmes. L'attrait de la nouveauté a recruté à cette théorie un petit nombre d'adhérents. Cependant une voix autorisée a déjà protesté contre le caractère trop absolu de cette nouvelle opinion, qui a suscité, il faut bien le dire, quelque étonnement parmi les savants qui joignent à des études sérieuses et méthodiques l'exploration persévérante du mobilier funéraire des nécropoles gauloises.

Aujourd'hui l'attention est éveillée; il n'est pas sans utilité de soumettre la question aux archéologues. Des documents nouveaux seront réunis, les études s'enrichiront et les traditions anciennes conserveront leur part de légitime influence après avoir été discutées.

Les textes classiques fournissent des preuves qui attestent que le collier était porté comme signe distinctif par les guerriers gaulois d'un rang élevé.

Les témoignages ne se rencontrent pas seulement chez les historiens latins, mais les auteurs grecs eux-mêmes mentionnent l'usage du collier chez les chefs gaulois. Ces textes, commentés par les écrivains des premiers siècles, sont un sérieux enseignement.

L'histoire si connue de Manlius Torquatus est à elle seule une démonstration. Le soldat romain, après avoir vaincu le Gaulois qu'il combattait, lui trancha la tête et enleva son collier qu'il emporta en triomphe.

Dans les ouvrages contemporains consacrés à l'archéologie, nous trouvons aussi de semblables témoignages relatifs à la coutume



de porter le collier parmi les chefs gaulois et les guerriers illustres.

Peut-être existe-t-il une certaine confusion entre les textes relatifs à la récompense accordée chez les Romains et l'usage établi chez les Gaulois. Mais il serait dangereux sous ce prétexte de répudier tous les témoignages anciens.

L'opinion de récente date méconnaît toutes les idées reçues sans se préoccuper du soin de produire ses preuves, et sans même tenter de diminuer l'autorité des données historiques. Il y a des erreurs séculaires qui reposent sur des documents erronés, sommes-nous en présence d'une pareille erreur ?

La valeur des textes invoqués par les historiens ne saurait être contestée d'une manière générale; nous l'avons déjà dit, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle de Rome, Manlius Torquatus se para du torques enlevé à un guerrier gaulois qu'il avait vaincu; mais c'était, comme l'a dit A. de Longpérier, le premier exemple d'adoption de cette parure, et l'on en fit l'objet d'un surnom : *Torquatus Manlius is est, qui ad Anienem Gallo, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto, cognomen invenit*<sup>(1)</sup>. Ainsi pour les Romains le torques était une importation gauloise. Il y a donc toute légitimité à invoquer ce texte qui autorise en même temps à conclure, comme nous l'avons fait entrevoir, que l'usage du torques gaulois n'était pas si complètement étranger à la récompense accordée aux guerriers chez les Romains<sup>(2)</sup>.

Les monnaies d'Ariminum ont été émises, on le sait, par les Senons gaulois établis dans cette région. Il n'y a point de doute à cet égard. La question a été traitée au point de vue de la numismatique avec un luxe d'érudition qui a prévu toutes les difficultés. Rien de plus significatif que cette série de chefs, à la figure martiale, tous ornés de torques.

Les deniers d'argent au nom du chef DIASVLOS, qui se trouvent dans l'est, rencontrés en nombre considérable dans plusieurs découvertes, sont ornés du torques. Une médaille de bronze, au nom de VANDILOS, chez les Bellovaques, porte la tête d'un chef ornée

(1) Ciceron, *De Officiis*, 111-112.

(2) Il serait trop long de citer tous les textes relatifs aux colliers des Gaulois; qu'il nous suffise de rappeler un passage du livre XXXVI, chap. XL de Tite-Live. Il est question du butin pris sur les Gaulois après une défaite, et le texte, parmi d'autres dépouilles, compte : *aureos torques mille quadraginta septuaginta*.

du torques. On connaît les médailles portant les noms de DIVI-CIACOS et de CRICIRV, trouvées à Reims et aux environs de Soissons; la médaille en bronze trouvée à Vendeuil-Caply au nom de GALIAGIIS; la médaille du chef PIXTILOS; la médaille d'argent avec les légendes ATEVLA et VLATOS; la médaille de bronze au nom de ROVECA; toutes ces pièces représentent la tête d'un chef gaulois ornée d'un torques. Les pièces ΔΟΥΒΝΟ, ΟΙΝΟ portent pareillement la tête d'un chef gaulois ornée du torques. Ces pièces appartiennent à la région de l'Est, où elles sont abondantes. Quelques têtes ornées du torques pourraient, il est vrai, être considérées comme des effigies féminines, mais ce sont des représentations de la Victoire. Il reste bien démontré que certaines pièces appartenant à la numismatique gauloise représentent des chefs, des personnages masculins portant le torques. On peut aussi citer des pièces frappées par les Gaulois en Germanie, appartenant aux Boïens et remontant approximativement à l'an 50 avant Jésus-Christ; elles sont ornées d'un côté d'un torques entourant une lyre; le torques était donc encore porté à cette époque. L'origine de ces pièces est bien purement gauloise, car elles datent de l'époque antérieure à l'invasion romaine en Germanie.

Les monnaies gauloises fournissent donc une preuve qu'il est impossible de méconnaître. Si le nombre des pièces pouvait ajouter à la puissance de la démonstration, il serait facile d'augmenter la liste des médailles sur lesquelles on aperçoit le torques. Les ouvrages de numismatique en mentionnent, en effet, bien d'autres que nous croyons superflu de rappeler.

Les monuments anciens, malgré les destructions opérées par les siècles, nous ont laissé de précieux témoignages qui se prononcent clairement en faveur de l'usage du torques chez les Gaulois.

Des archéologues célèbres ont étudié, discuté, interprété depuis longtemps le guerrier mourant du Capitole. Les interprétations ont été au-devant de toutes les hypothèses, et les découvertes modernes ont eu pour résultat de faire reconnaître dans ce superbe objet d'art la représentation d'un guerrier gaulois. Cette interprétation est autorisée par les plus fortes raisons et, suivant toute apparence, nous avons là sous les yeux un guerrier trouvé digne de l'inspiration d'un artiste de génie par son illustration et sa célébrité; il porte au cou un torques.

Un autre monument archéologique d'une grande importance,

rencontré dans d'intéressantes circonstances, jette un nouveau jour sur la question qui nous occupe.

Un buste en bronze, haut de 0<sup>m</sup>,15, de la collection Dani-court, présente un caractère physionomique qui dénote l'intention évidente chez l'artiste de modeler le portrait d'un grand personnage. D'ailleurs le torques dont le col est orné nous montre qu'il ne s'agit pas d'une effigie de divinité, mais bien de celle d'un personnage célèbre dont on tenait à conserver les traits.

On s'est demandé si ce buste représente Vercingétorix. La question attend encore sa solution. Mais on n'a pas hésité à reconnaître dans ce buste un chef gaulois. Il a d'ailleurs été publié avec deux monnaies d'argent sur lesquelles on voit les têtes de deux chefs gaulois ayant aussi le torques autour du cou <sup>(1)</sup>.

D'autres monuments, moins connus peut-être, attestent avec autant d'autorité que le torques était l'ornement réservé aux chefs, aux guerriers illustres, aux hommes de haute situation.

Le sarcophage de la Vigna Amendola, les bas-reliefs antiques encastrés dans les murs de Narbonne s'ajoutent aux précédentes preuves. Les sculptures dont nous parlons sont d'origine romaine; elles devaient perpétuer le souvenir des victoires remportées sur les Gaulois. Les trophées d'armes le démontrent puissamment. Les bas-reliefs représentent un Gaulois de grande stature, étendu mort; un jeune homme porte la main au cou du cadavre et semble chercher à en détacher le torques. Après de telles démonstrations de l'usage du collier, il est permis de se demander quels sont les motifs qui autorisent à l'attribuer exclusivement aux femmes?

Les sépultures gauloises elles-mêmes, malgré le silence auquel on veut les contraindre, se sont fait entendre et parlent encore chaque jour. Les tombes où le torques a été rencontré associé à l'épée, aux armes, ont été, pour ainsi dire, officiellement constatées et signalées aux archéologues <sup>(2)</sup>.

La sépulture à char, qui a donné le casque de Berru si connu et

<sup>(1)</sup> *Gazette archéologique*, t. VI (1880), p. 134-136, pl. XX et XXI. — *Revue archéologique*, 1880, p. 65, pl. XIII et XIV.

<sup>(2)</sup> M. A. Bertrand s'exprime ainsi : « Je puis dire dès aujourd'hui que dans la salle 9 du musée de Saint-Germain j'ai relevé six tombes : deux à Saint-Hilaire-le-Grand, une à la Cheppe, trois à Thuisy, où des torques se sont rencontrés associés à des épées, des lances et des boucliers. » (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1884, n° 3, p. 239.)

si bien interprété, renfermait plusieurs débris d'un torques en bronze creux <sup>(1)</sup>.

Nous avons publié nous-même un mémoire sur le cimetière gaulois de Mareuil-le-Port (Marne), et nous avons mentionné une tombe de la manière suivante :

« La seconde tombe a donné des débris de poterie épars çà et là. Un couteau en fer se trouvait aux pieds du sujet inhumé. Une petite épée, de 0<sup>m</sup>,60 de longueur, était placée du côté droit. Deux anneaux en bronze gisaient vers la ceinture. Une lance et un javelot étaient à gauche de la tête. Le crâne, dont la partie supérieure bien conservée accuse une dolicocephalie très prononcée, recouvrait un torques. Ce dernier appartient à la catégorie de ceux qui sont pourvus d'une ornementation massive formant deux têtes à l'ouverture <sup>(2)</sup>. »

Nous aurions beaucoup de faits précis à citer si la question avait été posée plus tôt. Pendant longtemps les fouilles n'étaient pas faites méthodiquement comme aujourd'hui. Certains chercheurs n'inventoriaient pas les objets, souvent même ils ne recueillaient que les pièces les plus intéressantes à leurs yeux. Il arrive encore que des tombes explorées dans ces conditions donnent des objets délaissés ou passés inaperçus. Dans de pareilles conditions, des faits fort instructifs ont été oubliés et méconnus.

Il faut nécessairement admettre que l'expérience des époques anciennes a fourni des bases à des conclusions favorables à l'usage du torques porté par les hommes. Car des savants d'une incontestable autorité, connus par leurs études spéciales de la civilisation gauloise, se sont exprimés dans des termes qui affirment leur profonde conviction. Henri Martin, dans ses *Études d'archéologie celtique*, se prononce nettement : « Quant aux colliers et bracelets d'or, dit-il, nous ne sommes plus dans l'hypothèse, nous savons positivement que c'étaient les insignes des chefs militaires, des chevaliers gaulois, et les armes de guerre qui les accompagnent s'expliquent d'elles-mêmes <sup>(3)</sup>. »

(1) Alex. Bertrand, *Le casque de Berru*, dans l'*Archéologie celtique et gauloise*, p. 375.

(2) *Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port (Marne)*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1884, p. 67.

(3) Henri Martin, *Études d'archéologie celtique*, p. 110.

Dans son *Ethnogénie gauloise*, Roget de Belloguet cite deux passages de Tite-Live, où le Sénat gratifie des princes gaulois de plusieurs torques d'or<sup>(1)</sup>.

M. Bertrand professe la même opinion : « Les chefs gaulois se font ensevelir sur leur char de guerre, ornés parfois de bijoux d'or, entourés d'un mobilier funéraire rappelant leurs hauts faits, leurs victoires jointaines; la plupart portent le torques<sup>(2)</sup>. »

Ces enseignements ne sauraient être méconnus. L'obligation de nous contenir dans des limites étroites pour le sujet nous ôte la possibilité d'insister. Nous nous bornerons à déclarer que la plupart des archéologues qui unissent à de solides connaissances la pratique des recherches dans les nécropoles gauloises considèrent le torques comme un ornement masculin.

Un nombre considérable de savants étrangers professent la même opinion, nous citerons seulement M. Evans et le major Angelucci.

Les aperçus sommaires qui précèdent suffisent pour prouver avec quelle réserve il convient d'accueillir cette affirmation : Le collier ou torques était exclusivement porté par les femmes.

Le progrès des études et de nouvelles découvertes permettront sans doute d'envisager le torques sous de nouveaux aspects. On reconnaîtra qu'il a eu, suivant les régions, ses phases et ses attributions variées. Mais sur ces divers points les faits recueillis ne sont pas encore assez nombreux pour qu'il soit permis de proposer des conclusions définitives.

B<sup>en</sup> J. DE BAYE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

<sup>(1)</sup> Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 89. Tite-Live, XLIII, 5, et XLIV, 14.

<sup>(2)</sup> A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, préface, p. xxvi.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron demande une subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Société historique et archéologique de la Dordogne demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le docteur Barthélemy, correspondant du Ministère à Marseille, envoie des documents inédits sur divers sculpteurs de Marseille et d'Aix au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. — Renvoi à M. Müntz.

M. Berthelet, correspondant du Ministère à Arlay (Jura), annonce la découverte des substructions du château de Nozeray, et s'offre à envoyer une notice sur cette découverte si le Comité consent à l'insérer dans le *Bulletin*. La Section, sans vouloir s'engager d'avance à imprimer un travail qu'elle ne connaît pas, décide qu'on invitera M. Berthelet à envoyer cette notice, qui sera examinée avec soin, et qui sera insérée au *Bulletin* si, comme tout le fait prévoir, elle offre autant d'intérêt qu'on est en droit de le supposer.

M. Bondurand, archiviste du Gard, envoie une notice sur un bas-relief du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle conservé au musée de Nîmes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Bulliot, membre non résidant du Comité à Autun, adresse un rapport sur les dernières fouilles qu'il a faites au mont Beuvray, et demande une subvention pour entreprendre de nouvelles fouilles. — Renvoi à M. Bertrand.

M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, annonce la découverte, par M. le curé de Salency (Oise), de plusieurs sépultures gallo-romaines. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, envoie un mémoire sur le sépulcre de la Chapelle-Rainfouin. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Maxe-Werly, correspondant du Ministère à Bar-le-Duc, envoie la copie d'une inscription antique du musée de Reims. — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin (Var), adresse au Comité, au nom de M. Fernand Cortez, certains documents relatifs à la date de l'achèvement de l'église de Saint-Maximin. — Renvoi à M. Demay.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Rosenzweig, notice biographique*, par M. René Galles.

*Notice historique sur l'hôtel de Cujas à Bourges*, par M. Paul Rhodier.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Le Comité décide qu'il y aura lieu d'accueillir cette demande dès que la Société aura publié un nouveau fascicule de son *album*.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande formée par la Société niçoise des sciences naturelles, historiques et géographiques, à l'effet d'obtenir une subvention pour la publication d'un mémoire sur les voies romaines du département des Alpes-Maritimes. Le Comité, considérant que ce travail ne paraît pas rentrer dans la catégorie des publications extraordinaires pour lesquelles le Ministère réserve aujourd'hui ses subventions, mais que c'est simplement un mémoire qui devrait trouver place dans le *Bulletin de la Société niçoise*; considérant, d'autre part, qu'il existe à Nice deux sociétés historiques qui se font une concurrence peu profitable aux intérêts de la science, et que toutes les personnes désintéressées doivent en souhaiter la fusion, estime qu'aucune subvention ne devra être accordée à l'une ou à l'autre de ces deux sociétés tant qu'elles refuseront d'associer leurs efforts et de se réunir en une association

unique, et qu'il n'y a pas lieu par conséquent de prendre en considération la demande de la Société niçoise.

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sommaire sur une note de M. Buhot de Kersers contenant le relevé des principales découvertes archéologiques faites en Berry dans le courant de l'année 1884. Tous les correspondants du Ministère devraient imiter cet exemple et envoyer annuellement au Comité un résumé des trouvailles d'antiquités qui se sont faites dans la région qu'ils habitent pendant l'année écoulée. Ce serait l'occasion de signaler beaucoup de petites découvertes d'importance trop minime pour justifier une communication spéciale, mais qu'il peut y avoir cependant intérêt à ne pas complètement passer sous silence. Le Comité, sans aucun doute, sera toujours disposé à publier dans son *Bulletin* les communications de cette espèce, et le rapporteur, en proposant l'impression de la note de M. Buhot de Kersers, recommande à tous les correspondants d'en envoyer de semblables <sup>(1)</sup>.

M. CHABUILLET lit un rapport sur une communication de M. Joseph Valentin, propriétaire à Mirabel-aux-Baronnies (Drôme).

« Il s'agit d'une monnaie trouvée par M. Valentin dans sa propriété et sur laquelle on voit deux têtes adossées dont il veut faire les effigies de Valens et de Valentinien. Sur le conseil de divers amis, il offre d'envoyer cette pièce au Président de la République. S'il s'agissait en effet d'une monnaie avec les effigies réunies des deux frères Valentinien et Valens qui régnèrent simultanément l'un sur l'Occident, l'autre sur l'Orient, ce serait une nouveauté digne d'être offerte à l'État par l'intermédiaire de son chef. Malheureusement il n'en est rien. Le frottis envoyé par M. Valentin permet de reconnaître que cette pièce est beaucoup plus ancienne que ne le pense son possesseur. Elle remonte aux premiers jours de l'Empire romain. Les têtes adossées sont celles d'Auguste et d'Agrippa, son gendre, et l'on distingue sur le frottis les vestiges de la légende de face IMP·DIVI·F. Au revers, dont M. Valentin n'a pas encore envoyé l'empreinte, on verrait un crocodile enchaîné à un palmier avec ces mots : COL·NEM. Ces pièces de bronze, frappées par la colonie de Nîmes, fort intéressantes au point de vue historique, ne le sont pas au point de vue de la valeur commerciale.

(1) Voir ci-après, p. 222, le texte de cette communication.



C'est tout ce qu'il y a de plus commun. En 1792, Eckhel disait de ces monnaies : « *Nihil his nummis magis obvium* »<sup>(1)</sup>; or, depuis cette époque, on en a retrouvé des milliers. Il n'y a donc qu'à remercier M. Valentin de sa communication et à lui conseiller de garder cette monnaie, qui, si elle n'est pas rare, a du moins le mérite de dater d'environ dix-neuf siècles.»

M. DARCEL fait un rapport verbal sur une communication de M. X. Barbier de Montault relative à deux croix conservées dans la communauté du Calvaire, à Poitiers :

« Toutes deux sont de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et sont datées par les armoiries gravées et émaillées sur leur pied.

« A l'aide de ces écus, M. Barbier de Montault prouve qu'elles furent exécutées par Jeanne V de Bourbon Lavedan, abbesse de la Trinité de Poitiers, de 1594 à 1610, et par sa nièce Jeanne VI Guichard de Bourbon, d'abord sa coadjutrice, puis abbesse de 1610 à 1631.

« Ces croix sont en orfèvrerie et en pierres dures : cristal de roche ou marbre. La plus importante porte sur son pied les figures de saint Jean, de la Vierge et de la Madeleine<sup>(2)</sup>. »

M. MÜNTZ fait un rapport sommaire sur une communication de M. Merlet relative à divers marchés concernant les orgues de la cathédrale de Chartres.

« Les documents communiqués par M. Merlet sont intéressants et par leur date et par leur sujet. Ils nous font connaître les noms de deux fabricants d'orgues de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et nous fournissent une nouvelle mention du fameux maître maçon Jean de Beauce, dont le nom est attaché à la construction du clocher neuf de la cathédrale de Chartres. Il y a donc lieu de publier ces pièces, à la condition toutefois que l'auteur de la communication voudra bien les accompagner de quelques lignes de commentaires<sup>(3)</sup>. »

M. Charles ROBERT lit un rapport sur quatre inscriptions romaines provenant du département du Var et communiquées par M. Rostan, correspondant à Saint-Maximin<sup>(4)</sup>.

(1) *Doctr. num. vet.*, t. I, p. 70.

(2) Voir ci-après, p. 218, le texte de cette communication.

(3) Voir ci-après, p. 247, le texte de cette communication.

(4) Voir ci-après, p. 224, le texte de ce rapport.

M. le Secrétaire communique à la Section les mémoires dont l'impression a été proposée par la Commission des antiquités de Tunisie. Après échange d'observations diverses, le Comité autorise l'impression de ces mémoires dans le *Bulletin*.

M. le Secrétaire soumet à la Section plusieurs mémoires lus au Congrès de la Sorbonne et dont le bureau croit pouvoir proposer la publication dans le *Bulletin*. Après discussion, le Comité retient quatre de ces mémoires dont il autorise l'impression.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission chargée de préparer le programme du Congrès de la Sorbonne pour 1886. Sont nommés membres de cette Commission : MM. A. Bertrand, A. de Barthélemy, Darcel, Demay et Guiffrey, auxquels s'adjoindra le bureau de la Section.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

*DEUX CROIX DE LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE, AU CALVAIRE DE POITIERS.*

Je procède depuis quelque temps, grâce à la bienveillante autorisation de M<sup>sr</sup> l'évêque de Poitiers, à l'inventaire du mobilier archéologique des communautés de cette ville. Partout je rencontre quelque objet intéressant et ignoré. C'est ainsi que j'ai été amené à découvrir les deux jolies croix qui vont faire l'objet de cette notice et dont personne n'a encore parlé.

L'intérêt qu'elles présentent est triple : ces sortes de croix, faites pour la dévotion privée, ne sont pas communes ; leur date et leur provenance sont attestées par l'écusson qui y est apposé, le poinçon permettra probablement de reconnaître le lieu de leur fabrication.

Le Comité jugera de leur style, un peu rude, par les photographies que M. Léon Palustre a bien voulu en faire à ma demande.

La première croix est haute de 16 centimètres et demi ; la largeur au pied est de 75 millimètres et de 6 centimètres à la tra-

verse. Elle est tout entière en argent doré, moins la croix, qui est en cristal.

Le pied, de forme elliptique, est supporté par quatre lionceaux accroupis, dont la queue se replie sous le reliquaire. La tranche est ornée, entre deux filets, d'une série de perles figurant un chapelet, car, de dix en dix, elles sont coupées par une perle plus grosse qui représente le *Pater*. C'était donc devant cette croix, placée dans son oratoire, que l'abbesse devait chaque jour réciter le chapelet.

Le poinçon, un C couronné, est répété deux fois sous le pied, où l'on remarque aussi un écusson, terminé en accolade et sommé, sur chaque parti, d'une crosse tournée à dextre pour le premier et à sénestre pour le second. Ces armoiries se blasonnent : *Mi-parti* : au 1, d'azur, à trois fleurs de lis d'or 2 et 1, à la bande de gueules brochant sur le tout (les lis et la bande sont réservés dans le métal, d'après le procédé du champlevé); au 2, écartelé : aux 1 et 4, d'argent à trois têtes de lion d'azur, couronnées d'or, qui est Guichard; aux 2 et 3, d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules, qui est Bourbon.

D'après la tradition de la communauté, cette croix vient de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. L'écusson le prouve péremptoirement. La propriété du Calvaire s'explique par l'union, faite au xvii<sup>e</sup> siècle, des religieuses bénédictines de cette maison à la congrégation nouvellement fondée du Calvaire, qui est une réforme de la règle de saint Benoît.

La *Gallia christiana* donne les noms des deux abbesses dont on a ici les armes accolées. Le premier parti revient à Jeanne V de Bourbon-Lavedan, qui fut abbesse de la Trinité de 1594 à 1610, et le second à Jeanne VI Guichard de Bourbon, sa nièce, d'abord coadjutrice de 1598 à 1610, puis abbesse en titre de 1610 à 1631. Les deux écussons, réunis en manière d'alliance pour n'en faire qu'un seul et les deux crosses juxtaposées témoignent d'une administration commune. Ils datent la croix du temps de la coadjutrice, c'est-à-dire des dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle ou des premières du xvii<sup>e</sup>.

Sur la partie bombée du pied ont été adaptés deux médaillons, un peu postérieurs à la croix et rivés par-dessous. Celui qui est en arrière est ovale et ne contient rien. Dans l'autre, qui est circulaire, on distingue sous le cristal un fragment d'éponge de la

Passion et un morceau de vraie croix, de teinte claire. La capsule en or, fermée par un couvercle, garde l'authentique en papier, où on lit :

« Ceste sainte croix a esté donnée céans par le père Chérubin, capucin, l'ayant eue de la croix que portait le défunt roy Henri III, tirée de la croix sanglante de la S<sup>e</sup>-Chapelle, et donnée céans le 29 mars 1610. Aussi un morceau de l'esponge de Notre-Sci-gneur. »

Le père Chérubin est inconnu en Poitou. Dom Fonteneau <sup>(1)</sup> a copié une pièce qui explique les relations de son ordre avec la Trinité : c'est la cession aux Capucins, le 18 juillet 1619, de l'église paroissiale de Saint-Grégoire « par le soin et l'entremise très particulière de Madame Jeanne Guischard de Bourbon ».

Voici, d'après un inventaire publié par Donet d'Arcq <sup>(2)</sup>, la confirmation de la provenance de la relique de la vraie croix : « Une croix d'argent doré, sur laquelle est posée une partie du saint fust de la vraye croix de Nostre Sauveur rédempteur Jhésus Crist, fait prendre par le roy Henry, troisieme de ce nom, à présent régnant, de celle estant au lieu et sanctuaire auquel reposent les saintes reliques en ladicte Sainte-Chapelle (le 3 décembre 1575) et ce au lieu de celle qui a esté naguères desrobbée. »

La croix, plantée au milieu du pied, se dresse sur un socle à moulures, d'où s'élance une colonne à base perlée, fût uni et chapiteau à volutes. A gauche, Madeleine agenouillée, un vase à parfums dans la main gauche, de la droite fait un geste d'adoration fervente; elle a sur la tête une coiffure et un manteau sur sa robe, ses cheveux sont longs et tombants.

Aux côtés de la croix, deux piédestaux moulurés, posés au rebord du pied, exhaussent les statuettes de la Vierge et de saint Jean, que distingue un nimbe en disque, placé obliquement à l'occiput. Marie, voilée de son manteau, joint les mains et baisse la tête, attristée. L'apôtre, imberbe, les cheveux longs, gesticule des deux mains; sa tunique est boutonnée jusqu'à la taille, une corde ceint ses reins et un manteau complète son costume traditionnel.

Une croix de cristal, chanfreinée aux arêtes, domine la colonne. Ses extrémités, en façon de douille à pans, sont terminées par d'épaisses fleurs de lis. Le Christ, en argent doré et de très petites

<sup>(1)</sup> T. XXVII, p. 467.

<sup>(2)</sup> *Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, Paris, 1848, in-8°, p. 11 et 12.

proportions, y est attaché par trois clous, les bras tendus horizontalement. Le titre en cartel contient les quatre initiales ·INRI·

La seconde croix, moins ornée que la précédente, mesure 16 centimètres et demi d'élévation et 7 et demi tant au pied qu'à la traverse. Elle est aussi en argent doré avec marbres.

Sous le pied est fixé un écusson émaillé, identique à celui de l'autre croix. Il est donc probable que les deux croix furent commandées en même temps par Jeanne Guichard de Bourbon, qui offrit la plus belle à sa tante et se réserva l'autre pour son usage personnel. Ce fut son don de joyeux avènement.

Le pied, carré, est formé d'une table de jaspe (vert foncé, veiné vert clair) qu'encadre un filet de métal, supporté aux angles par quatre enroulements posés de biais.

La croix, arrondie, a pour plinthe une virole cylindrique, serrée entre deux plaques carrées; elle s'enfonce dans une douille agrémentée d'une torsade à sa base. Elle est en albâtre blanc; ses extrémités sont rehaussées de viroles à moulures, avec un bouton godronné en amortissement.

Le crucifix, en orfèverie, est percé de trois gros clous et couronné d'épines; un linge, étroit et à plis, noué sur le côté, couvre la nudité; le titre est inscrit aux quatre initiales INRI; le nimbe, gravé de rayons et en forme de disque, est posé presque horizontalement sur la tête.

Sous les pieds du Christ, un médaillon ovale, rapporté après coup, renferme trois morceaux de la vraie croix, longs d'un centimètre et demi : deux ont une teinte claire, le troisième est brun.

L'étui de cette croix est en cuir noir gaufré, doublé de drap vert à l'intérieur. Il s'ouvre en deux parties, que relie des bandes de cuir blanc. La gaufrure est à ramages. Un soubassement lui permet de se tenir debout. La forme est celle de la croix avec bouts arrondis.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Correspondant du Ministère.

---

*NOTE SUR LES PRINCIPALES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES FAITES EN BERRY  
PENDANT L'ANNÉE 1884.*

Je crois utile de porter à la connaissance du Comité des travaux historiques certaines découvertes qui ont eu lieu l'année dernière et cette année dans les environs de Bourges et qui sont de nature à l'intéresser.

Ma communication sera très sommaire, car, suivant son usage, la Société des antiquaires du Centre insérera dans ses mémoires la description complète de ces trouvailles avec des planches à l'appui. L'exactitude qu'elle apporte dans les publications de cet ordre explique la rareté de mes communications au Comité, dont je ménage ainsi les instants.

1° Au mois de mai 1884, l'ouverture d'un chemin neuf a révélé près du château de Maubranche, commune de Moulin-sur-Yèvre, plusieurs sépultures gauloises. La première, rencontrée inopinément, contenait un squelette ayant à sa droite une lance de fer, une épée de fer avec son fourreau aussi de fer. L'épée était à arête, droite et pointue, la soie de l'épée était petite et de section rectangulaire, le fourreau était décoré d'ornements au pointillé. On y a trouvé encore un umbo ou bouclier en fer, et au bras gauche du squelette un bracelet en bronze uni et un anneau perlé. D'autres fouilles intentionnelles poursuivies depuis ont fait connaître d'autres sépultures analogues.

L'ensemble se rapproche des sépultures des Fertisses, commune de Sainte-Solange. M. de Goy donnera une description détaillée de cette découverte dans le XIII<sup>e</sup> volume des mémoires de la Société, actuellement sous presse.

2° Au mois de décembre dernier, on a découvert dans une sablière, commune de Saint-Just, près de Boisvert, un squelette et une épée de fer analogue aux précédentes. Le fourreau de l'épée était en fer, mais pulvérisé par la rouille; un bouton de fer pouvait avoir été le pommeau de la poignée.

Après du squelette de l'homme on trouva celui d'un cheval, sans que l'on puisse établir de connexité entre ces deux rencontres.

Ces sépultures de Maubranche et de Saint-Just paraissent donc appartenir à une époque assez rapprochée de la conquête, au II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Elles ont l'intérêt de con-

courir à fixer la succession des types dans les armes gauloises et dans leurs ornements.

3° Une villa romaine vient d'être reconnue près du hameau des Feuillardes, commune de Meneton-Ceinture. Outre le contingent habituel de débris de tuiles et de poteries, elle a fourni deux petits vases en verre intacts, l'un allongé, l'autre sphérique, qui ont pu servir au culte des Lares. Cette villa avait cela de remarquable qu'elle était entourée d'un fossé de défense et formait un tertre carré légèrement surélevé. Cet appareil défensif dont nous trouvons quelques exemples nous paraît indiquer l'absence de sécurité et par conséquent appartenir à des époques troublées et assez tardives, au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle.

On y pourrait voir le premier spécimen des chatelets qui devaient pulluler aux siècles suivants.

4° On a découvert cet automne, près de l'ancien emplacement de la chapelle Saint-Martin de Las, commune de Crosses, des cercueils en pierre contenant des squelettes. Ces cercueils étaient rétrécis vers les pieds, et l'on avait creusé une sorte d'alvéole, destinée à contenir la tête.

Dans deux d'entre eux on trouva un pot de 14 à 15 centimètres de large et d'une hauteur égale, en poterie jaune rougeâtre, grossière, paraissant du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais une des tombes contenait deux squelettes, une autre un liard delphinal de François I<sup>er</sup>.

On peut conclure de ces circonstances que les cercueils de pierre servaient souvent à des sépultures successives; dans une d'elles il semble même que l'on avait omis d'enlever le premier occupant.

Saint-Martin de Las fut une ancienne paroisse réunie au XII<sup>e</sup> siècle à celle de Crosses. Il y resta une chapelle qui fut successivement des paroisses de Crosses et de Saint-Just. Nous voyons par ces découvertes qu'elle demeura un centre de sépultures.

Des fouilles seront continuées sur ce point.

5° La construction de maisons, boulevard de l'Arsenal, a amené la découverte de deux nouvelles stèles épigraphiques.

L'une contient une femme sous une arcade, et au-dessus la légende D √ SEVERA √ M.

L'autre porte sur la face d'un portique le nom ATEPONO, plus rare. Elles ont été dessinées par M. A. des Méloizes.

Ainsi que nous le disions en commençant, ces découvertes seront l'objet de comptes rendus détaillés, publiés par la Société des an-

tiquaires du Centre. Cependant je n'ai pas cru devoir tarder indéfiniment à en donner connaissance au Comité.

A. BUHOT DE KERSERS,  
Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

INSCRIPTIONS DU VAR COMMUNIQUÉES PAR M. ROUSTAN,  
CORRESPONDANT HONORAIRE.

A l'époque où le Corpus de nos inscriptions devait être publié en France, M. L. Rostan avait communiqué au Ministère quatre textes récemment découverts à Saint-Maximin ou dans les environs. Les deux premiers ont été publiés depuis en 1873, par M. le baron de Bonstetten<sup>(1)</sup>; les deux autres paraissent être encore inédits. Voici ces quatre textes que notre correspondant nous transmet de nouveau, et les quelques observations qu'ils m'ont paru comporter.

N° 1. — Cippe trouvé dans les ruines du château de Rougiers.

IOVI  
FRVGIFERO  
MERVCIVS  
NATALIS

MM. Rostan et de Bonstetten ont vu sur la pierre *Erucius*, précédé d'un M que l'estampage ne montre pas; ils ne complètent ni l'un ni l'autre la quatrième ligne, qui porte évidemment *Natalis*. Cette petite dédicace se lirait donc ainsi : *Iovi Frugifero, M. Erucius Natalis*.

N° 2. — Borne milliaire ayant 1<sup>m</sup> 92 de hauteur sans la base, qui a disparu, et 60 centimètres de diamètre.

TI · CLAVDIVS · DRVSI · F  
CAESAR · AVG · GERM ·  
PONT · M A x  
TRIB · POTEST · III · COS · III ·  
IMP · V · P · P · REFECIT

M. Rostan a découvert ce petit monument en 1857, dans un ravin, à côté de la Voie aurélienne, à environ 4 kilomètres de Saint-Maximin; il l'a fait transporter dans le cloître des Dominicains,

<sup>(1)</sup> Carte archéologique du département du Var, in-4°.



à Saint-Maximin, tandis qu'une pierre, qui en est le fac-similé, en prenait la place au point même qu'il avait occupé. Il est à remarquer que la copie publiée par M. de Bonstetten, porte TI √ CL √ DIVI √ DRVSI F, au lieu de TI · CLAU · DIVS · DRVSI · F. La lecture que nous donne M. Rostan a été vérifiée sur place par M. de Villefosse. La troisième puissance tribunitienne de Claude tombe, comme on le sait, entre le 25 janvier 43 et le 25 janvier 44.

N° 3. — Pierre funéraire conservée dans une écurie à Saint-Maximin.

M. Rostan lit :

∕∕EX · ATILIO OPTAT∕∕  
 ∕∕ORNELIAE OP∕∕  
 SECVNDIONI  
 ∕∕EX · ATILIVS · FIRMIAN∕∕  
 PARENTIBV∕∕∕∕

Une partie des lettres qui manquent est facile à restituer, seule la fin de la seconde ligne est obscure. Le monument a été élevé par *Sextus Atilius Firmianus* à ses parents, *Sextus Atilius Optatus* et *Cornelia Secundio*. *Secundio*, qui est habituellement un surnom d'homme, s'est aussi rencontré comme surnom de femme <sup>(1)</sup>. Quant à la fin de la seconde ligne, il est à remarquer qu'elle est placée entre le gentilicium et le surnom de la femme, il semble donc qu'elle ne puisse donner autre chose que la filiation de cette dernière. M. Rostan propose, pour cette fin de ligne, OP . . . ., mais il n'est pas impossible de reconnaître après la lettre O, le groupe FIL; d'autre part, si l'on se rappelle qu'Aulus, qui pouvait s'écrire aussi Olus <sup>(2)</sup>, est très fréquent chez les Cornelii, on reconnaîtra qu'il faut peut-être admettre O(li) FIL(iae); mais, pour trancher la question, il faudrait avoir sous les yeux un moulage de la seconde ligne, puisque l'estampage ne donne, pour cette partie du texte, que des indications fugitives. Quoiqu'il en soit, sous toutes réserves pour la seconde ligne, l'inscription peut se compléter ainsi :

sEX · ATILIO · OPTATo  
 cORNELIAE · O · FILIAe  
 SECVNDIONI  
 sEX · ATILIVS · FIRMIANus  
 PARENTIBVs · f. .

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. V, n<sup>os</sup> 5196, 5376.

<sup>(2)</sup> *Études grammaticales sur les langues celtiques*, in-8°, 1881, p. 7 et suiv.

N° 4. — Pierre funéraire trouvée dans le puits d'une propriété de M. Rostan, qui transcrit ainsi les parties incontestables de l'inscription :

SILVANVS LITV///  
///RI·F·PIVS HIC  
QVIESCIT

En examinant l'estampage, on reconnaît la présence d'un V et d'un M à la fin de la première ligne conservée, ce qui permet de restituer un A au commencement de la seconde. Nous avons donc pour le père un ancien nom gaulois LITVMARVS, qui s'est déjà rencontré, également au génitif, LITOMAPEOC, sur une pierre conservée à Saint-Remy. M. d'Arbois de Jubainville, dans la liste des noms où entre l'adjectif *mâros*, grand <sup>(1)</sup>, a cité un *Lutu-mârus*, en Norique, et une femme *Litu-mâra*, fille de *Litaviccus*, qui avait élevé à son fils un tombeau, à Monthureux-sur-Saône.

En résumé, M. Rostan mérite des remerciements pour sa communication épigraphique, accompagnée d'estampages. Son exemple devrait être suivi par nos correspondants.

P. CHARLES ROBERT,  
Membre du Comité.

---

#### CATHÉDRALE DE REIMS.

QUELQUES DATES DES DIFFÉRENTES CONSTRUCTIONS DE L'ÉDIFICE.

(De 1212 à 1481.)

Les monuments, qui ont leur histoire comme les hommes et les nations, ont, comme eux aussi, leurs périodes d'obscurités impénétrables. Ce que les annalistes ont conservé des souvenirs qui s'y rattachent ne va guère ordinairement au delà d'une certaine époque où le jour commence à se faire : tout ce qui la précède semble environné pour toujours du silence et de la nuit.

Ainsi en est-il pour la cathédrale de Reims en particulier. Quels ont été son architecte, ses maîtres des œuvres, ses sculpteurs les plus célèbres ? Quelle a été la marche successive et bien déterminée des travaux ? On l'ignore. Peut-on dire d'une manière certaine : cette

(1) *Études grammaticales sur les langues celtiques*, in-8°, 1881, p. 7 et suiv.

partie du monument a été élevée à telle époque, et donner à l'appui une date ou une preuve écrite? Non. Le plus souvent on ne peut s'en tenir qu'à des généralités et, par l'inspection des différentes parties de l'édifice, essayer de déterminer à peu près l'époque des constructions.

Les travaux de la cathédrale, avant l'incendie de 1481, se continuèrent pendant deux cent cinquante ans environ; durant ce long espace de temps les chroniqueurs donnent très peu de renseignements, et les dates très rares qu'ils nous ont laissées ne s'accordent pas toujours entre elles ou sont données sans preuve.

Essayons de combler ces lacunes à l'aide des dates connues, de celles que nous avons découvertes autrefois dans l'édifice, et de quelques autres qui n'ont pas encore été signalées et qui nous sont fournies par le monument ou par des documents historiques mieux compulsés. Nous n'avons pas la prétention de dissiper toutes les ténèbres, mais nous espérons cependant faire assez de lumière pour éveiller l'attention et pour stimuler les critiques.

Pour offrir un travail d'ensemble, nous rappellerons d'abord les dates déjà connues entre lesquelles nous intercalerons, par ordre, celles qui n'ont pas encore été signalées, de manière à donner, autant que possible, la marche successive des travaux.

La première pierre de l'édifice a été posée le 6 mai 1212, par l'archevêque Albéric de Humbert.

La dédicace des premières constructions fut faite le 18 octobre 1215, certains auteurs disent 1213, ce qui n'est pas probable (1).

Si nous en croyons la chronique d'Albéric, citée par les auteurs de la *Gallia christiana*, vingt ans après la dédicace, les travaux étaient assez avancés pour permettre de faire l'office dans la cathédrale (2).

Mais si on y célébra l'office pour la première fois le 8 septembre 1232, l'édifice ne fut achevé qu'en 1241. « C'est à cette époque, dit Marlot, que les chanoines entrèrent dans le chœur de l'église la veille de la Nativité de la Très-Sainte Vierge et non pas la veille de Noël (3).

(1) *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 39. Cf. *Gallia Christiana*.

(2) « Viginti annis postquam fundamenta jactarunt, ex Alberico, reaedificata absoluta est, hoc est 1232.

(3) « Chronicon auctoris coetanei, quod penes me habeo, refert canonicos Remenses novum suum chorum ingressos, vigilia nativitatis B<sup>e</sup> virginis Mariæ, 1241. »

Les travaux étaient encore en pleine activité après 1232, puisqu'en 1234 les chroniqueurs signalent, dans une émeute à Reims, le départ des chanoines pour Cormicy, où ils demeurèrent longtemps, et « l'enlèvement par le peuple des pierres préparées pour la réparation de l'église de Reims, afin d'élever des forts contre le château de l'archevêque ».

L'édifice n'était donc pas achevé quant à la partie qui concerne le chœur : c'est le raisonnement de Marlot, qui cite une bulle de Grégoire IX, de 1235, relative aux constructions de la cathédrale <sup>(1)</sup>.

Si, indépendamment de ces dates généralement admises, nous consultons le monument, nous verrons que l'architecte a commencé par le transept nord, il a élevé l'édifice jusqu'à la hauteur des corniches des chapelles et continua l'abside jusqu'au transept sud. L'ornementation des parties inférieures du chœur et des transepts, l'abside, circulaire dans sa base, portent encore le cachet de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'immédiatement au-dessus du niveau des combles des chapelles apparaît une ornementation qui accuse le XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1223, la croisée de l'église devait être seule terminée. « En cette année en effet, dit le cérémonial établi pour le sacre de Louis VIII, on appareilla un eschafteau un poy haut, sur lequel devait se placer le Roi avec les pairs de France et ce fut à l'entrée du chœur. » Quel était alors le chœur ? Ce n'était pas l'abside, autrement nous ne voyons pas pourquoi, dans le vitrail du haut de cette partie de l'édifice, on aurait placé Henri de Braine, qui ne fut archevêque de Reims que de 1227 à 1240, et dont le nom, peint sur le vitrail, semble indiquer que l'abside aurait été construite sous son pontificat. Dans tous les cas, les constructions durent se continuer aussitôt après le sacre de Louis VIII ; car en 1223 le pape Honoré III envoya une lettre demandant une quête générale dans toute la province pour les travaux de la cathédrale ; or ces quêtes concordent toujours dans l'histoire du monument avec une reprise de la construction <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Marlot, *Histoire de la cité de Reims*, édit. acad., t. III, p. 518.

<sup>(2)</sup> Nous sommes en 1241, si nous en croyons Viollet-le-Duc, c'est alors seulement que « l'on continua les parties supérieures du chœur, puis bientôt les premières travées de la nef furent commencées, et l'on ne termina les trois dernières travées et la façade que vers le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle ». (*Dict. d'arch.*, article *cathédrale*.)

Voilà tout ce que nous savons des travaux entrepris à la cathédrale jusqu'au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. Les chroniqueurs, sauf la date de 1295 qu'ils mentionnent, ne nous ont laissé aucun renseignement sur cette longue série d'années. Tâchons de suppléer à leur silence.

L'achèvement des parties supérieures du chœur dut demander beaucoup de temps; les quatre tours, la grande flèche du milieu, les galeries basses et hautes du chevet offrent, en effet, un ensemble de travaux très considérables.

On ne dut guère commencer la nef que vers 1250, quelque temps après l'envoi de la lettre du pape Innocent IV demandant des secours pour l'église de Reims. La lettre était adressée aux suffragants de la métropole<sup>(1)</sup>. Les travaux de la nef furent continués jusqu'à la travée qui, dans le plan primitif, devait précéder immédiatement le portail. Toutefois nous ignorons si ces travaux furent interrompus et quand ils furent achevés.

Le deuxième arc-boutant de la grande nef, donnant sur la rue Notre-Dame, a quelque chose de particulier : les têtes grimaçantes qui saillissent du larmier sur lequel repose le clocheton ont toutes le type juif. Serait-ce en souvenir de la rue des Juifs, aujourd'hui celle des Élus, proche de Notre-Dame, ou en mémoire d'un fait qui fit grand bruit à Reims en 1269 et que nous trouvons consigné dans un arrêt du parlement de Paris dont voici la traduction : « Le bailli de Vermandois s'étant voulu approprier un certain nombre de juifs demeurant à Reims, prétendant qu'ils n'y étaient que comme passagers et, par suite, qu'ils appartenaient au Roi, l'archevêque de Reims s'en est plaint et déclara qu'ils relevaient de son autorité, attendu que, de temps immémorial, deux familles juives n'avaient cessé de demeurer à Reims et dans un quartier spécial où elles jouissaient d'une grande liberté, parce qu'elles gardaient religieusement les reliques d'Isaïe (?) La chose ayant été examinée, il reste établi que l'archevêque est dans le vrai, et que les juifs réclamés par le bailli lui seront restitués. »<sup>(2)</sup> Les artistes du moyen âge étaient bien capables de consigner cet arrêt sur la pierre, et nous aurions peut-être là une date de plus à enregistrer dans l'histoire des constructions de la cathédrale.

<sup>(1)</sup> Varin, *Archiv. administr.*, t. I, p. 724; supplément de l'annaliste Rogier, p. 65, 74, n° 19.

<sup>(2)</sup> *Olim*, t. I, p. 793.

J'arrive à un autre document connu de quelques personnes seulement et qui n'a jamais été produit, c'est une note empruntée au cartulaire de l'archevêché<sup>(1)</sup>.

« Universis presentes litteras inspecturis J. prepositus, N. decanus, J. cantor ceterique Remensis ecclesie fratres, salutem in Domino. Noverint universi quod Reverendus in Christo pater et dominus, domnus R., Dei gratia Remensis archiepiscopus, ex mera liberalitate et gracia speciali, nobis concessit precario quamdam plateam sitam in curia sua Remensi, que protenditur in longum a cono pilierii turris anterioris ecclesie nostre Remensis usque ad cuneum pilierii ostii quod recipit rotellam sancti Nichasii, et in latum ab utroque cono continet spacium undecim vel duodecim pedum vel circiter, ut ibidem exerceanur et fiant opera et alia opportuna fabrice ecclesie memorate, cujus quidem platee detentionis terminus ex voluntate dependet domini Remensis ejusdem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducesimo nonagesimo nono, feria sexta, post festum beati Mathei Apostoli. »

Nous voyons par cette pièce qu'en 1299, Robert de Courtenay, archevêque de Reims, gracieusement, en pure libéralité et gratuitement, mit à la disposition du chapitre une cour sise en son palais archiepiscopal et qui allait du coin du pilier de la tour gauche du transept jusqu'au pilier de la porte où se trouve la rouelle<sup>(2)</sup> de Saint-Nicaise, afin que l'on pût y entreprendre les travaux.

Ce document, que n'ont pas mentionné les chroniqueurs, est d'une importance très grande. Il prouve deux choses : 1° qu'en 1299 les travaux de la nef étaient terminés au moins jusqu'à la porte s'ouvrant aujourd'hui encore sur l'archevêché; 2° que l'archevêque prêtait gratuitement un terrain dans la cour de son palais pour faciliter de nouveaux travaux. À l'aide de ces renseignements, et par l'inspection attentive du monument, précisons où en étaient alors les travaux de la cathédrale. Au premier aspect, pour ceux qui n'examinent pas avec soin les détails, les constructions du xiii<sup>e</sup> siècle ne diffèrent pas beaucoup de celles du xiv<sup>e</sup> siècle. Cependant il y a de grandes différences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, depuis la base jusqu'au sommet. Au xiii<sup>e</sup> siècle,

<sup>(1)</sup> Bibliothèque de la ville de Reims, fol. 50 v°, sous la date de 1299.

<sup>(2)</sup> Rouelle, Tournelle, ou même Cage de Saint-Nicaise, qui renfermait le mausolée du saint martyr.

le ciment est très dur, les assises de pierre ne sont pas régulières, la moulure des socles des arcs-boutants est plus élevée qu'au siècle suivant, les colonnettes sont monolithes, les grosses gargouilles tombent sur le parpaing du mur et y semblent comme accrochées. Les ornements, les crochets, la retombée des arcs sur le contrefort, les clochetons diffèrent sensiblement de ceux du *xiv*<sup>e</sup> siècle. A cette dernière époque, au contraire, les ciments sont friables et s'écrasent sous la pression de la pierre, ce qui a produit dernièrement un léger mouvement dans les tours, les assises de pierre sont plus régulières, les larmiers des contreforts et des murs ne comptent plus que deux assises au lieu de trois, les colonnettes sont par assises, les gargouilles se projettent droites dans le vide, soutenues par une console; la scotie, qui au *xiii*<sup>e</sup> siècle accompagne la moulure qui court le long des bases des murs et des colonnes, est remplacée par une gorge plate, enfin les chapiteaux des colonnes sont plus feuillagés; à l'intérieur, les poutres faisant chaîne, assises sur le haut des chapiteaux des grands piliers, pour les relier durant le cours des travaux, ne sont plus prises dans la maçonnerie, mais posées sur d'énormes crochets.

Ces remarques une fois faites, il est facile de dire avec certitude qu'en 1299 les travaux de la cathédrale ont été arrêtés au cinquième contrefort. Seulement il n'a été élevé que jusqu'au larmier qui soutient la grosse gargouille, elle-même n'était pas posée; elle diffère de la voisine par son inclinaison moins marquée. Le mur qui suit ce contrefort a été également élevé, mais seulement jusqu'à la fenêtre exclusivement. On voit, sur le larmier qui le couronne, le raccord des pierres; l'ancienne construction à trois assises; la nouvelle n'en a que deux. Le pied-droit de la fenêtre est, d'un côté, garni de deux colonnettes monolithes, tandis que de l'autre côté elles sont par assises.

Ainsi, les travaux ont été continués en 1299 à partir du premier étage du cinquième contrefort et de la fenêtre formant la sixième travée. Comme nous l'avons dit, c'est là, d'après le plan primitif, que devait s'élever le portail. Deux travées ont été ajoutées à l'ensemble de la nef; puis on a élevé la façade principale. Une autre preuve de cet agrandissement au *xiv*<sup>e</sup> siècle, c'est que les sépultures ménagées dans le sol de la nef, au moment de la construction de l'édifice, trois par trois, et séparées par des murs en craie, n'existent plus dans le pavé de la partie postérieure à 1299.

Depuis l'année 1300 jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, quelle a été la marche des travaux? Les historiens ne nous ont laissé que très peu de renseignements. Continuons donc de combler les lacunes autant que possible.

En 1295, de nouvelles offrandes avaient été apportées par le clergé et les fidèles, c'est sans doute à l'aide de ces secours que les travaux furent continués, mais les fonds furent bientôt épuisés, vu l'importance des constructions du portail. En 1372, Jean de Craon, archevêque de Reims, envoie de son château de Porte-Mars des lettres par toute la province pour solliciter de nouvelles aumônes<sup>(1)</sup>. En 1380, Charles V fait à l'église de Reims donation de plusieurs domaines. Les tours du portail, ou du moins celles du côté du palais, s'élevaient à la hauteur du premier étage, si nous en croyons la date de 1381 trouvée par nous inscrite dans l'une des trois petites arcatures placées au bas du contrefort à la naissance du premier étage. En 1391, les vicaires généraux réclament de nouveaux secours<sup>(2)</sup>. Les travaux se continuèrent si nous en croyons encore une seconde date, 1391, que nous avons également découverte sur le seuil d'une petite ouverture ménagée dans le socle d'un des rois regardant le palais.

L'ornementation des voussures du grand portail avait-elle été entreprise en même temps que les travaux? Sans aucun doute, puisqu'à cette époque on taillait, on sculptait tout en chantier; mais les grandes statues étaient-elles également posées? Nous ne le croyons pas, car nous avons encore à citer une date, jusqu'ici inconnue, qui semble indiquer que les statues ne furent placées que vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Sur l'épaule droite de sainte Élisabeth on lit 1394 en chiffres absolument pareils à ceux de la date 1391; or cette date n'a pu être gravée qu'avant le placement de la statue, qui est scellée dans le mur. «En 1397, le 31 décembre, on met une horloge au-dessus de la grosse cloche, et on prend un écu d'or de chaque chanoine pour faire cette horloge<sup>(3)</sup>.»

Les tours ne sont pas terminées<sup>(4)</sup>. En 1427, dit Cocquault, «il y avait une des tours de l'église de Reims qui estoit imparfaite. M. le cardinal de Saint-Marc, nommé Filiastri, affectant fort cet ouvrage,

(1) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 1.

(2) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 2.

(3) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.

(4) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.



donna quatre cents écus pour commencer à y travailler et luy fut envoyé le dessin et un mémoire de la despense le 1<sup>er</sup> décembre. Elle a esté depuis parachevée, estant toutes les deux en leur perfection, par acte du chapitre<sup>(1)</sup>.

Le cardinal avait adressé sa demande au chapitre et le 16 mai le chapitre accepta la donation<sup>(2)</sup>.

La réponse ne fut envoyée que le 1<sup>er</sup> décembre suivant<sup>(3)</sup>.

La tour, ainsi que la galerie haute du côté de l'archevêché, furent terminées en 1340, dit Lacourt<sup>(4)</sup>; en fut-il de même de l'autre côté? Nous n'osons l'affirmer, car la tour et la galerie paraissent un peu moins anciennes.

Comme nous le verrons dans un instant, le portail n'est pas encore terminé, aussi de nouvelles quêtes sont faites au nom du chapitre. Des notes, conservées à la bibliothèque de la ville, donnent à ce sujet des détails très intéressants. Le 10 février 1429 le chapitre décide que si les chevaux de la fabrique ne sont plus en état de travailler et de conduire les quêteurs, on les vendra et on en enverra deux autres<sup>(5)</sup>. Le chapitre, le 27 octobre 1430, déclare qu'on ne conduira plus le chariot de la Vierge pour la quête à cause du danger, mais sept tables, avec images placées sur un cheval<sup>(6)</sup>. Dans le courant de l'année 1430, le chapitre ayant appris, le 27 mars, que des gens allaient quêter dans le diocèse de Toul, sous son nom, les obligea à rendre ce qu'ils avaient reçu.

Le produit des quêtes faites au nom du chapitre servit à terminer le grand arc qui est entre les deux tours, comme la conclusion en fut prise en février 1434<sup>(7)</sup>.

<sup>(1)</sup> Mémoire du chanoine Cocquault, bibliothèque de la ville de Reims.

<sup>(2)</sup> «Super facto operis et elevationis turrium ecclesie de quibus scripsit dominus Cardinalis S. Marci Filiastri, videant præpositus et quidem alii canonici et recipiantur ejus pecunia.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(3)</sup> «Visis litteris Cardinalis S. Marci, placuit capitulo describi omnes expensas faciendas in perfectione turrium ecclesie, de quibus scripsit idem dominus Cardinalis, ut ei per nuntium occurrentem remittatur.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(4)</sup> Lacourt, chanoine de Reims, *Église de Reims*, notes mss. bibl. de la ville de Reims.

<sup>(5)</sup> «De equis fabricæ ordinatum est quod nisi secure valeant negociare et questas conducere, duos eorum vendi et alios duos per patriam mitti cum summaria pro quæsta.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(6)</sup> «Non mittatur feretrum Virginis Mariæ ad questam, propter periculum, sed septem tabule mittantur cum imagine etiam super equum.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(7)</sup> «Conclusum quod arcus jam inceptus inter duas magnas turres ecclesie perficiatur.» (Ms. Pinchart.)

Ce dernier renseignement historique a d'autant plus d'importance qu'il n'a pas été signalé par les historiens de la cathédrale.

Le grand arc qui unit les deux tours et la rose a été construit par « Bernard de Soissons qui fut maître des ouvrages pendant trente-huit ans et fit cinq voûtes et ouvra à l'O, c'est-à-dire à la rose », il figurait dans le labyrinthe de la cathédrale<sup>(1)</sup>.

La rose, nous venons de le voir, a été faite en 1434 ; si elle a été construite par Bernard de Soissons, maître des ouvrages pendant trente-huit ans, nous savons maintenant à quelle époque il vécut et quand furent élevées les cinq grandes voûtes qui restaient à faire à la reprise des travaux en 1299.

Un autre maître des ouvrages, d'après les historiens et le manuscrit Havé<sup>(2)</sup>, travailla huit ans aux voûtes et portails, c'est Gaucher, de Reims. Récemment un des sculpteurs de la cathédrale nous a montré son nom gravé à la gouge, dans la quatrième ouverture de l'escalier de la tour des cloches.

En comparant les notes qui précèdent avec celles que nous ont laissées les historiens de la cathédrale, il sera facile de constater qu'elles répandent un nouveau jour sur la marche des travaux entrepris successivement dans l'édifice. Voyons maintenant quelles furent les réparations nécessitées par l'incendie de 1481.

#### INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

En continuant de donner quelques dates relatives à la cathédrale, nous ne faisons pas l'historique du monument, nous relatons simplement quelques détails intéressants qui n'ont pas été signalés dans l'histoire de ce monument.

Nous savions, par l'annaliste Cocquault, que l'abbé de Saint-Denis de Reims, aussitôt l'incendie de la cathédrale en 1481, vint s'offrir au chapitre pour lui venir en aide ; une note de Pinchart nous apprend que cet abbé donna dix écus d'or et qu'il mit ses chevaux à la disposition des chanoines<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Notes de Havé, annaliste de Reims, ms. conservé à la bibl. de la ville, et extrait du Marlot annoté par M. Malot.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*

<sup>(3)</sup> 30 juillet 1481 : « Jacobus Joffrin, abbas Sancti Dyonisii Remensis, comparuit capitulo qui se ipsum totumque conventum ac bona ejusdem similiter obtulit ad beneplacitum Dominorum pro reparatione ipsius ecclesie, offerendo equos et manna, et dedit in auro decem auri senta. » (Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.)

Le lendemain, 1<sup>er</sup> août, une messe est dite dans la cathédrale pour ceux qui trouvèrent la mort dans cet incendie (1).

Le 21 septembre, les cloches, nouvellement fondues, furent placées dans le nouveau beffroi des tours, *supra parvisium*, non dans le beffroi ancien, *non in brefolio*, beffroi qui avait été construit avant l'incendie dans une des tours du transept (2).

Une délibération capitulaire du 9 mai 1494 nous apprend qu'à la demande de D. Fassin, charpentier, qui fit le campanile de Saint-Hubert, dans les Ardennes, il fut décidé que les maîtres de la fabrique, et d'autres, conféderaient avec ce maître ouvrier pour savoir ce qu'il convenait d'entreprendre pour le grand campanile à élever au-dessus du sanctuaire de l'église (3).

Le 1<sup>er</sup> juin, on commence par consolider l'arc de pierre sur lequel devra reposer ce campanile (4).

Durant le cours des travaux, les rois de France Charles VIII et Louis XII, par l'abandon des octrois, accordent des secours abondants, ce qui n'empêche pas d'organiser des quêtes dans les Flandres de 1493 à 1498 (5).

Les chanoines eux-mêmes contribuent personnellement à la restauration de l'édifice. Jean Bourgoing donne six cents livres tournois pour le pignon donnant sur le Palais (6).

Le 29 janvier 1501, il fut décidé en chapitre que les figures de ce pignon représenteraient l'Assomption de la Très Sainte Vierge, patronne de l'église, et que l'on replacerait un Sagittaire comme il y avait avant l'incendie (7).

(1) Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.

(2) *Ibid.*

(3) «Ad requisitam D. Fassin, carpentarii, qui confecit campanile Sancti Huberti in Ardena, ordinatum fuit quod magistri fabricæ et alii cum eo loquantur et videant quod conveniet pro conficiendo magno campanili supra ecclesiam Remensem.» (Décision capitulaire; ms. Pinchart.)

(4) «Perficiatur archa lapidea supra quam magnum campanile ædificabitur.» (Décision capitulaire; ms. Pinchart.)

(5) «Mittant magistri fabricæ per Math. Grandin et quemdam alium per eos cum eo assumendum, cincturam Beate Mariæ Virginis magistro N. Lescot pro quæsta in partibus Flandriæ exercenda. (Délibération capitulaire du 11 janvier; ms. Pinchart.)

(6) «Capitulum deliberavit Joanni Bourgoing, canonico Remensi, reparationem pignoni tendentis versus palatium Remense, qui in se sumpsit onus et fieri facere obtulit mediante summâ 600<sup>li</sup> tiron.» (Délibération capitulaire du 15 mai 1500; ms. Pinchart.)

(7) «Habitâ deliberatione supra imaginibus in pignono ecclesiæ versus palatium

Le 30 octobre 1501, on se demande en chapitre si, selon le désir des constructeurs, on relèvera les quatre tours ou le grand clocher; la question est ajournée<sup>(1)</sup>.

En vertu d'une nouvelle décision du chapitre de 1502, le Sagittaire sera reposé sur le pignon de l'église donnant sur le Palais<sup>(2)</sup>.

Le 15 mars de la même année, un mur est élevé dans l'arcature qui unit les deux tours, dans la crainte du feu<sup>(3)</sup>.

Quelques jours après, le 1<sup>er</sup> avril, d'après l'avis des maîtres des travaux et des peintres, le chapitre décide que l'on dorera l'animal sur lequel est le Sagittaire, qui lui-même sera peint<sup>(4)</sup>.

En 1503, le 4 août, *la clochette* des enfants de chœur est refondue et replacée dans le petit campanile qui s'élève sur la fin du chœur<sup>(5)</sup>.

Le 20 juillet 1504, le chapitre approuve le marché passé par Jacques Spifane, chanoine de Reims, pour l'or acheté à Paris pour la dorure des lis de l'église<sup>(6)</sup>.

Après l'année 1506 de nouvelles quêtes sont organisées dans les Flandres<sup>(7)</sup>.

A ces notes et à ces dates relatives à la restauration de la cathé-

faciendis, conclusum fuit quod ponatur Assumptio beatæ Mariæ Virginis ornata personagiis et angelis, prout in patrono capitulo exhibito continetur, et habeant latroni seu scissores illorum personagiorum pro factura eorumdem 35<sup>lt</sup> turonens. Ultra forum principale pignoni arcitenens seu sagittarius prout ab antiquo positus erat.» (Conclusion capitulaire; ms. Pinchart.)

<sup>(1)</sup> «Quatuor turres lapideæ elevari secundum intentionem constructorum eorumdem aut magnum campanile in medio crucis ecclesiæ denuo erigi seu reedificari debeant capitulum materiam illam certis de causis ipsum ad hoc moventibus differi conclusit.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(2)</sup> «Ordinatum fuit quod sagittarius supra pignonum ecclesiæ versus palatium domini archiepiscopi respondens more antiquo reponatur.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(3)</sup> «Fiat murus in archa existenti inter ambas turres versus navem ecclesiæ ne ignis fortuitus eidem nocere possit.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(4)</sup> «Conclusum fuit quod corpus bestie, sustinentis Sagittarium, deanretur et ipse sagittarius picturis ornatur prout magistri operum et pictores adviserunt.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(5)</sup> «Reficiatur parva campanula puerorum chori et ipsa refecta ponatur in parvo campanile in fine chori existente.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(6)</sup> «Laudatur forum initum per Jacobum Spifane, canonicum Remensem ad causam emptionis auri Parisius empti pro biliis ecclesiæ.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(7)</sup> «Portet Egidius de Vaux, canonicus Remensis, zonam beatæ Mariæ Virginis apud Tornacum, pro quæsta ecclesiæ in partibus Flandriæ ducenda.» (Ms. Pinchart.)

drale après l'incendie, ajoutons-en quelques autres peu connues ou négligées par les chroniqueurs. Elles concernent le mobilier et l'ornementation de l'édifice.

Les détails des devis pour la charpente, la couverture en plomb, les procès-verbaux des travaux de restauration après l'incendie de 1481, les noms des ouvriers ont été soigneusement indiqués dans notre histoire de Notre-Dame de Reims. Toutefois certaines circonstances nous ayant échappé, nous tenons à les signaler ici pour les sauver de l'oubli.

Si nous en croyons le chanoine Pinchart, dès le mois d'août 1482, on s'occupa de refaire le toit de l'église. Des bois furent donnés à cet effet. Des charpentiers de Paris vinrent à Reims le 15 septembre 1483 pour visiter la charpente de la cathédrale. Il y avait à Fleury, dit toujours le même annaliste, une forêt de châtaigniers qui servirent à refaire cette charpente. Durant le cours des travaux, le charpentier J. Bataille fut grièvement blessé; il reçut du chapitre quarante sous pour se procurer des médicaments.

Le charpentier Collard Lemoine cesse, en 1485, de travailler à la charpente, mais il visite avec soin ce qui est fait.

Le chapitre ordonne que les lis et les trèfles qui couronnent la toiture seront solennellement et honorablement dorés<sup>(1)</sup>.

Le 2 janvier 1485, on lit en chapitre que Jean Pussot fils et Gérard Pussot, charpentiers de Reims, ont traité pour la construction de la charpente.

Enfin, le 3 juin 1530, Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, donne 300 francs pour réparer la galerie du côté du trésor, qui sans doute était déjà en réparation, car en 1882 on trouva la date de 1528 sur une pierre placée sous la galerie donnant sur la rue Notre-Dame.

*Jubé.* — Le 17 août 1417, une personne pieuse donne 300 francs pour faire l'image du Crucifix, de Notre-Dame et de saint Jean sur le jubé construit par Colart de Givry, maître des ouvrages, mort en 1452.

Le 15 août 1419, J. Vitriani, maître de la fabrique, chanoine, remit ces 300 livres au chapitre<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> «Item ordinatum fuit quod lilia et trifolia in summitate navis ecclesie et alias ponenda sint et solenniter et honorifice bono auro deaurata.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(2)</sup> «In festo Assumptionis beate Mariæ, J. Vitriani, magister fabricæ, canonicus,

Deux notes du 24 avril et du 22 juillet 1485 nous apprennent que le maître maçon qui fit le pupitre s'appelait Denis Aubert, et le plombier, Pierre Moyart<sup>(1)</sup>.

*Maître-autel.* — Le chapitre exprime, en 1474 ou 1475, le 16 avril, le désir qu'une clôture honnête soit établie autour du maître-autel, afin que les femmes et les laïques ne puissent pas s'approcher du prêtre officiant<sup>(2)</sup>.

Le 10 octobre, après la réception des lettres de Pierre de Laval, archevêque de Reims, réclamant cette clôture, le chapitre en ordonne l'exécution.

*Chœur.* — En 1499, le 18 août, on fait des Intrins dans le chœur pour la commodité des chantres<sup>(3)</sup>.

*Chapelle du Saint-Lait.* — Le mur de la chapelle du Saint-Lait, du côté du chœur, est enlevé le 12 octobre 1489, afin que le peuple puisse plus facilement la visiter le jour de saint Luc, jour de la dédicace de la cathédrale, et qu'il puisse en sortir plus librement<sup>(4)</sup>.

La même note du 12 octobre 1489 nous apprend que les images de la chapelle du Saint-Lait furent faites par J. Brochus, ou Crocq, mais en l'absence de Blavet<sup>(5)</sup>. Blavet, maître des ouvrages, reçut 1,200 livres tournois. Le tabernacle de cette chapelle était en pierre de Crugny<sup>(6)</sup>.

presentavit capitulo unum sacculum de corio in quo erant. . . in auro 300 scuta, ecclesie Remensi donata pro uno crucifixo in eadem ecclesia faciendo super pulpitum cum imaginibus beate Mariæ Virginis et sancti Joannis Baptistæ.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(1)</sup> «Lathomus qui confecit pulpitem ecclesie Remensis vocatur Dionysius Aubert. Plombarius Petrus Moyart nonnulli Leodienses plumbum fusum inundaverunt.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(2)</sup> «Fiant circa majus altare quedam clausuræ honestæ ne mulieres et laici possint appropinquare in conspectu prælati celebrantis.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(3)</sup> «Fiant in choro ecclesie lectrini, seu pulpitri, pro commodius psalmodando et cantando in choro ecclesie, prout in pluribus aliis notabilibus ecclesiis hujus regni est fieri consuetum.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(4)</sup> «Frangitur murus capelle sancti Lactis a parte chori ut populus die sancti Luca: in eandem capellam et de eâ exire valeat.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(5)</sup> «Joannes Brochus, vel Crocq, fecit imagines capelle beate Mariæ Virginis sancti Lactis, attenta absentia magistri Blavet lathomi.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(6)</sup> *Id.*, *ibid.*

Le chapitre accepte, le 19 novembre 1516, du chanoine Hugues Cady 110 écus d'or pour la réparation du front de la chapelle du Saint-Lait<sup>(1)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, on remit à cette chapelle *l'ancienne image*, que l'on en avait enlevée à cause des travaux<sup>(2)</sup>.

Le chanoine Albéric Moyen, qui mourut en 1539, le 25 mai, coopéra grandement, avec le cardinal Robert de Lenoncourt, à l'ornementation de la chapelle du Saint-Lait. Il donna 80 livres pour refaire le philactère et pour ajouter deux anges d'argent. Il ajouta 800 livres pour la couverture en plomb et les autres ouvrages à exécuter. Enfin il paya par avance les travaux, qui ne furent terminés qu'après sa mort, dans les années 1546 et 1547<sup>(3)</sup>.

*Autel de la Transfiguration.* — Devant la chapelle du Saint-Lait était celle de la Transfiguration, sur laquelle le chanoine Pinchart nous donne deux renseignements déjà connus, mais plus détaillés et plus précis. Charles de Carecto, archevêque de Reims de 1507 à 1509, avait conçu le dessein d'élever une chapelle en l'honneur de la Passion, à l'endroit où se trouvait alors la statue du Beau-Dieu, reportée depuis sur le trumeau de la Porte d'Enfer, où sont représentées les scènes du Jugement, du Paradis et de l'Enfer. Ce dessein ne fut pas réalisé. Mais Hugues Cady, chanoine de Reims, revenant de Terre-Sainte, construisit en cet endroit une chapelle en l'honneur de la Transfiguration, ou mieux, reconstruisit la chapelle; car, déjà en 1363, Pierre de Vaux, apothicaire, avait fondé une chapellenie en l'honneur de la Transfiguration, ce que semble confirmer la note du chanoine Pinchart<sup>(4)</sup>.

(1) «Acceptat capitulum ab Hugone Cadi 110 scuta auri ad reparationem frontis capellæ sancti Lactis.» (Ms. Pinchart.)

(2) «De veteri imagine beatæ Mariæ Virginis quæ de capella sancti Lactis propter novum opus inibi faciendum remota fuit, capitulum ordinavit quod dicta imago in dicta capella reponatur.» (Ms. Pinchart.)

(3) «Albericus Moyen, canonicus, qui obiit 1539, die 25 maii, dedit 80<sup>fl</sup> pro reficiendo philacterio in capella sancti Lactis et addendis duobus angelis argenteis, dedit 800<sup>fl</sup> pro cooperatura plumbea et aliis operibus perficiendis in capella sancti Lactis. — Item solvit operas eorum qui incubuerunt annis 1546 et 1547, quibus opus perfectum est.» (Ms. Pinchart.)

(4) «1508, 3 aprilis, capitulum licentiam dedit H. Cady, et curato Sancti Michaelis construendi, de novo, sumptibus suis unam capellam infra murum contra quem est imago pulchri Dei, sub honore et titulo Transfigurationis D. N. J. C.» (Ms. Pinchart.)

En 1512, le 22 septembre, eut lieu une transaction entre le chapitre et Hugues Bazil, dit Cady, peintre<sup>(1)</sup>. Ce parent du donataire peignit et rehaussa d'or les statues de la chapelle taillées et sculptées par Gérard Bailly, statuaire du pays. Un autel en marbre était orné de la scène de la Transfiguration. Hugues Cady obtint du chapitre, le 14 juin de l'année suivante, la permission de le faire consacrer à ses frais par l'évêque suffragant ou par un autre<sup>(2)</sup>.

*Chapelle de Saint-Barthélemy.* — En pendant de la chapelle de la Transfiguration, dans l'autre bras du transept, était celle de Saint-Barthélemy, entourée d'une riche clôture, signalée par plusieurs auteurs comme existant en 1541. La note que nous donnons ici fait connaître l'année où elle fut exécutée et le conducteur des travaux, Jean de Châlons<sup>(3)</sup>.

*Orgues.* — Dans l'*Histoire de Notre-Dame*, nous avons donné de nombreux détails sur les orgues de cette église au xv<sup>e</sup> siècle. La note qui suit apporte un nouveau renseignement et nous permet d'affirmer qu'en 1468 Juvénal des Ursins, alors archevêque de Reims, donna 400 livres pour refaire de nouvelles orgues<sup>(4)</sup>. C'est ce qui explique pourquoi sur la tribune du grand orgue étaient placées les armes des Ursins. L'orgue fut exécuté, au dire de Lacourt, par Étienne Enoque, célèbre facteur. La France, dit-il, n'en possédait que quatre de pareille force et étendue.

L'incendie de 1481 endommagea l'instrument, et le chapitre traita avec Oudin Heystre, organiste de Cambrai, le 24 octobre 1487, pour de nouvelles orgues à faire ou à compléter<sup>(5)</sup>, et pour la réparation du petit orgue, car il y en avait un aussi sur le jubé.

(1) Archives de la Fabrique, layette 14, liasse 22, n° 3.

(2) «Placet capitulo quod Hugo Cady, canonicus, altare marmoreum, supra quod mysterium Transfigurationis D. Jesu sumptuose construitur, per D. suffraganeum aut alium antistitem expensis ipsius Cady consecrare faciat.» (Ms. Pinchart.)

(3) «23 junii 1536, conducat opus cloturæ capellæ sancti Bartholomei Johannes de Chalons, lathomus, cum aliis lathomis et diligenter perficiatur.» (Ms. Pinchart.)

(4) «Archiepiscopus, 1468, offert 400<sup>li</sup> pro conficiendis novis organis in ecclesia.» (Ms. Pinchart.)

(5) «Super portale processionis existentia et in sono debito eadem concordet.» (Ms. Pinchart.)



Le 24 mars 1487, le chapitre avait augmenté le traitement de l'organiste, qui recevait 8 livres parisis <sup>(1)</sup>.

Les réparations des orgues montèrent à la somme de 800 livres tournois <sup>(2)</sup>.

Avant de signaler quelques dates concernant l'extérieur de l'édifice, le cloître et le parvis, nous donnons les deux notes suivantes à cause de leur originalité : Défense est faite de vendre des marchandises dans la cathédrale, surtout quand on chante « de peur que les plumes des animaux déplumés ne volent dans l'église <sup>(3)</sup> ».

Le 25 octobre suivant la même défense est renouvelée.

*Cloître.* — Le 4 mars 1504, on replace une croix <sup>(4)</sup>.

En 1516 et en 1517, on refait le pavé « processionis et lici de Pretiosa ».

Le 16 mars 1535, les maîtres des travaux préparent des bois nécessaires pour faire un nouveau chapitre, « novum capitulum, in alio loco ».

*Parvis.* — Le 4 avril 1427, les stalles ou boutiques sont détruites ; de nouvelles ne pourront pas être construites <sup>(5)</sup>.

Les lices en pierre sont placées au parvis Notre-Dame avec l'autorisation nécessaire. Dans l'*Histoire de Notre-Dame*, nous n'avions pu préciser à quelle époque elles furent posées : c'est le 11 juin 1537 <sup>(6)</sup>.

*Clocher et cloches.* — Le 29 août 1442, défense est faite à Colson,

<sup>(1)</sup> « Augmentatio fiat stipendiorum organistæ et de cetero anno quolibet, habeat pro suo salario 8 libris paris. » (Ms. Pinchart.)

<sup>(2)</sup> « Ascenderunt juxta tractatum cum operario accordatum ad summam octoginta librarum turon. » (Ms. Pinchart.)

<sup>(3)</sup> « 8 septembris 1430 : Committant senescalii unum vel dnos servientes ad prohibendum per ecclesiam fieri negotia vel res profanas dum cantatur, etiam ne vendantur mercationes in ecclesia tam sæpe prout fit, ne plument alendam ita quod plummæ devolvent per ecclesiam. » (Ms. Pinchart.)

<sup>(4)</sup> « In pratello processionis ecclesie in loco pristino prout antiquitus erecta existit. » (Ms. Pinchart.)

<sup>(5)</sup> « Fuit cedula super destructionem stallorum parvisii et inde litteræ utiles ad opus capituli ut amodo nulla apponantur stalla [sine] autoritate Thesaurii. » (Ms. Pinchart.)

<sup>(6)</sup> « Magistri fabricæ alloquantur officarios archiepiscopi et scabinos villæ pro licentia habenda ponendi licias lapideas in parvisio. » (Ms. Pinchart.)

le guetteur de la cathédrale, de faire du feu dans le haut de l'édifice, crainte d'incendie<sup>(1)</sup>.

Enfin la dernière note que nous donnons ici est relative à une libéralité de Robert de Lenoncourt, que nous n'avons pas mentionnée dans l'*Histoire de Notre-Dame*, parce que nous ne la connaissions pas, c'est la donation au chapitre de 400 livres pour les frais de la grosse cloche nouvellement fondue<sup>(2)</sup>.

DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

La date de la dédicace de la cathédrale de Reims est assez incertaine pour que quelques personnes s'appuyant sur le silence des documents anciens et sur l'absence des croix de consécration aient pu mettre en doute le fait même de sa consécration. Nous allons montrer que s'il peut y avoir doute sur l'année de la dédicace, un grand nombre de témoignages concordants nous en font connaître le jour et le mois, et qu'elle a toujours été célébrée le 18 octobre. «Tous ceux qui ont connaissance de l'église de Reims tombent d'accord qu'Albéric dédia l'église de Reims et celle de Sainte-Balsamic en un même jour. Le mesme jour se solennisent les deux dédicaces aux dictes églises. Colardus, chanoine de Reims, en l'année 1213, enregistre ces deux consécractions<sup>(3)</sup>.»

Plusieurs chroniqueurs soutiennent que la cathédrale fut consacrée le 18 octobre 1215. «Quidam dicunt chorum ejusdem ecclesie, cum ecclesia sanctæ nutriceis<sup>(4)</sup> consecratum fuisse ab Alberico, xv kalend. Novembris, anno 1215<sup>(5)</sup>.»

Cette dernière date nous paraît plus vraisemblable. En 1212, au dire de Marlot, Albéric de Humbert reçut l'ordre de Philippe-Au-

<sup>(1)</sup> «Collesonius, qui gaytum super ecclesiam facit amplius, non faciet ignem super ecclesiam prout convenit, propter pericula, alioquin privabitur officio.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(2)</sup> 13 juin 1523 : «Capitulum accepit pro fabricâ 400<sup>li</sup> a Domino Remensi liberaliter donatas pro supportandis expensis grossæ campanæ, noviter factæ.» (Ms. Pinchart.)

<sup>(3)</sup> «Albericus, metropolita Remensis, templum divæ Balsamiæ, Remis dedicavit, 15 kalendas Novembris, una cum primario, in honorem Petri et Pauli apostolorum, Laurentii, Mauri martyrum, Nicolai, Celsi confessorum, Magdalenæ et Balsamiæ consecravit. (Mém. de Cocquault, ad ann. 1213, t. III, p. 37. Bibl. de la ville de Reims.)

<sup>(4)</sup> Sainte Balsamic était la nourrice de saint Remi.

<sup>(5)</sup> *Gallia christiana*, ad ann. 1215.

guste de conduire les guerriers de son duché à la guerre contre les Albigeois. Il ne revint qu'en 1213. Est-il croyable que, pendant son absence, les travaux aient pu être conduits avec une si grande activité, que la consécration d'une partie de l'édifice fût possible dix-huit mois après la pose de la première pierre<sup>(1)</sup>?

Nous ne nous arrêterons pas à l'objection que font les adversaires que nous combattons : à savoir que l'on ne peut pas faire deux consécérations d'église en un même jour, à cause de la longueur de la cérémonie<sup>(2)</sup>, car nous pouvons y opposer un témoignage d'une grande valeur, tiré de la tradition non interrompue de l'église de Reims, établie par la série continue de ses livres liturgiques.

Avant le rétablissement de la liturgie romaine, dans le diocèse de Reims, on célébrait, selon l'antique usage, la fête de la dédicace de la cathédrale, le 18 octobre dans la métropole, et dans les églises du diocèse le dimanche suivant. Les missels, bréviaires, *ordo*, processionnaires et paroissiens rémois en font foi : ils sont dans la main de tous, inutile de les citer en particulier.

En 1801 et 1802, l'église de Reims dépendait de celle de Meaux, le siège archiépiscopal n'étant pas rétabli, aussi la cathédrale ne célébra pas durant ces deux années sa dédicace au mois d'octobre, mais au mois de novembre.

En 1791<sup>(3)</sup>, on célébrait encore la dédicace le 18 octobre, avec les dispositions intérieures suivantes : « Ce jourd'hui, 11 octobre 1791, cinq heures du soir, au bureau ordinaire de la

(1) Marlot, édit. latine, t. II, p. 479.

(2) Pour affirmer que l'on ne peut pas faire deux consécérations d'église en un même jour, il faudrait consulter les Pontificaux de l'époque, pour apprécier la longueur des prières et des cérémonies. Le consécrateur souvent se faisait aider. En 1186, Urbain III consacra une église aux environs de Vérone, en présence d'un grand nombre de cardinaux, de patriarches, d'archevêques et d'évêques, qui aidèrent le pontife, comme l'atteste l'acte de consécration : *presentibus et cooperantibus*. — Dans la cérémonie de la dédicace de Saint-Martin de Tours, Radulphe, archevêque de cette ville, plaça les reliques sous l'autel; il les avait apportées avec l'archevêque de Lyon. Il écrivit l'alphabet latin, pendant que le cardinal Rangénius écrivait l'alphabet grec. — A Reims, quand le pape Léon IX consacra l'abbatiale de Saint-Remi, les évêques consacrèrent les autels secondaires, et l'archevêque de Reims fit la procession extérieure avec la châsse du saint apôtre, pendant que le souverain pontife continuait les autres rites de la consécration.

(3) Voir les *ordo* de 1791, 1792, 1793, 1794, indiquant la fête de la dédicace le 18 octobre pour la métropole. Bibl. de l'archevêché.

Fabrique de l'église métropolitaine de Reims, présidé par M. Maupinot... il a été représenté que les cy-devant chanoines de Notre-Dame étaient dans l'usage de faire élever le jour de la dédicace trois autels ornés, dans la chapelle des Apôtres, pour donner la communion aux fidèles. Il a été arrêté que, attendu que la chapelle cy-devant des Chapelains, que l'on destine pour la communion, n'est pas encore en état, l'ancien usage sera provisoirement observé, et les trois autels de communion placés et décorés suivant l'ancien usage et que l'office sera célébré au chœur, le jour de la dédicace, comme au jour de l'Assomption, sans musique instrumentale extraordinaire et qu'il n'y aura pas de cierges autour de l'église, dans les voûtes, mais seulement aux chapelles <sup>(1)</sup>..»

L'année suivante, 1792, la fête est célébrée selon les usages anciens, comme le prouve une seconde délibération du 16 octobre 1792 <sup>(2)</sup>.

Les deux délibérations des marguilliers prouvent que de tout temps il y avait affluence de fidèles au jour de la dédicace, puisqu'il fallait construire des autels pour la circonstance.

Les cierges que l'on plaçait tout autour de l'édifice, dans la galerie haute, sont également un témoignage en faveur de la fête. Les fiches en fer qui existent toujours remontent à la construction de l'église.

Durant la deuxième partie du xviii<sup>e</sup> siècle, tous les *ordo* <sup>(3)</sup>, jusqu'à l'année 1757 inclusivement, portent : 17 octobre, fête de saint Luc, au lieu du 18 octobre; et le 18 octobre, fête de la dédicace de la cathédrale de Reims; le dimanche suivant, fête de cette même dédicace et de toutes celles des églises de la ville et du diocèse.

Dans le xvii<sup>e</sup> siècle, signalons un magnifique livre d'heures

(1) Registre des délibérations du Conseil. Bibl. de l'archevêché.

(2) «Ce jour-lui, seize octobre 1792, l'an premier de la République française, cinq heures de relevée, en l'assemblée de MM. les marguilliers et administrateurs de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Reims, en leur bureau ordinaire, où présidait M. Galloteau, premier marguillier, il a été arrêté :

«Qu'étant d'usage de faire préparer et décorer, le jour de la dédicace, trois autels, dans la chapelle des Fonds, avec une balustrade, pour y donner la communion aux fidèles qui se présentent, cet usage sera suivi, en conséquence, MM. les marguilliers, chargés du culte, sont autorisés à faire faire et à en arrêter les mémoires de la dépense qui sera payée par le receveur.»

(3) Voir la série des *ordo* à la bibliothèque de l'archevêché.

de 1634<sup>(1)</sup> et le *Manuale* à l'usage de la province de Reims, édité en 1681 par le cardinal de Guise<sup>(2)</sup>, archevêque de Reims; tous les deux mentionnent la fête de la dédicace le 18 octobre.

Nous ne trouvons plus de livres liturgiques imprimés avant 1681. A leur défaut, continuons la chaîne de la tradition par le document suivant, tiré de l'ordonnance de 1686, donnée par Charles Maurice Le Tellier, en forme de règlement pour les paroisses de la ville et faubourgs de Reims<sup>(3)</sup>.

« Nous, Ch. Maurice Le Tellier, ordonnons que, conformément aux règlements de M<sup>sr</sup> le cardinal Barberin, notre prédécesseur immédiat [1671], la dédicace de toutes les églises paroissiales de notre ville de Reims sera célébrée le dimanche qui échoit dans l'octave de la dédicace de notre église métropolitaine, comme il est marqué dans le bref ou temporel qui est imprimé tous les ans, de notre autorité. Ce que nous voulons être observé dans toutes les églises collégiales, nonobstant tout usage contraire même immémorial, et introduit avec permission de nous et de nos prédécesseurs, que nous révoquons en tant que besoin pourrait être. »

Cette ordonnance est en effet d'une grande valeur; ce n'est pas une simple indication de calendrier, mais la reconnaissance officielle d'une fête qui depuis longtemps était célébrée par l'église de Reims, comme le prouvent le *Manuale* de 1585<sup>(4)</sup>, le Missel in-folio de Louis de Guise<sup>(5)</sup>, et le Missel gothique de 1545<sup>(6)</sup>, dans lequel on lit : *Dedicatio ecclesie Remensis, xv calendas novembris*.

Dans le Missel gothique, le dernier que nous venons de signaler, on lit, au 17 octobre : *Festum sancti Lucæ, propter festum dedicationis*. Cette dernière remarque seule est un témoignage. La fête de saint Luc, dans l'église universelle, est célébrée le 18 octobre; elle était chômée, d'un rit supérieur; si donc on avait déplacé cette fête pour mettre à la place la dédicace de l'église de Reims, c'est que le 18 oc-

<sup>(1)</sup> Livre d'heures, in-12, imprimé à Reims en 1634, chez Nic. Hécart, conservé à la bibliothèque de l'archevêché de Reims.

<sup>(2)</sup> *Manuale*, édité en 1681 par le cardinal de Guise. Bibl. de l'archevêché.

<sup>(3)</sup> *Actes de la province de Reims*, réédités par le cardinal Gousset, t. IV, p. 465.

<sup>(4)</sup> *Manuale*, à l'usage de la province de Reims, 1585. Bibl. de l'archevêché.

<sup>(5)</sup> Missel in-folio, édité par Louis de Guise, quatre-vingt-troisième archevêque de Reims. Bibl. de l'archevêché.

<sup>(6)</sup> Missel petit in-4° gothique, *ad usum ecclesie Remensis*. Bibl. de l'archevêché.

tobre avait toujours été considéré comme le jour où se fit la consécration de la cathédrale.

Consultons maintenant les livres liturgiques du xv<sup>e</sup>, du xiv<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle, et nous parviendrons, à l'aide de ces derniers anneaux, à rattacher la chaîne de la tradition à l'époque désignée par les annalistes comme étant celle de la consécration de la cathédrale de Reims<sup>(1)</sup>.

Parmi les magnifiques manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville de Reims, et provenant des églises et des couvents de cette cité, nous trouvons un psautier<sup>(2)</sup>, un martyrologe<sup>(3)</sup>, une série de missels<sup>(4)</sup> et autres livres d'église qui tous placent la fête de la dédicace de la cathédrale de Reims le 18 octobre. Le Martyrologe nous apprend encore (ce que l'on ignore de nos jours) que cette insigne métropole a été consacrée en l'honneur de la Très Sainte Vierge et de tous les saints.

A ces autorités ajoutons-en une d'une grande valeur. Dans un bréviaire du xiii<sup>e</sup> siècle, à l'usage des religieux de Saint-Thierry, à la date du 18 octobre, on lit : *Festum ecclesie Remensis dedicationis*. Au xiii<sup>e</sup> siècle, ces religieux, dont le monastère était à 2 lieues de Reims, admettaient donc que la cathédrale avait été consacrée à cette date du 18 octobre indiquée par les autres documents précités<sup>(5)</sup>.

Un cérémonial manuscrit de 1637 nous apprend « qu'une procession avait lieu le jour de la dédicace de l'église de Reims, avant les premières vêpres et après les secondes vêpres. Le chœur faisait une station devant les corps de saint Calixte, des saints Jocond et Florent, de sainte Eutrope, de saint Sixte et de saint Sinice, de saint Rigobert, de saint Nicaise; en revenant de l'autel de la Très Sainte Vierge, après les secondes vêpres, il s'arrêtait dans la

(1) Nous ne signalons que les principaux livres conservés à la bibliothèque de la ville de Reims; les autres sont tous conformes quant au calendrier.

(2) In-fol., xiii<sup>e</sup> siècle (20-15).

(3) *Martyrologe du Chapitre*. Fond du Chapitre, archives de Reims.

(4) Missel in-4<sup>o</sup> sur vélin, n<sup>os</sup> 199-195 du catalogue de la bibliothèque de la ville. — Livre des épîtres sur vélin, in-4<sup>o</sup> (155-173). — Missel sur vélin du xiii<sup>e</sup> ou xiv<sup>e</sup> siècle, in-4<sup>o</sup> (125-140). — Missel sur vélin in-4<sup>o</sup> (124-159). — Ordinaire de l'église de Reims (174-185). — Ordinaire de l'église de Reims, xiii<sup>e</sup> siècle, vélin, in-4<sup>o</sup>. — Ordinaire du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. in-8<sup>o</sup>.

(5) *Breviarium antiquum ecclesie Sancti Theodorici, prope Remos*, in-8<sup>o</sup> carré, vélin, xiii<sup>e</sup> siècle. Bibl. de la ville.

nef, pour acquitter la fondation de Jean Remi, chanoine, mort en 1212<sup>(1)</sup>.

Ce cérémonial de 1637, du célèbre chanoine Th. Thuret, n'était pas une innovation, mais comme on le lit en tête du volume : la fidèle reproduction des usages anciens, conservés « ab omni ævo », et extraits « ex antiquis voluminibus ».

D'après tout ce qui précède, nous sommes en droit d'affirmer que la cathédrale de Reims a été réellement consacrée le 18 octobre. C'est ce qui explique l'existence d'une indulgence plénière accordée, pour le jour de la dédicace, par le pape Nicolas V, en 1450<sup>(2)</sup>, renouvelée par Jules III vers 1550 et confirmée par Pie IV quelques années après.

CH. CERF,

Chanoine de Notre-Dame de Reims.

---

DOCUMENTS RELATIFS AUX ORGUES DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Il existait certainement des orgues à la cathédrale de Chartres dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>(3)</sup>; mais la première mention précise que nous en trouvons n'est pas antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle. Lors du chapitre général de la Saint-Jean 1349, il fut ordonné que l'on ferait faire des orgues avec l'argent légué à cet effet par le chanoine Étienne Belot; comme cet argent paraissait insuffisant, le chapitre décida que l'OEuvre de la cathédrale fournirait en outre 100 livres parisis et qu'on appliquerait à l'achat de l'instrument une somme de 30 livres donnée par les chanoines Louis de la Vieuville et Erard de Dicy. Nous ne savons quelles étaient positivement ces orgues primitives, mais c'était assurément des orgues portatives : nous

(1) Manuscrit conservé à la bibliothèque de l'archevêché.

(2) *Tables de Cocquault*, ad ann. 1450.

(3) Au commencement de l'année 1269, le roi saint Louis, par une lettre datée de Limours, demanda au chapitre de Chartres de lever l'interdit qui, depuis l'année 1263, pesait sur la ville et le comté de Chartres, de rétablir les orgues, le crucifix et l'usage des sacrements, à l'occasion du pèlerinage qu'il se proposait de faire à Notre-Dame avant son départ pour la seconde croisade. Saint Louis vint en effet à Chartres le 3 juillet, et le lendemain il écrivait de Thimert au chapitre, le remerciant d'avoir souscrit à sa prière, *cum vos organa vestra resumpseritis*, et le priant de suspendre l'interdit sur toutes les terres du comte de Blois. (*Cart. de N.-D. de Chartres*, t. II, p. 158.)

voions en effet qu'en 1357 le chapitre prescrivit aux clercs de l'œuvre de veiller au placement des *petites orgues* et au paiement du salaire de l'organiste. Nous avons même la bonne fortune de connaître le nom de celui-ci : ne devait-ce pas être Jean de Châteaudun, ancien enfant d'aube, auquel, en 1353, le chapitre avait alloué une indemnité annuelle pour l'entretenir à Paris pendant qu'il apprendrait à jouer de l'orgue ?

Pendant plus d'un siècle les registres capitulaires font défaut, et nous sommes sans renseignements sur les orgues de la cathédrale ; mais vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dans les registres de contrats du chapitre, nous avons retrouvé les deux marchés de 1475 et de 1481 que nous publions aujourd'hui, et qui jettent la clarté sur une question souvent controversée, celle de l'époque à laquelle remonte la confection du buffet d'orgues actuel.

Plusieurs avis ont été émis à ce sujet. Viollet-Leduc et l'abbé Pierres attribuent ce buffet à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xvi<sup>e</sup>. Les historiens chartrains<sup>(1)</sup> s'accordent tous pour reculer jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle l'établissement des orgues à l'endroit qu'elles occupent maintenant, c'est-à-dire au-dessus de la sixième arcade de la nef : suivant eux, et du reste ils ne citent aucun acte à l'appui de leur dire, les orgues primitives auraient été placées au-dessus de la porte Royale. Cette dernière opinion est certainement erronée : à ne considérer que l'architecture même de la cathédrale, il paraît impossible qu'on ait adossé les orgues à la porte Royale sans boucher non seulement une partie de la rosace, mais surtout les magnifiques verrières du xii<sup>e</sup> siècle, qui sont une des gloires de l'édifice. Un instant nous avons pensé qu'on avait pu les adosser au clocher vieux ; l'accès pouvait se faire par une baie communiquant encore avec l'escalier du clocher, et un vaste espace, où l'endroit est plus foncé que dans le reste de la construction, nous avait semblé pouvoir répondre à l'ancien emplacement des orgues. Mais, nous le répétons, aucun document ne vient prouver que les orgues aient jamais été établies près de la porte Royale : ce n'est là qu'une tradition locale, et elle est en complet désaccord avec le monument.

En examinant en effet le buffet actuel, on reconnaît qu'il est sans

<sup>(1)</sup> L'abbé Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres* ; E. de Lépinos, *Histoire de Chartres*, etc.



contredit antérieur au xvii<sup>e</sup> siècle, et, malgré les remaniements qu'il a subis, on est bien vite d'accord avec Viollet-Leduc pour le déclarer de la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Or nos marchés sont de 1475 et de 1481 : les tourelles et les mitres qui y sont mentionnées se voient bien encore aujourd'hui ; on retrouve facilement les deux tourelles hors corps où sont assises les six trompes dont il est question dans le marché avec Gombault Rogerie. Nul doute donc pour nous que le buffet encore existant ne remonte à l'année 1475 et n'ait été construit sous la direction du frère prêcheur Gombault Rogerie.

Mais ce que nous regrettons, c'est de n'avoir pu retrouver la trace des *grandes orgues* antérieures, car il en existait en 1475 ; le marché en fait foi : « qui seront assises et situées au lieu où de présent sont les orgues de nostre église ». Et ce ne peut être les orgues de 1349 dont il est parlé en cet endroit. Celles-ci, nous l'avons dit, étaient de *petites orgues* portatives, et nous croirions plutôt les reconnaître dans ces *petites orgues du lutrin*, mentionnées dans le marché de 1481.

Quoi qu'il en soit, ce que nous pouvons constater une fois de plus par les actes que nous publions, c'est que la musique religieuse, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ne devait le céder en rien à ce qu'elle a été dans la suite. Les orgues semblent même avoir été au moins aussi communes qu'elles le sont de nos jours. Ne voyons-nous pas, en 1515, Jean de Beauce donner à la chapelle de Saint-Piat un orgue à cinq jeux et à plein clavier ? La chapelle de Saint-Piat, fondée au xiv<sup>e</sup> siècle, derrière l'abside de la cathédrale, était le siège d'un petit chapitre particulier dont les canonicaux étaient spécialement réservés aux chantres et maîtres de musique de l'église Notre-Dame. Rien donc d'étonnant à ce que cette chapelle possédât un orgue particulier ; et nous avons la preuve qu'elle en avait un, en effet, avant celui que lui donna Jean de Beauce, puisque les chanoines vendent, en 1517, cet ancien orgue à Gilles Dauvers, organiste de la cathédrale.

Une dernière observation : ce donateur, « Jean Le Texier, dit de Beausse », n'est pas le premier venu ; c'est l'immortel architecte du clocher neuf de la cathédrale de Chartres. L'acte que nous publions prouve qu'il était expert non seulement en architecture, mais en musique sacrée ; il démontre cette grande vérité que les arts se tiennent par la main. Si Jean de Beauce n'avait pas été un des plus

habiles architectes de son temps, peut-être en serait-il devenu un des plus grands musiciens.

LUCIEN MERLET.

MARCHÉS POUR DES ORGUES EN LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Le 11 avril 1475, «frère Gombault Rogerie, de l'ordre des Frères Prescheurs, de la ville de Pons en Xaintonge, natif et religieux du couvent dudit lieu, prend à faire et composer ungs orgues, qui seront assises et situées pour la pluspart ou lieu où de présent sont les orgues de nostre église: icelles orgues de seize pieds de principal à double parement, ou cas que les grans orgues de Saint-Pierre de Poitiers sont à double principal de xvi piez ou xviii ou environ; et ou cas qu'il sera trouvé que lesdites orgues de Poitiers ne seroient telles, il sera tenu de faire lesdictes orgues de huit piez de long, à double principale, à douze trompes de seize piez de long en corps d'orgue, et six trompes hors dudict corps d'orgue, de la longueur de xxxii piez la principale, et les autres cinq proportionnées à icelle. Et aura sur chacune marche cinquante tuiaulx de fourniture par en hault, et ainsi proporeionnellement en descendant; ledict corps d'orgue à trois tourelles et deux mic-tres. Et sera la menuiserie dudict corps d'orgue à revers, et lesdictes tourelles à double parement, et à chacun montant ung ange qui tiendra ung escu; et le tout aussi bel ou plus que menuiserie d'orgue qui soit en ce royaume. Et aussi aura deux autres tourelles èsquelles seront lesdictes six trompes, lesquelles seront assises hors dudict corps d'orgue, où l'on verra bon estre. Icelles orgues garnies de soufflés jusques au nombre de seize ou plus, se mestier est. Et sera tenu ledict preneur fournir de boys, cuir, ferreures, menuiserie, ymagerie, armairie, peinture, doreure et généralement de tout ce qui sera nécessaire auxdictes orgues, excepté seulement d'estain que nous serons tenus quérir et le lui livrer, et aussi le fournirons de maison à faire lesdictes orgues et menuiserie, et aussi de ustensilles. Et le leur rendra prest et assis dedans deux ans prochains venants à compter de ce jour, pour 550 livres tournois, à paier selon ce que la besongne se fera, excepté ceux et escuz qui demouront en nos mains jusques ad ce que le tout soit deusment fait et acomply de toutes choses».

Le 14 octobre 1481, «maistre Gaultier le Marays, organiste et ouvrier à faire orgues, cognoist et confesse avoir prins noz grosses orgues et petites pour faire et réparer les choses qui ensuivent: c'est assavoir èsdites grosses orgues, ung clavier tout neuf bien et convenablement, et icelluy clavier faire si doulx et si obéissant que on en pourra jouer aussy facilement que l'on pourroit faire des petites orgues du lutrin ou à peu près, et le tout sans préjudice du corps desdictes orgues. Et avecques ce, sera tenu ledict

maistre Gaultier, se il y a aucunes clefz désaccordées de les accorder et corriger, tant les trompes que le principal. Item, sera tenu adjouster esdites orgues deux clefz neufves, chacune clef fournie de cent et cinq tuiaux, et icelles accorder. Item, sera tenu lediet maistre Gaultier de visiter la soufflerie desdites orgues, et icelle réparer où il appartiendra. Item, en outre sera tenu recourir et raccorder lesdictes petites orgues du lutrin, avecques les trompes d'iceux, et, avecques ce, de y adjouster quatre clefz, c'est assavoir la double de F fa ut qui est de douze piés, fournie de trois tuiaux; et semblablement en montant G sol ré ut à la my ré, et la faïnte de béfa bémy prochaine, fournies comme dit est; et iceux tuiaux colloquer et mettre dedans la tornelle le plus honnestement que faire ce pourra; et seront icelles trompes en clavier, comme ilz souilloient estre. Et le tout sera tenu rendre tout prest, à ses propres couts et despens, en nostre église et lieu dessus déclarés, dedans la Nostre-Dame de mars prochain venant. Et pour faire et accomplir les choses dessus dites, aura de nous lediet maistre Gaultier le pris et somme de cinquante cinq escuz d'or».

Le 27 décembre 1515, «Jehan le Texier, dict de Beausse, maçon de l'œuvre de l'église de Chartres, a baillé, cédé et transporté aux chanoines de la chapelle Saint-Piat en l'église de Chartres, unes orgues à cinq jeux et à plain clavier, que lesdiz chanoines ont eues et receues et dont ilz se sont tenuz et tiennent pour contens; lesquelles orgues lediet de Beausse, bailleur, disoit et estimoit valoir la somme de XLVIII livres tournois. Cest bail, cession et transport faiz pour et moiennant ce que lesdiz chanoines ont promis par eux et leurs successeurs faire dire, chanter et célébrer en ladicte chapelle, durant la vie dudict Jehan de Beausse, pour luy et à son intencion, une messe haulte solennelle à deux cierges sur l'autel chacun an, le jour et feste Nativité saint Jehan-Baptiste, et, après le décès dudict de Beausse, lesdiz chanoines ont aussi promis faire dire, chanter et célébrer par eux et leurs successeurs, pour iceluy de Beausse et à son intencion, une messe haulte de requiem et quatre cierges de représentation chacun an à toujours mès, à tel jour que décèdera lediet de Beausse, ou autre prochain jour que plus convenablement faire se pourra, et outre lesdiz chanoines ont baillé et païé présentement audiet de Beausse, en or et monnoie, la somme de neuf livres tournois».

Le 2 mars 1517, «messire Gille Dauvers, presbtre, organiste de notre église, gaige aux chanoines de la chapelle Saint-Piat la somme de xv livres tournois, pour vendicion d'une petite paire d'orgues en façon de celle qui par cydevant avoit servy à icelle chapelle, par lesdiz chanoines vendue, baillée et livrée audit Dauvers pour ladicte somme, si comme il disoit, à paier dedans le jour et feste de Noël prochain venant. Et outre a promis ledit Dauvers non vendre ne aliéner lesdites orgues jusques ad ce qu'il ait

entièrement païé ladite somme, laquelle il a assignée sur ses gaiges des orgues de notre dite église, consentant que s'il décédoit avant ladite feste de Noël, que lesdiz chanoines reprennent lesdites orgues<sup>(1)</sup>.

(1) Extrait des registres des contrats du chapitre de Chartres.

SÉANCE DU 11 MAI 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire, après avoir donné lecture du procès-verbal de la précédente séance, demande la permission de corriger une faute qui s'est glissée dans le dernier fascicule du *Bulletin*. En parlant d'un monument existant jadis à Chalon-sur-Saône, il a eu occasion de citer l'histoire de cette ville publiée en 1662, sous le titre de *l'illustre Orbandale*. Or une correction mal comprise a fait de ce titre un nom d'auteur, quand tout le monde sait que ce livre est l'œuvre de Léonard Bertaut et de Pierre Cusset. La phrase sera rétablie comme il convient, à l'erratum du volume, mais M. de Lasteyrie n'a pas voulu attendre jusque-là pour corriger cette faute.

Après cette observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

L'Académie d'Hippone adresse une demande de subvention pour ses publications. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

La Commission des antiquités de la Côte-d'Or demande une subvention dans le but d'entreprendre des fouilles à Noiron-lès-Cîteaux. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Maxe-Werly demande une subvention pour entreprendre des fouilles à Naix, sur l'emplacement de l'ancienne Nasium. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Buhot de Kersers, correspondant du Ministère à Bourges, annonce la découverte d'un autel romain à Bourges. — Renvoi à M. Charles Robert.

Le même correspondant appelle l'attention du Comité sur les dégradations auxquelles sont exposés les vantaux de la porte occidentale de la cathédrale de Bourges. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, annonce la découverte

d'objets mérovingiens à Argentré (Mayenne). — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, envoie une notice sur une escarcelle du XIII<sup>e</sup> siècle. — Renvoi à M. Darcel.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Notes sur un pontifical de Clément VI et sur un missel dit de Clément VI, conservé à la bibliothèque de Clermont*, par M. René Fage. — *Inventaire du musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint d'Angers*, 2<sup>e</sup> édition, par M. Godard-Faultier. — *Fibule et collier en or trouvés à Totainville (Vosges)*, par M. Maxe-Werly. — *Essai sur les sépultures mérovingiennes et les objets de la même époque dans le département de la Mayenne*, par M. E. Moreau.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. A. DE BARTHÉLEMY fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à l'effet d'entreprendre des fouilles à Graufesenque, près de Millau, en un lieu où une station gallo-romaine a été récemment signalée. Le Comité, après avoir pris connaissance des découvertes que des fouilles superficielles ont déjà amenées en cet endroit, est d'avis qu'il y a lieu d'accorder une subvention.

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention formée par M. Bulliot, à l'effet d'entreprendre de nouvelles fouilles au Mont-Beuvray. Le Comité, considérant que l'État, en contribuant pour des sommes considérables aux fouilles du Mont-Beuvray, a toujours entendu qu'une partie des objets découverts seraient déposés au musée de Saint-Germain; considérant que depuis cinq ans ce musée n'a plus reçu aucun objet provenant du Beuvray, ajourne toute décision jusqu'à ce que M. Bulliot ait fait connaître les motifs qui l'ont empêché de réserver, comme par le passé, une part de ses trouvailles au musée de Saint-Germain.

M. DARCEL fait un rapport verbal sur l'Inventaire de l'argenterie et de l'argent monnayé trouvés au château de Nozeray (Jura) après la mort de Louis de Chalon, prince d'Orange, le 14 décembre 1463,

communiqué par M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère :

« Cet inventaire peu important peut être rapproché de celui que M. Gauthier avait précédemment communiqué au Comité et qui a été publié dans le *Bulletin du Comité* de l'année 1882.

« Cet inventaire, on se le rappelle, visait les biens-meubles que Jean de Chalon, mort en 1532, avait possédés dans ses divers châteaux du Jura et qui pour la plupart avaient été détruits pendant des incendies.

« Celui dont il s'agit aujourd'hui ne relate que l'argent monnayé, les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent possédés par Louis de Chalon dans son château de Nozeray et conservés dans des coffres.

« Les bijoux consistent en un collier avec affluquet, décoré de pierres fines et de perles; en fermaillets, en anneaux, et en un *Agnus Dei* (art. 17) très richement orné de pierreries, de perles moyennes et d'un *fardelet* de petites perles.

« C'est la première fois que le rapporteur rencontre ce mot, dont il lui a été impossible de trouver la signification, tout ce que lui ont donné les glossaires se rapportant au mot fardeau. C'est par le vocable *troche* et par les mots *triffeurs* et *trouc* qu'on désignait au XIV<sup>e</sup> siècle les réunions de perles.

« La vaisselle se compose surtout de quatre douzaines de tasses d'argent doré, avec des pots, des aiguières, des salières et des dragoirs en petit nombre et de même façon. A ces dernières pièces de vaisselle sont jointes une cuiller d'argent (art. 32) et trois serviettes jaunes de petite valeur (art. 30) spécialement désignées pour les accompagner.

« Parmi les six cuillers comprises dans l'inventaire, deux sont en nacre de perle garnie d'argent (art. 32).

« Trois hanaps de madre sont encore à noter avec deux plats de serpentine dans leur étui de cuir.

« Les six brochiers d'argent doré (art. 35) doivent être des brocs, si l'on s'en rapporte aux mots analogues que donne Du Cange, plutôt que le petit meuble de table qu'on appelle brochette aujourd'hui. »

M. Darcel conclut à l'impression de l'inventaire communiqué par M. Jules Gauthier.

M. DARCEL signale une observation intéressante qui a été faite

par M. Giraud, conservateur du musée archéologique de Lyon et correspondant du Ministère, au sujet d'un émail donné par Henri III à Henri de Séguiran et cité par M. Merlet dans une note de l'inventaire des bijoux de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville<sup>(1)</sup>. Cet objet d'art est entré récemment dans les collections de M. Alphonse de Rothschild.

M. DARCEL rappelle enfin que, dans un rapport qu'il fit l'an dernier sur une croix du xv<sup>e</sup> siècle conservée à Cordemais (Loire-Inférieure) et communiquée par M. Merlet, il émettait des doutes sur la signification de deux des figures qui ornent cette croix et dans lesquelles M. Merlet voulait voir sainte Anne et saint Eutrope<sup>(2)</sup>. L'auteur de cette communication a bien voulu envoyer à M. Darcel le dessin à grandeur d'exécution de ces deux figures, et l'on peut s'assurer que c'est la Vierge et saint Jean que l'artiste a voulu représenter.

M. DEMAY rend compte d'une notice de M. F. Cortez sur l'achèvement de l'église de Saint-Maximin (Var), communiquée au Comité par M. Rostan.

« M. l'abbé Faillon, dans ses *Monuments inédits sur l'apostolat de Marie Madeleine en Provence*, fixe la fin de la construction de l'église de Saint-Maximin à l'an 1529. M. l'abbé Albanès la reporte à l'année 1525. Les documents découverts par M. F. Cortez permettent de ramener à l'an 1532 l'entier achèvement de ce fameux édifice. Bien que la différence entre des dates si rapprochées n'ait qu'une importance archéologique secondaire, il y a lieu d'insérer au *Bulletin* le travail de M. Cortez, puisqu'il contient des documents inédits et qui ne manquent pas d'intérêt<sup>(3)</sup>. »

M. DE LASTEYRIE communique, de la part de M. Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais, un mémoire relatif aux travaux d'art exécutés au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle pour la comtesse Mahaut d'Artois. Ce mémoire contient de nombreux extraits des registres de compte de la maison d'Artois, dont la collection encore peu explorée est conservée aux archives d'Arras. On y trouve une foule de renseignements utiles pour l'histoire des arts au

<sup>(1)</sup> Voir le *Bulletin archéologique* de 1884, p. 374, note 1.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 452.

<sup>(3)</sup> Voir ci-après le texte de cette communication.



xiv<sup>e</sup> siècle, et l'on ne saurait trop féliciter M. Richard d'avoir été le premier à fouiller une mine aussi riche, et le remercier d'avoir réservé au Comité la primeur de ses recherches <sup>(1)</sup>.

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. Barbier de Montault relative à trois portraits de François Le Clerc du Tremblay, c'est-à-dire du fameux père Joseph.

« L'iconographie n'a rien à gagner à ces peintures. On connaît très bien les traits du P. Joseph par la gravure in-4<sup>o</sup> de Michel Lasne, par celle de Claude Mellan, gravée après sa mort, puisque l'inscription se termine par « A rendu l'esprit entre les mains de ses supérieurs le 18 décembre 1638 ». La suite de Moncornet a une copie plus grande de la planche de Mellan, et l'édition de *l'Europe illustre*, d'Odieuvre, donnée en 1781, en a une copie plus trompeuse, mais reconnaissable à la différence des coupures des lignes de l'inscription <sup>(2)</sup>. Les gravures de Noblin, 1701, et de Landry en 1702 répètent le même type. Cependant, comme les peintures signalées par M. Barbier de Montault sont du xvii<sup>e</sup> siècle, et qu'elles se trouvent dans le couvent des religieux du Calvaire de Poitiers, fondé à l'instigation du père Joseph, on doit savoir gré à notre correspondant de les avoir signalées. »

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. le docteur Barthélemy, correspondant du Ministère à Marseille, relative aux peintres et aux verriers qui ont travaillé à Marseille de 1300 à 1550.

« Cette communication est tout à fait importante, tant pour l'intérêt que présentent les documents eux-mêmes que pour la source dont ils proviennent. En effet, ils sont tous tirés non des archives départementales ou municipales de Marseille, mais des anciennes minutes notariales. La question de la conservation et de l'accessibilité des anciennes archives des notaires est heureusement à l'ordre du jour; les trouvailles de M. Barthélemy ajoutent une preuve de plus de l'intérêt que peuvent présenter ces vieux registres, et montrent à quel degré il est nécessaire de veiller à la conservation et d'arriver au dépouillement méthodique et scientifique de ces documents.

« Les textes recueillis par M. Barthélemy ne se rapportent pas

<sup>(1)</sup> Voir ci-après le texte de ce mémoire.

<sup>(2)</sup> *Catalogue raisonné de l'œuvre de Claude Mellan*, n<sup>o</sup> 196, Abbeville, 1856, in-8<sup>o</sup>, p. 161.

seulement à Marseille, puisqu'un certain nombre des artistes dont les noms nous sont révélés appartiennent à d'autres pays. Ainsi Jean Miralhet est de Montpellier, Jean Chapus, Pierre Villatte et Martin Paraud sont d'Avignon, Jean Guirand est de Béziers, Josse Lifferin de Picardie, Jean Cordonnier de Troyes et Pierre Bœuf d'Ain, comme le sculpteur Jean Lagrimo. Il y a même des peintres étrangers, ainsi Jean Zuyens d'Anvers, *alias* le Flamand, Antoine Brès de Nice, Pierre Doulx de Savillan en Piémont, et Gentile le Vieux de Naples. Les textes de M. Barthélemy sont très curieux, ses analyses très bien faites; c'est donc un travail vraiment nouveau qui fera honneur au *Bulletin* du Comité.»

M. MÜRTZ rend compte d'une seconde communication de M. le docteur Barthélemy relative à divers sculpteurs inconnus de Marseille et d'Aix aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

«Les documents découverts par M. Barthélemy sont importants et pour la biographie des maîtres auxquels ils se rapportent et pour la connaissance générale des habitudes du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne la commande des œuvres d'art. Les commentaires qu'y a joints M. Barthélemy ne font qu'en rehausser l'intérêt, et le Comité n'hésitera pas à voter l'impression dans son *Bulletin* de cette contribution nouvelle à l'histoire de nos écoles provinciales.

«M. le D<sup>r</sup> Barthélemy a joint à son travail la photographie d'une statuette en bois sculptée à Aix en 1466, par Jean Arnulphi, et conservée aujourd'hui dans la même ville, dans la collection de M. Paul Arbaud. Il s'en faut que ce soit une œuvre de mérite, M. le D<sup>r</sup> Barthélemy est le premier à le reconnaître, néanmoins il est intéressant de signaler ce petit monument que recommandent sa date et sa signature. On ne saurait en effet trop attirer l'attention sur les pièces qui, comme celle-ci, fournissent des points de repère pour l'étude de nos anciens monuments.»

M. Charles ROBERT rend compte d'une note de M. Martin, conservateur du musée de Tournus, relative à deux monnaies du roi Robert, et communiquée par M. Bénét, correspondant du Ministère à Mâcon.

«Ces deux monnaies ont été trouvées sur les bords de la Saône et appartiennent actuellement au musée de Tournus. Elles ont été frappées toutes deux à Mâcon et sont très rares. M. Martin les croit inédites; elles l'étaient, en effet, en 1860, lorsque M. Robert publia

la monographie numismatique de Mâcon<sup>(1)</sup>; mais l'une d'elles a pris place depuis dans le grand ouvrage consacré par M. Hoffmann aux monnaies de la troisième race<sup>(2)</sup>, l'autre présente une légère variété dans la légende du droit.

« En voici la description :

✱ ROBERTVS EF entre deux grenetis, au centre une croix pattée. — R. ✱ MTSCONCVT entre deux grenetis, au centre un monogramme dégénéré.

« Cette pièce, par son style et par la manière dont est écrit le mot REX, paraît être le résultat de l'immobilisation à Mâcon du type du roi Robert. »

M. GIHAUD, conservateur du musée de Lyon, soumet au Comité une pièce d'orfèvrerie appartenant à M. Odier (pl. VII) : c'est une plaque de cuivre dorée et gravée qui provient de quelque reliquaire ayant fait partie du trésor de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, ainsi que le prouve l'inscription suivante, qui en suit toute la bordure :

AÑO · DÑI · Ô · CC · XL · III · POSITV · Ē · HIC · BRACHIV ·  
S · VICTORIS · Z CORPVS · EIVS · IN · CAPSA · AR ·  
GENTEA · TEMPORĒ · ABBATIS · IACOBI · II · Z EODĒ ·  
AÑO · FACTA · Ē · GRĀGIA · S · VICTORIS ·

Au sommet de la plaque on voit le Christ couronnant une âme sous les traits d'un enfant nu et agenouillé; ce groupe est accompagné de la légende :

VICTORĒ · SVCIPE · XPĒ ·

En bas, un moine est couché, les mains croisées, sur une espèce de lit, au-dessous duquel est gravée la légende :

✱ PROTĒGE · PHILIPPV · VICTOR · BNDĀ · MAGĒRM

Immédiatement au-dessus de ce personnage, on voit deux anges soutenant une âme dans une draperie, avec la légende :

✱ FVN' · N̄ · TSTĒ ·

qui doit se lire « Funus non triste ».

<sup>(1)</sup> *Revue numism.*, nouv. série, t. V, 1860.

<sup>(2)</sup> *Les monnaies royales de France*, 1878, p. 3 et pl. II, fig. 7.

Toute cette décoration est gravée dans un bon style, et peut être donnée comme un bon spécimen de l'art français et probablement parisien du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. M. Giraud pense que le reliquaire dans lequel le bras de saint Victor était renfermé, devait avoir une forme hexagonale, avec une toiture, dont le fragment appartenant à M. Odier formait un des pans.

M. de Lasteyrie ne partage pas la manière de voir de M. Giraud, quant à la forme de ce reliquaire. On sait que, dès le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, les reliquaires destinés à contenir les ossements des bras des saints avaient généralement la forme d'un bras; or la plaque de M. Odier, avec sa forme en amande, s'adapterait mal à une toiture hexagonale, au contraire elle conviendrait à merveille à un reliquaire en forme de bras, car dans tous les reliquaires de cette espèce l'extrémité du bras opposée à la main est fermée par une plaque de cette forme. Il est donc extrêmement probable que le reliquaire dont cette pièce provient avait la forme d'un bras et non d'une châsse à six pans.

Plusieurs membres s'associent à cette interprétation et demandent que cette plaque soit reproduite dans le *Bulletin*.

M. le Directeur du Secrétariat annonce que, dans sa dernière séance, la Section d'histoire a émis le vœu que le Congrès de la Sorbonne fût dorénavant renvoyé à la semaine de la Pentecôte. Il demande l'avis de la Section d'archéologie.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Perrot, Desjardins, Guiffrey, etc., la Section vote la fixation du Congrès à la date proposée par la Section d'histoire.

La séance est levée à 5 heures un quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

*DATE DE L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE DE SAINT-MAXIMIN (VAR),  
D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS.*

La belle église de Saint-Maximin, qui fait à juste titre l'orgueil et le renom de cette petite ville, n'a pas été l'œuvre d'un jour; sa construction, interrompue et reprise diverses fois, a exigé plus de deux siècles. Commencée en 1295, sous les auspices et par les libé-

ralités de Charles II d'Anjou, comte de Provence, elle ne comprenait en premier lieu que l'abside et les cinq premières travées. En 1404, Jean Boucicaut, maréchal de France, donna 1,000 florins d'or à Jacques Caille de Nans, tailleur de pierres, pour élever une partie de la sixième travée, au-dessus de la crypte de Sainte-Madeleine et pour restaurer la crypte elle-même. Mais il était réservé à Jean Damiani, de Marseille, prieur du couvent des Dominicains de Saint-Maximin, de mettre la dernière main à cet édifice. Dès son installation comme prieur, en juillet 1508, il passe contrat avec l'architecte Hugues Caillat, de Marseille, qui finit en quatre ans et pour le prix de 3,000 florins la sixième travée commencée par Boucicaut, et le 10 décembre 1512, il donne à forfait à Jean-Louis Garcin, de Jouques, la construction des trois dernières travées de l'église, moyennant le prix de 5,280 florins et 100 charges (environ 144 hectolitres) de blé, pour la main-d'œuvre seulement, le couvent s'obligeant à fournir et à apporter sur place tous les matériaux nécessaires.

En quelle année ces derniers travaux furent-ils terminés? Ce point, qui a son intérêt historique, a divisé les deux savants qui se sont le plus spécialement occupés de cette question : M. l'abbé Faillon<sup>(1)</sup> assure que ce ne fut qu'en 1529; M. l'abbé Albanès<sup>(2)</sup>, venant après lui, dit au contraire que tout était fini dès 1525. Sans vouloir entrer dans l'examen des sources qui ont pu induire en erreur des écrivains si consciencieux, nous venons affirmer que l'achèvement de l'église doit être reporté à une date postérieure, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1530 il restait encore à faire une partie du travail compris dans l'acte de forfait passé avec Garcin.

Tout d'abord un premier document (*Pièces justif.*, I) nous démontre l'impossibilité de la fin des travaux en 1525; en effet, le 16 mai de cette même année, Jean Damiani, au nom de son couvent, demande et obtient de François de Gérente, président de la cour des comptes de Provence, agissant en qualité de gendre de Louis de Castellane et de Louise Prohane, seigneurs de Varages et de Brue, l'autorisation de faire extraire et transporter à Saint-Maximin des pierres tendres dites de *Brue*, pour les employer à la construction de l'église. L'octroi gratuit de cette permission n'aurait

<sup>(1)</sup> *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*,... par l'abbé Faillon, Paris, 1848, t. I, col. 1037.

<sup>(2)</sup> *Le couvent royal de Saint-Maximin*..., par l'abbé Albanès, Draguignan, 1880, p. 231 et 238.

eu qu'un effet bien éphémère si les travaux avaient dû se terminer dans l'année.

D'ailleurs, le 4 janvier suivant (*Pièces justif.*, II), Pierre Garcin<sup>(1)</sup>, fils de Jean-Louis, le vrai maître de l'œuvre, comme l'appelle si justement M. l'abbé Albanès, reconnaît avoir reçu du prieur Damiani, à titre d'acomptes et jusqu'à ce jour, sur les 5,280 florins stipulés à l'acte de forfait, la somme totale de 5,012 florins 1 gros 8 deniers; les paiements ne devant s'effectuer qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, c'était dire qu'à ce moment ces derniers n'étaient pas encore complètement achevés.

Ce n'est que trois ans plus tard, le 26 août 1529 (*Pièces justif.*, III), que le même Garcin donne au prieur quittance générale tant de l'argent que du blé promis à l'acte de forfait. Il semblerait que tout dût être alors terminé, et M. l'abbé Faillon, qui sans doute avait eu connaissance de cette pièce, aurait eu raison de fixer à cette date la fin des travaux. Mais ce document comportait une réticence ou réserve qui aurait dû jeter un certain doute sur le point en litige; il y était dit en effet que, malgré les quittances et abandons réciproques que les parties se faisaient, le forfait primitif demeurerait dans toute sa force et teneur jusqu'à sa complète exécution; n'était-ce

(1) Il avait épousé à Saint-Maximin, avant le 9 octobre 1518 (date du testament de son beau-père), Jeanne Bonnet, fille de Barthélemy et de Jeanne Rigord. Sa femme fit son testament le 21 octobre 1542, modifié par un codicille du 8 juillet 1546 (Jean Vergier, notaire à Saint-Maximin), et mourut peu après. Pierre Garcin travaillait alors avec un associé à la construction des remparts de Pierrevert (canton de Manosque, arrondissement de Forcalquier, Basses-Alpes), comme on le voit par l'acte suivant, du 15 décembre 1548, reçu par ledit Vergier notaire : « . . . Ainsi soyt que ces ans passés, m<sup>e</sup> Pierre Garssin, massun de la ville de Saint-Maxemin, asemble Jehan Pollet, massun de la ville de Pertuys, eussent prins à prix fait de la communauté, manans et habitans de Pierrevert, de faire les barris, torres et portaus dudit lieu, avec les paches contenus en la note dudit prisfait, receu par m<sup>e</sup> Pierre Amorieux, dudit Perravert. . . Et auroyt ledict Garssin fait partie desdictes murailles et n'auroyt pu perfecir et acabar lesdictes murailles, causant aucunes deffortunes que luy seroient survenues despuys ledit temps, tant par occasion de la peste que par la mort de sa fame et aultres inconvéniens, et à présent seroyt occupé à certaines affayres qu'il a en ceste ville de Saint-Maximin et à les environs, de sorte qu'il ne peult besongner en ladite besongne desdicts barris et murailles de Peyrevert; à ceste cause, ledit m<sup>e</sup> Pierre Garssin a constitué son procureur et messagier Jacques Garssin, son frère, de Jockues, pour et en son nom besongnar, perfessir et acabar lesdictes murailles per la mitat tant seulement. . . » D'après le testament de sa femme, Pierre Garcin laissa cinq enfants, un garçon, Jacques, et quatre filles, Isabelle, Madeleine, Silvestre et Antoinette.

pas là la reconnaissance formelle du non-achèvement des travaux convenus ?

L'acte suivant va nous donner le mot de l'énigme :

De l'apurement général des comptes relatifs à cette grosse dépense il résultait, tant des quittances concédées à diverses reprises par Pierre Garcin que du Livre de Raison ou journal du prieur Damiani, que le couvent avait donné aux entrepreneurs, en sus du prix convenu, la somme de 417 florins, soit en argent, soit en blé ou vin, et, malgré cela, il restait à achever une partie d'une voûte et de ses croisillons dans la grande nef, ainsi que toute la suivante, *tercia crota* (la troisième du forfait, la neuvième et dernière de l'ensemble de l'église). Assignation par-devant les maîtres racionaux à Aix fut donc lancée contre les Garcin, père et fils, qui répondirent que si les travaux avaient traîné en longueur, ce qui leur avait occasionné à eux-mêmes une grande perte, c'était par la faute du couvent qui n'avait pas fourni en temps utile les matériaux nécessaires; que d'ailleurs, par suite de la grandeur de l'œuvre et des années calamiteuses que l'on venait de traverser, ce serait consommer leur ruine que de les obliger, non seulement à restituer ce qu'ils avaient réellement reçu en surplus, mais encore à finir l'ouvrage sans nouvelle augmentation de prix.

Le prieur et le couvent, reconnaissant la vérité et le bien fondé de la supplique des Garcin, et, d'autre part, sur l'intervention amicale de Pierre Vitalis, maître rational aux archives de Provence et des consuls de Saint-Maximin, consentent par la transaction du 1<sup>er</sup> janvier 1530 (*Pièces justif.*, IV) à leur allouer de nouveau 300 florins, à condition que l'ouvrage primitivement convenu sera entièrement achevé dans les dix-huit mois suivants.

Ces derniers travaux ne purent être terminés dans les délais fixés, ils durent subir une interruption de plus de six mois, par suite de la peste qui sévit avec violence à Saint-Maximin du milieu de juin à la fin de décembre 1530, et ce cas de force majeure avait été prévu et spécialement désigné dans un des articles de la transaction; mais ils le furent certainement dans les premiers mois de l'année 1532, et c'est à cette dernière date que l'on doit fixer la fin des travaux convenus au forfait de 1512.

La quittance suivante, du 7 octobre 1544<sup>(1)</sup>, semble confirmer

(1) Gombaud Arbaud, notaire à Saint-Maximin.

cette opinion, elle porte que « . . . discrète personne m<sup>e</sup> Pierre Garssin, masson de la présente ville de Saint Maximin habitant, confesse avoir eu et reçu de vénérable religieux frère Jean Duranti, procureur et yconome du dévot convent royal de la Marie Magdallene de ladicté ville, la somme de sept milheyrolles (420 litres) de vin pur et nect, pour reste et complement de prix que le couvent luy devoit à cause de ung prifect de l'obre de la glise de la Marie Magdallene de la présente ville de Saint-Maximin, ainsi qu'il est plus applain mentionné et script en une note receu par m<sup>e</sup> Antoine Borilli, fils de feu m<sup>e</sup> Imbert Borilli, notaire royal de la cité d'Ays, sur l'an 1532 et le 15<sup>e</sup> jour du moys de février, laquelle note est de trante deux florins . . . ».

Quel pouvait être le véritable objet de ce nouvel accord passé entre le couvent et Pierre Garcin? Il semblerait qu'au point où en étaient arrivés les travaux il ne restait plus qu'à fermer la grande nef de l'église, dont on venait d'achever la dernière voûte, et, dans ce cas, ce serait encore notre Garcin qui aurait élevé, moyennant ces 32 florins (bien faible somme pourtant et peu en rapport avec l'importance du travail), cette haute muraille formant la façade que nous voyons encore aujourd'hui avec ses pierres d'attente noircies par le temps, en attendant sans doute que de plus grandes ressources ou des dons généreux vinssent permettre au couvent d'y construire en avant un porche digne du monument et en harmonie avec les portails artistiques des deux collatéraux.

Pour répondre sûrement à cette dernière question, il nous faudrait produire l'acte même du notaire Borilli; nous nous sommes transporté, dans ce but, à Aix, en l'étude de M<sup>e</sup> Granier, notaire, possesseur des papiers d'Antoine Borilli; mais nous ne surprendrons personne en avouant l'insuccès de notre recherche par suite du défaut de classement des nombreux protocoles qui sont conservés là comme dans la plupart des autres études. Nous regrettons d'autant plus ce mécompte que nous espérons trouver dans cet acte la solution totale du problème qui fait l'objet de cette communication et que nous croyons avoir résolu, tout au moins dans sa partie essentielle.

F. CORTEZ.



I.

*Licentia data devoto conventui de tirandi lapides* <sup>(1)</sup>.

(16 mai 1525.)

Anno Incarnationis Domini millesimo v<sup>o</sup> xxv<sup>to</sup> et die xvi<sup>a</sup> mensis may, infra ecclesiam beate Marie Magdalenes presentis ville Sancti Maximini, et in presentia nobilium et sapientium virorum videlicet Bertrandi Pugeti, domini de Sancto Marco, et Desderii Rolini, testium ad hoc vocatorum et rogatorum, Reverendus pater magister Johanes Daniani, in sacra pagina professor, prior venerabilis ecclesie predicte, et magister Marquetus Lombardi, vicarius, et frater Ludovicus Romey, nomine dicti conventus, requisiverunt nobilem et magnificentum dominum Franciscum Garente, presidentem curie Camere rationum civitatis Aquensis, presentem, generum generosi domini Ludovici de Castellana et Ludovice Prohane, conjugum, dominorum de Varaginibus et de Brusa, ut dignetur impartire licentiam trahendi lapides in dicto territorio de Brusa pro constructione ecclesie beate Marie Magdalene presentis ville Sancti Maximini et illec transeundi ad dictam ecclesiam. Qui dictus magnificus dominus presidens impartitus fuit licentiam trahendi dictos lapides pro dicto edificio, tamen durante beneplacito et tamdiu quamdiu placuerit tantum eisdem magnificis dominis conjugibus et non alias nec alio modo, et hoc nomine prefatorum conjugum.

De quibus, etc.

Actum et testes qui supra.

II.

(4 janvier 1526.) <sup>(2)</sup>

Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo quinto et die quarta mensis Januarii, apud presentem villam Sancti Maximini et in apotecca mey notarii publici infrascripti, in presentia quidem et testimonio proborum virorum videlicet Johannis Molinaris et magistri Petri Boneti blancherii eiusdem ville, testium ad hoc vocatorum et rogatorum, attestor et notum facio ego Gombaudo Arbaudi, notarius publicus ville Sancti Maximini, regia in comitatibus Provincie et Forcalquerii auctoritate constitutus, cujusdam quittancie notam sumpsisse in effectu continentis: Quod sapiens vir magister Petrus Garssini, lapicida de Jocis, habitator presentis ville Sancti Maximini, gratis, etc., habuisse et recepisse fuit confessus a Reverendo patre

<sup>(1)</sup> Extrait des minutes de Gombaudo Arbaud, notaire à Saint-Maximin. Protocole de 1525, feuille volante insérée au folio 70, chez M<sup>e</sup> Henri Allard, notaire de la même ville.

<sup>(2)</sup> Protocole de 1525, feuille volante insérée au folio 400.

magistro Johane Damiani, sacre pagine professore, priore venerabilis et devoti conventus regalis ecclesie beate Marie Magdalenes ejusdem ville, absente, meque notario publico loco et vice, etc., presente, stipullante et recipiente, videlicet florenos quinque millia et duodecim grossum unum et denarios octo, valoris, etc., et hoc in deductionem preffachorum ecclesie predictae Marie Magdalenes eidem magistro Petro Garssini per eundem Reverendum dominum priorem, nomine dicti devoti conventus datorum, omnibus et quibuscumque solutionibus et paguis occasione dictorum preffachorum factis et solutis usque presentem diem inclusis et computatis, de quibus quidem florenis quinque millia et duodecim grosso uno et denariis octo dictus magister Petrus Garssini eundem Reverendum dominum priorem nomine dicti devoti conventus et omnia bona ejusdem conventus quitavit in forma.

Actum in appoteca mey notarii, (testes) Johannes Molinaris, m<sup>r</sup> Petrus Boneti blancherius, et ego Arbaudi notarius.

III.

*Quittancia... pro venerabili et devoto conventu regalis ecclesie beate Marie Magdalene ville Sancti Maximini.*

(26 août 1529.)<sup>(1)</sup>

Anno Incarnationis Domini, millesimo v<sup>o</sup> xxix<sup>o</sup> et die vicesima sexta mensis Augusti, notum sit, etc., quod discretus vir magister Petrus Garssini, lapicida, presentis ville Sancti Maximini habitator, gratis et sponte, per se et suos etc., confessus fuit habuisse et recepisse a venerabili et devoto conventu regalis ecclesie beate Marie Magdalenes ville predictae Sancti Maximini, tam per manus Reverendi patris magistri Johanis Damiani, sacre pagine professoris, prioris venerabilis et devoti conventus ecclesie predictae beate Marie Magdalenes, quam etiam per manus aliorum patrum et fratrum dicti conventus, videlicet florenos quinque mille ducentum octuaginta, valoris, etc., et, ultra hoc, centum salmatas annone mensure presentis ville; quosquidem florenos quinque mille ducentum octuaginta et centum salmatas annone habuit et recepit ipse magister Petrus Garssini ab eodem devoto conventu et per manus predictas, videlicet pro omnimodo satisfactione et integra solutione et paga cujusdam preffachii venerabilis ecclesie predictae beate Marie Magdalene eidem magistro Petro Garssini per dictum conventum dati, constante de eodem preffachio, ut fertur, nota sumpta et recepta manu honorabilis quondam viri magistri Marqueti de Fabriciis, notarii publici, sub anno et die in eadem contentis, omnibus solutionibus, appodixis et quitanciis de eodem preffachio quoquo modo factis et concessis inclusis et computatis;

<sup>(1)</sup> Protocole de 1529, fol. 202.

de quibus quidem florenis v mille ducentum octuaginta et centum salmatis annone dictus magister Petrus Garssini eundem devotum conventum et successores ejusdem ac omnia ejus bona quittavit in forma cum pacto, etc.

Et nichilominus dictus Reverendus dominus prior, nomine et pro parte dicti conventus, eundem magistrum Petrum Garssini et suos ac omnia ejus bona et jura quecumque quittavit de tota peccuniarum constituta ac bladi, vini et aliarum rerum per eundem Reverendum dominum priorem seu per alios, nomine dicti conventus eidem magistro Petro Garssini tradditarum et expeditarum ultra dictum preffachium et summam predictam v mille ducentum et octuaginta florenorum et centum salmatarum annone, de qua quidem summa et summis dictus Reverendus dominus prior eundem magistrum Petrum Garssini et suos ac omnia ejus bona et jura quittavit in forma, cum pacto, etc., restante semper preffachio operis dicte ecclesie in suo robore et firmitudine donec perfectum fuerit.

Sub expressa etc... Obligantes omnia eorum bona et jura omnibus curiis in forma, ac realiter et personaliter ipse magister Petrus Garssini. Renuunciantes etc... Jurantes, ipse Reverendus dominus prior, ad pectus, more religiosorum, et ipse magister Petrus Garssini, ad sancta Dey evangelia, per eum ejus propria manu corporaliter tacta. De quibus etc...

Actum infra dictum conventum, videlicet in quadam aula prope cameram dicti Reverendissimi domini prioris. Testes, Nobilis Johannis de Arcussia condominus de Sparrono, nobilis Desderius Rolini, magister Andreas Falquete apotecarius dicte ville et ego Arbaudi, notarius.

#### IV.

*Transhactio seu acordium inhitum inter videlicet devotum conventum ecclesie beate Marie Magdalene ville Sancti Maximini, ex una; et sapientes viros magistros Johanem et Petrum Garssini, patrem et filium de Josis, et habitatores presentis ville Sancti Maximini, partibus ex altera* <sup>(1)</sup>.

(1<sup>er</sup> janvier 1530.)

[Anno millesimo quingentesimo vicesimo nono], die prima mensis Januarii, notum sit etc., quod cum lis et questio orta esset in curia regia Camere rationum civitatis Aquensis, majorque oriri speraretur per et inter Reverendissimum dominum patrem magistrum Johanem Damiani, sacre pagine professorem, priorem venerabilis et devoti conventus regalis ecclesie predicte ville Sancti Maximini, seu devotum conventum ejusdem ex una agentem et petentem;

Et sapientes viros magistros Johanem et Petrum Garssini, peyrerios,

<sup>(1)</sup> Protocole de 1529, fol. 383 v° à 385 v°.

patrem et filium, castri de Jocis, et habitatores predictæ ville Sancti Maximini, partibus ex altera, se tuentes et defendentes. Et hoc pretextu et occasione videlicet quod parte dicti Reverendi prioris seu conventus ejusdem dicebatur et asserebatur dictos Johanem et Petrum Garssini plus habuisse et recepisse ab eodem Reverendo domino priore quam continebatur in instrumento prefachii operis ecclesie presentis ville Sancti Maximini, videlicet summam florenorum quatuor centum et decem et septem, computatis et inclusis omnibus promissionibus eisdem Garssini, patri et filio, factis ultra notam prefachii predicti constantem quitanciis et appodixis omnibus, tam manu Reverendi domini prioris quam etiam manu aliena scriptis et subsignatis, ac particulatim eidem conventui factis et concessis, et etiam in libro Rationis ipsius prioris, et propterea dictos Garssini teneri ad perfectionem operis ecclesie predictæ et ad restitutionem dictæ summe plus exsolute.

Et ex adverso, dicti Garssini, pater et filius, dicebant et asserebant quod licet plus receperint quam contineatur in instrumento dicti prefachii quod, culpa dicti conventus qui non fecit provisiones necessarias sementi et lapidum et aliarum rerum necessariarum tempore congruo et opportuno, passi fuerunt maximum interesse, assensens a longe majorem et amplio rem summam quam receperint ultra summam dicti prefachii; et alias dicebant quod, propter amplitudinem operis per eosdem edificati et constructi in ipsa ecclesia, durantibus istis annis carestie, deducti sunt ad ruynam et totalem paupertatem, quorum occasione vix finem dicto operi dare potuerunt et propter ea requisiverunt prefatum Reverendum dominum priorem quatenus vellet ad premissa respectum habere et eos occulto pietatis intueri.

Hunc est quod constitute et personaliter existentes dictæ partes contrahentes et earum utraque, ut tangitur, qui volentes et cupientes viam pacis et concordie elligere et sumptus et expensas evictare, ad acordium, transactionem et pacificationem devenerunt et processerunt ut sequitur :

Et primo fuit actum, transactum et concordatum inter dictas partes contrahentes de pacto expresso, solempni et valida stipulatione firmato et roborato, quod dictus Reverendus dominus prior ac magister Marquetus Lombardi, sacre pagine professor, nomine dicti conventus, pro omnibus et quibuscumque dampnis et prethensis interesse per dictos Garssini, ut prethenditur, passis, culpa dicti conventus ob defectum provisionis sementorum, lapidum et aliarum rerum necessariarum ad effectum perfectionis dictæ operis tempore congruo non facte, teneantur et debeant remittere et quittare eisdem Garssini, patri et filio, prout virtute hujusdem transactionis et acordii, quitterant, cesserunt et remiserunt cum pacto etc.

Et ex adverso, dicti Garssini, pater et filius, gratis etc., eosdem Reverendum dominum priorem ac magistrum Marquetum Lombardi, sacre pagine professorem, nomine dicti conventus, presentes etc., quittaverunt et absolverunt de omnibus et quibuscumque summis et pecuniarum constitutius per eosdem Garssini, simul vel divisim habitis et receptis a dicto

conventu, occasione et pretextu dieti prefachii, ac promissionibus verbo vel in scriptis qualitercumque factis, se invicem et vicissim quittaverunt, liberaverunt in forma, tam de pecuniis quam de blado.

Item, plus fuit actum etc., quod dictus Reverendus dominus prior, nomine dieti conventus, ad preces et requisitionem pias dictorum Garssini, patris et filii, ac etiam contemplatione nobilis et magnifici domini Petri Vitalis, Jurium doctoris, regii consiliarii, magistri rationalis curie Camere regiorum archiuorum civitatis Aquensis, ac dominorum consullum presentis ville Sancti Maximini, et ut opus predictum dieti edificii totaliter compleatur et perficiatur, teneatur et debeat dare, solvere et expedire dietis Garssini, patri et filio, presentibus etc., videlicet summam tricentum florenorum valoris etc., solvendorum videlicet nunc de presente viginti scuta solis, quos habuisse fuerunt confessi et recepisse in moneta reali etc., et hoc pro solutione servitorum dieti Garssini operantium in dieto prefachio, et scuta decem perfecta croseria inincepta et mundum perfecta, et alios florenos centum perfecta et complecta tertia erota et croseria, et alios florenos centum restantes perfecto et complecto toto opere prefachii predicti.

Et quod dieti Garssini, pater et filius, non possint simul vel divisim cogi nec compelli dictum Reverendum dominum priorem seu conventum ad provisiones faciendas tempore hiemali, neque tempore pestiffero seu belli aut inundationis aquarum.

Item, plus fuit actum et transactum etc., quod dieti Garssini teneantur et debeant perficere dictum opus sive prefachium modo et forma contentis in nota dieti prefachii, hinc ad decem et octo menses proxime sequentes, in pace etc.

Item, plus ratificant, approbant, homologant et confirmant dieti Garssini, pater et filius, virtute hujusdem transactionis et accordii, omnes et quas-cumque quitancias occasione dieti prefachii per eundem magistrum Petrum Garssini dieto conventui factas et concessas et specialiter quitanciam generalem sumptam per me notarium publicum dieto devoto conventui factam et concessam.

Item, plus fuit actum etc., quod dictus Reverendus dominus prior teneatur et debeat dictos Garssini, patrem et filium, relevare et indempnis servare adversus patrocinia et lata ac etiam expensia facta in curia Camere regie civitatis Aquensis ad instanciam dieti conventus.

Item, plus fuit actum etc., quod dieti Garssini, pater et filius, teneantur et debeant reparare croserias factas per eundem magistrum Petrum Garssini reparari necessarias, hinc ad dictum tempus, ipsorum Garssinorum propriis sumptibus et expensis.

Hujusdem autem transactionis etc.. Sub expressa etc.. Obligantes dictus Reverendus dominus prior ac magister Marquetus Lombardi, nomine dieti conventus, omnia ejusdem conventus bona et jura curie Camere et aliis, et dieti Garssini, pater et filius et quilibet ipsorum in solidum realiter

et personaliter curie Camere et aliis etc. . . Renuntiantes etc. . . Jurantes dicti Reverendus dominus prior ac magister Marquetus Lombardi, nomine dicti conventus, ad pectus more religiosorum, et dicti Garssini, ad sancta Dey evangellia per eosdem corporaliter tacta. De quibus etc.

Actum in Sancto Maximino, videlicet in domo magistri Bertrandi Audrici, in aula ipsius domus que est de retro. Testes, magister Ludovicus Vllharmeri notarius, magister Johannes Richerii notarius, Fulquetus Audrici, magister Huguetus Gantehni fusterius dicte ville, et ego Arbaudi notarius.

---

*INVENTAIRE DE L'ARGENTERIE ET DE L'ARGENT MONNAYÉ TROUVÉS AU CHÂTEAU DE NOZEROT (JURA) À LA MORT DE LOUIS DE CHALON-ARLAY III, PRINCE D'ORANGE (14 DÉCEMBRE 1463)<sup>(1)</sup>.*

Communication de M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère à Besançon.

S'ensuit l'inventaire commanciez à faire par mon très redoubté seigneur monseigneur messire Guillaume de Chalon prince d'Oranges<sup>(2)</sup> et mon très honoré et doubté seigneur monsieur de Chastelguyon son frère, en présence de mes très honorés sieurs messieurs de Montagu, de Montrichier et messire Guillaume de Roichefort docteur en lois et en décret<sup>(3)</sup> nommez pour le constel de mondit seigneur le prince et messieurs de Chastelvillain et du Mont Saint Sornin, estant avec eulx maistre Girard de Cise licencié en lois et Jehan du Perier escuier nommez pour la partie de mondit seigneur de Chastelguyon et moy notaire subscript nommé par lesdictes parties et de leurs consentement, des deniers et joyaux demourez de feu de très noble mémoire monseigneur messire Loys de Chalon en son vivant prince d'Oranges et seigneur d'Arlay leur père pour la conservacion des drois de mondit seigneur le prince et de messieurs ses frères et seurs et sans préjudice d'iceulx, ou chastel de Noseroy le quatorzième jour de décembre l'an mil quatre cens soixante et trois.

Premièrement en la chambre de feu mondit seigneur le prince et en l'arche estant en icelle emprès le buffet sur lequel sont les livres sont estez trouvez les choses suegans :

1. Premièrement, en ung sac où il y a ung brief des deniers que sont estez mis dedens et de ceulx qui en sont estez ostez, sont les sommes sueguans : six cens et ung lyôns, sept rides, deux ducas, ung escu de Savoye, treze Royaulx, soixante et ung florins de Rin et quarante et ung salus d'or, que sont estez remis oudit sac et icellui sac avec ledit brief remis en

(1) Archives du Doubs, *Fonds de Chalon*, E 1311, copie sur papier.

(2) Guillaume de Chalon, fils de Louis III, mort en 1475.

(3) Guillaume de Rochefort, mort chancelier de France en 1492.

ladicte arche. (Le xv<sup>e</sup> jour dudit mois de décembre sont estez ostez dudit sac lesdicts six cens et ung lyons . pour emploier en l'enterrement de feu mondit seigneur le prince, lesquels seront bailliez à ceux qui seront commis par mesdits seigneurs le prince et de Chastelguion pour faire les frais dudit enterrement, sans préjudice que dessus. Et le surplus qu'est demourez oudit sac et tous les aultres deniers trouvez en ladite arche sont estez portez en la petite tour emprès le poile en l'arche de sapin avec les aultres deniers y estant.

2. Item, en ung sac estant en ladite arche sont les sommes sueguans : c'est assavoir six cens unze lyons, quatre vins et treize florins d'or, deux ducats, ung franc à piez, et trois salus d'or qui sont estez remis oudit sac et ung brief estant icellui, le tout remis en ladite arche.

3. Item, en ung aultre sac tant en escus de Roy que en monnoie, sont vint et cinq frans dix gros et denier.

4. Item, ung petit lingot d'or.

5. Item, en ung petit sac sont des perles et une grosse pierre pour estanchier.

6. Item, le gibessier d'or de feu mondit sieur, la boîte des seaulx, lesquels sont rompuz, et une aiguère d'argent demy dourée, qu'estoit ou buffet emprès le lit de feu mondit seigneur et y est demourée.

7. Item, ung petit coffret où sont deux pièces d'unicorne, ung signet d'or, une verge d'or, une boursete où il y a des reliques, et trois cédules en papier contenant mémoires. (Toutes lesquelles choses dessusdictes sont estées remises en ladicte arche et icelle fermée à la clef, laquelle clef est demourée ès mains de mondit seigneur le prince qui l'a retenue avec les aultres clefz.)

En la petite tour emprès le poile, en une arche de sappin bien ferrée ont estées trouvées les choses suegans :

8. Premièrement, ung petit coffret de cyprès où il y a des reliques et une frontière de perles.

9. Item, ung coffre noir ferrez où sont les choses sueguans : Premièrement, deux saintures ferrées d'or, l'une cramoisine et l'autre sur verd.

10. Une croisete d'or où sont dedens des reliques.

11. Le seaul de ma dame, que Dieu pardoint.

12. Ung fermillet d'eures.

13. Item, ung colier d'or où il y a de grans rubis et des perles, ung affiquet en façon de cuer pendant où il y a ung ruby, ung dyamant et une perle.

14. Item, en icellui coffre noir est ung petit coffre dorez à eschacier où il a ung fermeillet d'or à ung gros balay, cinq grosses perles et ung dyamant.

15. Item, ung aultre fermeillet d'or ouquel est ung gros dyamant pointuz, ung ruby et quatre grosses perles.

16. Item, ung agneal d'or à ung dyamant pointuz tailliez à losanges, et ung aultre agneal d'or ouquel est une pierre de jacinete.

17. Item, ung *Agnus Dei* ouquel est ung ruby, ung dyamant et huit perles moyennes et ung fardelet de petites perles. (Toutes lesquelles choses dessusdictes sont estéés remises oudit coffre noir, et icellui coffre en ladite arche de sappin.)

18. Item, ung aultre coffre noir plus grant que n'a point esté ouvert.

19. Item, deux sacs plains d'or monnayé : Ou premier sac sont dix mille six cens et cinquante escus d'or de Roy, comme il apparissoit par le brief estant en icellui sac sans ce qu'ilz soient estez aultrement comptez. Ou second sac sont trois mille six cens et xxii escuz de Roy, de reste de plus grant somme, comme il appert semblablement par le brief estant oudit sac, tant des parties que y sont estéés mises comme aussi de celles que en sont estéés ostées, sans aussi aultrement compter lesditz deniers. Lesquels sacs sont estez remis en ladite arche et icelle arche close à la clef, laquelle clef mondit seigneur le prince a par devers lui.

20. Et ès aultres arches estans en ladite tour sont les lectres et tiltres des terres et seignories de mesdis seigneurs le prince et ses frères.

Et au département de ladite petite tour, pour ce que à l'entrée d'icelle a deux portes, mondit seigneur le prince a baillié l'une des clefz de l'une desdictes portes d'icelle tour à mondit seigneur de Chastelguion pour la garder par devers lui, et mondit seigneur le prince retenist les aultres, le xv<sup>e</sup> jour de décembre l'an que dessus et présens ceulx que dessus.

*Signé* : VIGNERI.

S'ensuit le double de l'inventaire de la vaisselle d'or et d'argent de feu mondit seigneur le prince qu'estoit en garde ès mains de Pierre de Joigne, pris sur l'inventaire que avoit ledit Pierre de Joigne, et dont mondit seigneur avoit ung aultre double rendu par Provence femme dudit Pierre, le xx<sup>e</sup> jour de décembre l'an que dessus, présens ceulx que dessus, exceptez Pierre de Chavirey seigneur de Chastelvillain. Et illec estoient présens monsieur le marquis de Rothelin et Anthoine de Courboson.

21. Premièrement huit grans potz d'argent dorez.

22. Item, trente et une tauxes d'argent dorez.

23. Item, deux coppes d'or couvertes.

24. Item, deux aiguières d'argent dorées.

25. Item, deux salières d'argent couvertes dorées.

26. Item, deux petites salières d'argent dorées.

27. Item, ung dragier d'argent dorez.

28. Item, deux bassins d'argent blanc.

29. Item, ung grant dragier d'argent dorez.

30. Item, trois servietes janes de dragier de petite valeur.



31. Item, deux cuilliers d'argent blanc en estuel de cuir.

32. Item, deux cuilliers d'argent pour dragier et deux cuilliers de perles <sup>(1)</sup> garnies d'argent.

33. Item, deux plas de serpentine en ung estuel de cuyr.

34. Item, trois henas de madre.

35. Item, six brochiers d'argent dorez.

36. Item, une coppe d'argent dorée en ung estueil de cuyr, laquelle estoit à ma dame la princesse dernièrement trespassee.

37. Item, une croix d'argent dorée où est le Crucifix, en laquelle est Nostre Dame, qu'est d'argent dorée, d'ung costel, et saint Jehan de l'autre, qui poisent environ neufz march.

38. Item, quatre grans plas d'argent qui furent fais par ordonnance de feu mandit seigneur le prince des deux bassins d'argent dorez, comme il apport par se cédule de la date du xxv<sup>e</sup> jour de janvier mil m<sup>e</sup> lxi, qu'est demourée à la Provence pour sa ducharge desditz bassins.

39. Item, dix sept tauxes d'argent dorées de la moison et façon des aultres cy devant escriptes.

Laquelle vaisselle a esté remise en l'arche où elle estoit en la chambre emprès celle de mes damoiselles, et icelle arche close, laquelle clef est demourée ès mains de mondit seigneur le prince qui l'a retenue avec les aultres clefz le xx<sup>e</sup> jour de décembre l'an mil m<sup>e</sup> soixante et trois, présens ceux que dessus. Aussi signé : A. Vignerii.

Coppie et collacion faicte au vray original dudit inventaire par moy :

A. VIGNERII.

---

*NOTES SUR QUELQUES PEINTRES DES PREMIÈRES ANNÉES DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.*

Mahaut, comtesse d'Artois par la mort de son père Robert, tué à Courtrai le 11 juillet 1302, comtesse de Bourgogne par son mariage avec Othon IV, veuve en 1303, administra seule ces deux provinces de 1303 à 1329, année de sa mort. Une prédilection marquée semble l'avoir plus particulièrement retenue à Paris et en Artois, et là elle se plut à faire bâtir ou à agrandir et à orner châteaux, monastères et hôpitaux, encourageant les arts dans leurs branches les plus variées avec une largesse et un goût qui ne forment point un des aspects les moins intéressants de sa physionomie historique. Les comptes qui nous sont restés de son hôtel et de ses bailliages abondent en détails curieux à ce sujet.

<sup>1)</sup> De nacre de perle.

Les œuvres de peinture y ont naturellement leur place, et encore qu'elles ne soient le plus souvent que l'accessoire ou plutôt le complément de l'architecture et de l'imagerie, elles méritent d'être signalées : les peintures de cette époque sont assez rares, et rien ne reste du travail des peintres employés par la comtesse Mahaut. Mais la mention ou la description de leurs œuvres, mais le nom de ces artistes appartiennent à l'histoire de l'art français au moyen âge, et à ce titre doivent sortir de l'oubli des archives <sup>(1)</sup>.

## I.

L'œuvre des peintres aux gages de la comtesse Mahaut est nécessairement très variée. L'artiste, à cette époque, peint tour à tour une page d'histoire ou de simples carreaux sur la muraille d'une salle de château, des figures religieuses ou un ciel semé d'étoiles d'étain dans une église, il colore des statues, il peint des retables et des devants d'autel, véritables tableaux sur bois, des écus armoriés pour un enterrement, des panonceaux pour une expédition militaire, des enseignes de marchand, des chars, des arçons de selle, toute chose en un mot qui présente une surface à son pinceau; et les meilleurs des peintres de ce temps ne répugnent nullement à s'appliquer à des travaux qui aujourd'hui sembleraient indignes d'occuper les heures d'un homme de talent.

On peut admettre d'une manière générale que la peinture couvre les murs d'une église et les salles d'un château, autant que le permet la richesse des propriétaires. Ce système de décoration, tel qu'il était alors en usage à la cour d'Artois, se peut ramener à quelques types, dont nos comptes fournissent des exemples. Les voûtes d'une chapelle, le ciel ou plancher d'une salle sont peints d'une teinte uniforme bleue ou verte, semée d'étoiles d'étain souvent dorées ou argentées; les arcs des voûtes, les poutres, solives, lambourdes reçoivent des couleurs très voyantes et très variées. Quant aux surfaces des murs, la décoration la plus simple consiste dans une teinture uniforme à l'ocre jaune sur laquelle on peint des carreaux, formés par des traits suffisamment larges pour être eux-mêmes divisés en

<sup>(1)</sup> Cette étude formera l'un des chapitres du livre que je prépare depuis plusieurs années, et qui paraîtra dans quelques mois, sur *Mahaut, comtesse d'Artois (1302-1329)*; *études sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.*

leur milieu par une ligne d'une autre couleur. Parfois ce carrelage est remplacé par un semis de fleurs ou d'étoiles sur un fond uni ; d'autres fois les deux systèmes sont combinés, et les carreaux sont semés de petits ornements.

Si l'on veut employer un système plus riche de décoration, le peintre exécute des listes ou bordures chargées de rinceaux ou d'écus armoriés, ou des courtines dont les églises du xiv<sup>e</sup> siècle gardent encore d'importants spécimens. Si l'on veut mieux encore, on fera peindre des chevaliers joutant, ou diverses scènes empruntées aux chroniques, aux fabliaux ou aux épopées.

Les travaux exécutés par ordre de la comtesse d'Artois aux châteaux de Lens, Ruhout, Hesdin, Conflans, au monastère de Sainte-Claire, à l'hôpital d'Hesdin, présentent des exemples de ces divers types de décoration. Ainsi, à Ruhout, où travaille en 1309 « Jehan le paingneur d'Esque », la salle et les chambres doivent être teintes d'ocre jaune ; sur cette teinte uniforme, Jean d'Esque doit peindre un carrelage « d'un blanc trait fendu de noir » ; le ciel est vert, les lambourdes sont rouges. Au pignon d'une salle il doit figurer « deux chevaliers joustans ». La chapelle doit avoir un ciel vert semé de « rosettes d'estain », les lambourdes rouges, au-dessous une courtine pendante, dont la couleur n'est pas indiquée, et sous cette courtine le même carrelage que dans les salles ; sur le mur contre lequel est adossé l'autel, on peindra l'image du roi saint Louis<sup>(1)</sup>.

A Hesdin, le système de décoration adopté pour les diverses pièces du château sert à les désigner : il y a la salle aux Écus, ainsi nommée de sa bordure d'écus armoriés, la salle d'Inde, à cause de sa couleur verte ; la salle aux Chansons, où était figurée la chanson de Robin et Marion, popularisée par le trouvère artésien, Adam de la Halle, et ainsi des autres. A défaut des marchés et devis, malheureusement perdus, ces mentions ont leur prix.

Presque toujours, c'est du procédé de la peinture à l'huile que se servent les artistes ; les œufs et la colle ne sont que rarement portés en compte. L'huile employée est l'huile de lin, que l'on achète chez les épiciers d'Arras ou des autres villes ; quelquefois on

(1) A 253. — Tous les documents, à moins d'indication d'autre provenance, sont tirés des archives départementales du Pas-de-Calais, série A, *Trésor des chartes d'Artois*.

la prépare à Hesdin avec la graine recueillie dans les domaines de la comtesse.

Les couleurs se vendent en poudre ou en pain, que l'on apporte dans des sacs de cuir; un apprenti peintre, payé de 3 à 6 deniers par jour, est occupé à les broyer et à les préparer. Voici leur désignation : *azur*; *brun d'Auxerre*; *blanc*, quelquefois désigné sous le nom de blanc de plomb; *ocre jaune*; *mine*, minium; *brésil*, teinture rouge obtenue à l'aide d'un bois étranger; *vermillon*; *sinople*; *vert*; *inde*, teinte voisine du vert mais que l'on en distinguait cependant; *orpiment*, *jaune*; *teinte*, sans doute la teinte neutre.

Si à ces couleurs on ajoute l'or et l'argent, si fréquemment employés par les peintres du xiv<sup>e</sup> siècle, le *vernis roux*, le *vernis blanc*, que l'on colore parfois avec du safran, le parchemin dont l'artiste fait des patrons, les brosses qu'il fabrique lui-même, on aura à peu près toute la palette et tout le matériel, « les étoffes », comme on disait alors, d'un peintre de ce temps.

## II.

Les œuvres d'Hesdin méritent une place à part dans les nombreux travaux exécutés aux frais de la comtesse Mahaut. Là, nulle interruption; toute l'année les peintres sont à l'œuvre, payés le plus souvent à l'année ou à la journée, formant un véritable atelier dirigé par une famille d'artistes qui, pendant deux siècles, demeure attachée avec une remarquable fidélité à son métier et au vieux château des comtes d'Artois.

Dans les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle, on trouve quatre *Boulogne* occupés à peindre au château d'Hesdin : Jehan, Michel, Tassart et Jacques; leur nom de famille est évidemment celui de leur origine. En 1295, ils reçoivent chacun 18 deniers par jour. En 1299, Michel gagne 20 deniers et exécute en tâche divers travaux; Jacques reçoit 2 sous et est qualifié de maître; le comte d'Artois l'appelle « son peintre », il semble occuper un rang supérieur dans ce monde d'artistes et d'ouvriers qui vit au château d'Hesdin; en même temps ses homonymes, ses parents sans doute, disparaissent des comptes, soit que la mort les ait frappés, soit qu'ils aient porté ailleurs leurs pinceaux : des Boulogne sont établis à Arras au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>. Quoi qu'il en ait été, Jehan et Tassart ne figurent plus

<sup>(1)</sup> A Arras, un Jean de Boulogne peint des panonceaux pour la ville en 1339; un Jacques de Boulogne est échevin en 1347.

dans les comptes postérieurs à 1299, et Michel de Boulogne n'est plus que rarement employé à partir de cette époque.

Bientôt maître Jacques est qualifié de «maître des engiens du chastel et des peintres»; il reçoit un traitement annuel de 2 sous tournois par jour et une rente de 10 livres parisis par an que lui a accordée la comtesse Mahaut, et qu'il touche par tiers à la Chandeleur, à l'Ascension, à la Toussaint. Après 1310 ou 1312, il paraît s'être moins occupé des peintures que des «engins d'esbattement» dont la construction et l'entretien devaient en effet absorber tous ses soins. Comme peintre, il est, de fait, remplacé par son fils, appelé d'abord Leurin, puis maître Laurent, qui gagne 3 deniers par jour en 1307 et 1308, puis 12 à 14 deniers, selon la saison, en 1312, 1313, 1314, puis 16 à 20 deniers les années suivantes, et obtient, vers 1326, 2 sous tournois de gages qui lui seront maintenus jusqu'à sa mort.

Laurent a pour fils Vincent de Boulogne, né vers 1324, car, dans une enquête du 22 février 1371, il se dit âgé de quarante-sept ans ou environ. Selon l'usage du temps, le jeune Vincent porte un nom d'enfant, on l'appelle *l'incnet*; âgé d'une quinzaine d'années, il travaille sous la direction de son père, achète des couleurs, les broye : il reçoit 10 deniers par jour en 1340 «pour maurre couleurs et aidier à repaindre les ymages des crestiaus».

Le père et le fils jouissent, du reste, de la confiance de leurs seigneurs : Laurent joint à ses fonctions de maître des peintures et des engins celles de garde des vins du château<sup>(1)</sup>; en 1348, alors que l'on craint pour Hesdin le pillage des Anglais, maîtres de Calais, on lui confie le dépôt des objets précieux qui formaient le trésor de la chapelle bâtie par Mahaut, entre autres une image de saint Louis, œuvre de vermeil exécutée en 1329 par l'orfèvre Étienne de Salins<sup>(2)</sup>; Laurent donne le 24 octobre un reçu

(1) «A Laurent de Boulogne pour ses gaiges de garder les vins des caves du castel, lx s. p.» (1345. — A. 644.)

(2) «De par la comtesse d'Artois et de Bourgoigne, messire Guillaume, paiez à Estiene de Salins, l'orfèvre, pour la façon d'une ymaige de saint Loys, ii angez assis sus un entablement d'argent, pesant xvii mars ii unces xii estellins et maille, pour or, pour façon et pour esmail, sixante-deux livres et douze deniers parisis, pour une coronelle d'argent ovrée de pelles, pierres et de esmaus, cinquante et cinc sous parisis. A Paque de Wassies, pour vi pieces de covrechiez qu'elle nous a venduz et dellivrez, x lb. parisis, lesquelles parties nous voluns que

de ce précieux dépôt<sup>(1)</sup>. Pendant que le père emporte en quelque cachette le trésor du château, le fils veille à sa garde. Il figure en 1343, 1346, 1347, 1348, sur les listes de sergents armés pour sa défense; il est à la tête d'une dizaine composée de lui-même et de neuf compagnons. Un acte de 1344 nous apprend que Laurent avait épousé la fille de Jean d'Héricourt<sup>(2)</sup>. Vincent n'a encore que 12 deniers de gage en 1345 et 1346; plus tard il est payé, comme son père et son grand-père, 2 sous tournois par jour et qualifié de peintre du château d'Hesdin et maître des engins; le 18 août 1371 il prend part à une adjudication, le 21 septembre il est malade et absent; le 13 décembre de la même année, son fils, nommé aussi Laurent, reçoit 2 sous tournois de gages quotidiens, et dans sa quittance mentionne la mort récente de son père<sup>(3)</sup>.

Ce nouveau Laurent est dès lors en possession des titres et des gages de ses ancêtres; il est le père de Hue de Boulogne, peintre des ducs de Bourgogne, marié à Jehanne Hurterel, mort en 1451 laissant deux fils, Jean et Denis de Boulogne<sup>(4)</sup>, qui continuaient dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle les traditions d'une famille

vous soient acceptées en vous comptes. Donné le xxviii<sup>e</sup> jour de juillet, l'an mil ni<sup>e</sup> vingt et neuf.» (A. 497.)

<sup>(1)</sup> «Sachent tout que je, Lœurens de Boulogne, demeurant à ce jour à Hedin, confesse avoir en garde et en despost, qui de piechà m'ont esté baillié et delivré, les estoremens et joiaux de cappelle, qui ci-après s'ensuivent : Primo, un ymaige de saint Loeys adestrés de n angelos portans des chaveux et des os saint Loeys, séans tout sour une basse de quoy le liste est armoié des armes de Bourgogne et d'Artois, tout d'argent doré. Item, un bachin et un orcheul d'argent pour le cappelle et le bonfel. Item, une coupepe d'argent à porter Notre Seigneur. Item, deux cappes de cœur, casure, tournicle, dammaticle, aubbe, estolle et fanon, un drap d'autel, tout arnoiet des armes de France. Item, deux cappes de cœur, casure, tournicle, dammaticle et aubbe, tout blanc. Item, deux cappes de cœur de gaune samit, un coussin de soie, un drap d'estaplel de soie de flours, et un coffret de letton que M<sup>se</sup> d'Artois apporta de Puille. Des quelx choses je promectz à rendre boin compte par tout où il appert, toutes fois que je en seray requis. En tesmoins de ce, jou ai mis mon secl à ceste lettre faite et donnée à Heding le jour saint Symon et saint Jude l'an de grace mcccxxviii.» (A. 664.)

<sup>(2)</sup> «De le terre qui fu Jehan de le Hericourt nient pour che que messires li dux l'a donnée en mariage à Leuren de Boulogne avec la fille dudit Jehan et as hoirs qui de auls n isteront.» (Toussaint 1344. — A. 636.)

<sup>(3)</sup> Vincent de Boulogne avait pour sceau «une tête d'homme de profil au centre d'une étoile»; le deuxième Laurent, «deux pattes en sautoir cantonnées de quatre coquilles». (Demay, *Sceaux d'Artois*, n<sup>os</sup> 1846 et 1309.)

<sup>(4)</sup> Laborde : *Les ducs de Bourgogne*, passim. — *Archives du Nord*, B. 1863, et sq.

adonnée pendant deux cents ans à l'art de peindre, attachée à son métier, à sa patrie d'Hesdin, à ses maîtres, avec une inaltérable fidélité, donnant ainsi un exemple remarquable de cette stabilité sociale qui n'était point rare alors, mais qui mérite d'être signalée aujourd'hui.

### III.

Les débris de comptes des dernières années du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle nous montrent plusieurs peintres employés simultanément dans divers châteaux d'Artois. Au commencement de l'année 1288, l'un d'eux est occupé à restaurer le crucifix du château de Rihout, sis au bailliage de Saint-Omer, non loin de l'abbaye de Clairmarais<sup>(1)</sup>. En 1290, un autre repeint l'autel de la chapelle de Bapaume<sup>(2)</sup>. Vers le même temps, Jehan du Parket peignait la salle d'Arras; car, le 7 janvier 1299, on paye à sa veuve le reste de ce qui lui était dû pour ce travail<sup>(3)</sup>. En 1298, Baude de Croisilles confectionne et peint pour le comte d'Artois «un atour de armoierie atout couvertures et banières» d'un prix fort élevé<sup>(4)</sup>.

A Hesdin plusieurs peintres sont à l'œuvre. Guillaume Le Careton reçoit, en 1295, 12 livres parisis pour ses travaux «en la maison dou Marés», dépendance du château d'Hesdin. En même temps maître Étienne d'Auxerre peint la chapelle au prix de 50 livres; Clément, le peintre, reçoit 17 livres à titre d'avance sur «l'œuvre de la sale»; les Boulogne et leurs compagnons, Jean Le Fournier, Jean Le Laier, Colart de Fauquembergues, peignent la garde-robe du comte et diverses parties du château<sup>(5)</sup>.

En 1298, on achète à Arras pour 31 livres 2 sous 2 deniers de

<sup>(1)</sup> «Pour faire raparellier et renluminer le crucifis qui est en le capelle de Rihout, xxx s.» (A. 126.)

<sup>(2)</sup> «Pour le paingneur qui repaint l'autel de le capelle de Bapahues, v s.» (A. 128.)

<sup>(3)</sup> «À le femme qui fu maistre Jehan dou Parket qui painst notre sale d'Arras, pour restor fait à li de ce que nous deviemes audit maistre Jehan, xv lb.» (A. 2, fol. 24.)

<sup>(4)</sup> Mandement du 11 juillet 1298. (A. 2, fol. 10.)

<sup>(5)</sup> «À Jehan Le Laier por ole, por col, por ceus, xxv d. — Por maistre Climent le poigneur, xx s.» (1295. — Archives nationales, KK 393.)

«... Fu trouvé que mons. Renaut avoit paié à maistre Estievne d'Auchoirre le paingneur chiuncquante lb. pour le tasche del œuvre de le capiele. — Por Climent le paigneur, pour deniers qu'il a receus pour les peintures du castel, xvi lb. Item, à Guillaume Le Careton, paigneur en la maison dou Marés, xii lb. de par.» (1295. — A. 139.)

couleurs « pour paindre la chapelete de notre neue sale de Heding ». (A. 145.)

L'année suivante, maître Étienne d'Auxerre reçoit 8 livres parisis « pour paindre l'imagerie et le tabernacle »; Jacques de Boulogne et ses compagnons, Achart, Jean Le Laier, Michel de Boulogne, Lignage, Simon de Rolaincourt travaillent à la gloriète et à la chapelle « pour paindre les angelos de la capele, les coulombes qui les soustiennent, la table derrière l'autel, le crucefiement enssi com il est dessus, les estaus enmi la chapelle, xxvii lb. baillié en taské ». Il s'agit là des colonnes, surmontées d'anges, portant ordinairement les instruments de la Passion, qui entouraient l'autel au moyen âge et entre lesquelles étaient tendues des courtines; ces colonnes, ces anges, ce crucifiement qui surmontait le retable, avaient été sculptés par les « tailleurs de coutel » attachés aux travaux d'Hesdin : Guissin, Baudouin de Wissoc et Jean de Brekessent <sup>(1)</sup>. En même temps Michel de Boulogne travaille à la salle qui prendra de son système de décoration le nom de *Salle aux écus*, « à Mikiel de Boloigne pour paindre la nueve sale et la chambre semée d'escus à la devise monseigneur, vi<sup>xx</sup> lb. » <sup>(2)</sup>

« A maistre Climent, presté xvii lb. sur l'œuvre de le salé ki paint.

« Ce sont li paigneur ki paignent en le wardereube monseigneur, depuis le conte de le Toussains. Premièrement Jehans de Bouloigne, pour xxi jours et demi, xviii d. par jour, xlvi s. et iii d., tout conté et païé le jour saint Vincent. Item, Tassars de Bouloigne, pour xxi jours et demi, xviii d. par jour, xlvi s. et iii d., tout conté et païé ledit jour. Item, Jehans li Fourniers, pour xxiii jours et demi, xviii d. par jour, xxxv s. Item, Jehans li Laiiers, pour xix jours et demi puis Noel, xviii d. par jour, xix s. iii d.

« Che sont li paigneur ki paignent au castel puis le jour saint Vincent. Premièrement Jakes de Bouloigne, pour xv jours, xviii d. par jour, xxii s. vi d., tout conté parmi le samedi après les octaves de le Candelier. Item, Tassars de Bouloigne, pour xv jours, xviii d. par jour. (Jean Le Fournier, Jean Le Laier, Colart de Fauquembergues sont payés au même prix, le « fils Jakemon » de Boulogne reçoit 6 deniers par jour.)

Che sont paigneur en le maison du Marés, puis le Nonel. A maistre Willaume Le Careton, pour xxvi jours et demi ii s. par jour, lxiii s. tout conté parmi che meisme jour. Item, pour seu vallet, pour xxxii jours et demi, viii d. par jour, xxi s. viii d. Item, pour œus, col, fin inde, cler orpiment, xxii d. Item, pour bresil, iii s. xi d. Item, pour l'ouvrage du castel, en parkemin, en œus, en cole, en fil et en paiele de terre, ii s. vi d. » (1395. — A. 137.)

<sup>(1)</sup> Les œuvres des imagiers ou sculpteurs formeront un chapitre spécial de notre étude sur la comtesse Mahaut.

<sup>(2)</sup> « Che sont paintre de gloriète. « Le samedi vi<sup>e</sup> jour en juing, maistres Jakes de



Les « étoffes » sont prises à Arras chez Robert Aurri, qui est au commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle le fournisseur attitré des peintres d'Hesdin ; il tenait sans doute une des boutiques les mieux achalandées d'Arras ; car, à ses « étoffes de peinture », il joignait les « étoffes » de vêtement, et vendait aux comtes d'Artois des draps, cendaux et autres fournitures destinées à passer par les mains du tailleur.

A partir de cette époque, les comptes d'Hesdin, malgré de regrettables lacunes, nous montrent l'atelier des Boulogne poursuivant son œuvre d'entretien et d'embellissement du château d'Hesdin : je les suivrai dans leur ordre chronologique, relevant les mentions qui me paraissent présenter quelque intérêt pour l'histoire de l'art et des artistes de ce temps.

1300. — « Pour retenir les peintures du castel et pour paindre à le capelle du Marès, à le garderobe monseigneur d'encosté le gaiole », Jacques de Boulogne, Tassart de Libourc, Lignage, Simon et le petit Tassin de Rolaincourt, qui gagne 6 deniers par jour à « maurre

Bouloingne, vi jors, ii s. par jor, xii s. Item, Mikiux de Bouloingne, Tassars de Libourc, Jehans li Fourmiers, cascuns vi jors, xx d. par jor, xxx s. Item, Jehans li Laiers, vi jors, xviii d. par jor, ix s. Item, Lignages, vi jors, x d. par jor, v s. Item, Simons de Roillancourt, vi jors, ix d. par jor, iii s. vi d. Item, Willekens, vi jors, v d. par jor. ii s. vi d. » — (Nous trouvons encore d'autres peintres : Acart à 2 s. par jour, Richart des Mortiers à 16 d., Jehan de Bonnières à 16 d.)

« Pour paindre les angelos de le capele, les coulombes qui les soustiennent, la table derriere l'autel, le crucifiement ensi comme il est dessus, les estaus emmi la chapelle, xxvii lb., baillié en taske.

« A Mikiel de Boloigne, pour paindre le nueve sale et le chambre semée d'escus à la devise monseigneur, vi<sup>ss</sup> lb. — A Jehan de Brekessent, pour tailler vi angelos et vi colombes pour la chapelle, xii lb. — A maistre Hoste le verrier pour le voirre de gloriëtte, c'est assavoir pour vi<sup>e</sup> et lxxii piés de voirre blanc, x lb. xii d. le pié, xxxviii lb. xiii s. ; pour cv piés de voirre paint d'imagerie, ii s. le pié, x lb. x s. ; et pour tout ce voire amener d'Arras à Hesdin, xii s. Item, xx s. pour toile dont on fist verrières as fenestres du Marès quant li rois i fu. A maistre Estiene d'Aucherre pour paindre l'imagerie monseigneur et le tabernacle, viii lb.

« Por i pel de parchemin, iii d. Por fil de soie et keues de vair, ii d. ob. Por v pintes d'ole, xx d. le lot, iii s. ix d. Por parkemin et i lot d'ole, ii s. Por i linceul à couvrir couleurs, iii s. Por c lb. de blanc, vi d. le lb., i s. Por xxvii lb. de minne, v d. le lb., xlvi s. vi d. Por iii lb. de vermillion, viii s. le lb., xxxii s. Por iii lb. de vert, i s. le lb., iii s. Por vi lb. d'estain doré, ii s. le lb., xii s. Por ii lb. d'asur, vi s. le lb., xii s. Por demi lb. d'orpiement, viii d. Por ces couleurs aporter d'Arras à Hesdin, ii s. A Robert Auri por couleurs prises par Guillaume, ix lb. xiiii s. » (1299. — A. 147.)

les couleurs». On achète de l'huile, de la colle, des couleurs. La chambre du comte d'Artois est ornée tout autour d'une rangée de têtes de rois, moulées en plâtre à l'image des rois de France; quelques années plus tard on y ajoutera, pour compléter cette galerie de portraits, l'image du nouveau roi; ces têtes ont parfois besoin de réparations: « pour xxxii lb. de plâtre pour refaire les testes des rois de le chambre monseigneur, i d. le lb., ii s. viii d. Item, pour demie lb. de cire p'our faire maulles as testes de ledite chambre monseigneur, xiiii d.» (A. 155.)

Entre temps, les artistes d'Hesdin peignent « les limons du char madame ». (A. 157.)

1301. — Mêmes peintres, mêmes travaux : on travaille encore à refaire les têtes des rois; on commence à peindre « les næves chambres du Marès »; c'est là qu'on peint la Chambre as papegaus; on achète du parchemin « pour pourtraire », sans doute pour tracer sur le mur ces perroquets; on orne d'étoiles d'étain doré, en forme de molettes, les murs de la garderobe de cette chambre; on « emprime » de blanc et de rouge « l'alonge » et le pignon neuf de la chapelle qui vient d'être agrandie<sup>(1)</sup>.

1302. — Un seul compte, celui de la Toussaint : « Che sont paintre qui ont paint l'alonge de le grant capelle et qui ont revernissié et amendé les peintures de ledite chapelle, pour commenchie à paindre les næves chambres »; mention de couleurs, parchemins, « pour œus à faire destempre, xix d. » Les peintres sont, avec maître Jacques de Boulogne, Lignage, Jehan Le Laier, Tassart de Libourc et le jeune Baude Hurtel. (A. 180.)

<sup>(1)</sup> « Étoffes pour peinture.

« Pour vi lb. de mine, iiii s. Pour demi lb. de vermillon et pour vi lb. de brun d'Auchoirre, vi s. Pour i linceul à couvrir les couleurs du Marès, iiii s. Pour cole, pour parqemin à pourtraire, pour soie à faire brosses à paindre, et pour fil, iiii s. ii d. Pour xvi los et demi d'oile de linnis, xxviii d. le lot, xxxviii s. vi d. Pour vi<sup>xx</sup> lb. de mine pour paindre le Chambre as papegaus du Marès, lx s. Pour xx lb. d'estain doré pour les moletes faire en le garderobe de ledite chambre, lx s. Pour c lb. de blanc et c lb. de mine pour imprimer l'alonge de le capele au dehors et au dedans, vi d. le lb. valent c s. Pour iiii lb. et demie de vernis, iiii s. vi d. Pour i lb. de vermillon, vi s. »

Noms et salaires des peintres : « M<sup>e</sup> Jacques de B. 2 s. par jour, Michel de B. 20 d., Tassart de Libourc, 19 d., Lignage 15 d., Jehan de Larbroie 20 d. [travaille quelques semaines seulement], Simonet de Rolaincourt, 1 sou, Thomassin Pagan, 10 d., Tassin de Rolaincourt 8 d., Baude Hurtel, 5 d., ces deux derniers « pour maurre couleurs ». (Toussaint 1302. — A. 168.)

1303. — Travaux de peinture aux chambres neuves, travaux d'entretien sans détails intéressants : Jacques de Boulogne, Lignage, Tassart de Liboure, Simon de Rolaincourt. (A. 191.)

1304. — On peint « une des nœves chambres du chastel el bas estage et le garderobe auxi au lès devers le Sale as escus », on commence à peindre « le neuve capele du Marés » ; comme les années précédentes et suivantes, Jacques de Boulogne, outre ces travaux, « retient » les peintures déjà faites, c'est-à-dire est chargé de leur entretien. Pour quelque divertissement sans doute il fabrique des masques pour le jeune Robert, fils de la comtesse d'Artois, et pour ses compagnons de jeu : « por toile à mauller faus visages por Robert et les enfans iii s. Por i quarteron de cire à cirer les maullies xii d. et por brun acaté viii d. <sup>(1)</sup> ». Le compte de la Toussaint porte au verso la copie d'une lettre adressée à Robert du Plessis, bailli d'Hesdin, par Robert Aurri et Margot sa femme, au sujet de couleurs, huile et vernis qu'ils ont envoyés à Hesdin, dont ils indiquent le prix et sollicitent le payement :

« A honnerable homme et sage notre chier seigneur amé, mon seigneur Robert du Plasie, baillu de Hesding, R. Aurris et Margot se femme, salut et tant que nous poons de boine amour. Sire, nous envoions par vo mant xx lb. de vert de iii s. le lb., mes il est boins, et xxx lb. de blanc et x lb. de minne de xvi d. le lb., et une lb. de boin asur de xx s., et une lb. d'asur de x s., et xii s. pour demie lb. de boin sinnoble, et ii lb. de vermellon de vii s. le lb., et vi lb. de brun d'Auchoirre de iii d. le lb., et xxi s. pour vi dousaines d'estain doré, et ii s. pour une dousaine de blanc estain, et iii lb. de rous vernis de xvi d. le lb., et ii lb. de blanc vernis de ii s. le lb., et iii lb. d'ole de linnis de x d. le lb., et por demi cent de fin or xii s. que jou ai presté, et ii s. por sas, et s'ai presté v s. qu'eles coustèrent à mener en Hesding et iii d. por pois. Somme por toutes ces parties, xi lb. et viii s. et viii d., envoiés en Hesding ou chastel madame d'Artois le deverses apres le saint Pierre et saint Pol <sup>(2)</sup>. »

1305. — « Pour paindre à le chapele du Marés. Pour paindre uns tabliaus pour me demisele d'Artois et pour retenir les autres peintures par le chastel. » Par ce *tablel* il faut sans doute entendre

<sup>(1)</sup> Arch. nat., KK 393.

<sup>(2)</sup> Arch. nat., KK 393. — Publié par M. Demay, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVI.

un jeu de table pour Jeanne d'Artois, qui, au mois de janvier 1307, épousera Philippe, comte de Poitiers. « Pour plastre acheté pour refaire les testes des roys en le chambre Madame et ailleurs par les chambres, v s. <sup>(1)</sup> »

1306. — Jacques de Boulogne, Lignage, Tassin de Rolaincourt, qui gagne maintenant 15 deniers par jour, travaillent à « retenir les peintures du castel et à paindre à le capelle du Marès » ; ils sont payés tous les samedis, et dans la semaine arrêtée le 1<sup>er</sup> janvier 1306, Lignage et Tassin passent quatre jours à « faire faus visage pour Robert et les enfans ». (A. 211.)

1307. — Maître Jacques de Boulogne est qualifié de maître des engins et des peintres. Les charpentiers ont terminé deux autels : l'un « pour l'oratoire de la chapelle » du château, l'autre pour la chapelle du Marais ; on les peint. On refait les peintures de la chambre de la comtesse d'Artois ; on peint « la Chambre as roses » ; on travaille « à rere et mettre de couleurs dans le Chambre as fleurs de lis », ces fleurs de lis sont en plomb, faites au château par Simon d'Anvin ; on place des couronnes d'étain doré sur les têtes des rois. En même temps on travaille à ces « engins d'esbattement » qui devaient être pour les visiteurs du château d'Hesdin un sujet intarissable d'étonnement et d'admiration <sup>(2)</sup>. On habille de peaux cousues ensemble les singes du Marais, destinés à jeter de l'eau à la façon des gargouilles et peut-être aussi à ménager aux hôtes des comtes d'Artois quelque surprise désagréable, saluée par les rires des spectateurs, grosses farces que l'on jugeait alors des plus divertissantes <sup>(3)</sup>.

1308. — Les plombiers, qui l'année précédente « jetaient » des fleurs de lis d'étain, sont employés à mouler des roses d'étain des-

<sup>(1)</sup> Arch. nat., KK 393. Mahaut occupait au château d'Hesdin la chambre dite des rois.

<sup>(2)</sup> On peut lire la description de ce qu'ils étaient en 1452, au tome I, p. 268, des *Ducs de Bourgogne*, par le comte de Laborde.

<sup>(3)</sup> « Pour III<sup>xx</sup> XII lb. de plastre pris pour les paintres, 1 d. par. le lb., valent VII s. VIII d. Pour VIII lb. d'estain à faire couronnes as rois et faire fleurs de lys, IX d. Pour fil d'arkal à atachier les testes des rois en le chambre Madame, XII d. Pour cole et parchemin pris pour les peintures, II s. VI d. Pour œs, XVIII d., pour conréer v piaux de taissou à couvrir les singes, II s. Pour chire à faire manilles as testes des rois et des roines en le cambre Madame, II s. VIII d. Pour III<sup>o</sup> de blans claus à atachier fleurs de lis ès testes de rois et de roines ès chambres Madame. Pour VI los et demi d'ole à destemprer les couleurs, et en y a de garnison demouré, à raison de II s. VI d. le lot, valent XVI s. III d. » (A. 227.)

tinées aussi à la décoration des chambres du château. Les peintres réparent la Salle d'Inde, peignent « l'oratoire des nœves cambres », réparent les images de plâtre de ces chambres et les peignent. Mais l'œuvre principale accomplie alors sous la direction de Jacques de Boulogne par les peintres et les plombiers, ses auxiliaires, est la construction du midi. Il s'agit d'un cadran solaire entouré d'accessoires et d'ornements qui en faisaient une œuvre monumentale et artistique.

Sur un socle en maçonnerie reposent des lions et des léopards de plomb destinés à soutenir le midi; celui-ci, qui est sans doute la table de plomb, jetée, c'est-à-dire fondue, dans un moule préparé par les charpentiers, reposant sur une pièce de bois qu'ils ont « planée pour le mettre sus en esqarrie » est surmonté d'un cercle et d'une croix; des gouges ont servi à le tracer; et tout cet appareil est recouvert de peinture blanche. Des « sauvages » moulés en plomb devaient aussi figurer dans cet ensemble; peut-être placés au-dessus des lions, portaient-ils la table divisée en degrés qui formait l'aire du cadran.

Les textes qui concernent cet appareil compléteront cette description : ils comprennent en même temps les travaux et fournitures d'un miroir de « vif argent » fait pour les engins<sup>(1)</sup>.

1309. — Les comptes des œuvres d'Hesdin manquent pour cette année. Un compte du bailliage mentionne un voyage fait par Jacques de Boulogne vers la fin de l'année 1308 « pour aler à Beu-lingne au commant Madame pour ouvrages en l'église Notre-Dame pour monseigneur d'Artois et pour s'en revenir et raler à Arras après Madame pour li faire asavoir che que on pourroit faire »; Jacques voyage à cheval et reçoit outre ses gages 18 deniers d'indemnité par jour. C'est à la suite de ce voyage, et sur les conseils du peintre d'Hesdin, que la comtesse Mahaut arrêta les dispositions du monument qu'elle se proposait de faire élever dans l'église de Boulogne à la mémoire de son père. Celui-ci avait jadis fondé « quatre grans cierges » devant l'image de Notre Dame vénérée dans ce sanctuaire; Mahaut résolut d'y faire placer un chevalier de bois à cheval fait à la ressemblance de son père et recouvert de peinture. Pour l'entretien de ce luminaire et de cette statue, et pour la fondation d'une messe pour le samedi, aux intentions de son père et de son

<sup>(1)</sup> Voir *Pièces justificatives*, n° 1.

mari, elle affecta, par acte du mois de janvier 1309, 15 livres de rente annuelle sur ses revenus de Calais <sup>(1)</sup>.

1310. — Un seul compte des œuvres d'Hesdin, celui de la Chandeleur. Les œuvres de peinture ne sont que des travaux d'entretien exécutés pendant l'hiver par Jacques de Boulogne, le jeune Laurent de Boulogne, Lignage : « pour repaindre depichures en le cambre Madame, en le capele de nœves cambres, en le chapele de voirre et en pluseurs autres lieux ». (A. 260.)

1311. — Travaux d'entretien; « pour x lb. de plastre à faire testes à mettre en le cambre Madame, de ii d. le livre, xx d. ». Une note révèle l'emploi de la teinture de brésil appliquée au bois de madre dont il est fait un si fréquent usage à cette époque : « pour bresil à bresilier les taules de madre Robert, ix d. » <sup>(2)</sup>

Un compte des œuvres arrêté au 28 août 1311, par le décès de Martin de Noiellettes, chargé de cette comptabilité, donne la composition d'un vernis employé par les peintres d'Hesdin <sup>(3)</sup>.

1312. — Jacques Cornillot a succédé, comme comptable des ouvrages, à Martin de Noiellettes. Les peintres sont plus nombreux au moins pendant l'été. Ce sont : Jacques de Boulogne, le jeune Laurent, qui arrive à 12 deniers par jour, alors qu'il ne gagnait que 3 deniers quatre ans auparavant, Lignage, Tassin de Rolaincourt, Jehan Le Laier, Michel Lescot, Tassart de Lieboure, Richart des Mortiers. Thomas As-pos-d'estain, maître plombier, est toujours leur auxiliaire, soit pour la confection et la réparation des engins, soit pour la fabrication des rosettes ou fleurs de lis d'étain ou de plomb employées dans les décorations murales.

Compte de la Chandeleur : « Pour ouvrer à sauder as engiens du pavillon, pour ouvrer à revestir les singes du pavillon et mettre unes

<sup>(1)</sup> A. 55. — « Pour les iii chierges qui sont devant l'image Notre-Dame à Bouloigne refaire, et pour le chevalier et le cheval qui sont fait en la ramembrance monseigneur d'Artois, qui Dieus absoille, repaindre tout de nouvel, en la main del abbé de Bouloigne, xl lb. » (1312. — A. 291.)

<sup>(2)</sup> Chandeleur 1311. — A. 277.

<sup>(3)</sup> « Che sont estoffes de peinture prinses pour vernir le pan de le nœve loge du manoir au lés devers le garding. Premièrement, pour xviii livres de blanc vernis, ii s. le livre, valent xxxvi s. Item, pour une livre de safranc, xxx s. Item, pour chou aporter d'Arras, iii s. iii d. Item, pour cole à chou faire, xii d. Item, pour soies à faire broisses pour che faire, xviii d. Item, pour lot et demi d'œlle de linnys à che faire, iii s. Item, pour jour et demi que Tassins de Rollencourt ouvra à vernir ledit pan, xii d. par jour, xviii d. »

cornes, pour refaire depichures en le cambre Madame et en pluisieurs lius par le castel. Pour n dousaines de blanc estain burny de vi s., de quoi on a estamé les testes des clous des fenestres de le loge du manoir. Pour corréeer un peaux de blarel à couvrir les singes du pavillon, et pour n<sup>e</sup> de blans clous à clever les, n s. viii d. ».

Compte de la Toussaint : « Pour rere et appareillier les cambres du manoir. — Pour n nœves clokes à faire yaue rose au Marès, et refaire ent une viese, et pour appareillier une fourme à jeter plonc vies qui vint d'Aire, maistres Thomas As-pos-d'estain et ses varles n s. par jour pour aus deus. — Pour cole et pour œus à faire destrempres, et pour parkemin à faire paterons. — Pour glaces acatéés à Abeville à faire le miroir des engiens, xii s. Item, pour une livre de vif argent à faire ledit miroir, iii s. Item, pour papier à chou faire et pour n plateaus à duire le miroir, xii d. »<sup>(1)</sup>

1313. — Compte de la Toussaint. Outre l'entretien des peintures déjà faites, on travaille à la gloriëtte qui vient d'être terminée; on lave les peintures de la Salle d'inde, des chapelles, des chambres, de la Salle aux écus. Jehan de Harnaville reçoit 2 sous 6 deniers « pour ouvrer en le cambre as canchons au Marés<sup>(2)</sup> ». C'est la chambre où se trouvaient retracés les vers et probablement quelques scènes de la jolie pastorale de Robin et Marion, composéee

<sup>(1)</sup> A. 297. — « Che sont estoffes de painiture prinses à Arras et à Monsteraul pour ouvrer à paindre et à vernir as cambres du manoir et à paindre en le nœve loge. Premièrement, prins à Robert Aurri viii l. d'asur, de x s. le livre, iii lb. Item, viii livres de vermillon, de vi s. le livre, xlviij s. Item, xxx l. de mine et x l. de blanc, de xii d. le livre, xl s. Item xv l. d'orpieument, de xvi d. le livre, xx s. Item, xx l. de brun d'Auchoire, de iii d. le livre, vi s. viii d. Item, x l. d'ocre, de iii d. le lb., iii s. iii d. Item, iii l. d'inde, de ii s. le lb., viii s. Item, demie lb. de sinopple, vii s. Item, ii lb. de vert, de iii s. le lb., viii s. Item, une dousaine d'estain doré, de iii s. Item, une dousaine de blanc estain, ii s. Item, xi lb. de blanc vernis, de ii s. le livre, xxii s. Item, i quarteron de tainte, de xii d. Item, demie lb. d'inde de Bandas, de vii s. Item, iii<sup>e</sup> de fin or, de xii s. le cent, xxxvi s. Item, xvi lb. de vernis acaté à Monsteroel, ii s. le livre, xxxii s. Item, pour canes à apoter le ens, et pour le despens dou varlet qui l'aporta, xii d. Item, prins à Bauduin l'olieteur xi los et une pinte d'œulle de lignuis, de iii s. le lot, xxxiii s. ix d., douquel œulle on a ouvré à paindre et à vernir à le nœve loge, et en a on encore de pourveanche.

« Item, pour le luiaige et le despens de i keval sour quoi maistres Jakes de Bouloigne ala à Arras pour lesdites coulleurs acater, iii s. iii d. Item, baillié à i broueteur qui amena lesdites coulleurs d'Arras à Hesdin, iii s. »

<sup>(2)</sup> A. 309.

précisément à la demande de Robert II, comte d'Artois, et dont Mahaut avait certainement connu l'auteur.

1314. — Comptie de la Chandeleur. Travaux « pour repaindre les pignons de le cambre en le Sale as ascus. — Pour ouvrer de peinture en le sale du nœuf manoir. — Pour iii<sup>e</sup> de fin or pour dorer les puniaus et les oisiaus de taille de le gaiole<sup>(1)</sup>, de xvi s. le cent, valent lxxiii s. — Pour refaire les peintures et les escus de le sale et de le Cambre as escus<sup>(2)</sup> ». Jean de Harmaville est encore employé pour peindre au château d'Hesdin.

1315. — Compte de la Toussaint. Jacques de Boulogne, Laurent de Boulogne (16 deniers par jour), Lignage, Jehannet de Fienes employé à « maurre couleurs » à 6 deniers par jour. Travaux au château : « Pour ouvrer de peinture en le gloriote de pierre. — Pour ataquier fleurs de lys et repaindre depiçures en le cambre Madame. — Pour repaindre les chers des nœves cambres et depiçures en le Cambre as roses. — Pour refaire depiçures ou car Madame en le chapelle Saint Jehan. — Pour mettre en memore en parchemin les depichures de le Cambre as canchons du Marès. » Les œuvres du « neuf manoir » forment un article à part : « Pour repaindre depichures entre les lettres de le sale dudit manoir. — Samedi ix<sup>e</sup> jour d'aoust, pour che faire et pour pourtraire en parchemin le lignage Nostre-Dame et le legion des Angles en ordre si qu'il apartient, et pour maurre couleurs : Lignages, vi jours, xx d. par jour, x s. Leurins de Boulogne, vi jours, xvi d. par jour, viii s. Jehanes de Fienes, vi jours, vi d. par jour, iii s. Et pour parchemin sur coi ou pourtraist, ii s.<sup>(3)</sup> » Ces peintures sont faites à l'huile; la note de couleurs achetées entre l'Ascension et la Toussaint comprend : blanc, mine, azur, vermillon, de l'or et de l'argent destinés à rehausser l'éclat de cette peinture.

En même temps on s'occupe de garnir d'arbalètes, d'arcs et de

<sup>(1)</sup> Oiseaux en bois sculpté de la volière.

<sup>(2)</sup> A. 315.

<sup>(3)</sup> A. 333. — « Couleurs prises à Ernoul Alicaudre pour le gloriote de pierre et pour ouvrer es liex dessus dis. Pour ix<sup>e</sup> d'or parti, de v s. le c, sont xlv s. Item, xxv lb. que blanc que mine, xii d. le lb., sont xxv s. Item, v<sup>e</sup> d'argent de xx d. le c, sont viii s. iii d. Item, i lb. et demie d'azur de xxvi s. et i quartier de xxviii d. Item, ii lb. de vermillon de viii s. Item, iii lb. de vert de xii s. Item, i quarteron d'azur, ii s. iii d. Item, ii lb. de vernis, iii s. Item, xv lb. que blanc que mine, de xii d. le lb., xx s. Item, demie lb. d'azur de iii s. Item, vi peniaus d'estain doré, ii s. Item, pour viii los d'ole de linnuis, de iii s. iii d. le lot, xxvi s. viii d. »



garrots le château d'Hesdin, Laurent de Boulogne est employé à ce travail, et avec lui Jehannette de Boulogne, peut-être sa sœur, qui gagne 6 deniers par jour à « dewider files ».

1316. — Année de troubles; la plupart des seigneurs artésiens se sont ligüés contre la comtesse d'Artois, plusieurs de ses châteaux sont pillés, quelques-uns de ses châtelains et sergents périssent les armes à la main ou sont pris et exécutés par les vainqueurs. Les travaux d'art sont suspendus ou ralentis, et Pierre de la Chapelle, faisant les comptes des œuvres d'Hesdin, constate que « tant n'a on mie ouvré ne par tant de semaines que on a fait autre fois, selonc les contes des autres termes, pour le desreanche et le destourbier des chevaliers <sup>(1)</sup> ». On commande aux peintres des panonceaux pour le jeune Robert, autour duquel se sont ralliés les seigneurs restés fidèles à la comtesse d'Artois, mais il n'est plus temps de décorer ces châteaux envahis ou menacés de pillage.

1317. — Les comptes des œuvres d'Hesdin font défaut.

1318. — Un fragment de compte de la Chandeleur 1318 montre les peintres remis à l'œuvre; ils réparent les peintures et refont en plâtre « les testes des rois <sup>(2)</sup> ».

1319. — Travaux d'entretien, dénués d'intérêt. Mahaut fait célébrer des obsèques solennelles en l'honneur de Denis d'Hireçon, frère du prévôt d'Aire, tué à son service et inhumé en l'église de l'abbaye d'Auchy. Jacques de Boulogne et son fils Laurent peignent les « écuçons qui ornent les goutieres de la maison » (du catafalque) sous laquelle repose le corps de Denis d'Hireçon.

« A maistre Jacque de Bouloine et à Lorin son fuis, de Hedin, pour batre des armes ledit monseigneur Denis lesdites goutieres de xxx escuchons, pour paindre ladite maison et le erche où les cierges furent mis à Saint Martin, or en foelle, azur et blanc, pour clous, frenges, orpiment et les journées de iii ouvriers par iii jours et batre i gaigne pain desdites armes <sup>(3)</sup>. »

1320. — Les comptes des œuvres manquent. Jacques de Boulogne reçoit en don une robe faite d'un « drap souciet <sup>(4)</sup> »; ce n'est point du reste la seule fois que les Boulogne ont part aux libéralités de la comtesse d'Artois.

(1) A. 344.

(2) A. 1101.

(3) Toussaint 1319. (A. 374.) — Le gagnepain est une petite épée.

(4) 29 oct. 1320. (A. 390.)

1321. — Compte des œuvres fait à la Chandeleur 1321 : « Pour mauller testes de rois et de roines, et jeter fleurs de lis pour le cambre Madame. — Pour paindre en le cambre Madame où mestiers estoit. — Pour paindre à le courtine de le cambre Madame. — Pour une louche pour maistre Jake de Boulogne à jeter soudure et fleurs de lis xii d.<sup>(1)</sup> »

Compte de l'Ascension : travaux d'entretien. « Pour mauller testes de plastre en le Cambre as demisieles<sup>(2)</sup>. — Pour repaindre en le cambre Madame et pour ouvrer en le Cambre as roses. » Les « étoffes de peinture » comprennent de l'or pour les têtes des rois et des reines et pour les fleurs de lis de la chambre Madame, et du verre « à faire les esmaus desdites testes des rois et des roynes<sup>(3)</sup> ».

Compte de la Toussaint : « Pour reblanquair et qarrelair es hautes cambres. — Pour repaindre et escrire lettres en le cambre Madame. — Pour ouvrer as testes de le Cambre as roses et faire escuchons en ledicte cambre ». Dans les fournitures « deux piaus de parchemin de xvi d. à faire paterons et pourtraitures<sup>(4)</sup> ».

Les peintres sont les deux Boulogne, père et fils, Lignage, Guillaume des Mortiers employé à broyer les couleurs.

Sous la direction de Jacques de Boulogne, maître Jean de Ghisnes, plombier, répare « le conduit du chert de le grant sale », un des engins du château, destiné à servir de fontaine.

1322. — Les mêmes peintres travaillent à Hesdin.

Compte de l'Ascension. Œuvres au château : « Pour refaire les depechures des peintures de le capelle S. Jehan et de le capelle de voirre. » Au Neuf Manoir on peint une draperie ou courtine dans une chambre, on répare les peintures des sales, dont l'une est dite « Sale as vignes », à cause des vignes peintes sur ses murs : « Pour

<sup>(1)</sup> Arch. nat., KK 393.

<sup>(2)</sup> Demoiselles attachés à la personne de la comtesse, au nombre de trois ou quatre.

<sup>(3)</sup> A. 394. — « A Ernoul Alissandre n<sup>e</sup> et demi de fin or pour ouvrer as testes des rois et des roynes de le cambre Madame, xiiii s. vi d. le chent, sont xxxvi s. iii d. Item, pour iii<sup>e</sup> d'or parti pour ouvrer as fleurs de lys de ledite cambre, vi s. le chent, sont xiiii s. Item, iii lb. d'asur pour repaindre en ledite cambre, viii s. vi d. le lb., sont xxxiiii s. Item pour cole et pour ces, xii d. Item, ii lb. et demi quarteron de vernis, de xviii d. le lb., sont iii s. iii d. Item, mne lb. de blanc de xiii d. Item un quarteron de vert, ix d. Item, pour voirre à faire les esmans desdites testes des rois et des roynes, iii s. »

<sup>(4)</sup> A. 395.

peindre le courtine de le haute cambre. — Pour ouvrer en le grant sale et refaire les lettres des canchons de Robin et de Marion. — Pour ouvrer en ledite sale as bans et as ymages. — Pour peindre tout nuef 1 banch en le grant sale. — Pour peindre en le petite sale as vignes.» (A. 402.)

Compte de la Toussaint: «Pour repaindre les ymages et les peintures de la capele S. Jehan. — Pour refaire depichures et ymages dans le capele de voirre, et en gloriète, et ès aloirs des engiens lès gloriète. — Pour repaindre et redorer les tabernacles de gloriète. — Pour repaindre depichures en le tour as chevaliers et en le Sale as escus. — Pour peindre une noeve fenestre faite en gloriète. — Pour repaindre depichures en le capelle Saint Loey au Marès. — Pour repaindre depichures en le cambre Madame et faire y une noeve teste à roy, pour le roy qui ore est.» (A. 404.) Il s'agit évidemment d'un portrait du roi régnant alors, de Charles IV, monté sur le trône au commencement de l'année 1322.

Pierre Martin, fèvre, répare les singes que nous avons déjà signalés parmi les engins d'Hesdin: «Pour vi bendes de fer à ferrer les singes du pont du pavillon, gambes et bras à eus revestir, III s.»

1323. — Compte de la Chandeleur. «Pour repaindre depichures en le Sale as escus, en Foratore Madame et en le capelle de voirre. — Pour reffaire depichures de plastre et repaindre au couronnement del huisserie du revestiaire de le grant capele.» (A. 410.) Mêmes peintres: les deux Boulogne et Lignage.

1324. — Les comptes des œuvres manquant.

1325. — Compte de la Toussaint, les deux Boulogne et Lignage: «Pour ouvrer en le Chambre as canchons. — Pour esclarchir les peintures des sales et des cambres du Marès. — Pour refaire depichures en le capele de voire, en le gloriète, en le Sale d'ynde.» Dans les étoffes de peinture: «Pour glaces de miroir, pour les engiens, xx d.<sup>(2)</sup>» Maître Jacques de Boulogne figure comme expert pour la réception de travaux de charpenterie donnés en tâche.

1326. — Un marché, malheureusement perdu, fut passé avec Laurent de Boulogne pour la peinture de la «neuve chambre Madame» et de la chapelle; l'artiste devait recevoir 41 livres pour prix

<sup>(1)</sup> A. 410.

<sup>(2)</sup> A. 441.

son travail<sup>(1)</sup>. On continue à réparer et à entretenir les peintures du château « en le cambre Madame, en le gloriète, en le capelle de voirre, ès aloirs des engiens, en le Sale as escus »; on attache des fleurs de lis aux murs dans la chambre de la comtesse et on y refait les couronnes qui ornent les têtes des rois de France.

1327, 1328. — Travaux d'entretien; on repeint le ciel et les murailles de la vieille chambre de Mahaut; on les sème de fleurs de lis dorées: « Pour repaindre tout noef le chiel de le viese cambre Madame, et les pans de ychelle repaindre, et par tout le dite cambre rejeter fleurs de lis noeves et dorées. » Laurent de Boulogne et Jean Lignage sont occupés à ce travail<sup>(2)</sup>.

1329. — Les comptes des œuvres d'Hesdin font défaut. La comtesse d'Artois envoie Lignage, l'élève des Boulogne, « paindre le tabernacle qui est dessus l'image de Notre-Dame de Bouloigne »; ce devait être une œuvre considérable, car le prix convenu s'élève à la somme énorme de 140 livres, sur laquelle Mahaut fait payer d'avance au peintre 40 livres, afin de lui permettre d'acheter des couleurs à Arras<sup>(3)</sup>. Le mandement de la comtesse est daté du 25 mai, la quittance de l'artiste du 1<sup>er</sup> juin. Quelques mois plus tard Mahaut mourait, suivie de près dans la tombe par sa fille Jeanne, la dernière de ses enfants; elle laissait ainsi à sa petite-fille Jeanne de France, et au duc de Bourgogne son mari, le soin de poursuivre les œuvres commencées et de continuer aux artistes l'intelligente protection qu'ils avaient toujours rencontrée chez les comtes d'Artois. On sait comment la maison de Bourgogne sut s'acquitter de cette tâche.

Ne voulant pas prolonger cette étude au delà du terme que je me suis fixé, la mort de la comtesse Mahaut, je ne citerai après 1329 que quelques mentions empruntées aux Archives du Pas-de-

<sup>(1)</sup> « A Leurench de Boulogne, pour paindre le noeve cambre Madame et le capelle en la maniere que uns escriis le devise fait entre nous et ledit Leurench, par xli lb. par., presté xx lb. »

<sup>(2)</sup> Arch. nat., KK 393. — Chandeleur 1328.

<sup>(3)</sup> « De par la comtesse d'Artois et de Bourgogne.

« Receveur. Nous avons fait marchié à Lignage le paintre, porteur de ces lettres, à sept vins livres par. pour paindre le tabernacle qui est dessus l'image de Notre-Dame de Bouloigne. Se vous mandons que sur ledit marchié vous finés à Arraz pour lui de quarante livres, pour avoir des couleurs pour paindre ledit tabernacle, et nous les vous rabatrons par ces lettres en vos premiers contes. Diex vous gart. Donné à Saint-Omer le xxv<sup>e</sup> jour de may. » (A. 496.)

Calais<sup>(1)</sup> et se rattachant directement aux peintures et aux peintres d'Hesdin. Ainsi, en 1334, Laurent de Boulogne achète des couleurs « pour ouvrer à le rœc de fortune et en plusieurs lieux par le castel ». (A. 54.) L'année suivante, il dirige les préparatifs faits pour l'arrivée de Philippe de Valois, qui vint à Hesdin au mois de septembre 1335<sup>(2)</sup>.

Puis on peint sur les cheminées de grès de la Salle aux écus et d'une chambre du château des écus armoriés; en 1337, les étoffes de peinture comprennent: « Pour verdegris prins par Leuren de Boulogne, x d. Pour iii pieches d'or pour reffaïre le teste d'une roïne en le Cambre as rois, vi d.<sup>(3)</sup> » En 1338 et 1339, on repeint « en le Sale d'inde, en le Cambre as roses, en le cambre as Canchons du Marés, » etc. Aux couleurs et autres ingrédients déjà mentionnés, il faut ajouter: « Pour i quarteron de flourée, xii d. Pour motiaus pour le Cambre as roses et pour rouge terre prins par Leuren de Boulogne, xviii d.<sup>(4)</sup> — Pour motiaus, vi d. Pour blanc poy, viii d. Pour une livre de chire à faire testes de plastre, ii s. ii d. Pour brezil et pour alun, vii d.<sup>(5)</sup> » L'huile de lin employée par les peintres est faite à Hesdin, de graines récoltées dans le domaine du château. Laurent de Boulogne peint pour Philippe de Bourgogne une selle en couleur rehaussée de fin or. Le vieux peintre Lignage figure encore dans les comptes du château d'Hesdin, où nous l'avons trouvé travaillant déjà dans les dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle.

En 1340, on repeint « les images des crestiaus »; Vincenet, fils de maître Laurent de Boulogne, aide à faire ce travail<sup>(6)</sup>; Laurent

<sup>(1)</sup> Le Trésor des chartes d'Artois est, après 1329, beaucoup moins riche en pièces de comptabilité, en documents d'intérêt artistique: c'est aux archives du Nord qu'il les faut chercher pour la seconde moitié et surtout pour la fin du xiv<sup>e</sup> siècle; on les y trouve en abondance; mais personne ne voudrait me reprocher de n'avoir point moissonné le champ du voisin.

<sup>(2)</sup> A. 548. — « A Leuren de Boulogne pour ouvrer al oliffant et au bouk, tant de peinture comme d'estoffes, pour les ouvriers qui y ouvrèrent, liii s. iii d. » Il s'agit sans doute d'engins figurant un éléphant et un bouc.

<sup>(3)</sup> A. 561. — Ascension.

<sup>(4)</sup> A. 571. — Touss. 1338. « Pour batre ix boistiaus de linuyse à faire œle pour les peintures, iii d. du boistel, sont iii s., lesquels ix boistiaus de linuyse furent des semencies du Manage. »

<sup>(5)</sup> A. 577 et 578. — Chandeleur et Ascension 1339.

<sup>(6)</sup> A. 591. — « A Vinchenet fil maistre Leuren, pour maure couleurs et pour aidier à repaindre les ymages des crestiaus, xii d. par jour. »

répare ou dirige la réparation d'un « huchelet sarrasinois » recouvert de cuir<sup>(1)</sup>.

Le compte des œuvres de la Toussaint 1344 donne la description d'un engin d'esbattement, sous forme d'un arbre chargé d'oiseaux, placé dans la gloriette d'Hesdin, où il remplaçait la gayole de la comtesse Mahaut.

« *Paintres, ouvriers, plombiers et estoffes*. Primes, pour maurre de vert, pour paindre les brankes del arbre qui sera en le gloriète et tailler oysiaus qui seront sur l'arbre de ledite gloriète qui jetteront yawe, et pour paindre un paillœl en le sale du Marès qui estoit keus, et ailleurs lau mestiers estoit, Vinchens de Boulogne pour che faire lxxii jours, xiiii d. le jour, sont lxxii s. iiii d.

« A Jaquemon Le Sek, pour une lb. de vermeillon prins par maistre Leuren de Boulogne, ii s. viii d. — A li, pour livre et demie de vert par ledit Leuren, iiii s. — A li, pour ii lb. de blanc et une de mine par ledit Leuren, ix d. — A li, pour blans clous prins par ledit Leuren, vi d. — A li, pour colle acatée par ledit Leuren, xii d. — A Jehan Le Cordier, espissier, pour 1<sup>re</sup> d'argent pour les oyseles qui seront sur l'arbre de le gloriète, ii s. — A Collart du Mœlin Fouquet, pour un lot d'œle prins par ledit Leuren, iiii s. — A Jehan Le Wantier pour cole, xii d. — A Oudart le verrier, pour mettre à point le plonc de le viesse gayole et pour sauder les pippes del arbre de le gloriète, xvi jours et demi, xviii d. le jour, xxiiii s. ix d.

« Somme de tous paintres cxv s. <sup>(2)</sup> »

Au compte du terme suivant, Chandeleur 1345 :

« A Oudart le verrier, pour sauder les nos d'entour ledite gayole et pour couvrir vii arrestiers de ledite gayole de noef plonc et faire y plusieurs ouvrages de fœulles et de fleurs de lis... — A Jehan le lormier pour abrisiaus de cuevre et pour moletes pour l'arbre, par Leuren de Boulogne, xviii d. — A Jehan de Roussay, pour xvi poulietes de bois pour le dit arbre, xii d. — A Jehan Houperi, pour ataquier et asseir les branques dudit arbre... A li, pour ii lb. et i quartier d'arain pour couvrir les conduits dudit arbre, xvi d. — A li, pour ii noeves branques de fer mis audit arbre, xx d. — A li,

<sup>(1)</sup> A. 612. — « A Huet le Corier, pour refaire un huckelet sarrasinois par ledit Leuren ii s. » (Ascens. 1342.)

<sup>(2)</sup> Arch. nat., KK 393.

pour 1 bougon de fer et pour une virèle à porter le coupelet dudit arbre, xvi d. <sup>(1)</sup> »

Ces travaux se continuent pendant le cours de l'année 1345, et Laurent de Boulogne achète « n les d'œle pour laver les ymages de le glorie et les fenestres ». (A. 643.)

Pendant l'hiver, Vincent de Boulogne emploie 57 jours à « paindre l'engien que ou appelle teste de sangler, et depichier les armes de mons. le chastelain qui est trespasés et faire les armes du nouvel chastelain » <sup>(2)</sup>. En 1346, on continue, comme par le passé, l'entretien des peintures : « Pour paindre en le capelle S. Jehan et emprimer les ymages des crestiaus ». (A. 651.)

Mais, au lendemain des désastres de Crécy, tous les travaux d'art sont suspendus, les peintres laissent leurs pinceaux pour prendre les armes ; Vincent de Boulogne est à la tête de « neuf compagnons de pied », ainsi que Guillaume, fils d'Adam de la Porte, maître charpentier, sous les ordres du sire de la Vaquerie, capitaine, en compagnie de Bernard de Quatrevaux, écuyer, de Bridoul de Dours, écuyer, de nombreux gens de pied aux gages du roi de France, aux ordres du sire de Fosseux, gouverneur de l'Artois et du Boulonnais, qui tient lui-même ses pouvoirs de Bernard de Morcuil, maréchal de France.

Cet état de guerre, ou plutôt d'alerte presque continuelle, dure jusqu'à la chute de Calais, puis les peintres reprennent leurs travaux interrompus. On continue à entretenir les peintures de la comtesse Mahaut, qui restent au moins jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle la base de la décoration du château d'Hesdin ; on perfectionne les engins, on en fabrique de nouveaux où les Boulogne et leurs auxiliaires déployaient toutes les ressources de leur imagination. Entre temps, Laurent de Boulogne peint pour le duc Philippe des bannières armoriées de France et de Bourgogne (1353) ; son fils Vincent exécute pour la comtesse Marguerite les accessoires, peut-être les costumes des « entremés » donnés à Hesdin à l'occasion de la venue du duc et de la duchesse d'Orléans en 1365 <sup>(3)</sup> ; l'année suivante, il répare

<sup>(1)</sup> Arch. nat., KK 393.

<sup>(2)</sup> A. 648. — Ce nouveau châtelain était Thibault de Villerval, écuyer.

<sup>(3)</sup> « Marguerite, fille de Roy de France, contesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, à notre receveur de Hesdin, salut. Nous vous mandons que à Vincent de Bouloigne, maistre de nos engiens de Hedin, vous paieiz et délivrez la somme de xii escus vi gros à li deus pour ouvriers, toille et autres choses par lui bailliez et delivrez pour entremez fais en notre chastel de Hedin, quant

les oiseaux de la gloriette et peint une chapelle que la comtesse de Flandre et d'Artois vient de faire bâtir à Hesdin<sup>(1)</sup>. Enfin, car il faut s'arrêter en cette longue histoire des peintres d'Hesdin, en 1380, Laurent de Boulogne, sur l'ordre de la comtesse de Flandre, qui a fait « remaçonner le pignon de la cheminée et l'archière de la fenestre de la chambre as fleurs de lis », entreprend la restauration des peintures exécutées par ses aïeux « ainsi que elles étoient par avant » et refait ces têtes de rois qui tant de fois déjà avaient été replâtrées, repeintes, recouronnées<sup>(2)</sup>.

Ainsi, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, se trouvait encore entretenue avec un soin filial par leurs petits-fils l'œuvre des premiers Boulogne. A vrai dire, elle avait été tant de fois réparée que l'on pourrait concevoir quelques doutes sur sa solidité primitive; mais on s'ingéniait à la conserver, on la prenait pour modèle: elle survivait; elle allait servir de décor à la cour fastueuse des ducs de Bourgogne, et la même lignée de peintres veillait à sa garde, l'entretenant comme un témoignage du goût éclairé des anciens comtes d'Artois et du talent de cette honnête famille d'artistes qui y avait dépensé ses heures et son génie.

#### IV.

Les travaux exécutés dans les autres châteaux d'Artois ne présentent pas, comme à Hesdin, un caractère de continuité des œuvres et

dairement y avons veuz nos cousin et cousine d'Orliens. Item, paie à Pierre Comertin d'Aubin, pour lances à joster, xi escus xlii gros. Item, à Jehan de Hubert charpentier, pour lui et deux compaignons qui firent personages devant nous, trois frans. Item, à Jehan Lenglés, sergent de nos bois de Hedin, pour cotes de lui et de trois compaignons, pour faire un entremés d'une chace, x frans. Montent en somme toutes ces parties xlii escus iii gros, xx gros de Flandres pour escu, laquelle somme dont le clerc de nos briefs fait recepte, nous voulons et mandons estre alloet en vos comptes sans contredit par nos amez et feauls gens qui les orront. Donné à Hesdin, le ix<sup>e</sup> jour de juillet l'an de grâce mcccclxv.

« Par madame à la relation mess. Jehan Berruier, maistre de son hostel.

« J. Desparnay. P. Dargent. »

(A. 715.)

<sup>(1)</sup> A. 720. — Couleurs achetées par Vincent de Boulogne : petit azur, bon azur, vermillon, vert de gris, blanc de plomb, blanc d'Espagne, ocre « pour faire l'assise de l'or », brun, mine, sinople, inde de Bandas, orpiment, huile de lin, vernis blanc, « vii<sup>e</sup> d'estain doré, vi<sup>e</sup> de fin or et i<sup>e</sup> d'or parti ».

<sup>(2)</sup> A. 778. — Pièce justificative, n<sup>o</sup> 3.



des artistes. Sans doute les documents sont moins nombreux, mais l'absence même ou la rareté des comptes d'œuvres prouve que ces travaux ne nécessitaient que rarement par leur importance une comptabilité spéciale. Aucun autre château, en dehors d'Hesdin, n'a ses peintres attirés : les artistes travaillent sur un point ou un autre, selon les commandes qu'ils reçoivent, et celles-ci ne leur manquent pas ; car en même temps qu'elle maintenait en bon état ses nombreux châteaux, la comtesse Mahaut faisait rebâtir celui de Bapaume, et construire les hôpitaux d'Hesdin et de Gosnay, les monastères de la Thieuloye à Arras, de Sainte-Claire à Saint-Omer et la chartreuse de Gosnay. Je suivrai par ordre chronologique ces travaux épars dans les comptes, rapprochant autant que possible les œuvres d'un même artiste ou d'un même monument.

Le compte du bailli d'Aire de la Chandeleur 1300 contient la mention suivante :

« A maistre Simon le pagueur, pour faire et paindre une nœve taule devant l'autel de le capiele, et une autre haut deseure l'autel, pour y faire les ymagenes d'entour le capiele, le chiele du canchel et le lambrusiet par dehors, par pris fait, vii lb. x s. par.

« A Baudin Molet, pour viii aunes de toile pour faire un drap sour l'autel et les costérés, ix d. pour aune, vi s.; audit Baudin Molet, pour une aune de toile pour coler as taules del autel x d.» (A. 155.)

L'œuvre de Simon le peintre consiste donc en la peinture et la façon de deux tableaux placés l'un devant l'autel, c'est-à-dire un *antependium*, l'autre au-dessus, c'est-à-dire un retable. Ces tableaux devaient être sur bois; malgré l'achat de toile dont le compte fait mention, je n'ose conclure à l'existence d'une peinture sur toile. Les huit aunes de toile destinées à faire un drap sur l'autel et les côtés se rapportent évidemment à une nappe d'autel couvrant la table horizontale et tombant jusqu'à terre sur les côtés. Quant à l'aune de toile collée aux tables de l'autel, elle eût été insuffisante pour le devant d'autel et le retable. Les autres travaux consistent dans la façon des images de la chapelle, du ciel et du lambris extérieur du chancel. Il s'agit évidemment de la peinture des saints personnages ou des scènes édifiantes décorant les murs de l'édifice et des parties indiquées du chancel déjà construit.

En 1302, deux peintres demeurant à Arras, Jacquemin de Hestrus et Poitevin, travaillent, sous la direction de Baude de Croi-

silles, à la façon d'une magnifique couverture pour le grand cheval de bataille du comte d'Artois<sup>(1)</sup>. Plus loin nous trouverons également un artiste parisien, Uri de Meence, travaillant tour à tour comme peintre et comme sellier.

Les Boulogne font et entretiennent une «gayole» au château d'Hesdin; Thierry d'Hireçon en veut avoir une en sa maison d'Arras: c'est une cage couverte de peintures, avec piliers argentés, suspendue à la voûte ou au lambris d'une salle. Le compte de la prébende d'Arras de 1303, qui en fournit la description, ne donne pas le nom du peintre qui la confectionna. Elle renfermait alors deux loirs et un écureuil<sup>(2)</sup>.

C'est aussi un peintre inconnu qui travaille à la salle du château de Calais en 1307, il est qualifié de «maistre».

«Pour l'ouvrage du maistre qui painst le sale du castel de Calais en taske, liii s. iiii d.<sup>(3)</sup>»

Nul détail sur son œuvre.

A Lens nous sommes plus heureux. Les archives conservent le compte de la Toussaint 1307, où le bailli avait eu soin de transcrire le marché passé avec les peintres Robert de Rebreuves et Jean Acart pour la peinture de la salle et de quelques chambres du château: l'humidité a rongé ce vieux rouleau de parchemin sur le bord dans toute sa longueur, et bien des mots manquent à cet intéressant document.

«A maistre Robert de Rebrœves et à maistre Jehan Acart, painneur, pour paindre le sale du castel de Lens, le cambre Madame

<sup>(1)</sup> «Pour le salaire Jacquemin de Hestrus, paintre, qui ouvra à ces couvertures par viii jours, à reson de iiii s. par jour, xxxii s. Pour le salaire Poitevin, paintre, qui ouvra à ces couvertures par viii jours, à reson de iii s. le jour, xxiiii s.» (A. 179.)

<sup>(2)</sup> «Facon d'une gayole. Pour une pentre pour pendre le gaiole, vi d. Pour i quarteron de vermeillon pour le gayolier, xviii d. Pour demie lb. d'orpiment, xv d. Pour une lb. de mine, vii d. Pour cole, iiii d. Pour une lb. d'oyle, x d. Pour i quartier d'asur, xii d. Et tout che fu pris a Marie Naimerie. Pour ii cloketes pour le gayolier et i quartier d'argent, xiiii d. Pour i quartier d'argent iiii d. pour les pilers de le gayole argenter. Pour fil d'arcal et fil de fer, xxii d. Item, pour ii loirs, v d. Pour i esquirell, iiii blankes maailles. Pour corde pour pendre le gayole le gayolier, iiii d. A Jehan Aurri, pour une lb. d'oyle pour le gayolier, x d. Audit Jehan, pour un quarteron de vert de gris pour le gayolier, vii d. Audit Jehan, pour i quarteron d'asur, xii d. Pour un cent de elons pour le gayolier, ii d. Au gayolier prestée une blanke maaille pour acater feuilles d'argent.» (A. 821.)

<sup>(3)</sup> Archives communales de Calais. CC 1.

et [le moiene cambre] ainsi que chi après est devisé. Assavoir est que il doivent faire les lambourdes de tout le chiele de le sale l'une vermelle, l'autre verde estincelée de fin or, 1 piet.....ns, et les montans armoiet de caupon de droite minson, le sale par devant et le cambre u debout de le sale, une liste en le manière d'empres le chiele, et par dessous une.....ces, n listes, une renghe d'escus armoies, et par dessous blankir et quarreler. Item, doivent faire en le moiene cambre entre n listes une histoire....., se on veut, et; par dessous l'histoire, de vert à ole, et sur le vert, estincelé de fin or. Et ès pignons de le sale, chevaliers joustans, les wis, les.....r de mine à n les; le porcet de le sale par devant blankir et quarreler, et tot à destempe, fors que les lambourdes et le vert de le cambre moiene [qui seront à ole et furnir] estoffés, hours, cauch, savelon et fu pour cuire leur cole. Et de tout ce faire doivent avoir c lb. par., dont on leur a presté en rabais de leur [taske LXVI lb. XIII s. III] d. par., et demeure que on leur devra quant il aront fait leur dite taske XXXIII lb. VI s. VIII d. » (A. 225. — Toussaint 1307.)

Les deux procédés de peinture, à la colle et à l'huile, sont ici employés : les lambourdes vermeilles et vertes, semées d'étoiles d'or, du ciel de la salle, les murs de la « moyenne chambre » (la chambre du milieu) verts, « estincelés » d'or, sont peints à l'huile; le reste est à la détrempe, comprenant des « chevaliers joustans » aux pignons de la salle, des listes, une rangée d'écus armoriés, une histoire dont la description manque malheureusement. Les deux tiers du prix convenu, prix fort élevé, sont versés par avance aux peintres qui se doivent fournir de toutes choses nécessaires; le reste leur sera payé après l'achèvement de leur œuvre.

Les peintres sont deux Artésiens : Robert de Rebreuve tire son nom de la paroisse de Rebreuve en Artois<sup>(1)</sup>, son pays d'origine ou celui de sa famille; Jean Acart ou Achart est un élève des Boulogne, il travaille en 1299 au château d'Hesdin avec maître Jacques de Boulogne et gagne deux sous par jour; il ne figure plus au XIV<sup>e</sup> siècle parmi les peintres d'Hesdin, mais il se livre à divers travaux dans les châteaux de Lens et d'Arras, ville où il semble avoir fixé sa résidence.

L'année suivante, le compte de la Toussaint du bailliage de Lens

<sup>(1)</sup> Rebreuve-sur-Canche, canton d'Avesnes-le-Comte; ou Rebreuve, canton d'Houdain.

mentionne encore de nouveaux travaux des mêmes peintres : comme presque tous les comptes de Lens, celui-ci est incomplet, rongé sur le bord :

« A maistre Robert de Rebrœves [et maistre Jehan Acart], paigneurs, qui pagnirent et armoierent de peintures losenghiés xviii arkes qui sont deseure les fenestres de le sale et de le cambre [Madame et] v autres arkes qui sont en le cambre desous les voutes, dont li dit paigneurs deurent avoir de chascun arket par markié fait en taske, vi lb., vi s., xviii s. » (A. 239.)

Un système de décoration analogue à celui de Lens est appliqué au château de Riboult, et l'œuvre est exécutée par un autre peintre artésien « Jehan le paingneur d'Esque », Jehan d'Esques, du bailliage d'Aire.

« Pour paindre au chastel de Rohout, par marchiet fait en tasque de Jehan de Waudringhem à Jehan le paingneur d'Esque, et doit li sale estre toute gausnie d'ocre, les lambourdes du chele vermelles, les parois quareleez d'un blanc trait fendu de noir, et l'autre cambre autele ne plus ne moins que est le moiene cambre. Et le tierche cambre, li chieles doit estre vers, les lambourdes vermelles, les parois antreteles comme cheles de le sale. Et le capele, li chieles doit estre vers estinchelés de rosettes d'estain, les lambourdes vermelles et m laus en le capele armoiés, et les parois une courtine pendans a hokés, et par desous le courtine, quarelé ausi comme l'autre paroiz, et Sains Loens doit estre pains d'encoste l'autel. Et li sale en le court gausnie, et les paroiz quareleez ensi comme les autres, et à pingnon doit avoir ii chevaliers joustans. Li cambre au bout de ledite sale verte, les lambourdes vermelles et les parois quareleez comme les autres. Et doit trouver toutes estoffes, et doit tout faire sans deffaute (?) d'or, ne d'argent, ne de fin azur, bien et souffisialment pour xii lb. par., dont il a eu vi lb. xiii s. iii d. par Jehan de Waudringhem, et par Jakemon Le Muisne, cvi s. viii d. par. <sup>(1)</sup> »

Ainsi la salle de Riboult était jaune d'ocre avec carreaux formés d'un trait blanc « fendu de noir » ; les lambourdes du ciel, c'est-à-dire les poutres et solives, vermeilles ; la salle dans la cour, de même couleur, et au pignon « deux chevaliers joustans », comme au château de Lens ; les chambres sont vertes avec lambourdes

<sup>(1)</sup> A. 253. — Toussaint 1309.

vermeilles, carrelage simulé comme dans les salles. La chapelle a un ciel vert étincelé de rosettes d'étain, les lambourdes vermeilles, trois « laus » (listes ?) armoriées, une courtine « à hokés », à hochets ; au-dessous de cette courtine, le même carrelage ; enfin un saint Louis peint près de l'autel. Ces peintures étaient achevées à la Toussaint 1309, époque où Jean de Waudringhem, châtelain de Riboult, fait régler le compte du peintre, qui avait reçu à titre d'avance les deux tiers du prix convenu.

L'œuvre de Lens dut être terminée vers le même temps, car nous retrouvons Jehan Acart travaillant à Arras au printemps de 1311 : il y peint « une loge qui est sur le preel<sup>(1)</sup> » ; l'année suivante, pendant l'été, il vernit cette peinture<sup>(2)</sup> et prend « à tasche » les peintures du château de Gosnay, pour Thierry d'Hireçon. (A. 824.) En 1316, au moment où Robert l'Enfant s'arme pour aller combattre les Flamands, Acart reçoit « pour paindre et coler xi pommiaus et pour faire un pignonchiaux » 26 sous ; il peint et vernit la faite de la tente de Robert ; il fournit et peint une « targe à 1 chevaleret des armes Robert<sup>(3)</sup> ».

Il faut ranger parmi les peintres de ce temps, bien que les travaux mentionnés ne soient rien moins que des œuvres d'art, Colart de la Vignette, d'Arras, et Wagon, de Béthune, qualifiés de peintres, employés, le premier en 1312, à peindre les fenêtres, le second, en 1314, à vernir le cloître de Gosnay. On sait que les meilleurs artistes alors ne dédaignaient pas les plus humbles travaux, et rien ne prouve qu'ils n'aient produit quelque œuvre importante dont le souvenir est aujourd'hui perdu<sup>(4)</sup>. Parmi ces travaux vulgaires, il faut placer tous ces écussons que peignent en si grand nombre les artistes du temps pour les obsèques, pour les expéditions militaires, où on les emploie par centaines.

<sup>(1)</sup> A. 278. — « A Acart le paintre sur son salaire pour paindre le loge qui est sur le preel a Arras, c s. »

<sup>(2)</sup> A. 294. — « A Accart le paintre pour vernir le cambre Madame sur le prael. » (Toussaint 1312.) Il emploie cinq livres de vernis, une livre d'huile, cole et safran.

<sup>(3)</sup> A. 342. — « Cest ce que on doit à Acart le paintre pour le besoigne Robert d'Artois, pour une targe painte à 1 chevaleret des armes Robert, xxx s. Item, pour le fust de la targe, iiii s. Item, pour la façon de lx pignonchiaux, vi s. la douzaine, xxx s. Item, pour lx escuchons pour prendre osteus, iii d. la pièce, xv s. »

<sup>(4)</sup> A. 835 et A. 1008. — « Pour vernis blanc de quoy li entrée dou porge dou chastiel de Gosnoy fu vernie, x s. A Wagon le painneur de Bethune, qui verni le cloistre en tasque, xvi s. »

En 1324, sur l'ordre de la comtesse, le bailli de Bapaume envoie chercher à Saint-Quentin un peintre, Jehan de Laigny, pour lui confier les travaux de l'autel du château de Bapaume<sup>(1)</sup>; celui-ci vient et conclut un marché dont voici la teneur :

« A maistre Jehan de Laigni, peintre, marchandé en tasque pour faire 11 tables devant l'autel de la capelle Madame, de boin kaisne et de fort, et peintes de fin argent doré, et les hymaiges qui sunt sus pains de boin assur et de boin sinople et de boines autres couleurs, telles comme elles y apartiennent, et les campaignes des taules toutes poinçonnées<sup>(2)</sup> de fuellaige espargniet; et pour les 111 angles d'entour l'autel paindre, et les visaiges tous retalliés, les capes de cuer d'argent doré, les aubes, les coulombes d'argent doré semées d'esquchons des armes d'Artois; les 11 pignons de la montée de la cambre Madame faire de boin ocre et vernissiés sus de boin vernis, et le puie<sup>(3)</sup> et les terraises et le planquier de dessus, tout en autel manière et de fines couleurs, parmi 12 lb. par.<sup>(4)</sup> »

Des termes de ce marché, il résulte que ces tables d'autel étaient faites de bonnes et fortes planches de chêne recouvertes d'argent doré sur lequel s'enlevaient les images ou personnages en couleurs d'azur, sinople et autres, les campagnes ou parties du fond restant entre les images, poinçonnées de feuillages épargnés dans le bois, comme le cuivre des émaux de Limoges dits *en taille d'épargne*. Les quatre colonnes qui entourent l'autel sont également peintes d'argent doré et semées d'écussons aux armes d'Artois; les anges qui les surmontent sont vêtus de chapes d'argent doré, d'aubes de même façon peut-être ornées aussi des armes d'Artois.

Dans le même temps Thierry d'Hireçon commandait des tables d'autel pour Gosnay à un artiste d'Arras, Baude de Croisilles, qui joignait à son talent de peintre celui de brodeur, maniant ainsi tour à tour le pinceau et l'aiguille; le dimanche après la Saint-Louis, 1324, il reçoit du prévôt d'Aire 17 livres 18 sous 8 deniers, « tant pour taules d'autel paindre, comme pour estoffes, et porter lesdites taules<sup>(5)</sup> ». La description de ces tables n'a pas été retrou-

<sup>(1)</sup> A. 429. — « Pour 1 messaige envoyer a S. Quentin querre 1 painneur pour paindre les tables de le capelle Madame, les anges, les coulombes, les pignons et les aloirs de le cambre Madame. »

<sup>(2)</sup> Poinçonnées.

<sup>(3)</sup> L'appui, la rampe de la montée.

<sup>(4)</sup> A. 429. — Toussaint 1324.

<sup>(5)</sup> A. 433. — Pièces justif. n° 2.

vée, mais la note des fournitures laisse voir qu'elles étaient peintes à l'huile, chargées d'or, entourées d'une bordure contenant cent émaux faits d'or et de « pièces de voirre », et qu'on y avait employé 350 « pierrettes de voirre », pour imiter les pierres précieuses.

On peut rapprocher de ces tables d'autel celle qui fut faite en 1327 pour la chapelle du château de Saint-Omer, par un peintre nommé Simon, qui « reppareilla » et peignit en même temps l'image de Notre-Dame placée au-dessus de l'autel <sup>(1)</sup>. Ce Simon est probablement l'artiste que nous avons déjà rencontré en 1300 peignant deux tables d'autel pour la chapelle du château d'Aire. En 1328, un autre artiste, Roussel de Harmaville, que nous avons vu travaillant à Hesdin, peint pour le monastère des Chartreuses de Gosnay une table et des colonnes d'autel surmontées, comme à Bapaume, à Hesdin, à Saint-Omer, de quatre anges; ce qui montre combien cette disposition était alors universellement adoptée <sup>(2)</sup>.

Après la mort de son fils, après l'apaisement des troubles suscités par la noblesse d'Artois lors de l'avènement de Philippe le Long, la comtesse Mahaut s'adonne aux œuvres pieuses et à la construction de maisons religieuses; en quelques années elle fonde l'hôpital d'Hesdin, les monastères de la Thieulloye à Arras, du Val-Saint-Esprit à Gosnay, de Sainte-Claire à Saint-Omer, en même temps qu'elle contribue largement à la construction du monastère du Mont-Sainte-Marie et de l'hôpital de Gosnay, fondés par Thierry d'Hireçon. En 1325, le monastère de Sainte-Claire est à peu près terminé; l'évêque de Téroouanne vint le bénir le dimanche avant la fête de Saint-Luc. Plusieurs peintres avaient été employés à sa décoration: c'étaient « Jore le paigneur », Colart de Closcamp <sup>(3)</sup>, et Cloy ou Eloy Le Crokemakere, de Saint-Omer. Jore a pour mission de blanchir

<sup>(1)</sup> A. 457. — « A Jehan Lescot, pour une taule de caisne de viii piés et demi ou environ de lonc, dont on a fait une nœve taule à l'autel de le capelle du castel, x s.

« A Simon le paigneur, pour ledite taule avec l'ymage de Notre Dame desur l'autel rappareillier et paindre, et trouver y estoffes et couleurs tout à sen coust, par marchié fait en tasque, mii lb. x s. »

<sup>(2)</sup> A. 866. — « A Roussel de Hamarville, paintre, li quel li ont esté presé sour le onvrage de le taule des Chartrouses de Gosnay, xv lb. et c s. Furent conté sour la façon des mii angles et des mii coulombes pour lesdites Chartrouses u conte fait dou mii<sup>e</sup> jour de march l'an xxvi. »

<sup>(3)</sup> Cloquant est un hameau de la commune de Thiembronne, arrondissement de Saint-Omer.

le réfectoire, l'infirmerie, le chapitre et le dortoir, et de « gaunir ledit dortoir, les bans, les traversains, et les montans dudit dortoir roseter et semer d'ancolies <sup>(1)</sup> ».

L'œuvre de Colart de Closcamp est autrement importante; elle est décrite avec quelques détails dans le compte du bailli de Saint-Omer, de la Toussaint 1325 <sup>(2)</sup> : « A Colart de Closcamp, paaigneur, pour gaunir et quareler le moustier, le refroitoir, l'escole et le capitere, et pour paindre de vert et vermeil cauponné les bans et les montans du moustier, les poutres du refroitoir et du capitre, le custode des orloges, et pour faire esdites peintures listes rosetées en le manière qui contenu fu el marchié <sup>(3)</sup> que Madame fist à lui, pour toutes ces œuvres faire, xxx lb.

« Item, à luy, pour les bans du moustier roseter de blanc estain et de doré, pour le glent qui siet deseure le mur qui est entre le moustier et le cœr des dames, pour le columberch qui est entre le canchel et le moustier paindre, l'une columbe verte, l'autre vermeille, et couleur à oille, pour les grans bans du refroitoir roseter de blanc estain et de doré, pour n listes alans tout entour le cloistre dessous le lambruis, pour xii hymages qui sont dedans le cloistre paindre à ole, et pour les hymages qui sont el portail, cest assavoir 1 cruchefis, Notre-Dame et S. Jehan, monsgr d'Artois, madame la comtesse d'Artois, madame la Royne, monsgr le prevost d'Ayre, et le couvent de Sainte-Clare <sup>(4)</sup>, toutes ces hymages dudit portal estoffées de fin or et de couleur à ole, pour toutes ces choses faire et paindre bien et soffisamment en la maniere qu'il appartient, par marchié fait en tasque à Madame, xx lb.

« Item, à luy, pour faire en reons compas les xii apostres del eglise de couleur à ole et les deademes de or, vi lb <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> A 436. — Chandeleur 1325. Il reçoit 4 l. 10 s. pour ce travail.

<sup>(2)</sup> A. 442.

<sup>(3)</sup> Ce marchié n'a pas été retrouvé.

<sup>(4)</sup> Robert II, comte d'Artois; Mahaut, comtesse d'Artois; Jeanne, sa fille, reine de France, veuve de Philippe V; Thierry d'Hireçon, prévôt de la collégiale d'Aire. — Mahaut était sans doute représentée portant dans ses mains l'image du monastère de Sainte-Claire. C'est ainsi qu'elle était figurée dans une statue du portail de la Thieulloye, dessinée par Antoine de Sucre en 1601 sur l'ordre des Archiducs. Ce dessin est conservé à Bruxelles dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne.

<sup>(5)</sup> Je pense qu'il faut entendre par là les images des apôtres peintes dans des médaillons ronds. — Devant chacun des apôtres était attaché à la muraille un chandelier de fer : « A Jake de Baillon, fèvre, pour xii candeliers de fer mis et atakiés au devant des xii apotres en l'église, v s. la paire, valent xxx s. »



« A François Le Portre, pour trois hymages de fust tous tailliés, cest assavoir 1 cruchefis, Notre Dame et S. Jehan qui sont en une crois sour le pinacle qui est entre 11 estaus en l'arrière cœur des dames, xxvi s.

« Au-dessus dit Colart, pour ledite crois et les ymages paindre, et faire 111 ewangelistes de peinture ès 111 bras de le crois, et appareiller bien et soffisamment de couleur à ole, les deademes et les parures dorées, lx s. »

Ainsi l'œuvre confiée à Colart de Closcamp peut être divisée en trois parties : 1° peinture à l'ocre jaune avec carrelage en couleur du réfectoire, de l'école, du chapitre, etc., peintures en diverses couleurs de poutres, bancs, « custode des orloges », etc., et, dans certains cas, semis de rosettes d'étain blanc et d'étain doré; 2° peinture d'une colonnade, en alternant les colonnes vertes et vermeilles, listes autour du cloître, douze images dans le cloître, et dans l'église celles des douze apôtres; 3° peinture de deux groupes sculptés; les images du portail taillées en pierre par Bauduin de Brecquesen et le crucifix accompagné des statues de Notre-Dame et de Saint-Jean, taillé en bois par François Le Portre. Toutes ces peintures sont faites à l'huile et rehaussées d'or.

A Eloy Le Clokemakre, de Saint-Omer, était confiée la peinture des tables et des quatre colonnes de l'autel. Celui-ci était fait d'une « lame de marbre de Tournay » et de deux « taules de caisne, l'une mise sur l'autel desous le chybore et l'autre du lonc au dessous de le taule de marbre<sup>(1)</sup> »; sur la première de ces tables (le retable), entourée d'une bordure dorée et émaillée, analogue à celle de Gosnay, que nous avons décrite, sera peint un Christ en crois entre la Sainte Vierge et Saint Jean, « ou les vii eures du jour »; sur la seconde, bordée comme la première, et placée en *antependium*, le couronnement de la Vierge et les quatre Évangélistes.

Les quatre colonnes<sup>(2)</sup> sont dorées ainsi que leurs bases et chapiteaux, elles portent à leur fût un nœud armorié des armes d'Artois; les anges sont dorés avec des ailes en couleur. Ces colonnes sont reliées entre elles et à la colonnade qui forme le chancel du chœur

(1) La table de marbre est payée 100 s.; les tables de chêne fournies par Henri Le Bloc, « huchier de S. Omer », sont payées 20 s. chacune.

(2) « A Jake Hardebolle, pour 1111 colombes entailliés mises entour le grant autel, acatées par Madame, cascune xii s., valent XLVIII s. »

par des verges de fer étamé, sur lesquelles glissent les courtines de l'autel<sup>(1)</sup>.

« A Éloy Le Clokemacre, pour les III columbes paindre avec les III angelos qui sus sont, dont li angels et li capitel doivent estre de fin or et caneil (?), et tous les eles plumetées de couleurs, et les columbes de fin or dorées entre la base et le capitel, et le neu armoié des armes monsgre d'Artoys bien et soffisamment, et li neus et le basse doivent estre doré. Item, II taules de autel, chelle de-seure doit avoir le bort doré esmaillié de voirre, un Crucefiement, Marie et Jehan, ou les VI eures du jour, les campagnes de couleurs, les dyademes de or, le taule pardessus doit estre li bors dorés, esmailliés de voirre et le campagne de couleurs, I couronnement et III ewangelistes, xx lb. »

La même année, Éloy Le Clokemacre peignait un ciboire<sup>(2)</sup> avec une image tournante, acheté à maistre Jean de Runescure pour le monastère des Dominicaines de la Thieulloyé près Arras.

Un autre peintre de la même famille, peut-être le fils du précédent, Jacques Le Clokemacre, qualifié de bourgeois de Saint-Omer, travaille aux « entremés » exécutés à Hesdin, en 1365, sous la direction de Vincent de Boulogne, pour la visite du duc et de la duchesse d'Orléans<sup>(3)</sup>.

C'est un exemple de plus de cette stabilité de la profession dans les familles d'artistes et d'artisans du moyen âge, que nous avons observée chez les Boulogne. C'est ainsi qu'à Arras, après Jean Acart, on trouve Guillaume, peintre aussi, peut-être son fils, bourgeois d'Arras, en 1345. De même les Harmaville : nous avons rencontré Roussel peignant l'autel de Gosnay en 1328; la même année

(1) « A Jake de Baillon, fèvre, pour III<sup>xx</sup> VIII piés de verges reondes estamées mises sur les columbes dessus dites pour faire courre les dras del autel parmi, et pour lesdites columbes tenir droites en estat et efforchier avec le columbeich dont li cœrs est clos, auquel il a II verges teles que dit est, chascun pié acaté VIII d., valent Lxv s. III d. »

(2) A. 444. — « Bailli. Nous vous mandons que vous païés à maistre Jehan de Runescure pour un chyboire à tout une hymage tournant que il nous a vendu pour les sœurs de la Tieuioie d'Arras, VII lb. par. Item, païés à Eloy Le Clokemakere de Saint-Omer pour la peinture dudit chyboire et del ymage que il paindra selonc les convenences de I chirographe que il vous baillera, IX lb. p. » (5 mai 1325.)

(3) A. 715. — Quitt. du 6 août 1365, de 18 écus d'or, à 20 gros de Flandre pour l'écu, « pour plusieurs feuilles d'or, d'argent et autres choses par lui faites et livrées en l'hostel à Hesdin, pour entremez et autres choses, quant monsgre le duc d'Orliens et me dame se femme y furent daerrainement. »

les deux frères Jean et Gadiffer de Harmaville peignent avec Jean Hane de Béthune et Jacquemart Le Roux de Harmaville, peintres, des bannières, panonceaux, selles pour l'ost de Flandres<sup>(1)</sup>.

Ce Jean Hane, de Béthune, est probablement le même personnage que le « maistre Jehan » qui, en 1326, fait marcher pour « enluminer et redorer l'aigle dou castel de Remy qui est sus le gaille », moyennant un prix fait de 50 sous<sup>(2)</sup>, et, en 1346, peint des bannières pour le château de Lens, et, sur les portes, des écus aux armes du roi, du duc et du capitaine<sup>(3)</sup>. En 1332, Jean Le Hane, peintre, reçoit 12 sous « pour pourtraire et figurer çou dont on fist le restor » d'un homme pendu par effigie à la justice de Béthune. (A. 523.)

Je mentionne, non pas au point de vue artistique, mais comme singularité, ce Mathieu Bérart, qui blanchit des salles et peint des lambourdes au château de Bellemotte, en 1339, et joint à son titre de « maistre blanchisseur » le bizarre métier de « tueur d'araignes et de mouches<sup>(4)</sup> ».

Dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, des peintres d'origine parisienne sont employés à Arras et y paraissent fixés à demeure. Ha-

(1) A. 484. — « A Jehan de Harmaville et Gadiffer son frere, peintres, pour ii bannières, pour pignonchiaux à glaive, de cendal batus à or des armes Madame. et pour pluseurs pignonchiaux, lxxiii lb. xviii s. Au dit Jehan, pour iii banieres batus à or des armes Madame, vi lb. Au dit Jehan pour lviij pignonchiaux de toille de couleur des armes Madame, pour le carroy, lviij s. Pour les dis pignonchiaux et bannières envoyer en l'host par ii fois par Jacot le voiturier et pour i panier à mettre les pignonchiaux, xi s. vi d. A Jehan Hane peintre, de Béthune, pour xv pignonchiaux de couleur des armes Madame, xxv s. A Jacquemart Le Rous de Harmaville, peintre, pour ii bannières des armes monseigneur Jehan de Meleun, faites de chendal, l'une batue à or et l'autre de cousture, par marchiet fait, xi lb. Audit Jacquemart, pour une banière de chendal des armes monseigneur d'Estournel mareschal Madame, à i quartier des armes Madame batue d'or et le crois d'argent, iiii lb. xs. A Jehan de Harmaville pour repaindre le selle monseigneur Jehan de Meleun, xs. » (15 septembre 1328.)

(2) Ascension 1326. — A. 447.

(3) A. 651. — Quatre bannières sont placées sur les portes et tours du château, « deux des armes monsr le duc toutes plaines, et les deux des armes parties du Roy et de le cappitaine de Lens ». Ce fait se rapporte à la mise en état de défense des châteaux d'Artois au lendemain de Crécy.

(4) « A Mahieu Berart, le maistre blanquisseur, tueur d'araignes et de mouskes, pour enduir et blanquir les ii grans cambres monsr le duc, le haute et le basse, et les cambres de le tour quarrée et ailleurs en pluseurs lieux, par lviij jours, xviii d. par jour », etc. (Bibl. nat. *Colbert*, coll. de Flandre, n<sup>o</sup> 189.)

quette de Paris reçoit 22 livres 16 sous « pour battre III bannières d'or des armes monsr et de son fix et pingnonchiaux de lances et de trompes », et 4 livres 10 sous « pour II larges pour monsr et pour son fix » en 1342 (A. 621); l'année suivante il travaille au château de Bellemotte, il y peint des bannières et « v chevalleros d'airain » destinés à porter les enseignes du duc de Bourgogne<sup>(1)</sup>. En 1380, il peint des écussons pour le service célébré en l'abbaye de Saint-Vaast, pour la comtesse de Flandre. (A. 779.)

En 1371, Jean Le Breton, qui appartenait sans doute à la famille parisienne de ce nom, si en faveur auprès de la comtesse Mahaut, peint une chambre à l'hôtel de la comtesse de Flandre, au-dessus de la fourrière, sur la place Saint-Vaast<sup>(2)</sup>. C'est aussi à l'hôtel d'Artois, à Arras, que travaillent, en 1382, Pierrot de Paris et Maielin de Paris. Ils peignent ensemble deux chambres; de plus, Maielin peint des écussons et divers harnais pour les obsèques d'Antoine de Poitiers faites aux Cordeliers d'Arras, le 3 janvier 1382<sup>(3)</sup>; il était encore à Arras en 1398<sup>(4)</sup>.

## V.

Pour Paris, la plus ancienne mention de peinture conservée au Trésor des chartes d'Artois est un ordre de payement daté du 10 avril 1296, en faveur de Pierre d'Estrées, sellier et peintre à Paris, qui avait dû exécuter à l'hôtel d'Artois des travaux considérables, si l'on en juge par l'importance de la somme qui lui est attribuée : *Petro de Estrées, sellario de Parisius, pro sellis, paris. libras centum, et pro pitura domus nostre de Parisius, par. libras trecentas*<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> A. 625. — « A Haquette de Paris pour harmonier des armes de Bourgogne et d'Artois d'asur et de fin or [le grande] banniere du caupperon de le porte. . . . A lui, pour paindre v grans chevalleros des armes de Bourgogne et d'Artois de fin or et de couleurs à oile. . . . A lui, pour armoier d'asur et de fin or les II bannières des II debous de ledite porte des armes de Bourgogne et d'Artois. . . . » (Parchemin déchiré.)

<sup>(2)</sup> A. 748. — 30 septembre 1371.

<sup>(3)</sup> A. 788. — « A Maielin le peintre, pour LXX escenchons de bature, LXXVI escenchons de peinture, pour noircir la chapele et les chandelers, pour le fust et façon du blason, pour faire et armoier les couvertures du cheval, la cote d'armes batre et armoier et la sele, vi lb. viii s. »

<sup>(4)</sup> Guesnon, *Cartulaire de la ville d'Arras*, p. 169.

<sup>(5)</sup> A. 140. — Peut-être Pierre d'Estrées est-il d'origine artésienne, on trouve dans le Pas-de-Calais trois communes du nom d'Estrées.

Les documents font malheureusement défaut pour les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle.

Au mois de juillet 1310, deux peintres de Paris sont envoyés à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, pour examiner et peindre la chapelle que la comtesse Mahaut avait fondée en mémoire de son père, inhumé dans ce monastère<sup>(1)</sup>. L'un d'eux était probablement maître Raoul de Senlis, qui, le 12 août 1312, reçoit 21 livres 12 sous pour la peinture de la chapelle de Maubuisson<sup>(2)</sup>. C'est au mois de juin de cette même année que fut portée en l'abbaye la tombe de Robert II d'Artois; elle se composait d'un gisant, à l'image du défunt, en argent<sup>(3)</sup>, œuvre de l'orfèvre parisien Guillaume Le Perrier, reposant sur une table de marbre portée par des lions. Cette statue était, au moins en partie, peinte et dorée; la figure, sans doute, était peinte d'incarnation<sup>(4)</sup>. Le nom du peintre nous est inconnu.

La mode était du reste de peindre les figures d'orfèvrerie, soit que ces figures fussent du même métal que le reste de la pièce, soit qu'elles fussent en bois sculpté, le reste en métal, comme on en peut voir quelques exemples au musée de Cluny. C'est ainsi que l'orfèvre Renaud reçoit, en 1311, 20 sous « pour paindre et pour dreceir et pour burnir une image de Notre Dame ». En 1328, Étienne Le Furbi, orfèvre, qui vient de faire, pour la comtesse Mahaut, une nef d'argent avec dorures et émaux, en fait « paindre d'incarnation les ymages ». (A. 474.)

Évrart d'Orléans est le premier peintre mentionné dans les comptes de travaux de l'hôtel d'Artois à Paris et du château de Conflans. Il y est qualifié à la fois d'imagier et de peintre; c'est sous cette première profession qu'il est inscrit au livre de la taille de de 1292, taxé à 4 sous, demeurant en « la grant rue », paroisse de Saint-Eustache<sup>(5)</sup>. En 1313, il travaille et dirige certains travaux à l'hôtel d'Artois à Paris<sup>(6)</sup>; les années suivantes il travaille à Conflans;

(1) A. 270. — « Le x<sup>e</sup> jour de juignet, fu donné à 11 peintres de Paris ki furent mandés pour veir la capele de Pontoise pour paindre la, v s. »

(2) A. 298. — « A maistre Raoul de Senlis, pour paindre la chapelle de Maubuisson, xxi lb. xii s. »

(3) Attesté par plusieurs quittances de Guillaume Le Perrier de 1307 et 1308.

(4) « Pour vif argent pour dorer, vi s. viii d. Pour couleurs, et pour la deserte du paindre qui paint en l'image, viii s. viii d. » (A. 298.)

(5) Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 46.

(6) « Ce sont les journées des ouvriers qui font la garderobe de tres haute dame

en mars 1314, il passe un marché avec la comtesse d'Artois pour la construction d'une salle en son manoir de Conflans, au prix de 1,200 livres petits tournois, sur lesquels il reçoit 300 livres à titre d'avance le 18 juin de la même année<sup>(1)</sup>. De 1317 à 1319, il peint une chapelle et des galeries à Conflans<sup>(2)</sup>. En 1314, il avait fait marché avec Jean de Rouen, « ymagier », pour la peinture du tombeau d'Othon, comte de Bourgogne, que le sculpteur parisien Jean Pépin de Huy<sup>(3)</sup> venait de terminer; lui-même avait sculpté « une crois et une ymage » de Robert II comte d'Artois, que la comtesse Mahaut voulait faire placer devant l'abbaye de Maubuisson<sup>(4)</sup>.

Après 1319 ou 1320, son nom ne se trouve plus dans nos comptes. Peut-être était-il le père ou le proche parent de Gérard d'Orléans, qui jouissait, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, d'une grande et légitime célébrité<sup>(5)</sup>; la similitude du métier, jointe à celle du nom et à la convenance des dates, rend vraisemblable cette hypothèse.

Comme Evrart d'Orléans, Jean de Rouen prend dans les actes

et puissant madame d'Artois à son hostel à Paris, faite par Everart l'ymagier, laquelle fu commandée à faire le mardi après Quasimodo l'an mcccxiij. Arch. nat., KK 393.

<sup>(1)</sup> Mandement de la comtesse Mahaut du 23 mars 1314, ordonnant de donner « à maistre Everart d'Orliens, peintre, pour le premier paiement de douze cens livres petiz tournois bons, pour les euvres d'une maison qu'il nous doit faire en notre manoir à Conflans, ccc livres de petis tournois bons ». Quitt. du 18 juin 1314 : « Je, Everart d'Orliens, bourgeois de Paris, fais savoir à tous que j'ai eu et receu de maistre Etienne Bricadel, tressorier madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, pour le terme de la Saint Jehan Bauptiste prochain venant, que on me devoit, pour un marchié fait à madite dame, d'un bastisement d'une sale que je doi faire à Esconflans ou manoir madite dame, trois cens livres petis tornois et m'en tiens à bien païé. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres. Donné à Paris le xviii<sup>e</sup> jour de juing l'an mil iii<sup>e</sup> et xiiii. » (A. 324.)

<sup>(2)</sup> « Du command madame d'Artois, à mestre Everart fait paindre une chapelle à Conflans après que li Roys Loys trespassa, qui Diex absoille. Item, la tierce année ensuivant furent peintes unes galeries à Conflans devant la chapelle, qui furent au pris de xxx lb., de laquelle chose ledit Everart en bailla xx lb. Item, pour ladite chapelle, lx lb. » Arch. nat., KK 393.

<sup>(3)</sup> Sur ce sculpteur, voir les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV.

<sup>(4)</sup> Quittance du 21 juin 1314, de 20 l. par. « pour les ouvrages d'une crois et d'une ymage de monsr d'Artois, qui Diex absoille, que je dois faire devant l'aboye de Mabuissou jousto Pontoise ». (A. 324.)

<sup>(5)</sup> Sur Gérard ou Girard d'Orléans : *Nouvelles Archives de l'art français*, t. I et VI. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. I. Douët d'Arceq, *Comptes de l'argenterie*. Bordier et Brièle, *Confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins de Paris*.

le titre d'imagier et joint à cette profession celle de peintre. Le 15 novembre 1314, il reçoit 8 livres parisis « pour paindre les ymages et la sepulture de la tombe monsgr de Bourgogne, qui Diex absoille <sup>(1)</sup> »; il s'agit, nous l'avons dit, du tombeau exécuté par Jean Pépin de Huy, et transporté à l'abbaye de Charlieu, où reposaient les restes du comte Othon. Quelques mois plus tard il peignait encore la tombe de marbre destinée par la comtesse d'Artois à l'église des Cordeliers de Poligny, où était inhumé son second fils, le petit Jean d'Artois <sup>(2)</sup>.

Quelques années plus tard, en 1320, la tombe du fils aîné de Mahaut, Robert, mort en 1317, était aussi couverte de peintures <sup>(3)</sup>; le 24 février 1320, Pierre de Bruxelles donne quittance de 40 livres, prix convenu avec la comtesse d'Artois, « pour toute la peinture de la tombe et sepouture de feu Robert d'Artois, fil la contesse d'Artois et de Bourgogne, qui Diex absoille, qui gist ou moustier aus Cordeliers de Paris, par marchié fait, quarante livres par. » (A. 387.)

En 1317, Robert de Lannoi travaille à Conflans; le 18 juin il donne quittance de 14 livres parisis « pour la peinture des loges, torneles et alées des chambres aisiées devers le pont de Charenton <sup>(4)</sup> ». La même année, il exécute quelques travaux de peinture pour les obsèques de Robert l'Enfant et de la dame de Pertois, inhumés l'un et l'autre aux Cordeliers de Paris.

(1) A. 329.

(2) « Le vi<sup>e</sup> jour de juinguet à mestre Jehan de Huy, tombier, en payement de xxxii lb. qui li estoient deus pour la façon d'une petite tombe de marbre pour Jehau jadis fil Madame, qui Diex absoille, qui gist à Pouligni, xxiiii lb. A Jehan de Roen de Paris, pour paindre ladite tombe, xx s. » (A. 334.)

(3) Cette tombe, aujourd'hui conservée dans l'église abbatiale de Saint-Denis, ne porte plus aucune trace de peinture. Il faut remarquer que toutes les statues tombales exécutées sur l'ordre de la comtesse Mahaut, trois en marbre ou albâtre, une en argent, sont peintes.

(4) Robert de Lannoi ou de Launoi, à la fois sculpteur et peintre, est l'auteur de statues conservées au musée de Cluny et provenant de l'église de Saint-Jacques de l'Hôpital. (H. Bordier, *La Confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins.*) « Je, Robert de Lannoi, fais à savoir à tous que j'ai eu et receu de maistre Estienne, tresorier Madame la contesse d'Artois et de Bourgogne, pour la peinture des loges, torneles et alées des chambres aisiées devers le pont de Charenton del hostel madite dame, de Conflans, xiv l. par. En tesmoing de ce j'ai mis mon seel à ces lettres faites le xviii<sup>e</sup> jour de juing l'an xvii. » (A. 356.) « A Robert de Lannoi, pour la peinture des chandeliers et de la maison où fu mis le luminaire, des armes d'Artois et de Bourgogne, xxiiii s. (1317. — A. 354.)

En 1318, Robert Le Fenier ou Le Fevier reçoit 10 livres parisis « pour toute la peinture du pignon de la salle de Paris, par marchié fait », 60 sous « pour la peinture des alées, si comme on se part de la salle devers la consirgerie, le pignon dessus la porte par dehors, et de la porte dedans l'hostel jusques en la chambre où en met l'avoine, par dessous le planchié », puis 40 sous « pour laver les 11 chambres, la chapelle et la salle de l'hostel <sup>(1)</sup> ».

A Conflans, deux peintres, Henriet Haquin et Guillot de Proyans, donnent quittance le 25 mars 1320 pour six livres parisis qu'ils ont reçus chacun pour travaux d'une certaine importance : Henriet Haquin « pour toutes les peintures du ciel des grans galleries, des tirans et des lymandes de iceles galleries faites à destrempe » ; Guillot de Proyans « pour la peinture de cinc chambres en l'hostel Madame à Conflans, les 11 grans vieix chambres, la chambre basse delez lesdites chambres, la chambre coste à vieix chapele, la chambre sus les piliers en la court et la vis par ont on va ès dites chambres <sup>(2)</sup> ».

Le 20 juin 1320, la comtesse Mahaut fait marché avec Pierre de Bruxelles, peintre, demeurant à Paris, pour la peinture d'une galerie à Conflans <sup>(3)</sup> :

« A tous ceus qui ces lettres verront et orront, Gile Haquin, garde de la prevosté de Paris, salut. Sachent tuit que pardevant nous, vint en jugement en propre personne Pierres de Broisselles, peintre, demourant à Paris, recognut et confessa en droit, de sa bonne volonté, sanz contrainte, lui avoir fait marchié et convenant exprès à très haute, très noble et très poissant dame, madame la comtesse d'Artois, de paindre et faire paindre à ses couz propres, unes galleries que ladicte madame la contesse a en sa meson de Conflans, bien et loyaument à son pouoir, en la forme et manière qui ci après s'ensuit. Premièrement le champ des ymages, de plonc le plus fin que l'on pourra trouver; et sera l'image du conte d'Artois, en tous lieuz là où il sera, armoiez des armes dudit conte; et les autres ymages des chevaliers, nuez de plusieurs couleurs, et leurs escuz, en lieu où il apperront, seront armoiez de leurs armes, et enquera l'en queles armes il portoient ou temps qu'ils vivoient; et

(1) A. 359, 361, 365.

(2) A. 387. — Quittances du 25 mars 1320.

(3) A. 389. — Ce marché a été publié par M. G. Demay dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXVI, mais l'intérêt qu'il présente m'a décidé à le rééditer.



les galies, nez et vessiaus de mer, armées de genz d'armes, et les diz vessiaux faiz selonc ce qu'il sont en mer, en la meilleur maniere que il pourront estre faites en peinture. Et fera ledit Pierres une lite tout entour ces choses, et dessus les diz ymages aura lettres qui deviseront par brieve compilacion le fait de l'estoire comment ledits conte jeta pieça les deux bariz de vin en la fontaine, et ainssi sera fait l'un des pingnons de ladite galerie. Et les diz chevaliers auront hyaumes, haubers et espées selonc ce qu'il appartendra d'armeures, fais d'estain, aussi comme d'or et d'argent. Et en l'autre pingnon de ladite galerie sera fait ce que ladite dame vondra. Et dessouz la lite en venant au siège, de vert quarrelé de blanc refendu de vermillon. Et seront les piliers de ladite galerie vermeils de mine et de fleurs de liz d'estain aussi comme argent. Et fera ledit Pierres sous la lite, se il plect miex à ladite dame, courtines ou fenestrages à arches. Et fera tant d'ymages et d'estoiresès dites galeries comme il est contenu en un roole qui est pour droit dudit Pierre. Et seront toutes ces choses faites à huile et des plus fines couleurs que l'on pourra, si comme ledit Pierres le confessa par devant nous. C'est assavoir : pour le pris de quarante huit livres parisis fors, desqueles ledit Pierres confessa avoir eu et receu de ladite madame la contesse, par les mains mestre Estienne son tresorier, seize livres parisis fors, et s'en tint à bien poier par devant nous. Et le remenant, ladite madame la contesse li sera tenue de rendre et poier, en faisant ladite besongne. Et promist ledit Pierres pardevant nous par son serment à bien et loyaument faire, en la manière que dit est, les choses dessus devisées et à rendre et poier touz couz et dommages que l'on auroit en ce cas par sa deffaute. En obligeant quant à ce, à ladite madame la contesse, soy, ses hoirs, touz ses biens et de ses hoirs, meubles et non meubles, presentz et avenir, à justicier par toutes justices pour ces lettres du tout enteriner. En tesmoing de ce nous avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris, l'an mil ccc et vint le vendredi avant la feste de la Nativité saint Jehan Baptiste.»

Ces peintures furent exécutées, comme l'atteste une quittance de payement en date du 26 juillet 1320<sup>(1)</sup>.

Le comte d'Artois, qui fait l'objet de ces peintures, ne peut être que Robert II, père de la comtesse Mahaut. Il est en effet toujours

<sup>(1)</sup> A. 389.

désigné, dans les documents émanant de la chancellerie de sa fille, par le titre de « comte d'Artois », tandis qu'Othon, qui n'eut droit à ce titre que pendant une année, est toujours mentionné sous le nom de comte de Bourgogne. De plus, Mahaut paraît avoir eu pour la mémoire de son père un culte tout particulier; sans doute elle fait élever à son mari un magnifique monument de marbre en l'église de Charlieu, et chaque année elle fait prier pour son âme; mais son père a une tombe d'argent dans l'église de Maubuisson, une statue à la porte de cette abbaye, une statue équestre dans le sanctuaire de Notre-Dame de Boulogne; c'est auprès de lui qu'elle veut reposer, « à ses pieds », comme elle le dit dans ses testaments, désirant cependant, dans le cas où le pape autoriserait cette « division de ses restes », que son cœur soit déposé auprès de celui qui fut son mari. L'épisode des deux barils de vin jetés par le comte dans la fontaine n'est point relaté par les chroniqueurs, ou du moins ne l'ai-je pas retrouvé; quant aux nefs chargées d'hommes d'armes, elles étaient probablement destinées à rappeler l'expédition conduite par le comte d'Artois sur les côtes de Sicile. Sans doute il n'y fut pas toujours heureux; il semblait être dans la destinée de ces comtes d'Artois de tenter sans succès le sort des armes, mais de racheter leur désastreuse témérité par le plus généreux courage et de payer du prix de leur vie vaillamment sacrifiée les folles et chevaleresques journées de Mansourah et de Courtray; on pardonne beaucoup à qui meurt pour la patrie, et Mahaut s'honorait en glorifiant la mémoire de cet intrépide vaincu.

Ce ne fut point la seule œuvre exécutée par Pierre de Bruxelles pour la comtesse Mahaut, c'est la seule malheureusement sur laquelle nous possédions quelques détails. En 1321, il travaille encore à Conflans pour faire quelques réparations et poursuivre ses travaux de peinture. « A Pierre de Bruxelles pour rappareillier les peintures de Conflans quant li Roy s'en partit, xviii s. » (A. 396.) Le 29 juin, en effet, le roi dînait à Conflans avec la reine et d'autres personnes.

Le compte de l'hôtel de la Toussaint 1321 contient encore cette mention : « A Pierre de Brusselles peintre, pour la peinture du pavoillon dedens et dehors, et du pignon de la sale de Conflans, xi lb. »

En 1323, il peint les vieilles galeries et la grande salle de l'hôtel de Paris, travail considérable, puisqu'il est payé au prix de soixante

livres, mais sur lequel je n'ai pu jusqu'à présent trouver aucun renseignement <sup>(1)</sup>.

Ces travaux de décoration murale ne sont pas les seuls qui occupent son pinceau. En 1326, il reçoit soixante sous pour avoir peint une statue d'albâtre sculptée par Jean de Huy pour les religieuses de la Thieulloye près d'Arras, et transportée cette année même dans leur monastère <sup>(2)</sup>.

Deux ans plus tard, en 1328, nous le trouvons peignant sur étoffe, à un prix fort élevé : le brodeur Étienne Chevalier a confectionné pour la comtesse d'Artois une « chapelle de quaresme sarrasinoise » composée de « drap, doussier, chesuble, touaille d'autel, estolle et fanon » de samit blanc avec franges et orfrois ; Pierre de Bruxelles est chargé, au prix de vingt livres parisis, de « pourtraire ladite chapelle de ymageries <sup>(3)</sup> ».

L'année suivante, il est encore occupé à divers travaux de peinture à l'hôtel d'Artois, en même temps il « redore » trois statues d'albâtre, œuvre de Jean de Huy, données par la comtesse d'Artois au monastère des chartreuses de Gosnay, et peint les deux tables formant le retable et l'*antependium* de l'autel de la grande chapelle à Conflans : « A Pierre de Brusselle, pour la peinture de la petite chapelle encoste la grant chapelle del hostel de Paris, xxiii lb. Item, pour les tables del autel de le grant chapelle, et pour revernisser les guereries de Conflans, xx lb. Item, pour redorer iii ymages d'alebastre que furent données aus dames de Gosnay, xx s. Audit Pierre, pour paindre les guereries del hostel de Paris partant del huis de la salle jusques à la conchiergerie, et pour ii crois de fust, x lb. » (A. 494.)

Les documents nous manquent pour suivre plus longtemps l'œuvre de Pierre de Bruxelles.

(1) « A Pierre de Bruxelles, pour paindre et vernezier le grant salle et les vielles galleries, par marchié fait à li, lx lb. » (A. 416.)

(2) Bibl. nat., *Colbert*, collect. de Flandre; ms. 188.

(3) A. 474. — « A Estene Chevalier, pour une chapelle de quaresme sarrasinoise. Premièrement, pour un samit blanc pris à Laude Belun dont l'on fit drap, doussier, chesuble, tonaille d'autel, estol et fanon, achaté ix lb. Item, pour x aunes et demie de chandail blanc pour fourrer ladite chapelle pesant x onces, vi s. x d. tornois l'once, valent a parisis lxxv s. viii d. Audit Estene, pour vi aunes et demie de toile blanche pour fourrer le drap et le doussier, ii s. viii d. l'aune, valent xx s. A li, pour iii aunes et demie d'orfrois mis en le chesuble, et pour une pièce de fringes de soie, xv lb. A li, pour la façon de ladite chapelle xx s. A Pierre de Brusselle, pour pourtraire ladite chapelle de ymageries, xx lb. »

Un autre peintre, dont le nom indique aussi une origine flamande, Jean de Gand, vend à la comtesse d'Artois, en 1328, quatre tableaux à images, dont un rond, de l'ouvrage de Rome, pour la somme de onze livres parisis, dont il donne quittance en ces termes :

«Sachent tuit que je, Jehan de Gant, paintre, demorant à Paris, ay euz et receuz de monsgr Guillaume de Salins, chapelain madame d'Artois, pour m grans tabliaus et uns petiz ront à ymages del ouvrage de Rome, lesqués j'ay venduz et dellivrez à madite dame, xi lb. par., don je me tien pour bien paiez. Donné sous mon seel le dernier jour d'avril l'an M CCC XX et VIII.» (A. 483.)

Il faut voir là, à mon sens, de véritables tableaux de provenance italienne; Jean de Gand est en effet payé, non comme peintre, mais comme marchand. L'un de ces tableaux est rond, forme très rare alors, selon M. de Laborde<sup>(1)</sup>.

A ces peintres on peut ajouter le sellier Uri de Meence qui peint des écussons armoriés pour diverses cérémonies, notamment pour les obsèques de Robert l'Enfant, des chars pour la comtesse Mahaut et des selles richement décorées, et un certain Jehannot qui travaille sous les ordres de Pierre de Bruxelles aux galeries de l'hôtel de Paris en 1325.

Après la mort de la comtesse Mahaut (novembre 1329), les documents font défaut ou sont muets sur les peintres employés à l'hôtel d'Artois.

Ce n'est que vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle que je retrouve, au Trésor des chartes d'Artois, la mention de quelques peintres bien connus, Colart de Laon, Jean de Bruges. Celui-ci peint, en 1372, une litière pour la comtesse de Flandre, au prix élevé de 85 francs<sup>(2)</sup>. En 1373, Philippe de Saint-Thiébaud peint des lambris à l'hôtel d'Artois, qui va devenir l'hôtel de Bourgogne<sup>(3)</sup>.

Jules-Marie RICHARD.

(1) « Cette forme de tableau est rare au moyen âge, j'entends les tableaux peints, car les tableaux d'or ronds, avec un miroir en regard, sont très communs. » (Glossaire, v<sup>o</sup> *Tableau rond*.)

(2) J'ai publié ce document au tome VI des *Nouvelles Archives de l'art français*.

(3) « A Philippe de Saint Thilbaut, paintre, pour paindre et vernir xii<sup>e</sup> de lambris en l'hostel d'Artois, païé vi francs. » (A. 753.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

COMPTE DES ŒUVRES D'HESDIN.

*Travaux pour le «miedi». — Étoffes de peinture.*

*Charpentiers.* — Le samedi xvi<sup>e</sup> jour de mars, pour ouvrir à le polie à traire les pierres au midi et pour faire un cassin à jeter le midi. . . Jehans Rastiaus et Jehans Fassages, xii d. par jour pour homme. Pour planer une ais à mettre le midi sus en esquarrie.

*Maçons.* — Pour ouvrir au midi et as filloles du portal de le capele, et pour ouvrir as lyons de plonc qui soustienent le midi, et pour refaire uns degrés de grés qui avalent à la porte du parc. Pour former les luppars de plonc qui soutiennent le midi, et pour ouvrir au portal de le capele, et pour rassir les crestiaux des næves cambres. Pour xii pierres à refaire le midi prises à Estevenon le machon, viii s.

*Peintres et plombiers* (sous la direction de m<sup>e</sup> Jacques de Boulogne. Les peintres Lignage, Tassin de Rolaincourt, le petit Laurent de Boulogne; les plombiers maistre Thomas As-pots-d'estain et son valet). — Pour refaire un nouvel conduit au pas des engiens des aloirs, et pour resauder as terraisses et as nos. Pour geter roses d'estain. Pour remplastrer les ymages deseure les næves cambres. Pour mettre de couleurs sur lesdites ymages, et pour broier lesdites couleurs, et pour geter et mauller le cherce et les lyons du midi. Pour ouvrir asdites ymages, et pour geter les savages du midi. Pour ouvrir as chers qui sont deseure les næves cambres et pour sauder au midi. Pour paindre le veneur des næves cambres, et faire le hourdic d'entour li et pour sauder au midi. Pour paindre au midi et al oratoire des næves cambres. Pour paindre le midi de blanc et paindre en le capele des næves cambres. Pour refaire depichures en la sale d'inde.

Chi ensuivent les couleurs et les estoffes prises par le main maistre Jake de Bouloigne qui les aporta d'Arras pour paindre les onvrages dessus dis.

Premierement, xlv lb. de blanc, et demie, de xii d. le lb., qui valent xlv s. Item, iii lb. de vermillon, de vi s. le lb., qui valent xviii s. Item, i lb. d'asur de ix s. Item, i lb. de asur de vi s. et une autre lb. d'asur de iii s. Item, demie lb. de sinople de v s. Item, v lb. de vert, ii s. le lb, qui font x s. Item, i lb. d'orpiement de xviii d. Item, ii lb. de veruis, de xvi d. le lb., qui font ii s. viii d. Item, demie lb. de tainte de xviii d. Item, xvii lb. de brun et d'ocre, de v d. le lb. qui font vii s. i d. Item, iii dousaines d'estain doré,

de 11 s. le XII<sup>e</sup>, qui font vi s. Item, 1<sup>e</sup> de fin or de x s. Item, pour le luiage du keval que maistres Jakes eut à apporter d'Arras à Hesding lesdites couleurs, et pour le despens dudit keval, III s. III d.

Somme de toutes ches couleurs vi lb. x s.

Chi ensivent estoffes prises pour le miédi, pour le miroir des engiens et pour souder et refaire as engiens et pour les verrieres faire.

Premierement, pour v<sup>e</sup> et III lb. de plonc pour le miédi, de xvi s. le c, qui vaut en somme III lb. x s. VIII d. Item, xxxIII lb. d'estain pour le miédi et pour sauder as engiens, de ix d. le lb., qui font xxIII s. ix d. Item, II lb. de vif argent, vi s. VIII d. le lb., et I lb. de chire de II s. vi d., et demie lb. de gaune poi de III d., et II platiaus de III d., ke maistres Pierres eut pour le miroir des engiens, les queles choses valent en somme xvi s. vi d. Item, III kanes de terre de vii d. pour porter l'iane as engiens. Item, pour siii III d. pour sauder as engiens et au miédi. Item, pris à maistre Hoste le verrier, vii lb. et III quarterons de blanc voirre, de II s. le lb., qui font xv s. vi d. Item, II lb. et III quarterons de voirre de couleurs de III s. le lb., qui vaut xi s. Item, III lb. de plonc geté pour lesdites verrières, de III d. le lb. qui font XII d. Item, II lb. de sandure de xvi d. Item, xxvii lb. de plastre pour refaire les depichures des ymages des noeves cambres, de xxvii d. Item, pour une pel de veelin pour faire sus les miédis de peinture que me dame eut xvi d.

*Fèvre.* — Pour viii naies à fourmes de bos à ouvrer au miédi, v d. Pour III agrappes à tenir les pierres du miédi, XII d. Pour I riule de fer à riuler et attachier le miédi, xvi d. Pour II gouges à trachier le miédi, III d. Pour le crois du miédi faire, ix d. Pour les fers qui soustienent le miédi, III s. Pour II bendes et les cleus qui tienent le cherele du miédi, XII d. Pour I cherele de fer à mettre ens I miroir que maistres Pierres fit pour madame, III d. Pour II keminiás, xviii s. etc.

(Ascension 1308. — A. 237.)

N<sup>o</sup> 2.

Che sont les parties des taules d'autel pour monseigneur le prevost d'Ayre.

Premièrement pour II plankes, XII s. vi d.

Item, pour une planke et III kievrans pris à Grant d'Ais, xix s.

Item, pour II taules carpenter, xi s.

Item, pour cent pièces de voirre à faire les esmaus de le bordure des taules, vii s.

Item, pour paindre les cent esmaus, xviii s.

Item, pour le fin or de quoy li esmal furent doré, vi s.

Item, pour trois cens et demi de pierrettes de voirre, vi s.

Item, pour minne, et blanc, et vermillon, et vert, et orcouleur et toutes autres couleurs, xx s.

Item, pour vernis et pour olle, v s. vi d.

Item, pour le fin or à tout dorer et estinceler les ii taules, vi<sup>e</sup> et iii quarterons, pour caseun cent xiii s., valent c et i s. vi d.

Item, pour celui qui molut toutes les couleurs et pour sen despens par iii jours, xii d. par jour, iii s.

Item, pour celui qui encola et blanki et ataka les esmaus et derest les ii taules par v jours et pour sen despens, ii s. vi d. par jour, valent x s. et x d.

Item, pour celui qui aida à dorer les ii taules et pour sen despens par iii jours, iii s. le jour, valent xii s.

Item, pour celui qui esleva les ii taules et emprima et pour sen despens par xiiii jours, xxxii d. par jour, valent xxxvii s. iii d.

Item, pour celui qui painst les ii taules et pour sen despens par xxix jours, xxxiiii d. par jour, valent iii lb.

Item, pour les porteurs qui ont porté à Gonnaï les ii taules, viii s.

Item, pour le cheval qu'il chevaucha à ceste darraine fois par ii jours, ii s. par jour, iii s.

Somme pour toutes ces parties dessus dites, xvii lb. xvii s. viii d.

(26 août 1324. — A. 433.)

N° 3.

Marguerite, fille de Roy de France, comtesse de Flandres, d'Artoys et de Bourgogne, Palatine et dame de Salins, à noz chastellain et receveur de Hedin, salut. Pour ce que le pignon de la cheminée et l'archière de la fenestre de la Chambre as fleurs de lis de notre chastel de Hedin ont esté remaçonnez, il faut refaire les pinctures ainsi que elles estoient par avant, et à ce sont necessaires les couleurs et les pinctures qui s'ensuivent, tant pour refaire les testes des Roys comme autres pinctures si comme nous a donné à entendre Loreus de Boulogne notre pinctre à Hedin, cest assavoir vi l. de blanc plonc, iii s. le lb. sont xxi s., et est pour faire asise desous l'asur. Item, viii lb. d'asur, et vault xv s. le lb., sont vi lb. Item, une lb. de vermillon, viii s. Item, ii livres de vert de gris, vii s. le lb., sont xiii s. Item, iii livres de rouge mine, iii s. le lb., sont ix s. Item, demie lb. de fin sinopple, xviii s. vi d. Item, demie livre d'orpiment, x s. Item, pour redorer iii cens fleurs de lis, en chascune des dites fleurs de lis ii pièces d'or, sont vi cens d'or et vault le cent xii s., sont les vi c. lxxii s. Item, faut bien xx lb. de plonc pour refaire plusieurs fleurs de lis qui sont perdues et vault le lb. dudit plonc vi d., sont x s. Item, fauroit iii los d'ole, v s. le lot, sont xv s. Item, fauroit iii livres de vernis, v s. le lb., sont xv s. Item, iii boistés de quole, ii s. le boistel, sont vi s. Item, fauroit xxiiii lb. de

plastre de Paris, qui vault iii d. le lb., sont vi s.<sup>r</sup> et est pour refaire les testes des Rois qui sont en le liste. Item, iii lb. d'oqure dont le lb. vault xii d., sont iii s. Les quelles parties montent en somme toute xvi livres viii s. vi d., frans pour xviii s. vi d. la piece. Sy vous mandons que vous deux ensemble avisez les choses dessus dictes, et regardez comment lez couleurs y seront employées, et que lez choses dessus devisées soient bien et deuement faites, et vous, receveur, les paiés. Toutes les mises qui y seront faites seront alloées en voz comptes par raportant certification dudit chastellain. Donné à Arras le xxv<sup>e</sup> jour de février l'an mil cccclxxix.

(21 février 1380. — A. 778.)

---

*NOTE SUR LES RUINES DE YONGA (MACOMADES MINORES).*

De Maharess à Yonga, le trajet est facile à travers un pays généralement plat. Tout d'abord, une série de monticules sablonneux, couverts de touffes d'herbe desséchée et d'alfa rabougri; puis une large sebkha, transformée l'hiver en un marais boueux, couverte en été d'efflorescences salines. Lorsque la disposition ou l'orientation du sol ont empêché l'amoncellement du sable, on trouve une terre assez grasse, noire, propre à la culture, et rien n'empêche de croire à la fertilité de cette région aux époques passées. Sur le rivage, débris de constructions et de poteries antiques. L'embouchure de l'Oued Khefia termine le territoire de Maharess. Le terrain s'élève dès ce moment d'une façon sensible, devient plus accidenté, au point que le château de Yonga disparaît assez longtemps aux yeux du voyageur derrière des rideaux de collines. Le sol est couvert de pierres, débris de l'ancienne ville, disséminées aux alentours. Enfin l'on aperçoit le château avec son assiette massive, ses larges tours, ses murs s'enfonçant peu à peu sous le sable; du côté des terres, ses ouvertures lumineuses qui trahissent le vide et les ruines de l'intérieur.

Le visiteur est frappé, à première vue, par la dévastation complète de ces ruines où s'élève la masse, imposante encore, du château de Yonga. Sur une étendue de plus de 2 kilomètres, des traces de constructions, la plupart au niveau du sol, çà et là des pierres, des murs écroulés; au nord-est la citerne dont nous parlerons plus bas, trois ou quatre murailles encore debout sur différents points.



Tant que des fouilles ne seront pas exécutées, il n'y a lieu de s'occuper en réalité que du château et de la citerne, les seuls vestiges bien conservés et pouvant fournir des éléments d'étude et de comparaison.

La recherche des anciens bassins intérieurs du port serait très intéressante; on retrouverait probablement l'un d'eux à l'embouchure du petit ravin qui existe entre le fort et la citerne, un autre peut-être au débouché d'un long canal en maçonnerie qui tombe au nord du château et tout près de lui. Devant le château, le bassin extérieur, muni de quelques travaux tels qu'une digue ou un brise-lames; il y a lieu de remarquer d'ailleurs que sur ce point la mer ne présente jamais la moindre agitation, les flots de la haute mer étant brisés naturellement par les îles et les bancs de sable qui, au nord et au sud, s'avancent fortement au large.

La plupart des vestiges de maçonnerie qui subsistent, sauf le château, sont des blocs de petit appareil composé de moellons, généralement placés très régulièrement sur le revêtement extérieur et empâtés de ciment à l'intérieur.

Le *bordj* est un quadrilatère un peu irrégulier de 60 à 65 mètres de côté. La base, qui malheureusement commence à se ronger par le temps, forme une bande qui fait le tour complet de l'édifice, ressortant de la surface du mur proprement dit de quelques centimètres. Les blocs de pierres, très bien équarris, sont joints et cimentés avec soin. Jusqu'à une certaine hauteur on voit la trace d'un changement de cimentation tout le long du *bordj*; au delà ce sont encore les mêmes pierres bien taillées, mais l'agencement est moins régulier, la cimentation est plus grossière, peut-être par suite d'une restauration postérieure. On peut remarquer les meurtrières très grossières que les possesseurs du château ont creusées, profitant des interstices des pierres; il est certain, dans tous les cas, que ces ouvertures ont été faites après coup, sans qu'elles aient été ménagées ou prévues dans la construction; nous les retrouverons également à l'intérieur. Enfin, au-dessus de la construction en pierres de taille, court une bande de maçonnerie tout à fait grossière, en briques crues, et qui va se dégradant chaque jour sous l'effet des pluies et du vent; c'est ce travail bien postérieur qui trahit une restauration dont on trouve historiquement la trace lors des invasions des Arabes et des constructions religieuses et militaires de Brahim-ben-Aghlab.

Les tours ont mieux résisté aux efforts du temps et aux destructeurs. La maçonnerie régulière et soignée s'élève sans altération presque jusqu'au sommet. A peu près à la hauteur où, sur les murs des faces, commence le surhaussement en briques, règne une corniche assez légère soutenue par des moellons bien proportionnés et régulièrement espacés. A mi-hauteur on a malheureusement percé aussi des créneaux. L'existence de la corniche indique assez bien quelle devait être la hauteur générale du monument lorsqu'il fut ainsi construit ou reconstruit.

Les créneaux supérieurs des tours ont disparu, mais les étages ont été conservés au nombre de deux au-dessus du rez-de-chaussée. Les fenêtres et les portes donnant sur l'intérieur sont en partie de construction ancienne, mais les voûtes séparant les étages et celle qui recouvre la tour appartiennent à la dernière reconstruction. La tour polygonale de l'est s'ouvre sur la campagne par une poterne ancienne surmontée d'un machicoulis donnant sur le premier étage. Cette tour elle-même, dont le rez-de-chaussée est très élevé, donne sur l'intérieur par une haute voûte : sur le croquis, cette tour est vue extérieurement ; à l'intérieur, la voûte apparaît à droite sur la façade.

L'inspection de l'intérieur nous montre que derrière le revêtement en pierres de taille s'appuyait une maçonnerie assez épaisse dont la plus grande partie a un aspect moderne ; pour la rendre plus solide on y a appliqué de fausses arcades pleines en saillie d'un pied et demi environ. C'est entre ces arceaux qu'on a pratiqué des ouvertures assez larges, évasées vers l'intérieur et correspondant aux créneaux faits après coup dont il a été parlé plus haut.

Une grande ouverture existait sur la face ouest entre deux tours. C'est à présent une trouée béante ; le mur s'est écroulé et forme à terre un gros bourrelet de décombres par-dessus lequel on passe pour pénétrer dans l'intérieur. En cet endroit gisent des débris de marbre et de sculpture qui font supposer que cette porte avait un caractère d'architecture et était rehaussée d'ornements.

On ne trouve pas de traces des murs intérieurs et des piliers qui devaient supporter les voûtes recouvrant tout l'édifice. Certains indices semblent montrer qu'un étage supérieur régnait sur toute l'étendue de l'intérieur.

La face nord repose en grande partie sur une vaste citerne qui dé-

borde sous le sol extérieur avec des regards encore fort apparents. La citerne est voûtée, bien cimentée, soutenue par de nombreux piliers. Elle est habitée à présent par des centaines de pigeons sauvages qui s'échappent à notre approche. Les voûtes sont effondrées en plusieurs endroits, surtout à l'intérieur; mais une bonne partie du souterrain est intacte.

Un indice incontestable d'une reconstruction assez récente, c'est que, dans ce même mur, au nord, au-dessus de la citerne, on voit une longue colonne de marbre couchée et empâtée dans une maçonnerie grossière; c'est l'emploi général qu'ont fait les Arabes et les Turcs des pierres de sculpture dans toutes les constructions qu'ils ont élevées avec des matériaux antiques.

Dans la Koubba, à côté du bordj, se trouvent huit chapiteaux dont quatre sont de style ionique et d'un travail grossier. On ne peut juger de la proportion des colonnes, qui sont tronquées. Quatre chapiteaux corinthiens sont d'un travail plus délicat. Le fût de la colonne lui-même, bien que tronqué et privé de sa base, ne manque pas d'élégance.

A 300 mètres du Bordj se trouve un puits dont l'eau est légèrement saumâtre, mais très claire et très fraîche; la construction en est ancienne.

*Citerne.* — A 1 kilomètre du bordj, sur une hauteur voisine vers l'est, on voit une grande citerne fort bien conservée, longue de cinquante pas, large de dix. Deux galeries voûtées sont séparées par une rangée d'arcades supportées sur des piliers solides; la profondeur totale est de 7 mètres environ. La voûte, en très bon état, est percée de deux rangées d'ouvertures étroites. Les extrémités de la citerne ont subi quelques dégradations. L'eau y était amenée par des pentes du nord et du nord-est. Rien ne serait plus facile que la réparation de ce bassin, dans le cas où se formerait là un centre de population. Peut-être la première construction de cette citerne est-elle fort ancienne; mais, telle qu'elle est aujourd'hui, elle ressemble beaucoup à celles qu'on retrouve à Sfaks, à Sousse, à Kairouan, à Maharess, à Djerba. On sait d'ailleurs que la plupart de ces anciennes citernes arabes ou berbères furent établies sur le modèle des citernes romaines.

Aux alentours de la citerne les ruines sont nombreuses; on distingue, entre autres, un vaste bâtiment carré de 30 mètres de côté,

de construction ancienne (petit appareil). Le port véritable se trouvait vraisemblablement entre le bordj et cette hauteur. On ne voit pas là de restes de constructions ayant un caractère moderne; ce qui indiquerait que, même si la citerne et le bordj furent réédifiés à une époque relativement récente, il ne se forma pas autour d'eux un centre de population important.

Sous-lieutenant BARRY,  
Officier de renseignements.

NOTE SUR UNE BORNE MILLIAIRE DE LA ROUTE DE GAUSA À GABÈS.

Communication de M. le capitaine Roy.

L'inscription suivante a été trouvée par M. le capitaine Roy, du 38<sup>e</sup> de ligne, sur la route de Gausa à Gabès par Bordj el-Hamma, dans le lit de l'oued Segui. Elle nous a été communiquée, au retour de notre troisième mission de Tunisie, par un colonel avec qui nous avons l'honneur de voyager et dont malheureusement nous avons oublié le nom.

IMP · CAES *c. inlius*  
VERVS *maximin*  
VS PIVS FELIX *aug.*  
GERMANICVS M  
5 AXIMVS *Sarmat*  
ICVS MAXIMVS  
DACICVS · MAXIM  
VS PONTIFEX MAX  
IMVS TRIBVNVMCIAE (*sic*)  
10 POTESTATIS *iii im*  
PERATOR V  
ET CIVILIS · VERVS  
MAXIMVS *Nobili*  
SSIMVS CAESAR *pr*  
15 INCEPS *iuventutis*  
GERMANICVS *ma*  
XIMVS · *sarmatic*  
VS · MAXIMVS *daci*  
CVS · MAXIMVS *po*  
20 NTES VETVSTATE *con*

LABSOS·ET·ITER·LONG  
 A·INCVRIA·PRAERV  
 TVM·RESTITVERVNT  
 ET·PRO·SVA·INFATI  
 25 GABILI *pro*VIDENT  
 IA·PerRVIVM *comme*  
 ANTIBVS *Redderunt*  
 XXX

La copie du capitaine Roy porte à la ligne 10 POTESTATIS TERVM; à la ligne 12 ET CIVY IVS VRRVS.

C'est un des milliaires de la voie romaine de *Tacape* à *Capsa*, dont le texte est semblable à ceux qui ont été publiés au *Corpus* (t. VIII) sous les numéros 10021 et 10025. On peut se demander si le chiffre XXX est complet, le reste de l'inscription étant parfois effacé à droite.

Nous avons restitué à la vingt-septième ligne *Re[dderunt]* et non *Re[ddiderunt]* à cause du peu de place dont on dispose à la fin de cette ligne, et parce que ce barbarisme se retrouve sur les deux milliaires identiques déjà connus.

R. CAGNAT.

RAPPORT SUR TROIS INSCRIPTIONS COMMUNIQUÉES PAR M. LE CAPITAINE DUVAL.

De trois inscriptions découvertes en Tunisie à Bêja, Ain-Zaga et Ksar Mezouar, M. le capitaine du génie Duval nous envoie d'excellentes photographies; elles ne sont pas inédites. La première, celle de Bêja, figure déjà au *Corpus* (t. VIII, n° 1224), mais avec une inexactitude que la photographie permet de corriger. A la première ligne il faut lire non M V IVL V M V FIL, etc., mais M V IVLIO V M V FIL, ce qui prouve combien il est utile que MM. les officiers de Tunisie envoient des reproductions photographiques ou des estampages de toutes les inscriptions intéressantes qu'ils rencontrent, qu'elles soient déjà connues ou non.

La seconde, trouvée par moi à Ain-Zaga et publiée dans mon deuxième rapport (n° 234) a été insérée par M. le Dr Schmidt dans l'*Ephemeris epigraphica* (V, n° 471). La photographie de M. le capitaine Duval confirme la lecture de M. Schmidt. Ce savant, en effet, réunissant les quelques lettres, tracées à gauche de l'inscription principale, que je supposais appartenir à la fin des lignes

d'une autre colonne aujourd'hui perdue, par comparaison avec la grande inscription de Souk-el-Khmis dont celle d'Aïn-Zaga est un extrait, les a interprétées ainsi : *Exe(mplum) sac(rum) prescriptum unci* (fortasse [h]unc[e] pro hoc, ajoute M. Mommsen). Le texte, tel qu'il a été donné par M. Schmidt, appelle pourtant quelques observations :

1<sup>re</sup> ligne, il n'y a pas de point après EXE; 2<sup>e</sup> ligne, après les lettres SAC, il n'est pas certain qu'il y en ait un; 6<sup>e</sup> ligne, après le M, au contraire, de *prescriptum*, on distingue un point nettement caractérisé; 7<sup>e</sup> ligne, j'avais lu IVNC sur la pierre alors qu'elle était plus complète qu'aujourd'hui (car le bord gauche, recouvert d'ailleurs de plâtre, l'inscription ayant été engagée dans un mur moderne du camp de Béja, semble endommagé); M. Schmidt n'a pas vu le premier jambage, mais a cru distinguer un petit I au centre du C. Ce pourrait bien n'être qu'un défaut ou une fissure dans la pierre.

Enfin la photographie montre, détail que j'avais indiqué et qui est négligé dans l'*Ephemeris epigraphica*, que le nom de Commode a été martelé sur ce monument et regravé ensuite après la réhabilitation de ce prince. L'inscription doit donc se lire :

EXE	IMP · CAES · M · AVRELI u s
SAC	COMMODVS
PRE	
SCRI	
PTV	ANTONINVS · AVG · SARMATI
M ·	CVS · GERMANICVS · MAXIMVS
IVNC	LVRIO LVCVLLO ET NOMINE ALIO
	RVM · PROCVRATORES CONTEM
	PLATIONE · DISCIPLINAE ET

La troisième inscription, celle du Ksar Mezouar (*Eph. epigr.*, V, 405) ne donne lieu à aucune observation.

Il n'en reste pas moins à remercier M. le capitaine Duval de son zèle pour l'archéologie, et aussi celui qui a sauvé de la destruction ces documents si intéressants pour l'histoire administrative de l'Afrique et les a fait encastrier dans le mur du camp de Béja. Je ne crois pas me tromper en rapportant l'honneur de cette mesure au capitaine du bureau des renseignements, M. Vincent, envers lequel l'archéologie tunisienne a déjà plus d'une dette.

R. CAGNAT.

NOTICE SUR DEUX BRIQUES ESTAMPÉES PROVENANT DE KASRIN (TUNISIE).

Au mois de janvier 1884, étant à Gabès avec M. Babelon, j'eus l'occasion de voir entre les mains de M. Robert, interprète militaire, deux briques estampées provenant de Kasrin, l'ancienne *Colonia Flavia Cillium*, où M. Robert avait pratiqué des fouilles l'année précédente. Nous avons soigneusement estampé ces briques, qui ont été signalées depuis par M. de Villefosse, auquel on en avait communiqué des répliques. Tout récemment M. Renan a reçu de M. Robert une lettre contenant des dessins à la plume d'après ces objets, exécutés en grandeur naturelle. M. Robert ajoute qu'il tient les originaux à la disposition de la collection publique qui désirerait les recueillir. Les dessins que nous publions ci-contre, au tiers de la grandeur d'exécution, ont été corrigés à l'aide de nos estampages<sup>(1)</sup>.

La première brique représente un fauve d'une espèce difficile à déterminer, marchant à gauche entre deux montants qui servent de cadre et se voient également sur la seconde brique. Derrière l'animal se trouve un palmier qui rappelle d'une manière frappante le palmier figuré derrière le cheval sur certaines monnaies de Carthage. Ce travail est extrêmement grossier et date de l'époque chrétienne, où Cillium était le siège d'un évêché et possédait un monastère<sup>(2)</sup>. La seconde brique représente le sacrifice d'Abraham; on voit dans le champ un bélier, et au-dessus du cadre l'inscription suivante :

✠ ABRAM//////YSAC

Des briques analogues ont été découvertes à Tebessa, l'ancienne Théveste; il en existe des spécimens, encore inédits, dans la collection d'El Kef et dans le musée de Saint-Louis à Carthage.

SALOMON REINACH.

(1) Nous n'avons malheureusement pu faire reproduire les dessins originaux de M. Robert, parce qu'ils étaient exécutés à l'encre violette et surchargés de détails. Messieurs les officiers sont instamment priés de n'envoyer que des dessins *au trait*, à l'encre noire ou à l'encre de Chine, si possible sur carton Bristol.

(2) *Corpus inscr. lat.* t. VIII, p. 33.

NOTE SUR QUELQUES LETTRES DE M. TISSOT  
RELATIVES À UNE COLLECTION D'ANTIQUITÉS PUNIQUES.

L'histoire des collections d'antiquités puniques formées à Tunis vers le milieu de ce siècle est fort mal connue : de là, les difficultés que l'on éprouve à déterminer l'origine d'un grand nombre d'inscriptions carthaginoises qui se sont dispersées à travers les cabinets de l'Europe. En 1856, alors que M. Ch. Tissot était élève consul à Tunis, il entretint son père, à différentes reprises, d'une collection de stèles phéniciennes trouvées à Carthage et ayant appartenu à un ancien consul d'Angleterre, M. Reade. « Sa veuve, écrivait-il le 18 mars, a chargé M. Roches (alors consul général de France à Tunis) de l'offrir, moyennant un juste prix, au Gouvernement français ; mais pour que le Gouvernement puisse apprécier la valeur de la collection, je vais en dresser un catalogue et dessiner les morceaux les plus remarquables. Il y a soixante-treize cippes, deux statues colossales de marbre blanc, un certain nombre de vases et une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. C'est le plus jeune de tous les vieux marbres, mais ce n'en est pas le moins curieux, puisqu'il date de la Carthage chrétienne, et que nous possédons peu de représentations de la Vierge à cette époque. »

Un peu plus tard M. Tissot écrivait : « Mon rapport sur la collection Reade est fini : vingt-deux pages et trente-deux dessins. J'ai déchiffré toutes les inscriptions et j'ai saisi cette occasion pour me mettre en rapport avec M. de Saulcy. »

Il paraît donc que les copies de M. Tissot ont été transmises à M. de Saulcy, mais la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* ignore ce qu'elles sont devenues. Il serait intéressant de savoir où sont actuellement conservés les originaux, et surtout la statue de la Vierge signalée par M. Tissot, qui serait une des seules sculptures chrétiennes découvertes à Carthage<sup>(1)</sup>. C'est dans l'espoir d'obtenir des renseignements à cet égard que nous avons demandé pour cette note la publicité du *Bulletin*.

SALOMON REINACH.

(1) Le R. P. Delattre a récemment découvert un groupe analogue faisant partie d'une *Adoration des Mages*, dans les ruines d'une basilique au nord de Byrsa.

---



*NOTES SUR LES RUINES ET LES VOIES ANTIQUES DE L'ALGÉRIE,  
RECUEILLIES PAR LES SOINS DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES.*

Il serait prématuré, dans la situation actuelle des levés topographiques en Algérie, d'entreprendre un travail d'ensemble, tant sur les monuments de l'art indigène que sur les ruines romaines qui émergent du sol sur presque toute l'étendue du territoire de la colonie.

Lors de l'établissement des premières feuilles de la carte (1869-1870) et au moment de la reprise des travaux (1879-1881), on n'attachait aucune importance à ces vestiges des temps anciens, et les gisements de ruines n'ont pas été relevés; on manque, par suite, de données précises sur les environs immédiats d'Alger, de Medeah, d'Oran et de Philippeville. Les recherches, à cet égard, n'ont commencé qu'en 1881. Elles se continuent depuis, parallèlement à l'exécution des travaux topographiques. Elles furent, dès le début, des plus sommaires, car les officiers, pressés par le temps et manquant des connaissances spéciales nécessaires, négligeaient le plus souvent de consigner sur leurs levés les quelques pierres éparses qu'ils rencontraient sur le sol, et auxquelles ils ne prêtaient aucune attention.

L'instruction sur l'exécution des travaux topographiques de 1882, qui consacra son cinquième chapitre à la description des caractères généraux auxquels on peut reconnaître les diverses ruines, stimula leur émulation, et les rapports de fin de campagne renfermaient déjà quelques données précieuses.

En 1883-1884, de nouvelles instructions appelèrent plus particulièrement encore leur attention sur les ruines, et une méthode d'estampage leur fut indiquée.

Les rapports joints aux travaux sont plus complets et permettent d'espérer que les campagnes prochaines donneront de bons résultats.

Les travaux de levée n'avancent d'ailleurs que progressivement, et l'étude ci-jointe doit naturellement se borner aux parties du territoire déjà reconnues.

Elle va énumérer successivement les constatations déjà faites par les officiers dans chacune des provinces de l'Algérie, et en déduire, au point de vue de la position de points et de la viabilité, les

conclusions qu'une étude approfondie du sol rend les plus probables.

Le recueil des rapports annuels et une nouvelle exploration des régions déjà levées, mais sur lesquelles on ne possède pas de renseignements précis, permettront, d'ici à quelques années, de rédiger une étude d'ensemble qui viendra compléter le travail considérable exécuté par MM. les capitaines d'état-major Nau de Champlouis et de Vignerat, de 1860 à 1864.

## I. PROVINCE D'ORAN.

Les côtes de la province d'Oran présentent une succession de falaises parallèles, presque partout inabordables, uniformément orientées du sud-ouest au nord-est, et séparées, vers leur extrémité septentrionale, par des ondulations ou des crevasses, au fond desquelles les torrents venus de l'intérieur amènent à la mer d'énormes quantités de sables.

Ces sables, disséminés par les courants, puis rejetés sur les côtes, sont ensuite entraînés vers les terres par les vents dominants. C'est ainsi que se sont formées ces grandes dunes qui se remarquent :

1° A l'embouchure du Rio Salado, d'où elles gagnent toutes les terres d'Er-Rahel et de Lourmel, et commencent à envahir la grande Sebkhâ d'Oran ;

2° A l'embouchure de l'Oued Amadi, près des Andalouses, d'où elles ont recouvert les deux versants du cap Falcon, près d'Aïn-et-Turk ;

3° A l'embouchure de la Macta, qu'elles ont rejetée à plus de 4 kilomètres vers l'ouest ;

4° A l'embouchure du Cheliff, où les sables, drossés à la côte, inondent toute la région au sud de Mostaganem, menaçant tous les villages de la plaine d'une ruine sinon immédiate, du moins à peu près inévitable, si l'on ne se hâte de prendre des mesures. Ces sables, autrefois fixés par des broussailles qui ont été défrichées sans méthode par des colons inexpérimentés, sont aujourd'hui en mouvement. Ils recouvrent les plantations de figuiers, gagnent la plaine de la Mina par-dessus le Keloub Tsour, et franchissent les gorges du Cheliff au sud de Sour Kelmitou ; ils apparaissent sur les pentes du Dahra jusque près de l'Arba des Beni Zeroual ;

5° Enfin, à l'embouchure de l'Oued el-Abid, où commencent les grandes dunes du Kef-el-Asfer, qui recouvrent tout le pays des Ouled Khrelouf.

Est-ce à ces phénomènes, qui devaient se manifester déjà à l'époque romaine, quoique sur une moins vaste échelle, puisque quelques-unes des régions qu'on vient de citer étaient encore couvertes de forêts? Est-ce à la rareté des eaux potables ou à la pauvreté relative du sol? Est-ce à la transformation à peu près contemporaine de la grande baie de la Macta en marais, puis en terres d'alluvions, qu'il faut attribuer le peu d'intensité de la colonisation romaine dans la province d'Oran? Est-ce aux graves cataclysmes volcaniques qui ont bouleversé cette région sous le règne de Gallien? Toutes ces causes, et sans doute aussi le grand éloignement de Césarée et de Carthage, ont dû y contribuer, et les Romains, comme leurs prédécesseurs, n'ont laissé que des ruines clairsemées, auxquelles il est difficile, en l'état des recherches actuelles, de rendre la physionomie ancienne.

On a retrouvé sur la côte quelques-unes des étapes de mer ayant servi de refuge, de points de ravitaillement ou de trafic aux navigateurs se rendant de Carthage aux colonnes d'Hercule, et, dans l'intérieur, quelques ruines, assez frustes d'ailleurs, de villes, de postes ou de fermes dont les emplacements avaient été admirablement choisis.

Les traces indiscutables de voies militaires sont assez rares, car le sol a subi des transformations considérables.

Il est facile de reconnaître toutefois, en parcourant le pays, que les Romains s'étaient établis sur les terrains les plus riches et, encore aujourd'hui, les mieux pourvus d'eaux potables; ces établissements étaient incontestablement reliés entre eux et avec les grandes voies militaires et commerciales. Il n'est pas moins certain que l'invasion du milieu du v<sup>e</sup> siècle ruina de fond en comble les villes, les postes militaires et les établissements agricoles, et que, lorsqu'à la suite de l'invasion les Vandales se partagèrent les terres, ils vinrent s'établir, sans rien réédifier, là où les terres déjà aménagées se prêtaient le plus facilement à la culture, empruntant les voies de communication du pays, sans les entretenir et sans en créer de nouvelles; que les Maures (Gétules), qui détruisirent les restes des Vandales, et, après les Maures, les Arabes agirent de même, s'établissant sur les meilleures terres et se servant des voies

de communication existantes, voies fort bien tracées, qui n'étaient autres que les anciennes voies romaines, devenues aujourd'hui de simples sentiers arabes.

L'observateur qui suit ces sentiers y remarque à chaque pas, principalement dans la montagne, des remblais et des déblais, évidemment exécutés de main d'homme et qu'il est impossible d'attribuer aux Arabes, dont l'outillage primitif ne se prête pas à ce genre de travaux. Si l'on ajoute à cette première remarque que ces sentiers sont bordés de distance en distance par des ruines de fermes, de postes militaires ou de villes, et que, dans ces derniers temps, des fouilles ont mis à jour sur leur tracé des bornes milliaires jalonnant autrefois les voies romaines, le doute n'est plus permis à cet égard.

#### RUINES ROMAINES.

Des découvertes faites il y a plusieurs années (L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 3844), il résulte que Quiza Municipium, de l'itinéraire maritime d'Antonin, était situé sur le cours du Cheliff (Azar vel Uzar fl. de Mac Carthy), à 7 kilomètres environ de l'embouchure et au point d'arrivée de la route venant de Cartenna et d'Arsenaria par le Dahra. Le fleuve, depuis ce point jusqu'à la mer, était constamment navigable pour les embarcations des anciens, et son lit leur offrait un refuge assuré, sur une côte toute de falaises et exposée aux vents souvent redoutables du nord-ouest.

Arsenaria, dont il vient d'être fait mention, mais qui n'a pas été explorée jusqu'aujourd'hui par les brigades topographiques, se composait (le fait se reproduit en maints endroits) de deux villes, l'une d'intérieur, l'autre maritime; en venant d'Arsenaria vers l'ouest, la voie romaine passait près du marabout actuel de Sidi-el-Baroudi, à la fontaine nommée Aïn Tetingel. On retrouve près de cette source les vestiges d'une petite ville ou tout au moins d'un établissement important qui longeait les berges de l'Oued Tetingel; en outre, comme à Arsenaria, une ville maritime, située à l'embouchure de la rivière, à 3 kilomètres des ruines voisines d'Aïn Tetingel. Cette ville maritime comportait un port assez vaste et, à 200 mètres à l'est du port, une forteresse qui devait le protéger.

Les Arabes ont trouvé dans ces ruines, encore inexplorées par les archéologues, deux grandes amphores en grès blanc, de 1 mètre

de hauteur, qu'ils conservent, l'une dans le gourbi marabout de Sidi-Tahar, l'autre dans la maison dite du Cadi.

Quelle était cette ville? Ptolémée indique un *Deorum Portus*, *Ξεῶν λιμὴν*, à 10' à l'est de Bouiza et à 20' à l'ouest d'*Arsenaria Colonia*. Aucune inscription découverte à Aïn Tetingel ne permet de confirmer ou de contredire l'indication de Ptolémée.

Entre l'embouchure de l'Oued Tetingel et celle du Cheliff on a relevé, sur les bords de la mer, deux ruines, de vigies sans doute, l'une au Kef-el-Asfer, l'autre au Kef-bou-Guentar.

Dans l'intérieur, la voie romaine partant d'Aïn Tetingel se dirigeait, en passant près d'un puits romain bien conservé, sur Aïn el-Hammam, où, malgré l'effondrement du sol, on trouve les vestiges d'un grand établissement thermal et de nombreuses habitations. La voie longeait ensuite la crête sud du plateau du Dahra, en passant par le Dar Nassis, au lieu dit *El-Brabeur* (ruines d'une bourgade assez considérable), puis descendait sur Quiza en contournant la montagne par le nord.

Quiza *Municipium* était une *place forte*, située sur la rive droite du Cheliff, au lieu dit El-Benian, chez les Ouled Safi. On y retrouve de belles citernes, des voûtes bien conservées et des traces de fortifications. On n'y a fait aucune recherche sérieuse au point de vue archéologique ou historique, et les fouilles qui y ont été exécutées en 1847-1848 n'ont eu d'autre objet que de fournir aux entrepreneurs les matériaux nécessaires à la construction du pont du Cheliff, jeté à 3,500 mètres environ à l'est des ruines.

Un petit établissement, peut-être un phare ou une vigie, marquait l'embouchure du Cheliff et l'entrée du port de Quiza. On en a relevé les traces sur la rive droite.

MM. de Champlouis et de Vigneral attribuent à la *Macta* le nom de *Chylemath*, qui figure sur la table de Ptolémée (IV, 2, 3), entre *Portus Magnus* et *Bouiza colonia*. Cette désignation est sujette à discussion. Ptolémée place l'embouchure du *Chylemathi* à 15', soit un peu plus de 15 milles de *Portus Magnus*, et il ne fait aucune mention du Cheliff, le fleuve le plus important de l'Algérie; c'est là un fait assez surprenant. En second lieu, quelle importance avait la *Macta* pour les Romains? L'absence absolue de traces de la colonisation romaine dans l'immense plaine de la *Macta*, qui ne mesure pas moins de 1,200 kilomètres carrés, tendrait à prouver que cette plaine, formée des alluvions du Sig, de l'Habra et de l'Oued Melah,

successivement refoulées par la mer, était en voie de transformation aux premiers siècles de notre ère. On distingue encore nettement aujourd'hui les grandes chaînes de dunes concentriques qui ont marqué les différentes étapes de son colmatage. Les Romains ne s'en sont donc pas occupés. Les ruines très anciennes de Fornaka corroborent cette hypothèse : à l'extrémité ouest d'une chaîne de collines de formation géologique ancienne, qui longe la mer entre l'embouchure actuelle de la Macta et le Djebel Trek-el-Touirès, sur une langue de terre s'avancant vers le sud (et aujourd'hui presque au niveau de la plaine), se trouvent des travaux humains (près du marabout de Fornaka), parmi lesquels on remarque un vaste bassin circulaire de 150 mètres de diamètre et de nombreux tumuli. Du fond du bassin jaillissent deux sources d'eau douce inépuisables, fait assez remarquable dans une région où toutes les sources sont salées. Les parois, taillées en pente douce dans un tuf dur, sont percées d'une multitude de tombeaux creusés dans le roc et orientés presque tous du centre à la circonférence. Une voie de 2 mètres de large, également creusée dans le tuf, part du centre et se dirige vers l'est, peut-être vers des bains thermaux voisins. Ça et là gisent un grand nombre de débris de poteries. On a voulu, il y a une vingtaine d'années, utiliser les eaux des sources pour arroser les jardins voisins de Borgia, et à cet effet un détachement de pionniers, envoyé d'Oran, commença à creuser un tunnel et à ouvrir une tranchée. Ces travaux ont été abandonnés et restent inachevés.

Quelle est la date des ruines de Fornaka ? Elles sont évidemment postérieures aux ruines mégalithiques de l'Algérie et aux dolmens libyques ou celtiques. La façon dont sont creusées les tombes dans le roc semblerait indiquer qu'elles sont puniques. Elles remontent probablement à l'époque où la grande baie, n'étant pas encore colmatée, offrait à l'intérieur des terres un port parfaitement sûr.

Il y aurait donc eu sur ce point un établissement punique. Les Romains, qui s'installèrent partout où leurs prédécesseurs avaient des ports, durent aller s'établir à 18 milles à l'ouest de Fornaka, sans doute parce que la baie, commençant à s'ensabler, rendait l'accès de ce point difficile, et, en second lieu, parce que les vases amenées par les crues d'hiver du Sig et de l'Ilabra devaient dégager des miasmes pestilentiels pendant l'été.

L'emplacement choisi par les Romains était d'ailleurs fort bien situé, au point le plus bas (46 mètres) d'une falaise abritée des vents du nord-ouest par un cap s'avancant très loin dans la mer (cap Carbon), ayant à l'abri de ce cap un port très sûr (Arzeu) et commandant à l'intérieur un vaste plateau presque horizontal.

La ville romaine portait le nom de Portus Magnus. Elle comprenait la ville proprement dite (ruines de Saint-Leu) et le port (ruines d'Arzeu). Ces ruines très remarquables sont bien connues<sup>(1)</sup>, on y fait chaque jour de nouvelles découvertes. Portus Magnus, d'après l'Itinéraire d'Antonin, était à 40 milles (59 kilomètres) de Quiza Municipium. Nos cartes modernes donnent 54 kilomètres.

Les Romains ne paraissent pas s'être établis à Oran, du moins ne reste-t-il aucune trace de leur passage (quelques monnaies carthaginoises ont été trouvées aux environs de Bou-Sefer), mais ils occupaient le port actuel de Mers-el-Kébir, et les ruines assez importantes qu'on y a retrouvées s'accordent à peu près avec l'indication donnée par l'Itinéraire, qui place Portus Divinus à 36 milles à l'ouest de Portus Magnus. La distance mesurée sur nos cartes est d'environ 56 kilomètres, au lieu de 53 kilom. 500 de l'Itinéraire.

En suivant la côte dans la direction de l'ouest, le même Itinéraire place Castra Puerorum à 18 milles de Portus Divinus. C'est sans doute la ferme actuelle des Andalouses. On retrouve près de la ferme des fondations massives que les fouilles ont mises à jour, des débris de colonnes, une mosaïque assez remarquable, de vastes caves qui devaient servir, soit de piscines, soit de citernes, et, enfin, une pierre portant une inscription qui n'a pu être relevée, vu son mauvais état de conservation<sup>(2)</sup>.

A 26 milles au delà de Castra Puerorum, l'Itinéraire d'Antonin place Gilva ou Gilva Colonia. A cette distance, en effet, des Andalouses, on trouve les deux baies de Madar et de Sidi-Ali-ben-Nouan, offrant des plages de quelques centaines de mètres, sur une côte de falaises à pic, constamment rongées par la mer.

Il y a tout lieu de supposer que la colonie romaine citée par

<sup>(1)</sup> [Sur Portus Magnus et les antiquités qu'on y a recueillies, voir *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 835 et 975; Berbrugger, *Revue africaine*, t. II et VII; *Ephemeris epigraphica*, V, p. 484 et 485; *Bulletin des antiquités africaines*, I, p. 137, 268, 288; II, p. 113; III, pl. I. — S. R.]

<sup>(2)</sup> [Une inscription des Andalouses a été publiée dans le *Bulletin des antiquités africaines*, I, p. 209. — S. R.]

L'itinéraire se trouvait dans l'une de ces deux baies ou peut-être sur la langue de terre qui les sépare et où se rencontrent quelques ruines près d'un cimetière arabe. Cette hypothèse se corrobore de ce fait que l'Oued Madar, qui se jette dans la baie du même nom, y amène en permanence une eau saine, fraîche et abondante, et que les eaux potables sont des plus rares dans cette région.

La Mersa Madar est en outre située à 30 milles de l'embouchure du Rio Salado (Oued Melah, flumen Salsum) et, par conséquent, aux distances exactes des deux points de l'itinéraire, *Castra Puerorum* et *flumen Salsum*.

L'itinéraire d'Antonin place la station d'Ad Crispas à 6 milles au delà de Gilva et à 25 milles de *flumen Salsum*. Ce point serait situé sur les falaises abruptes à l'ouest du Djebel Touila. Il est probable que les recherches que l'on pourrait entreprendre là n'aboutiraient pas. En effet, la falaise se compose d'un mélange de roches volcaniques et de terres friables que la mer ronge en permanence, et les vestiges d'Ad Crispas doivent avoir glissé à la mer avec une large bande de côtes. Peut-être aussi la ville, bâtie sur un terrain essentiellement volcanique, a-t-elle été engloutie, avec bien d'autres établissements des côtes d'Algérie, lors des tremblements de terre qui désolèrent les côtes de la Mauritanie sous le règne de l'empereur Gallien. Une seule chose à retenir toutefois : le Djebel Touila est voisin de carrières du marbre nommé par les Romains *lapis Augustæus*, dont on retrouve à Rome de nombreux échantillons (abbé Polacci).

Quelques-uns des points de la côte qu'on vient de passer en revue étaient reliés entre eux par une chaussée dont le tracé devait se rapprocher beaucoup de celui du sentier arabe qui joint Mers-el-Kebir, Bou Sefer, les Andalouses, la Mersa Madar, et vient rencontrer, non loin de l'embouchure du Rio Salado, deux groupes de dolmens.

La grande voie militaire de Galama à Rusuccuru traversait aussi le pays de l'ouest à l'est, passant par : Ad Regias, Tasaccora, *Castra Nova*, Ballene *præsidium*, Mina, etc. (l'emplacement de la majeure partie de ces gîtes d'étapes n'est pas définitivement fixé). Enfin, plusieurs routes partaient de *Portus Magnus*. Les bornes militaires découvertes jusqu'ici jalonnent :

1° La route du littoral se dirigeant de *Portus Magnus* vers *Carthenna* et *Cæsarea* en passant par Quiza;



2° La route se dirigeant vers l'ouest en suivant à peu près le tracé du sentier arabe de Saint-Leu à Fleurus. Ce sentier se continue au nord de la Sebkhâ d'Oran par Misserghin, où l'on a récemment découvert beaucoup de médailles romaines. De Misserghin, la voie se continuait sur Lourmel et l'embouchure du Rio Salado, tandis qu'un embranchement reliait Misserghin à Bou-Sefer;

3° La voie se dirigeant au sud, à travers la forêt de Muley-Ismaël, vers Saint-Denis-du-Sig.

Du pont de Saint-Denis elle remontait à Aïn Afferd, suivait le bord oriental du plateau des Maadja, passait à des ruines assez considérables qui doivent être celles d'une petite ville à 2 kilomètres à l'est de la ferme Gent, puis se dirigeait vers l'Oued Imbert. Dans le voisinage de ce point on a reconnu deux fontaines romaines près desquelles existent des traces indiscutables de voie romaine et de nombreuses pierres taillées. La voie, s'infléchissant au sud, coupait à 3 kilomètres au nord-ouest des Trembles, sur l'Argoub Rouïba, des ruines couvrant plus d'un hectare, puis continuait vers Sidi-bel-Abbès. Nulle part on n'a relevé d'inscriptions, sinon aux points de départ des routes dans le voisinage de Portus Magnus.

La grande voie militaire d'Antonin passait à Mina (au sud de Relizane). Elle se continuait sans doute par le pied des montagnes vers Arbal et au delà.

Les ruines d'Arbal <sup>(1)</sup> sont situées sur un contrefort très bas de la chaîne du petit Atlas. L'accès en est facile, et elles dominent toute la plaine de la Mhita. M. le capitaine Nau de Champlois, s'appuyant sur l'autorité du colonel Lapie (*Recueil des Itinéraires anciens*, par Fortia d'Urban, 1845), voit dans ces ruines l'ancienne Gilva. C'est une erreur.

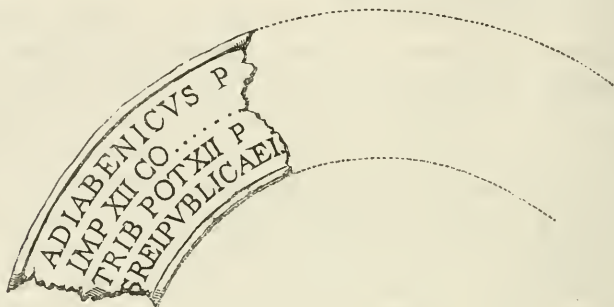
Le colonel Lapie a établi sa carte à une époque où l'Algérie était peu connue et où les recherches épigraphiques n'étaient qu'à leurs débuts. Il part, l'Itinéraire d'Antonin en main, de Camarata (au sud de l'embouchure du flumen Salsum), et, au lieu de chercher sur la côte (*per loca maritima*), il se dirige par le sud de la Sebkhâ d'Oran, donne, sans autre raison, le nom de Gilva à la première

(1) [Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 838; *Ephemeris*, t. V, p. 486; *Bull. des antiq. afric.*, t. I, p. 56, 206; t. II, p. 100, 379; t. III, p. 3. — S. R.]

ruine qu'il rencontre, puis fixe Portus Divinus à Saint-Leu. Il n'y a pas à tenir compte de cette interprétation.

Après M. le colonel Lapie, M. Mac-Carthy, conservateur du musée d'Alger, prétendant s'appuyer sur une inscription découverte à Arbal, attribuée à son tour ce même nom de Gilva aux ruines<sup>(1)</sup>.

Voici, d'après une communication de M. l'abbé Polacci, cette inscription, conservée à Arbal; elle se trouve sur un fragment d'arcade, et toutes les recherches ultérieures n'ont pas abouti à la compléter<sup>(2)</sup>.



La 3<sup>e</sup> lettre de la dernière ligne, dit M. Mac-Carthy, ne peut être que la dernière lettre du mot GILVENSIS, qui était gravé dans l'autre partie (non retrouvée) de l'arcade. Cette hypothèse est inadmissible<sup>(3)</sup>.

L'opinion de M. l'abbé Polacci tendrait à attribuer aux ruines d'Arbal le nom de Ad Regias, de l'Itinéraire. La distance indiquée par l'Itinéraire entre cette ville et Mina correspond assez exactement à celle qui sépare Arbal de Relizane. On verra plus loin d'ailleurs que toutes les probabilités font bien passer la voie militaire par le pied de la montagne, c'est-à-dire par Arbal<sup>(4)</sup>.

Les Romains n'avaient pas été les premiers à apprécier la grande richesse de la plaine de Mlita. On retrouve, en effet, à quelques

(1) [Mac Carthy, *Revue africaine*, I, p. 367.]

(2) [Ce fragment a été publié et restitué par M. Schmidt, *Ephemeris*, t. V, p. 486, n° 1057; mais le texte qui lui a été fourni par M. Demaeght diffère de celui que nous publions. — S. R.]

(3) [La lettre S est la dernière du mot SVMPTIBVS. — S. R.]

(4) [M. Mommsen a déjà fait remarquer que le nom de la ville commençait probablement par un R, à cause de l'inscription publiée par Renier, *Inscrip. de l'Algérie*, n° 2797. — *Corpus*, t. VIII, n° 9792, où on lit : RES · P · R. — S. R.]

kilomètres à l'est d'Arbal et absolument cachée des vues de la plaine, dans une splendide position défensive (pour l'époque), une station mégalithique considérable, dont les restes couvrent un plateau aux berges escarpées et inabordables, sur lequel on n'a accès :

Au sud, que par un col assez étroit reliant le plateau à la montagne ;

Au nord, que par un escalier défensif, taillé dans le roc et conduisant à une source qui se trouve au confluent des deux ravins qui enserrent le plateau.

Tous les mouvements de terrain avoisinant la station mégalithique sont couronnés par des fondations de tours rondes, de 10 à 12 mètres de diamètre, bâties soit en pierres frustes, soit en pierres de taille. On retrouve un peu partout, en Algérie et en Tunisie, des traces de tours semblables sur les sommets commandant les principaux passages de montagne. On avait cru y voir des bases de dolmens d'époque récente, mais l'une de celles qui dominent la station mégalithique a encore des murs de 1 mètre de hauteur, en belles pierres de taille, avec une porte et une marche d'escalier. Les autres sont rasées au niveau du sol et ressemblent beaucoup, en effet, à des bases de dolmens.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, des bornes milliaires jalonnent les grandes voies partant de Portus Magnus. Aucune de ces voies ne venait à Arbal. Il est cependant naturel de supposer que ce centre important et le grand port étaient reliés par une communication directe dont la nature du sol rendait le tracé des plus faciles.

Il n'existe pas non plus d'autres traces de la voie militaire entre Arbal et Mina que les ruines du pont du Sig, quelques ruines très clairsemées près de Perrégaux et les ruines de l'Hillil. En sorte que, même en admettant l'opinion précitée de M. l'abbé Polacci, que les ruines d'Arbal correspondent à Ad Regias, les emplacements de Tasaccora et de Castra Nova seraient encore douteux.

Quant à Ballene præsidium, bien qu'aucune inscription relevée jusqu'ici ne soit venue le prouver d'une façon irréfutable, nous en retrouvons les ruines sur l'emplacement du village actuel de l'Hillil. Dans les fouilles nécessitées par divers travaux on a acquis la preuve que la ville avait été brûlée trois fois et réédifiée chaque fois sur ses ruines. On a découvert des restes de murs et de portes depuis 1 mètre jusqu'à 6 mètres de profondeur en trois assises,

entre chacune desquelles on remarque des lits de cendres et de débris d'une épaisseur variant de 1 mètre à 1<sup>m</sup>50.

Dans une cour d'une des maisons du village existe une citerne romaine, de 6 mètres de longueur sur 3 mètres de profondeur, en parfait état de conservation. Enfin, on remarque sur un montant de porte un bas-relief représentant un homme qui tient les bras levés, surmonté d'une inscription presque effacée. On a trouvé dans les fouilles beaucoup de jarres et dans quelques-unes des provisions de blé.

Il existait il y a peu de temps quelques ruines, d'une ferme sans doute, près du village de Messabia; ces ruines ont disparu.

Les ruines d'un fort sont encore visibles sur le Koudiat Matrata (tracé de la grande voie militaire). La tradition arabe, qui ne peut fixer la date de la démolition de ce fort, en fait la résidence d'un bandit du nom de Bethgouala, qui rançonnait, il y a fort longtemps, les voyageurs se rendant d'Alger à Oran par le Trik-el-Turk (autre tracé de voie romaine).

Des travaux récents ont mis à découvert quelques pierres tombales, non loin du barrage de l'Habra, à son confluent avec l'Oued Fergoug. En remontant un peu le cours de la rivière, on rencontre des ruines bien visibles, mais imparfaitement explorées, sur un mamelon au sud-ouest du village de l'Oued el-Hammam. Presque en face, sur l'autre rive et sur l'emplacement des ruines de la Guctua, on vient de mettre à jour un grand nombre de pierres tombales des iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles. Enfin, en remontant toujours le cours de la rivière, on arrive aux ruines importantes d'Hammam-bou-Hanifia.

On donne ce nom à des sources thermales situées au pied du Prakmoun-el-Srir, sur la rive gauche de l'Oued el-Hammam. Un caravansérail de construction moderne sert d'établissement de bains. A 2 kilomètres au sud du caravansérail se trouvent les ruines assez importantes d'une ville et de son cimetière. Les premières fouilles leur avaient fait attribuer le nom de Takelmamet, mais des recherches ultérieures ont mis à jour un certain nombre de bornes milliaires qui ont fixé le nom véritable des ruines. Voici la série des inscriptions relevées sur ces bornes et leur emplacement :

AQVARV  
 MSIRENS  
 POR CIVS  
 QVINTVS  
 DEC AL EX  
 PRAEP NVM  
 AMBOV ///  
 OQVS PCCIII <sup>(1)</sup>

Cette inscription est connue et déposée à la Direction du génie de Mascara.

La station thermale portait le nom d'Aquæ Sirenses. Elle était reliée à la plaine d'Elgris actuelle par une voie dont on retrouve la trace au voisinage du col de Tizi. Elle correspondait à peu près au chemin actuel de Bou Hanifia à Aïn Tizi. Il existe, en effet, au pied d'une croupe d'argile, au lieu dit Tirès-Mohammed-Sidi-el-Habib, sur un sentier qui monte au col de Sidi-Raho et passe à 5 ou 600 mètres du col d'Aïn Tizi, l'inscription ci-après sur une borne milliaire :

D N  
 IMP·CAES·M·IVL  
 PHILIPPO·IN  
 VICTO·PIO·FEL  
 AVG·PON·MX  
 TRIB·POTEST·  
 P·P·~~AB~~·AQ·M·P  
 V <sup>(2)</sup>

C'était la cinquième borne milliaire à partir d'Aquæ Sirenses. La quatrième gît également sur le sol, en deux fragments très abîmés, sur le chemin même de Bou-Hanifia à Aïn Tizi, à environ 1,500 mètres de la première. On la trouve à l'endroit dit « Sba-Meskout ». Cet endroit est très reconnaissable par les tas de petits cailloux que font les Arabes en souvenir d'une légende rapportant la mort d'un lion rencontré par un marabout.

On lit sur cette borne :

IMP...M...VERO  
 ..... PIO  
 FELICI ..... CVS  
 DEV.....NI  
 M .....  
 AB AQ M·P·  
 III

<sup>(1)</sup> [*Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 9745.]

<sup>(2)</sup> [*Ephemeris*, t. V, n° 1162.]

Dans la plaine d'Ehgris, une borne a été recueillie par un colon, M. Fabre, dont la ferme est à 1,500 mètres de Tizi, sur la route de Mascara. Elle porte l'inscription suivante :

IMP M . . . . . VE  
RO . . . . . PIO  
FELICI . . . . . CVS  
DEVO . . . . . IVS  
AB AQ\_M · P . . .  
.....

Ces vestiges et ceux d'un puits situé près de l'Haouita de Sidi-Dakli, à un croisement de chemins, et correspondant assez bien avec la route partant d'Hammam-bou-Hanifia, sont les seuls découverts aux environs de Mascara.

Les bains d'Aquæ Sirenses ont probablement été reliés par une voie de communication transversale (qui n'était autre que la continuation de la voie précédente) avec les établissements de la vallée de la Mebtoue, et un premier groupe de ruines situé vers le milieu du cours de l'Oued Aïn ed-Din, affluent de gauche de la rivière, paraît en avoir été le trait d'union.

L'Oued Aïn ed-Din donne une eau excellente. En amont s'étage la vaste forêt de Sfifef, et en aval de grands plateaux d'alluvions descendent jusqu'à la Mebtoue. Les traces de constructions sont nombreuses. On distingue facilement encore des emplacements de maisons et de réservoirs constituant une vaste exploitation agricole. La forêt était reliée à la Mebtoue par une voie en ligne droite, aujourd'hui simple sentier muletier. Dans certaines parties, le sol est défoncé et inégal; dans d'autres, le temps a épargné la chaussée, qui se présente large et plane, bordée encore de pierres équarries.

Cette chaussée monte en ligne droite rejoindre la voie romaine qui longeait la crête du plateau des Maadja. Un peu au sud du point où elle coupe la Mebtoue et près du chemin qui conduit au village des Bou Djebaa, se trouvent les ruines d'un édifice important, un temple sans doute, ou un poste de garde. Les pierres taillées sont nombreuses, mais on n'y a trouvé aucune inscription.

Entre la ferme Gent et l'Oued Imbert la chaussée empruntait la voie romaine, mais à partir de l'Oued Imbert elle remontait sur le plateau pour se diriger vers Arbal. Sur toute la dernière partie de

son parcours, en pays difficile, le tracé en était très étudié. La largeur normale s'est conservée presque partout; les déblais et les remblais sont parfaitement reconnaissables. L'un des nombreux cols qu'elle franchissait était défendu par un fortin dont il reste quelques pierres, et, à quelques centaines de mètres de ce fortin, on a reconnu, sur un mamelon, des ruines assez étendues.

Les traces du passage des Romains sur le Djebel Tassala se réduisent à deux : une carrière et un fort.

Près d'Aïn Mourra, sur les pentes relativement douces qui conduisent dans la vallée profonde de l'Oued Saïda, se trouve un énorme rocher, présentant à sa base une faille de 1<sup>m</sup>50 à 2 mètres de hauteur. Si l'on pénètre par cette faille, on a devant soi une grotte de 4 à 5 mètres de hauteur moyenne sur 7 à 8 de largeur. Le sol est obstrué par des blocs tombés de la voûte et par de nombreux débris d'exploitation. Les habitants prétendent avoir pénétré dans des galeries de 200 à 300 mètres de profondeur, mais on n'a fait jusqu'ici aucune exploration méthodique de cette ancienne carrière.

Le fort romain, en bon état de conservation, occupe un des pitons du Tassala. Il a la forme d'un rectangle à peu près régulier de 75 mètres de côté sur 40. Le contour extérieur en est très net. Les fossés sont creusés dans le roc vif ou sont revêtus de maçonnerie cimentée. Ils ont 3 mètres de profondeur et 5 de largeur, excepté au nord, où la pente raide de la montagne commence au pied de l'escarpe. L'entrée se trouve sur la face est. En franchissant le fossé, on trouve devant soi un mur en briques cimentées, percé de trous espacés de 0<sup>m</sup>60 à 0<sup>m</sup>70, disposés par bandes horizontales, espacées de 0<sup>m</sup>90. En tournant à gauche, on monte une rampe d'une dizaine de mètres et l'on se trouve sur le terre-plein. On remarque alors de belles assises de pierres de taille marquant l'emplacement des tourelles de flanquement, au nombre de six, une à chaque angle et une au milieu de chaque grand côté. Ces tourelles avaient 2 mètres de saillie en dehors du mur d'enceinte.

Des vestiges de murs, parallèles à la face ouest, indiquent l'emplacement probable des casernes ou des magasins. Chacun de ces bâtiments avait environ 3<sup>m</sup>60 de large sur 9 mètres de long. Des alignements semblables se rencontrent le long des grands côtés.

Le centre est occupé par une chambre maçonnée et cimentée,

creusée légèrement dans le sol et voûtée en plein cintre. La voûte est recouverte de 0<sup>m</sup>30 de terre. On y accède par un plan incliné et deux marches de 0<sup>m</sup>40 de hauteur. Elle a 14 mètres de long sur 3<sup>m</sup>75 de large et 4<sup>m</sup>20 de hauteur sous clef. Près de l'entrée se trouve un trou circulaire, orifice probable d'une ancienne citerne, à laquelle aboutit un petit aqueduc partant de la tourelle médiane du côté sud.

II.

NOTES SUR LA PARTIE ORIENTALE DE LA PROVINCE D'ALGER.

Les côtes de la province d'Alger sont orientées ouest-est. Elles offrent peu d'abris contre les vents du nord-ouest, et les premiers colons du littoral méditerranéen profitèrent des moindres caps, souvent de simples anfractuosités de la côte, pour abriter leurs ports.

Les recherches épigraphiques de M. Léon Renier ont fixé les positions de Iol, d'Icosium, de Rusguniae, et sans doute aussi de Rusuccuru. Icosium (L. Renier, *Insc.*, n° 4052)<sup>(1)</sup> occupait l'emplacement de la Marine actuelle d'Alger. Outre des fondations massives découvertes lors du percement de la rue de la Marine, on possède quelques belles inscriptions sans doute trouvées sur place; on remarque également une trace du chemin romain montant d'Alger à la colonne Voirol et se bifurquant sur El-Biar.

Rusguniae était à 1 kilomètre au sud du cap Matifou. Les ruines en sont encore assez importantes, malgré l'énorme quantité de pierres taillées qu'on en a enlevées à diverses époques pour la construction du fort Bab-Azoun à Alger et des forts turcs de Maison-Carrée et de Matifou. Rusguniae était reliée par une route longeant la côte avec Rusuccuru Colonia. L'Itinéraire d'Antonin cite entre ces deux villes les ports de Rusubricari, 24 milles (35 kilom. 500); Cisi Municipium, 12 milles (17 kilom. 770); Rusuccuru col., 12 milles (17 kilom. 770). La table de Peutinger, malheureusement interrompue entre Icosium et Rusubricari Matidie, indique 22 milles (32 kilom. 500) de Rusubricari Matidie à Cizi et 12 de Cizi à Rusuccuru, par voie de terre. Enfin les tables de Ptolémée

<sup>(1)</sup> [ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 9259. ]



indiquent entre Rusgonion et Rusocorru les stations de Rusicibar, Modunga, Cisse et Addyme.

Si l'on compare les Itinéraires de Ptolémée et d'Antonin, on peut identifier les noms cités par les deux géographes de Rusicibar et Rusibricari, de Cisse et Cizi; les stations de Modunga et d'Addyme, citées par Ptolémée seul, correspondraient, la première à un point situé à l'embouchure de l'Isser (Serbes ou Serbetes fl.), et la seconde à l'embouchure du Sebaou. Les longitudes de Ptolémée sont en effet de 19° 10' pour l'embouchure du fleuve et pour Modunga; les latitudes diffèrent sans que l'on puisse s'expliquer la différence.

La station de Rusubricari, placée par M. Mac-Carthy au Mers el-Hadjedj, s'accorde exactement, comme position, avec les distances données par l'Itinéraire d'Antonin. Le Mers el-Hadjedj est fermé à l'est par un tertre d'une centaine de mètres de côté environ, terminé au nord par une large bande de rochers, aujourd'hui dénudés, qui s'avance de 200 à 300 mètres dans la mer. Le tertre est couvert de ruines parmi lesquelles de larges fondations de murs apparaissent distinctes. Un peu à l'ouest du banc de rochers on voit très nettement, dans la mer, deux murs parallèles s'avancant vers le nord et qui ont dû autrefois constituer une jetée. On n'a découvert dans les ruines ni sculptures ni inscriptions, mais beaucoup de débris de poteries.

La révolte de Firmus, fils du roi Maure Nubal (occupant le massif kabyle), en 371, compromit la domination romaine et obligea l'empire à envoyer le général comte Théodose des Gaules en Afrique. La lutte dura longtemps avec des alternatives de succès et de revers et eut pour théâtre tout le pays compris entre Iol Caesarea, Auzia et Saldæ (tout le nord de la province d'Alger); à la fin, Firmus, trahi par les siens, s'étrangla pour ne pas tomber vivant aux mains du comte Théodose. Le roi Igmazen des Isallenses apporta le corps de Firmus, sur un chameau, au camp de l'armée romaine, placé près du fort de Rusubricari. Théodose, après avoir constaté en présence de son armée l'identité du cadavre de l'usurpateur, retourna à Sitifi.

À l'ouest du Mers el-Hadjedj, on a relevé sur la falaise du cap Blanc trois groupes de ruines peu étendues, mais très caractéristiques : le premier voisin du Ras Fernane, le deuxième près de Dar Telamm, et le troisième au Bordj el-Mrabet. Ce sont : les ruines

d'un temple avec chapiteaux, fûts de colonnes et pierres de grand appareil, et des ruines de fermes. On n'y a fait aucune fouille. Elles sont voisines de très beaux bancs de pierre ponce micacée.

*Cizi municipium* correspondrait exactement à la station de pêche actuelle de Mers el-Djinet. On n'y a constaté que quelques traces de ruines absolument insignifiantes. Il y aurait lieu de faire sur la côte une nouvelle exploration entre l'embouchure de l'Isser et le pied de la montagne <sup>(1)</sup>.

Municipe, puis colonie de Claude, *Rusuccuru* paraît avoir occupé l'emplacement actuel de Dellys <sup>(2)</sup>. Les traces de ruines y sont peu importantes : quelques pierres taillées et des fondations de murs, des citernes et des restes de mosaïques.

A partir de Rusuccuru, l'Itinéraire d'Antonin, continuant la revue de la côte dans la direction de l'est, cite les ports de Iomnium Municipium à 18 milles (26 kilom. 65); Rusazis à 38 milles (56 kilom. 125); Saldis Colonia à 35 milles (51 kilom. 83).

Les distances entre ces divers points sont toutes trop grandes. Elles sont calculées en comptant le mille romain à 1,480 mètres; on retrouve les distances vraies en décomptant le mille à 1,380 mètres, ce qui donne : pour Iomnium 24 kilom. 8, pour Rusazis 52 kilom. 4, pour Saldis 48 kilom. 3, soit en tout 125 kilom. 5 au lieu de 132.

La table de Peutinger indique : Iomnio mun. à 28 milles (41 kilom. 44), Rusippisir à 42 milles (62 kilom. 16), Rusazu à 23 milles (34 kilom. 04), Saldas à 26 milles (38 kilom. 48), soit en tout 176 kilom. 12.

Ces distances sont, il est vrai, mesurées par voie de terre et en pays très tourmenté, mais elles sont évidemment exagérées, puisque la route suivait, à très peu de chose près, la côte, dont le développement de Dellys à Bougie est de 122 kilomètres environ. Enfin Ptolémée indique les villes de la côte dans l'ordre suivant :

Iomnium, Rusubirsis <sup>(3)</sup>, Rusazus, Vabar, Saldae, près de l'embouchure du Nasabath Flumen.

<sup>(1)</sup> [La carte de Kiepert annexé au *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, identifie CISSI à *Dellys*. — S. R.]

<sup>(2)</sup> [M. Mommsen considère cette identification comme inadmissible, et place Rusuccuru à *Tagzirt*, sur la foi de l'inscription *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 8995. — Renier, *Inscript. de l'Algérie*, n° 4070. — S. R.]

<sup>(3)</sup> Rusibirsis (atlas de 1645), Rusubescr (édition de 1540). [Ῥουσουβρησῆρ ἢ Ῥουσουβρησίρ, éd. Nobbe.]

En comparant les données des trois géographes, on remarque d'abord que l'Itinéraire d'Antonin ne cite qu'un port, Rusazis, situé à peu près à égale distance entre Iomnium et Saldis. Ce port, d'après nos cartes modernes, se trouverait aux environs du cap Sigli (non encore exploré, mais dans le voisinage duquel on signale des ruines romaines).

Le Rusazus de Ptolémée se trouverait dans des conditions de situation analogues, car Ptolémée donne comme longitudes : Iomnium, 20.10; Rusazus, 21.00; Saldæ, 22.00. Rusazis et Rusazus sont donc le même point, et ce point est voisin du cap Sigli.

Les tables de Ptolémée, plus complètes que l'Itinéraire d'Antonin, citent un port, Rusubirsis, entre Iomnium et Rusazus, et un autre, Vabar, entre Rusazus et Saldæ, complétant ainsi la description de la côte. Que deviennent alors le Rusippisir et le Rusazu de la table de Peutinger? Rusippisir, d'après la table, tomberait au cap Sigli, et Rusazu au delà de ce cap vers Vabar. Il paraît assez logique, vu l'accord existant entre Antonin et Ptolémée, et la grande erreur de distance totale constatée dans la table de Peutinger, de considérer les distances intermédiaires données par cette dernière comme également erronées, ou d'admettre qu'il y a eu de sa part oubli ou confusion, et dans ce cas d'identifier Rusippisir et Rusubirsis, dont les noms diffèrent peu, ainsi que Rusazu et Rusazus.

Vabar serait indiqué par l'Itinéraire de Ptolémée seulement.

Lorsqu'en partant de Dellys on suit la côte dans la direction de l'est, on rencontre d'abord, sur le versant occidental du cap Tedlès, à Tigzirt, un édifice romain de 30 mètres de long sur 10 de large, et çà et là des fûts de colonnes, des pierres sculptées, des mosaïques. A 5 kilomètres plus loin, sur le versant oriental du même cap et abrité des vents du nord-ouest par une jetée naturelle formée de rochers en ligne droite orientés au nord-est, le port d'El-Khaled, aujourd'hui ruiné, desservait une ville bâtie à 1 kilomètre au sud-ouest sur le plateau du cap Tedlès, au point occupé par le village actuel de Taksept. Les murs d'enceinte qui entourent encore une partie du village ne laissent aucun doute sur l'existence antérieure, sur ce point, d'une ville forte où venait se concentrer la défense de la région et celle des deux ports. Élevée sur un triangle rocheux, à 300 mètres environ au-dessus de la mer, la ville romaine s'étendait dans trois directions divergentes sur des arêtes aux abords escarpés et difficiles à gravir. C'est au point culminant, à l'intersection

des trois voies qui servent de rues au Taksept moderne, que l'on rencontre le plus grand amas de ruines enfouies sous les cultures. M. le lieutenant Fourié y a trouvé, sous une haie de cactus, une inscription gravée sur une pierre en grès noir de 1<sup>m</sup> 40 de hauteur sur 0<sup>m</sup> 70 de largeur<sup>(1)</sup>.

Sur l'arête nord-sud, longue de 600 mètres, il est facile de restituer les constructions anciennes : une porte à plein-cintre, encore debout, faisait communiquer la ville avec l'intérieur du fort. Cette arête est littéralement couverte de pierres taillées. Sur ses pentes, dans les buissons de leutisques et les fissures de rochers, on trouve partout des chapiteaux, des fûts de colonnes et des pierres sculptées.

Vers le nord, la troisième arête n'est plus rocheuse. Elle tombe brusquement pour former un col livrant passage à la voie reliant Taksept à Tizirt. A l'entrée de ce col se trouve un massif de maçonnerie considérable, dans lequel ne pénètre qu'une seule voûte de 2 mètres de haut sur 2 mètres de large, se courbant à angle droit dans l'intérieur. Ce massif domine complètement le pays. Tout autour, une grande quantité de pierres taillées et de débris, parmi lesquels on a trouvé des pièces de monnaie à l'effigie de Théodose et de Constantin. Une pierre tombale, représentant un buste viril, dans une niche surmontée d'un fronton avec un oiseau aux ailes déployées, a été trouvée au centre du village adossée à un gourbi. Elle doit dater de la même époque.

De Taksept au port de Khaled, le terrain descend en pente assez douce. Des fondations de murs, des tombeaux surgissent du sol un peu partout. On trouve aussi quelques fontaines en pierre de taille reliées au village par des chemins encaissés. Les tombeaux sont surtout nombreux aux environs du port et sur les promontoires rocheux qui l'avoisinent. A 400 mètres à l'ouest de la jetée, dans une crique rongée par la mer, on en compte plus de trente, bien conservés, mais vides d'ossements.

M. Berbrugger retrouve, dans les ruines de Taksept, Rusubeser (Rusuppisir ou Rusubirsis), mais cette hypothèse est en contradiction avec les données de la table de Pentinger et de Ptolémée ainsi

(1) [Cette inscription a été publiée par Vigneral, *Kabylie du Djurdjura*, pl. II, n° 5, et reproduite dans le *Corpus inscr. latinarum*, t. VIII, n° 8993. La copie de M. Fourié donne à la dernière ligne PIISSIMAE, alors que Vigneral et le *Corpus* ont PIISSIME. — S. R.]

qu'avec la disposition presque générale des établissements romains de la côte d'Afrique, qui se composent d'un port rattaché à une ville de l'intérieur peu éloignée et où sont réunis les moyens de défense. Il paraît plus naturel de voir dans l'ensemble des ruines l'ancienne ville romaine d'Iomnium, composée de deux ports : Tiz-zirt et Khaled, et d'un centre fortifié, Taksept.

On pourrait faire à Taksept des fouilles qui seraient très fructueuses et de nature à fixer définitivement les archéologues sur ce point.

La voie de terre indiquée par la Table de Peutinger quittait Iomnium pour aller à Rusippisir, placé à 42 milles du premier point. Cette distance, comme on l'a dit plus haut, est entachée d'erreur. La voie se retrouve sans doute dans le sentier kabyle qui, partant de Taksept, passe à Taourirt, à l'Azibharabou et à Timiline, et dont le tracé est des plus remarquables. Ce sentier est jalonné par de nombreuses ruines, parmi lesquelles deux maisons, restées debout, servent d'abri à des pêcheurs, et, non loin du village d'Issoumaten, près de l'embouchure de l'rzer Mlita, les ruines d'un fort qui devait servir à la défense de la voie. Elle aboutit, après un parcours à vol d'oiseau de 14 milles, à la Mersa d'Azeffoun, où se trouvent deux groupes de ruines, l'un situé sur le bord de la mer et ayant servi autrefois de port, l'autre sur l'arête montagneuse qui enveloppe la Mersa à l'est et forme le cap Corbelin.

Les ruines du port sont assez importantes. On y a découvert de vastes fondations, de belles mosaïques, de nombreux fragments de statues, des chapiteaux, des fûts de colonnes. On voit dans la mer, à quelques pas du rivage actuel, des restes de quais et de jetées.

Sur l'arête montagneuse, les ruines sont plus considérables. Un temple romain et des magasins voûtés sont encore presque intacts. Il en est de même d'un puits romain qui alimente le village moderne. On trouve en outre des traces de fortifications, des pierres taillées éparées sur une grande surface. Une vaste nécropole, dont les pierres tumulaires portent un croissant avec une croix grecque en vedette, mais dont les inscriptions ont disparu (elles sont en molasse assez friable dont il existe une vaste carrière non loin de là), occupe le nord de l'ancienne ville. Enfin, une conduite d'eau, formée d'énormes pierres taillées s'encastant l'une dans l'autre, de façon à conserver un canal intérieur de 0<sup>m</sup>20 de diamètre, avec regards

de distance en distance, existe encore presque intacte entre les villages d'Azefoun et d'Amzionine. Cette conduite avait cela de remarquable que, descendant du Tamgout, elle remontait sur l'arête d'Azefoun en traversant en siphon un col assez bas.

M. le capitaine Devaux, ancien chef du bureau arabe de Dellys, attribue à ces ruines le nom de Rusazus. On a vu plus haut que Rusazus ou Rusazu se trouvait aux environs du cap Sigli, à égale distance entre Iomnium et Saldæ, et par conséquent à 19 ou 20 milles à l'est du cap Corbelin.

On ne peut donc pas placer Rusazur à Azefoun, et il paraît logique d'attribuer aux ruines de cette localité le nom de Rusuppisir ou Rusubirsis, que Ptolémée place à égale distance entre Iomnium et Rusazus<sup>(1)</sup>.

À Azefoun s'arrêtèrent les investigations de la campagne topographique de 1884.

De Rusuccuru deux voies pénétraient dans l'intérieur.

La première, citée par l'Itinéraire d'Antonin, allait à Calama, à l'extrémité occidentale de la Mauritanie césarienne;

La seconde, qui figure dans l'Itinéraire d'Antonin et sur les tables de Peutinger, allait à Saldæ par l'intérieur des terres.

La grande voie militaire de l'occident passait à Rapida Castra, 16 milles (23 kilom. 500); Tamaricetum Praesidium, 16 milles (23 kilom. 500); Taranamusa Castra, 16 milles (23 kilom. 500); Velisci, 16 milles (23 kilom. 500); Sufasar, 15 milles (22 kilom. 250); Malliana, 18 milles (28 kilom. 500).

Soit, entre Rusuccuru et Malliana, une distance de 97 milles ou environ 145 kilomètres. En mesurant à vol d'oiseau la distance réelle entre Dellys et Meliana-Affreville, on trouve 164 kilomètres. La voie romaine devait donc se diriger presque en droite ligne de Rusuccuru sur Malliana. Il y aurait lieu de se livrer à de nouvelles recherches sur le parcours probable de cette ancienne artère, qui n'a été que peu étudiée. Toutefois il est possible de présenter ici quelques indications sommaires.

La voie sortait de Rusuccuru par la porte orientale, tournait immédiatement au sud pour gagner les crêtes par une pente assez douce (traverse actuelle de Tizi-Ouzou), et de là descendait dans

<sup>(1)</sup> [L'auteur se trouve sur ce point d'accord avec M. Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, VIII, p. 765 : «*Magis fieri potest ut ibi fuerit Rusuppisir.*» — S. R.]

la vallée du Sebaou par Dar Mani (*Castellum Tubi*<sup>(1)</sup>), et le village kabyle de Thouabat. Elle coupait la rivière soit à gué, soit sur un bac (on ne retrouve aucun vestige de pont), gravissait les pentes de la rive gauche vers le Kef el-Roraf, suivait les crêtes et venait rejoindre Bordj Menaïel après un parcours de 26 kilomètres, soit 18 milles au lieu de 26 donnés par l'Itinéraire. Plusieurs groupes de ruines jalonnent cette route dans les montagnes de la rive gauche du Sebaou, mais ils n'ont pas été relevés.

Le Bordj ture paraît avoir été construit sur l'emplacement du castrum romain. Quelques ruines se remarquent sur la croupe qui relie le Bordj à la montagne et l'on a retrouvé de fort belles ruines, parmi lesquelles une fontaine romaine très bien conservée, derrière le marabout de Sidi-Mohamed-el-Agria.

En quittant Bordj Menaïel, on trouve, sur la rive gauche de l'Isser, en deçà du col des Beni Aïcha, deux vestiges d'habitations situés, l'un près du marabout de Lella Touïla, sur le chemin allant de Bordj Menaïel à la Mersa-el-Hadjedj (Rusubricari), l'autre près de la ferme Petitfils, dans la plaine, un peu au nord de la route d'Alger à Tizi-Ouzou.

A partir de ce point, on n'a signalé aucune ruine avant les trois groupes assez considérables situés sur la croupe qui sépare l'Oued Corso de l'Oued Bou-Douaou, au pied du Djebel Bendorah. Ces groupes de ruines correspondraient, comme distance, avec le Tamaricetum Praesidium de l'Itinéraire, mais ce n'est là qu'une simple indication, qui ne s'appuie que sur une mesure kilométrique et sur la présence d'un assez grand nombre de vestiges imparfaitement explorés. Ces vestiges, ainsi que ceux qu'on remarque sur la rive gauche du Bou Douaou, dans le voisinage de Saint-Pierre et de Kara-Mustapha, peuvent être des témoins du passage de la grande voie romaine, dont on retrouve des traces à Mouzaïville, au col de Gontar et aux environs de Miliana.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, cette voie n'a pas été étudiée dans son entier, non plus que celles qui devaient la relier à Rusguniae, à Tipaza et à Iol Cæsarea.

Cette voie passait, d'après l'itinéraire d'Antonin, à Tigis, 12 milles (17 kilom. 75); Bidil Municipium, 27 milles (40 kilomètres); Tubusuptus, 40 milles (59 kilom. 25); Saldæ, 28 milles (41 ki-

(1) L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n<sup>os</sup> 4291, 4292.

lom. 46). La Table de Peutinger la dirige par Tigisi, à 12 milles (17 kilom. 75); Syda Municipium, 32 milles (47 kilom. 39); Ruza Municipium, 40 milles (59 kilom. 25); Saldac, 25 milles (37 kilom. 04).

Elle s'embranchait sur la voie militaire occidentale au sommet de la montagne au sud de Dellys, et suivait la crête jusqu'au col d'Aïn-el-Arba, au sud duquel elle rencontrait sa première station, Tigris, Tigrisis, aujourd'hui Taourga. Des ruines de fermes la jalonnent dans toute la première partie de son parcours.

Tigris était protégé par une citadelle construite sur la hauteur d'Alfir. On y remarque une fontaine ornée de bas-reliefs et de nombreux fragments de colonnes et de sculptures. On trouve aussi beaucoup de tombeaux dans les jardins d'Alfir et de Taourga. Un poste, dont les traces sont encore visibles, défendait le passage du col d'Aïn-el-Arba. La distance de Taourga à Dellys est la même que celle donnée par les Itinéraires de Rusuccuru à Tigris.

De Tigris la voie descendait dans la vallée de Sebaou en passant près de la ferme Maouch, où l'on a découvert des tombeaux. Elle traversait la rivière et montait au col de Tizi-Ouzou, défendu par un fort sur les ruines duquel les Turcs ont édifié l'ancien Bordj.

Entre Tizi-Ouzou et l'Oued Beni-Aissi, le tracé de la voie romaine est bien conservé. Elle passe à gauche de la route actuelle (au nord), la coupe à peu près à l'embranchement de la nouvelle route de Bougie, pour rejoindre l'Oued Beni-Aissi presque en ligne droite. De là elle s'engageait à flanc de coteau, passant à une altitude moyenne de 340 à 350 mètres sur les pentes des Beni Raten, et gagnait Djema-Saharidj, en coupant les divers ravins qui descendent du massif kabyle. On a relevé des traces assez nombreuses de l'occupation romaine, principalement entre Tala-Amara et Bou-Sahel.

Au sud de Tala-Amara, sur un mamelon couvert d'oliviers, se trouve un petit monument, composé de trois demi-tours reliées entre elles et terminées par une galerie. Les deux demi-tours latérales ont conservé plusieurs mètres de hauteur. Des caves où souterrains semblent exister sous cette ruine.

Au village de Ten-Saout, au nord d'Irtil-Guefri, on voit une grande voûte bien conservée.

La mosquée, la fontaine et un certain nombre de maisons du village de Bou-Sahel renferment dans leurs murs beaucoup de



pierres taillées provenant de ruines aujourd'hui disparues. Le sol, dans le voisinage des villages, contient en abondance des débris de poteries romaines.

Le sentier kabyle qui relie Tala-Amara, Temsacret, Bou-Sahel et gagne Djema Saharidj, en passant un peu au sud de Messouria, ne doit s'écarter que bien peu du tracé de la voie romaine, qui devait évidemment franchir les mêmes cols.

Djema-Saharidj est un village kabyle de 2,400 habitants, bâti sur l'emplacement d'une ville romaine. On y trouve d'assez nombreuses ruines; mais, à part une belle piscine qui est bien conservée et une fontaine dont les eaux sont reçues dans un grand bassin formé de dalles superbes, on ne voit guère que des débris avec lesquels les maisons ont été édifiées, et d'énormes et nombreuses fondations de murs.

Les seules fouilles faites jusqu'ici, lors de la fondation de la maison d'école des jésuites en 1872, ont amené la découverte de deux pierres tombales avec figures en relief, d'une mosaïque bien conservée et de fragments de statues et de sculptures.

Les sources sont nombreuses et abondantes à Djema-Saharidj; néanmoins les Romains, pour développer les riches cultures des environs de la ville, détournèrent les eaux de quelques ruisseaux de la crête des Beni Fraoucen, et les amenèrent par un canal dans le ravin qui passe près de Djema-Saharidj à l'est. Ce travail très curieux se voit encore à Tizi-N'terga (le col de la conduite d'eau), où les eaux, qui devraient, d'après la conformation générale du sol, s'écouler vers l'ouest, font un brusque coude pour se jeter au nord-est.

L'itinéraire d'Antonin place Bidil Municipium à 27 milles de Tigis (40 kilomètres). La Table de Peutinger cite Syda Municipium à 32 milles (47 kilom. 500) et Ptolémée indique, dans l'intérieur des terres, Bida Colonia, à peu de distance de Tigis.

Les ruines de Djebel Saharidj sont à environ 38 kilomètres de Taourga, par le tracé indiqué plus haut; elles correspondraient donc assez exactement avec celles de Bidil, mais aucune inscription n'a jusqu'ici justifié cette synonymie.

Y a-t-il même lieu d'identifier Bidil Municipium avec Bida Colonia ou Syda Municipium? C'est une question à étudier, mais on pourrait peut-être attribuer le dernier nom à des ruines assez importantes relevées sur la rive droite de l'Oued Dis, non loin d'Agouni Tabet, au nord de Djema Saharidj.

En quittant ce dernier point, la voie romaine, dont le tracé est parfaitement reconnaissable, allait droit à l'est, coupait l'Aief-Krelili, passait au col situé au nord de Djema Mechelov et traversait le Sebaou (Oued Bou Behir) un peu au-dessus du confluent de l'Irzer Imerdane. Elle remontait le cours de ce ravin, passait près du village de Chebel, au col d'Iril Abchène, où se trouvent quelques ruines, puis longeait, à travers la forêt d'Akfadou, le versant nord du Djebel Afroun pour rejoindre la grande chaîne et les ruines du fort de Ksar Kebouch. De là elle descendait sur Tubusuptus et Saldæ.

Outre les tracés qu'on vient de passer en revue, il est à peu près certain que les ports de la côte étaient reliés avec Djema-Saharidj par des voies transversales. On trouve en effet des ruines romaines près de l'école des Ouled Mira, chez les Beni Djennad ech-Chergui, non loin de la source d'El-Ma Bou-Hammam, et, un peu plus au sud, près du village de Timizirt, une voie romaine très bien conservée sur un parcours de plus de 100 mètres. Cette voie, venant de Djema Saharidj par Aguemoun Segsou, devait traverser la montagne au Tizi Bou-Nouan, d'où elle pouvait rejoindre soit Iomnium, soit Tigis.

Une autre voie (capitaine Desvaux) partait de Rusubirsis (Azef-foun), passant à Imazionen, au Souk-el-Khamis, à Iril Thagourt, à Iril Amor ou Yohia, puis descendait dans la vallée du Sebaou, où elle se confondait avec la précédente.

C'est ici le lieu de signaler l'existence, presque au sommet du pic du Tamgout, sur le versant est, d'une fontaine romaine très bien conservée, qui devait être l'une des prises d'eau de l'aqueduc d'Azef-foun.

A part les ruines problématiques de Koukou et deux stèles libyques découvertes près du village de Souama chez les Crit Bou Chaïb, il ne reste pas trace de colonisation ancienne dans tout le massif de la grande Kabylie. Mais au sud de ce massif, dans l'immense dépression qui le sépare du Jurjura, on a constaté :

1° A 200 mètres à l'est du village de Tigounsept et du Souk-el-Etnin, chez les Sedkha Akhdal, les ruines d'un poste romain établi sur un rocher de 20 mètres de longueur sur 6 ou 7 de large. Ce poste contenait un réduit construit en pierres de taille cimentées, auquel on accédait par une rampe taillée dans le rocher. Près de là on a trouvé une médaille portant, d'un côté, une effigie d'empe-

reur avec l'inscription Antoninus, et, au revers, une femme assise, le bras gauche appuyé sur une sphère, le bras droit étendu en avant;

2° Un établissement romain, au point dit Ifren-Bou-Amar. Il y avait là des traces de puits, actuellement comblés, qui avaient encore, il y a une trentaine d'années, de 8 à 10 mètres de profondeur;

3° Enfin, des fondations de forme rectangulaire mises à jour en 1883, sur le territoire des Beni Bou R'erdane. Ces fondations, trouvées sur un sol assez élevé, dans un champ appelé depuis des siècles Douma-Roumi, paraissent être celles d'un fort qui protégeait le grand chemin conduisant à la vallée de Bordj Borni, par le territoire des Beni Koufi au Teniet Djaboub, et de là à Bordj Bouïra.

Bien qu'une voie romaine paraisse avoir existé entre Saldæ et Auzia, les Itinéraires anciens n'en font pas mention. Elle devait remonter la vallée de l'Oued Sahel, et sera étudiée pendant la campagne prochaine.

On a reconnu jusqu'aujourd'hui :

1° Un groupe de ruines sur la rive gauche de l'Oued Sahel, en face de l'ancien Bordj de Tazmalt, un peu en deçà du village moderne du même nom, sur un mamelon voisin de la ferme Bataille. Les pierres taillées y sont en très grand nombre, mais on n'a relevé aucune inscription;

2° A 30 kilomètres à l'ouest près de Touhachit se trouvent les restes d'une petite cité romaine, fondations de maisons, hémicycle d'une basilique, pierres éparses sur une surface assez étendue, traces de citernes et de puits. Là encore aucune inscription, mais une seule pièce en cuivre, au nom de Gordianus. Les ruines couronnent un piton qui domine la vallée de l'Oued Eddous et son confluent avec l'Oued Sahel. Cette petite cité devait être l'un des points de passage de la voie, qui, sur ce point, se bifurquait. L'un des embranchements continuait à l'ouest dans la direction de Bordj Bouïra et rencontrait sur son trajet un établissement assez important dont les ruines couvrent la rive gauche de l'Oued Emmerayé. De Bouïra, la voie rejoignait Auzia par Aïn Bessem. On la retrouve assez bien conservée, et sur de nombreux points les déblais, les remblais et des pierres de bordure existent encore. Le second embranchement devait se diriger sur Auzia par El-Esnam (« les ruines de

statues »), et la plaine des Aribis. Cette plaine a été très colonisée autrefois. Les ruines y sont nombreuses; on y rencontre beaucoup de points portant le nom d'El-Esnam. Elle était sillonnée de voies de communication. Outre les traces très bien indiquées des deux précédentes, on en trouve une autre se dirigeant du Cerrou-el-Djoua sur Aïn Bessem par Aïn Hazem. Deux tronçons de cette voie sont très bien conservés et jalonnés de ruines.

Lieutenant-Colonel MERCIER.

NOTICE SUR DES ORNEMENTS PONTIFICAUX DONNÉS À LA CATHÉDRALE DE SENS  
PAR MADAME LA COMTESSE DOUAIRIÈRE DE BASTARD D'ESTANG.

Le trésor de la cathédrale de Sens vient de s'enrichir d'ornements pontificaux anciens qui faisaient autrefois partie du cabinet de M. le comte Auguste de Bastard, ancien membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. M<sup>me</sup> la comtesse douairière de Bastard d'Estang, sa veuve, a fait remettre ces précieuses reliques entre les mains de M<sup>sr</sup> Bernadou, archevêque de Sens. Ces ornements consistent en une mitre, une chasuble, une dalmatique, une étole, une ceinture, un bracelet et une paire de sandales.

La *Semaine religieuse de Sens*<sup>(1)</sup>, en annonçant cette nouvelle, a attribué tous ces ornements à saint Ebbon, comte de Tonnerre et archevêque de Sens, mort en 750 et inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge au monastère de Saint-Pierre-le-Vif<sup>(2)</sup>. Trouvés intacts dans son cercueil par Séwin, archevêque de Sens, et Rainard, abbé de Saint-Pierre, qui procédèrent à l'élévation des reliques du saint en 976<sup>(3)</sup>, et conservés dans le trésor abbatial jusqu'en juillet 1789, ils auraient été, à cette époque, emportés et sauvés, avec les reliques de l'abbaye, dans l'église de Saint-Pierre-le-Rond<sup>(4)</sup>, par M. Thomas, orfèvre, qui venait d'acquérir cette église. Après la Révolution, les ossements de saint Ebbon auraient été apportés au trésor de la cathédrale, et les *pontificalia* laissés au fond d'un coffre, comme de simples haillons. En 1823, ils auraient été donnés par M. Rupied, alors curé de Saint-Pierre-le-Rond, à M. Cabias, qui les vendit, à Paris, à un marchand d'antiquités, chez lequel M. de Bastard en fit l'acquisition.

Ces affirmations de la *Semaine religieuse* ne concordent pas avec celles que renferme le certificat de provenance laissé entre les mains du marchand parisien, M. Signol, par M. l'abbé Cabias. D'après cette pièce, ce n'est plus à saint Ebbon qu'il faut attribuer ces ornements, mais à saint Edme, à saint Thomas Becket, et même à saint Leu, mort en 623. Voici la copie de ce certificat :

« Je soussigné certifie que les ornemens religieux que M. Signol

(1) Numéro du 15 novembre 1884.

(2) Chronique de Clarius.

(3) Chroniques de Clarius et de Geoffroy de Courlon.

(4) Église paroissiale de Sens.

possède, sçavoir : 1° la chasuble de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, sa mitre et tunicelle violette, ses souliers m'ont été donné (*sic*), lorsque j'étais vicaire à la métropole de Sens, par feu M. Thomas qui avait sauvé ces reliques pendant la Révolution de 93; 2° une étole de saint Leu, archevêque de Sens, qui m'a été donné (*sic*) par M. Deformanoir, ancien doyen et curé de la cathédrale; 3° la ceinture et le bracelet de saint Edme, qui m'ont été donné (*sic*) lors de la translation du corps de saint Edme en l'année 1825. En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

« Paris, ce 27 juin 1835.

« Signé, CABIAS, vic. N.-D. »

En remettant ce papier à M. de Bastard, M. Signol signait les lignes suivantes :

« J'atteste sur l'honneur à M. le comte Auguste de Bastard que la signature ci-dessus est celle de M. l'abbé Cabetes de qui je tiens ces habits pontificaux, et que le certificat de provenance a été écrit sous mes yeux. »

M. de Bastard ne doutait pas de l'honnêteté de M. Signol, qu'il honorait de son amitié; mais il n'avait qu'une demi-confiance dans le certificat de provenance signé par un prêtre vendeur de reliques. Aussi chercha-t-il à se procurer quelques renseignements touchant le doyen *Deformanoir* et l'abbé *Cabetès*, vicaire de Notre-Dame, dont la signature avait été mal déchiffrée. Il écrivit donc à son neveu, M. Léon de Bastard, qui habitait Maligny, à 2 lieues de l'abbaye de Pontigny. « Je n'ai jamais entendu parler de l'abbé Cabetès, répondit celui-ci; quant au doyen-curé du nom de *Deformanoir*, il s'agit sans doute de l'abbé Louis de Formanoir, mort le 10 mai 1820, curé-doyen de Sens, âgé de 70 ans<sup>(1)</sup>. La cathédrale de Sens est sous le vocable de Saint-Étienne; aucune paroisse de la ville n'est sous celui de Notre-Dame. » M. de Bastard restait donc avec ses incertitudes sur la valeur du certificat et l'authenticité des origines.

Ce fut bien autre chose, quand il eut défait la mitre pour se rendre compte de sa forme. Elle lui avait été vendue comme historiée de saint Jean Baptiste<sup>(2)</sup> et ayant appartenu à saint Thomas

(1) Voir une notice nécrologique insérée dans les *Petites Affiches de Sens*, le 20 mars 1820.

(2) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, année 1857, p. 749.

Becket; il y retrouvait, au lieu de la décollation de saint Jean Baptiste, la représentation du martyre du saint archevêque de Cantorbéry<sup>(1)</sup>.

Après avoir examiné et étudié ces *pontificalia*, M. de Bastard conservait à saint Thomas la chasuble, la tunicelle et les sandales<sup>(2)</sup>; à saint Edme, autre archevêque de Cantorbéry, la ceinture et le bracelet<sup>(3)</sup>; laissait la mitre sans attribution, et doutait fort que l'étole pût remonter à saint Loup. Il a publié sur ces ornements une note qui accompagne un rapport lu par lui au Comité, le 28 juillet 1856, touchant une crosse trouvée dans l'église de Tiron (arrondissement de Nogent-le-Rotrou), et dans cette note il annonce « qu'il a fait graver pour un autre travail un morceau de la chasuble de saint Thomas de Canterbury<sup>(4)</sup>, et qu'il réserve pour un mémoire ultérieur (*De la Crosse et de la Mitre*) le dessin de la prétendue mitre de saint Thomas de Canterbury. »

En 1861, il correspondait avec M. l'abbé Carlier, doyen du chapitre de Sens, qui avait cru retrouver dans ces ornements ceux de saint Ebbon, et qui, le 4 mars 1861, annonçait à la Société archéologique de Sens l'existence de ces précieuses reliques dans le cabinet de M. de Bastard, et sa promesse de les donner un jour au trésor de Sens<sup>(5)</sup>. Cette promesse vient d'être réalisée par sa veuve, M<sup>me</sup> la comtesse douairière de Bastard d'Estant.

Voici la description de ces précieux ornements et les attributions que nous avons pu en retrouver.

#### *Mitre.* (Planche XIII.)

La mitre a été plusieurs fois défaite et refaite; pour lui donner exactement sa forme primitive, il faudrait la défaire encore. Telle qu'elle est, elle mesure 29 centimètres de largeur et 21 de hauteur; elle est faite d'un satin blanc appliqué sur une toile de chanvre ou de lin et brodé d'or. Il ne reste plus que des parcelles du satin. Les deux faces sont soutenues à l'intérieur par une toile plus forte. Le rebras est un galon d'or de 6 centimètres de hauteur, présentant

(1) *Op. laud.*, p. 459.

(2) *Op. laud.*, p. 752.

(3) *Op. laud.*, p. 754.

(4) Ce bois a été aussi donné au trésor de la cathédrale de Sens.

(5) *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. VIII, p. 24 et 345.

comme fond un losangé très fin sur lequel se détachent en blanc cinq dessins différents : un rameau de fleurs pendantes (lis?), un autre de feuillages (palme?), un lion héraldique rampant et contourné, une sorte d'échelle formée de chevrons superposés à pointes fleurdelisées, enfin une bande verticale étroite qui supporte l'un au-dessus de l'autre trois motifs rappelant des foudres. Il n'y a ni fanons ni orfrois. La doublure intérieure est une étoffe légère (marcelline) de soie verte.

La facture de cette mitre diffère de celle que Viollet-le-Duc indique pour une autre mitre du trésor de Sens attribuée à saint Thomas. L'une et l'autre sont faites d'un seul morceau d'étoffe taillé en rectangle et plié suivant les traits pointillés des figures 1 et 2 ;

Figure 1.

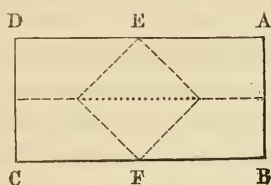
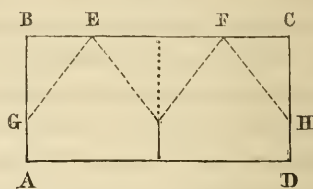


Figure 2.



----- Pli concave.

..... Pli convexe.

E, F, Cornes de la mitre.

mais la première combinaison nécessite un orfroi sur le milieu de chaque face pour cacher les coutures qui résultent du rapprochement de EA, ED, et de FB, FC (fig. 1), tandis que celle qui nous occupe n'a pas d'orfroi. Les coutures sont dans le soufflet; une seule est apparente et très courte; elle résulte du rapprochement de AG et DH et se trouve sur le côté.

Deux scènes de martyre sont brodées sur les deux faces de cette mitre : l'une est la lapidation de saint Étienne; l'autre le meurtre de saint Thomas Becket.

1° *Martyre de saint Étienne.* — Deux bourreaux, vêtus de courtes tuniques, lapident le protomartyr, qui est représenté à droite, un genou en terre, tourné vers ses persécuteurs, les bras en avant. Au sommet de la mitre, la main de Dieu sort d'un nuage et bénit les souffrances du saint. Dans le champ, on lit l'inscription suivante disposée en trois lignes : **SĪS SZE FANVS**, en majuscules



usitées au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. A droite et à gauche, deux arbustes limitent le tableau.

2° *Martyre de saint Thomas*. — Sur la face opposée est figurée la scène qu'on avait prise pour la décollation de saint Jean Baptiste. Trois chevaliers coiffés du casque normand cylindrique à timbre arrondi et revêtus du grand haubert, comme Raoul de Fougères est représenté sur son sceau en 1162 et Philippe d'Alsace en 1170<sup>(1)</sup>, sont debout : le premier, à gauche, remet sa longue épée dans son fourreau; le second la porte nue, la pointe en haut, appuyée sur son épaule; le troisième vient de briser la sienne en achevant la victime, qui tombe en avant de l'autel, et dont la coiffure est déjà sur le sol, non loin de la lame brisée. Au-dessus de ce tableau se trouvait, comme sur l'autre face, le nom du saint martyr; mais en cet endroit la mitre a été brûlée, comme on le voit par la doublure intérieure, et le trou, rendu triangulaire par un chasublier ravaudeur, a été rapiécé avec un lambeau de damas couleur de tau. Il ne reste de la première ligne de l'inscription que la lettre initiale **S** et la terminale **H**; de la seconde, que la lettre finale **A**, et au-dessous un peu à gauche **S**. Malgré les lacunes, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'inscription était : **SĪS TH OMA S**, et que la scène figurée sur la mitre est le lâche assassinat de l'illustre archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becket (30 novembre 1170).

Les quatre chevaliers qui ne reculèrent pas devant ce sacrilège épouvantable furent Reginald Fitz-Urse, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard Le Breton<sup>(2)</sup>. Trois d'entre eux, ceux qui furent les bourreaux actifs, sont ici représentés. C'est d'abord Reginald Fitz-Urse, qui porta le premier coup sur la vénérable tête du pontife et blessa en même temps au bras Édward Grimm, le seul clerc resté auprès du primat; puis Guillaume de Tracy, qui frappa deux autres coups, et enfin Richard Le Breton, qui asséna un dernier coup avec une telle violence que son épée se brisa sur les dalles. « Nous avons donc ici, dit M. de Bastard, une des plus anciennes représentations connues du martyre de saint Thomas Bec-

<sup>(1)</sup> *Le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen âge*, par G. Demay; *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXV, pl. III, fig. 55, et pl. VIII, fig. 32.

<sup>(2)</sup> *Saint Thomas Becket de Cantorbéry*, par Émile de Bonnechose. *Revue contemporaine* du 15 janvier 1854.

ket<sup>(1)</sup>. » Une mitre historiée d'une telle scène ne peut sans une erreur grossière être attribuée à saint Thomas<sup>(2)</sup>, et encore moins à saint Ebbon<sup>(3)</sup>. Elle n'en est pas moins aussi précieuse que si elle eût appartenu à l'un de ces saints pontifes, « et, comme ajoute M. de Bastard, quelle que soit la richesse de la sacristie ou du musée qui la possédera, elle en sera toujours l'un des principaux ornements ».

Une lettre adressée par l'abbé Fenel, doyen de Sens, à l'abbé Le Beuf, le 22 avril 1717<sup>(4)</sup>, nous fournit quelques renseignements sur la mitre de saint Ebbon conservée autrefois dans le trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Nous en extrayons le passage suivant :

« La mitre de saint Ebbon, qui est de toile blanche de soye, est enrichie de figures en broderies que je crois adioutées, je n'en sçais rien cependant. On s'en sert pour couvrir le reliquaire du

<sup>(1)</sup> Il n'y a au Musée Britannique que deux représentations du martyr remontant aussi haut que le XIII<sup>e</sup> siècle : une de provenance anglaise (Additional ms. 2926, fol. 126), et l'autre d'origine normande (Harl. ms. 5102, fol. 32). La première est malheureusement défigurée; on a sévi contre tous les mémoires de saint Thomas, au temps de Henri VIII. (Note communiquée par M. Edmond Bishop et tirée des manuscrits de Birch, *Early Drawings and Illuminations*. . . in the *British Museum*, p. 281.) Nous devons aussi à M. Bishop une partie de ce qui suit.

Cette scène est aussi figurée : 1<sup>o</sup> sur un reliquaire du XII<sup>e</sup> siècle publié par M. Darcel, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, p. 505; 2<sup>o</sup> sur un reliquaire photographié dans le catalogue de la collection de M. Paul de Hambourg; 3<sup>o</sup> sur un autre reliquaire limousin faisant partie du cabinet de M. Odier de Paris.

Deux mitres du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, de provenance sicilienne, se voyaient autrefois à Landshut, l'une serait aujourd'hui à Munich et l'autre à Anagni (Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder*, t. XVI, p. 169, 170, 175). Elles représenteraient le martyr de saint Thomas. En effet, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la Sicile était en relations assez étroites avec l'Angleterre; l'archevêque de Messine, Richard Palmer, était Anglais; il avait reçu autrefois chez lui, à Syracuse, des exilés, amis de saint Thomas (D. Bouquet, XVI, 407, 408, et lettre à Mathilde de Sicile); Gauthier, archevêque de Palerme, et son successeur, Barthélemi, étaient Anglais. Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre, fut l'épouse de Guillaume le Bon, roi de Sicile.

La présence de ces personnages en Sicile expliquerait pourquoi les brodeurs siciliens prenaient le martyr de saint Thomas comme sujet de prédilection dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

La mitre dont nous nous occupons serait-elle sicilienne ?

<sup>(2)</sup> Certificat de M. l'abbé Cabias cité plus haut.

<sup>(3)</sup> *Semaine religieuse de Sens* du 15 novembre 1884.

<sup>(4)</sup> Collection de M. L. de Fontaine.

chef de S. Romain <sup>(1)</sup>, abbé de Fonrouge (qui n'avoit pas de mitre) qui étoit à Saint-Remy et qui est de présent à Saint-Pierre-le-Vif <sup>(2)</sup>. On y a aussi sa chasuble dont on se sert le jour de sa fête. Nous avons trouvé depuis peu dans le fond de notre trésor deux ou trois petites mitres d'évêques fort basses et qui, depuis la pointe jusqu'en bas de l'ouverture, sont taillées droites comme une ligne, sans être arrondies. Ce n'est que comme une espèce de bonnet pointu. Celle de S. Ebbon est beaucoup plus ample et approche bien plus des nôtres, étant plus arrondie.»

La mitre qui nous occupe semble rentrer dans la catégorie de ces deux ou trois mitres d'évêques trouvées dans le fond du trésor de Sens, que le doyen Fenel compare à des bonnets pointus et dont faisait sans doute partie celle du même trésor qu'on attribue à saint Thomas Becket <sup>(3)</sup>, bien que les anciens inventaires ne la mentionnent pas parmi les ornements du saint évêque qui y sont conservés <sup>(4)</sup>.

Serait-il impossible que cette mitre eût appartenu à l'église de Pontigny, et que M. l'abbé Cabias, qui se permit bien d'autres libertés pendant son passage dans cette paroisse <sup>(5)</sup>, l'eût emportée en quittant le pays, comme il avoue lui-même avoir emporté la ceinture et le bracelet du saint <sup>(6)</sup>, puis confondant les origines, l'eût vendue, dix ans plus tard, à M. Signol comme provenant de l'ancien trésor de Sens et ayant appartenu à saint Thomas? On ne peut certainement pas l'attribuer à l'un des abbés de Pontigny. A l'époque où elle a été brodée, c'est à-dire à la fin du xii<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xiii<sup>e</sup>, les abbés de Pontigny n'étaient pas encore autorisés

<sup>(1)</sup> Un inventaire du xvi<sup>e</sup> siècle décrit ainsi ce reliquaire : *Le chef de monsieur saint Romain d'argent doré, le visage et la tête estoffée avec un chapeau d'argent esmaillé et le bassement de cuivre doré avec le priant et la priante*. En 1660, le priant et la priante avaient disparu, comme on le lit dans l'inventaire de D. Hugues Mathoud ; il faut croire qu'en 1717 le buste avait perdu son *chapeau d'argent esmaillé*.

<sup>(2)</sup> Saint-Remy et Saint-Pierre-le-Vif étaient deux abbayes situées sous les murs de Sens.

<sup>(3)</sup> Cette mitre a été souvent publiée : *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, t. IX, chromo; *Portefeuille archéologique de Champagne*, chromo; *Dict. du mobilier*, t. IV, pl. XVI; *Gazette des beaux-arts*, 1880, p. 251.

<sup>(4)</sup> La mitre donnée en 1842 au cardinal Wisemann comme relique de saint Thomas était vraisemblablement aussi une des mitres découvertes en 1717 par l'abbé Fenel.

<sup>(5)</sup> *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, par l'abbé V.-B. Henry, p. 236.

<sup>(6)</sup> Voir le certificat donné plus haut.

à porter des ornements pontificaux. La bulle qui leur accorde ce privilège est seulement du 24 juin 1418. Mais on pourrait la considérer comme ayant été apportée à Pontigny par l'un des deux archevêques de Cantorbéry, qui, persécutés comme leur prédécesseur saint Thomas, vinrent, comme lui, passer leur temps d'exil dans cette retraite; je veux dire Étienne Langhton et saint Edme.

Le premier se vit forcé de quitter l'Angleterre à la suite des violences du roi Jean sans Terre. Il passa en France où il avait fait ses études, et reçut l'hospitalité chez les moines de Pontigny avec un certain nombre de ses évêques suffragants, des prêtres et des moines de son église. L'un de ses suffragants y mourut et fut inhumé dans le chœur de l'église avec cette épitaphe : *Hic jacet dominus Malgerius Wigorniensis episcopus*. Quant à Étienne Langhton, il retourna en Angleterre en 1213, et, dix ans après son retour, il présida à la translation solennelle des reliques de saint Thomas, canonisé en 1173. Pontigny reçut plus d'un témoignage de sa reconnaissance. On s'est occupé de sa canonisation; mais les démarches nécessaires ont été interrompues et n'ont jamais été reprises.

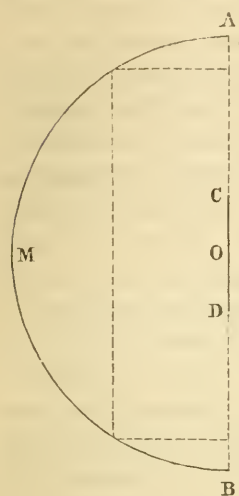
Le second, Edmond Rich, plus connu sous le nom de saint Edme, persécuté par Henri III, vint aussi en France demander un asile à Louis IX et choisit aussi pour retraite l'abbaye de Pontigny. Les médecins, voyant sa santé s'altérer rapidement, l'engagèrent à changer d'air. Il obéit, et s'en alla mourir au prieuré de Soissy, près de Provins, laissant sa dépouille mortelle à l'abbaye qui lui avait offert un généreux accueil. Il fut inhumé dans l'église abbatiale de Pontigny en 1240. Tout le monde connaît les splendeurs des cérémonies de sa translation, qui se fit le 9 juin 1247, en présence de saint Louis, de toute la cour de France, du légat, de plusieurs cardinaux et archevêques et de saint Richard, évêque de Chichester, qui avait été son disciple <sup>(1)</sup>.

Il est assez naturel qu'une mitre historiée des martyres de saint Étienne et de saint Thomas ait appartenu primitivement au prélat Étienne Langhton, qui avait saint Étienne pour patron, était le successeur de saint Thomas et avait présidé à la première translation des reliques du saint. Peut-être est-elle passée d'Étienne Langhton, qui mourut en 1228, à saint Edme, qui lui succéda en 1234 sur le siège de Cantorbéry, et a-t-elle été apportée par ce dernier à Pontigny; mais tout cela n'est que supposition.

<sup>(1)</sup> *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, par l'abbé V.-B. Henry, p. 114 et suiv.

*Chasuble.*

La chasuble, *infula*, est de forme conique; elle mesure 1<sup>m</sup>,47 du sommet à la partie inférieure. Si on la développait, en l'ouvrant sur la couture verticale qui est en avant, sa forme serait celle d'un demi-cercle AMB (voir la figure ci-contre) fait de quatre pièces ajustées par des coutures qu'indiquent les lignes pointillées; MO est le milieu du dos; AC et DB sont rapprochés par une couture qui se trouve en avant. En bas de la fente O (CD), ménagée pour laisser passer la tête, se trouve un galon rouge et or, long de 0<sup>m</sup>,16 et large de 0<sup>m</sup>,036, destiné à soutenir quelques fronces. A l'intérieur correspond un morceau de damas de soie vert. Le dessus du col et des épaules est doublé à l'intérieur par un damas de soie blanc; le reste n'est pas doublé, sauf un faux ourlet de soie couleur de tan qui suit le bord inférieur et a 0<sup>m</sup>,09 de hauteur. L'étoffe est un sergé de soie à trois fils dont la trame est rouge et la chaîne alternativement blanche<sup>(1)</sup> et jaune d'or. Le dessin est un semis de grandes feuilles à cinq lobes hautes de 0<sup>m</sup>,15 alternant avec



de petites rosaces distribuées en quinconce. Ces feuilles et ces rosaces, d'un jaune éclatant, laissent à peine voir un autre semis d'aigles au vol éployé posés sur un appui et que dessine simplement l'agencement des fils blancs du tissu qui forme le fond. Au-dessous de chaque feuille, les aigles sont affrontés; au-dessus, ils sont adossés. Avec la meilleure volonté, nous n'avons pu voir dans le bec d'aucun d'eux une petite feuille mystique pas plus que la première lettre du mot *Χριστός* sur les grandes feuilles, comme l'indique M. de Bastard<sup>(2)</sup>. A l'envers, cette splendide étoffe présente des bandes jaunes, larges de 0<sup>m</sup>,145, sur lesquelles les feuilles et les rosaces se dessinent en blanc, et, entre chacune d'elles, des bandes blanches, larges de

(1) La couleur du fond n'est plus blanche aujourd'hui, mais d'un gris difficile à définir.

(2) *Bulletin du Comité*, déjà cité, p. 753.

0<sup>m</sup>,82, sur lesquelles on aperçoit le dessin renversé des aigles. M. de Bastard donnait à ce tissu une origine byzantine et le considérait comme ayant appartenu à saint Thomas Becket; mais, dans l'inventaire du trésor de Saint-Pierre-le-Vif du 25 mai 1660<sup>(1)</sup>, on lit, sous le numéro 16, la mention suivante :

« La mitre, dalmatique, et la chasuble à l'antique de saint Ebbon, archevesque de Sens, avec laquelle il fut inhumé, et qui, deux cens vingt-six ans après sa mort, fut trouvée en son entier par Sévin, archevesque de Sens, l'an 976. Le deceds duquel arriva l'an 750, comme il nous est apparu par la lecture de l'ancienne chronique dud. *Gaufridus a Collone*, par luy escriitte l'an 1294. Dans laquelle, page 108, nous avons leu ces lignes : « Quiescebat sanctus Ebbo, « in priori tumulo, fulgens miraculis. Dominus Sevinus et Regnardus « abbas levaverunt corpus ipsius de terra in qua jacuerat per du- « centos annos et viginti sex; inveneruntque infulam, cum qua « sepultus fuerat, integram<sup>(2)</sup>. » Et dans la page 68 de la mesme chronique : « Infula sacerdotalis de serico cum qua sepultus fuit « cum ipso in tumulo fere integra inventa fuit; quæ adhuc in mo- « nasterio Sancti Petri Vivi decenter servatur; et in festivitibus « ipsius sancti, missa ad majus altare cum eadem infula cele- « bratur<sup>(3)</sup>. » Ce que nous avons veu et trouvé encores être confirmé dans les pages 53, 83 et 183 de l'ancien cérémonial de ladite abbaye sain et entier en escritura qui est d'environ trois ceus ans<sup>(4)</sup>. Le mesme avons nous veu dans le *Livre des saintes reliques* fait par ledit Gaufridus<sup>(5)</sup>, duquel est parlé cy-dessus. Et dans l'inventaire du procès-verbal de 1552, cy-dessus allégué, nous avons leu ces mots : « La chasuble de saint Ebbon, archevesque de « Sens, laquelle est de soye avec ses fleurons jaunes, faite comme « une chappe qui n'a pas de collet ou coquille, et toute fermée par « le devant, n'ayant qu'une ouverture pour passer la tête. »

Les quelques lignes terminant cet article se rapportent bien à

<sup>(1)</sup> Brochure in-8°. Sens, Duchemin, 1877.

<sup>(2)</sup> *Chronica fratris Gaufridi de Collone*. Sens, Duchemin, 1876, p. 372.

<sup>(3)</sup> *Loc. cit.*, p. 252 et 253.

<sup>(4)</sup> Ce manuscrit figure aujourd'hui sous le numéro 23 parmi ceux de la bibliothèque de Sens.

<sup>(5)</sup> Ce précieux manuscrit, intitulé : *Liber super reliquiis sanctarum et sanctorum qui in monasterio Sancti Petri Vivi Senonensis continentur*, se trouvait en 1864 chez le docteur Michelin, de Provins; il a été acquis par M. A.-F. Didot et vendu, en 1881, à la Bibliothèque nationale.

la chasuble que nous venons de décrire, et nous n'hésitons pas à admettre que cette belle chasuble et la tunicelle dont il va être question sont bien celles que l'on conservait à Saint-Pierre-le-Vif et que l'on considérait comme ayant appartenu à saint Ebbon, ce pontife que l'on a surnommé le sauveur de la France chrétienne au viii<sup>e</sup> siècle. On objecte que ce beau vêtement ne présente aucune tache qui permette d'accepter qu'il ait séjourné deux cent vingt-six ans sous terre dans un cercueil où il enveloppait des restes humains. Je ne saurais répondre à cette objection. L'usure, les trous et les raccommodages s'expliquent par le long usage qu'on en fit dans l'abbaye de Saint-Pierre, où il resta jusqu'en 1789. La forme de cette chasuble peut, croyons-nous, remonter au viii<sup>e</sup> siècle; l'examen du tissu par un savant connaisseur trancherait sans doute la question.

*Tunicelle.*

La tunicelle est d'une étoffe très légère, presque transparente, en soie d'un violet foncé (marcelline).

Elle est faite d'un seul morceau mesurant 1<sup>m</sup>,04 de largeur sur 2<sup>m</sup>,30 de longueur, plié sur les épaules. A droite et à gauche on a levé, à partir du bas, des bandes de 0<sup>m</sup>,80 de longueur sur 0<sup>m</sup>,07 de largeur qui ont servi à allonger les manches. Les coutures du vêtement sont sous les manches et sur les côtés. Une ouverture a été pratiquée dans l'étoffe pour laisser passer la tête. Deux boutons de laiton, en forme de grelots, et deux brides servaient à resserrer cette ouverture à droite et à gauche du col, pour lequel une échancrure semi-circulaire est faite sur le devant. Le tour du col et des manches est bordé d'un galon qu'on retrouve appliqué par derrière d'une manche à l'autre à leur partie inférieure, et dessinant en avant et en arrière deux bandes verticales, *clavi*, espacées de 0<sup>m</sup>,36. Ce galon ou ruban tout en soie est à peine large de 0<sup>m</sup>,02 et rayé dans le sens de sa longueur de onze lisérés d'inégales largeurs et ainsi colorés : cerise, noir, blanc, violet, vert, jaune, cerise, noir, blanc, violet, vert.

Ainsi garni de *clavi*, ce vêtement pontifical rappelle celui des diacres qu'on appelle dalmatique. Or nous trouvons dans Du Cange<sup>(1)</sup>, au mot *Dalmatica*, que les évêques portèrent la dalmatique

<sup>(1)</sup> Édition de 1733.

sous la chasuble, et dans *l'Histoire du costume en France*, par J. Quicherat<sup>(1)</sup>, nous voyons deux figures qui, désignées comme des chanoines du ix<sup>e</sup> siècle, pourraient bien être deux évêques de cette même époque, nous montrant la dalmatique passée par-dessus l'étole et sous la chasuble.

M. de Bastard signalait, au bas de cette tunicelle, « quatre petites sonnettes ou grelots rappelant les habits sacerdotaux du grand prêtre des Juifs, » nous ne les y avons pas retrouvées; nous avons même en vain recherché les endroits où elles auraient été attachées.

L'inventaire du trésor de Saint-Pierre-le-Vif, cité plus haut, mentionne une dalmatique parmi les ornements de saint Ebbon. Serait-ce celle que nous venons de décrire? Cela ne nous paraît ni impossible ni certain. En tout cas elle ne provient pas de la châsse de saint Edme, dans laquelle on ne trouva en 1749 aucune tunicelle violette, mais quelques morceaux d'étoffe de soie blanche à fleurs, que l'on considéra comme des restes de tunicelles<sup>(2)</sup>.

*Étole.* (Planche XIV.)

L'étole mesure 2<sup>m</sup>,50 de longueur sur 0<sup>m</sup>,07 de largeur. A ses deux extrémités elle s'élargit d'environ 0<sup>m</sup>,03. Son tissu est une broderie au passé, faite sur de la toile de chanvre ou de lin avec des fils d'or et de soie verte, bleue et maïs, qui recouvrent entièrement le canevas. Le dessin se compose d'une série de carrés séparés les uns des autres par un encadrement formé de losanges d'or placés les uns à la pointe des autres et renfermant des dessins variés, mais tous géométriques, parmi lesquels on retrouve des croix à branches égales cantonnées de quatre points, des croix gammées, des croix de Malte, des bandes, des barres, des chevrons, des damiers, etc. Le milieu de l'étole est marqué par une croix faite avec deux fragments de galon de la couleur des franges. Ce travail ne semble pas devoir remonter au delà du xii<sup>e</sup> siècle. L'étole ne peut donc pas avoir appartenu à saint Loup, mort en 623. On conservait, il est vrai, dans l'ancien trésor de la cathédrale de Sens, « une estolle tissue de soye et d'or et bordée

<sup>(1)</sup> Édition de 1875, p. 124.

<sup>(2)</sup> Procès-verbal de la translation faite le 16 novembre 1749.



des deux costés de galons d'or qu'on disoit estre de saint Loup<sup>(1)</sup>. » Mais l'étole que nous décrivons ici n'est et n'a jamais été bordée de galons, l'usure des bords le prouve. Elle est trop moderne pour être celle que possédait l'ancien trésor métropolitain de Sens. Peut-être viendrait-elle de l'église Saint-Loup de Briennon, dans laquelle on conserve une fort belle chasuble ancienne.

*Ceinture.* (Planche XIII.)

La ceinture se compose d'une bande, large de 0<sup>m</sup>,032 et longue de 0<sup>m</sup>,92, divisée à ses deux extrémités en trois lanières<sup>(2)</sup> terminées par des franges et des glands qui lui donnent une longueur totale de 2<sup>m</sup>,63. On a cousu, en outre, aux deux extrémités de la partie large deux fortes ganses de soie terminées par les mêmes franges que les lanières et ayant même longueur.

Le tissu est un galon ou fin tricot de soie rose rougeâtre offrant des dessins brodés alternativement en or et en argent, et extrêmement variés : losanges, entrelacs, fleurs de lis, poissons, oiseaux, dragons et même les lettres M. G.

Cette ceinture, comme l'affirmait M. l'abbé Cabias, provient de saint Edme. Elle a été trouvée, le 16 novembre 1749, dans la châsse du saint, lorsque M<sup>sr</sup> de Caylus, évêque d'Auxerre, en fit l'ouverture.

On lit le passage suivant dans le procès-verbal qui relate cette translation<sup>(3)</sup> : « Autour du corps, une ceinture tressée en soie cramoisie, avec des glands de même. » Cette ceinture remonte donc à l'époque de la première translation, en 1247.

*Bracelet.* (Planche XV.)

Sous la dénomination de *bracelet de saint Edme*, nous trouvons un fragment de broderie mesurant 0<sup>m</sup>,243 de longueur sur 0<sup>m</sup>,063 de hauteur. Dans son entier, cette broderie représentait sans doute les bustes des apôtres disposés à la suite les uns des autres, dans une série de médaillons ronds. Il en reste quatre seulement : le premier est saint Paul, caractérisé par une épée nue; il la tient de

<sup>(1)</sup> Inventaire de 1653 publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XI, 1877, p. 353.

<sup>(2)</sup> Une de ces lanières a disparu.

<sup>(3)</sup> Trésor de l'abbaye de Pontigny.

la main gauche et ramène la main droite sur sa poitrine; le troisième, qui tient une clef dans sa main droite et un livre dans sa main gauche, est saint Pierre; les deux autres portent des livres sans aucun emblème spécial permettant de les nommer. Tous quatre semblent parler.

Cette broderie est exécutée en or sur fond de soie couleur cerise; les yeux, les lèvres, les bordures du haut et du bas, la chevelure et la barbe du second personnage et quelques autres détails sont en soie de couleur, et l'épée de saint Paul en argent. Ce bracelet peut être un des poignets de l'aube dont était revêtu le corps du saint dans la châsse primitive donnée par saint Louis; il peut avoir orné l'avant-bras droit du même saint, qui fut détaché lors de la première translation et placé dans un reliquaire particulier.

En 1825, M. l'abbé Cabias se permit, sans autorisation préalable, de descendre cette châsse, qui était portée par des anges au-dessus de l'autel, de l'ouvrir et de renouveler les vêtements du saint, qu'il exposa dans une chapelle ardente, après un lessivage préalable. Il subdivisa l'aube en une multitude de petits fragments qu'il colla sur des images et distribua aux pèlerins comme reliques de saint Edme. C'est à ce moment qu'il garda pour lui la ceinture et le poignet d'aube qu'il appelle *bracelet*. Il laissa dans le trésor de Pontigny l'étole, le manipule, les brodequins et d'autres ornements des plus précieux. En quittant Pontigny, M. l'abbé Cabias se rendit à Paris; il remplissait encore en novembre 1835 les fonctions de vicaire de chœur à Notre-Dame. Peu de temps après il s'expatria et alla mourir au Mexique.

#### *Sandales.*

Quant aux sandales, elles ont une apparence relativement moderne. Les semelles, longues de 0<sup>m</sup>,28, arrondies à leurs deux extrémités et faites de manière à servir indistinctement au pied gauche ou au pied droit, sont doublées en dessous d'un cuir mince qui est vieux et brûlé, en dedans d'une basane qui paraît neuve. L'empaigne et le talon sont deux morceaux distincts cousus à droite et à gauche du pied. L'étoffe est un damas blanc à fleurs dont le dessin semble être du siècle dernier. Les morceaux de galon posés en croix sur le dessus du pied sont en soie jaune, peut-être même en coton, et non en or. La largeur de l'empaigne fait supposer que le pied qui y entraît était enveloppé déjà dans d'épaisses étoffes. Une petite

fente pratiquée à la partie supérieure permettait de resserrer l'empeigne sur le pied soit avec un ruban, soit avec une boucle. L'attribution de ces sandales à saint Thomas me semble de toute impossibilité. Pour les rapporter à saint Edme, il faudrait supposer qu'en 1749 on aurait substitué ces laides chaussures à de beaux brodequins rouges brodés d'or. Je ne vois pas non plus comment on pourrait les attribuer à saint Ebbon, dont les restes étaient enfermés dans une même châsse de bois<sup>(1)</sup> avec ceux de saint Augustin, compagnon de sainte Béate, vierge martyre sénonaise, des saints martyrs langrois Félix et Aubert et de saint Ambroise, archevêque de Sens. Il est évident que ces reliques étaient dans des coffres ou sachets distincts et qu'ainsi enfermées on ne les avait pas revêtues d'ornements pontificaux.

G. JULLIOT.

*DOCUMENTS INÉDITS SUR LES PEINTRES ET LES PEINTRES-VERRIERS DE MARSEILLE  
DE 1300 À 1550.*

Communication de M. le D<sup>r</sup> Barthélemy, correspondant à Marseille.

Si l'on consulte les archives municipales de Marseille et celles du département pour se rendre compte des œuvres d'art qui existaient dans cette ville pendant le moyen âge, on est tout surpris de ne trouver aucun document sur cette question intéressante. Les historiens marseillais étant à peu près muets sur ce point, on serait tenté de croire que cette ville, si renommée dans l'antiquité pour sa science et sa civilisation, avait perdu totalement, pendant qu'elle vivait en république et sous la domination des princes de la maison d'Anjou, le goût des arts que lui avaient légué les Grecs, ses anciens maîtres.

Il nous répugne de penser qu'à l'époque des Croisades et pendant le xiii<sup>e</sup> siècle, alors que les Marseillais étaient en contact journalier par leur négoce avec les Italiens et les nations du littoral de la Méditerranée, ils n'aient point emprunté à ces divers peuples, en même temps que le luxe des vêtements et le confort des habitations, l'amour de la peinture et des arts plastiques, qui satisfait les yeux et le cœur et développe le sentiment du beau inné à l'esprit humain.

<sup>(1)</sup> Inventaire de 1660, article 7.

Si les archives publiques ne nous fournissent aucun document à ce sujet, il n'en est pas de même de celles des notaires; c'est là seulement que nous avons trouvé des actes qui nous révèlent le goût des arts à Marseille avant la fin du moyen âge, et les sacrifices que savaient s'imposer nos marchands et nos anciennes corporations pour décorer leurs maisons et les églises.

Ce mémoire sur des artistes inconnus jusqu'à ce jour contiendra tout ce que le dépouillement de cinq à six cents registres notariaux a pu nous faire connaître sur la vie et les œuvres des peintres Marseillais, Aixois et Avignonnais, originaires ou non de ces diverses villes, qui ont exécuté des travaux à Marseille et dans les communes voisines.

Ces courtes notices, lorsque nous pourrons les donner, seront suivies de la copie des prix faits que nous avons découverts; les unes et les autres pourront peut-être un jour faire connaître les auteurs de divers tableaux qui existent encore dans les églises, les musées et dans les riches collections d'amateurs intelligents.

Nos recherches n'ont pas été sans résultat immédiat, puisqu'elles nous ont permis de donner au dernier Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne quelques détails inconnus sur la vie et la famille de François Laurana, et de le faire connaître comme l'auteur du monument en marbre blanc de saint Lazare, qui existe encore en son intégrité dans l'ancienne cathédrale de Marseille.

Les curieux qui suivront notre exemple en seront récompensés peut-être par des découvertes plus importantes pour l'histoire de l'art dans le Midi, qui feront mieux apprécier son perfectionnement sous l'influence des artistes étrangers qui traversèrent la Provence en y laissant des œuvres de grand mérite; tels devaient être les deux retables et la bannière faits pour les Frères prêcheurs de Marseille, qu'Antoine le Vénitien exécuta avant d'aller à Saint-Maximin pour faire le retable, si connu, du Crucifix.

Notre prétention n'est pas de faire une histoire de l'art provençal, mais seulement d'y fournir quelques matériaux; nous consignerons dans ce travail tous les noms d'artistes qui ont passé sous nos yeux, quoique les œuvres de quelques-uns nous soient encore inconnues; d'autres plus heureux pourront un jour les faire connaître et apprécier.

PEINTRES.

Quoique la série des peintres du xiv<sup>e</sup> siècle ne nous offre rien de bien intéressant, nous avons pensé néanmoins qu'il serait utile d'indiquer leurs noms et ce que nous avons pu savoir d'eux et de leurs œuvres.

Les peintres décorateurs sont les premiers artistes dont les noms se trouvent consignés dans les registres des notaires. Il résulte de divers actes dont nous fournirons seulement l'analyse, parce qu'ils manquent de détails instructifs, que les riches marchands marseillais avaient adopté avant le xiv<sup>e</sup> siècle l'usage italien de faire décorer de peintures murales leurs maisons d'habitation.

1319. Marin de Arsa, citoyen de Marseille. Le 9 mai, Jacques de Château-Neuf prend Marin à son service pour la peinture à exécuter dans sa maison. Il se charge de fournir les couleurs dont l'artiste aura besoin, de le nourrir et de lui donner pour salaire 2 sous et 6 deniers de royaux par journée de travail <sup>(1)</sup>.

1353. Jean Bourguignon, citoyen de Marseille. Le 12 décembre, Hugues Niel, marchand, donne à prix fait la peinture de la boiserie d'un appartement qu'il vient de faire construire dans sa maison de la rue Fontaine-des-Juifs à Jean Bourguignon, au prix de onze florins d'or fin de Florence. Ce dernier s'engage à peindre le plafond en diverses couleurs et les poutres en blanc et noir, à l'instar des appartements de Jean de Saint-Jacques ou de Gantelme Malet au choix de Niel <sup>(2)</sup>.

Après ces deux artistes décorateurs suivent d'autres peintres, témoins de divers actes, dont nous ne connaissons que les noms et la profession.

1366. Raymond Vigne.

1379. Guillaume de Saint-Gilles.

1379-1395. Jacques de Montségur, de Marseille. Le 23 juillet 1380, il prend en apprentissage pour trois ans Astorge Julien, fils de Bertrand, de Saint-Flour, en Auvergne; ce dernier s'engage à suivre son maître partout où il ira, et Jacques de Montségur promet : *ipsum Astorgium edocere, instruere et pariter informare atque*

<sup>(1)</sup> Prot. de Guil. Faraudi. Bibl. nat. nouv. acq. lat. n° 1321, fol. 86.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, fol. 137.

*dirigere pro posse suo in dicta arte (picture) et aliis bonis operibus, moribus et serviciis*, de le soigner sain ou malade, de le vêtir, chausser et nourrir, et de lui donner six florins d'or de douze gros à la fin de son engagement <sup>(1)</sup>.

Le 28 avril 1395, Pierre Hugues, capitaine de la galère *Saint-Jean-Baptiste*, en partance pour Gènes, à la solde du Doge de cette ville, déclare devoir à cet artiste 20 florins à la reine pour fourniture de 40 *pennonceaux* <sup>(2)</sup>.

1386-1405. Pierre Castelli, peintre de Marseille.

1389. Louis Roquefort, peintre de Marseille.

1389-1395. Victor Fouquier, peintre de Marseille, père de M<sup>e</sup> Michel, notaire de Marseille. Suffren Paillon, prêtre, lègue à Notre-Dame-des-Accoules, le 21 mai 1395, un retable contenant la vie de sainte Madeleine peint par Victor Fouquier, à la condition qu'il sera payé à l'artiste par les prieurs les 19 gros qu'il doit encore <sup>(3)</sup>.

1394-1398. Julien Jean, peintre de Marseille. Le 25 février 1394, il prend à prix fait la peinture de deux retables qui lui sont fournis par Douce, veuve de Jean de Quintiac; il s'oblige à les peindre en or de Florence et avec de bonnes couleurs pour le prix de 47 florins. Le sujet des tableaux n'est point indiqué <sup>(4)</sup>.

1394. Gaspard Chabaud, peintre de Marseille, reconnaît une dette.

La série des peintres du xv<sup>e</sup> siècle sera plus nombreuse et surtout plus importante par la description des tableaux relatés dans les actes, description qui peut faire déjà préjuger le mérite de l'œuvre et celui de l'artiste, soit par son haut prix, soit par la difficulté de la composition, car il s'agissait de placer dans un espace restreint des épisodes souvent nombreux de la vie des saints et des saintes en l'honneur desquels les tableaux étaient peints.

Quoique nous n'ayons pas à nous occuper des cadres qui les enchâssaient, nous croyons devoir signaler que les donateurs tenaient à ce qu'ils fussent richement et finement sculptés, et que leur prix égalait parfois celui de la peinture.

1415. Guillaume Bertrand, peintre d'Aix. Il prend à prix fait de Jacques Arquan, chaussetier, la peinture d'un retable, destiné

<sup>(1)</sup> Prot. de L. Aycard. Bibl. nat., nouv. acq. lat. n° 1321, fol. 266.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*

<sup>(3)</sup> Prot. de L. Aycard. M<sup>e</sup> de Laget.

<sup>(4)</sup> Prot. de Fresquière. M<sup>e</sup> Decormis.

probablement au couvent des Frères-Prêcheurs, ayant 7 palmes de haut (1<sup>m</sup>,0561) sur 10 de long (2<sup>m</sup>,0230), et muni d'un scabellon ou gradin d'un palme de large (0<sup>m</sup>,223) occupant toute la longueur du retable, et sur lequel il peindra la Passion. Au centre du tableau seront représentés le tombeau du Christ, saint Vincent, saint François et saint Antoine, et au-dessus l'Annonciation et la Trinité. L'œuvre sera terminée dans six mois pour le prix de 100 florins <sup>(1)</sup>.

1432-1444. Jean Miralhet, *alias* de Montpellier, peintre de Marseille, appelé aussi Muralhet, Merlhet. Il quitta Montpellier pour venir à Marseille bien avant 1432, puisque à cette date il avait déjà acquis droit de citadinage dans cette dernière ville; il y mourut avant 1457. Nous ne connaissons de lui que trois ouvrages.

Le 25 octobre 1432, Amillette, veuve de Gabriel de Sarde, lui donne à prix fait la peinture d'un retable destiné à la chapelle de la Vierge dans l'église de la Major, retable qu'elle fournit bien conditionné avec son scabellon et le couronnement. L'artiste devait y peindre l'Annonciation, saint Antoine, sainte Catherine et la Trinité, sur champ d'azur d'Allemagne, étoilé d'or; sur le scabellon les apôtres, et sur les parties latérales les armes de Gabriel de Sarde; il reçut pour salaire 55 florins <sup>(2)</sup>.

Jean Miralhet s'engagea à peindre un autre retable, le 2 juillet 1440, pour Honoré de Gardanne, marchand de Toulon, au prix de 18 florins. Les personnages à représenter furent la Vierge ayant à sa droite saint Jean Baptiste, à sa gauche saint Honoré; et au-dessous des deux saints, sept orantes au choix du peintre, et sur le scabellon, Jésus-Christ sous un dais au milieu des douze apôtres <sup>(3)</sup>.

Un ouvrage de moindre importance fut le retable en bois blanc, destiné à la chapelle du Crucifix de l'église Saint-Jacques-de-la-Corrigerie, qui lui fut commandé par Jean Dominique, prêtre, le 17 décembre 1443. Il peignit et mit en place, pour le prix de 8 florins, ce retable où il eut à représenter sainte Catherine ayant à ses côtés sainte Agathe et sainte Lucie, toutes trois diadémées d'or, et sur le scabellon, Jésus crucifié au milieu des douze apôtres, sous un ciel étoilé <sup>(4)</sup>.

(1) Voir ci-après Documents, n° 1.

(2) *Ibid.*, n° 2.

(3) *Ibid.*, n° 3.

(4) Prot. d'Elzéar Déolières. M<sup>e</sup> de Laget.

1433. Guillaume Gasc, peintre et brodeur de Marseille. Nous ne connaissons de cet artiste que la peinture d'une statue en bois de la Vierge et la broderie de l'étendard de saint Victor, pour laquelle il fut associé à Jean de Las Aigas, Marseillais. Nous aurions pu sans inconvénient le placer à la suite des peintres décorateurs du xiv<sup>e</sup> siècle; nous ne l'avons point fait parce que Guillaume a pu composer de vrais tableaux à l'imitation d'autres peintres dont les œuvres seront analysées dans ce mémoire <sup>(1)</sup>.

1441-1448. Jean Chapus, peintre originaire d'Avignon, habitant de la ville d'Aix. Nous ne connaissons de cet artiste que la peinture d'un retable qu'il vint faire à Marseille, en 1441, pour la confrérie des cordonniers établie dans l'église des Accoules. En 1448, il peignit à Aix deux bannières aux armes du roi René <sup>(2)</sup>.

Les cordonniers, prieurs de la confrérie de l'Eucharistie, et ceux de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, ayant obtenu, le 2 novembre 1440, de l'abbesse de Saint-Sauveur et du vicaire des Accoules une chapelle de cette église pour y faire leurs dévotions, traitèrent, le 3 avril 1441, de la peinture d'un retable existant déjà sur l'autel de Saint-Crépin, d'après le modèle fourni par Chapus. Le prix fut fixé à 40 florins, payables en cinq acomptes; il fut convenu que saint Crépin et tous les personnages seraient peints avec des couleurs expertisées par des maîtres de l'art, et que l'artiste serait responsable pendant trois ans de toute détérioration survenue par sa faute <sup>(3)</sup>.

1454. Jean Guirand, peintre de Béziers, habitant de Marseille. Il commande une chaîne d'argent à Perrinet, argentier. Ses œuvres nous sont inconnues.

1456-1478. Gentile le Vieux, originaire de Naples. Il est ainsi appelé par opposition peut-être à un autre peintre du nom de Barthélemy Gentile, que nous trouvons une seule fois comme témoin en 1440 <sup>(4)</sup>. Gentile le Vieux est dit citoyen de Marseille dès 1458, et il y possédait plusieurs maisons. Ses relations avec les marchands marseillais devaient être très suivies, car il paraît souvent comme témoin dans les actes; en 1478, il compte au nombre des amis et cohéritiers de noble Antoine de Forbin.

<sup>(1)</sup> Documents, n<sup>o</sup> 4.

<sup>(2)</sup> *Le roi René, sa vie, son administration*, par M. Lecoy de La Marche, t. II, p. 96.

<sup>(3)</sup> Documents, n<sup>o</sup> 5.

<sup>(4)</sup> Prot. d'Aubert, substitut de N. Aymer. M<sup>o</sup> de Laget.



De son mariage avec une femme inconnue il eut deux filles et un garçon; ce dernier, dont nous ignorons le nom et les œuvres, pourrait être A. Gentile, peintre, témoin d'un acte le 28 août 1467<sup>(1)</sup>. Sa fille Orsina épousa Jean Alipa, orfèvre napolitain résidant à Marseille; la deuxième eut pour mari le sculpteur François Laurana, auteur du retable de Saint-Didier à Avignon et du monument de saint Lazare à Marseille<sup>(2)</sup>.

Gentile, qualifié de *tornejator*, passe un compromis, le 11 mai 1456, avec son gendre, Jean Alipa, à propos de la dot de 100 florins promise à sa fille Orsina, et qu'il refuse de payer complètement parce qu'il a habillé, nourri et chaussé pendant quatre ans J. Alipa, sa femme et leur fille<sup>(3)</sup>. Dans un acte de reconnaissance de dette, où il assiste comme témoin, il est dit *fusterius*.

Le 6 septembre 1458, noble Pierre Pausan lui donne à peindre le plafond d'une salle et l'escalier de sa maison en blanc et rouge de cinabre suivant le modèle fourni par l'artiste. L'ouvrage devait être fini dans quinze jours et payé au prix de 6 florins et de la fourniture d'une demi-livre de cinabre, sur lesquels il reçoit immédiatement 3 florins d'acompte et la couleur. Il peignit pour ce prix une bouche ouverte à l'extrémité des deux poutres du plafond et sept armoiries sur chaque poutre au choix de Pausan<sup>(4)</sup>.

En 1476, il fit deux écussons pour le roi René et une bannière du prix de 11 florins donnée par ce roi aux habitants d'Auriol<sup>(5)</sup>.

Gentile (*pinctor et tornator*) apparaît pour la dernière fois dans nos actes le 30 novembre 1478. Il prend à son service pour tout faire, pendant neuf ans, Jacques Ramel, fils d'autre Jacques, Piémontais, et s'oblige à lui apprendre son art, et tout ce qu'il sait, à l'entretenir complètement et à le soigner sain ou malade<sup>(6)</sup>.

1458-1475. Jean de Clèves ou de Clères, peintre de Marseille. Œuvres inconnues. Ce peintre jouissait d'une certaine aisance, car il achète en 1458, de la veuve de Pierre Escrivan, deux places de maison à bâtir, une terre à Valbonnette en 1459, et la même année une maison sur le port, confrontant à la rue de Jérusalem. Il eut

(1) Prot. de Darnety. M<sup>e</sup> de Laget.

(2) *Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*, en 1884.

(3) Prot. de L. Durand. M<sup>e</sup> de Laget.

(4) Documents, n<sup>o</sup> 6.

(5) *Le roi René, sa vie, son administration*, par M. Lecoy de La Marche, t. II, p. 96.

(6) Prot. de Mathieu Dolières. M<sup>e</sup> de Laget.

pour femme Laenette, fille de Jacques Marquis, marchand de Marseille, laquelle ratifie, le 12 décembre 1461, tout ce qui a été fait par son mari à l'occasion d'un procès qu'elle a devant la Cour de Saint-Marcel. De ce mariage naquit un fils, appelé Jacques, dont nous ignorons la destinée. Le père mourut en 1475 et la veuve épousa en secondes noces, en 1476, le peintre Jean Alvergot.

1465-1485. Jean de Curia, peintre, originaire de Marseille. Il assiste comme témoin, le 13 août 1465, au prix fait de l'enluminure des Matines, contenant divers offices, entre noble Catherine de Boniface et noble André de Vachères, enlumineur, habitant de Digne. Sa famille nous est inconnue, il peignit deux retables en collaboration avec Jean Boucher en 1484 et 1485.

1468-1471. Pierre Villate, peintre, citoyen et habitant d'Avignon. Cet artiste ne paraît pas avoir eu son domicile fixe à Marseille puisque dans les deux actes de prix fait que nous allons analyser, on lui fournit un appartement pour exécuter son œuvre; il nous paraît être la même personne que Pierre de Villaut, désigné comme peintre du roi de Sicile en 1447 et 1448 <sup>(1)</sup>.

Le 7 mai 1468, Paulet Malsang, marchand de Marseille, traite avec Villate pour la peinture, en or et azur, d'un crucifix, fixé sur une muraille près de la porte du Lauret et la représentation sur ce mur de saint Christophe, saint Étienne, saint Sébastien et saint Antoine pour le prix de 50 florins de roi, dont dix sont donnés en acompte. Malsang s'oblige en outre à nourrir et à loger, tant que durera l'œuvre, Villate, son fils et un employé, à condition que le peintre fournira les couleurs et matériaux qui lui seront nécessaires, qu'il commencera son ouvrage le lendemain de la fête de sainte Madeleine et qu'il y travaillera sans relâche jusqu'à complète terminaison <sup>(2)</sup>.

Le 19 février 1471, les prieurs de la confrérie de Sainte-Catherine-de-Sienne, établie par les marchands de laine dans l'église des Dominicains de Marseille, commandent pour le prix de 50 florins à Guillaume Tienard, fustier de Marseille, un retable en noyer à trois chapiteaux dont le modèle fut fourni par un peintre, probablement par Pierre Villate qui devait le peindre <sup>(3)</sup>. Il était à peine terminé que, le 23 novembre de la même année, Jacques de

<sup>(1)</sup> Lecoy de La Marche, *Le roi René, sa vie, son administration*, t. II, p. 95.

<sup>(2)</sup> Documents, n° 7.

<sup>(3)</sup> Prot. de Delande. M° de Laget.

Passis, maître d'hôtel du roi René, et les prieurs de la confrérie des marchands de laine donnent à prix fait la peinture de ce retable à Pierre Villate, à condition qu'il suivra constamment les conseils d'Antoine Leydet, prieur du couvent des Dominicains; l'artiste peignit au milieu du retable sainte Catherine en couleurs vives, ayant à ses côtés saint Sébastien et saint Pantaléon, martyrs, et vingt miracles de la sainte, dont huit sur le retable, douze sur le scabellon, et au milieu de ce dernier une Notre-Dame de Pitié. Il peignit également une sainte Catherine sur le rideau destiné à protéger le retable.

Le prix convenu fut de 110 florins et la fourniture d'un atelier pendant six mois, temps fixé pour la confection du tableau. De la teneur du prix fait il ne faut pas conclure que Villate ne pût faire les avances d'argent nécessaires, ou qu'on se méfiât de lui pour le choix et l'emploi de l'or, de l'azur et des autres couleurs, puisque Jacques de Passis et les prieurs se chargent de les fournir en déduction du prix de l'œuvre<sup>(1)</sup>. La clause est habituelle dans les marchés de ce genre. Comme l'azur, fait avec du lapis-lazuli, était fort cher, il était ordinairement à la charge, non de l'artiste, mais de ceux qui commandaient l'œuvre.

1470-1475. Jean Alvergot, peintre de Marseille. Nous trouvons cet artiste cité six fois dans nos actes sous les variantes suivantes : *Alvergot*, *Ovegor* et *Hovergoth*; quoiqu'il soit dit constamment peintre de Marseille, son nom dénote une origine étrangère au midi de la France; nous ne connaissons aucune de ses œuvres; nous savons seulement qu'en 1475 il était propriétaire d'une terre au quartier Saint-Marcel et qu'il avait épousé, en 1476, la veuve de Jean de Cleves, autre peintre marseillais.

1471. Martin Pacaud, peintre, citoyen d'Avignon. Le 7 août, Jean Boniface, vicaire perpétuel de Saint-Martin, Barthélemy Raynaud, Claude Coragos et Pierre Saurin, prieurs du luminaire des âmes du Purgatoire, donnent à prix fait à Martin Pacaud la peinture d'un retable placé sur l'autel de leur confrérie, d'après le modèle qui leur est présenté, pour le prix de 110 florins. La composition du tableau manquant de certains détails, nous nous bornons à en donner l'analyse. Les prieurs s'obligèrent à fournir à Pacaud tout ce qui lui serait nécessaire, et celui-ci prit l'engagement de

<sup>(1)</sup> Documents, n° 8.

terminer son travail avant le mois de janvier; il devait peindre le champ du retable, les moulures et les diadèmes en or fin, une Notre-Dame en azur d'Allemagne, deux personnes de la Trinité en sinople et en couleurs fines, les autres personnages à peindre furent laissés à son choix<sup>(1)</sup>.

1478. Georges Jartos, peintre de Marseille.

1484-1500. Jean Boucher, peintre de Marseille. Le 20 avril 1484, Barthélemy Raynaud, riche artisan de Marseille, donne à prix fait à Jean de Curia et à Jean Boucher la peinture d'un retable à piliers, sculpté par Pierre Huigand, fustier de Marseille, et destiné probablement à l'église Saint-Martin, dont Raynaud fut un des bienfaiteurs. Les deux artistes eurent à représenter, au milieu du retable, le Christ en croix ayant à droite saint Jean Baptiste avec l'agneau et l'écriveau *Agnus Dei* et à gauche une sainte Ursule couronnée et l'histoire des Onze mille vierges; au pied de la croix, le sépulcre de Notre-Seigneur avec cinq ou six scènes de la Passion; sur le couronnement du retable, saint Lazare et saint Victor sur champ d'azur étoilé d'or; au milieu du scabellon, Jésus-Christ entouré des douze apôtres, sous un ciel étoilé d'orpiment. Le prix fut fixé à 60 florins de roi, payables par fractions de 12 florins suivant l'avancement de l'œuvre, laquelle devait être terminée à la Toussaint<sup>(2)</sup>.

Pendant que les artistes peignaient le retable de Barthélemy Raynaud, ils reçurent la commande d'un autre beaucoup moins important, légué nouvellement au couvent de Saint-Louis par dame Romée Arvieu. Frère Claude de Ranco, son exécuteur testamentaire, en donne le prix fait aux mêmes artistes, le 22 avril 1485, et ceux-ci contractent l'obligation de peindre ce retable, de ce jour à la Noël, pour le prix de 15 florins, payable par tiers. Ils devaient y représenter trois images de grande taille, à savoir saint François marqué des stigmates, avec saint Bonaventure à droite, sainte Élisabeth à gauche; sur le couronnement, une Annonciation; au milieu du scabellon, un crucifix, ayant à droite une Notre-Dame de Pitié, à gauche saint Jean, et aux deux extrémités saint Claude et saint Thomas de Cantorbéry<sup>(3)</sup>.

Ce tableau n'était point terminé lorsque Jean Boucher prit à lui

(1) Prot. de Delande. M° de Laget.

(2) Documents, n° 9.

(3) Documents, n° 10.

seul la peinture d'un retable qui lui fut confié par Jacques Chabas, curé des Accoules, dans les conditions suivantes :

Le 22 novembre 1485, le curé vend à l'artiste une maison, située dans la rue de l'Éperon, au prix de 150 florins qu'il dit avoir reçus. Par le même acte, Boucher déclare, pour rendre hommage à la vérité, qu'en réalité il doit encore le prix total de la maison, mais que d'après un commun accord, il en payera une partie, c'est-à-dire 60 florins, par la peinture d'un retable en l'honneur de saint Étienne, de saint Jacques et de sainte Catherine, lequel devra être terminé dans un an. Les 90 florins restants seront payés par fractions de 12 florins par an le jour de la fête de saint Jean Baptiste jusqu'à complète libération <sup>(1)</sup>.

Le lendemain 23, le curé Chabas présente au peintre, par-devant notaire, la description écrite de sa main de tous les détails des peintures à exécuter d'après le modèle fourni par l'artiste qui en a gardé un duplicata : ce retable, de 10 palmes et demi de haut sur 10 de large, devait contenir les principales scènes de la vie de saint Étienne, de l'apôtre saint Jacques et de sainte Catherine; Boucher s'obligea encore à inscrire sur chaque scène un écrit explicatif pour attirer sans doute l'attention des fidèles. Mais il ne fut pas exact dans le paiement des 90 florins; le dernier paiement n'eut lieu que le 10 mars 1500; depuis ce jour, Jean Boucher disparaît des actes qui ont passé sous nos yeux <sup>(2)</sup>.

Avant de poursuivre l'énumération des peintres qui ont pratiqué à Marseille, et l'analyse de leurs œuvres, nous devons faire remarquer, bien que la méthode employée par eux jusqu'à ce jour ne soit point indiquée dans les actes de prix fait, que tous ces artistes peignaient à la détrempe, procédé imparfait exposant leur peinture à disparaître au moindre accident et au simple contact de l'eau.

Désormais nous verrons cette ancienne méthode à peu près abandonnée; s'il est encore question de la détrempe, elle ne sera plus employée que par exception, et principalement à l'extérieur des portes et sur les rideaux servant à protéger les tableaux de quelque importance. C'est la peinture à l'huile qui va détrôner définitivement l'antique procédé; jusqu'à preuve du contraire, nous

<sup>(1)</sup> Prot. de Darnety. M<sup>e</sup> de Laget.

<sup>(2)</sup> Documents, n<sup>o</sup> 11.

attribuons l'honneur d'avoir introduit la peinture à l'huile à Marseille, vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à Josse Lifferin, récemment arrivé dans cette ville, et déjà connu par l'excellence de sa méthode.

Quoique l'emploi de ce nouveau mode de peinture ne soit désigné que quatre fois dans les six tableaux exécutés par l'artiste picard, il est probable que les autres furent peints de la même manière, mais les contrats n'en font aucune mention.

Dans le prix fait du retable qui lui fut commandé, le 14 juin 1497, par Guillaume Tiénard, il est dit que Lifferin devra *ponere colores cum oleo nucis ubi erit necessitas*; cette recommandation prouve-t-elle que le restant du tableau fût peint à la détrempe? nullement; les artistes employant indifféremment à cette époque l'huile de lin et celle de noix, il nous semble plus naturel de croire que le sculpteur G. Tiénard n'imposa cette condition à l'artiste que parce qu'il avait remarqué, peut-être, que les couleurs à l'huile de noix, plus blanche que celle de lin, placées sur certaines parties d'un tableau que nous ne saurions désigner, produisaient un meilleur effet à l'œil du spectateur.

1493-1494. Philippon Malros, peintre habitant de Marseille. Nous ne connaissons ni sa nationalité, ni ses œuvres. Il épousa, le 28 novembre 1494, Guinette de Monteux, fille naturelle de noble Pierre de Monteux et reçut en dot une vigne de trois carterées et 50 florins de roi <sup>(1)</sup>.

Le 13 juillet 1493, les recteurs de la léproserie de Saint-Lazare lui commandent la peinture d'un retable pour cet hôpital, mais avec obligation expresse de le faire peindre à l'huile par Josse, son employé; il en toucha le prix qui fut de 60 florins, mais en sa qualité de patron, il ne paya à son employé que le prix convenu entre eux <sup>(2)</sup>.

1493-1508. Josse Lifferin, peintre originaire de Picardie. Il habita Marseille pendant quinze ans et y mourut sans alliance connue. Ses nom et prénom sont écrits de diverses manières par le même notaire dans douze actes où il est parlé de lui, on trouve indifféremment Joss, Josse, Jodecus, Jedogus, et Liferins, Liffirin, Lipharin et même Linpharin, en provençal, dans un acte de 1503; cette dernière variante est restée inconnue jusqu'à ce jour.

<sup>(1)</sup> Prot. de Guillaume Espinasse. M<sup>e</sup> de Laget.

<sup>(2)</sup> Prot. de Darnety. M<sup>e</sup> de Laget.

Nous avons de Lifferin six actes de prix fait depuis 1493 jusques en 1503, et nous savons de plus qu'il laissa inachevé un tableau qui lui avait été commandé pour la Sainte-Baume par le couvent de Saint-Maximin. Les cinq premiers viennent d'être publiés <sup>(1)</sup> d'après des copies faites sur les registres que nous avons nous-même communiqués, nous nous croyons donc autorisé à revendiquer une bonne part du service rendu à la science par la publication d'actes découverts par nous, auxquels on doit la connaissance du nom et des œuvres de cet artiste.

Les cinq premiers tableaux peints par Lifferin sont : le retable de Notre-Dame-de-Pitié pour les lépreux de Marseille, celui de la Sainte-Vierge pour Guillaume Tiénard, ceux de saint Sébastien pour les Accoules, de la Vierge et de divers saints pour l'église d'Ystres, et une Adoration des Mages pour les Frères mineurs de Marseille. Le sixième est inédit, nous en donnons ici l'analyse et le texte à la fin de notre mémoire.

Le 13 juillet 1503, Marguerite, mère de Jacques Rabastenc, marin de Marseille, et sa veuve Andrieve, commandent à Henri Sartisor, fustier de Marseille, un retable en noyer, du prix de 40 florins et d'une largeur de six palmes sur huit ou neuf de hauteur, y compris le scabellon, ayant piliers, revers <sup>(2)</sup> et claires-voies, semblable à ceux faits par Flanjol pour les églises des Accoules et de Saint-Laurent. Le même jour, elles en donnent le prix fait à Josse Lifferin qui s'oblige à le terminer avant le carême, pour le prix de 130 florins, et à peindre, dans le champ du retable, la Visitation, saint Jacques et sainte Catherine; au couronnement, Dieu le Père, et une Annonciation; et sur le scabellon, Notre-Seigneur au milieu des douze apôtres; le contrat ne fut point exécuté en temps voulu par l'une ou l'autre des parties, car ce ne fut que le 5 février 1505 que Lifferin donna quittance générale des 130 florins, reçus en 11 écus d'or sol, testons et parpalholes de France <sup>(3)</sup>.

Le dernier ouvrage fait par cet artiste est un tableau de sainte Marie-Madeleine au désert de la Sainte-Baume, qui lui fut commandé par les dominicains de Saint-Maximin, et pour lequel il avait reçu dix écus d'or en acompte; la mort vint le surprendre au milieu de

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1884, p. 245-258.

<sup>(2)</sup> Voir dans le *Bull. archéol.* de 1884, p. 473-477, la note de M. Mireur sur le sens de ce mot.

<sup>(3)</sup> N° 12.

son travail; il fut terminé par Hanse Chenier <sup>(1)</sup>, son cousin germain et héritier, lequel déclare, le 16 octobre 1508, avoir reçu de Henri Torrel, tailleur, séquestre des meubles et de l'argent de Lifferin, les 10 écus d'or sol, soit 30 florins, avancés à son cousin pour le tableau de la Madeleine <sup>(2)</sup>.

1497-1498. Bernardin Simon ou Simondi, peintre, citoyen et habitant de Marseille. Nous ne connaissons de ses œuvres que la peinture de deux retables qu'il ne put terminer pour cause de maladie suivie de mort.

Le 11 juillet 1497, il s'associe avec Josse Lifferin pour la peinture du nouveau retable que les prieurs de la confrérie de Saint-Sébastien destinent à leur chapelle des Accoules; le prix fut fixé à 300 florins; les artistes devaient y peindre dans un an le martyr de saint Sébastien, saint Antoine et saint Roch, Notre-Dame de Pitié, etc. Ce tableau n'étant pas terminé au temps voulu, c'est-à-dire le 11 juillet 1498, les prieurs chargèrent Lifferin, le 6 août suivant, de l'achever; ce qui fut fait le 25 janvier 1499. Ce jour-là les prieurs donnent à Lifferin 150 florins restant dus sur le prix convenu de 300.

Survint-il quelque mésintelligence entre les deux artistes qui les ait empêchés de finir leur œuvre en temps voulu? Quelle est la part de chacun d'eux dans la confection du tableau? nul ne le saura jamais. Il est plus que probable que Simon était très gravement malade depuis quelque temps, lorsque le 6 août Lifferin s'engagea à terminer le retable, puisqu'il mourut avant le 10 septembre suivant <sup>(3)</sup>.

Le 24 juillet 1497, Bernardin Simon avait pris envers Barthélemy Cappel, marchand de Marseille, l'engagement de peindre un retable destiné par ce dernier à l'église d'Ystres et de l'achever, avant le mois de mars, à condition de recevoir 150 florins pour salaire, sa nourriture et celle de ses aides pendant la durée de l'œuvre,

<sup>(1)</sup> Ce Hanse Chenier ne serait-il pas le même personnage que Hanse, peintre d'Avignon, à qui le roi René fait payer, le 9 juin 1478, « la somme de ving cinq florins pour ung crucifix, assis sur ung petit mont de Calvaire, et deux ymaiges, l'un de Nostre-Dame et l'autre de Saint Jehan, que le dict sieur a fait mettre en la chapelle de sa mayson d'Avignon? » (Reg. B. 2483, fol. 20. Arch. des Bouches-du-Rhône.) M. Lecoy de La Marche, malgré ses patientes recherches, n'a pas connu le nom de ce peintre.

<sup>(2)</sup> Prot. de P. Descalis, fol. 295. M<sup>e</sup> Decornis.

<sup>(3)</sup> *Bulletin archéologique*, 1884, p. 248-249 et 253-258.



parce que le tableau devait être peint sur place. Il avait à peindre sur les cinq compartiments la Vierge Marie, saint Jacques, saint Jean Baptiste, saint Pierre et saint Sébastien, le Christ et les douze apôtres, etc. A cause de la maladie et de la mort de Simon, le tableau resta inachevé; mais le 10 septembre 1498, Lifferin fut chargé de le finir; il fut convenu que le nouvel artiste y ferait quelques retouches et qu'il peindrait quatre portraits des membres de la famille Cappel; il ne reçut pour salaire que la somme intégrale du prix fait primitif de 150 florins, malgré le surcroît de travail imposé par le donateur.

1500-1504. Nicolas Michalet, peintre et citoyen de Marseille. Nous ne connaissons de cet artiste que la peinture d'un retable qu'il fit pour le grand autel de l'église Saint-Laurent par les ordres du prieur François de Beaumont et des fabriciens de cette église, suivant un contrat du 22 juin 1500. Le prix de l'œuvre fut fixé à 260 florins, moyennant lesquels Michalet s'obligea à peindre sur le scabellon le Christ au milieu des douze apôtres, le couronnement du retable en or et azur, et neuf histoires en couleurs vives, or et azur, sans autre indication, à la manière du retable de Saint-Sébastien et de Notre-Dame, de l'église des Accoules (probablement celui dont nous avons parlé, peint par Bernardin Simon et par Lifferin en 1497). Le dernier acompte fut payé à l'artiste en 1504<sup>(1)</sup>.

1512-1517. Antoine Ronzen, dit le Vénitien, peintre originaire de Venise. Personne avant nous n'avait trouvé dans les protocoles du notaire Jean Massatelli les quatre actes qui constatent la présence de Ronzen en Provence, de 1512 à 1517. Dans les trois premiers, son domicile fixe est à Aix; il habitait Marseille en 1517, et n'en partit que pour se rendre à Saint-Maximin où il peignit le tableau du Crucifix qui existe encore dans l'église de cette ville. Massatelli, qu'il appelle son bon ami dans une lettre déjà publiée (*Bulletin archéologique*, 1884, p. 284) écrivait le nom de l'artiste avec les variantes suivantes : Ronsini, Rossini, Ronssendi, Rossin; nous adoptons le nom de Ronzen qu'il prend lui-même dans la lettre adressée à ce notaire. Dans le premier acte de 1512, son nom est suivi des mots « civitatis Venetiæ »; dans le deuxième, il est dit Ronssendi, *alias* lo Venissien, et encore Anthonius Venesian.

Sa première œuvre faite à Marseille, en collaboration avec An-

(1) Prot. de Ferdinand Felicis. M° de Laget.

toine Brea, peintre de Nice, fut la peinture du retable de Saint-Joseph qui leur est commandée, le 8 octobre 1512, par les prieurs des menuisiers pour la chapelle de leur patron, dans l'église Saint-Louis; le prix convenu étant de 150 florins, les deux tiers de cette somme furent payés aux artistes, après achèvement de leur tâche, avec les 100 florins légués avec cette destination par Poncet Danisard, fustier de Marseille. La caisse de la confrérie étant presque toujours vide, le dernier acompte des 50 florins restant dus ne fut payé que le 22 décembre 1516 <sup>(1)</sup>.

Le 28 janvier 1515, le notaire Guillaume Olivier et Jean Michel, pareur de draps, prieurs de la confrérie de Notre-Dame-du-Chapelet, établie dans l'église des Dominicains de Marseille, donnèrent à prix fait à Ronzen la peinture d'une grande bannière en taffetas pour leur chapelle, et l'indication de tout ce qui devait y être représenté, à condition pour le peintre de ne commencer son œuvre qu'après en avoir fait approuver la composition. Au milieu de la bannière devait être placée Notre-Dame, vue de face et vêtue d'un grand manteau déployé, tenant un chapelet de chaque main, ayant à sa droite, et légèrement au-dessous, tous les hauts dignitaires de l'église; à gauche, un roi, une reine, des chevaliers et autres seigneurs, tous richement vêtus suivant leurs conditions, agenouillés et tenant un chapelet dans leurs mains jointes; deux anges couronnant la Vierge, saint Dominique et saint Thomas, etc. Cet ouvrage devait être terminé le 24 juin suivant; il ne fut payé que 80 florins, somme qui paraît minime si l'on considère la difficulté et la richesse du travail <sup>(2)</sup>.

Le dernier ouvrage connu de Ronzen à Marseille est la peinture du retable de Saint-Roch, qui lui fut commandée par les prieurs de la confrérie des Cordiers et Bâtiens, le 27 septembre 1515, pour le prix de 103 florins. Ronzen promet d'y représenter saint Roch en pèlerin et son chien, et plusieurs scènes de sa vie, saint Antoine et saint Sébastien; sur le couronnement du retable, la Trinité, sainte Catherine et saint Adrien, et sur le scabellou, une suite des miracles du patron des Cordiers <sup>(3)</sup>.

Avant de quitter Marseille, Ronzen, qualifié de *fusterius*, fit dans l'année 1517 la boiserie d'une chapelle de l'église de l'Observance,

<sup>(1)</sup> Prot. de J. Massatelli. M° de Laget.

<sup>(2)</sup> *Bulletin archéologique*, 1884, p. 287 et suiv.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 291-292.

appartenant à Cosme Botegarii, marchand florentin. Nous n'avons pas à nous en occuper parce que les ouvrages de cette nature ne font pas l'objet de ce mémoire <sup>(1)</sup>.

1513-1548. Étienne Peson, peintre de Marseille. Cet artiste fut sans doute un peintre apprécié par sa science de composition ou la vigueur de son coloris, car nous avons de lui, du 13 juillet 1513 à 1539, douze prix faits de tableaux pour diverses églises de Marseille et la mention d'un treizième pour celle de Saint-Martin; dix de ces actes sortent des archives d'un même notaire; une seule de ces compositions fut faite en collaboration avec Jean de Troyes. Pendant la seule année 1520, il prit l'engagement de peindre quatre tableaux, mais dans la crainte de ne pouvoir les finir au temps voulu, il prit à son service un peintre d'Anvers, du nom de Jean Guyens, avec lequel il eut un procès qu'il termina par arbitrage.

Nous avons tout lieu de croire que Peson était marseillais; il eut, de sa femme Jacomette, un fils appelé Jean, dont nos actes ne citent jamais la profession, et deux filles, Delphine et Marguerite, qui épousèrent le même jour, 30 mars 1533, deux cardeurs de laine, Pierre Natte et Pierre Dodon, lesquels reçurent en dot de leur beau-père 175 florins; il possédait à Marseille une maison et une terre au quartier de Montredon, qu'il louait à Barthélemy Penon. Quoique la date de sa mort nous soit inconnue, nous sommes certain qu'il vivait encore au mois de septembre 1548, d'après une procuration donnée à son fils.

Le premier de nos actes porte qu'Étienne Peson peignit à l'huile, en 1513, pour l'église de Notre-Dame-du-Rouet-les-Marseille, un retable divisé en trois compartiments; dans celui du milieu il dut représenter la Vierge assise tenant l'enfant Jésus; à droite, la Visitation de sainte Élisabeth et la Conduite de Marie au temple par saint Joachim; à gauche, la Nativité de Notre-Dame, et, au-dessous, l'Histoire des bergers; dans le couronnement, Dieu le Père et une Annonciation, et, sur le scabellon, Dieu le Fils au milieu des douze apôtres. Le prix convenu fut de 125 florins, dont 50 furent compensés par les prieurs au moyen de l'arrentement d'une vigne au quartier de Féjean, concédé à Peson pour six ans <sup>(2)</sup>.

Le 24 décembre 1514, les prieurs de la confrérie de Saint-Claude, établie dans le couvent de Saint-Louis, lui donnent à prix fait la

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique*, 1884, p. 292-293.

<sup>(2)</sup> Documents, n° 13.

peinture à l'huile d'un retable divisé en trois parties : dans le panneau du milieu sera peint saint Claude, archevêque, tenant la crosse à la main; à droite, saint Jean Baptiste, et, à gauche, saint Oyend<sup>(1)</sup>; sur le couronnement, Dieu le Père et l'Annonciation; dans le champ du retable et sur le scabellon, tous les miracles de saint Claude<sup>(2)</sup> que l'on pourra y placer. Le prix fut de 150 florins, payés en quinze acomptes; le dernier paiement eut lieu le 6 juin 1533<sup>(3)</sup>.

Le 16 mars 1515, Antoine Delpin, héritier de Georges Delpin, donne à prix fait à E. Peson la peinture à l'huile d'un retable légué au couvent de Saint-Jérôme-lès-Marseille par G. Delpin. L'artiste devra y représenter une Notre-Dame de Pitié ayant saint Jérôme à droite et saint François à gauche, et sur le scabellon, les Sept douleurs de Notre-Dame, et, de plus, les armes du donateur, qui sont un pin et le maillet des calfats, ainsi que deux priants, les mains jointes. Le prix convenu fut de 50 florins<sup>(4)</sup>.

Six mois après, Peson s'engagea à peindre pour la confrérie de Saint-Maur, établie dans l'église des Carmes, un retable, divisé en trois compartiments, pour le prix de 130 florins. L'image de saint Maur occupait le centre du retable, ayant à sa droite saint Étienne, et à gauche saint Jean Baptiste; au milieu du couronnement furent peints Dieu le Père, une Annonciation et saint Nicolas. Cette confrérie, fortement endettée par la peinture de ce tableau, ne put achever de payer les 130 florins qu'en 1534<sup>(5)</sup>.

Le 20 novembre 1517, Clément Arnaud, apothicaire du couvent des Dominicains de Marseille, consacre la somme de 250 florins, qui lui est due par les religieux, pour fourniture de médicaments, et un prêt d'argent de 50 florins, à la peinture d'un riche retable, destiné à la chapelle Saint-Dominique de ce couvent, que les peintres Étienne Peson et Jean de Troyes firent faire à leurs frais. Dès le 3 décembre, ces derniers commandèrent la boiserie en noyer à Jean Lagrimo, sculpteur d'Aix, qui se chargea de l'exécuter, suivant les

(1) Abbé du Mont-de-Jou, évêque de Besançon au commencement du vi<sup>e</sup> siècle. Sa fête était fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

(2) Saint Claude, d'abord religieux au Mont-de-Jou, fut évêque de Besançon au commencement du vi<sup>e</sup> siècle.

(3) Documents, n<sup>o</sup> 14.

(4) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 15.

(5) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 16.

conditions du contrat du 20 novembre, pour le prix de 60 florins, rendue à Marseille.

Saint Dominique fut peint assis sur un siège d'or au milieu du retable, ayant à droite saint Jean l'Évangéliste et à gauche saint Claude. Sur le scabellon, divisé en cinq compartiments par des piliers taillés à l'antique, furent peints cinq miracles du fondateur de l'ordre des Frères-Prêcheurs; il fut payé aux artistes 300 florins et 30 milleroles de vin rouge, pour la fourniture, peinture et dorure du retable et la pose dans la chapelle de saint Dominique, après vérification faite par des experts<sup>(1)</sup>.

Le 25 avril 1520, les prieurs de Notre-Dame-de-la-Garde donnent à prix fait la peinture d'un retable nouvellement placé au grand autel de cette église. Peson prit l'engagement d'y peindre, au prix de 250 florins, une image de la Vierge dans un tabernacle, et, sur les côtés et le scabellon, diverses scènes de sa vie au gré des prieurs; au-dessus du panneau central le Trépas de Notre-Dame et une Annonciation, et sur le couronnement, l'Ascension; les peintres Jean de Troyes et Jean Droin, nommés experts pour la visite du tableau, firent un rapport favorable à l'artiste; le dernier paiement fut effectué le 30 juin 1528<sup>(2)</sup>.

Les prieurs de la corporation des portefaix donnèrent, le 11 juin 1520, la commande d'un retable et sa peinture à E. Peson pour le prix de 160 florins. Ce retable, destiné à l'église des Augustins, devait être divisé en trois compartiments. Peson peignit dans celui du milieu et sous un baldaquin Notre-Dame tenant son fils dans les bras, et de chaque côté saint Pierre et saint Paul; sur le couronnement, Dieu le Père et une Annonciation, et, sur le scabellon, un miracle de saint Grégoire, un de saint Pierre et l'autre de saint Paul. Le dernier acompte payé à l'artiste est du 21 septembre 1530<sup>(3)</sup>.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire d'une bannière en damas bleu que les prieurs de Notre-Dame-de-la-Garde commandèrent à Peson, le 19 novembre 1520, et pour laquelle ils fournirent l'étoffe et les franges. Celui-ci se chargea de faire broder, pour le prix de 78 écus sol et avec l'or et les fils de soie de toutes couleurs qu'il donnerait au brodeur, une bannière contenant l'Annonciation, des épisodes de la vie de la Vierge, et des personnages pareils à ceux

<sup>(1)</sup> Documents, n° 17.

<sup>(2)</sup> Documents, n° 18.

<sup>(3)</sup> Documents, n° 19.

qui se trouvaient sur l'ancienne, mais il n'est nullement question de peinture<sup>(1)</sup>.

Les prieurs de la corporation des charpentiers, établie dans l'église Saint-Laurent, donnent à prix fait à E. Peson, le 30 décembre 1520, la peinture d'un retable divisé en trois panneaux pour le prix de 150 florins. L'artiste eut à peindre, dans celui du milieu, saint Joseph tenant l'enfant Jésus par la main, et, dans les deux autres, le même saint se rendant au temple pour épouser la Vierge Marie, le mariage lui-même, la Nativité et un atelier de charpentier avec des barques, et saint Joseph et son fils avec des instruments de travail; sur le couronnement, il peignit Dieu le Père, une Annonciation, et, aux deux autres extrémités, saint Pierre et saint André; sur le scabellon, six épisodes de la vie de Notre-Dame et de Notre-Seigneur. Le dernier acompte ne fut payé à l'artiste que le 12 juin 1537<sup>(2)</sup>.

Le 14 mai 1526, les prieurs des portefaix traitèrent avec E. Peson pour la peinture des deux côtés d'une bannière, ayant une canne de long sur six palmes de large, en toile blanche encadrée de taffetas et ornée de franges, le tout fourni par les prieurs. Sur l'en-droit et à l'envers de la toile, Peson prit l'engagement de peindre à la détrempe, et des deux côtés, Notre-Dame entourée de saint Pierre et saint Paul, l'Annonciation, Dieu le Père au-dessus, et de semer le taffetas de fleurs de lis en or fin. Le prix convenu fut de six écus sol payables en divers acomptes échelonnés jusqu'en 1532. Nous ferons remarquer que c'est là le seul ouvrage peint à la détrempe par Peson, à l'exception peut-être du retable suivant, fait pour les prieurs de Notre-Dame-de-la-Garde, où la qualité de la peinture n'est point indiquée<sup>(3)</sup>.

Ce retable lui fut donné à peindre par les prieurs de la confrérie, le 29 décembre 1529. Peson peignit pour la modique somme de 9 florins une image de la Vierge assise tenant son enfant au sein, entourée de saint Michel et de saint Sébastien<sup>(4)</sup>.

Le dernier ouvrage de E. Peson parvenu à notre connaissance est la fourniture et peinture d'un grand et riche retable en noyer, du prix de 106 écus sol et destiné à la paroisse supérieure de

(1) Prot. de J. Massatelli, fol. 636. M° de Laget.

(2) Documents, n° 20.

(3) Documents, n° 21.

(4) Prot. de J. Sicole, fol. 374 v°. *Arch. munic. de Marseille.*

Cassis, qui lui fut commandé le 4 janvier 1531 par les syndics de cette ville. Ce retable, dont l'artiste avait donné le modèle, était divisé en trois compartiments; dans celui du milieu Peson fit sculpter en relief la Vierge tenant son fils dans les bras et, au-dessus, un tabernacle semblable à celui du retable de Sainte-Barbe, dans l'église des Augustins<sup>(1)</sup>; entre la corniche et la frise, il fit sculpter également en relief un saint Michel pareil à celui qui existe sur le retable de Saint-Dominique au couvent des Frères-Prêcheurs<sup>(2)</sup>.

Dans le deuxième compartiment l'artiste peignit saint Jean Baptiste présentant à la Vierge le prieur de Cassis (Pierre Garnier, chanoine de la Major) et dans le troisième saint Lazare; au-dessus de ces images, deux histoires de saint Michel, dorées, ainsi que les frise, corniche et architrave sculptées; sur le revers, il peignit Dieu le Père, des anges et des étoiles sur champ d'azur; au milieu du scabellon, Peson fit sculpter une custode surmontée d'un petit tabernacle, pour y renfermer l'hostie consacrée, et peignit de chaque côté deux épisodes de la vie de Notre-Dame.

Sur les châssis, couverts de toile, servant de porte pour protéger le retable, et à l'intérieur, furent peints saint Pierre et saint Elme, en couleurs fines et à la détrempe; à l'extérieur, saint Michel et saint Nicolas, aussi à la détrempe, avec deux couleurs, rouge et noire. Cette dépense de 106 écus sol fut une lourde charge pour la commune de Cassis, elle n'était point encore libérée de sa dette en 1548; à cette dernière date Étienne Peson disparaît de nos actes<sup>(3)</sup>.

1516-1549. Jean Cordonier, *alias* de Troyes, peintre de Marseille. Les notaires n'écrivent pas toujours son nom de la même manière, ils l'appellent d'abord Codanerii, puis Corderoni, beaucoup plus souvent Cordonier, et plus tard Jean de Troyes. Nous ignorons l'année de son arrivée en Provence, mais le premier acte de prix fait qui le concerne nous apprend qu'il était natif de Troyes en Champagne, et qu'il avait son domicile à Aix en 1516. Il quitta bientôt cette ville pour venir se fixer à Marseille, car un acte de 1520 l'appelle citoyen marseillais, et il y demeura jusqu'à sa mort, arrivée entre les dates extrêmes du 3 août 1548 et du 29 janvier 1549.

Il résulte d'une procuration envoyée par Jean de Troyes, le 17 avril 1526, à son frère Nicolas pour lui confier la gérance de

<sup>(1)</sup> Voir ci-après les œuvres de Jean de Troyes.

<sup>(2)</sup> Voir ce retable au n° 17.

<sup>(3)</sup> Documents, n° 22.

sa part de biens paternels et maternels, que ce dernier était également peintre, résidant à Troyes, et que leur père Jacques Cordonier et leur mère Jeanne N. . . étaient décédés à cette date <sup>(1)</sup>.

D'après plusieurs quittances données aux prieurs de la confrérie de Saint-Antoine, de 1546 à 1558, par le fils aîné de Jean de Troyes, nous croyons que ce dernier avait épousé une sœur de Guillaume Cappel, cardeur de laines; de ce mariage naquirent deux enfants portant le même prénom de Jean; le plus jeune, absent de Marseille lors de la mort de son père, n'était point encore de retour dans cette ville en 1558 <sup>(2)</sup>.

Dans aucun des nombreux actes qui sont sous nos yeux, il n'est fait allusion à la profession des enfants de Jean de Troyes, de sorte qu'il nous est impossible de savoir s'ils ont suivi la carrière de leur père, ce qui est possible, et par conséquent s'ils sont les ancêtres, eux ou les descendants de leur oncle Nicolas, de cette grande famille de Troyes, qui a fourni à la France des peintres remarquables dans divers genres jusque vers le milieu du dernier siècle.

Les œuvres connues de ce peintre sont au nombre de neuf, non compris la peinture d'un grand retable en bois de noyer de 18 palmes de haut sur 12 de large avec portes pour protéger la peinture, qu'il fit en 1521 ou 1522 pour le couvent de Sainte-Claire et dont nous ne connaissons pas la composition. Nous savons seulement que Jean de Troyes avait fourni le modèle du retable, qu'il le commanda au sculpteur Jean Godet, et qu'il en paya le prix convenu de 40 écus sol <sup>(3)</sup>.

Le 2 mai 1516, Delphine Dumas, abbesse du couvent de Saint-Sauveur de Marseille, autorise la dame Rigone, veuve de Jean Durand, corroyeur, à dresser un autel contre le pilier de l'église des Accoules où se trouvent l'autel de Sainte-Marie-des-Plâtriers et le bénitier de Saint-Crépin, avec obligation d'y placer dans le courant de l'année un retable dédié à Notre-Dame de Consolation. Douze jours après, Rigone Durand donne ce retable au prix fait de 160 florins à Jean de Troyes, peintre d'Aix. L'acte qui le constate fut écrit sur une feuille volante, à moitié dévorée par l'humidité, annexée au registre contenant les indications principales de la composition du tableau, écrites par le notaire sous la dictée de l'artiste.

(1) Prot. de J. Massatelli. M° de Laget.

(2) Prot. de J. Massatelli de l'an 1525. M° de Laget.

(3) Prot. de J. Massatelli. M° de Laget.



Quem jenuit adoravit	Lo coronament Lo trespas Camp d'or	Lo coronament
-------------------------	--	------------------

<p>Sanct Johan Evangelista et Sancta Barba M<sup>e</sup> Jo. Durant a ginous</p>	<p>Lo camp d'or la corona de dessus la testa ambe dos angels de dessa et della. Nostra Dama de Consolation, son mantel d'or, forat d'asur, et sa roba de dessubs de brocat d'or, et lo Papa, Rey, Emperador, Reyna et tous autres personnages al plus richamment que si porra fayre segon leur estat</p>	<p>Una companhia d'angels Sant Jacques Sancta Catharina D. Rigona a ginous</p>
--	--	--

Quant Joachim fou refusa al temple	La porta daurada quant l'angel s'appareguet a Joachim	La Nativitat Nostra-Dama La porta daurada	La Presentation La Nativitat Camp d'or	La Nunciada	La Nativitat N. Seignor La Nunciada
---	---	--	--	----------------	--

Reproduction du dessin joint au prix fait du retable  
peint par J. de Troyes en 1516.

Dans le champ du retable l'artiste avait à peindre, sur fond d'or, Notre-Dame de Consolation, richement vêtue, la couronne sur la tête et deux anges de chaque côté; plus bas, un pape, un roi, un empereur, une reine et autres personnages habillés suivant leur condition; à droite, un certain nombre d'anges, saint Jacques, sainte Catherine et dame Rigone à genoux; à gauche, saint Jean l'Évangéliste, sainte Barbe et m<sup>e</sup> Jean Durand à genoux; sur le cadre, le trépas de la Vierge, son couronnement et l'adoration de Jésus-Christ par sa mère. Le scabellon divisé en six compartiments devait représenter deux épisodes de la vie de saint Joachim, la Nativité de Notre-Dame, la Présentation, l'Annonciation et la Nativité de Notre-Seigneur<sup>(1)</sup>.

Nous plaçons ici pour mémoire un deuxième retable dont nous avons déjà parlé, peint en collaboration avec Étienne Peson pour le couvent des Prêcheurs, en 1517.

Le 30 août 1520, les syndics de la commune de Sixfours (Var) commandent à Jean de Troyes un retable sculpté et peint à l'huile pour l'église Saint-Jean-de-la-Croite, au prix de 27 écus sol, avec obligation de peindre la Vierge tenant « ses enfants aux bras », saint Jean Baptiste à droite et saint Pierre à gauche; sur le revers, sainte Véronique et son suaire, la Madeleine et le Crucifix; au milieu du scabellon, saint Mathieu, un épisode de la vie de saint Pierre et un de la vie de saint Jean Baptiste<sup>(2)</sup>.

Le 19 mars 1524, la corporation des menuisiers lui donne à prix fait la peinture d'une bannière dont elle fournit la toile et les franges. Jean de Troyes se chargea, pour le prix de 45 florins, d'y peindre d'un côté le Mariage de la Vierge, et de l'autre saint Joseph menant par la main l'enfant Jésus<sup>(3)</sup>.

La corporation des bombardiers, de l'église Saint-Jean-de-Jérusalem de Marseille, ayant obtenu du couvent des Augustins l'autorisation de faire ses exercices religieux dans la chapelle du Bon-Jésus, le 6 février 1523, les prieurs s'engagèrent à l'agrandir et à l'orner d'un retable, qu'ils commandèrent le 10 juillet suivant à Jean Godet, menuisier, pour le prix de 110 florins. Ce grand et riche retable de 18 palmes de haut sur 13 de large, avec tabernacle au milieu, sculpté à l'antique, piliers, chapiteaux, candélabres, architrave et corniche, devait être terminé à la Toussaint.

(1) Prot. de Simon Barrière. M<sup>e</sup> de Laget.

(2) Documents, n<sup>o</sup> 23.

(3) Documents, n<sup>o</sup> 24.

Le 23 avril 1524, les nouveaux prieurs traitent de la peinture de ce retable dédié à sainte Barbe, patronne de la confrérie, avec Jean de Troyes pour le prix de 450 florins. Il fut convenu que toute la boiserie serait dorée à l'égal de celle du retable de Sainte-Claire, que l'artiste peindrait au milieu sainte Barbe, ayant à droite saint Elme et saint Antoine, à gauche saint Nicolas et sainte Claire, et sous ces grandes images, quatre épisodes de la vie de la patronne des bombardiers, c'est-à-dire de sainte Barbe; sur le scabellon, Notre-Dame de Pitié et diverses histoires de la même sainte; sur le revers, le Crucifix, et tout ouvrage commandé par les prieurs.

Les portes de ce retable furent divisées en six compartiments à l'intérieur, et, dans chacun d'eux, l'artiste représenta une histoire de sainte Barbe avec de fines couleurs; l'extérieur, divisé en trois parties, fut peint moins richement et ne comptait que trois images non désignées, peintes à l'huile et avec deux couleurs, blanche et noire. Le peintre Jean Droin servit de caution à J. de Troyes<sup>(1)</sup>.

Le 22 janvier 1526, les prieurs de la confrérie de Saint-Antoine s'adressèrent à Jean de Troyes pour la peinture d'un retable en bois de noyer placé au grand autel de l'église Saint-Antoine aujourd'hui détruite. L'artiste s'engagea, pour le prix de 100 écus sol, à peindre au milieu du retable, sur fond d'or, saint Antoine avec son porc, et vingt histoires et miracles du saint, au gré des prieurs. Le prix ne fut entièrement soldé que neuf ans après la mort de J. de Troyes, c'est-à-dire en 1557<sup>(2)</sup>.

Pendant qu'il peignait ce retable, l'artiste reçut la commande d'un autre beaucoup plus important pour la corporation des calfats établie dans l'église Saint-Laurent sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié. Jean Mayorquin, fustier de Marseille, se chargea d'en faire la boiserie semblable à celle du retable de Sainte-Barbe, pour le prix de 100 florins.

Le 20 octobre de la même année, Jean de Troyes prit l'engagement de le peindre à l'huile et avec les mêmes couleurs employées déjà pour celui de Sainte-Barbe, et d'y représenter Notre-Dame de Pitié, saint Jean l'Évangéliste, sainte Marie-Madeleine, saint Elme et sainte Claire, quatre scènes de la Passion et cinq histoires de Notre-Dame, pour le prix de 400 florins payables dans quatre ans.

(1) Documents, n° 25.

(2) Documents, n° 26.

Le travail n'étant pas au gré des prieurs, les parties choisirent d'un commun accord les peintres Jean Droin et Étienne Peson pour donner leur avis; ces derniers se rendirent à l'église le 27 avril 1528, et ordonnèrent, après examen, diverses retouches qui devaient être faites par Droin. Il ne paraît pas cependant que ce peintre y ait travaillé, car un acte du 8 mai porte qu'elles ont été exécutées par l'auteur lui-même de la peinture.

Les callats, satisfaits de ce remaniement, confièrent au même artiste, le 7 novembre 1529, la peinture des portes de ce retable, au prix de 110 florins. Dans ce prix fait l'on déclare que Jean de Troyes peindra à l'huile et en or fin, à l'intérieur, les épisodes de la vie de la Vierge contenus au modèle annexé à l'acte, c'est-à-dire, sur une porte, la Conception de Notre-Dame, la Nativité, la Présentation au temple et le mariage de la Vierge; sur l'autre, l'apparition de Jésus à sa mère après la Résurrection, son apparition aux apôtres, l'Ascension et la Pentecôte; à l'extérieur, l'artiste eut à peindre, à l'huile, avec de moins belles couleurs, quatre histoires ou images et, dans quatre autres compartiments, des scènes concernant le métier des callats<sup>(1)</sup>.

Quoique Jean de Troyes n'ait point quitté Marseille, ce qui nous est prouvé par diverses quittances échelonnées pendant plus de dix ans, nous ne trouvons nulle part mention d'œuvre nouvelle jusqu'en 1545. A cette date, et pour le prix de 9 écus et demi d'or sol, il entreprit la peinture, à l'huile et en or, d'une statue en bois de saint Honoré, patron des boulangers, qui lui fut commandée par les prieurs de cette corporation établie dans le couvent des Augustins. Cet acte porte que le saint évêque et les trois anges qui l'entourent seront peints en carnation, les vêtements des anges et de l'évêque seront en or et en couleurs appropriées au sujet, ainsi que les attributs épiscopaux et la pelle des boulangers<sup>(2)</sup>.

1521. Jean Guyens, d'Anvers, *alias* le Flamand. Nous ne connaissons ni son arrivée à Marseille, ni son départ, ni les œuvres qu'il y a faites; nous savons seulement, par deux actes des 27 mars et 26 septembre 1521, qu'il avait intenté un procès à E. Peson auquel il réclamait 7 écus d'or sol pour des travaux de peinture exécutés pendant qu'il était à son service. Pour éviter des frais de procédure, les parties eurent recours à l'arbitrage de Pierre Bayssan.

<sup>(1)</sup> Documents, n° 27.

<sup>(2)</sup> Prot. de J. Dedena, fol. 1939. *Arch. des Bouches-du-Rhône.*

marchand de Marseille, qui condamna E. Peson à payer les 7 écus d'or sol demandés<sup>(1)</sup>.

1533. Pierre Bœuf, peintre d'Aix. Les peintres du xvi<sup>e</sup> siècle ne croyaient pas déroger en employant leur talent à la décoration des navires, décoration qui prit un si grand développement dans les siècles suivants. La seule œuvre à nous connue de Pierre Bœuf est la peinture en or de ducat, et en couleurs fines à l'huile et au vernis, de la poupe de la trirème du chevalier Bertrand d'Ornesau, baron de Saint-Blancard (il était capitaine des galères du roi en 1525), dite « la capitanesse ». Elle lui fut commandée, le 21 juin, par Madeleine Lartessute, d'Avignon, habitant alors à Marseille, pour le prix de 500 florins. Bœuf s'obligea à peindre dans 40 jours quinze compartiments de la poupe de ce navire dont six de chaque bande et trois pour l'arrière. Les sujets ou les ornements à peindre ne sont point indiqués<sup>(2)</sup>.

1543-1549. Pierre Doulx ou Doux, peintre de Savillan en Piémont. Nous ne connaissons des œuvres de cet artiste que la peinture qu'il fit pour la chapelle de l'Annonciation de l'église Saint-Martin. Cet ouvrage lui fut donné à prix fait, le 15 mai 1543, par les prieurs de cette confrérie pour la somme de 28 écus et demi d'or sol, avec obligation de peindre sur le retable et ses accessoires huit épisodes de la vie de Notre-Dame, une Notre-Dame de Pitié, saint Jean et sainte Madeleine. En juillet 1549, il était encore dû à l'artiste 10 écus d'or sol qui furent payés aux prieurs de la confrérie de l'Annonciation des Prêcheurs, lesquels avaient fait arrestation de cette somme, nous ne savons pour quel motif, entre les mains des prieurs de la confrérie de Saint-Martin<sup>(3)</sup>.

Il est probable que Pierre Doulx avait quitté Marseille à cette date pour se fixer à Avignon, et qu'il y donna naissance à des fils qui suivirent la carrière de leur père; M. Achard, ancien archiviste de cette dernière ville, cite en effet parmi les peintres d'Avignon, de 1595 à 1601, Pierre, Jacques et Esprit Doux<sup>(4)</sup> qui doivent être les descendants directs de Pierre<sup>(5)</sup>.

(1) Prot. de J. Dedena, fol. 7. v<sup>o</sup> et 195. *Arch. des Bouches-du-Rhône*.

(2) Prot. de J. Massatelli, fol. 185. M<sup>e</sup> de Laget.

(3) Documents, n<sup>o</sup> 28.

(4) *Annuaire de Vaucluse de 1865*.

(5) Dans ses *Notes sur quelques anciens artistes d'Avignon*, le même M. Achard indique Jacques Doulx sous les dates de 1614 et de 1625 (*Anciennes archives de l'art français*, t. IV, 1855, p. 185).

Ici s'arrêterait notre tâche si nous n'avions encore à signaler le nom de quelques peintres qui ont habité Marseille et dont nous ne connaissons que la présence à divers actes.

1520. Ogier Batron.

1529-1535. Louis Lejeune.

1539. Antoine Cadol.

PEINTRES-VERRIERS.

Les peintres-verriers qui ont exécuté des travaux à Marseille n'ont laissé aucune trace de leur passage dans nos anciennes églises, soit à cause des nombreux remaniements de celles qui existent encore, soit à cause de la destruction de quelques autres, telles que les églises des divers couvents, les Accoules et Saint-Ferréol. Les historiens marseillais ne nous donnant aucun renseignement sur les artistes qui ont décoré nos édifices religieux du moyen âge, nous en sommes réduit à faire connaître les résultats de nos recherches dans les archives notariales, quelque peu importants qu'ils soient.

1425. Le premier en date est un Guillermin Deuboy, peintre d'Avignon, *Magister vitralium*. Le 10 avril, il fut chargé par Bertrand Roubaud, gardien des Frères mineurs de Marseille, d'exécuter diverses peintures sur deux fenêtres du sanctuaire de l'église de son couvent. Il nous est impossible d'indiquer les sujets représentés sur ces verrières, à cause de l'humidité qui a dévoré l'encre de l'acte, ni même le prix payé pour cet ouvrage; nous savons seulement que l'artiste reçut dix florins d'arrhes, qu'il dut fournir le verre, et que le couvent lui donna le plomb nécessaire, et pourvut à sa nourriture et à celle de ses employés jusqu'au 15 août de la même année<sup>(1)</sup>.

1491-1523. Michel Droin, peintre-verrier de Marseille. Il apparaît pour la première fois dans nos actes, le 12 juillet 1491, avec le titre de *Miraltherius*, reconnaissant une dette de 19 florins à Guillaume d'Arles, mercier de Marseille, pour solde du prix de deux caisses de *veyrials*. De 1497 à 1510, il prend dans six actes la qualification de *veyrierius* et *verrerius*.

Du 7 au 21 janvier 1510, Michel Droin est encore à Marseille,

(1) Prof. d'A. Lombard. M<sup>e</sup> de Laget.

mais il dut partir bientôt pour Saint-Maximin, puisque dans le courant de cette année Jean Damian, prieur des Dominicains, lui paye 18 florins et 3 gros en acompte des 200 florins qui lui sont dus pour travail fait aux verrières du réfectoire du convent et à celles de l'église<sup>(1)</sup>; il revint à Marseille avant la fin de son engagement.

Nous ne connaissons de cet artiste qu'un acte de prix fait à la date du 26 octobre 1510; François Sicanesi lui donne à faire dans l'église Saint-Louis la verrière d'une fenêtre de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Voyage pour la somme de 11 écus d'or sol, à la condition d'y peindre, avant le Carême, Notre-Dame avec son fils, saint Jean, saint François et saint Christophe portant l'enfant Jésus sur ses épaules, et au-dessous ses armes et celles de noble François Martinelli<sup>(2)</sup>.

M. Droin, *miralherius et pictor*, déclare, le 21 octobre 1513, par-devant M<sup>e</sup> Jean de Jarente, juge de Saint-Lazare, prendre pour associé son neveu J. Droin, en reconnaissance de l'amitié qu'il a pour lui et des services que ce dernier lui a rendus en l'aidant dans l'exercice de sa profession, devenu difficile à raison de son grand âge. Il déclare ensuite lui faire donation irrévocable de la moitié des biens qui lui restent, à l'exception de 100 florins, après lui en avoir déjà donné une première moitié le 3 mai de cette année à l'occasion de son mariage avec Silonne de Lausena.

Les conditions du contrat furent que le donateur vivrait avec son neveu et qu'en cas de mort de ce dernier la donation serait nulle; que les enfants nés ou à naître de leurs femmes seraient nourris en commun avec les bénéfices de la société, et que les associés n'auraient qu'un seul feu et une seule table tant que M. Droin et sa famille demeureraient à Marseille; Honoré Droin, père du donataire, approuva le contrat<sup>(3)</sup>.

Cet acte de société ne fut pas de longue durée; M. Droin retourna deux mois après à Saint-Maximin, où il prit en location, le 1<sup>er</sup> janvier 1514, pour dix ans et au prix de 5 florins par an, la maison du cimetière<sup>(4)</sup>; il y était encoire lors du procès survenu

(1) Reg. B. 2616. *Arch. des Bouches-du-Rhône*.

(2) Documents, n<sup>o</sup> 29.

(3) Prot. de M<sup>e</sup> Massatelli, fol. 309. M<sup>e</sup> de Laget.

(4) Reg. cité, n<sup>o</sup> 2616, fol. 3.

entre l'oncle et le neveu en 1517. En 1518, il reçut du prieur Jean Damian 143 florins pour la réparation des vitraux de l'église et pour avoir fait toutes les fenêtres du grand réfectoire<sup>(1)</sup>; d'autres paiements lui furent faits en 1521 et 1522 pour deux panneaux de la chambre du Roi et autres peintures aux vitraux des églises du couvent de la Sainte-Baume<sup>(2)</sup>.

Michel Droin avait épousé Bertrande, veuve de Claude Terminat. Nous ignorons les noms et la destinée des enfants issus de son mariage et l'année de sa mort. Nous le retrouvons une dernière fois à Marseille autorisant sa femme, le 3 novembre 1523, à nommer des procureurs pour poursuivre devant la cour d'Auriol un procès en revendication de certains biens et droits à elles advenus après la mort de son fils Jean Terminat<sup>(3)</sup>.

1513-1542. Jean Droin, peintre-verrier de Marseille. Il était fils d'Honoré, laboureur, et avait pour frères Antoine dont nous parlerons bientôt et Pierre, maître serrurier de Marseille, auquel il servit de caution en 1530. Il fut certainement élève de son oncle Michel qui l'associa à ses travaux en 1513; il épousa le 3 mai de cette année Silonne de Lausena; nous le trouvons remarié en 1528 avec Anne Larchier de Marseille, fille de Pierre Larchier et de Batronne Napollon; Anne hérita, le 3 juin 1528, de sa tante Jeannone Napollon, veuve de noble Seguiet, maître d'hôtel du Roi de France. Nous ne connaissons aucun enfant issu de ces deux mariages, ni aucune des œuvres de J. Droin; cependant nous pouvons avancer, sans hésiter, qu'il jouissait d'une légitime réputation artistique et d'une grande considération, puisque ses contemporains le choisirent souvent comme expert dans divers travaux de peinture et qu'il fut nommé quatre fois prieur de la confrérie de Saint-Claude de 1516 à 1531. Nous ignorons aussi la cause du procès qu'il eut avec son oncle, elle n'est point indiquée dans un acte du 16 novembre 1517, où J. Droin nomme des procureurs, avec l'autorisation de son père, à l'effet d'empêcher l'exécution de lettres de gages que son oncle, demeurant alors à Saint-Maximin, avait obtenues de la cour d'Aix.

J. Droin prit en apprentissage, le 17 avril 1518, Antoine Matarou, fils de Louis, laboureur de Marseille. lequel s'engagea pour

(1) Reg. n° 2616, fol. 117, v°.

(2) *Ibidem*, fol. 119, 168, v°.

(3) Prot. de Massatelli. M° de Laget.



quatre ans à demeurer chez son maître à l'effet d'apprendre *artem pintarie et veyrarie* et à le servir dans toutes ses affaires licites et honnêtes à la condition de recevoir 4 florins par an pour ses vêtements.

L'exécution de ce contrat n'était point encore terminée, lorsque J. Droin prit à son service, le 4 juillet 1521, Jean Mataron, frère de son apprenti, âgé de plus de quinze ans. Comme son père Louis avait quitté Marseille pour aller habiter dans les environs de Nice, les conditions furent différentes; Droin prit à sa charge la nourriture, l'entretien et le logement de son élève pendant huit ans et s'obligea à lui apprendre pendant ce temps la lecture, l'écriture et la peinture sur verre<sup>(1)</sup>.

La date de la mort de J. Droin nous est inconnue; nous le voyons pour la dernière fois témoin dans l'arrentement du prieuré de Rousset, au diocèse d'Aix, le 18 mars 1542.

1528-1540. Antoine Droin, frère du précédent, peintre-verrier de Marseille. Nous ne savons à peu près rien de cet artiste, si ce n'est qu'il hérita d'un écu sol après le décès de Jeannone Napollon, tante de son frère Jean. Nous le retrouvons une deuxième et dernière fois, douze ans après, acceptant à prix fait des prieurs de la confrérie des tailleurs la confection d'une grande verrière blanche pour leur chapelle de l'église des Accoules, et l'obligation d'y peindre, au milieu, les armes de saint Clair leur patron<sup>(2)</sup>.

En même temps que la famille Droin, il existait à Marseille deux autres peintres sur verre dont nous ne connaissons point les œuvres jusqu'à ce jour.

1528-1535. Rollet Caillat. Il fut élève de J. Droin et participa à l'héritage de Jeannone Napollon pour un écu sol. Nous croyons ce peintre de la famille de Hugues Caillat qui travaillait comme architecte au convent de Saint-Maximin dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle.

1528-1531. Constantin Guigalet, *pictor et veyrialerius civitatis Massilie*, apparaît, dans sept actes où nous avons vu son nom cité, comme témoin ou acheteur de terres et de maisons, et le plus souvent en qualité de prêteur d'argent. C'est peut-être pour ce motif qu'il menace de poursuivre en justice, pour le recouvrement d'une dette de 8 écus sol, le 5 janvier 1531, M<sup>e</sup> Didier de la Porte,

(1) Prot. de Massatelli. M<sup>e</sup> de Laget.

(2) N<sup>o</sup> 30.

autre peintre-verrier, habitant alors à Solliers, qui avait exécuté une grande partie des vitraux du couvent de Saint-Maximin et avait peint un retable pour la Sainte-Baume.

ACTES DE PRIX FAIT.

N° 1. — *Guillaume Bertrand.*

Anno Domini quo supra (1415), et die vicesima prima mensis maii, notum sit . . . quod magister Guillelmus Bertrandi, pictor, habitator Aquensis, bona fide, omnique dolo et fraude remotis, per se et suos promisit magistro Jacobo Arquani, caussaterio, civi Massilie, presenti, et pro se et suis, videlicet (pingere) unum retaule altitudinis septem palmorum vel circa, et longitudinis decem palmorum, et unum scabellum altitudinis unius palmi et longitudinis ejusdem retaule; in quo quidem retaule erunt res sequentes :

Et primo, in scabello, passionem Christi; in retabulo, in medio, sepulcrum munitum cum imaginibus necessariis in eodem; nec non facere in eodem unam imaginem, vocatam sanctum Vincencium, que habeat imaginem ipsius Jacobi presentare ab uno latere, et ab alio latere imaginem sancti Francisci que habeat presentare uxorem ejusdem Jacobi et imaginem sancti Anthonii que habeat presentare matrem ipsius Jacobi, et desuper imagines sanctorum Gabrielis et beate Marie annunciate, totamque Trinitatem, precio, videlicet, centum florenorum auri, quolibet pro triginta duobus solidis regaliu[m] computato, de quo quidem precio fatetur habuisse pro arris et caparris unum florenum auri, residuum vero dictorum centum florenorum solvere promisit per hunc modum, videlicet, incepto dicto opere si indigeat, viginti aut viginti quinque florenos auri, residuum facto et completo.

Quod quidem opus promisit edificasse hinc ad medium annum ab hodie in antea numerandum.

Jurans . . . Obligans . . . De quibus . . .

Actum extra Massiliam, in capitulo conventus Fratrum predicatorum, Testes : Venerabiles viri frater Jacobus Guichardi, prior, Michaël Folcherii<sup>(1)</sup>.

N° 2. — *Jean Miralhet.*

1432, 25 octobre. Notum sit quod nobilis domina Amiltheta de Sarda, nomine suo ac magnifici viri Anthonii Hermenterii ab una parte, et magister Johannes Miralheti, pictor, ab alia, simul bona fide, simul invicem et vicissim, mediante stipulatione valida et solemn[i], pepigerunt et concordaverunt ad faciendum quoddam retaule pro eorum cappella, sita in ecclesia

(1) Prot. de Louis Lombard, fol. 38, v°. M° de Laget.

sedis Massilie ad honorem Dei et beate Marie Virginis, ejus matris, et pro redemptione peccaminum Gabrielis de Sarda quondam viri sui, per modum qui sequitur :

Primo, pepigerunt quod ipsa habeat et tradet suis sumptibus ipsum retaulæ factum et paratum et clavatum, et ejus scabellum, et supercelum, et medium vaissellum.

Item, pepigerunt quod ipse magister Johannes depinget bene et debite dictum retaulæ ymaginibus beate Marie Annunciate in medio, et ab uno latere ymaginibus beati Anthonii, et ab alio beate Catherine. Item, in ejus medio vaissello, ymaginem beate Trinitatis in medio, cum campo azurino de Alamania, stellato fino aureo (*sic*).

Item, in dicto scabello depinget ymagines Apostolorum de auro fino et asuro fino et aliis coloribus finis, tam in dicto retaulo quam scabello, et armis dicti Gabrielis quondam et ejus timbro in tabulis existentibus ab utroque latere dicti retaulæ.

Item, fuit de pacto quod idem magister Johannes facta retaulæ quodam quod nunc facit, faciet confestim dictum retaulæ et illud continuabit sine aliquo intermedio donec sit factum et completum.

Item, fuit de pacto quod ipsa domina Amilbeta teneatur solvere ipsi magistro Johanni pro dictis operibus et coloribus et labore suo et omnibus inclusis quinquaginta quinque florenos, solvendos, nunc sex florenos et sex grossos, quos ipse confessus fuit habuisse pro emendo auro illius et faciundo ipsum opus pro sua sustentatione, et complementum illius facta dicto opere.

Jurantes . . . De quibus . . .

Actum Massilie in camera Domus dictorum heredum. Testes . . . etc.

Anno Domini [1435, 22 janvier] notum sit quod dicta domina Amilbeta de Sarda, dictis nominibus, confessa fuit se tenere tacitam et contentam de dicto retaulæ et pulverio jam factis per pacta jam dicta, et positus in eorum cappella; et dictus Johannes confessus fuit habuisse ab ea dictum precium, et propterea se invicem et vicissim quitiarunt. — Actum Massilie, testes <sup>(1)</sup> . . .

N° 3. — *Jean Miralhet.*

1440, 2 juillet. Honorat de Gardanne, marchand de Toulon, et M<sup>e</sup> Jean Mirallet, citoyen habitant de Marseille, passent la convention suivante :

Et primo, convenerunt et concordarunt dicte partes quod prefatus magister Johannes Miralheti teneatur et debeat facere eidem Honorato, presenti et stipulanti pro se et suis, unum retabulum longitudinis unius canne et altitudinis quinque palmorum, in quo quidem retabulo dictus Johannes teneatur et debeat pingere bene et debite, ut convenit, videlicet, in medio yma-

(1) Prot. d'A. Rodetty. M<sup>e</sup> de Laget.

ginem beate Marie Virginis et matris Christi, inductam sive vestitam de asuro fino, simili illi posito in retabulo magni altaris ecclesie Accuarum, et a parte recta dicti retabuli ymaginem beati Johannis Baptiste, et a parte sinistra ymaginem beati Honorati, et in pede dictorum sanctorum septem orantes ad electionem dicti magistri Johannis ponendos.

Item, conuenerunt quod dictus magister Johannes teneatur facere unum scabellum, longitudinis octo palmorum, prout erit dictum retabulum, in quo sint duodecim apostoli cum diademis<sup>(1)</sup> de auro fino, in medio ante dominum Jesum Christum, et desuper facere unum poluererium, similem illi retabuli Johannis de Paulo, siti in dicta ecclesia Accuarum.

Item, fuit de pacto quod dominus Johannes teneatur et debeat ponere in dicto retabulo bonos et sufficientes colores, ut convenit, et dictum retabulum cum scabello predicto et poluerario, ut supra, complere et perficere hinc ad festum Omnium sanctorum proxime futurum.

Jurans . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie<sup>(2)</sup>.

N° 4. — *Guillaume Gasc.*

Anno incarnationis Domini [1433, 24 février], notum sit . . . quod cum magister Guillelmus Gasc, pictor et brundator, civitatis Massilie habitator, ceperit ad pingendum quandam ymaginem fuste, forme Virginis Marie . . . Hugonis Martini, laboratoris et noyrignerii, civitatis predictae habitatoris, pacta et conventiones fecerunt et inhierunt per modum qui sequitur infra.

Primo fuit de pacto inter dictas partes, solemnem et validam stipulationem firmato, quod dictus magister Guillelmus teneatur et debeat, suique teneantur et debeant pingere raupam ipsius ymaginis fini auri, et totam clamidem ipsius hazuris fini et boni, et lezuram ipsius fini auri, fouraturamque enersi ipsius clamidis vernelthoni fini et coronam ipsius ymaginis auri fini, et in tabernaculo in quo moratur ipsa ymago debeat depingere quatuor storias, sicut solebant esse, coloris fini cum diademas (*sic*) auri partiti, et a parte extra ipsius tabernaculi unum anghelum annunciantem.

Item fuit de pacto . . . quod sepedictus magister Guillelmus pingere teneatur et debeat pingere los orles coperturarum alicujus libri auri fini; quem librum tenet ymago forme filii Virginis Marie, quem ymago ipsius Virginis Marie tenet in brachio.

In pace . . . obligantes . . . Jurans . . . De quibus . . . etc.

Et dictus Hugo promisit dare et solvere eidem magistro Guillelmo, vel suis, pro labore suo septem florenos per solutiones sequentes, videlicet, incontinenti duos florenos quos confessus fuit habuisse et recepisse, et restam tam cito sicut opus erit omnino factum et completum.

(1) Non pas des diadèmes, mais des nimbes.

(2) Prot. d'Urbain Arbaud. M<sup>e</sup> de Laget.

In peccunia . . . obligans . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie. in butigia domus discreti viri magistri Nicolay Aymarii. Testes, discreti viri Johannes Moguerii, apothecarius, magister Aycardus Martini, lapicida <sup>(1)</sup>.

N° 5. — *Jean Chapus.*

Anno Domini mill° ccccxli, et die tertia mensis Aprilis, notum sit . . . , quod providus vir magister Johannes Chapussii, pictor, originarius civitatis Avinionis, nunc incola civitatis Aquensis, ex una, per se et suos, ac providi viri Johannes Clerici, alias Degans et Anthonius de Verseto. sabbaterii, priores confratrie Eucaristie, que annis singulis celebratur in ecclesia beate Marie de Accuis dicte civitatis per sabbaterios in honorem et reverenciam Heucaristie in ejus festivitate, et Johannes de Paris, Petrus Berengarii et Anthonius de Cairmon, sabbaterii, priores confratrie beati Crespini que annis singulis similiter celebratur in dicta ecclesia per dictos magistros sabbaterios in honorem et reverentiam dicti beati Crespini, parte ex altera, vice et nomine dictarum confratriarum, pacta et conventiones fecerunt et inhierunt de pingendo, faciendo et edificando ymagines, figuras et alias picturas in uno retaule modo et forma infra scriptis in dicta ecclesia existente.

Primo, pactum fecerunt et inhierunt dicte partes per se et suos, ac nominibus quibus supra, videlicet, quod dictus Johannes Chapussii teneatur et debeat, suis propriis sumptibus et expensis, et ita promissit, per se et suos, hinc ad festum sancti Michaelis proxime futurum bene et decenter facere et pingere in quodam retaule fusteo, nunc in dicta ecclesia existente supra altare beati Crespini, ymaginem beati Crespini auro fino ubi necesse fuerit, et similiter alias effigies, sive figuras et picturas, contentas et declaratas in quodam patrono penes eosdem priores sistente, facere et pingere de bono azur de Alamania et aliis tinetis et coloribus bonis et sufficientibus ad cognitionem magistrorum in talibus necessariis et opportunis.

Item, pactum et conventionem dictus magister Johannes Chapussii, per se et suos, ac dicti priores, nomine ipsarum confratriarum, fecerunt et inhierunt quod si infra tres annos continuos et complendos, inhianos a die festi beati Michaelis proxime futuro, ymagines sive picture, per dictum magistrum Johannem fiende in dicto retaule, devastarentur in solidum vel in parte, culpa tamen et defectu ipsius magistri Johannis, eo casu contingente, memoratus magister Johannes teneatur de omni insufficientia ipsarum.

Item, pactum et concordiam fecerunt dicte partes, nominibus quibus supra, quod dicti priores nominibus dictarum confratriarum teneantur et debeant, et ita promiserunt, dare et solvere eidem magistro Johanni pro omnibus figuris, picturis et edificiis per eum fiendis in dicto retaule,

<sup>(1)</sup> Prot. de P. Vinatier, fol. 34. M° Decormis.

videlicet, quadraginta florenos de rege, quolibet ipsorum pro xxxii solidis regalium computato, per solutiones sequentes; videlicet, incontinenti quinque florenos, quos quinque florenos idem magister Johannes habuisse et recepisse confessus fuit; et in festo Pasce proxime futuro, alios quinque; et dum dictum retaule erit pertrach decem florenos; et faciendo dictas picturas alios decem florenos; et, factis et completis dictis ymaginibus et figuris atque picturis, reliquos decem florenos.

Item, fuit actum inter dictas partes, solemniter et valida stipulatione firmatum, nominibus quibus supra, quod memoratus magister Johannes Chapussii asseruit quod ymagines et picture per eum fiende in eodem retaule appreciabantur valere per magistros in talibus expertos ad quadraginta florenos de rege.

Renunciantes . . . Jurantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, in apotheca domus mei notarii; testes, Laurentius Bermundi, Gabriel Belloni, magister Johannes Copini, notarius<sup>(1)</sup>.

N° 6. — *Gentile le Vieux.*

Anno quo supra (1458) et die decima sexta mensis septembris. Notum sit . . . quod dictus nobilis Petrus Pausani, bona fide, per se et suos dedit ad prefachium magistro Gentili veteris de Napoli, civi et habitatori dicte civitatis Massilie, pingere, videlicet, ad depingendum quoddam supercelum sale et egredarii per quod ascenditur in salam sue domus, videlicet, de albo et rubeo de cenapro<sup>(2)</sup> juxta monstram factam per dictum magistrum Gentilem in quadam tabuleta tradita dicto Pausani in duabus parcellis, pretio pro dicto prefato sex florenorum de rege currentium et medie libre senapri rubei, solvendorum in hunc modum: videlicet, incontinenti, tres florenos, quos confessus fuit habuisse et recepisse, et dictam mediam libram senapri, a dicto Pausani, et residuum facto dicto opere cum pactis sequentibus.

Et primo, fuit de pacto quod dictus magister Gentilis teneatur facere in capite quolibet duorum calamanorum existentium in dicto solerio unum os apertum, et in quolibet calamano septem armas eligendas per dictum Pausani.

Item, plus fuit de pacto quod dictus magister Gentilis teneatur perficere dictum opus infra quindecim dies proxime futuros.

Promittentes . . . Sub esmenda . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, in butigia domus discreti viri magistri Amphossii, notarii, testes . . . etc. etc.<sup>(3)</sup>

(1) Prot. de M° N. Aymar. M° de Laget.

(2) Rouge de cimabre.

(3) Prot. de Jacques Deslandes, fol. 62. M° de Laget.

N° 7. — *Pierre Villate.*

Anno quo supra (1468) et die septima mensis maii, notum sit. . . quod honorabilis vir Pauletus Malisanguinis, mercator Massilie, bona fide, per se et suos dedit ad prefatum magistro Petro Villate, pinctori, civi et habitatori civitatis Avenionis, presenti, videlicet, ad depingendum auro et asur bene et debite Crucifixum situm prope portale Laureti, et, in pariete tangente dictum Crucifixum depingere sanctum Christophorum, sanctum Stephanum, sanctum Sebastianum et sanctum Antonium cum suis tirans (?), diadema auri et asur et fini coloris, ut decet, pretio quinquaginta florenorum de rege cURRENTIUM, solvendorum : incontinenti decem florenos de rege, quos dictus magister Petrus confessus fuit habuisse et recepisse a dicto Pauleto, et illos habuit et recepit in tribus florenis Aragoni, duobus florenis Avinionis. duobus mediis florenis Aragoni auri, quartis et mediis grossis, ibidem realiter in presentia mei notarii et testium infra scriptorum traditis et expeditis; et residuum faciendo dictum opus cum pactis sequentibus :

Primo, fuit de pacto inter dictas partes quod dictus Pauletus teneatur facere sumptus bibendi et comedendi dicto magistro Petro et suo filio et uni famulo tantum quantum ipsum contingerit operari in dicto opere, et sibi habere unam cameram.

Item, fuit de pacto inter dictas partes quod dictus magister Petrus teneatur habere omnes tinctas et materias necessarias in dicto opere.

Item, fuit de pacto inter dictas partes quod dictus magister Petrus teneatur dictum opus incipere die crastina post festum Marie Magdalenes proximum, et illud continuare donec fuerit completum.

Promittentes dicte partes, videlicet, dictus magister Petrus dictum opus sive prefach, bene et debite, prout supra, facere et pacta servare, et dictus Pauletus pretium predictum prout supra solvere et pacta servare.

Sub esmenda. . . Jurans. . . De quibus. . . etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, M. Bartholomeus de Sancto Johanne, M. Hugonus Gali, mercerius<sup>(1)</sup>.

N° 8. — *Pierre Villate.*

Pacta inhita inter dominos priores luminarie sancte Catherine de Senis et magistrum Petrum Villate, pictorem.

Anno incarnationis Domini m°. mii°. lxxi et die xxiii mensis novembris, notum sit. . . quod cum magnificus vir Jacobus de Passis, magister hospicii serenissimi domini nostri regis, nec non discreti viri Simon Morando, alias de Rodolino, magister Ysobus de Masino et magister Anthonius Bernardi

(1) Prot. de J. Deslandes. M° de Laget.

lanerii, priores dicte luminarie sancte Catherine de Senis, que fit et celebratur in devota ecclesia Fratrum Predicatorum civitatis Massilie, Altissimo permittente, intendant et velint depingi facere unum retabulum cum ejus scabello in capella dicte confratrie per virum probum magistrum Petrum Villate, pictorem de Avinione, pro quo quidem retabulo depingendo per eundem magistrum Petrum, prenominali magnificus Jacobus de Passis, dominique priores dicte luminarie, et prefatus magister Petrus, pictor, bona fide, gratis, et quilibet ipsorum pro parte sua, per se et suos sibi invicem et vicissim, mediante stipulatione solemnibus et valida (convenerunt) in hunc, qui sequitur, modum :

Et primo, fuit de pacto inter dictos dominos Jacobum de Passis et priores dicte luminarie, ac prefatum magistrum Petrum, habito et convento, solemnique et valida stipulatione firmato, quod dictus magister Petrus teneatur et debeat predictum retabulum, quod nunc est in eadem capella beate Catherine, cum dicto ejus scabello, bene, notabiliter et honorifice depingere; videlicet, quod campus dictorum retabuli et scabelli sit ex auro bono depictus, et reliqua dicti retabuli depingentur cum bono asuro de meliori quod comperiri poterit, et de asuro dicto d'Oltramari si reperiat; si vero non reperiat, quod sit asurum de Alamania, et de meliori prout supra.

Item, fuit de pacto quod in medio dicti retabuli ipse magister depinget videlicet, figuram sive ymaginem dicte beate Catherine de Senis illius altitudinis compacii dicti retabuli, et illam depinget bonis coloribus vivis, et alias eam depinget juxta dictum et cognitionem venerabilis et religiosi viri fratris Anthonii Laydети, patris prioris dicti conventus.

Item fuit de pacto quod in latere dextro dicti retabuli idem magister Petrus depinget figuram beati Sebastiani altitudinis compacii retabuli jam dicti, juxta cognitionem et dictum domini patris prioris. In alio vero latere sinistro depinget ipse magister Petrus effigiem sive figuram sancti Pantaleonis, martiris, similiter juxta cognitionem dicti fratris Anthonii.

Item, plus fuit de pacto quod idem magister Petrus depinget, in dictis retabulo et scabello dicti retabuli, viginti miracula dicte beate Catherine, videlicet, in retabulo miracula octo, et in scabello duodecim, et in medio scabelli faciet et depinget unam Nostram Dominam de pietate, et alias predicta omnia miracula depinget juxta voluntatem et arbitrium dicti domini patris prioris.

Item, fuit de pacto quod cum ipse dominus de Passis et priores dubitent quod postes conjuncti in dicto retabulo tempore pro futuro non se disjungerent, ratione cujus ymago dicte beate Catherine posset difformari, ideo teneatur ipse magister Petrus dictis prioribus presentibus et futuris quod dictum retabulum sive dicti postes nunquam se disjungerent, et casu quo se disjungebant sive aperiebantur ipse magister Petrus de omni dampno et interesse prout supra teneatur.



Item, plus fuit de pacto quod idem magister Petrus teneatur et debeat, prout ita promisit, predicta omnia depingere de bono auro fino, de dicto asuro dicto d'Oltremarini, si reperiatur prout supra, et si non reperiatur, de dicto asuro de Alamania, bono, et de meliore quod reperiri poterit.

Item, plus teneatur idem pictor depingere in cortina que ponetur ante dictum retabulum pro illius protectione, videlicet, ymaginem beate Catherine.

Item, plus fuit de pacto quod dicti de Passis et domini priores, nominibus eorum propriis et quilibet ipsorum pro parte sua, teneantur et debeant, pro premissis omnibus per eundem magistrum Petrum suis propriis sumptibus et expensis fiendis, modo et forma predistinctis, dare et expedire realiter et cum effectu, videlicet, centum et decem florenos de rege, solvendos in hunc modum, videlicet, florenos decem de rege nunc, quos [magister Petrus] realiter habuit et recepit in presentia mei notarii et testium infra scriptorum in uno Henrico auri, medio floreni Aragonum, et residuum in moneta et per manus dicti de Passis; et quando ipse magister Petrus dictum retabulum dealbaverit et in parte pertraxerit, florenos xiii; et residuum, dictum opus faciendo et continuando.

Item, plus fuit de pacto quod dicti domini de Passis et priores teneantur et debeant eidem magistro Petro expediri facere aurum, asurum et colores necessarios ad dictum opus in deductione ipsorum florenorum centum et decem.

Item, quod dicti priores dare debeant ipso magistro Petro unam cameram ubi ipse magister Petrus dictum opus faciet pro sex mensibus dumtaxat.

Item, fuit de pacto quod dictus magister Petrus teneatur et debeat, prout ita promisit, dictum opus per integrum perfecisse et complevisse hinc ad dictos sex menses proxime futuros, mediantibus ipsis florenis cx.

Renunciantes. . . Sub emenda. . . De quibus. . . etc.

Actum Massilie in aula domus habitationis dicti de Passis; testes, nobilis Bertrandus Candole, magister Claudius Monerii, basterius.

Et ibidem prefatus Synon de Morando, alias de Rodolino, magistri Ysohus de Masino et Anthonius Bernardi, priores dicte luminarie, bona fide, gratis. . . , nominibus eorum propriis et per se et suos promiserunt et solemniter convenerunt, quilibet eorum pro parte sua, memorato magifico Jacobo de Passis, presenti, se eidem de Passis reddere et restituere ipsos florenos centum et decem in casum in quem illos exsolvi contingeret per eum dicto magistro Petro, pictori, incontinenti illis solutis et de eisdem ipsum de Passis et suos servare indemnes.

In pace. . . Jurantes. . . De quibus. . . etc.

Actum Massilie ubi supra ut in nota pactorum <sup>(1)</sup>.

(1) Prot. de B. Darnety, fol. 427. M<sup>e</sup> de Laget.

Nº 9. — *Jean de Cour et Jean Boucher.*

Pacta inrita inter Bartholomeum Reynaudi, magistros Johannem de Curia et Johannem Boucherii, pictores.

Anno incarnationis Domini Mº IIIº LXXXIII et die XX<sup>ma</sup> mensis aprilis, notum sit... quod viri sapientes Bartholomeus Raynaudi, laborator civitatis Massilie, nec non magistri Johannes de Curia et Johannes Boucherii, pictores, habitatores civitatis jam dicte, ad causam depingendi quoddam retabulum ipsius Bartholomei Raynaudi, sponte et bona fide, gratis et scienter, videlicet, idem Raynaudi per se et suos, ipsi magistri de Curia et Boucherii ambo simul et eorum uterque in solidum per se et suos, ad pacta et conventiones sibi invicem et vicissim, mediante stipulatione solemnii et valida, hinc inde interveniente, convenerunt et condescenderunt in hunc, qui sequitur, modum.

Et primo, fuit de pacto inter dictos contrahentes habito et convento, solemnique et valida stipulatione firmato, quod dicti magistri pictores debeant et teneantur, prout ita promiserunt, dictum retabulum ex ligno constructum et fabricatum per magistrum Petrum Huigane, fusterium presentis civitatis, pingere bene, debite et sufficienter, probeque et legaliter et cum bonis coloribus, ita quod campum (*sic*), sive lo champ et las moulras, cum scabello dicti retabuli, sint ex auro fino, et in eodem retabulo facere et depingere ymagines sequentes :

Et primo, in medio dicti retabuli depingere debeant Crucifixum in cruce cum historiis ymaginum prout sunt in quodam retabulo sistente in cappella sancti Michaelis Fratrum Minorum Massilie et super altare dicte cappelle, et hoc de bonis coloribus et ex azuro ac ex auro. In capite vero dextro dicti retabuli depingere debeant ymaginem beati Johannis Baptiste cum aignello et scriptum : Agnus Dei; et in latere sinistro facere et depingere debeant ymaginem beate Ursule cum historia XI millia virginum, et nichilominus facere vestem dicte sancte Ursule ex azuro et aliis bonis coloribus ad modum regalium cum corona in capite, adeo quod bene stet ad dictum et cognitio-nem magistrorum expertorum in talibus operibus.

Item, plus facere et depingere teneantur dicti pictores in eodem retabulo sepulcrum Domini, et nichilominus quinque aut sex ystorias passionis Domini, et subtus dictam crucem et in pede dicti retabuli; in supercelo vero dicti retabuli depingere teneantur, videlicet, ymagines sanctorum Lazari et Victoris, et campum sit ex azuro sive d'azur fino, cum stellis auri. In scabello depingere teneantur XII apostolos.

Item, plus fuit de pacto quod dicti magistri pictores etiam pingere teneantur lo davant altaris, et in eodem ponere Jesum in cubersole d'orpi-ment cum suis stellis.

Item, plus pingere teneantur crestas, los florons et fuelhes pillarum

dicti retabuli ex auro bono et fino, et predicta omnia bene et debite facere teneantur semper ad dictum et cognitionem magistrorum expertorum in talibus rebus.

Item, plus fuit de pacto quod dictus Bartholomeus Raynaudi debeat et teneatur dictis magistris pictoribus dare et solvere pro dictis picturis, stoffis et aliis rebus necessariis in eodem retabulo fiendis, videlicet, florenos sexaginta de rege, solvendos in hunc modum, videlicet, nunc florenos duodecim de rege, quos florenos XII dicti magistri pictores per se et suos ab eodem Bartholomeo presenti habuisse et recepisse confessi fuerunt, et illos habuerunt in auro et moneta; et quando ipsi magistri fecerint in eodem retabulo tantum opus ascendens ad dictos florenos XII habitos, eisdem alios florenos XII dare et solvere, usque ad complementum dictorum florenorum LX, et sic continuare, hac tamen conditione adjecta, quod ipsi pictores debeant fidejubere sufficienter pro florenis XII recipiendis per eosdem, et in qualibet receptione eorundem, nisi in eodem retabulo foret tantum opus factum quod ascenderet ad pecunias quas pro tunc peterent et habere vellent.

Item, plus fuit de pacto quod si culpa et facto dictorum pictorum et ex eorum mala pictura dictum retabulum demoliretur aut deleteretur ex dicta pictura, quod tunc teneantur ipsi pictores eidem Bartholomeo ad debitum interesse, et hoc eorundem pictorum vita perdurante dumtaxat.

Item, plus fuit de pacto quod dicti magistri pictores debeant et teneantur dictum retabulum pingere ex bono auro et azur bruuit, prout est retabulum nobilis Johannis Forbini quod est in cappella sancti Ludovici et in eadem cappella domini de Saltu.

Item, plus fuit de pacto quod dicti magistri pictores debeant dictum opus bene et debite fecisse et complevisse hinc ad festum Omnium sanctorum proxime venturum.

Renunciantes... Sub esmenda... De quibus..., etc.

Actum Massilie in apotheca mei notarii, testes... , etc. <sup>(1)</sup>.

N° 10. — *Jean de Cour et Jean Boucher.*

Frater Gladius de Ranco.

Anno et die premissis (1485, 22 avril), notum sit... quod magistri Johannes de Curia et Johannes Boucherii, pictores, habitatores Massilie, ambo et uterque eorum convenerunt ex pacto cum eodem fratre Gladio et eidem, ut executori testamentario domine quondam Romieue Arnieue, nuper defunete, et promiserunt pingere, hoc est penhir, bene et decenter unum retabulum hinc usque ad festa proxime ventura calendarum in quo erunt tres ymagines sive forme ymaginum magne forme, et de altitudine totius retabuli; videlicet, ad dexteram partem sanctum Bonaventurum, ad

<sup>(1)</sup> Prot. de B. Darnety, f° 47, v°; M° de Laget.

sinistram sanctam Elisabet, et in medio sanctum Frances, cum stigmalibus consuetis, de bonis et honestis coloribus, foratureque d'azur fini; diademe erunt super deaurate; in supercelo dicti retabuli depingere habebunt unam Nunciatam cum campo de pers, cum stellis d'orpiment; in scabello dicti retabuli depingere debeant hec : videlicet, in parte dextra erunt figura Nostre Domine de pietat, a parte sinistra sanct Johan; in medio autem, Cruisiflit, et en los bors del retaule d'una part sanct Glaudo et de l'altra sanct Thomas de Conturba; et versavice dictus frater Glaudius exsolvere promisit eisdem magistris pictoribus pro eorumdem pictura et labore, videlicet, florenos xviii; scilicet nunc sex quos habuerunt in numerata pecunia, presentibus testibus et me notario subscripto, in moneta, de quibus eundem quietaverunt, et in festo Omnium sanctorum proxime venturo, sex, et alios sex restantes in fine, hoc est quando dictum retabulum fuerit completum.

Promittentes... Obligans... De quibus..., etc.

Actum extra civitatem Massilie, videlicet, infra ecclesiam beati Francisei Massilie, in cappella Decem millium martyrum. Testes..., etc. <sup>(1)</sup>.

N° 11. — *Jean Boucher.*

Pacta inhita et habita ad depingendum quoddam altare sub ystoriis sanctorum Stephani, Jacobi, inter magistrum Johannem Boucherii, pictorem, habitorem Massilie, et me Jacobum Chabassii, presbyterum, et principalem in hac causa, n° cccc° lxxx quinto, et die xxiii mensis novembris.

Et primo est de pacto quod dictum altare erit altitudinis decem palmorum cum dimidio, videlicet, octo palmorum altitudinis, et reversus, sive copertura desuper, erit duorum palmorum cum dimidio.

Item, erit latitudinis x palmorum de cana, et dividetur in quinque partibus, et quelibet pars habebit suam ystoriam continendo spacium duorum palmorum cadratorum... .

Lo revers de l'autor sive copertura.

Et primo, in reversu et principio erit sanctus Stephanus existens et disputans in consilio Judeorum, et non poterant resistere sapientie et spiritui, qui loquebatur cum multis Judeis, altitudinis unius palmi vel magis secundum spacium campi et discretionem depingentis.

Item, colores vero vestimentorum secundum diversitatem personarum erunt fini, boni et sufficientes ad iudicium expertorum.

Item, in 2<sup>a</sup> ystoria et dicto reversu erit sanctus Stephanus ligatus quando expulserunt eum et lapidaverunt extra civitatem Jerusalem cum multis Judeis, videlicet, testibus Saulus (*sic*) et aliis lapidantibus.

Item, in 3<sup>a</sup> ystoria et reversu quando sanctus Stephanus lapidatus,

<sup>(1)</sup> Prot. de Hugues Laurens, f° 48. M° Decormis.

genibus flexis, vidit celos apertos, et obdormivit in Domino, cum multis Judeis eum lapidantibus.

Item, in quarta ystoria et dicto reversu erit sanctus Stephanus mortuus quando Gamaliel et Nichodemus, ejus nepos, et multi alii in agro Gamalielis sepelierunt eum <sup>(1)</sup>.

Item, in V<sup>ta</sup> et sexta ystoriis et in reversu erit Gamaliel et ejus filius Abibas quando ab episcopo Jerosolomitano fuerunt baptizati, et multis post temporibus ipse Abibas et Nichodemus, ejus nepos, et ipse Gamaliel ultimus fuerunt sepulti prope ad pedes tumuli sancti Stephani.

Item, Ethea et Solomias, uxor et filius dicti Gamalielis, non credere nec baptizari voluerunt, ideo in alio loco hic prope fuerunt sepulti quare non fuerunt digni.

Principium altaris in quo erunt xi hystorie.

Et primo, quando per Gamalielem et Lucianum fuit revelatum corpus sancti Stephani.

Item 2<sup>a</sup>, quando sanctus Stephanus fuit exhumatus, sive discepultus.

Item 3<sup>a</sup>, quando in ecclesia de Syon fuit portatus.

Item omnia ista capitula latius et clarius existunt depicta in quadam protractura, sive patronio, manu ipsius magistri Johannis Boucherii, pictoris, exarata, quam habeo et ipse habet similem duplum.

Item, quarta ystoria erit quando per Julianam, reginam, Constantino-poli, loco sui viri Alexandri, fuit exhumatus seu discepultus.

Item V<sup>a</sup>, quando positus fuit in nave per dictam Julianam deceptam.

Item sexta ystoria, quando navis applicaverit Constantinopoli.

Item, septima ystoria, quando Papa cum toto clero ad requisitionem Imperatoris miserunt imbaxiatam versus Constantinopolim ad habendum corpus sancti Stephani.

Item, octava, quando regressi imbaxiatores cum corpore sancti Stephani cum multis Grecis [venerunt] Roma[m].

Item, ix ystoria et ultima, quando sepelierunt eum cum sancto Laurencio.

Ystoria de sancto Jacobo, apostolo.

Item, decima ystoria in ordine altaris erit quando sanctus Jacobus fecit inclinare turrim <sup>(2)</sup>.

Item, xi et ultima ystoria erit quando sanctus Jacobus equitando por-

<sup>(1)</sup> Ce sujet et les suivants ne sont pas dans l'article consacré à saint Étienne dans la *Légende dorée*.

<sup>(2)</sup> «Un certain marchand avait été injustement dépouillé par un tyran qui le retenait en prison et il implora l'assistance de saint Jacques, et saint Jacques lui apparut et le conduisit par la main jusqu'au haut de la tour et la tour se pencha de telle sorte que son sommet vint à toucher la terre, et le prisonnier n'eut qu'à faire

tavit mortuum peregrinum ante se et retro vivum peregrinum. qui erant de Lotaringia oriundi <sup>(1)</sup>.

Item, omnes iste ystorie tam in reversu altaris quam in dicto altari et multitudine personarum, prout in protractura sive patrono apparent, magis vel minus ad spacium campi vel discretionem magistri depingentis; que historie sint universo numero, tam in dicto reversu quam altari, videlicet xvii ystorie.

Item, quod omnes personatus parvi illius altaris et reversus erunt quilibet altitudinis unius palmi ad minus vel magis juxta spatium campi et discretionem operantis.

Item, in medio altaris erit sanctus Stephanus altitudinis sex palmorum de cana et grossitudinis proportionate secundum artem.

Item, in alia parte altaris, ubi dicitur Evangelium, erit sanctus Jacobus altitudinis sex palmorum cum presentatione prout in protractura est.

Item, in alia parte, ubi dicitur principium misse, erit sancta Catherina, altitudinis sex palmorum, cum sua rota et quadam muliere ante eam presentanda.

Item, quod omnes diademata sanctorum Stephani, Jacobi et Catherine erunt auri fini, boni et sufficienter proportionate secundum personatus parvorum vel magnorum.

Item, quod omnes colores vestimentorum omnium personarum sive ymaginum dictorum reversus et altaris, sicut est azur et ceteri colores, erunt boni, fini et sufficientes et non alias, et hoc judicio sive cognitione expertorum talium colorum. . . .

Item, quod omnes tiletos ystoriarum cum pinget, tenebitur scribere aut scribi facere, pro meliori declaratione ystoriarum, suis propriis sumptibus et expensis.

Item, quod omnia superius scripta et declarata tam pictura quam cetera necessaria ad incipiendum, mediandum et finiendum dicta altare et reversum sive coperturam suis propriis sumptibus et expensis debeant fieri, et sic ipse magister Johannes Boucherii, pictor, teneatur, excepto que sequuntur, videlicet, quod ego Jacobus Chapussii, principalis, teneor meis propriis sumptibus sibi tradere et assignare dictum altare cum reversu, videlicet, altitudinis et latitudinis prout supra, aplanat et clavat como partira de la man del fustier, et in aliquo alio nil teneor sibi; cetera ipse magister Johannes et in ceteris tenebitur ad omnia perficiendum suis propriis sumptibus et expensis.

Item, a die qua li expedira lo dich retaule et revers fach, videlicet, aplanat, clavat ho cavillat como partira del fustier, intra unum annum

un pas pour en descendre. Et les gardes se mirent à sa poursuite, mais il resta invisible pour eux.» *Légende dorée*, trad. Gust. Brunet, 1843, in-12, p. 177.

<sup>(1)</sup> Ceci ne se trouve pas dans la *Légende dorée*.

sequentem et diem ut supra computandum sit penitus depictum, factum decenter et completum arbitrio expertorum.

Item, pro labore suo habebit, prout sic est accordium, florenos sexaginta, monete in Massilia currentis, ad rationem de solidis xxxii pro quolibet floreno. Quos florenos lx retinebit et excontrabuntur de pretio florenorum centum quinquaginta pro quadam mea domo sita a l'Esperon suis limitibus confrontata, et per me Jacobum Chabassii hac die eidem magistro Johanni Boucherii, pictori, vendita. Que domus tenetur sub majoribus dominiis et senhoriis pro indiviso, videlicet, anniversariis ecclesie Sedis, grossos xvi; item, nobili Paulo Vassalli, grossos iii<sup>o</sup>; item cappellanie sancti Petri in ecclesia Sancti Martini per quondam Bertrandum Crote fundate, grossos xvi, cujus ego J. Chabassii sum rector, et sic in summa servit florenos iii in medio augusti. . .

Item, illi nonaginta floreni restantes et debiti per ipsum magistrum Johannem Boucherii, emptorem, michi dicto Jacobo Chabassii, venditori, solventur hoc modo, forma et termino, videlicet, in festo sancti Johannis Baptiste quod est xxiiii mensis Junii proxime futuro, solvet et expediet michi J. Chabassii florenos xii; item, ab hac die in unum annum alios florenos xii, et sic de anno in ann(um) simili termino et similes solutiones quoad usque de dictis lxxx florenis de dicta domo restantibus ero per integrum satisfactus, cum obligationibus in forma creditorum et expresse dictam domum obligando.

Hec pacta scripsi ego Jacobus Chabassii, presbyter, manu propria, presente ipso magistro Johanne Boucherii, pictore et emptore, anno et die predictis in principio pactorum <sup>(1)</sup>.

N° 12. — *Josse Lifferin.*

Patis fachs et agus, et mercat fach entre mestre Josse Linpharin, pictorem habitorem Massilie ex una parte, et dona Marguerita Rabastenqua, mayre de Jaune Rabastenqui, et Andrieva, sa molher, quondam, de l'autra partida.

Anno quo supra (1563) et die xiii mensis Jullii, notum sit... que lo dit mestre Josse Linpharin, pictor, ex una parte, et domina Marguarita Rabastenque mater et relicta Jacobi Rabastenqui quondam, ex parte altera, an fach mercat entre els hujusmodi sub tenore; lo dit mestre Josse deu penher et pinctar a las dichas donas ung retaulhe, del cal lo camp et tota la memisaria et pilliers, crestes, membrures, claresvoyes et los florimens seran tos d'or brunit, et al mitan sera l'ystoria de la Visitation de las Verges Maria et de sancta Elisabet, et de la banda hont sera sancta Elisabet, una ystori de sancta Elisabet, et desous ung esmage de sancta Catherina, et de l'altra banda una historia de Nostra-Dama, et desoubs ung esmage de

(1) Prot. de B. Darnety, f° 280. M° de Laget.

sanet Jaume; et dessus al revers del retaulle hy sera Dieu lo payre al mitan, et d'una banda la Nunciada, et de l'altra banda l'angel Gabriel, et tot lo camp del revers sera de azur bon coma es aquel de Flanjol de las Acollas, et semenat de estelas d'or; et los esmages seram vestis de bonas et honestas colors richas coma s'apartendra.

Item, l'escabel sera tot daurat, et las moluras dauradas, et al mitan, sera Nostre Senhor avecque los xii apostres, vestis de bona et richas colors coma si requiert a ung riche retaulle, et deu aver per sas mans, pintura, aur, collors et azur, etc., florins cent et trenta, pagadors so es a la consequitiva et commensament d'obra, florins LX<sup>ia</sup>, et tota la resta que es LXX, finida l'obra.

Item, deu estre precetit et complit de penher daqui una fes a carementram prochanament venent.

Renunciantes... promittentes... obligantes... etc.

Et ibidem ad preces ejusdem magistri Josse Linpharini, pictoris, magister Henricus Torrel, sartor, se pro eodem et penes predictas mulieres constituit fidejussorem pro premissis et omnibus incidentibus et pro pecunia habita et habenda, et ut in forma et sub obligatione suorum bonorum; et idem magister Josse promisit servare indemnem de premissis et sibi reddere omne dampnum, obligans bona sua.

Actum Massilie, presentibus testibus rogatis, nobili Ludovico Esmerici, mercatore; Johanne Revello, boterio; Bertranno Mortier, fusterio, habitatoribus Massilie<sup>(1)</sup>.

N° 13. — *Étienne Peson.*

Prefach pro luminaria Nostre Domine de Rouilho.

Anno incarnationis Domini mill<sup>o</sup> quingentesimo decimo tertio, die vero vicesima secunda mensis Jullii, notum sit... quod sapientes viri Johannes Eyguiserii, laborator, magistri Andreas Petiti et Pauletus Remesati, fusterii, civitatis Massilie, priores devote luminarie Nostre Domine de Rouilho, extra muros civitatis Massilie, pro quo promiserunt de rato sponte dederunt ad prefach nomine dicte luminarie discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori, civi et habitatori dicte civitatis Massilie, presenti, videlicet ad pictandum et depingendum retabulum dicte ecclesie de Rouilho cum pactis et conventionibus infrascriptis et in vulgari [sermone] de voluntate contrahentium appositis.

Et premierament, es de pacti intre las dictas partidas que lodit mestre Steve sia tengut et deia, et per aquo fayre promes, fayre lo far fayre las claravoyas del revels del dit retaure et los peliers et totas las moluras de bon or fin.

Item, es de pati que lodit mestre Steve fara soto lo revers del dit retaure

(1) Prot. de H. Laurent, n° 20. M° Decormis.



ung Dieu lo Payre, al mitan, et una Nunciada ambe l'ange als dous bors, et lo camp sera d'azur fin, samemat de stellas d'or fin.

Item, al panel del mitan, li aura una Nostra Dama tenent soum enfant et sera assetada en una cadiera de Gasso (?) et [aura] darnier ung drap d'or, et la cresta dessus sera de fin or ambe dous portavasas, convenent a la besonha.

Item, al panel del costa dret, fara lo dit mestre Steve doas ystorias; so es la Vesitation de sancta Elisabeth, et de dessus l'ystoria quant Joachim menava Nostra Dama al temple, convenent a la besonha.

Item, en lo panel de la banda senestra, [fara] al dessus la nativitat de Nostra Dona et dessous la ystoria dels pastous, convenent a la besonha.

Item, [en] l'escabello, seran doze apostols et Dieu lo fils, lo tout d'or et las moluras d'or fin.

Item, que lo dit mestre Steve fara lo dict retaule. . .<sup>(1)</sup> de colors bonas et sufficiens a dire de mestres d'aysi a Nostra Dama de Decembre.

Item, es de pati que los prios en nom de la luminaria seran tengus et deian donar audit mestre Steve la soma de cent xxv florins, pagadors en la maniera que sen sec; so es lo jort de Nostra Dona de Septembre, florins xx, et ansins tous los jors [de] Nostra Dona la soma que s'atrobara a la boyta de la luminaria, tant de so que sera dona per Dieu quant d'otra part.

Renunciantes... Jurans... De quibus... , etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, Johannes de Castro. Pauletus Regis<sup>(2)</sup>.

N° 14. — Étienne Peson.

Prefach pro luminaria sancti Glaudii.

Anno quo supra (1514) et die vicesima quarta mensis decembris, notum sit... quod honorabiles viri magistri Roletus de Nancio, serrallerius, Vincensius Chayssii, poterius, Petrus Raylerius, furnerius, Gladius Guerre, forbissor, priores moderni devote luminarie sancti Glaudii civitatis Massilie, Jolianus Lamberti, apothecarius, Johannes Timonia, blanquerius, Johannes Balme et Pauletus Remusati, confratres dicte luminarie, sponte et bona fide, nomine et pro parte dicte luminarie dederunt, tradiderunt et concesserunt discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori, civi et habitatori presentis civitatis Massilie, presenti, videlicet, ad prefach sive ad pinctandum retabulum dicti sancti Glaudii existentem infra cappellam ejusdem sancti Glaudii in ecclesia Sancti Ludovici fundatam, cum pactis et conventionibus infra seriatim in vulgari sermone de partium voluntate descriptis.

Et premierament es agut de pacti intre la dictas partidas, solemne et valide stipulation firmat, que lo dict mestre Stiene Pesonis [deia], como per

<sup>(1)</sup> Déchirure dans l'original.

<sup>(2)</sup> Prot. de Massatelli, P° 167. M° de Laget.

aquo far promet, pegner ho far pegner lo dict retaule de sanct Glaude de bonas et sufficientas colors finas a l'oli, et de bon or fin, brunit; so es lo camp del dict retaule, peylliers, crestas, moluras et claravoyas, tout sera d'or fin, brunit.

Item, es agut de pacti que lo dict mestre Stiene fara ho fara fayre al panel del mitan del dict retaule, sive fara pegner lo ymage de Mossenhor sanct Glaude, abilhat en archevesque, tenent en sa man una cros, abilhat lo plus richament que sera possible, et tout de bonas colors finas a l'oli et or fin, brunit, coma dessus es dich.

Item, plus es de pacti que lo dict mestre Stiene sia tengut et deia pegner ho far pegner sobre las crestas del dict retaule dos Patriarcas abilhas come se aparten, et tout d'or fin et colors finas a l'oli.

Item, plus es de pacti que lo dict mestre Stiene sia tengut penher ho far pegner au panel del dict retaule de la banda drecha lo ymagi dau gloriosus corps de sanct Johan Baptista, abilhat come se aparten, tout de colors et or fin, como se convent a la besonha.

Item, plus es de pacti que dessus lo dict sanct Johan, fara lo dict mestre Stiene ung miracle de Mossenhor sanct Glaude, aquello que devisaram los prius et confrayres, et tout de colors et or finas come dessus.

Item, plus es de pacti que lo dict pintre penhera ho fara pegner au panel del retaule de la banda senestra lo ymagi de sanct Hoyam, frayre del dict sanct Glaude, abilhat en avesque, et de dessus ung autre miracle de Mossenhor sanct Glaude, aquello que vodram los prius et confrayres, tout d'or fin, brunit et colors finas a l'oli.

Item, es de pacti que lo revers del dict retaule, fara ho fara pegner lo dict pintre la Nunciada et Dieu lo payre, au mitan, et lo camp sera de azur fin, stellat de stellas finas, et tout come se convent a la besonha.

Item, plus es de pacti qu'en la scabella del dict retaule fara pegner lo dict pintre los miracles de sanct Glaudo, tant quant ly podram istar, et aquellos que devisaram los dicts prius et confrayres.

Item, plus es de pacti que lo dict mestre Stiene sia tengut et deia, come per aco far promet, aver acabat la dicta obra et pinctura del jort de sanct Glaude<sup>(1)</sup> que vem en ung an comtador et compleedor, en loqual terme lo deia acabat et pausat en sa luega.

Item, plus es de pacti que los dicts prius et successors de la dicta luminaria deian donar et pagar al dict mestre Stiene Pesonis per lo prefach et obra sus dicha la somma de cent sincanta florins, pagados en la maniera que sen sec; so es asaber encontinent florins vint et sinc, los quals lo dict mestre Stiene a agut et rassemput en moneda en la presencia de my notari

(1) Sa fête se célèbre en France le 6 juin, mais quelques martyrologes la mettent au 6 janvier. Comme l'acte est de décembre, il se peut qu'il s'agisse ici de la seconde date.

infrascript, de que los en aquitte; et lo jort de sanct Glaudo prochanament venent autres florins vint et sinc, et ensins tous los ans, en lo jort de sanct Glaude, tout so que s'atrobara a la boeta fins a tant que lo dict mestre Stiene, pinctre, sera pagat de la dicha somma.

Hec autem... Sub esmenda... De quibus... etc.

Actum Massilie, videlicet in aula ipsius magistri Roleti de Nancio; testes, discreti viri magister Benedictus Ruffi, cotonerius, et Rollandus Sartissor, sartor Massilie<sup>(1)</sup>.

Nº 15. — *Étienne Peson.*

Conventio faciendi unum retabulum pro Antonio de Pino.

Anno et die quibus supra (1515, 16 mars), notum sit... quod discretus vir Anthonius de Pino, heres quondam magistri Georgii de Pino, calafati civitatis Massilie, per medium magistri quondam Jacomini de Pino ejus patris, ex una, et discretus vir magister Stephanus Pesonis, pictor et habitator civitatis Massilie, ex altera, bona fide, ambe partes simul unanimiter et concorditer per se et suos conventiones et conventionem firmam atque irrevocabilem fecerunt solemniter et inierunt ad invicem et vicissim inter se, mediante stipulatione solemnii hinc inde interveniente, de depingendo unum retabulum per dictum quondam Georgium legatum in conventu sancti Jeronimi in territorio dicte civitatis Massilie sito, ad honorem Dei et gloriose Virginis Marie, modo et forma et sub pactis et conventionibus inferioris que sequuntur et in vulgari descriptis de voluntate partium predictarum.

Et premierament es de pacti que lo dict mestre Stiene Pesonis, pinctre, fara ho fara fayre au dict retaule que deja es a sa maysons, so es assaber au panel del mitan Nostra Dama de Pietat, au panel de la banda drecha sanct Hierosme, et al panel de la banda senestra lo ymagi de sanct Frances, et lo panel del mitan de esur fin, et los altres dos de massonaria convenent a la besonha, et tout de bonas colors finas a l'oli.

Item, es de pacti que lo dict mestre Stienne fara d'or fin toutas las crestas, las claravoyas et los espis del dict retaule, et las moluras d'esur, et los plas de colors convenens a la besonha.

Item, es de pacti que lo dict mestre Estiene penhera ho fara penher a la escabella del dict retaule las sept dolors de Nostra Dama.

Item, plus es de pacti que fara penher au revers del dict retaule la Annunciada et Dieu lo Payre, au mitan, et lo camp d'asur estellat de estellas d'or fin, et tout de colors finas a l'oli.

Item, es de pacti que lo dict mestre Estienne penhera au dict retaule et al revers doas armas ambe lo pin, et unas armas ambe lo malh des calefas

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fº 448. Mº de Laget.

et dos prians, ung a banda drecha et l'autre a banda senestra, tenens las mans junchas.

Item, es de pacti que lo diet retaule sera fach ung mes apres Pascas prochanament venent.

Item, es de pacti que lo diet Anthoni dau Pin sia tengut et deia donar et pagar au diet mestre Estienne per las causasubre dichas la soma de florins sineanta, pagados en la maniera que sen sicc; so es, a la festa de Sanct Michael en ung an, florins vuech, et ansins tous los ans et en semblaba festa florins vuech. fins que la dicta soma sia pagada.

Item, es de pacti que si la pinectura del diet retaule montava plus dos escus que la dicta soma de sineanta florins a dicha de mestres, que en aquel cas, lo diet Anthoni dau Pin sia tengut de pagar au diet Pesonis la dicta soma des dos escus, et tout a la dicha des mestres.

Hec autem. . . Sub esmenda. . . De quibus. . . , etc.

Actum Massilie in aula dieti Anthonii del Pin; testes, Anthonius Pisani, et Bernardus Lombardi, marinarii Massilie<sup>(1)</sup>.

N° 16. — *Étienne Peson.*

Prefach pro luminaria Sancti Mauri.

Anno et die predictis (1515, 14 septembre), notum sit. . . quod discreti viri Robinus Lemere, sabbaterius, Miquel Olivarii, nunc priores luminarie Sancti Mauri, et magistri Johannes Baisi et Pauletus Bonifay, operarii diete luminarie, tam nomine suo quam Johannis de Aquis et Thomassi Pilosii, compriores diete luminarie, pro quibus promiserunt de rato, decerunt ad prefach ad pictandum retabulum Sancti Mauri in cappella summa ecclesie Carmelitarum discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori, cum pactis sequentibus in vulgari [descriptis].

Et primo, es de pati que lo dich mestre Steve penhera et fara peinher lo dit retaure; so es al panel de mitan sanct Mors, al panel de la mau drecha sanct Steve, et al panel de la man senestra sanct Johan Baptista, de colors bonas, finas a l'oly como s'apparten.

Item, tout lo cap, las crestas, las claravoyas et los piliers et moluras seram et deiam estre de or bon, fin, brunit.

Item, lo revers, en que ly a tres parquets: al parquet del mitan, Dieu lo Payre; et en l'autre de man drecha, la Nunciada; et a l'autre de la man senestra, sanct Nicolau, et lo camp d'azur sera semenat d'estellas d'or.

Item, tout l'escabella sera plena d'angels et d'aquellos angels que son al retaule de Sanct Mors as Ays, et las moluras de l'escabella d'or fin.

Item, ly deveun donar per la fatura cent trente florins, solvendos tout ensins que se atrobara a la boeta de la luminaria tous los ans.

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 615. M<sup>e</sup> de Laget.

Item, deu estre rendu et acabat d'eysi a Sanct Mors en 1 an, et a Sanct Mors<sup>(1)</sup> que vent entieraement perfectit.

Obligantes. . . Jurantes. . . De quibus. . . , etc.

Actum Massilie; testes, Baptista Segnerii, Johannes Brundini<sup>(2)</sup>.

N° 17. — *Étienne Peson et Jean de Troyes.*

Pacta habita inter discretum virum magistrum Clementem Arnaudi ex una, et discretos viros magistros Stephanum Pesonis et Johannem de Troyo, pictores, ex altera.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, et die vicesima mensis Novembris, notum sit. . . quod discreti viri magister Clemens Arnaudi, apothecarius et habitator civitatis Massilie, ex una, et magistri Stephanus Pesonis et Johannes de Troyo, pictores dicte civitatis Massilie, partibus ex altera, omnes simul et quilibet ipsorum in solidum respective et prout tangitur, sponte et bona fide, scienter, et ex eorum et utriusque ipsorum certa sciencia, per se et suos promiserunt uno alteri et e contra, mediante stipulatione mutua hinc inde interveniente, observare omnia et singula pacta et conventiones descriptas et descripta in vulgari sermone de voluntate dictarum partium sic volentium et jubentium, quarum quidem pactorum tenor sequitur et est talis :

Ayssy apres s'en sengon los pactis et conventions del prefach del retaule de Sanct Doumenge, fach entre lo honorable home mestre Clemens Arnaut, apothicari, habitador de Marselha, de una part, et los discretes homes mestres Johan de Troya et Esteve Pesonis, pintres, habitadors de la dicta cieutat de l'autra part.

Et premierament, es agut de pacti entre las dictas partidas, solemna et valida stipulation firmat, que los dictes mestres Johan de Troya et Esteve Pesonis, pintres, et casqu d'ellos, sian tengus et deian, et per aquo far promecton, far et far fayre ung retaule al dict mestre Clemens Arnaut per mettre alla cappella de Sanct Doumenge del covent dels Predicadors de la dicta cieutat de Marselha, lo qual retaule deia estre de bon et sufficient no-guier et essuch, de la faysson et sorta de aquel que ha fach fayre dona Catherina Forbina al dict covent, a l'entica, so es dos peylliers, claravoyas, revers et aultras causas convenens al dict retaule et a la besonha, exceptat que al dict retaule al dessus ly aura doas cauquilhas ambe sous fullhages et dauphins, et al mitan de las dictas doas cauquilhas ly aura ung sanct Michel tout de talha relevat, arnat, ambe lo diable, al pres, lo plus richament et del milheur or, argent et colours que si porra fayre; et sera lo dict retaule de la antor de ung palme plus grand que lo dict retaule

(1) La fête de saint Maur est le 15 janvier.

(2) Prot. de Massatelli, fol. 317. M<sup>e</sup> de Laget.

de dona Catherina Forbina, et de largor de unze paumes, et la scabella de dous palmes de autour.

Item, plus es de pacti que en lo dict retaule ly aura tres parques ambe quatre peylliers, et la vouta per dessus de la sorta del retaule şubre dich, et milhors, se si porra fayre; et en los quals parques, en aquel del mitan sera pench monseignor sanct Domenge, assis sus una cadiera d'or, et lo darnier de massonaria convenent a la besona, la plus bella que si porra fayre; et al parquet de la man drecha, sera pench sanct Johan evangelista; et al parquet de la man senestra, sera pench sanct Glaudo, et lo darrier de massonaria et aultras causas lo plus richament que si porra fayre, et tout convenent a la besonha, segond la portrach que han donat los dicts pintres al dict mestre Clemens; et lo tout sera de or fin et colour fina a l'oli.

Item, plus es de pacti que la escabella del dich retaule sera de dous palmes d'aut, coma dessus es dich, et ly aura sineq parques, los quals parques al mitan seran des pylliers rellevas a l'antiqua et de talha convenent a la besonha, et ly peguiran ho ly faran penher los dicts pintres sineq miracles del dict sanct Domenge, aquellos que devisaran los frayres del dict covent, et tout d'or fin et colours finas a l'olli, coma dessus es dich.

Item, es de pacti que los peylliers grans del dict retaule seran a l'antiqua ambe son arquada coma los peylliers del retaule de la dicha dona Catherina Forbina, et de la largor de aquellos, ben et sufficemment besonhas et entretalhas coma si apparten.

Item, plus es de pacti que los dicts pintres pausaran lo dict retaule a la cappella dessus dicha de sanct Domenge a seis propriis coust et despens.

Item, plus es de pacti que fach et perfecit lo dict retaule tant de boys, talha, pinctura et dauratura, sera visitat et regardat per mestres munusiers, fustiers et pintres experts en semblans causas, los quals se prendran de commun accord de las dictas doas partidas per veser si lo dict retaule es de la bontat et sufficiensa que deu estre coma dessus.

Item, plus es de pacti que los dits pintres sian tengus et deian, et per aquo fayre promecton, de aver complit et acabat et pausat en sa place lo dict retaule d'ayssi a la festa de la Maria Magdalena prochanament venent.

Item, plus es de pacti que per lo pris del retaule subredich, tant del boys, talha, pinctura, dauratura, et autras causas subredichas sia tengut et deia lo dict mestre Clemens, et per aquo fayre promes, donar, pagar, et realment expedir als dicts pintres la somma de tres cents florins et trenta milhayrolas de bon vin roge, pagadors en la maniera que s'en sec; so es assaber lo viu tout incontinent eant los dicts mestres pintres lo vorran, et per tout lo mes de Jenovier, florins cent; et a la festa de Pascas<sup>(1)</sup>, altres

(1) Pâques était en 1518 le 27 mars.

florins cent, et los autres florins cent restans a la festa de la Magdalena en apres venent, al qual jort<sup>(1)</sup> deia estre fach lo dict retaule.

Renunciantes. . . Sub esmenda. . . De quibus. . . , etc.

Obligantes partes ipse, videlicet, dictus Clemens Arnaudi bona. . . etc., et ipsi magistri Pesonis et Johanes de Troyo bona et personas curiis episcopali Massilie, statutorum ejusdem. . . etc.

Actum Massilie, videlicet in conventu Fratrum Predicatorum, et in capella sancte Catherine de Senis; testes M. Johannes Michaelis, panitonsor, et Guillelmus Maurelli, mercator de Massilia<sup>(2)</sup>.

N° 18. — *Étienne Peson.*

Precium factum pro devota luminaria beate Marie de Gardia.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo, die vero vicesima quinta mensis Aprilis, notum sit. . . quod probi viri Jacobus Germani, Philippus Guilhermi et Petrus Blanquerii, operarii fabrice beate Marie de Gardia, tam nominibus eorum propriis quam nomine Johannis Gayoni, furnerii dicte civitatis Massilie, pro quo promiserunt de rato, sponte, nomine et pro parte dicte fabrice, dederunt a prefach discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori et habitatori dicte civitatis Massilie, presenti, ad depingendum et depingi faciendum retabulum dicte beate Marie de Gardia noviter constructum in magno altari cum pactis et conventionibus infrascriptis.

Et primo, es de pacti entre las dictas partidas, solemna et valida stipulation firmat, que lo dict mestre Steve Pesonis pinhera ou fara pinher lo dict retaule, de bonas et sufficientas colors finas a l'oli ben et degudamen.

Item, es de pacti que lo dict mestre Pesonis pinhera ou fara pinher lo bort del dict retaule; los fulons et fulhages seran a l'antiqua d'or fin et lo camp d'azur fin.

Item, plus es agut de pacti que lo dict mestre Pesonis fara ou fara fayre au parquet plus aut del mitan del dict retaule lo Trespassament de Nostra Dama, et pardessus lo Coronament et plus aut la Accension, sive quant los angels la portavan au Ccl, tout de bonas colors finas a l'oli, et lo camp sera a l'ayre (air) ambe de neblas, samenadas d'estelles d'or.

Item, es de pacti que lo dict mestre Pesonis fara ou fara fayre aus coustas del dict retaule, au plus aut, una Annunciada, so es una Nostra Dama d'una banda et l'angel de l'autra, de bonas et sufficientas colors, et lo cap d'or fin.

Item, es agut de pacti que au parquet del mitan, sobta lo Trespassa-

(1) Le 22 juillet.

(2) Prot. de Massatelli, fol. 321. M° de Laget.

ment, fara ou fara fayre lo dict mestre Pesonis lo tabernacle, la onte sera Nostra Dama tout d'or fin et d'asur; et lo demorant del dict parquet que son pilies desa delay, et lo subassament tout d'or fin et de asur fin, como se appartendra a la dicta besonha.

Item, es de pacti que en los dos parques basses que son desay et delay de Nostra Dama, lo dict mestre Steve Pesonis li pinhera et fara pinher so que semblara mieus avis aus dicts obries et prieus.

Item, es de pacti que tous los pilies seran tout d'or fin et de colors finas convenentas a la dicta besonha.

Item, es de pacti que la scabella del dict retaule pinhera ou fara pinher aco que mieus sera vist aus obries et prieus de Nostra Dama, et los pilies de la dicta scabella et outras moluras seran tout d'or fin brunit como se apparten a la dicta besonha.

Item, es de pacti que desay et delay del dict retaule, fara ou fara pinher lo dict mestre Steve miracles de Nostra Dama ou ystorias, so que bon sera vist aus dicts prieus.

Item, es de pacti que la dicha besonha deia estre facha deissi a la festo de Toussans, prochanamen venent.

Item, es de pacti que los dicts obries deion donar per la dicta besonha au dict mestre Pesonis la soma de dos cens et cinquanta florins, pagadors en la maniera que s'en sec; so es asaber ara de present, florins quaranta, los quals a agut en la presencia de my notari et testimonis infrascripts en des escus al solelh, et l'avanco en vin; et del mes de Septembre prochanamen venent en ung an, florins vingt et cinq ou mais, si mais s'en trobara dintre la boyta, ensins d'an en an, et en la festa de Nostra Dama de Septembre, florins vingt et cinq, et mais si s'en trobara en la boyta, entra que la dicta soma de dos cens et cinquante florins sie pagada.

Item, es de pacti que si era pestilensa, que Dieu vuelha gardar! que los dicts monses los obries non sien tengus de donar au dict mestre Pesonis, si non so que sera en la boyta.

Renunciantes . . . Jurantes . . . , etc.

Et ibidem incontinenti discretus vir Berengarius Lombardoni et honesta mulier dompna Guiota Tornelle, ambo simul et quilibet ipsorum in solidum, sponte et per se et suos, se constituerunt fidejussores et principales penes dictos operarios de actendo, complendo et inviolabiliter observando omnia et singula in presenti publico instrumento contenta.

Et ibidem incontinenti dictus Stephanus Pesonis promisit servare indemnes dictum Berengarium Lombardoni et Guiotam Tornelle a fidejussione predicta sub obligationibus . . . , etc., etc.

Actum Massilie in apotheca domus mei notarii; testes, Perrinus Pamblanqui, Amedeus Albertassii.



Relatio proborum.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo, die vero sexta mensis Septembris, notum sit . . . quod discreti viri Johannes de Troyas et Johannes Droyni, pictores civitatis Massilie, per commissionem dominorum priorum Nostre Domine de Gardia iverunt visitandum dictum retabulum Nostre Domine de Gardia. Qui quidem de Troyas et Droyni se transportaverunt ad dictam Nostram Dominam de Gardia et respicierunt (*sic*), palparunt et visitaverunt dictum retabulum. Qui, eorum relationes facientes, [dixerunt] quod ipse magister Pesonis fecit dictum retabulum secundum pacta et conventiones inter eosdem facta et de bonis coloribus, boni auri et boni azur; sic eorum faciendo relationes.

Actum in supercelesto domus mei notarii; testes . . . etc. <sup>(1)</sup>.

N° 19. — *Étienne Peson.*

Precium factum pro luminaria sancti Petri et Pauli.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo xx°, die vero undecima mensis Junii, notum sit . . . quod discreti viri Johannes Gervasi, Albertus Dast et Macrobius Buffe, priores, Guilhermus Issabelli et Petrus Audo, confratres luminarie sanctorum Petri et Pauli ecclesie sancti Augustini civitatis Massilie, dederunt ad precium factum sive prefach discreto viro Stephano Pesonis, pictori et habitatori civitatis Massilie, presenti, ad construendum seu construï faciendum et pinctandum unum retabulum in altari et in ecclesia dicti sancti Augustini cum pactis et conventionibus infrascriptis et in vulgari sermone descriptis de voluntate partium.

Et premierament, es agut de pacti que lo dict mestre Pesonis provisara lo dict retaule de boys ambe son scabella.

Item, es agut de pacti que lo dict mestre Stiene penhera ou fara pinher au mitan deu dict retaule la magestat de Nostra Dama ambe son enfant es brasses, ambe dos anges que tendran la corona.

Item, es agut de pacti que als autres dos parques del retaule penhera ou fara penher sanct Peyre et sanct Paul, et au revers dessus lo retaule, Dieus lo Payre, au mitan, et la Annunciada, so es l'ange de una banda et Nostra Dama de l'autra.

Item, es agut de pacti que a l'escabella penhera ou fara penher au mitan lo misteri de sanct Gregori, et desa et dela ung miracle de sanct Peyre et l'autre de sanct Paul.

Item, es agut de pacti que lo camp de sanct Peyre et de sanct Paul, crestas, pilies, claravoyas sien et deion estre d'or fin, et tout lo demorant

<sup>(1)</sup> Protoc. de Massatelli, fol. 74. M° de Laget.

de colors finas, bonas et sufficientias a l'oli, ainsins coma se apartendra a la besonha.

Item, es agut de pacti que lo dict retaule deia estre fach et perfectit d'eyssei a Collenas prochanament venent.

Item, es agut de pacti que per tout lo boys deu dict retaule, scabella et la manufactura d'aquel et la penchura subredieha, deion donar et pagar los dicts frayres au dict mestre Stiene Pesonis, pintre, la somma de cent sexanta florins, pagados en la maniera que sen sec; aras deprezent ung scut del solelh, loqual lo dict Peson a agut en la presenciam de my notari, et les quieta; et lo jourt de sanct Peyre et de sanct Paul, florins sept et huech gros; et deu dict jourt a sanct Peyre et sanct Paul en ung an, florins decem ou plus se n'y a a la boyta, et ainsins de an en an, florins des ou plus se n'y a dintre la dicha boyta, entra que la dicta soma de cent et sexanta florins sie pagada.

Renunciantes. . . Sub esmenda. . . De quibus. . ., etc.

Actum Massilie, videlicet in apotheca me inotarii; testes. . ., etc., etc. <sup>(1)</sup>.

N° 20. — Étienne Peson.

Precium factum pro luminaria Sancti Josep.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo, die vero penultima mensis Decembris, notum sit. . . quod discreti viri magistri Dedena, Laurencius Dedena, Raymundus Sibollini, Jacobus Tacilis, priores devote luminarie Sancti Josep magistrorum ayssie civitatis Massilie, que celebratur in ecclesia Sancti Laurencii annis singulis in dicto festo, sponte, nomine diete luminarie, dederunt a prefach discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori et habitatori civitatis Massilie, ad pictandum et depictarium faciendum dictum retabulum sancti Josep de bonis et sufficientibus coloribus et auro fino, cum pactis et conventionibus in vulgari sermone descriptis.

Et prumierament, es agut de pacti entre las dichas partidas, solemna et valida stipulation firmada, que lo dict mestre Steve Pesonis penhera ou fara penhe lo retanle; so es asaber : (en) lo parquet del mitan, l'emage de sanct Josep tenent l'enfant en sa man, et la on se apartendra d'or et de massonaria, et tout de colors bonas et finas a l'oli.

Item, es agut de pacti que aus dos parques de la man drecha, fara ou fara penhe lo dict mestre Pesonis doas ystorias de sanct Josep, so es quant se acampavon per far lo mariage, et l'autre quant se sposeron; et tout de colors finas a l'oli et d'or fin, appartenent a la besonha.

Item, es agut de pacti que aus dos parques de la banda senestra fara penhe lo dict mestre Pesonis la ung (*sic*) la Nativitat de Nostre Seigneur, et

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 265. M° de Laget.

l'autre, quant si fasia l'arcade nove ambe de barcas de mestres besonhans, sanct Josep ambe lo galbe sus lo col et l'enfant que porte lo tenchier apres, et autras causas appartenent a la besonha.

Item, es agut de pacti que au revers (ly aura) dedessus Dieu lo Payre; au mitan l'Annunciada d'una banda, et l'ange de l'autre, et aus dos bos sanct Peyre et sanct Andrieu; et lo camp de asur fin semenat d'estellas d'or fin, et las claravoyas dessus lo revers et los pilies et las moluras d'or fin, et tous los pilies et moluras del cors del retaule et lo plan d'or fin, la onte se apartendra.

Item, es agut de pacti que a la scabella deu dict retaule fara sieys ystorias de Nostra Dama et de Nostre Senhe, deja per lo dict Pesonis acomensadas, et lo tout de bonas colors finas à l'oli, d'or fin, como dessus es dich et specificat, convenent a la besonha.

Item, es agut de pacti que lo dict mestre Steve Pesonis aura perfeicet lo dict retaule en la maniera subre dicha d'eissy ung an prochanament venent.

Item, es agut de pacti que los diets priens sien tengus et deion donar et pagar au dict mestre Steve Pesonis per la pinctura deu dict retaule la soma de florins cent cinquanta, pagadors en la maniera que sen sec: so es asaber aras, florins nou, losquals lo dict mestre Pesonis a confessat de aver agut per las mans de mestre Robert Dedena, et l'en quitta; et d'eissi a Caramantran prochanamen venent tout quant que si sera cullit de las bonas gens que an promes de donar au dict retaule; et lo demorant d'an en an tout quant que sera a la boyta de la luminaria et tout quant que sera promes.

In peccunia . . . Jurantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie. videlicet in apotheca domus mei notarii. Testes, Anthonius Candolle et magister Jacobus Benedicti, forbissor Massilie <sup>(1)</sup>.

N<sup>o</sup> 21. — Étienne Peson.

Precium factum pro luminaria sanctorum Petri et Pauli.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo sexto, die vero decima quarta mensis Maii, notum sit . . . quod discreti viri Jacobus Paudrani, Guilhermus Hugonis, Anthonius de Monio, priores luminarie sanctorum Petri et Pauli, dicta das portafays, sponte . . . etc., tam nominibus eorum propriis quam suis sociis (*sic*) et confratrum dicte luminarie, dederunt ad precium factum discreto viro magistro Stephano Pesonis, pictori et habitatori dicte civitatis Massilie, presenti, ad depingendum banderiam sancti Petri et Pauli longitudinis unius cane et latitudinis sex palmorum, in tella alba et circum circa de taffata, cum pactis et conventionibus infra scriptis.

Et primo fuit de pacto . . . que lo dict mestre Pesonis pegnera ho fara

(1) Prot. de Massatelli, fol. 746. M<sup>o</sup> de Laget.

pegne la dicta bandiera tant desa como della, et de todas las dos bandos, sanct Peyre et sanct Paul, nostre Dame au mitan et uno Annunciado au bot de las crestas, et Dieu lo Payre, per dessus, de bonas et sufficientes collors a la destrempo; las diademas et los pilies et las crestas seran d'or fin, et la tafafatas tot a l'entort sera semenat de flor d'alis d'or fin.

Item, es agut de pati que los dis prious, en nom de la luminario, pagaram tello, taffata et frangos per la dicta bandiera, et tot lo demorant metra lo dict Pesons.

Item, es agut de pati que la dicta bandiera deio estre facho deissi a la festo de sanct Peyre et sanct Paul prochanament venent.

Item, es agut de pati que per lo preffach de la dicta bandiera, los dis prious pagaram au dict mestre Pesonis scus sieys au solelh, pagados en la manera que sen sec; so es asaber ara et de present, scut ung au sol, lo qual lo dit Pesonis a agut en la presencia de my notari et testimonis infra-scrips, de que les quito; et lo demorant sus lo loguier de l'ostal de la dicta luminaria, pausat a la carriera de la amorno.

Renunciantes . . . Obligantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, videlicet in apotheca mei notarii; testes, Amedeus Boyceti, fusterius, et Jacominus, mercator civitatis Massilie <sup>(1)</sup>.

Nº 22. — *Étienne Peson.*

Emptio retabuli pro universitate castri de Cassidis.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tricesimo, die vero quarta mensis Januarii, notum sit . . . quod discretus vir magister Stephanus Pesonis, pictor civitatis Massilie, sponte et per se et suos, vendidit et venditionem puram, firmam et irrevocabilem fecit probis viris Fulqueto Bonneti et Johanni Aycardi, alias Lazarin, syndicis castri de Cassidis <sup>(2)</sup>, diocesis Massilie, presentibus, et nomine dicte universitatis stipulantibus solemniter et recipientibus, videlicet, de uno retabulo nucis pro ecclesia parrochiali superiori dicti castri de Cassidis, altitudinis duarum canarum, inclusa scabella et claravoysa et latitudinis quatuordecim palmorum, precio et nomine precii centum et sex scutorum solis, valoris quadraginta grossorum pro quolibet scuto, cum pactis, conventionibus et solutionibus infra particulariter descriptis, et in vulgari sermone de consensu ambarum partium, sic fieri requirementium et jubentium, specificatis et declaratis.

Et primo fuit de pacto inter dictas partes contrahentes, solenni et valida stipulatione firmato, que lo dict mestre Steve Peson, pintre, fara far lo boys del dict retaule de noguier bon et sufficient et essuch, de l'autor de

(1) Prot. de Massatelli, fol. 165. M° de Laget.

(2) Cassis (Bouches-du-Rhône).

doas canas, inclusa la scabella et la claravoysa, et de la largor de quatorse paumes.

Item, es agut de pacti que lo dict mestre Stiene Peson fara fayre lo bosc deu dict retaule juxta et segon la forma et maniera que es en lo pertrach et en la ordenansa que lo dit mestre Stiene Peson a mostrat et donat als dicts senhors sendegues, lo qual patron demorara et restara en las mans de ny notari infrascriptch.

Item, es agut de pacti que tout lo cornis, pilies, claravoysas, corbos, moluras et tota altra besonha deia estre de bon et sufficient or brunis et bona arcisa (?) per dessopta.

Item, es agut de pacti que, au parquet deu mitan del retaule, lo dict mestre Stiene Peson fara fayre una magestat de la gloriosa Verges Maria, tenen son filh aux brasses, relevada en boys de noguier bon et sufficient, et penhira la dicta ymage d'or et d'asur fin, et autras colors finas a l'holy, et la dicta ymage aura ung drap d'or fin, et de pardessus la dicta ymage de Nostra Dama, lo dict mestre Stiene Peson fara ung tabernacle, coma es aquel de sancta Barba de la gleysa dels Agostins de Marselha, d'or fin; et entre lo cornis et lo fris fara una ymage de sanct Miquel, relevat coma es aquel de mestre Clemens de Sanct Domenge, pench en bonas colors finas a l'oly et d'or fin, la onte fara besounh.

Item, es agut de pacti que a l'ung dels parques fara lo ymage de mossenhor sanct Johan Baptista, et a l'autra fara lo ymage de mossenhor sanct Laze, et lo camp sera d'or; et de pardessus las dictas doas ymages lo dict mestre fara doas ystorias de mossenhor sanct Miquel.

Item, es agut de pacti que lo fris sera de talha relevada, et aquella talha daurada d'or fin, et la cornis et l'arquitrau aussí sera de talha relevada et lo tout daurat d'or fin.

Item, es agut de pacti que sopta lo revers deu dit retaule en loqual y a tres parques, penhira et pintara Dieu lo Payre, ambe d'anges, et en los autres dos parques, penhira d'anges et d'estellas onte sera besong, et lo camp sera d'or fin.

Item, es agut de pacti que en la scabella y aura tres parques, et en aquel del mitan, lo dict mestre Stiene fara ho fara fayre una custodia per mette Corpus Domini, entretallada de talha ambe sa petita porta, et ung picchon tabernacle de pardessus d'or fin et colors finas a l'holy.

Item, es agut de pacti que als autres dos parques, lo dit mestre penhira doas ystorias de Nostra Dama.

Item, es agut de pacti que au parquet en que sera Nostra Dama et sanct Johan Baptista, lo dit mestre Estiene penhira mossenhor lo prior del priorat del dict castel de Cassis, que es ara de present, en habit de canonge, lo qual sanct Johan presentara a Nostra Dama.

Item, es agut de pacti que tous los pilies deu dict retaule seran de talha et dauras d'or fin, et lo camp sera de colors finas appartenens a la dicta besonha.

Item, es agut de pacti que tout lo retaule deia estre daurat et pench de bon or fin et colors finas a l'holy, bonas et sufficientas, et autras finas colors appartenens a la dicta besonha.

Item, es agut de pacti que lodit retaule deia estre fach et complit d'aisi a la festa de Toussans prochanament venent.

Item, es agut de pacti que lodit mestre cavilhara ho fara cavilhar lo retaule et (lo) garnira a coha d'arepdola <sup>(1)</sup> ben et sufficientament coma la besonha lo requier.

Item, es agut de pacti que lo dit mestre Stiene penhira ho fara penher las portas deu dit retaule en tella a la destrempa; so es asaber, en lo dedins de las portas, sanct Peyre et sanct Theume de colors finas, et los legieras et diademas d'or, et, lo defora de las portas, sanct Miquel et sanct Nicholau en destrempa de blanc et de negre.

Item, es agut de pacti que los dits senhors sendegues forniran lo lenham, tella, et toute la ferramenta de las portas, et lo dit mestre Stiene fornira et fara la fayson de las portas.

Item, es agut de pacti que per toutas las causas et retaule dessus dicts, los dits senhors sendegues del dit castel de Cassis desubre nommas ou lur successors en lo dit offic, et per la part de la dicta universitat, sian tengus de donar, pagar et realement expedir audit mestre Stienne Pinson (*sic*), pintre, vendedor, present, et per los sieus stipulant, la soma de cent et sieys seus au solet, de la valor de quaranta gros per chescun scut, pagadors coma sen sec: so es assaber d'aisi a Caramentran prochen venent trenta escus del solet da la dicta valor, et del dict jort de Caramentran en ung an, escus nou, et per ensin d'an en an, seus nou, entre que la dicha soma de cent et sieys escus sia entierament pagada au dit mestre Stienne et aux sieus.

Obligantes . . . Jurantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, venerabiles viri domini Henricus Longi et Anthonius Dalhoti, presbyteri benefficiati, et magistri Franciscus Boal, fusterius, et Anthonius Textoris, sabbaterius, tam cives quam habitatores Massilie <sup>(2)</sup>.

N° 23. — *Jean Cordonnier dit de Troyes.*

Precium factum pro universitate de Sexfurnis <sup>(3)</sup>.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo, die vero penultima mensis Augusti, notum sit . . . quod discretus vir J. Porquerii, sindicus loci de Sexfurnis, et Michel Audiberti, consiliarius dicti loci, et frater

<sup>(1)</sup> A queue d'aronde.

<sup>(2)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 563. M° de Laget.

<sup>(3)</sup> Sixfours (Var).

Matheus Berriagno, loci de Marro, armitanus ecclesie beati Johannis de la Crota, territorii de Sexfurnis, sponte, dederunt a prefach discreto viro magistro Johanni de Troyas, pictori et civi Massilie, presenti, ad faciendum et construendum quoddam retabulum in dicta ecclesia Sancti Johannis cum pactis et conventionibus infra scriptis in vulgari sermone descriptis :

Et primo, es agut de pacti entre las dichas partidas, solemna et valida stipulation firmada, que lo diet mestre Johan de Troyas fara ou fara fayre ung retaule de boys de nouguier, ben essuch et sufficient, da toute auctor, enclus la scabella et lo revers, de des paumes et de largor de sept paumes, onte y aura tres parques, et cada parquet aura sa cresta et sos pilies segont las crestas a la moderna, et lo revers ambe son coronament et petis pilies ambe d'escussons an cul de lampes ans bos, et l'escabella plana ambe so-beyssament de moluras, tout de bon nouguier et sufficient como es dich dessus.

Item, es de pacti que lo diet mestre Johan pinhera lo dich retaule, so es assaber lo coronamen, los pilies tant del revers que del cors del retaule, et crestas, tout d'or fin, et las moluras de l'escabella aussi.

Item, au parquet deu mitan sera l'emage de Nostra Dama tenent sos enfans es brasses (*sic*), de bonas colors sufficientas a l'oli, et lo camp de colors damasadas, et equipollent a la besonha.

Item, au parquet de la man drecha, pinhera sanct Johan Baptista coma aparten a la besonha.

Item, al parquet de la man senestra, sera sanct Pierre, et dessus lo revers, la Veronica ambe lo soari, et de l'autra banda la Magdalena, et au mitan ung croseffic, tout de bonas colors finas et sufficientas a l'oli, equipolent a la besonha.

Item, es de pacti que a la scabella, au mitan fara sanct Matyeu; et desay et delay, fara duas ystorias, una de sanct Peyre et l'autra de sanct Johan Baptista.

Item, es agut de pacti que la dicha besonha deia estre facha a Rampal, et que lo dich sindegues lo deion far portar a sos despens.

Item, es de pacti que lo dich sindegues et los subre nommas li donaran vint et sept seus au solelh, pagados en la maniera que sen sec; so es assaber des seus au solelh, quos magister Johannes confessus fuit habuisse et recepisse, et quos habuit in presencia mei notarii in decem scutis de solelh. reali numeratione; et facha la besonha lo demorant.

Renunciantes. . . Sub esmenda. . . De quibus. . . etc.

Actum Massilie, in apotheca domus mei notarii; testes, Johannes Bruneti, laborator, et Leodegarius Vincencii, notarius de Massilia <sup>(1)</sup>.

(1) Prot. de Massatelli, fol. 365 v°. M° de Laget.

Nº 24. — *Jean Cordonnier dit de Troyes.*

Precium factum pro luminaria sancti Josep.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo tercio (1524 N. S.), die vero decima nona mensis Marci, notum sit . . . quod discreti viri magistri Johannes de Couries, Bertrandus Mosterii, Gladius Perrini et Honoratus Inardi, fusterii et priores luminarie sancti Joseph magistrorum fusteriorum civitatis Massilie, sponte et nomine dicte luminarie dederunt ad precium factum discreto viro magistro Johanni Cordonerii, alias de Troye, pictori et habitatori Massilie, presenti, ad pingendum seu pingi faciendum banderiam dicti sancti Josep in tela a duabus partibus, longitudinis decem palmorum et latitudinis octo palmorum cum pactis sequentibus et in vulgari [sermone] descriptis de voluntate partium :

Et premierament es agut de pacti que los dits prios forniran la tela et las franjas de la dicha bandera.

Item, es agut de pacti que, d'una banda de la bandera, sera l'ystoria del mariage de Nostra Dama, et de l'autra banda, sanct Josep menant lo petit Jhesus per la man, ambe la massonnaria convenient a la besonha, et lo tout sera fach de bonas et sufficientas colors fachas a l'oly, et que la bandera deia estre facha d'ayssi al Corpus Domini prochanament venent.

Item, es agut de pacti que per tout lo preffach de la dicha bandera, los prios ly deion donar et pagar la sommo de quaranta cinq florins, pagados en la maniera que sen sec; so es assaber aras, florins des, los quals lo dict mestre Johan a confessat de aver agut en tres escus au solell, et los quicta; et, quant la bandera sera facha, autres des florins, et tout lo demorant a Sanct Michael prochanament venent.

Renunciantes . . . Jurantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, Petrus Morosii, forbissor, et Victor Bonifacii, laborator, tam cives quam habitatores Massilie <sup>(1)</sup>.

Nº 25. — *Jean Cordonnier dit de Troyes.*

Precium factum pro luminaria sancte Barbare.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto, die vero vicesima tertia mensis Aprilis, notum sit . . . quod discreti viri Nicholaus Clari, serrallerius, magister Petrus Goneti, locum tenens magistri Ludovici Viciati, Johannes Clerici et Franciscus Rusli, priores luminarie sancte Barbare magistrorum bombarderiorum civitatis Massilie, que fit in ecclesia Sancti Augustini, sponte et nomine dicte luminarie, dederunt ad precium factum discreto viro magistro Johanni Cordonerii, alias de Troya,

(1) Prot. de Massatelli, fol. 895. Mº de Laget.



pictori et habitatori civitatis Massilie, presenti, ad depingendum seu depingi faciendum retabulum dicte sancte Barbare cum portis ejusdem, precio et nomine precii quatuor centum et quinquaginta florenorum, cum pactis et conventionibus sequentibus in vulgari [sermone] descriptis :

Et premierament, es agut de pacti entre las dichas partidas, solemna et valida stipulacione firmada, que todas las moluras et piliers de la scabella et del cors del retaule, ensemble los cornis, arquitrau et lo tabernacle del parquet del mitan, seran dauras d'or fin, bon et sufficientment brunis, exceptat lo fons dels candelabres que seran d'azur fin ou de roge clar onte s'appartendra; lo revers, so es assaber las corbas, molluras, claravoyzas et coronamens, seran tous dauras de bon or, coma dessus est dict, exceptat lo fons, aussi bon coma aquel del retaule de sancta Clara.

Item, es agut de pacti que en la scabela onte ly a cinq parquets, sera pinta al parquet del mitan Nostra Dama de Pictat, et aus autres quatre, las ystorias de madama sancta Barba, las qualas seran bonas et sufficientas fachas a Foly.

Item, es de pacti que aus cinq parquets del retaule, en aquel del mitan sera madama sancta Barba, et als dos parquets de la man drecha seran sanct Thelme et sanct Anthony, et aus autres dos de la man senestra seran sanct Nicholau et sancta Clara; et aus quatre parquets dessota las dichas grans ymages ly aura quatre autres ystorias de la vida de sancta Barba.

Item, es agut de pacti que als cinq parques den revers deu dit retaule, en aquel del mitan sera lo crucifix, et [en] los autres quatre parques, quatre ymages que seran devisadas per los dichs prios.

Item, es agut de pacti que a las portas deu dich retaule, en que ly a sieys parques devers dedins, seran sieys ystorias de la dicha sancta Barba, fachas a Foly, et de bonas colors finas coma las autres deu dich retaule, et aquels que seran devisadas per los dichs prios et confraires; et las molluras que despartiran los dichs parques de las dichas portas seran d'or fin coma lo dessus del dich retaule.

Item, es agut de pacti que [en] lo defora de las dichas portas ly aura tres ymages de blanc et de negre a l'holy, et so coma seran devisadas per los dichs prios et confraires.

Item, es agut de pacti que lo dich retaule deia estre fach et perfectit d'ayssi a la festa de sancta Barba prochanament venent <sup>(1)</sup>, et las portas per tot aquest mes, mais que ly aya lo bosc, et eme tal pacti que s'opendent non ause entreprendre outra obra.

Item, es agut de pacti que los dichs prios et confrayres de la dicha luminaria que son au present ho que seran al advenir, pagaran au dich maistre Johan Gordenier la dicha soma de quatre cens cinquanta florins per lo pres del dich retaule et portas, en la maniera que sen siec; so es as-

(1) Le 4 décembre.

saber, aras de present, florins cinquanta, los quals [mestre Johan a] agut en la presència de my notari et testimonis infrascripts en des duas larges, tres escus au solelh et moneda, de que los quicta; et a la sanct Johan, florins cinquanta, et lo resto so que vendra a la boyta.

Que quidem pacta... Renunciantes... Jurantes... etc.

Et ibidem pro securitate dicte confratrie, discretus vir Johannes Droini, pictor Massilie, ad preces et requisitionem dicti magistri Johannis Corderonii, se constituit fidejussorem et actensorem de tenendo et servando pacta predicta... etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, discreti viri Petrus de Pino, et Stephanus de Prato, tam cives quam habitatores Massilie<sup>(1)</sup>.

Nº 26. — *Jean Cordonnier dit de Troyes.*

Precium factum pro luminaria Sancti Anthonii.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo quinto, die vero vicesima secunda mensis Januarii, notum sit... quod honorabiles viri Monetus Andree et Johannes Martini, alias Textoris, priores devote luminarie Sancti Anthonii, tam nominibus eorum propriis quam nomine Michaelis Blanqui, mercatoris, et Johannis Clareti, apothecarii dicte civitatis Massilie, per quos promiserunt de rato et rati habitatione, sponte, etc., nomine dicte luminarie, dederunt ad precium factum magistro Johanni Corderoni, alias de Trohio, pictori et habitatori dicte civitatis Massilie, presenti, ad pingendum et depingi faciendum retabulum magni altaris dicte ecclesie Sancti Anthonii quod nunc de presenti est de nuce, cum pactis et conventionibus infra scriptis in vulgari sermone specificatis de voluntate dictorum contrahentium sic fieri volentium.

Et premierament es agut de pacti entre las dictas partidas, solemna et valida stipulation firmado, que lo dit mestre Johan Cordonier sie tengut et deio, et per aquo fayre promet, penher en lo parquet dau mitan dau dit retaule l'emagi de monser sant Anthoni, ambe son porc et leon, et lo camp deu estre de bon or fin.

Item, es de pati que lo dit mestre Cordonier fara et penhera tant as quatre parques dau cors dau retaule, que a l'escabello et al reves, vint ystoris et miracles de la vido de sant Anthoni, et aquellos istoris et miracles que assemblara as dis senhors prious.

\*Item, es agut de pati que tos los montans, peyliers, crestas, molluras, claravayos, corbos, epis, et la separation de las historias seran totos d'or fin bon et sufficient.

Item, es agut de pati que lo darrier de las crestas dau dit retaule sera d'azur fin, senemat d'or, ce que assemblara au dict mestre Cordonier.

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 74 vº. Mº de Laget.

Item, es agut de pati que tot lo demorant dau dit retaule sera de bonos et sufficientes colors fins a l'oli et a la collo, ansins que apartendra a la besonha.

Item, es agut de pati que lodit preffach et pinturo deia estre facho et perfecido d'eici a la festo de sant Anthoni prochanament venent.

Item, es agut de pati que los dis senhors prious, tant en son nom propri que de sos compagions, deiom donar et pagar au dit mestre Johan Cordonier per lo preffach et pinturo sobre dicho cent escus au solhel, pagados en la maniera que sen see; so es assaber aro de present, escus sine au solhel, los quals sine escus [mestre Johan Cordonier] ha agut en testons et los quicta, et a Pascas prochanament venent, escus quinze, et à la Magdaleno apres venent, escus quinze; et, perfei l'obragi, so es lo jort de sant Anthoni, escus quinze; et dau jort de sant Anthoni en ung an, escus dose et miech; et ansins d'an en an, escus dose et miech, entro que la dicto sommo de cent escus sie totalament pagado audit mestre Johan Cordonier.

Renunciantes... Sub esmenda... De quibus... etc.

Actum Massilie in apotheca mei notarii; testes, discreti viri Gladius Eymerici, Dionysius Fayeti, serralherius. et Bartholomeus Verdillon, clericus civitatis Massilie<sup>(1)</sup>.

N° 27. — *Jean Cordonnier dit de Troyes.*

Precium factum pro luminaria magistrorum callafatorum.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo sexto, die vero vicesima mensis Octobris, notum sit... quod discreti viri magistri Petrus de Pino, Sirissius Bruissaqni et Petrus Ponserii, magistri calaffati et probi magistrance magistrorum callafatorum civitatis Massilie, sponte, per se et suos successores, dederunt ad precium factum discreto viro magistro Johanni Corderii, pictori et habitatori Massilie, presenti, ad depintandum retabulum dicte magistrance callafatorum Nostre Domine de Pietate in ecclesia parrochiali Sancti Laurentii, cum pactis et conventionibus infra particulariter descriptis et specificatis, et in vulgari sermone de voluntate partium sic fieri requirentium mentionatis.

Et premierament es agut de pacti entre las dictas partidas contrahens, solenna et valida stipulation firmada, que lou dit mestre Johan Cordonier, pintre, sie tengut, et per aquo fayre promet, penher lou dit retaule de Nostra Dama de Pietat ben et degudament et sufficientment de bon et fin or et de bonas et sufficientes colors fins a l'oli, tout ansins que la besonha lo requer. et de la sorta, fayson et maniera que es lou retaule de sancta Barba de la gleysa das Agoustins, ho melhor si sera possible.

Item, es agut de pacti que lou dict mestre Johan Cordonier penhera au

(1) Prot. de Massatelli, fol. 585. M° de Laget.

mitan dau dict retaule Nostra Dama de Pietat ambe lou misterï, et as dous parques dessa et della, en l'ung sanct Johan l'Evangelista, et en l'autre la Maria-Magdalena, et en lous autres dous parques sanct Eume et sancta Clara.

Item, es agut de pacti que as dous parques das bons dau dict retaule, en que sera sanct Eume et sancta Clara, lou camp deia estre d'or fin, et aquellos de sanct Johan et de la Magdalena, de paysage.

Item, es de pacti que as quatre parques per dessus lous grans, lou dict mestre Jehan penhera quatre ystorias de la Passion, aquellas que as dis prodomes semblara melhor.

Item, es de pacti que aus cinq parques dau revés dau dit retaule, en aquel del mitan, penhera lou Crucific, et as autres quatre, lous quatre images que lous dis prodomes verram et divisaram, lou camp [sera] d'aseur fin, semenat de stellis d'or.

Item, es de pacti que toutas las claravoys, cornis, pillies, spis, tabernacles et toutas antras moulluras, tant de l'escabella que dau dit retaule deiam estre toutas d'or fin et de eseur fin a la maniera d'aquel de sancta Barba.

Item, l'escabella dau dict retaule li deia penher cinq ystorias de la vida de Nostra Dama, tout de bonas colors finas coma aquel de sancta Barba.

Item, es agut de pacti que per tout lou presfach et pinctura subre dicha, lous diehs prodomes que son aras, ho que seran per lou temps advenir, deiam donar, pagar et reaument spedir au dict mestre Jehan Cordonier la soma de quatre cens florins, pagadors en la maniera que s'en sec; so es asaber aras de present, florins cent, lous quals lou dict mestre Jehan a confessat d'aver agut et resamput, et lous quals a agut en la presencia de mi notari et testimonis infrascris en sept seus au soulelh d'or, en or, testons et moneda, de que n'en quita lous dis prodomes; et facha la dicta besonha, et pintat lou dict retaule et compliment, autres florins cent; et dau jourt que sera acabat de pintar en ung an, autres florins cent, et lous florins restans en ung autre an.

Item, es de pacti que lou dict mestre Jehan Cordonier deia aver fach et pintat lou dict retaule dayssi a la festa de Pendecousta prochanament venent.

Renunciantes... Sub esmenda... De quibus... etc.

Obligantes, videlicet, dictus magister Johannes Cordonerii bona et personam, et ipsi magistri Johannes de Pino, Sirissius Bruissaque et Petrus Ponserii, bona et jura magestrance dictorum magistrorum callafatorum curiis episcopali Massilie, statutorum ejusdem, ac curie camere Aquensis et aliis.

Et ibidem discretus vir magister Nicolaus Clari, serrallerius et habitator civitatis Massilie, ad preces et requisitiones dicti magistri Johannis Cordonerii, pictoris, se constituit fidejussorem, principalemque in solidum paga-

torem et actensorem de actendendo, complendo et inviolabiliter observando omnia et singula supra per dictum Johannem Corderonii promissa.

Sub esmenda . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, videlicet in apotheca domus habitationis mei notarii subscripti; testes, nobilis et discreti viri Balthesar Capelli, magister Bertrandus Vivaudi, civitatis Massilie, et Andreas Thibaudi, notarius civitatis Aquensis.

Et ibidem incontinenti dictus magister Johannes Corderonii promisit solemniter et convenit dicto magistro Nicholao Clari, presenti, eundem servare et custodire indempnem pariter et illesum a fidejussione supra per eum prestita penes dictos probos.

Obligantes . . . De quibus . . . etc.

Actum et testes qui supra.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo octavo, et die vicesima septima mensis Aprilis, retulerunt michi notario infra scripto magistri Johannes Droini et Stephannus Pesonis, pictores Massilie, de commissione magistrorum callafatorum et magistri Johannis Corderonii, accessisse apud ecclesiam Sancti Laurentii causa videndi retabulum Nostre Domine de Pietate, et rem oculis subjecisse, et habita prius conferencia inter eos, dixerunt quod magister Johannes Droini teneatur facere in dicto retabulo en lou tabernacle de mitan que dessus es fach, dessus que lou deia brochar d'or, como aquel de sancta Barba.

Item, que deia perfessir de tirar lou drap d'or de darier sancta Clara et sanct Teume.

Item, que la lisiera de la casibla de sanct Teume la deia fayre d'or, et lou dessous de la casibla de sanct Teume sie samemat a florons d'or.

Item, que lous dous manchons de la Madalena siam tirat en drap d'or.

Item, la custodia de sancta Clara, que sie toute d'or et tirada et umbrada como s'apartem.

Item, que la boyta de la Madalena sie fulbetada d'or.

Item, que recovra toutes las diademas que son mal dauradas, que las tourne daurar.

Item, a la ystoria de la Circonsision que es a l'escabella, que fassa la diadema de Nostra Dama, como las autras.

Item, que recovra toutes las fautas de las dauraduras del retaule que son mal dauradas et las adoube.

Sic eorum faciendo relationem in apotheca mei notarii subscripti; testes, discreti viri magister Andreas Thibaudi, notarius Aquensis et Thomassius de Caruso, marinarius Massilie.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo xxviii, die octava mensis Maii, notum sit quod dicti Johannes Droini et Petrus (*sic*) Pesonis retulerunt vidisse dictum retabulum, et vidisse qualiter ipse magister

Johannes Corderonii fecisset omnia per eos ordinata ad unguem, ita referendo secundum Deum et conscientiam. Actum ut supra; testes, Thomassius de Caruso, Nicholaus Clari, serralherius, J. Massatelli, notarius <sup>(1)</sup>.

Precium factum pro magistrancia magistrorum calafatorum Massilie.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo nono, die vero septima mensis Novembris, notum sit . . . quod discreti viri magistri Johannes Aurioli, Johannes Viguerii, nominibus suis propriis, et Fulquetus Gassini, nomine Francisci Gassini ejus filii, gubernatores hoc anno magistrancie magistrorum calafatorum diete civitatis Massilie, dederunt ad precium factum discreto viro magistro Johanni Corderoni, pictori, civi et habitatori diete civitatis Massilie, presenti, ad pingendum seu depingi faciendum portas retabuli Nostre Domine de Pietate dictorum magistrorum calafatorum, existentes in ecclesia parochiali Sancti Laurentii, cum pactis et conventionibus sequentibus in vulgari [sermone] descriptis, de consensu ambarum partium ita fieri requirentium.

Et premierament, es agut de pacti entre las dichas partidas, solemna et valida stipulation firmada, que tous los montans, barras et traverces de las portas del dict retaule de Nostra Dama de Pietat de la gleya de Sanct Laurens sian et deion estre de bon or fin; so es, las portas al dedins coma si contra au portrach.

Item, es agut de pacti que lo dict mestre Johan penhera ou fara penher las dichas portas au dedins de bonas et sufficientas colors finas a l'oly, las ystorias contengudas et descrichas en lo dict portrach aussi de bon or fin, la ont si apartendra.

Item, es de pacti que lo dict mestre Johan penhera a las portas del dict retaule, de deffora, als quatre parques de dessus, quatre ystorias ou quatre ymages, et als quatre parques de dessopta las dichas portas, per defora, fara quatre ystorias appartenentas als mestres calafas et a lur mestier, de bonas et sufficientas colors, non pas tant bonas ny richas coma las (ystorias de) dedins; et las borduras, montans et traverces, au defora, las dichas (portas) sian et deion estre de color de porfiri, coma las portas dau retaule de sancta Barba del covent de Sanct Agostin.

Item, es agut de pacti que per tout lo prefach et causas subre dichas, los dicts mestres calafas sobre nomas, en nom de la mainstransa sobre dicha, sian tengus donar, pagar et realmen expedir au dict mestre Johan Cordonier la soma de cent et des florins, moneda corren en Provensa, pagados en la maniera que sen sec : so es assaber, aras de present, florins trenta et grosses nou, los quals lo dict mestre Johan Cordonier confessa de aver agut et recemput, et los quals a agut et manualamen recemput en la presencia de my notari et testimonis infra scrichs en nou escus del solet d'or et en aur (*sic*),

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 65o. M° de Laget.

de que ne a quietat la dicta maistransa, et quant la besonha sera facha, autres florins trenta, et del jort, facha la besonha, en ung an comptador et complidor. florins cinquanta, restans.

Item, es agut de pacti que la dicha besonha deia estre facha et perfecida d'ayssi a Paschas prochanament venent, ben et degudament sensa contradiction neguna.

Renunciantes... Sub esmenda... De quibus... etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, discreti viri magistri Johannes Godet, fusterius, et Johannes Peres, marinarius, tam cives quam habitatores Massilie<sup>(1)</sup>.

N<sup>o</sup> 28. — *Pierre Doulx.*

Pris fait pour la luminayre de Nostre Dame de l'Annunciade.

L'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil cinq cens quarante troys, et le quinziesme jour du moys de May, sachent tous qui ces présentes verront que par devant moy, notaire royal de la cité de Marseille soubssigné, et présens les tesmoings cy après nommés, personnellement establis, Baptiste Jauffret, Jehan Roujet, comprieurs modernes, Jehan Sabatier, bolanger, et Thomas Gras, morrelier, comprieurs vieulx de la luminayre de Nostre-Dame de l'Annunciade, laquelle est de coutume de cellebrer dans l'église parrochiale de Sainet-Martin, nouvellement collégiale, tous ensemble d'ung bon volloir et accord, et aulcun en rien discrepant, au nom et par part de la dicta luminayre, ont donné et donnent à pris fait à maistre Pierre Doulx, peintre de Savyllan en Piedmont, habitant du dict Marseille, présent et stipullant pour luy et ses hoirs, à pinter le rétaule de Nostre Dame de l'Annunciade qu'est dans la dicte église de Sainet-Martin, pour le pris et nom de pris de vingt et huit escus et demy d'or sols, payables en la maniera que sen suyt, assavoir tout incontinent cinq escus d'or sol, lesquels le dict maistre Pierre Doulx des dicts comprieurs a confessé et confesse avoir eus et receus, et lesquels a eus et receus en présence de moy notaire et tesmoings apres nommés en or, précédente numération continue réelle et parfaite, et des quels cinq escus d'or sols, le dict Pierre Doulx pour luy et les siens en a quieté et quiete la dicta luminayre et ses successeurs, avecque promission que jamais ne en sera faite pétition ny demande; et le demeurant dans cinq ans, et interim si soubre argent dans la boîte de la dicta luminayre, avecque les pactes que s'en suyvnt.

Premierement, a esté de pacte entre les dietes parties, solemne et valide stipulation formée, que le dict maistre Pierre Doulx soit tenu et doive, et ainsi a promis, faire sur le plan du dict rétaule, à dextre et à senestre, quatre histoires de la vie de Nostre-Dame, assavoir comme Joachim et sainte Anne feurent deschassés du temple; la seconde, comme l'ange

(1) Même notaire, fol. 803 v<sup>o</sup>. M<sup>e</sup> de Laget.

conforta sainte Anne en sa maison; la tierce, comme l'ange se apparait à Joachim au(s) montaignes; la quatrième, comme Joachim et sainte Anne se trouverent à la porte aurée.

Item, de faire et pinter au dict retaule quatre aultres histoires de la diete vie de Nostre-Dame en la scabelle et marchepied du dit retaule. La première, comme sainte Anne enfanta Nostre-Dame; la seconde, comme Nostre-Dame fust présentée au temple; la tierce comme Nostre-Dame fut espousée à saint Joseph; la quatrième, comment Nostre-Dame enfanta Nostre-Seigneur. Et fera les pinctures des dictes ymages de couleurs fines, bonnes et suffisentes; et sera tenu le dict maistre Pierre de daurer toute la talhe du dict retaule d'or fin et le champ d'azeur.

Item, sera tenu le dict maistre Pierre, comme a promis, de faire pinter au dict retaule une Nostre-Dame de Pitié avecque saint Jehan et la Magdaleine, aussi de fines couleurs, au revers du dict retaule.

Item, sera tenu le dict maistre Pierre de faire et de parachaver le dict retaule et choses sus dictes d'eyey à vingt et cinq du moys de mars prochainement venent.

Lequel pris fait et pactes . . . etc.

Faict et publié au dict Marseille dans la botigue de moy notaire subssigné, en présence de Pierre Falanne, bolanger, et de Pierre Droin, sarralier du dict Marseille, témoins à ce appellés, etc. <sup>(1)</sup>.

N° 29. — *Peintres-verriers. Michel Droin.*

Pacta habita inter honorabilem virum Franciscum Sicanesi et magistrum  
Michaellem Droyni, veyrerium.

Anno quo supra (1510), die vero xxvi mensis Octobris, notum sit... quod Franciscus Sicanesi dedit ad prefach magistro Michaeli Droyni, veyrerio, civi et habitatori civitatis Massilie, presenti, ad faciendum unum vitrium in ecclesia Sancti Ludovici ante capellam Nostre Domine de Bona Viage, cum pactis et conventionibus sequentibus.

Et primo, fuit de pacto quod dictus magister Michael teneatur et debeat, prout ita facere promisit, facere dictum vitrialum cum quatuor personagiis, hoc est Nostram Dominam cum puero, sanctum Johannem, sanctum Franciscum, et sanctum Christophorum cum puero in humeris, et desuptus cum armis nobilis Francisci Bartiuelli et ipsius Sicanesi.

Item, fuit de pacto quod ipse Droyni teneatur et debeat facere dictum vitrialum bene plombatum et munitum cum suis ferramentis sibi necessariis. Item, fuit de pacto quod ipse Droyni teneatur et debeat perficere et finire dictum vitrilum (*sic*) hinc ad festum Carnisprivii <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ext. d'Esparron Dollières, fol. 197, v°. M<sup>e</sup> de Laget.

<sup>(2)</sup> Carême-entrant.



Item, fuit de pacto quod ipse Droyni teneatur et debeat fornire dictum vitrialum de omnibus sibi necessariis, hoc est que lo rendra tot pausat.

Item, fuit de pacto quod dictus Franciscus Sicanesi teneatur et debeat dare, tradere, solvere dicto magistro Michaeli Droyni pro precio dicti vitrialis scuta undecim cum signo solis, solvenda in hunc modum; videlicet, incontinenti duo scuta, que dictus Droyni confessus fuit habuisse et recepisse, de quibus eum quietiavit; et, dictum opus factum et perfectum, scuta novem.

Obligantes . . . Sub esmenda . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie, in apotheca mei notarii; testes, Johannes Parti, Anthonius Marquesii et Johannes de Corenjo, fusterii civitatis Massilie <sup>(1)</sup>.

N° 30. — *Antoine Droyn.*

Prefachium pro magistris Joanne Borgalis et Jacobo Marini, sartoribus et prioribus luminarie Sancti Clari de Massilia.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tricesimo nono (1540), et die decima septima mensis Februarii, notum sit cunctis. . . quod honorandi viri magistri Johannes Borgalis, alias Mernico, et Jacobus Marini, sartores, veluti et tanquam priores venerabilis luminarie Sancti Clari in ecclesia Nostre Domine de Accuis fundate, civitatis Massilie, ambo inquam simul ipsi domini priores et uterque ipsorum prout tangitur, jam dicto nomine, dederunt ad prefachium et titulo prefachii fecerunt, tradiderunt et concesserunt discreto viro magistro Anthonio Droyni, pictori dicte civitatis Massilie, ibidem presenti et pro se ac suis stipulanti scilicet specialiter et expresse, ad faciendum unam magnam veyriam albam et in medio illius arma prefati beati Clari existentia supra capellam ejusdem beati Clari et in premissa ecclesia, bene, debite, sufficienter, prefachio scilicet et titulo prefachii, scilicet ad rationem grossorum trium et cartorum trium [pro] singulo palmo de cayre. In cujus quidem prefachii extenuationem prefatus magister Anthonius Droyni, per se et suos ut supra, habuisse ac realiter et cum effectu recepisse fuit confessus, prout dixit, a jam dictis dominis prioribus, premissis nominibus intervenientibus, ibidem presentibus et stipulantibus pro se et suis, ut supra, videlicet florenos undecim et grossos tres, de quibus quietiavit cum pacto.

Renunciantes . . . De quibus . . . etc.

Quod quidem totum prefachium predeclaratum perficere effectualiter modo et forma premissis promisit, solemniterque convenit prelibatus magister Anthonius Droyni per se et suos, ut supra, jam dictis dominis prioribus, dicto nomine intervenientibus, ibidem presentibus et stipulantibus pro se et suis, ut supra, hinc ad mediam quadragesimam proxime venturam.

In pace . . . Obligantes . . . De quibus . . . etc.

<sup>(1)</sup> Prot. de Massatelli, fol. 127, v°. M° de Laget.

Et ibidem prelibati magistri Johannes Borgalis et Jacobus Marini, sarto- res, ut priores predictæ luminarie Sancti Clari, ambo simul et uterque ipsorum prout tangitur, gratis, per se et suos, premissoque nomine, promiserunt, solemniterque convenerunt antedicto magistro Anthonio Droyni, ibidem presenti et stipulanti pro se et suis, ut supra, eidem dare, tradere, solvere, ac realiter et cum effectu expedire restantem summam totius precii dicti prefachii illico et incontinenti eodem prefachio integraliter modo et forma premissis perfecto et non ante.

Obligantes . . . Jurantes . . . De quibus . . . etc.

Actum Massilie in apotheca mei notarii, presentibus ibidem egregio domino Berengario Tornerii, jurium licenciato, et discreto viro magistro Nicholao Rodelhoni, boterio dicte civitatis, testibus, etc. <sup>(1)</sup>.

D<sup>e</sup> L. BARTHÉLEMY,

Correspondant du Ministère, à Marseille.

---

*DOCUMENTS INÉDITS SUR DIVERS SCULPTEURS INCONNUS DE MARSEILLE ET D'AIX  
DU XV<sup>e</sup> AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.*

Dans un mémoire récemment présenté au Comité des Travaux historiques, nous avons mentionné la difficulté de trouver des documents sur les peintres qui ont exercé leur art à Marseille pendant le moyen âge. La rareté de ces documents est encore plus grande pour les sculpteurs pendant la même période de temps, et nous avons le regret d'ajouter qu'à l'exception d'un autel du xii<sup>e</sup> siècle, d'un bas-relief en faïence, d'une statue en bois, dite la Vierge noire, que l'on croit être du xiii<sup>e</sup> siècle, et du monument en marbre blanc de saint Lazare, sculpté par François Laurana, Marseille ne possède absolument rien à montrer aux savants concernant cette branche des beaux-arts.

Il est certain cependant que les comtes de Provence, le chapitre de la Major, les nombreuses associations religieuses et quelques riches marchands ont contribué à décorer les églises marseillaises de sculptures en bois, pierre et marbres de diverses couleurs. D'après nos historiens marseillais, la municipalité ne resta point indifférente aux œuvres d'art, car elle fit embellir la porte du Lauret, en 1384, de trois statues de pierre représentant saint Lazare, saint Louis, évêque de Toulouse et saint Victor, principaux protecteurs de la

<sup>(1)</sup> Prot. de J. Dedena, fol. 130g. *Archives des Bouches-du-Rhône.*

ville<sup>(1)</sup>. Une note de M. Mortreuil, puisée dans les actes d'un notaire, nous apprend que le conseil donna le prix fait des deux premières, le 8 avril 1385, à Jean Juglar, lapicide marseillais<sup>(2)</sup>.

Ce n'est qu'à dater du milieu du xv<sup>e</sup> siècle que nous pouvons signaler divers actes qui nous feront connaître les noms de plusieurs sculpteurs inconnus et la composition de leurs œuvres.

Nous croyons devoir sacrifier à l'usage, en n'admettant point au nombre des sculpteurs ces modestes artisans, appelés *menuserii*, qui ont si bien fouillé le bois de noyer servant de cadre à de riches retables, sur lesquels, d'après divers actes de prix fait, nous trouvons mentionnés des piliers cannelés supportant des corniches et des entablements, des fleurons, feuillages, coquilles marines, dauphins et souvent de saints personnages sculptés en haut et bas-relief. Si c'est un tort de notre part, il trouvera son excuse dans l'absence complète de spécimens qui pourraient nous fixer définitivement sur la finesse d'exécution de ces travaux.

Dans les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, de vrais artistes ne dédaignèrent pas de se livrer à la composition de ces cadres; il semble même que Jean Guiramand, qui fit office de sculpteur sur pierre et de peintre sur bois pour l'église de la Sainte-Baume, en 1518<sup>(3)</sup>, voulut en faire sa spécialité, car cet artiste, originaire de Toulon et domicilié à Aix, est qualifié d'*ymagerius* et *menuserius*. Il s'associe, le 16 avril 1520, avec Raymond Bellin, menuisier de Marseille, pour la fabrication de tous cadres de retables à faire à Marseille par les deux associés, avec partage des bénéfices, à l'exception de ceux que Guiramand a pris l'engagement d'exécuter hors de cette ville<sup>(4)</sup>.

1447-1466. Audinet Étienne, *ymaginarium lapidis et fustis, de-boyssator ymaginum, sculptor ymaginum*, natif du diocèse de Cambrai. Les notaires écrivent son prénom avec les variantes suivantes : *Addam*, *Adde*, *Adenetus* et *Odiuctus*; nous ignorons l'époque de son arrivée dans le midi, le moment où il quitta la Provence et le nombre de ses œuvres. Nous savons seulement qu'il exerçait sa profession à Carpentras en 1447, qu'il n'habita que momentanément Marseille et que son domicile fixe était à Aix dès 1450; il habitait encore cette dernière ville en 1466.

(1) *Histoire de Marseille*, par Ruffi, t. II, p. 294.

(2) Bibl. nat. Nouv. acquis. fonds latin, collect. Mortreuil, vol. XXXIX.

(3) *Couv. de Saint-Maximin*, par M. l'abbé Albanès. Pièce justif. n° 54.

(4) Prot. de Somati. M° de Laget.

Les prieurs de la confrérie de Notre-Dame-de-la-Garde, ayant décidé la construction de sept oratoires sur le chemin qui mène du plan Formiguiier au haut de la montagne où l'église était bâtie<sup>(1)</sup>, donnent à prix fait à Étienne, le 22 avril 1447, la composition des Sept mystères joyeux de la Vierge, c'est-à-dire, l'Annonciation, la Nativité de Notre-Seigneur, l'Adoration des mages, la Résurrection, l'Ascension, la Transfiguration ou la Pentecôte et l'Assomption de la Vierge, pour le prix de 233 florins et 4 gros.

Audinet prit à sa charge la fourniture des pierres dont il avait besoin; il les fit extraire de la carrière de Saint-Didier près de Pernes (Vaucluse) par Perrinet Saclot de Besançon pour le prix de 60 florins, rendues à Arles. La dimension de ces pierres en hauteur, largeur et épaisseur, suffirait à elle seule pour nous faire connaître qu'il ne s'agit ici que de sculptures en bas-reliefs, si cela n'était point indiqué dans l'acte analytique du prix fait que nous donnerons aux pièces justificatives. Il s'engagea à faire approuver par les prieurs la maquette de chaque mystère avant de le commencer, à faire les personnages de deux palmes et demi de hauteur, à transporter successivement et à ses frais à Marseille chaque bas-relief, et à terminer son ouvrage dans cinq ans.

D'après divers actes, les mystères de l'Annonciation et de la Nativité furent livrés le 19 mai 1449, ceux de l'Adoration des mages et de la Résurrection le furent en 1454; les trois derniers étaient à peu près terminés, le 19 novembre 1455, lorsque l'artiste donna une quittance générale de 230 florins aux prieurs de la confrérie.

Les sept piliers ou oratoires, bâtis en maçonnerie, et revêtus d'un parement en pierres de la même carrière, étaient terminés par des niches ou chapelles, surmontées d'une croix, ornées de moulures à l'extérieur, au fond desquelles les prieurs fixèrent à leurs frais chaque mystère<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ce chemin était fort ancien, il est mentionné au commencement du x<sup>e</sup> siècle (*Cart. de Saint-Victor*, ch. 10). Le quartier appelé *Paradisum salinarum* dans l'acte du 27 janvier 1450 (prot. de J. Bille, M<sup>e</sup> de Laget), où fut dressé le premier oratoire, occupait l'espace compris entre le plan Formiguiier sur la rive du port et l'église Saint-Pierre-du-Paradis. Il était encore peu habité en 1381, car nous avons trouvé à cette date diverses locations de terres confrontant à l'église Saint-Pierre, aux Salins et au chemin qui conduit à Saint-Victor. Le deuxième oratoire, d'après un acte de 1471 (prot. de Manganelli, M<sup>e</sup> de Laget) fut bâti vers le haut du Cours Bonaparte, aujourd'hui Cours de P. Puget.

<sup>2)</sup> Documents, n<sup>o</sup> 1.

Après avoir terminé les Sept mystères joyeux pour Notre-Dame-de-la-Garde, Audinet Étienne sculpta pour Barthélemy Denan, de Marseille, une croix en pierre de Saint-Didier, qui lui fut payée 20 florins, le 1<sup>er</sup> mars 1466; à dater de ce jour, l'artiste disparaît et son nom ne figure plus dans notre dossier.

1466. Jean Arnulphi, sculpteur. Le nom de cet artiste et son séjour à Aix nous seraient complètement inconnus sans l'inscription et la date gravées sur le piédestal d'une statue représentant sainte Consorce ou Consorcie, qui existe encore dans son état primitif à l'exception du repeint des armoiries de la ville d'Aix. Quoique cette statue en bois de noyer n'ait rien de très remarquable sous le rapport de l'art, son ancienneté, la simplicité de sa composition et le nom de l'auteur la rendent digne de toute notre attention.

La tradition nous apprend que le Parlement d'Aix, fuyant la peste qui ravageait cette ville vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, alla tenir ses séances dans une ferme près de Venelles, et qu'à la fin de l'épidémie, il vota par reconnaissance une statue à sainte Consorce, patronne du quartier où il s'assemblait. Cette tradition emprunte un reflet de vérité à l'existence, du côté de Jouques, d'une montagne appelée *Concosse* au sommet de laquelle se trouve une chapelle dédiée à la sainte dont il est question, et où l'on va en pèlerinage une fois par an.

A quelle époque la statue quitta-t-elle son sanctuaire? Nul ne le sait. Elle fut retrouvée enfouie, il y a de nombreuses années, par des ouvriers travaillant au chemin de Jouques à Aix; elle passa de la main des ouvriers dans celles de la famille d'Albertas, d'où elle est sortie dernièrement pour orner le cabinet de M. Paul Arbaud, d'Aix, bien connu des savants par son aménité et par le noble usage qu'il fait de sa fortune pour la conservation des raretés bibliographiques, des manuscrits et des objets d'art.

Cette statue, d'une hauteur de 77 centimètres, repose debout sur un piédestal ayant 13 centimètres de haut pour 32 de long et 21 de large; l'une et l'autre ont été taillés dans le même tronc. Au centre du piédestal et à la partie antérieure sont gravées les armoiries de la ville d'Aix, accostées de l'inscription suivante :

S <sup>ta</sup>	Consortia
Virgo	1466

et du côté droit, sur trois lignes :

Hanc ymaginem  
Fecit Jh<sup>s</sup> Arnulphy  
Civitatis aquensis.

La sainte est enveloppée d'un ample manteau qui partant de la tête descend jusqu'aux pieds; il est peint en rouge à l'extérieur, et bordé d'une bande d'or; l'intérieur est de couleur brune et sans ornement. La tunique, peinte en vert, bordée également en or, est serrée à la taille par une ceinture verte; elle part du cou et cache les pieds. Le bout du pied gauche est seul visible, il est chaussé d'un soulier avec semelle se terminant en pointe.

Sainte Consorce tient de la main droite la tige d'un chandelier<sup>(1)</sup>, et de la main gauche une palme montant jusqu'au niveau du cou; entre les deux bras pliés l'artiste a sculpté une sorte de chapelet composé de vingt-sept grains arrondis, peints en rouge et dont quelques-uns conservent encore des traces de dorure; il est retenu par l'avant-bras droit et la palme. La face et les mains sont peintes en carnation.

Les descendants de Jean Arnulphi nous sont complètement inconnus; il ne serait pas impossible, toutefois, que Claude Arnulphi, peintre renommé de portraits, né à Arles en 1697, mort à Aix le 22 juin 1786, et son fils Pierre, également peintre, décédé dans la même ville, le 10 avril 1765, ne fussent de sa famille, à moins qu'on ne veuille admettre l'existence simultanée à Arles d'une famille du même nom.

1477-1532. Jacotin Paperocha, sculpteur, fils de Jean et de Jeannone N. . . , du diocèse de Beauvais. Ce statuaire est souvent cité dans les comptes du roi René, sous son prénom de Jacotin; une seule fois ce nom est suivi du mot Picard<sup>(2)</sup>, mais il ne faut voir là que le nom de la province où il est né. Nous croyons donc que Jacotin Picard, et Jacotin Paperocha, qui paraît pour la première fois dans un acte de 1486, sont les nom et prénom du même artiste qui depuis son arrivée à Marseille porte constamment le nom de Jacotin Paperocha.

Dans les nombreux actes où il apparaît comme témoin, acheteur

<sup>(1)</sup> Ce chandelier en fer-blanc est moderne.

<sup>(2)</sup> Arch. des Bouches-du-Rhône. Reg. B. 2482, fol. 16 v<sup>o</sup>.

ou vendeur, son nom est toujours suivi de celui de sa profession; il est constamment qualifié de *sculptor ymaginum*, *talhator ymaginum*, *scisor lapidum*; une seule fois, il est appelé *pictor*, en 1492, dans une transaction où il assiste comme témoin, et *menuserius*, en 1532, lorsque ses filles partagent l'héritage de leur père.

Son premier domicile connu fut à Avignon. C'est là qu'il exécuta les statues de saint Jérôme et de l'Annonciation dont nous parlerons bientôt. Il vint se fixer à Marseille après le décès du roi René et y mourut en 1532. Le père et la mère de Jacotin se trouvaient dans cette dernière ville lorsqu'il fut question du mariage de leur fille Catherine avec Marc Sardo; ce mariage n'eut pas lieu; Catherine épousa bientôt après, le 27 janvier 1493, Godefroy Conte, de Viviers, et mourut sans enfant en 1495.

Jacotin avait épousé Antheronne N... qui lui survécut; de ce mariage naquirent trois filles appelées Marie, Catherine et Andrieuve, qui furent mariées par leur père à Guillaume Bosq, bombardier, à Pierre Davin, artisan, et à Dominique Peran, tonnelier. Il eut aussi, peut-être, un fils du nom de François Paperocha, menuisier, que nous trouvons marié en 1524 à Marie N...

Les travaux exécutés pour Saint-Maximin, Avignon et Marseille par Jacotin Paperocha, pour le compte du roi, se trouvent ainsi libellés dans divers registres de la Cour des comptes, signalés par M. Lecoy de La Marche :

« A Jacotin, Picard, ymagier, le x<sup>me</sup> jour de décembre (1477) la somme de vingt-six escus d'or pour parfait paiement de l'ouvrage du grant crucifix de la Madeleine qu'il a fait à Saint-Maximin, sur l'entrée du cueur de l'église, à lui delivrez en Avignon<sup>(1)</sup>.

« A Jacotin, ymaigier d'Avignon, le xxvii<sup>me</sup> jour de mars (1478) la somme de cinquante escuz à lui délivrés en Avignon, à plusieurs foys, pour ung saint Jeroisme et une Annonciade à grans ymaiges qu'il fait présentement pour l'église de l'Observance, fondée du dict saint Jeroisme près la bastide du Roy à Marseille, par marché fait avecques lui par le Roy, pour ce à xxx gros pour escu, pour ce qu'ils furent pris audit lieu d'Avignon, la somme de cxx florins<sup>(2)</sup>.

« Don à l'ymaigier d'Avignon (15 juin 1478) de la somme de dix florins pour la peine d'estre allé et venu diverses foys devers le Roy

<sup>(1)</sup> Reg. B. 2482, fol. 16 v°. Bouches-du-Rhône.

<sup>(2)</sup> Reg. B. 216, fol. 26. *René et son administration*, par M. Lecoy de La Marche, t. II. p. 380.

à sa bastide de Marseille pour l'ouvrage de saint Jeroisme près la ditte bastide, et aussi pour la despense de ses compagnons <sup>(1)</sup>.

« A Jacotin ymaigier d'Avignon, ledit jour (21 août 1478) la somme de sept florins pour son veiage d'aller à Marseille asseoir l'ymaige de saint Jeroisme et autres plusieurs petiz ymaiges en l'ermitaige dudit Sainct Jeroisme près la bastide dudit sieur Roy les-Marseille <sup>(2)</sup>.

« A Jacotin ymaigier d'Avignon, ledit jour (14 septembre) la somme de 23 florins, 4 gros, pour une Annunciade (en) pierre qu'il a faicte pour l'église de Sainct Jeroisme près la bastide du Roy les-Marseille <sup>(3)</sup>. »

Après la mort de René, Jacotin Paperocha vint habiter Marseille, qu'il ne devait plus quitter; il y acquit bientôt le droit de citadine et une position de fortune enviable due à son talent et aussi à son commerce, car il contribua souvent de ses fonds à l'affrètement de divers navires.

Nous ne connaissons de ses œuvres faites à Marseille que le prix fait d'un monument en pierres de Calissane, contenant cinq statues et autant de bas-reliefs qu'il fit pour le couvent des Augustins aux frais de Jean Dauron, riche marchand marseillais, et deux autres statues qui lui furent commandées par le prieur de ce couvent. Le donateur ne voulant dépenser que 400 florins, le prieur Geoffroy Raymond se chargea de faire construire un grand autel à moulures avec scabellon pour y placer les statues et y graver les bas-reliefs.

Ces statues, hautes de 6 palmes, et les bas-reliefs devaient représenter : 1° la Vierge tenant son fils dans les bras, et, sur le scabellon, une Annonciation; 2° saint Jean Baptiste présentant à la Vierge le donateur et ses deux fils, et au-dessous la Décapitation du précurseur; 3° saint Jacques le Majeur et un miracle du saint; 4° sainte Marthe, sœur de saint Lazare, avec la Tarasque enchaînée, présentant à la Vierge la femme de Dauron et ses trois filles, et, au-dessous, son ensevelissement par Jésus-Christ et son disciple saint Fronton; 5° sainte Catherine, vierge et martyre, tenant sous ses pieds un roi porteur d'une épée et un segment de la roue, instrument de son supplice, et au-dessous un miracle de la sainte.

Jacotin, pour le prix convenu de 400 florins, s'obligea aussi à sculpter sur ce retable, à partir du scabellon et des moulures faites

(1) Reg. B. 2483, fol. 9 v°.

(2) Fol. 13 v°.

(3) Fol. 28.



aux frais du prieur, cinq tabernacles contigus, ou niches, plus élevés que les statues; dans celui du milieu, consacré à la Vierge et plus richement orné, il fit trois anges, dont l'un, paraissant descendre du ciel, portait une couronne garnie de pierres précieuses que les deux autres s'apprétaient à prendre pour couronner la Vierge; au centre, et au-dessus du tabernacle, il plaça une aiguille ou flèche, au haut de laquelle Jésus-Christ était représenté portant sa croix et bénissant de la main droite.

Par le même acte, Jacotin traita avec le prieur pour l'exécution des statues en pierre de Calissane de saint Augustin et de saint Nicolas de Tolentino, hautes de six palmes, pour le prix de 50 florins et la jouissance d'un magasin à partir du jour où il ferait apporter les pierres nécessaires à cette nouvelle œuvre <sup>(1)</sup>.

1479-1481. François Laurana. Nous ne mentionnons que pour mémoire le monument de saint Lazare, sculpté à Marseille par cet artiste, de 1479 à 1481, parce qu'il a fait le sujet d'une lecture faite par nous au Congrès de la Sorbonne, en 1884 <sup>(2)</sup>.

1484. Pierre Foulquet, lapicide, habitant d'Aix. Charles III, dernier comte de Provence, mort à Marseille en 1481, dix-huit mois après son oncle, le roi René, auquel il avait succédé, légua 2,000 écus d'or à l'église Saint-Sauveur d'Aix, où il désirait être inhumé. Louis XI, héritier du comté, s'étant chargé de payer le tombeau que le Chapitre voulait élever à la mémoire du prince angevin, les chanoines Elzéar de La Tour, Guillaume de Puget et Pierre Pegon traitèrent de la construction de ce monument avec Pierre Foulquet, le 8 juillet 1484; ils fournirent à l'artiste la table de marbre noir sur laquelle devait reposer l'effigie du prince, et le marbre nécessaire pour la sculpter et faire deux anges et deux lions à placer à la tête et aux pieds de la statue, le reste du monument devant être exécuté suivant le modèle fourni et le plus richement possible. Foulquet accepta les conditions qui lui étaient imposées, et s'obligea à terminer son œuvre dans un an pour le prix de 1,000 florins, qui lui fut payé par le trésorier général de Provence, Guyon de Rollot.

Ce superbe tombeau, élevé par la reconnaissance des chanoines, et dont on peut voir la reproduction dans l'ouvrage de Millin (*Voyage*

<sup>(1)</sup> Docum. n° 2.

<sup>(2)</sup> Cet article a été imprimé avec héliogravure dans le *Bulletin monumental* (liv. n° 7, 1884) et dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille*, en 1885.

dans le midi de la France, t. II, pl. 45), fut complètement détruit en 1793; il n'en reste plus que l'inscription, et probablement les deux lions accroupis qui se trouvent dans le cloître Saint-Sauveur au milieu des débris d'anciennes statues<sup>(1)</sup>.

1503. Jean Savina, lapicide de Riez. Nous sommes probablement en présence d'un artiste de passage à Marseille; nous ne savons absolument rien de lui, si ce n'est que, le 29 mars 1503, François Sicanesi, marin, lui donna à prix fait, avec l'agrément de Collin de Trèves, père gardien du couvent de Saint-Louis, une chapelle à construire dans celle de Notre-Dame-du-Bon-Voyage et de Consolation de l'église des Frères mineurs. Dans cet édifice, Savina devait représenter, pour le prix de 90 florins, Notre-Seigneur adoré par les mages. Notre-Dame, l'Enfant Jésus, les rois et les anges furent sculptés en pierre de Calissane, ainsi que les bergers et dix brebis placés sur un rocher en dehors et au-dessus de l'édicule; l'arc formant l'entrée de l'étable traditionnelle fut décoré de moulures et d'une étoile<sup>(2)</sup>.

1532. Pierre Vaffart, *sculptor ymaginum*. Nous n'en savons pas plus sur la famille de cet artiste que sur le précédent, à l'exception qu'il avait sa résidence à Marseille. Le 16 décembre 1532, Arnaud Sinard, Pierre de Frontfrède, Jacques Claret et Louis Pitre, apothicaires, prieurs de la confrérie de Saint-Michel, lui commandent, au prix de sept écus, une statue en bois de noyer de leur patron, ayant 6 palmes de haut, tenant une croix et des balances dans ses mains et le Diable sous ses pieds; les armes des apothicaires furent représentées par un mortier placé au milieu d'un écusson<sup>(3)</sup>.

---

N° 1.

Le prix fait des bas-reliefs des oratoires pour Notre-Dame-de-la-Garde n'ayant point été trouvé, nous donnons l'analyse de cet acte, telle qu'elle est insérée à la dernière feuille du protocole de R. Gantelmi pour les années 1445-1447 (M<sup>e</sup> de Laget). Il n'a pas fallu moins de trois langues au clerc du notaire pour écrire dans un style peu correct cette courte analyse :

xii aprilis, m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> xl septimo.

(1) Docum. n° 3.

(2) Docum. n° 4.

(3) Docum. n° 5.

*Annuntiatio.*

La primera istoria sera la Nunciada ambe l'angel Gabriel et Dieu, lo payre, ambe lo roy <sup>(1)</sup> et la columba partent del nible. — Item, lo pot ambe lis. — Item, plus lo dit ambe littera gravea :

Primum gaudium Annuntiationis.

*La Nativitat.*

Item, la Nativitat ambe Nostra-Dama adorant Dieu, le quel tient l'agnel. — Item, la crupia <sup>(2)</sup> ambe los animals. — Item, l'ostal ambe Jousep.

Cum scriptura.

*L'Aparicio.*

Item, le ters est fare les tres roys ambe Nostre-Dame et l'enfant Jesus, ambe une fame regardant les roys ufrant, que sera sancta Anna.

Cum scriptura.

*La Résurrection.*

Item, fara Nostra-Dama ambe dos angels tenent Nostre-Dame, et puis Jesus aveque lo sepulcre cum cruce ambe lo mantel, cum angelo sedenti supra monumento.

Cum scriptura.

*La Accension.*

Item, Dieu omnipotent montant au cel cum nube. ambe la poma et la cros, donnant la benediction, ambe Nostra-Dama al pe de Jesus-Christ, tenent lo pe drech, et a la Magdalena al pe senestre cum duodecim apostolis, vel saltem mostram ad medias imagines.

*Pendecosta.*

Primo, fara Nostra-Dame ambe dos Marias, plus auta que las autras, cum duodecim apostolis, prout supra, contemplando versus celum. Omne faciatur ad similitudinem illorum pannorum factorum in ecclesia Predicatorum Aquis.

<sup>(1)</sup> Nimbe orné de rayons.

<sup>(2)</sup> Crèche.

Item, plus fuit de pacto quod lo bar<sup>(1)</sup>, a retro ponendus, sit altitudinis quinque palmorum et trium et mediū palmorum de longitudine, et quod imagines impresse debeant. . . (un ou plusieurs mots rongés par les vers).

*Assumptio beate Marie.*

Item, fara [de] Nostra-Dama le trespassament cum lecto, cum tresdecim decipulis (*sic*) manentibus ante lectum, et demum in eadem storia fara la Verges Maria ascendentem ad celum, cum Deo omnipotenti recipiente eandem, et ad modum retaule Beate Marie Predicatorum Aquis.

Imagines sint duorum palmorum et mediū.

Faciet representationem ante prius et monstrabit [ad] tempus quinque annorum a die presenti in antea numerandorum.

Precio florenorum cccxxxiii, grossorum iii.

Incontinenti debet recipere xxv florenos.

Et facta prima istoria, alios xxv florenos.

Item, factis duabus storiis, florenos L<sup>s</sup>.

Item, factis duabus storiis, florenos L<sup>s</sup>.

Ductis ad presentem civitatem sumptibus ejusdem magistri Adde Esteve, diocesis Carpenteracensis, [dicto] magistro Bernardo Verdalacii, broquerio, operario Beate Marie de Gardia; testes : J. Audeberti, prior; J. de Campis; M. Raphael Alfosii.

Item plus, quod dictus magister Bernardus teneatur et debeat facere pilaria cum capellis sub quibus reducantur imagines et storie sumptibus dicti magistri Bernardi.

N° 2.

Pacta super fabrica magni altaris ecclesie venerabilis et devoti conventus Sancti Augustini, presentis civitatis Massilie, inbita inter magistrum Jacotinum Paperocha et Johannem Dauroni, civitatis predictae.

Anno incarnationis Domini (1486) et die jovis intitulata xxviii mensis marcii, notum sit quod cum vir honorabilis Johannes Dauroni, mercator presentis civitatis Massilie, fructum salutis eterne anime sue animeque honeste mulieris domine Dolsone, ejus uxoris, et animarum suorum predecessorum quorumcumque, considerans, et ut Deus omnipotens sua ineffabile clemencia in sanitate et prosperitate longeve dignetur gubernare eodem conjuges, considerans, inquam, ipse Dauroni, verbumque Dei actendens. scriptura divina testante, et ita dicente : « Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat de benedictionibus. . . etc. »; ita quod, consideratione suasus, devotione motus, proposuerit et in mente ejus, ut dicit, ordinarit in et super altare magno ecclesie venerabilis et devoti conventus glo-

<sup>(1)</sup> Bar, provençal : dalle, pierre plate sur laquelle fut gravé le mystère.

riose confessoris sancti Augustini jam dicte civitatis, et ob omnipotentis Dei, ejusque genetricis et sanctorum ac sanctarum Johannis Baptiste, Jacobi majoris, Marthe et Catherine virginis, nec non et sancti Augustini, patroni dicti conventus, reverentiam et honorem, quinque imagines lapideas magnas cum quinque miraculis, desubtus ipsarum quinque, inferius particulariter declaratis, et desuper, tabernacula quinque contenta et infra designata, fieri facere; per eosdem fiendos intentionem suam declarasset discreto viro magistro Jacotino Paperocha, ymagerio, habitatori dicte civitatis, presenti, velleque propria disburssare tantum usque ad summam infra scriptam, licet inter eos esset aliqua differentia; cumque vir venerabilis et religiosus frater Gaufridus Raymundi, prior dicti venerabilis conventus, affectans dictum opus in laudem Dei et honorem ipsius ecclesie, suo posse compleri facere juxta intentionem ipsius Dauroni promiserit juvare eidem Dauroni, casu quo vellet complere quod proposuerat, prout supra dictum est, sumptibus et expensis dicti conventus; ipse dominus prior, pro revelatione ejusdem Dauroni, promisit fieri facere dictum magnum altare cum spatulis et moluris desuper dictum altare necessariis, et scabellum ubi reponentur imagines lapidee miraculorum prenarratorum et infra scriptorum, et alia necessaria in eodem altari, latitudinis septem aut octo palmorum cum dicto scabello, altitudinis duorum palmorum cum dimidio, sumptibus dicti conventus, juxta tamen ordinationem dicti Jacotini, et prout videbitur et erit necessarium, usque ad principium tabernaculorum dictarum quinque imaginum (*sic*), ubi ipse magister Jacotinus valeat dictas imagines tam magnas quam parvas, cum earum tabernaculis propterea fiendis, ponere et construere; et omnia predicta per dictum conventum fienda principiari et fieri facere sumptibus ipsius conventus quam primum fuerit per dictos Dauroni et Paperocha requisitus et necessarium fuerit pro dicto opere fiendo et complendo, et ita juravit ipse dominus prior in animam sui, ponendo ejus manum dextram super pectus suum more religiosorum.

Et propterea hinc igitur fuit et est quod dicte partes, scilicet, dictus Johannes Dauroni ex una parte, et dictus magister Jacotinus Paperocha parte ex altera, amboque simul et uterque, bona fide per se et suos mediante stipulationibus solemnibus hinc inde intervenientibus, promiserunt solemniter et convenerunt uni altero pacta infra scripta, prout et quemadmodum ipsis et cuilibet ipsorum tangere poterit in futurum, facere illaque observare et adimplere prout sequitur et describitur infra.

Et primo, fuit actum quod ipse magister Jacotinus teneatur et debeat suis propriis sumptibus et expensis facere, construere et edificare quinque imagines lapideas, longitudinis sex palmorum, lapidis peyrierie de Calissana, territorii Allansonis; quarum una sit imago Dei genetricis Marie, tenentis in suis brachiis ejus filium dominum nostrum Jesum Christum, uti convenit representationi ejusdem; et desubtus, videlicet, infra scabellum al-

taris, Annunciationem Virginis Marie, cum tribus imaginibus parvis, longitudinis unius palmi ad minus, scilicet, Deo patre, Virgine Maria, et archangelo Gabrielle; cum et altera imago sit sancti Johannis Baptiste, juxta ejus representationem, inducta de uno mantello, et Agnus Dei in manu sinistra, representando cum manu dextra personas ipsius Dauroni et duorum suorum filiorum, quos ipse magister Jacotinus faciet illius longitudinis quam sibi apparebit: et desubtus, infra scabellum predictum, decapitationem dicti sancti Johannis cum tribus imaginibus, scilicet, imago sancti Johannis Baptiste, filie regis Herodis tenentis discum in suis manibus, et uno Judeo seu tortore decapitante, prout in decapitatione illius legitur.

Similiter, imago sancti Jacobi majoris cum bordono et pileo in ejus capite et jaceta<sup>(1)</sup> a latere sinistro juxta dispositionem illius sancti, et desubtus, scilicet, infra scabellum predictum, m<sup>or</sup> parvas imagines, scilicet, imago sancti Jacobi, imago patris et matris venientium de Galicia, reperientium filium ipsorum illum existentem in furehis, quem sustinebat dictus sanctus Jacobus, et alias faciet prout in ipso miraculo facto per sanctum Jacobum legitur.

Et quedam imago sancte Marthe, sororis sancti Lazari, in statu viduali cum tharasca ligata de una zona, quam zonam teneat in manu sinistra; cum qua representet figuram uxoris dicti Dauroni in habitu propterea ordinando cum tribus filiabus; que in ejus manu dextra teneat, ipsa beata Martha, aspersorium aque juxta et quemadmodum reperiat figurata in ecclesia Sancti Lazari dicte presentis civitatis; desubtus vero, scilicet infra scabellum, sit sepelitura dicte sancte Marthe, ipsa existente in tumulo, et a parte capitis sit imago redemptoris nostri Jesu Christi, et a parte pedum sit sanctus Frontonus, discipulus Jesu Christi, cum mitra in capite, sepelientes dictam sanctam Martham.

Item, etiam imago virginis et martiris beate Catherine coronata, tenens subtus pedes suos unum regem cum ense, ac partem rote razorum cum palma in suis manibus, juxta representationem illius sancte; et desubtus, videlicet infra scabellum, sint quatuor imagines sequentes, scilicet, imago sancte Catherine, existentis nude a zona supra, infra duas rotas razorum, cum uno angelo et Judeis duobus mortuis desubtus, easdem rotas tenentibus.

Item, fuit actum quod ipse Paperocha teneatur et debeat facere suis propriis sumptibus et expensis quinque tabernacula simul tenentia supra imagines predictas, que edificare et construere debeat in et super spatulis et moluris factis pro tunc per dictum dominum priorem Sancti Augustini, cum uno coronello desuper illorum tabernaculorum, et in tabernaculo in medio illorum existente, scilicet, virginis Marie, a parte superiori

<sup>(1)</sup> Pour *jacula* ? filet.

sint tres angeli parvi, quorum alter appareat venire desursum portans unam coronam, bene et decenter garnitam de lapidibus apparentibus preciosis; alii vero angeli appareant recipere dictam coronam, et illam ponere volentes in capite ipsius Marie. Nichilominus tamen teneatur ipse magister Jacotinus dictum tabernacle Virginis Marie facere pulchriorem (*sic*), et (magis) largum ac magnum aliorum eum una acculea tendente desuper, que cum dicto tabernaculo tirare debeat septem palmas, et in capite dicte acculee unam imaginem Jesu Christi cum cruce in manu sinistra, et cum manu dextra dantem benedictionem.

Item, fuit actum quod ipse magister Jacotinus teneatur dictas quinque magnas imagines, ut supra dictum est, nec non et tabernacula predicta quinque, cum eorum pertinentiis, facere de petra Calissane, alias vero imagines parvas, quecumque sint, teneatur facere aut de petra Calissane seu de Pernas<sup>(1)</sup>, sumptibus ipsius Paperocha, portandas infra ecclesiam Sancti Augustini predictam, et operandas, ac facere duo scuta lapidea, armas dicti Dauroni et ejus uxoris faciendo.

Item, fuit actum quod ipse magister Jacotinus Paperocha per se et suos teneatur fienda per jam dictum dominum priorem in dicto opere conducere, dictumque opus reddere completum, constructum et edificatum bene et decenter, uti convenit, ad honorem ipsius Dauroni et dicte ecclesie, videlicet hinc et a die sancti Michaelis Archangeli proxime futuri in duobus annis, et interim quam citius poterit.

Item, fuit actum quod ipse Johannes Dauroni per se et suos teneatur et debeat solvere, dareque et expedire eidem magistro Jacotino Paperocha, presenti, pro precio dictarum imaginaryum (*sic*) tam magnarum quam parvarum et tabernaculorum, et aliorum dictum opus concernentium, et ultra illos florenos quinquaginta pro capparibus<sup>(2)</sup> quos idem magister Jacotinus dixit habuisse et recepisse a dicto Dauroni, et de quibus eundem Dauroni et suos quietavit, videlicet florenos de rege trecentos quinquaginta monete. . . , etc. Quos quidem florenos cccl<sup>ta</sup> monete predicte, dictus Dauroni tradere et realiter ac cum effectu expedire promisit solvere, ut convenit, eidem magistro Jacotino, presenti, per terminos et solutiones sequentes. Et primo, florenos triginta, videlicet hinc ad festum sancti Johannis Baptiste mensis junii proxime futuri, et in festo beati Michaelis inde proxime secuturi alios florenos triginta, et restam per terminos et solutiones dicto Paperocha necessarios et necessarias juxta dispositionem et manufacturam dicti operis; ita quod de resta qua illi teneri reperietur non possit ipse Dauroni nec sui compelli, nisi completo et finito opere, remanentes florenos solvere in manibus dicti Paperocha et suorum usque quod dictum totum opus sit ad tempus predictum, completum et finitum.

(1) Calissanne (Bouches-du-Rhône). — Pernes (Vaucluse).

(2) Arrhes.

Hanc autem . . . Sub esmenda . . . De quibus . . . , etc.

Actum in presenti civitate Massilie, videlicet in camera conventus dicti domini Prioris, testes . . . , etc., etc.

Alia pacta dictam ecclesiam tangentia.

Et illico, notum sit ut supra, quod dictus dominus prior nomine dicti conventus ex una, et dictus magister Jacotinus ex altera, per se et suos concordarunt, videlicet, quod idem Jacotinus promisit eidem domino priori, presenti, facere duas imagines, scilicet, unam de sancto Augustino et aliam de sancto Nicholao de Tholentino, longas sex palmorum et de petra Calissane; imaginem dicti sancti Augustini tenentem sanctam Trinitatem in manu sinistra cum ejus crossa, respicientem illam et designantem cum manu et digito dextris, mitram vero in ejus capite portantem; imaginem vero sancti Nicholai prout depingitur in ejus ecclesia. Quas quidem imagines ipse magister Jacotinus, suis sumptibus propriis et expensis, teneatur portare et facere incontinenti completo primo predesignato opere; pro quo quidem opere fiendo et completo, tantum ipse dominus prior, nomine dicti conventus, teneatur eidem magistro Jacotino solvere, videlicet florenos quinquaginta monete . . . , etc., nec non et concedere seu mutuare unam apothecam seu magasinum dicti conventus a die qua incipiet portare lapides necessarios dictis imaginibus usquequo dictum opus predesignatum fuerit completum sine tamen custu et solutione aliquali fiendis per dictum Jacotinum aut suos.

Et predicta attendere . . . Obligantes . . . De quibus . . . , etc., etc.

Actum ubi supra, testes predicti . . . , etc., etc.<sup>(1)</sup>

N° 3.

Promissio de construendo et edificando monumentum quondam regis Caroli.

Anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto, et die octava mensis julli, notum sit quod Petrus Fulqueti, lapicida, habitator hujus civitatis Aquensis, promisit venerabilibus et egregiis viris dominis Elziario de Turri, Guillelmo de Pugeto et Petro Pegonis, canonicis ecclesie metropolitane Sancti Salvatoris hujus civitatis Aquensis, presentibus . . . , etc., facere, construere et edificare monumentum quondam regis Caroli de Andegavia, Jerusalem et Sicilie, in ecclesia predicta Sancti Salvatoris, et ubi inhumatum est corpus ejusdem regis Caroli, ad electionem et protracturam dictorum dominorum canonicorum cum pactis et conventionibus subsequentibus.

Primo, fuit de pacto inter ipsas partes quod ipse Petrus Fulqueti tenea-

<sup>(1)</sup> Prot. de Barrière, fol. 68. M° de Laget.



tur et debeat dictum monumentum fecisse et perfecisse de proximo festo beate Marie Magdalene in unum annum inde secuturum.

Item, fuit de pacto inter ipsas partes quod ipsi domini canonici teneantur et debeant eidem Petro, lapicide, providere ac provideri facere de marmoreo lapide nigro ad construendum tabulam supra quam effigies ejusdem regis Caroli reponetur.

Item, equidem sibi providere de quodam alio marmoreo lapide mirey coloris, pro construendo et sculpendo effigiem sive ymaginem ejusdem quondam regis Caroli, nec non et pro construendo duos angelos et duos leones prout et quemadmodum in quadam protractura latius continetur.

Item, fuit de pacto inter ipsas partes quod ipse Petrus, lapicida, tenebitur dictos lapides abscidere (*sic*) et sculpare modo et forma in ipsa protractura contentis, sumptibus suis propriis, et nichillominus totum residuum ipsius monumenti facere, construere et edificare, ditiori modo quo fieri poterit, et melius si possibile sit quod contineatur in protractura jam dicta, et prout negotii qualitas deposcit; et propterea se obligavit ipse Petrus Fulqueti, lapicida, realiter et personaliter curie Camere et aliis . . . , etc.

Et ibidem incontinenti nobilis et egregius vir (blanc) . . . , thesaurarius generalis hujus patrie Provincie, nomine regio, promisit eidem Petro Fulqueti, stipulanti et recipienti, pro precio premissi operis modo et forma jam dictis construendi, tradere, solvere et realiter et cum effectu expedire summam mille florenorum monete currentis in Provincia per solutiones sequentes, primo, florenos centum in presentia . . . etc. — Item, in fine futuri mensis septembris, jam incepto ipso opere, florenos ducentum viginti quinque. — Item, in fine mensis decembris inde proxime secuturi, n<sup>o</sup> xxv. — Item, alios florenos ducentum viginti quinque in fine mensis marcii inde proxime secuturi, et restantes florenos ducentum viginti quinque incontinenti, completo ipso opere supra fieri per eum promisso, et propterea idem dominus thesaurarius se, nomine regio, obligavit in forma curie fieri assueta.

Promittentes . . . Renunciantes . . . Jurantes . . . , etc.

Actum Aquis, in domo heredis quondam Vivaudi Bonifacii, in comitiva domini Guillelmi Briconeti, generalis financiarum. Testes, nobilis Honoratus Guirani, Michael Matharoni et Hugo Salvatoris <sup>(1)</sup>.

N<sup>o</sup> 4.

Prefachium inter Franciscum Sicanesi, marinarium, habitorem Massilie ex una, et magistrum Johannem Savina, lapiscidam de Regio, ex altera.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tercio, et die xxix

<sup>(1)</sup> Prot. de Boycelli, notaire d'Aix.

mensis marci, notum sit quod discretus vir Franciscus Sicanesi, marinarus ex una, et magister Johannes Savina ex altera, mediante solemnibus et valida stipulatione hinc inde interveniente, per se et suos fecerunt pacta et conventiones sequentes, present frayre Collin de Trievas, gardiam, ita consentent.

Et primo, que lo dit mestre Johan sic tengut et deia a sos propriis cost et despens de novellament construir infra la capella de Nostra Donna de bon Viage et Consolation de la gleysa de Sanct Loys, en lo lueoc en que era Nostra Donna de la Nativitat, so es fayre ung autre lueoc a moda d'una capelleta a cornetas pendens, so es l'arc davant ambe las moluras que appartendran al dit arc. — Item, una ymage de Nostra Donna, jacent, ambe la ymage de lo infant Jesus en la crecha. — Item, la ymage de sanct Josep. — Item, la ymage dels tres Reys. — Item, desus l'arc, los pastorels et x brebis sus una rocha. — Item, per dedins, dos angels, et dessus, ung angel. — Item, de relargar lo dit lueoc per maniera que tout y juesca istar, et fayre al dit arc una stella.

Item, es de pacti que las dichas ymages et la rocha sic de peyra de Calissana, et la reste de tot de peyra de la Corona<sup>(1)</sup>.

Item, que lo dit Francisco, per la manufactura de la ditte capelleta et ymages et autras causas fasadoyras en lo dit lueoc, sic tengut de pagar al dit mestre Johan florins nonanta, pagadors tout aynsin que la besonha sy avansara.

Item, es de pacti que toutes et quantas armonas que se donaran a la dicha obra et oblations, sie de la dicha obra.

Item, que la dicha obra sic facha enfra viii meses venents.

Obligantes . . . Sub esmenda . . . De quibus . . ., etc.

Actum infra dictam capellam; testes, Jacobus Colle, et Petrus Margarit<sup>(2)</sup>.

Nº 5.

Precium factum pro luminaria Sancti Michaelis.

Anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo tricesimo secundo, die vero decima sexta mensis decembris, notum sit quod honorabiles viri magistri Arnaudus Sinardi, Petrus de Fonte Frigido et Jacobus Clareti, aromatorii civitatis Massilie, priores luminarie Sancti Michaelis magistrorum aromatoriorum dicte civitatis Massilie, tam nominibus eorum quam nomine magistri Ludovici Pitre, etiam prioris dicte luminarie, pro quo promiserunt de rato, sponte et nomine dicte luminarie, dederunt ad precium factum discreto viro magistro Petro Vafart, sculptori ymaginum, habitatori Massilie, presenti, ad faciendum unam ymaginem beati Michaelis

<sup>(1)</sup> La Couronne, commune de Martigues (Bouches-du-Rhône).

<sup>(2)</sup> Prof. de Somati, fol. 3. M<sup>e</sup> de Laget.

lis cum Diabolo, cruce, diademate, stateris sive balansas, altitudinis sex palmorum sine Diabolo; so es lo ymage de sanct Michael de sieys paumes d'aut, et lo Diable a l'equipolent del dict ymage, et ung scusson ambe lo mortier dedins juxta lo portrach, et de la sorta et maniera del manequin fach d'argila, exhibitum dictis dominis prioribus, michi notario et testibus infra scriptis, precio et nomine precii septem scutorum, valoris quadraginta grossorum pro quolibet scuto, solvendorum in hunc modum, videlicet, nunc et de presenti senta tria et medium, que dictus magister Petrus a dictis prioribus confessus fuit habuisse et recepisse, et que habuit et manualiter recepit in presencia mei notarii et testium infra scriptorum in moneta reali, numeratione continua perfecta precedente, de quibus dictos priores quietiavit, et restam perfecto opere et facta dicta ymagine, cum pactis sequentibus.

Et primo, fuit de pacto quod dicta ymago sit et esse debeat de bono et sufficienti noguerio.

Item, fuit de pacto quod dictus magister Petrus teneatur et debeat facere et perficere ac complere dictam ymaginem sancti Michaelis cum Diabolo hinc ad mediam quadragesimam proxime futuram.

Renunciantes. . . Sub esmenda. . .

Obligantes, videlicet, dicti priores bona luminarie, et ipse magister Petrus bona et personam curiis Camere Aquensis, statutorum Massilie et aliis.

Et ibidem incontinenti, pro majori securitate dictorum priorum et luminarie, ad precesque et requisitiones dicti magistri Petri, discretus vir magister Johannes Colini, alias Chateau-Tierry, serrallerius et habitator civitatis Massilie, sponte per se et suos se constituit fidejussorem et principalem in solidum pagatorem attensorem penes dictos priores presentes, de attendendo, complendo et inviolabiliter observando omnia et singula per dictum magistrum Petrum Vafart promissa.

Et illico dictus magister Petrus Vafart promisit servare indempnem dictum magistrum Johannem Colini a fidejussione predicta.

Actum Massilie, in apotheca domus mei notarii; testes, magister Johannes Corderoni, pictor; Johannes Barbani, furnerius, et Johannes Aycardi, mercator, tam cives quam habitatores premissae civitatis Massilie <sup>(1)</sup>.

D<sup>r</sup> L. BARTHÉLEMY,

Correspondant du Ministère, à Marseille.

(1) Prot. de J. Massatelli, fol. 758. M<sup>e</sup> de Laget.

SÉANCE DU 15 JUIN 1885.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, croit devoir se faire l'interprète des sentiments qu'ont éprouvés tous les membres du Comité en apprenant la mort de l'ancien président de la Section d'archéologie, M. Léon Renier. Il s'exprime en ces termes :

« Le Comité des travaux historiques sait déjà le grand deuil qui l'a frappé. Son président honoraire, M. Léon Renier, est décédé le 10 juin, laissant parmi les amis de la science française un vide qui sera difficilement rempli. De tous les cercles érudits où s'est exercée sa haute influence, il n'en est point qui plus que le nôtre lui soit profondément redevable. Dans le long exercice de sa présidence si fructueuse et si dévouée, il a montré les rares qualités d'initiative réfléchie qui le distinguaient entre tous; il nous a apporté de plus comme une transfusion de sang nouveau en initiant ses collaborateurs à une étude dans laquelle il était passé maître, celle des inscriptions antiques trop longtemps négligée dans notre pays. Sa place est et demeure marquée parmi les plus illustres disciples et successeurs de Borghesi, MM. de Rossi, Mommsen et Henzen. C'est dans la fréquentation de ces hommes éminents que les devoirs qui m'appellent chaque année loin de vous, Messieurs, viennent de me faire vivre pendant ces derniers mois, et je dois répéter ici que, comme nous, ils seront profondément affligés en apprenant le mal cruel qui avait frappé Léon Renier, et que leur deuil égalera le nôtre. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Beauchet-Filleau, correspondant du Ministère à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), envoie une note sur une inscription tracée à la pointe sur un débris de vase, et l'estampage d'une brique inscrite.  
— Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Bénét, correspondant du Ministère à Caen, envoie copie de l'inventaire de la sacristie du prieuré de Saint-Pierre de Mâcon au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Renvoi à M. Darcel.

M. Brutails, archiviste des Pyrénées-Orientales, envoie une note sur un fragment de marbre sculpté de l'époque barbare conservé au musée de Perpignan. — Renvoi à M. Boeswilwald.

M. Delort, professeur au collège d'Auxerre, adresse une demande de subvention pour entreprendre des fouilles archéologiques. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Huart, correspondant du Ministère à Arles, envoie une notice sur des inscriptions funéraires trouvées dans le Rhône, à Arles. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, rend compte d'une découverte archéologique récemment faite près d'Argentré. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Mireur, correspondant du Ministère à Draguignan, envoie copie de l'inventaire de la boutique d'un orfèvre de Draguignan en 1498. — Renvoi à M. Demay.

M. Nozot, correspondant honoraire du Ministère à Sedan, envoie une note sur des inscriptions conservées dans l'église de Semuy (Ardennes). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Roman, correspondant du Ministère à Picomtal (Hautes-Alpes), envoie une note sur des sculptures du xi<sup>e</sup> siècle provenant de l'église de Saint-André de Rosans. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par M. René Fage : *Notes sur un pontifical de Clément VI et sur un missel dit de Clément VI à la bibliothèque de Clermont.* — *Le tombeau du cardinal de Tulle à Saint-Germain-les-Belles.*

Le Comité décide que ces deux ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or dans le but de continuer les fouilles entreprises par elle à Noiron-les-Cîteaux. Le Comité émet un avis favorable.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sur une demande de subvention

formée par M. Maxe-Werly, correspondant du Ministère à Bar-le-Duc, dans le but d'entreprendre des fouilles à Naix. Le Comité, considérant les nombreuses découvertes faites tout récemment encore dans cette localité, émet un avis favorable.

M. HÉRON DE VILFOSSE lit un rapport sur une demande de subvention formée par l'Académie d'Hippone pour la publication de son Bulletin. Le Comité, considérant que les fonds dont le Ministère dispose ne sont pas destinés à subvenir aux dépenses ordinaires des sociétés, mais seulement à encourager les publications extraordinaires qu'elles pourraient faire, les fouilles qu'elles pourraient entreprendre, les sacrifices qu'elles pourraient s'imposer pour enrichir les musées ou sauver d'anciens monuments, estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de l'Académie d'Hippone.

M. DE BARTHÉLEMY rend compte d'une lettre dans laquelle M. de Marsy, correspondant du Comité à Compiègne, signale la découverte de tombeaux en pierre faite par M. l'abbé Leclerc, curé de Salency (Oise), au lieu dit le Mont-Saint-Remy, près de l'église de Dominois (Oise). Ces tombes paraissent remonter à l'époque gallo-romaine, on y a recueilli quelques monnaies de Tétricus, de Constantin II et d'Hélène, fille de Constance. M. l'abbé Leclerc compte reprendre ses fouilles après la moisson et en fera connaître le résultat au Comité. Pour le moment, il se borne à dire que le cimetière dont il a commencé l'exploration paraît avoir servi successivement aux Gaulois, aux Romains et aux Francs.

M. DE BARTHÉLEMY rend compte de diverses découvertes faites dans le département de la Mayenne et signalées par M. de Martonne, archiviste de ce département.

« Ce sont d'abord des fragments de poteries en terre simplement séchée présentant des têtes grossièrement façonnées, des empreintes de doigts et des stries. Elles ont été trouvées à Saint-Jean-sur-Erve. En second lieu, une importante sépulture, mise au jour par suite des travaux de déblaiement entrepris à Argentré par la Compagnie des mines de charbon de Sarthe et Mayenne. Dans un cercueil en bois dont il ne restait que les ferrements, on a recueilli des ossements de femme, deux bagues en or, l'une de grand diamètre, l'autre très étroite, un collier en or, quatre bracelets en argent por-

tant des traces d'incrustations en or, un vase en terre rouge, un autre vase en terre verdâtre très épaisse, enfin un vase en verre jaunâtre en forme de godet. Tous ces objets, dont des dessins ont été soumis à la Société des antiquaires de France, il y a un an, par M. P. de Farcy, ont été conservés par la Compagnie. On ne saurait trop regretter qu'ils n'aient pas été déposés dans un musée, celui de Laval, par exemple, où ils auraient été plus en sûreté et où les archéologues auraient pu les voir et les étudier plus commodément.»

M. A. DARCEL fait un rapport verbal sur une communication de M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens, relative à une aumônière jadis conservée dans le trésor de Corbie.

« Cette aumônière, dont M. Pouy omet d'indiquer le propriétaire actuel, semble bien être celle que l'inventaire de l'abbaye de Corbie, en 1649, décrivait en ces termes : « Item une bourse de broderie d'or et d'argent, sur la partie supérieure de laquelle sont représentés deux oyseaux qui se becquent l'un l'autre, avec autres, et sur la partie inférieure la teste d'une reyne avec plusieurs oyseaux, et en icelle est quelque chose du sépulcre de N. S., du linge sur lequel N. S. consacra le jour de la Cène, de la croix, des vestemens et autres reliques. »

« Aucune description ne fait partie de la note de M. F. Pouy qu'accompagne un dessin, de la grandeur du monument, fait d'une main trop habile. »

M. A. Darcel n'y reconnaît, en effet, aucun caractère archéologique, ce qui l'empêche de proposer la publication de la note et du dessin.

« L'aumônière dont il s'agit rappelle par sa forme celles que possède M. Delaherche, à Beauvais, et que cet amateur a plusieurs fois exposées. Elle est de forme trapézoïdale arrondie à sa partie supérieure, qui en constitue ce qu'on pourrait appeler le couvercle.

« De petits glands tombent le long de l'ouverture et au bas de l'escarcelle. Par son ornementation elle semble appartenir au xiv<sup>e</sup> siècle, rien donc ne justifie la qualification de « Bourse de Croisé » que lui donne notre correspondant, sinon qu'elle contenait dans le trésor de Corbie des reliques rapportées de la Terre Sainte. »

M. GUIFFREY rend compte d'une communication de M. A. de Mar-

tonne, archiviste de la Mayenne, relative à un sépulcre placé dans l'église de la Chapelle-Rainfouin (Mayenne).

« L'auteur reconnaît lui-même que les monuments de cette nature ne sont pas rares au xvi<sup>e</sup> siècle et que deux auteurs, dom Piolin, dans son *Histoire de l'église du Mans*, et M. Henri Chardon, dans sa *Notice sur les sépulcres du Maine*, ont déjà parlé de celui-ci.

« Cependant, la nouvelle étude que lui consacre M. de Martonne pourrait trouver place dans le *Bulletin* du Comité, si nous n'y relevions des erreurs palpables et des appréciations fort sujettes à caution. Ainsi l'inscription qui donne la date du monument est ainsi transcrite MVCCXXII, et quelques lignes plus loin, l'auteur dit que le sépulcre a été exécuté en 1522. Il y a là une inadvertance singulière qui doit mettre en garde contre la lecture de certaines autres inscriptions et surtout de ce mot GNOTH, deux fois répété sur les parements des costumes des personnages, et où M. de Martonne croit voir la signature d'un artiste germanique établi au Mans, auteur des figures. L'hypothèse ne nous paraît pas soutenable. Il faudrait au moins qu'elle fût corroborée par le style de l'ouvrage, et l'auteur ne s'en est nullement préoccupé.

« Enfin nous trouvons ici rappelées des légendes du temps de la Révolution de nature sans doute à faire l'éducation des fidèles de la paroisse, mais qui n'ont aucun titre à figurer dans un travail sérieux. »

Pour toutes ces raisons le rapporteur estime qu'il suffira de déposer la notice de M. de Martonne aux archives du Comité.

M. DE LASTEYRIE communique au Comité un intéressant travail de M. Émile Molinier, attaché au musée du Louvre, sur les tapisseries mentionnées dans les anciens inventaires des ducs de Lorraine. Il propose l'impression de ce mémoire dans le *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. DE LASTEYRIE soumet au Comité une photographie, que M. Ernest Desjardins lui a envoyée, de la stèle récemment découverte à Naix. Il propose d'en faire exécuter une gravure qui pourra être jointe à la notice que M. Maxe-Werly a publiée sur ce monument dans le dernier fascicule du *Bulletin archéologique*. — Adopté.

M. DE MONTAIGLON lit une notice sur un manuscrit du xviii<sup>e</sup> siècle

(1) Voir ci-après, p. 468.



contenant un traité sur l'art de la peinture et qui lui a été communiqué par M. Alfred Darcel<sup>(1)</sup>.

M. Charles ROBERT rend compte de diverses découvertes faites à Bourges et qui ont été signalées au Comité par M. Buihot de Kersers. La plus importante est celle d'un autel orné de beaux bas-reliefs et d'une inscription en l'honneur de Mars Mogetius. Ce monument vient d'être acquis par la Société des antiquaires du Centre pour le musée de Bourges<sup>(2)</sup>.

M. le Directeur du Secrétariat fait observer que le Ministre a appelé l'attention des sociétés savantes au dernier Congrès de la Sorbonne sur l'état d'abandon dans lequel on laisse la plupart des musées archéologiques de province. Il a promis de venir en aide aux sociétés et aux villes qui tenteraient quelque chose en faveur de leurs musées. Pour répondre aux intentions du Ministre, M. le Directeur demande la nomination d'une Commission qui sera chargée de faire une enquête sur l'état et les besoins des musées archéologiques et de proposer au Comité les mesures qu'il conviendrait de prendre à leur égard.

Cette proposition est adoptée. Sont nommés membres de la Commission des musées archéologiques : MM. Alexandre Bertrand, Courajod, Darcel, Héron de Villefosse, auxquels s'ajoutera le bureau de la Section.

La séance est levée à 4 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 499, le texte de cette communication.

<sup>(2)</sup> Voir ci-après, p. 466, le texte du rapport de M. Charles Robert. Les deux belles planches que nous avons jointes au rapport de M. Robert ont été exécutées d'après des photographies de M. des Méloizes, pour le compte de la Société des antiquaires du Centre, qui a bien voulu les mettre à notre disposition.

---

RAPPORT SUR DES MONUMENTS ANTIQUES DÉCOUVERTS À BOURGES.

M. Buhot de Kersers, qui tient à jour, avec un zèle digne de tout éloge, le *Corpus* des inscriptions et des monuments d'antiquité figurée que nous rend successivement le sol des Bituriges, a écrit plusieurs lettres au Ministre et au Président du Comité pour leur signaler deux importantes découvertes qui ont eu lieu récemment à Bourges, rue Mayenne et rue du Commerce.

La découverte de la rue Mayenne, dont notre correspondant ne donne pas le détail, consiste en stèles portant des inscriptions et en un monument représentant trois personnages debout.

Les fouilles de la rue du Commerce ont mis au jour deux bases avec inscription en l'honneur de Mars.

Tous ces monuments ont été donnés au musée de Bourges, excepté la seconde base pour laquelle un musée étranger avait fait des offres et qui serait peut-être sortie de France, à l'heure qu'il est, si la Société des antiquaires du Centre n'avait eu le patriotisme de s'imposer les sacrifices nécessaires pour la conserver.

La Société espère que le Ministère pourra lui venir en aide dans cette circonstance et lui donner les moyens d'entreprendre de nouvelles fouilles aux lieux où ces diverses découvertes ont été faites.

Je crois cette demande motivée, et pour justifier ma proposition je dirai quelques mots des deux monuments en l'honneur de Mars.

La première base, celle qui a été donnée au musée, est de forme à peu près cubique; on y lit :

MARTI  
RIGISAMO  
TI·IVL·EVNVS  
EX VISSV

Cette inscription et la suivante, envoyées à l'Académie des inscriptions par un des membres de la Société des antiquaires du Centre, ont été étudiées par M. Ernest Desjardins, dans la séance du 8 mai 1885, et, au point de vue des mots gaulois qu'elles renferment, par M. d'Arbois de Jubainville dans la séance du 12. L'appréciation de ces deux savants devra être consultée dans les Comptes rendus de l'Institut. Je demande seulement la permission de faire comme épigraphiste une légère objection à ce que M. d'Arbois de Jubainville dit de la seconde ligne du premier texte.

Le savant celtiste y reconnaît RIG-ISAMVS, le roi très puissant, le roi des rois. Or on trouve au musée de Langres (n° 84 du catalogue) un SAMORIGOS. D'autre part, le mot RIX figure parfois seul comme surnom divin, et les noms formés avec le radical SAM se rencontrent également seuls, comme *nomen* ou comme *cognomen*, dans des inscriptions de l'époque impériale; enfin on lit sur une monnaie : Q·DOCIVS SAMI F. Il me semble donc que les deux éléments constitutifs du surnom de Mars, qui se présente ici au datif sous la forme RIGISAMO, sont RIGI et SAMO, puisque ces deux mots se retrouvent intervertis dans l'inscription de Langres et employés séparément dans d'autres textes. La décomposition RIG-ISAMO, très logique du reste, ne paraît donc pas justifiée par les exemples épigraphiques connus jusqu'ici.

La seconde base est un monument fort intéressant, comme on en peut juger par les excellentes gravures ci-jointes, que la Société des antiquaires du Centre a fait exécuter, et qu'elle a bien voulu mettre à la disposition du Comité. Elle porte sur sa face antérieure l'inscription suivante, dont le commentaire, ainsi que je l'ai dit plus haut, a été fait à l'Institut par deux de mes savants collègues :

NVM ☉ AVG  
ET MARTI  
MOGETIO  
GRACCHVS  
AEGNVTIS FIL  
V·S·L·M

Suivant un usage fréquent, la face postérieure présente une couronne de chêne ornée de ses lemnisques et placée entre deux branches de laurier. La première face latérale, celle de droite, montre encore une femme nue à moitié couchée, dont la jambe droite est repliée, tandis que la gauche, brisée à la naissance de la cuisse, devait être allongée. S'appuyant sur sa main gauche, elle paraît recevoir de la droite, qui a également disparu, un objet que lui présente un amour ailé planant au-dessus d'elle; votre correspondant croit reconnaître dans cet objet une corbeille. La face latérale gauche, complètement mutilée, présentait un sujet analogue dont les vestiges se réduisent à un pied droit encore visible dans le bas du tableau et à une jambe gauche appartenant à un petit personnage qui devait occuper, dans le haut, une position aérienne semblable à celle de l'amour sur la face correspondante.

M. Buhot de Kersers, après avoir signalé avec raison la pureté des lignes de ce monument, malheureusement mutilé, fait remarquer que la mise en place, sur la face droite, d'un fragment retrouvé le porterait à croire à l'existence d'organes sexuels masculins; on aurait alors affaire à un hermaphrodite, et non pas à Vénus, dont la présence pourtant serait toute naturelle sur un monument élevé en l'honneur de Mars<sup>(1)</sup>.

En résumé, on ne peut trop savoir gré à la Société des antiquaires du Centre d'avoir conservé à la France un monument d'une aussi réelle importance. Le Comité jugera donc à propos, je l'espère, de recommander au Ministre la demande de subvention que M. Buhot de Kersers lui a adressée au nom de cette société.

P.-Charles ROBERT,  
Membre du Comité.

---

*LES TAPISSERIES DES DUCS DE LORRAINE.*

Communication de M. Émile Molinier.

Les volumes cotés 462 et 463 de la collection de Lorraine, conservée au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, contiennent une série d'inventaires du mobilier qui garnissait tant le château de Nancy que les autres résidences des ducs de Lorraine. Ces inventaires, dont le plus ancien date de 1530 et les plus récents du xvii<sup>e</sup> siècle, contiennent nombre de renseignements précieux sur l'orfèvrerie, les armes, le mobilier, les étoffes. Il serait à souhaiter que l'on pût en publier de nombreux extraits; l'inventaire de la bibliothèque des ducs notamment mériterait de voir le jour. En attendant que ce travail puisse être entrepris, nous voudrions faire connaître quelques extraits de ces documents, relatifs aux tapisseries. La garde-robe des ducs était assez riche sous ce rapport, ainsi qu'on pourra le voir; mais ce qui fait surtout l'intérêt de ces descriptions, c'est qu'une partie de ces tapisseries subsistent encore aujourd'hui: elles font partie du garde-meuble impérial d'Autriche, dans lequel elles sont entrées avec la succession du duc François, l'époux de Marie-Thérèse. L'inventaire des tapisseries appartenant

<sup>(1)</sup> Un moulage adressé au Comité par M. de Kersers depuis la rédaction de ce rapport semble confirmer son hypothèse, tout extraordinaire qu'elle puisse paraître.

au garde-meuble de Vienne a été publié<sup>(1)</sup> et les excellentes planches qui accompagnent ce travail permettent de juger de la beauté des tapisseries rassemblées à Nancy au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas sans intérêt non plus de faire remarquer que quelques-unes de ces tapisseries ont été fabriquées en Lorraine; M. Eug. Müntz a déjà retracé l'histoire des fabriques de tapisseries de Nancy<sup>(2)</sup> et signalé le paiement fait à Frantz, tapissier du duc, « pour le reste de la fourniture qu'il a faicte en la tapisserie de l'*Histoire de Moÿse* »; cette mention se trouve dans le compte du trésorier général pour les années 1565-1566<sup>(3)</sup>. La suite de l'*Histoire de Moÿse* existe encore aujourd'hui et sa marque composée de la double croix de Lorraine vient confirmer ce que le document permettait de supposer. De toutes les tapisseries mentionnées dans les inventaires que nous publions, l'*Histoire de Moÿse* est la seule parmi celles qu'a recueillies le Trésor de Vienne qui porte cette marque; mais le garde-meuble des empereurs d'Autriche est loin de posséder toutes les tapisseries qui se trouvaient encore à Nancy au xvi<sup>e</sup> siècle, et il est permis de penser que parmi ces nombreuses tentures beaucoup avaient été fabriquées en Lorraine; toutefois ce ne fut qu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle que l'industrie des tapissiers prit à Nancy sa plus grande extension<sup>(4)</sup>.

Notre inventaire le plus récent date de 1606 : il s'ensuit qu'il ne nous donne pas la totalité des tapisseries qui furent apportées au garde-meuble autrichien par le duc François. Voici, d'après le catalogue dressé par le docteur Von Birk, la liste de ces tapisseries; nous faisons précéder chaque série du chiffre qu'elle porte dans ce catalogue :

I. Scènes de l'histoire de Moïse, 9 pièces; fabrique lorraine, xvi<sup>e</sup> siècle<sup>(5)</sup>.

II. Scènes de la vie d'Abraham, 10 pièces; fabrique de Bruxelles, xvi<sup>e</sup> siècle. Ces tapisseries portent les armes du cardinal Charles de Lorraine-Vaudémont († 30 octobre 1587).

<sup>(1)</sup> Docteur von Birk, *Inventar der im Besitze des allerhochsten Kaiserhauses befindlichen niederlaender Tapeten und Gobelins*, dans le *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des allerhochsten Kaiserhauses*, t. I, II et III. Vienne, 1883-1885, avec 59 planches photogravées.

<sup>(2)</sup> *Les fabriques de tapisseries de Nancy*, Nancy, 1883, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>(5)</sup> *Jahrbuch* . . . , t. I, p. 215.

III. Scènes de la vie de saint Paul, 4 pièces; monogramme composé d'un S et d'une croix; xvi<sup>e</sup> siècle.

IV. Scènes tirées du livre de Tobie, 8 pièces; fabrique de Bruxelles, xvi<sup>e</sup> siècle.

V. Scènes de la vie d'Alexandre, 11 pièces; fabrique des Gobelins, xvii<sup>e</sup> siècle.

VI. Scènes mythologiques, d'après Coypel, 8 pièces; fabrique des Gobelins. Données le 4 février 1730 par Louis XV au duc François III.

VII. Victoires du duc Charles V de Lorraine, 5 pièces; fabrique de Nancy et monogramme du tapissier Charles Mitté, xviii<sup>e</sup> siècle.

VIII. Histoire de Romulus et de Rémus, 8 pièces; sans marque de fabrique, mais portant différentes marques d'artistes, xvi<sup>e</sup> siècle.

IX. Victoires du duc Charles V de Lorraine, 19 pièces; fabrique de la Malgrange à Nancy, xviii<sup>e</sup> siècle.

XI. Les douze mois, 12 pièces; fabrique de Bruxelles, xvi<sup>e</sup> siècle.

XII. Histoire de Scipion l'Africain, 5 pièces; fabrique de Bruxelles, xvii<sup>e</sup> siècle.

XXIV. Histoire de Diane, 8 pièces; fabrique de Paris, xvii<sup>e</sup> siècle.

XXV. Bergeries, 6 pièces; fabrique de Bruxelles, xviii<sup>e</sup> siècle.

XXVI, XXVII et XXVIII. Armes du duc Léopold et de sa femme Élisabeth-Charlotte d'Orléans, 24 portières; fabrique de la Malgrange ou de Lunéville, signées : F. Josse Bacor, 1719. Quatre d'entre elles ne portent pas de signatures.

XXIX. Arabesques, 2 portières; fabrique de la Malgrange, xviii<sup>e</sup> siècle.

CI. Les travaux d'Hercule, 9 pièces; fabrique d'Audenarde, xvi<sup>e</sup> siècle<sup>(1)</sup>.

CII. Triomphes de Pétrarque, 6 pièces; fin du xv<sup>e</sup> siècle. Légendes françaises en vers.

CV. Les douze mois, 10 pièces; fabrique de la Malgrange, 1728-1736.

Telles sont les pièces que l'inventaire du garde-meuble impérial de Vienne donne comme provenant de François de Lorraine; nous verrons que, parmi les pièces dont la provenance n'est pas indiquée, il en est qui peuvent être identifiées avec certaines tapisseries mentionnées dans les inventaires du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle. Est-ce là une coïncidence fortuite, les mêmes sujets ayant été souvent traités un grand nombre de fois, ou bien faut-il croire qu'à Vienne il y a

<sup>(1)</sup> *Jahrbuch* . . . , t. II, p. 206.

certaines pièces dont on ne peut plus établir authentiquement la provenance? C'est là un point sur lequel on ne saurait être affirmatif, mais toutefois une pareille coïncidence est pour le moins curieuse.

Voici les fragments d'inventaires mentionnant ou décrivant des tapisseries :

I

Année 1540.

Et premièrement :

1. Sept pièces de tapisserie pour la salle.
2. En la chambre de Monseigneur, sept pièces de tapisserie de verdure <sup>(1)</sup>.

II

Année 1552.

Tapisseries de laine.

3. Huit pièces de tapisserie de l'histoire de Jason, de laine et soye <sup>(2)</sup>.
4. Huit pièces de tapisserie de layne et soye de l'Estat de noblesse <sup>(3)</sup>.
5. Huit pièces de tapisserie de layne avec soye, historiée de Lorian et Lauréolle <sup>(4)</sup>.
6. Neuf pièces de tapisserie d'Égiptiens <sup>(5)</sup> et troys banchets, dont il y en a deux cousues ensemble.
7. Six grands tapis veluz de Turquye, plus deux petitz aussi de Turquye.
8. Une couverte de mulet aux armes de Lorraine <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 462, fol. 95.

<sup>(2)</sup> L'histoire de Jason est mentionnée également plus bas sous les numéros 9 et 64 comme étant composée de onze pièces. Il est possible qu'en 1552 la tenture ne fût pas terminée.

<sup>(3)</sup> Mentionné une seconde fois sous le numéro 19.

<sup>(4)</sup> On retrouve plus bas sous le numéro 18 « huit pièces de Leryant ». Nous ne savons au juste de quel sujet il s'agit, ni s'il faut y reconnaître comme l'a fait M. J. Guiffrey, avec un point d'interrogation toutefois, l'histoire de Héro et de Léandre. Dans les tapisseries données en 1528 par le roi de France à Renée de Ferrare figurent également neuf pièces de l'histoire de « Lérian et L'Aureolle. (*Histoire générale de la tapisserie* par J. Guiffrey, E. Müntz et H. Pinchard, *Tapisseries françaises*, p. 81.)

<sup>(5)</sup> Il faut peut-être identifier ces « tapisseries d'Égiptiens » avec les « pièces de carvane (*lisez* : caravane) » mentionnées sous les numéros 20 et 48.

<sup>(6)</sup> Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 463, fol. 73.

III

Fin du xvi<sup>e</sup> siècle; sans date.

La tapisserie estant en la maison de Monseigneur à Nancy.

Premier, neufve tappisseries.

9. Unze pièces du véaige de Calcus comprins ung ciel et trois rabas<sup>(1)</sup>.
10. La neufve bergerie, six pièces.
11. Six pièces de sebillles<sup>(2)</sup>.
12. Neuf pièces où sont les espers<sup>(3)</sup>.
13. Unze pièces de pensées<sup>(4)</sup>.
14. Treize pièces où sont les soches.
15. Huict pièces où sont les fontaines<sup>(5)</sup>.
16. Neuf pièces du prince de Perses<sup>(6)</sup>.
17. Douze pièces où sont les signes, comprins ung ciel et deux ban-  
chiers<sup>(7)</sup>.
18. Huict pièces de Leryant<sup>(8)</sup>.
19. Huict pièces de l'État de noblesse.

(1) Il faut sans doute identifier le numéro 9 avec le numéro 3 et traduire *Calcus* par *Colchos*; on remarquera toutefois qu'il s'agit ici d'une suite composée de onze pièces au lieu de huit, mais il se peut que toute la série n'étant pas placée au même endroit, un certain nombre de pièces aient échappé à l'inventaire de 1552; il se peut aussi que cette tenture ne comptât que huit tableaux à cette première date et n'ait été terminée que plus tard.

(2) Voir aussi n<sup>o</sup> 50.

(3) A rapprocher sans doute des numéros 14 et 46 où nous voyons des *soches* ou *souches*; il s'agit dans les deux cas de pièces de bois, ce qui ne se comprend guère à moins que l'on n'ait voulu désigner ainsi une disposition particulière de branchages dans des *verdures*.

(4) Voir aussi n<sup>o</sup> 47.

(5) Voir également n<sup>o</sup> 49.

(6) Il s'agit ici de l'histoire de Darins et d'Alexandre le Grand, décrite aussi plus bas sous le numéro 76. Le Garde-meuble impérial de Vienne possède aussi une histoire d'Alexandre en neuf pièces (*Jahrbuch*. . . , t. II, p. 184, 185, n<sup>o</sup> LXXII) et une autre en huit pièces (*Ibid.*, n<sup>o</sup> LXXIII). Bien que ces tapisseries ne soient pas rangées parmi celles qui proviennent du duc François, elles pourraient bien venir de Nancy. Les premières sont du xvi<sup>e</sup> siècle et de la fabrique de Bruxelles; les secondes, du xvi<sup>e</sup> siècle également, ne portent pas de marque de fabrique, mais seulement un monogramme composé d'un H surmonté d'un V et d'un I.

(7) Inventoriées également sous les numéros 55 et 74, Garde-meuble de Vienne, n<sup>o</sup> XI (*Jahrbuch*. . . , t. I, p. 225, 226). Ces tapisseries sont du xvi<sup>e</sup> siècle et de la fabrique de Bruxelles.

(8) Voir plus haut n<sup>o</sup> 5.



20. Dix pièces de carvanne <sup>(1)</sup>.
21. Six pièces où sont les sept péchez mortelz <sup>(2)</sup>.
22. Sept pièces de l'empereur Tragens, comprins ung ciel avec les pans.
23. Huict pièces de l'empereur Julianus.
24. Six pièces d'Esterre.
25. Neuf pièces de bancquetz.
26. Trante six grans et moyens tappis de Turquie, comprins ung demy rez et deux vellus.
27. Huict neufves couvertes.

Vieilles tapisseries.

28. Huict pièces de gens d'armes <sup>(3)</sup>.
29. Six pièces croix de Jherusalem <sup>(4)</sup>.
30. Douze pièces de grans rosiers, comprins ung viel.
31. Douze pièces jaulne bortz, comprins ung ciel et quatre que l'on a coppé à servir où l'on voudra.
32. Vingt trois pièces tapisseries de menues verdure tant grandes que petites, comprins deux qui sont chés dame Marie.
33. Huict pièces de cadrans.
34. Treize pièces de jaulne verdure.
35. Quarante huict couvertes, comprins xxv à Condé.
36. Huict petis vieulx tappis.
37. Ung ciel de salle de velour jaulne et satin jaulne.
38. Ung autre ciel de velour jaulne et de damas rouge, en la chambre de Monseigneur.
39. Ung docelet de velour vert et toille d'or, qui estoit en la chambre de feue Madame <sup>(5)</sup>.
40. Huict petis tappiz velluz neuf, achapté à Lyon au retour du veaige de Nice.
41. Deux autres grans tappiz veluz.
42. Encore ung tappiz veluz achapté aux bancquiers.
43. Ung ciel de satin rouge avec des histoires faictes de broderie, que l'on porte le jour du *Corpus Domini* <sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir plus haut n° 6.

<sup>(2)</sup> Ce sont probablement les tapisseries qui figurent dans l'inventaire du garde-muble de Vienne sous le numéro xxv (*Jahrbuch* . . . , t. I, p. 241). La série est complète en sept pièces; elles sont de Bruxelles et du xvi<sup>e</sup> siècle.

<sup>(3)</sup> Inventorié également sous le numéro 65.

<sup>(4)</sup> Voir plus bas le numéro 58.

<sup>(5)</sup> Il s'agit ici de Claude, fille de Henri II, femme de Charles III de Lorraine, morte le 20 février 1575.

<sup>(6)</sup> Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 462, fol. 220.

IV

Sans date; fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Inventaire de la tapisserie estant à la court de Nancy soubz la charge de Jehan, tapissier, portier de la maison.

44. Dix pièces de banquetz bonnes.
45. Huict pièces de Julianus bonnes.
46. Treize pièces des souches bonnes.
47. Unze pièces de pencées bonnes.
48. Neuf pièces de carvanes bonnes.
49. Huict pièces de fontennes, d'une sorte.
50. Six pièces de sibilles.
51. Sept pièces du pressoir.
52. Et cinq pièces de fontennes, d'autre sorte.
53. Huict pièces de jaulnes verdurees où il y a des bestes.
54. Huict pièces d'autre jaulne verdure où il n'y a point de bestes.
55. Douze pièces des signes.
56. Autre deux banchetz.
57. Vingt neuf pièces de grosse estoffe.
58. Dix pièces de croix de Jherusalem.
59. Huict pièces de verdure verte.
60. Neuf pièces de roziers.
61. Neuf pièces d'autres roziers à jaulnes bordures.
62. Douze pièces vieille bergerie.
63. Six pièces d'autre bergerie envoyez en France par Monseigneur.
64. Unze pièces de Calcus envoyez en France par Monseigneur.
65. Sept pièces de gens d'armes.
66. Vingt banchetz servans à pentes de liets.
67. Douze petites couvertes de verdure qui ne valent guères.
68. Six pièces de petites verdurees avec des rozettes d'or servans à la chambre dorée.
69. Huict couvertes de mulets.
70. xxxii tappis vellus grans et moyens bons.
71. Huict petis vielz tappis velluz qui ne valent guères.
72. Ung autre viel tappis aux armes de feue Madame demi redz et demi vellu <sup>(1)</sup>.

(1) Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n° 463. fol. 8, 9.

17 mai 1575 et 22 janvier 1606.

Tapisseries de haulte lisse.

73. Dix pièces de tapisseries de haulte lisse de l'histoire de Moÿse, avec deux devantz de fenestres, faictes de soye fine rehaussée d'or et d'argent, les bordures larges de plusieurs figures rehaussées de mesme. et au fond d'or, l'enclosture des dictes bordures faictes en torty de feuillages et de fleurettes sur un baston de soye cramoisy, au chacune des dictes pièces les armoiries de Sa Majesté de Dannemarek, de Son Altesse et de feue Madame<sup>(1)</sup>.

Ceste tapisserie doit servir à la première tendue du liet de perles cy devant.

74. Douze pièces de tapisseries de haulte lisse où sont les douze mois, remplis d'une grotesque faicte de soye rehaussée d'or et d'argent, le fond de soye cramoisie, la bordure large au fond d'or avec plusieurs sortes de fruitz rehaussez de soye.

Doit servir à la deuxième tendue du liet d'alerions.

75. Sept pièces de tapisseries où est l'histoire de S<sup>t</sup> Paul, faictes de soye fine rehaussée d'or et d'argent à un bord larges de cornes d'abondance plaines de fruitages tenues par petitz ansans<sup>(2)</sup>.

76. Neuf pièces de tapisseries où est l'histoire d'Alexandre le Grand, les figures rehaussées d'un peu d'or, d'argent et de soye, le fond et la bordure de soye jaulne, avec des figures, rehaussée d'or, argent et soye, avec plusieurs fruitages<sup>(3)</sup>.

77. Dix pièces de tapisserie de haulte lisse de l'histoire d'Abraham, re-

<sup>(1)</sup> L'histoire de Moïse porte dans l'inventaire du garde-meuble de Vienne le numéro 1 (*Jahrbuch* . . . , t. I, p. 215, 216); elles sont reproduites en photogravure dans le tome II du *Jahrbuch*. Les tentures n<sup>os</sup> 1, 2, 4, 8 et 9 de cette série portent les armoiries du duc François de Lorraine († 12 juin 1545) et de sa femme Christiane de Danemark († 1590); les numéros 3, 5 et 7 les armoiries de Charles III de Lorraine († 14 mai 1608) et de sa femme Claude, fille de Henri II († 20 février 1575); le numéro 6 porte seulement les armes de Lorraine. Cette série n'était donc pas finie en 1545 quand mourut le duc François. Il n'en subsiste aujourd'hui que neuf pièces. Comme nous l'avons dit plus haut, ces tapisseries sont de fabrication lorraine.

<sup>(2)</sup> Il est probable que cette suite est celle dont quatre pièces encore subsistent dans le garde-meuble de Vienne; ces tapisseries du xvi<sup>e</sup> siècle ne portent pas de marque de fabrique, mais sur l'une d'entre elles se trouve un monogramme de tapisserie composé d'un S entrelacé avec une croix. (*Jahrbuch* . . . , t. I, n<sup>o</sup> III, p. 217, 218.) Voir aussi E. Müntz, *op. cit.*, p. 5.

<sup>(3)</sup> Voir plus haut n<sup>o</sup> 16.

haussées de soye à larges bordures, au chacune desquelles pièces sont deux escussons aux armoiries de Monseigneur le cardinal de Lorraine<sup>(1)</sup>.

78. Neuf pièces de tapiceries de haulte lisse des actz des Apostres, rehaussées de soye à larges bordures.

79. Neuf pièces tapisseries de haulte lisse rehaussées de soye, de jardinages et paysages, la bordure de potz de fleurs de mesme estoffe, au fond de soye jaulne.

80. Huict pièces tapisseries de haulte lisse, rehaussées de soye, de bocages et toutes sortes de chasses, la bordure large de fruictages et figures, au fond jaulne.

81. Cinq tendues de tapisseries de haulte lisse restans des six tendues que le s<sup>r</sup> Barnet a heu charge d'achepter au Pays Bas, en l'an 1598.

82. Six pièces de tapiceries de haulte lisse restans des six tendues de haulteur en bocquages provenantes du s<sup>r</sup> de Pullioy.

83. Seize autres pièces de tapiceries de haulte lisse de trois aulnes et demy de haulteur en bocquages, jardinages et chasses, pour deux tendues, venantes de Monsieur le bailly de S<sup>t</sup> Mihiel<sup>(2)</sup>.

## VI

17 mai 1575 et 22 janvier 1606.

84. Un daiz de tapisserie de haulte lisse à la queue duquel est une arche faicte en prospective, où est l'histoire de Diz et de Proserpine, le tout fait de soye fine rehaussée d'or et d'argent au champ d'or, et au fond du dit daiz est un grand rond en prospective avec plusieurs colonnes, le champ remply d'une grotesque de mesme estoffe que dessus, au champ d'or, avec six pentes de grotesque, mesme ouvrage, les trois du dedans aux franges de soye bleue et crespines d'or, et les trois du dehors frangées de houppes de soye bleue, couvertes de crespines nouées d'or<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> L'histoire d'Abraham en dix tapisseries se trouve au garde-membre de Vienne (*Jahrbuch* . . . , t. I, p. 216-217, n<sup>o</sup> 11). Ces tapisseries de Bruxelles portent en effet les armoiries du cardinal Charles de Lorraine-Vaudémont († 30 octobre 1587); elles sont photographées dans le tome III du *Jahrbuch*.

<sup>(2)</sup> Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n<sup>o</sup> 463, fol. 31 (Inventaire de 1606) et fol. 53 (Inventaire de 1575). Les articles 81, 82 et 83 ne figurent bien entendu que dans l'inventaire de 1606.

<sup>(3)</sup> Bibliothèque nationale, collection de Lorraine, n<sup>o</sup> 463, fol. 27 et 53. Ce daiz est encore à Vienne (*Jahrbuch* . . . , t. II, p. 168, n<sup>o</sup> XLV); il est reproduit dans le tome III du *Jahrbuch*. M. von Birk le considère comme une tapisserie italienne. La pièce principale, le fond du daiz, mesure 4<sup>m</sup> 19 de hauteur sur 2<sup>m</sup> 61 de largeur. Sur un riche soufassement orné de grotesques et de mascarons se dressent deux colonnes corinthiennes, le tout figuré en perspective de façon à produire l'illusion d'un véritable daiz d'architecture. Sous l'arc qui occupe le centre sont assis Pluton

SÉANCE DU 16 JUILLET 1885.

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Barbier de Montault, correspondant du Ministère à Poitiers, adresse une note sur cinq fers à hosties du Poitou, du Périgord et du Barrois. — Renvoi à M. Darcel.

M. Boudurand, archiviste du Gard, à Nîmes, envoie la copie de cinq inscriptions antiques. — Renvoi à M. de Villefosse.

M. Dutilleux, correspondant du Ministère à Versailles, envoie la copie d'un inventaire de l'abbaye de Maubuisson dressé en 1463. — Renvoi à M. Müntz.

M. Bélisaire Ledain, correspondant du Ministère à Poitiers, envoie la photographie de deux statuettes romaines en bronze découvertes en 1883 à Lamairé, canton de Saint-Loup (Deux-Sèvres). — Renvoi à M. Charles Robert.

M. Léon Maître, correspondant du Ministère à Nantes, envoie une notice accompagnée de photographies sur une statue du XIV<sup>e</sup> siècle. — Renvoi à M. Müntz.

M. Léon Morel, correspondant du Ministère à Carpentras, envoie une note accompagnée de dessins sur une épée en bronze et un mors de cheval. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin (Var),

et Proserpine; les angles sont occupés par quatre médaillons représentant les saisons; la date de l'exécution de cette belle tenture est tracée dans les deux angles supérieurs dans lesquels on lit : ANNO 1566; dans deux cartouches on lit l'inscription suivante :

SEX CVM CHARA HABITAT MENSES PROSERPINA MATRE  
SEX CVM DILECTO CONIVGE DITE MANET.

Le plafond du dais et ses bordures ornées de franges sont de la même fabrique que le fond.

envoie une note accompagnée d'une photographie sur une porte du XIV<sup>e</sup> siècle récemment découverte à Toulon. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*L'ancien hôtel d'un lieutenant de la prévôté de Troyes*, par M. Albert Babeau.

*L'importance des temps néolithiques affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin*, par M. de Baye.

*L'abbaye de Maubuisson, histoire et cartulaire*, par MM. Dutilleux et Depoin.

*Deux stèles de laraire*, par M. Flouest.

*De l'origine et de la destination des camps romains, dits Châtelliers, en Gaule et principalement dans l'Ouest*, par M. Bélisaire Ledain.

*Description sommaire de l'église de Rotes*, par M. Veuclin.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BERTRAND lit un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Delort à l'effet d'entreprendre des fouilles. L'objet de cette demande ne paraissant pas suffisamment précis, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de la prendre en considération.

M. LE BLANT lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes à l'effet de poursuivre les fouilles entreprises l'an dernier dans la commune de Montfort, sous la direction de M. l'abbé Andrieu. Les résultats obtenus jusqu'ici permettant d'espérer que de nouvelles recherches pourraient amener d'intéressantes découvertes, le Comité est d'avis d'accueillir favorablement cette demande.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sommaire sur une communication de M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, relative à une découverte récemment faite dans la commune d'Argentré (Mayenne) :

« Dans la carrière du Rocher, exploitée par la Société du charbon minéral de Sarthe et Mayenne, on a trouvé, à une profondeur de

30 centimètres au-dessous du sol, sept objets en bronze de l'époque celtique. Ce sont une pointe de lance, une pointe de flèche avec douille, une autre pointe de flèche faite avec l'extrémité d'un poinçon et à laquelle on a adapté, en place de douille, une languette d'emmanchure percée d'un trou destiné à recevoir un rivet, un poinçon quadrangulaire, une pointe d'épée, un râcloir, un fragment de torques. Ces objets semblent avoir fait partie de l'un de ces dépôts, dits cachettes de fondeurs, ne comprenant que des pièces hors d'usage destinées à être refondues. »

M. DEMAY lit le rapport suivant sur une communication de M. Mireur, correspondant du Ministère à Draguignan :

« M. Mireur a découvert, dans les minutes d'un notaire, l'inventaire après décès des biens de maître Elzéar d'Ecclesia, orfèvre de cette ville. Il adresse au Comité un extrait de ce document rédigé en 1498.

« Notre correspondant a fait porter son choix sur les outils, les marchandises, les objets reçus en nantissement, car maître Elzéar était aussi prêteur sur gages. Sauf par leur désignation empruntée au dialecte méridional un peu latinisé par le notaire, les outils ne diffèrent guère des outils employés de nos jours. La fabrication et le commerce de l'orfèvre consistent en tasses, salières, calices d'argent doré, en chaînes de cou, ceintures, agnus et anneaux d'or enrichis de pierres fines, dont quelques-unes à la vérité sont fausses. En garantie de ses prêts, maître Elzéar accepte d'ordinaire des ceintures ornées, quelquefois des frontiers.

« Une notice dans laquelle M. Mireur donne un aperçu des biens qui n'ont pas trouvé place dans son extrait, maisons, terres, mobilier, vaisselle, habillement, etc., précède sa communication. L'inventaire est curieux et rare; la notice bien faite, tout en laissant quelque prise à la critique. Ainsi, je me permettrai de contredire M. Mireur quand il affirme qu'à cette époque le luxe était exclusivement féminin. Les documents contemporains comme les travaux récents constatent au contraire surabondamment le luxe exagéré des hommes de toute condition sous les successeurs de Louis XI.

« Tout en signalant cette erreur, je ne puis m'empêcher de reconnaître la valeur de la communication et de la notice de M. Mireur. Je conclus donc à leur impression dans le *Bulletin du Comité*<sup>(1)</sup>. »

(1) Voir ci-après, p. 486, le texte de cette communication.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit une note sur une communication de M. Beauchet-Filleau relative à des graffites par lui découverts sur des fragments de vases antiques<sup>(1)</sup>.

M. DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. Huart, conservateur du musée d'Arles, relative à deux inscriptions funéraires trouvées à Arles :

« M. Huart a fait parvenir au Comité les estampages de deux inscriptions funéraires récemment découvertes à Arles, dans le Rhône. Cet envoi est accompagné d'une note explicative qui paraît digne d'être publiée dans le *Bulletin* avec quelques modifications<sup>(2)</sup>.

« Il faut remarquer dans la première inscription que toute la famille porte des surnoms grecs, ce qui est très fréquent à Arles et n'indique pas pour cela une origine servile. Après les enfants, le grand père est nommé dans l'épithaphe; il est enterré avec eux. Il a pour prénom *Pappus* qui signifie vieillard : c'est là sans doute un prénom familier ou plutôt un surnom qui lui était donné dans l'intimité et par lequel on l'appelait ordinairement. C'est à rapprocher du mot *Pupus* qui servait si fréquemment à désigner de jeunes enfants et qui correspond à peu près à notre mot français *bébé*. Le gentilicium *Expentanius* est excessivement rare, on n'en a pas encore signalé d'autre exemple.

« Dans la seconde inscription le nom de famille du père, *Ingenius*, est également peu commun, ainsi que la forme de son surnom *Secundius* (forme de gentilité) duquel est dérivé le surnom de la fille défunte *Secundilla*. »

M. DE LASTEYRIE rappelle qu'il avait été chargé d'examiner quelle suite devait être donnée à une lettre de M. Buhot de Kersers, correspondant du Ministère à Bourges, qui signalait au Comité les dégradations auxquelles étaient exposés les magnifiques vantaux de porte de la cathédrale de Bourges, par suite de l'usage fâcheux qu'on en fait pour y placarder les affiches administratives. M. de Lasteyrie s'est empressé d'appeler sur ce fait l'attention de la Commission des monuments historiques et de l'architecte du monument, M. Paul Boeswillwald. Il est heureux de pouvoir annoncer au Comité qu'il va être fait droit aux réclamations de M. Buhot de

(1) Voir ci-après, p. 483, le texte du rapport de M. de Villefosse.

(2) Voir ci-après, p. 484, le texte de cette note.



Kersers, et que l'architecte de la cathédrale a prescrit l'installation d'un poteau sur lequel seront fixées dorénavant toutes les affiches.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sommaire sur une communication de M. Roman, correspondant du Comité à Picomtal (Hautes-Alpes), relative à des sculptures du XI<sup>e</sup> siècle provenant de l'église de Saint-André de Rosans (Hautes-Alpes). Ces sculptures sont d'un assez beau style, aussi conviendrait-il peut-être de ne les attribuer qu'au XII<sup>e</sup> siècle, car dans une région comme celle des Alpes, éloignée des principaux centres artistiques du moyen âge, on doit toujours craindre de donner aux monuments une date trop reculée. Cette réserve faite, la communication de M. Roman est intéressante et le rapporteur en propose l'insertion au *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une communication de M. Nozot relative au village de Semuy (Ardennes) et aux inscriptions que contient son église. Il y a peu de chose à dire de cette communication qui prouve seulement que le zèle bien connu de M. Nozot ne se ralentit pas. L'église de Semuy est en grande partie moderne, son chevet seul peut remonter à la fin du moyen âge. Elle n'offre d'ailleurs rien de remarquable. Les inscriptions que notre correspondant y a recueillies sont trop récentes pour offrir grand intérêt. Ce sont : 1<sup>o</sup> l'épithaphe de Gille-Joseph Mussan, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Vermandois, pensionnaire du roi, décédé le 7 juillet 1748, à l'âge de 77 ans; 2<sup>o</sup> les épithaphe de Henri-Louis Mussan, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Poitou, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, époux d'Élisabeth Lespagnol, décédé le 15 décembre 1777, à l'âge de 59 ans; 3<sup>o</sup> l'inscription de la cloche du village, qui est ainsi conçue :

L'AN 1779 J'AY ETE BENIE PAR M<sup>R</sup>. J. B<sup>TE</sup>. AIME RICHE, PRETRE  
VICAIRE DE SEMUY. J'AY POUR PARIN M<sup>RE</sup>. LOUIS ADAM LEPAGNOL  
CONSEILL<sup>R</sup>. ECUIER DU ROY CHEVALLIER D'HONNEUR AU  
BUREAU DES FINANCES DE CHAMPAGNE, ET POUR MAREINE  
DAME MARIE ELIZABETH LEPAGNOL DE MUSSAN, DAME DE  
SEMUY, VEUVE DE M<sup>RE</sup> HENRY LOUIS DE MUSSAN CHEVAILLIER  
DE S<sup>T</sup>. LOUIS, ANCIEN CAPITAINE AU REGIMENT DE POITOU-IN-  
FENTERIE, EN SON VIVANT SEIGNEUR DUDIT SEMUY.

J'AY ETE FAITE PAR C. ET J. R. LES ROIS.

(1) Voir ci-après, p. 496, le texte de cette communication.

Il y a lieu de remercier M. Nozot de cette communication qui sera conservée aux Archives du Comité.

M. DE LASTEYRIE communique une série de dessins exécutés par M. Léon de Vesly et de photographies dues à M. d'Estaintot représentant les principaux objets découverts au mois de janvier 1885 dans les fouilles pratiquées à l'intérieur de l'église Saint-Ouen de Rouen pour l'installation d'un calorifère.

M. DE LASTEYRIE communique également une note accompagnée de dessins qui lui a été envoyée par M. Léon de Vesly et qui est relative à des espèces de petites coupoles de briques qui ont été trouvées l'an dernier à peu de profondeur sous le sol du porche de l'église de Cléon (Seine-Inférieure). Il est difficile de dire à quel usage ces petites constructions ont pu servir. Aucun des membres présents à la séance ne connaissant des monuments analogues, le Comité décide que les dessins de M. de Vesly et les observations de M. de Lasteyrie seront insérés au *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. le Secrétaire rend compte des travaux de la Commission des musées archéologiques et propose en son nom d'accorder des subventions aux musées de Bourges, de Brive, de Chalon-sur-Saône, de Chambéry, de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon, d'Hippone et de Sens.

Ces propositions sont adoptées.

M. le Secrétaire donne lecture des questions que la Commission du Congrès de la Sorbonne propose d'inscrire au programme de la Section d'archéologie pour le Congrès de 1886. Après échange de diverses observations, notamment sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à supprimer tout programme et à s'en rapporter à l'initiative des délégués des Sociétés savantes pour alimenter les séances du Congrès, le Comité décide qu'il y a lieu de dresser, cette année encore, un programme et adopte les propositions de la Commission.

Il décide également que tous les mémoires qui devront être lus en séance seront préalablement communiqués à la Section qui don-

(1) Voir ci-après, p. 509.

nera son avis sur les suppressions ou modifications qu'il conviendrait d'y faire.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

NOTE SUR UNE COMMUNICATION DE M. BEAUCHET-FILLEAU.

M. Beauchet-Filleau a adressé au Comité une note sur un fragment de vase sigillé, à couverte rouge, trouvé probablement au Bernard (Vendée) et appartenant à M. Aristide Bellet, neveu de l'abbé Baudry, ancien curé du Bernard, si connu par ses curieuses découvertes de puits funéraires. Sur ce fragment de vase sont représentés des animaux : un cerf(?) un chien(?) une plante à feuille lancéolée(?) Sur l'espace uni qui surmonte le pied du vase on lit les mots suivants tracés avec une pointe très fine : . . . . \ PR<sup>o</sup>CVL<sup>o</sup>S V<sup>o</sup>LMT ; les premières lettres sont brisées.

Telle est la copie que nous transmet notre correspondant. Il est fâcheux qu'il n'ait pas jugé à propos de joindre à son envoi un estampage ou un frottis; il aurait été intéressant de reproduire ce graffiti en fac-similé; l'étude et la lecture en seraient devenues plus faciles. Dans la copie de M. Beauchet-Filleau on reconnaît sans aucun doute le surnom latin *Proculus* avec la terminaison *os*, *Proculos*, terminaison qui appartient à la vieille orthographe latine. La terminaison *os* est fréquente en Gaule dans certains noms propres. A. de Longpérier a écrit à ce sujet un très intéressant article intitulé : *Notes sur la terminaison os dans les légendes de quelques monnaies gauloises* <sup>(1)</sup>. M. Beauchet-Filleau signale quatorze exemples de cette terminaison *os* sur les marques de potiers recueillies dans le département de la Vienne. On peut ajouter qu'on trouve souvent cette terminaison sur les marques de potiers dans toute la Gaule. Sur le fragment de vase découvert au Bernard, l'inscription est tracée à la pointe sèche après la cuisson sur la partie extérieure;

<sup>(1)</sup> *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VIII, 1863, p. 160-168; *Œuvres*, t. III, p. 29-36.

elle ne nous fait donc pas connaître le nom du potier, mais celui du possesseur du vase. Le nom du potier est ordinairement imprimé, à l'aide d'une estampille sur la pâte molle avant la cuisson, ou bien il est tracé dans le moule même du vase et vient par conséquent avec le reste de la décoration.

Le second groupe de lettres, visible après le mot *Proculus*, pourrait appartenir également à un nom propre, quelque chose comme *Volunt[illus]*? Je ne puis proposer cette lecture que sous toutes réserves, n'ayant pas vu le monument.

A cette note sont joints plusieurs estampages d'un graffiti tracé sur une brique découverte dans les fouilles exécutées par M. Beauchet-Filleau dans sa propriété de Potonnier, commune de Soubillé, canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres)<sup>(1)</sup>. Près de la maison d'habitation actuelle il a trouvé une assez grande quantité de tuiles à rebord et mis au jour les substructions d'une salle à sol bétonné au milieu de laquelle il a recueilli un certain nombre de débris de terre cuite chargés de dessins d'entrelacs. La pâte de ces débris est rouge pâle et assez fine; il suppose qu'ils ont dû servir de revêtement pour les murs intérieurs des appartements.

J'ai examiné les estampages de ce grossier graffiti: non seulement je n'en ai pas compris le sens, mais je ne puis y découvrir aucun caractère qui me permette d'affirmer qu'il est antique et qu'il remonte à l'époque romaine.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE,  
Membre du Comité.

---

*INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES TROUVÉES DANS LE RHÔNE, À ARLES.*

M. Grignard, négociant en bois de construction à Arles, recherchant dans le Rhône, à l'aide de deux scaphandres, des pièces de bois perdues dans le fleuve, a découvert en même temps plusieurs objets antiques, entre autres un magnifique chapiteau en marbre dont M. le Ministre a bien voulu doter récemment le musée d'Arles.

Depuis on a trouvé encore, avec quelques autres débris, un cippe

<sup>(1)</sup> Voir la description et le plan de ces ouïlles dans Beauchet-Filleau, *Recherches sur Chef-Boutonne* (*Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 3<sup>e</sup> série, t. I, 1884).

profilé en pierre dure polie, de bonne exécution et très bien conservé, portant l'inscription suivante :

D M  
 TITVS · FLABIVS · GLY  
 CON · POSIT · NATIS · SVIS ·  
 FLABIAE · GLAUCENI · FILIAE  
 VIXIT · ANN · VIII · MESES · III · DIES  
 VII · ITEM · FIL · FLABIO GLYCONI  
 ANN · XIII · MESES · V · DIES · XVII  
 · PAPPO · EXPENTANIO ·  
 DIOCLETI · SOCRO · MEO · AN  
 NORVM · SEXAGINTA ·

*D(iis) M(anibus).*

*Titus Flavius Glycon pos(u)it natis suis :*

*Flaviae Glauceni filiae ; vixit ann(os) VIII, me(n)ses III, dies VII ;*

*Item fil(i)o Flavio Glyconi ; (vixit) ann(os) XIII, me(n)ses V, dies XVII.*

*Pappo Expentanio Diocleti socio meo annorum sexaginta.*

A la troisième ligne, A et V de Glauceni sont liés, MESES répété deux fois est ici pour MENSES; la suppression du N dans ce mot se remarque dans d'autres textes épigraphiques; POSIT est pour POSVIT; les A ne sont pas barrés.

La hauteur totale du cippe, y compris son couronnement demi-circulaire accompagné de deux acrotères, est de 1<sup>m</sup> 60; le dé contenant l'inscription mesure 0<sup>m</sup> 82 en hauteur sur 0<sup>m</sup> 71 en largeur et 0<sup>m</sup> 33 en épaisseur.

Les lettres D M sont inscrites dans chacun des acrotères.

Les lettres sont en moyenne de 0<sup>m</sup> 04; celles de la première ligne, de plus grande dimension que les autres, mesurent 0<sup>m</sup> 05.

Le gentilicium FLABIVS, FLABIA n'est autre que FLAVIVS, FLAVIA, le B étant parfois employé pour le V.

Dans les textes ordinaires, les personnes auxquelles est élevé un monument funèbre sont dénommées en tête de l'inscription, tandis que dans l'espèce celui qui l'érige figure le premier. Cette rédaction cependant n'est pas sans exemple; on la retrouve quelquefois.

Le prénom de *Flavius* est, contre l'usage ordinaire, exprimé en toutes lettres, *Titus*; son surnom est grec, *Glycon*.

Le beau-père de Flavius porte aussi un surnom grec, *Diocles*.

Il faut remarquer aussi que *Pappus*, employé par extraordinaire

ici comme prénom, est un surnom fréquent dans la famille consulaire Æmilia.

La deuxième épitaphe inscrite sur une tablette fracturée, en pierre dure avec encadrement, a été trouvée dans l'autre branche du fleuve formant le delta, vis-à-vis le village de Fourques. En voici le texte :

d                    M  
 // I A E · L · F I L I A E  
 secu N D I L L I A E · A //  
 L · I N G E N V I V S · S E C V N  
 d i l l i V S · P A T E R · E T M E T T I A ·  
 N I C E M A T E R

[D(iis)] M(anibus) . . . iae L. filiae. [Secu]ndilliae, (defunctae) a[un](orum) . . .  
 L. Ingenius Secundillius pater et Mettia Nice mater.

On trouve le gentilicium INGENVIVS dans une inscription de Grenoble reproduite par M. Allmer (*Inscriptions antiques de Vienne*, t. III, p. 140, n° 468).

Les caractères de cette épigraphe ont o<sup>m</sup> o4.

H U A R D ,  
 Correspondant du Ministère.

#### INVENTAIRE DE LA BOUTIQUE D'UN ORFÈVRE DE DRAGUIGNAN EN 1498.

Le document suivant est extrait de l'inventaire général, un peu trop étendu peut-être pour être communiqué en entier, des biens de l'hoirie de M<sup>e</sup> Elzéar d'Ecclesia<sup>(1)</sup>, en son vivant « argentier » à Draguignan, place du Cros<sup>(2)</sup>. C'est l'unique en ce genre que nous

<sup>(1)</sup> Les d'Ecclesia, qui avaient retenu la forme latine de leur nom vulgaire, *De l'Église*, paraissent avoir occupé un rang assez honorable à Draguignan par leur situation sociale et leurs alliances. Bonaventure, un des fils d'Elzéar, y fut notaire et épousa Marguerite de Villeneuve, fille de noble Antoine, des Arcs, veuve d'un notaire de la même localité. (Cf. contrat de mariage du 22 juin 1523, notaire Fabre, minutes Palayoni à Draguignan, année 1552, fol. 164, chez M<sup>e</sup> Langier, notaire.)

D'autres entrèrent dans le commerce ou dans le barreau, et, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, on en rencontre plus d'un avec la qualification de noble. (Cf. notamment actes du 10 juin 1577, notaire Pascalis, fol. 360 v°, chez M<sup>e</sup> Segond, et 10 mai 1588, notaire Arnoux, fol. 597, chez M<sup>e</sup> Langier, tous notaires à Draguignan.)

<sup>(2)</sup> Rénommée aujourd'hui à la principale place, dite du Marché.

ayons trouvé dans nos anciennes minutes notariales dont les premiers protocoles d'ailleurs ne remontent pas au delà du dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle. Rédigé d'une façon sommaire, mais précise et non sans méthode, il offre peu d'obscurités. Les articles y sont mentionnés dans l'ordre suivant : les outils d'abord, ensuite les marchandises, orfèvrerie, joaillerie et bijouterie, enfin les objets reçus en nantissement de prêts par notre orfèvre qui, accessoirement, faisait un peu de banque et aussi le change, selon toutes les probabilités; tout cela dans le même local servant à la fois d'atelier de fabrication, de magasin de vente et de comptoir.

Cet atelier occupait ou était susceptible d'occuper trois ouvriers au moins, puisqu'il comptait trois forges, chacune avec sa grande enclume. Les pièces de l'outillage ne diffèrent pas par le nom et sans doute par la forme de celles encore en usage aujourd'hui. Aussi suffit-il d'ouvrir un dictionnaire moderne pour trouver l'explication de termes techniques dont le notaire s'est borné le plus souvent à affubler d'une désinence latine la forme vulgaire ou provençale, qui s'est conservée dans la langue du métier. Plusieurs, à raison même de cette origine populaire, ne figurent pas dans le Glossaire de Ducange.

A l'exception de cinq tasses, deux salières et cinq petites cuillers, le tout d'argent, et de quelques vases sacrés, les marchandises ne consistent qu'en bijoux, pierres précieuses et articles de parure. C'était évidemment la principale branche de l'industrie et du commerce des orfèvres à une époque de luxe exagéré.

Au contraire, rien de plus élémentaire que l'ameublement des personnes aisées, à en juger par celui même de notre « argentier » qui cependant pouvait passer pour riche, possédant, outre un fonds de commerce important, deux maisons dans les meilleurs quartiers et plusieurs pièces de terre<sup>(1)</sup>. Dans la principale salle de son habitation on ne trouve qu'une grande caisse de noyer, une table à manger, probablement à tréteaux, deux chaires à dossier et trois chaudeliers de laiton<sup>(2)</sup>. La présence de lits entourés de courtines sans doute assez vulgaires, puisqu'on n'en dit pas l'étoffe, révèle seule la

<sup>(1)</sup> Ces détails, de même que ceux qui suivent, sont tirés de l'inventaire de la succession.

<sup>(2)</sup> Nous ne parlons pas de bassines de laiton, de bouteilles? (*pitalphum*), cruches et vaisselle d'étain et autres ustensiles suspendus aux murs ou déposés sur les modestes étagères de cette pièce principale, à la fois cuisine et salle à manger.

chambre à coucher, qui paraît commune à toute la famille et dont cinq coffres, deux plus grands servant en même temps de sièges et d'armoires, constituent l'unique et un peu sévère décoration. La vaisselle était presque toute en étain<sup>(1)</sup>, et c'est dans des plats de ce métal qu'on servait sur la table le rôti et, aux jours de fête, les tourtes domestiques. Comme linge de table, une douzaine de nappes doubles seulement, dont deux longues, de 6 pans environ (1<sup>m</sup> 50) de largeur, et quatre longières, façon de Paris, destinées à suppléer les serviettes absentes<sup>(2)</sup>.

Même simplicité dans les vêtements, qui ne manquaient pas cependant d'un certain confortable : Trois habillements d'homme complets, un de brunette quasi neuf, pour les dimanches et fêtes, et les deux autres de drap de maison, plus deux hoquetons de bon drap de boutique, un manteau d'ostade ou estame et un autre en peau de chamois. Point de linge de corps<sup>(3)</sup>.

Le nombre et la variété des bijoux inventoriés dans la boutique contrastent avec cette austérité des mœurs et des habitudes domestiques. Ce sont patenôtres, *Agnus Dei*, anneaux, bagues, chaînes, croix, cœurs d'or ou de vermeil que l'habileté de M<sup>e</sup> Elzéar d'Ecclesia avait su émailler au besoin, et enfin garnitures de ceintures d'épousées, clous, claviers ou fermoirs et mordants d'argent. On sait que cette dernière parure, mentionnée dans presque tous les contrats de mariage, était généralement portée à cette époque, et on en a une nouvelle preuve par le nombre de celles qui figurent parmi les objets donnés en nantissement. L'orfèvre, qui fournissait aussi l'étoffe, en avait de diverses couleurs et de diverses dimensions, quelques-unes, sans doute à la dernière mode, n'ayant pas plus d'un doigt de largeur<sup>(4)</sup>. Dans l'inventaire des gages, intéressant surtout au point de

<sup>(1)</sup> Les cuillers sont en laiton et au nombre de sept. Il est presque inutile d'ajouter qu'il n'y a, pas plus dans la maison que dans la boutique, trace de la moindre fourchette.

<sup>(2)</sup> Cf., au sujet de l'usage des longières, le rapport de M. Alfred Darcel sur l'*Inventaire du mobilier et des livres d'Avignon Nicolai, archevêque d'Aix en 1443* (*Bulletin du Comité*, année 1882, p. 351).

<sup>(3)</sup> Feu d'Ecclesia possédait aussi un équipement complet d'arbalétrier : salade ou cervière de fer (*testeria*); corselet de fer, à la façon de ceux que portent les Suisses; bonne genestaire, épée, deux arbalètes, l'une avec quatre courroies, l'autre avec un cric et un trousseau (*carquays*) de viretons.

<sup>(4)</sup> « . . . vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la mode chez les femmes revient aux ceintures étroites. » Rapport de M. Alfred Darcel sur l'*Inventaire du château de Coursan en 1482* (*Revue des Soc. sav.*, 7<sup>e</sup> série, t. III, p. 254).



vue de la valeur estimative, nous en remarquons deux, cotées 20 florins pièce, prix minimum, cela va sans dire.

L'assortiment le plus complet et le plus remarquable sans contredit est celui des pierres précieuses. On n'en compte pas moins d'une soixantaine de toute sorte, sans y comprendre celles qui sont enchâssées, plus cinquante-cinq perles et enfin quatre diamants et une pointe (éclat ou peut-être diamant brut). Bien que quelques-unes soient fausses, la collection ne laisse pas que d'être assez riche et d'étonner dans la boutique d'un joaillier de petite ville.

En résumé, l'inventaire dont il s'agit, malgré sa concision, fait connaître d'une façon assez précise en quoi consistait la profession d'un modeste « argentier » du moyen âge, l'objet principal de son industrie et de son commerce, de même que les parures et bijoux le plus à la mode dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, époque où vivait M<sup>e</sup> d'Ecclesia. A ces divers titres, le document appartient à la fois à l'histoire des métiers et à celle des usages et des mœurs.

MIREUR,

Correspondant du Ministère.

*Instrumentum tutelle datæ Bernardini et Honorati ac Catharine de Ecclesia, pupillarum et pupille, filiorum et filie ac coheredum condam honorabilis viri magistri Elziarii de Ecclesia, argenterii, presentis ville Draguiniani habitatoris, cum inventario bonorum eorumdem.*

In nomine Domini nostri Jhesu Christi, amen. Anno a Nativitate felici ejusdem millesimo quadringentesimo nonagesimo octavo et die martis intitulata vicesima quarta mensis aprilis, ejusdem diey hora vesperorum vel circa; causante morte condam Christianissimi principis domini nostri Karoli, Francorum regis et hujus patrie Provincie comitis, et de illius successore in hujusmodi patria Provincie saltem pro notorio vera non habeatur noticia, igitur fuit obmissum regnante<sup>(1)</sup>. Ex tenore hujus veri, validi et publici instrumenti. . . . pateat. . . quod. . . constituta honesta mulier dompna

<sup>(1)</sup> La même formulé est invariablement reproduite dans le préambule de tous les actes du notaire Raphaelis jusqu'au 4 juillet suivant inclusivement (fol. 56). Ce n'est que dans un contrat de mariage du 1<sup>er</sup> août qu'il inscrit enfin le nom de Louis XII (fol. 102 v<sup>o</sup>).

Malheureusement l'extensoire ne contient pas d'acte rédigé dans l'intervalle.

Ainsi, le changement de règne étant arrivé le 7 avril, la nouvelle aurait mis au minimum presque trois mois et peut-être près de quatre pour parvenir au chef-lieu d'une des vigueries de Provence !

Jaumeta Blanquesse, alias Malavesse, uxor relicta condam viri honorabilis magistri Elziarii de Ecclesia, argenterii . . . , in presencia . . . nobilis et egregii viri domini Guillelmi Rascacii, jurium baccalarii et curie regie ville predictae Draguiniani judicis, supra quodam banco fusteo, more suorum majorum pro tribunali sedente ob actum infrascriptum, quem locum pro honestate jam dicte mulieris sibi ellegit et deputavit et eidem domino judici, ut supra seddenti, cum cordis dolore et amaritudine lacrimarumque decursu, dixit et reverenter exposuit, hñs diebus elapsis, dictum magistrum Elziarium de Ecclesia, ejus dilectum virum, sicuti Domino placuit, dies suos in Domino clausisse extremos, relictis sibi. . . . . (*Suit l'acte de nomination tutélaire.*)

Tandem anno quo supra et die ultima mensis predicti aprilis . . . , sit notum quod supradicta dompna Jaumeta tutrix, existens . . . , in presencia . . . domini judicis . . . , suum inventarium continuendo . . . , dixit se invenisse res infra particulariter descriptas, aptas in arte aurifabrarie :

1. Et primo tres angluges<sup>(1)</sup> ferri magnos, aptos ad forjandum.
2. Duos alios parvos angluges, equidem ferri, ad planandum crateres.
3. Tresdecim stampas<sup>(2)</sup>, aptas tam ad faciendum eruces quam zonas.
4. Sex bollas<sup>(3)</sup> ad faciendum cupas calicum sive de calisses.
5. Duos parvos tas<sup>(4)</sup>, aptos ad planandum calices.
6. Quinque ressuglos<sup>(5)</sup>.
7. Septem filieras.
8. Quinque bicornos et unam plumetam<sup>(6)</sup>.
9. Sex triboles<sup>(7)</sup>.
10. Quinque martellos magnos, aptos ad forjar.
11. Novem alios martellos mediocres, aptos ad planandum.
12. Sex martellos parvos.

(1) Forme dialectale du provençal *encluni*, enclume.

(2) Étampe, outil qui sert à étamper, à faire la tête des clous à épingle (Honorat, *Dict. prov. français*).

(3) Coupes (Ducange). Ici ne serait-ce pas simplement : boules servant de matrices ?

(4) Tas, petite enclume portative placée quelquefois sur le même billot qu'une grande (Littre, *Dictionnaire*). Diffère de l'enclume par sa forme carrée.

(5) Ni bas latin, ni provençal. Creusets pour le ressuage ? ou peut-être simplement, par analogie, les récipients pleins d'eau dans lesquels on jette les poussières métalliques recueillies sur l'établi et ailleurs pour séparer l'or et l'argent du cuivre et de l'étain.

(6) Plumette, outil de charron (Mistral, *Tresor dou Felibrige*) ; à l'usage également des orfèvres et des maréchaux ferrants.

(7) Triboulet, cylindre de bois dont l'orfèvre se sert pour arrondir (Littre), ou pour souder les cercles d'argent lorsqu'ils sont forgés et cerclés (Honorat) ; ou encore espèce de barre de fer qui se termine en pointe et qui sert à élargir et à arrondir les bagues (*Idem*).

13. Undecim sisalhas sive talhans, aptas ad sciendum.
14. Quattuor tenalhas a cathena.
15. Quattuor alias tenalhas ponchudas.
16. Quinque compas.
17. Tres brucellas <sup>(1)</sup>.
18. Duas turqueas <sup>(2)</sup>.
19. Unum trapam <sup>(3)</sup>.
20. Novem lapides sanguinos <sup>(4)</sup>.
21. Decem brunissors.
22. Viginti quattuor ferres <sup>(5)</sup>, tam de core <sup>(6)</sup>, quam de lothono, apta (*sic*) ad torsendum cathenas.
23. Quattuor tocas <sup>(7)</sup>.
24. Viginti duo furca (*sic*) que scalpis que burins.
25. Decem magnas limas ferreas.
26. Sexaginta novem ponchons <sup>(8)</sup> parvos.
27. Alios viginti tres ponchons aptos ad faciendum tam zonas quam paternostres.
28. Alios viginti ponchons que porta-pessa <sup>(9)</sup>, que botarolos <sup>(10)</sup>.
29. Duo furca (*sic*) apta a gitar argent, unum magnum et aliud parvum.
30. Duas tenalhas, unam a tirar fil et alia[m] a forjar.
31. Tres balansas.
32. Unum pondus de marc tot complet.
33. Unum trabuchet.
34. Quinque moles <sup>(11)</sup>.
35. Tres soffles.
36. Unum quintale <sup>(12)</sup> cum dimidio de plumbo.
37. Unum seanum sive banc a tirar.
38. Tres brasiers.
39. Sex balansons.
40. Unam passa-limalha <sup>(13)</sup>.

(1) Brucelle, espèce de petites pincettes.

(2) Turquoises, tenailles à plusieurs usages (Léon de Laborde, *Gloss. français du moyen âge*).

(3) Trépan, outil pour percer ou creuser.

(4) Sanguines.

(5) Sortes de mandrins.

(6) Cuivre.

(7) Pierres de touche.

(8) Poinçons.

(9) Porte-pièce ou emporte-pièce.

(10) Bouterolle, outil pour faire les châtons (Littré).

(11) Moules.

(12) Le quintal de Provence est de 40 kilogrammes.

(13) Passe-linaille.

41. Tres parvas serras <sup>(1)</sup>.
42. Unam aysetam <sup>(2)</sup>.
43. Unum pondus unius libre de ponchons, so es las letras per doas beses <sup>(3)</sup>.
44. Tria parva candelabra.
45. Duas rodas fili de ferre.
46. Quattuor grataboyssas <sup>(4)</sup>.

.....  
Item dixit memorata dompna tutrix se invenisse de ipsis bonis, ultra premissa :

47. Primo duos crateres, sive tasseas argenti, martellatas, cum bordo daurato et pede; ponderis trium marcharum argenti fini, demptis media uncia et denariis tribus.

48. Tres crateres, sive tasseas argenti fini, planas, ponderis duarum marcharum et quinque unciarum cum dimidia.

49. Duas salerias argenti martellatas, ponderis quinque unciarum cum dimidia.

50. Quinque parva cloquearia <sup>(5)</sup> argenti, ponderis quattuor unciarum, demptis denariis novem.

51. Unum cordonum argenti, ponderis septem unciarum.

52. Unam pessiam <sup>(6)</sup> argenti, cum auro mistim funditi, ponderis quinque marcharum, dempta una uncia.

53. Unum calicem argenti, ponderis duarum marcharum et trium unciarum, demptis tribus denariis.

54. In garnimentis de chanacuers <sup>(7)</sup> et zonarum argenti undecim uncias, demptis tribus denariis.

55. In diversis et quam plurimis peciis argenti superdaurati duas marcas cum dimidia et mediam unciam.

56. Octo marcas et unam unciam cum dimidia argenti comunis in diversis et quam plurimis peciis.

57. Unam zonam argenteam supradauratam cum fibla et mordenti ac clavis sexdecim, cum testuto <sup>(8)</sup> viridi, ponderis quattuor unciarum cum dimidia et denariorum trium.

58. In peciis argenti malhatis et non malhatis uncias quinque.

<sup>(1)</sup> Scies.

<sup>(2)</sup> Essette, marteau.

<sup>(3)</sup> Serait-ce une forme du provençal *bessoun* (jumeau) pour désigner des lettres jumelles ou conjointes ?

<sup>(4)</sup> Gratte-boësse, brosse de fil de laiton pour la dorure.

<sup>(5)</sup> *Cochlearia*.

<sup>(6)</sup> Lingot.

<sup>(7)</sup> Chaîne à cœur ou ruban, ordinairement de velours noir, engagé dans un coulant en forme de cœur et auquel est suspendue une croix. C'est la Jeannette.

<sup>(8)</sup> *Texuto*, tissu.

59. In billotis appellatis comuniter aurifabrario, unam marcam argenti superdaurati.

60. Plus in certis aliis peciis argenti boni uncias sex, demptis tribus denariis, tam in annullis argenti, una catenata et quam in diversis Agnus Dey, duas marcas et denarios tres.

61. Plus in clavis argenti et annullis ac aliis peciis argenti uncias quinque, demptis tribus denariis.

62. Plus tam in garnimentis zonarum, cascavellis<sup>(1)</sup>, munimentis de chanacuer, Agnus Dei, crucibus, clavis quam diversis aliis peciis argenti supradaurati, duas marcas et quinque uncias cum dimidia.

63. In quinquaginta quinque paternostres de auro, unam unciam, dempto uno ducato.

64. Plus tam in an[n]ullis et crucibus et Agnus Dei quam catenis auri quattuor uncias, demptis tribus denariis.

65. Plus tam in annullis, Agnus Dei, quam in cuers emmalhatis auri, unam unciam.

66. In annullis decem octo auri, in quibus, in septem an[n]ullis illorum sunt duo saphiri, unum album<sup>(2)</sup> et aliud de la tralha<sup>(3)</sup> et tres robini, unus dyamant, una poncha de dyamant, et in aliis sunt tres citrins et tres lapides contrafactas (*sic*) similes hemeradas, duo doblerii sive dobles, unus saphirus contrafacti.

67. Una bagua appellata granat Suriani<sup>(4)</sup> cum tribus perlis.

68. [In] duabus crucibus parvis, in quibus, in una ipsarum sunt quinque spinellas (*sic*) et quattuor perle, in altera vera cruce sunt quattuor granadas et unus saphirus contrafacti cum quattuor perlis; unus bonus parvus saphirus et unus camaiu; que premissa dixit esse ponderis duarum unciarum cum dimidia, demptis tribus denariis, inclusis ipsis lapidibus affixatis.

69. Plus in lapidibus :

I. Duos dyamans parvos, unum calhol<sup>(5)</sup> de rubini et unam parvam turquesam;

II. Duos jassintas, unam parvam et unam magnam;

III. Unum lupam;

IV. Unam lupam<sup>(6)</sup> de hemerauda et unum alium parvum dyamant;

V. Plus unum saphirum album perforatum;

VI. Tres jaspes;

(1) Petits grelots, destinés sans doute aux hochets d'enfants ou *denourets*.

(2) Corindon incolore.

(3) *Talha* (?)

(4) Grenat de Syrie, de couleur foncée, le plus cher de tous.

(5) Caillon, synonyme de pierre (Léon de Laborde, *Glossaire*).

(6) Loupe. Ce mot, dont M. Léon de Laborde ne s'explique pas clairement la signification, est défini par Bescherelle et Littré : pierre précieuse que la nature n'a pas achevée (*Dictionnaires*).

- VII. Quinque cornellinos;
- VIII. Duos parvos paternostres de cornellino
- IX. Quinque obnissos;
- X. Duos agatos;
- XI. Duos amatistos;
- XII. Unum tapasso;
- XIII. Duos crapaudinos;
- XIV. Unum dyamant de Baffos<sup>(1)</sup>;
- XV. Unum balays contrafactum;
- XVI. Decem novem doubles;
- XVII. Unum citrin;
- XVIII. Unam turquesiam de Spagnia;
- XIX. Duos saphiris (*sic*) contrafactos;
- XX. Item quinque granars et duos hemeraudas contrafactas;
- XXI. Quinquaginta quinque perlas, tam grossas quam parvas;
- XXII. Unum lapidem appellatum lopa de saphir;
- XXIII. Unam libram cum dimidia de coralh, tam in magnis brancis, quam parvis;
- XXIV. Plus in branchis coralhi, tam parvis quam magnis, garnitis de argento, mediam libram cum una uncia.
- 70. Unum calicem de lothon, excepta cupa que est argenti et valoris, communi estimatione, florenorum decem.
- 71. Unum alium calicem lothoni, valoris florenorum duorum.
- 72. Unum testut argentatum violetum, largitudinis unius digiti et longitudinis medie canne<sup>(2)</sup>.
- 73. Unum alium tescut (*sic*), largitudinis duorum digitorum et longitudinis medie canne, violetum.
- 74. Plus in tescutis parvis et diversorum colorum et valoris, communi estimatione, florenorum triginta sex, inclusis aliis supradictis.
- 75. Item dixit invenisse tescuta larga novem, figurata octo, et reliquum non figuratum, diversorum colorum.
- 76. Sex paria sive parels de borsetas lothoni<sup>(3)</sup> et valoris florenorum duorum.
- 77. In peciis auri communis, unam unciam cum dimidia, demptis quatuor denariis.
- 78. In pecunia, tam in auro quam in moneta, florenos quadraginta duos; in argento non amonetato, unam marcam, plus unum librum rationis thesaurarie universitatis jam dicte ville Draguiniani. . . . .

(1) Du Bosphore ?

(2) 1 mètre, la canne valant 2 mètres.

(3) Petites bourses en filigrane.

Ulterius dicta domina tutrix dixit reperisse res infrascriptas certorum particularium infrascriptorum pro su[m]mis infrascriptis impignoratas :

79. Et primo, quandam zonam Gilleti Restandi, pro florenis duodecim.

80. Unam aliam zonam Johannis Alliberti, civitatis Forojulii <sup>(1)</sup>, pro florenis quattuordecim.

81. Unam aliam zonam Moneti Cathalani, dicte ville Draguiniani, pro florenis tribus.

82. Duas alias zonas et unam frontieriam Bartholomey Raphaelis, filii condam Laugerii, dicte ville Draguiniani, pro florenis sexdecim cum dimidio.

83. Unum medium scuti magistri Stephani Bovis, calsatarii, habitatoris loci de Modio <sup>(2)</sup>, pro tribus florenis.

84. Unam aliam zonam magistri Petri Sicole, publici notarii dicte ville Draguiniani, pro florenis decem.

85. Plus unam aliam zonam Martini Garetii, hospitis de Trancio <sup>(3)</sup>, pro florenis duobus.

86. Unam aliam zonam uxoris Jacobi Anelli, habitatoris dicte ville Draguiniani, pro florenis sex.

87. Plus unam frontieriam Jacobi Davidis, dicte ville Draguiniani, pro florenis quattuor.

88. Unam aliam frontieriam magistri Petri Pepini, poterii, dicte ville Draguiniani, pro tribus florenis.

89. Plus unam aliam zonam magistri Ludovici Amani, alias Jacomon, dicte ville Draguiniani, pro grossis triginta duobus vel plus.

90. Unam baretam Petri Combe, equidem dicte ville, cum grossis bolhonis, pro grossis decem octo.

91. Plus duas zonas heredum condam honorabilis viri Anthonii Bovis, loci de Rocabrune <sup>(4)</sup>, pro florenis quadraginta.

92. Unos paternostres Johannis Laurencii, dicte ville, pro grossis viginti duobus.

Et plus dicta tutrix dixit reperisse certas pecunias argenti fractas, prout sunt cloquearia argenti et alie menudalhe Honorati Tenque, apothecarii dicte ville, pro florenis viginti quinque.

Quorum pignorum supra expressatorum et descriptorum, pecunie equidem supradesignate dicta dompna tutrix dixit et asseruit illas pecunias fore et esse communes inter quos supra, prout supra.

Protestans, etc.

Acta et publice recitata sunt hec omnia et singula in dicta villa Dragui-

<sup>(1)</sup> Fréjus, évêché, département du Var, arrondissement de Draguignan, chef-lieu de canton.

<sup>(2)</sup> Le Muy, département du Var, canton de Fréjus.

<sup>(3)</sup> Trans, même département, arrondissement et canton de Draguignan.

<sup>(4)</sup> Roquebrune, même département, canton de Fréjus.

miani, ubi supra, videlicet in aula domus primo inventorisate, coram jam dicto domino giudice.....  
et presentibus.....

Et me Stephano Raphaelis, publico notario ville regie Draguiniani, etc.

(Extensoire d'Étienne Raphaelis, 1496-1501, fol. 49-53, chez M<sup>e</sup> D. Laugier, notaire à Draguignau.)

---

SCULPTURES DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE PROVENANT DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ DE ROSANS  
(HAUTES-ALPES).

Le prieuré de Saint-André de Rosans, fondé en 988<sup>(1)</sup>, appartenait à l'ordre de Cluny; il fut l'un des établissements ecclésiastiques les plus considérables de notre région.

L'église est un des spécimens les plus complets et les plus purs de l'architecture de la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans le sud-est de la France et présente tous les caractères que M. Quicherat assignait dans son cours d'archéologie aux églises romano-provençales de cette époque : voûte en berceau largement ouvert; bas-côtés extrêmement étroits et divisés en chapelles par des murs de refend; fenêtres très petites; arcs doubleaux doubles, supportés par des pilastres cantonnés dans leur partie supérieure par des colonnettes engagées supportant une corniche d'une grande richesse de dessin; ornementation générale très soignée. Ce dernier caractère, comme le remarque si judicieusement M. Quicherat, a donné à penser, à une époque où les études archéologiques étaient encore en enfance, que plusieurs de nos monuments méridionaux étaient des temples antiques transformés en églises; cette observation est applicable à l'église de Saint-André de Rosans qui, au commencement de notre siècle, a été considérée comme un ancien temple de Bacchus<sup>(2)</sup>.

Ruinée partiellement pendant les guerres de religion, abandonnée ensuite, alors qu'une simple toiture l'eût sauvée de la destruction, cette intéressante église ne se compose plus aujourd'hui que des deux façades latérales; la voûte, l'abside et la façade principale se sont effondrées. Dernièrement, l'administration municipale de la commune a fait déblayer la nef pour y recueillir des pierres

(1) Bruel, *Chartes de Cluny*, t. III, n<sup>o</sup> 1784.

(2) Ladoucette, *Topographie des Hautes-Alpes*, p. 419.



de taille destinées à la construction d'une maison d'école; heureusement le maire, qui est un homme intelligent et instruit, a fait recueillir et a envoyé à la préfecture de Gap tous les fragments sculptés qui ont été découverts au cours de ce travail et dont voici la description.

Je passe sous silence quelques morceaux de frises figurant des torsades ou des rosaces, pour arriver tout de suite aux cinq fragments plus intéressants sur lesquels sont sculptées des représentations de personnages ou d'animaux.

Le premier groupe se compose de deux fragments de chapiteaux. L'un, qui est très petit, représente saint Pierre debout, tenant de la main droite une clef appuyée sur son épaule et bénissant de la main gauche; à ses pieds un personnage vêtu d'habits ecclésiastiques est agenouillé et joint les mains. La tête du saint est brisée. Je serais porté à croire que cette scène représente le clerc Richaud, fondateur du prieuré de Saint-André de Rosans, aux pieds du saint auquel il a consacré sa donation.

Le second fragment est plus complet; au centre se dresse le sépulcre de Jésus-Christ soutenu par trois colonnettes; le coffre est orné de draperies; le couvercle en forme de toiture est légèrement soulevé et orné de bandes d'imbrications de deux modèles différents. Deux anges sont debout aux deux extrémités du tombeau, et désignent de leur doigt étendu le sépulcre vide; trois saintes femmes s'en approchent; la première est Madeleine, reconnaissable aux longues tresses de ses cheveux, elle fait un geste d'étonnement; derrière elle Marthe, coiffée d'un voile, tient entre ses mains une petite fiole à parfums; Marie Salomé vient la dernière, on ne voit plus que le bas de sa robe et une main qui paraît tenir un objet méconnaissable.

Il est à remarquer que les pieds des personnages ne sont pas figurés, mais que leur extrémité inférieure se perd dans la masse du chapiteau, preuve manifeste que ces sculptures devaient être vues de bas en haut et étaient situées à une certaine hauteur, ce qui a permis au sculpteur de s'éviter un travail qu'il jugeait inutile.

Ces sculptures sont sur un calcaire d'un blanc jaunâtre, très compact et très susceptible d'acquérir un beau poli; elles sont exécutées avec finesse et précision.

Le deuxième groupe de sculptures se compose de trois plaques rectangulaires de schiste noir, en partie brisées, au milieu des-

quelles on a gravé en creux des figures dans des cercles entourés de bordures représentant des inscriptions ou des ornements.

De la première il ne reste que deux faibles fragments; au milieu du cercle était gravé en creux un animal dont il ne subsiste plus que la partie postérieure; sa queue s'enroulait autour de son corps, et les mouchetures de sa fourrure ont été figurées par des croissants. La bordure qui entourait le cercle est d'un assez joli dessin; elle représente des fleurons entr'ouverts, alternativement libres ou circonscrits dans un ornement en forme de cœur. Je joins à cette note l'estampage du seul fragment intéressant de cette sculpture, le second ne contenant qu'un morceau de la bordure.

La seconde plaque est également mutilée, mais comme il en reste six fragments on peut reconnaître sans difficulté le sujet représenté. Au centre est un griffon à la crinière frisée, une patte levée, les ailes dressées et ornées d'imbrications à leur naissance, le corps semé de croissants à queue allongée; au-dessous on lit très aisément, quoique partagé entre trois fragments différents, le mot **GRIFO**. Tout autour, circonscrite par une double ligne en creux, on lit la légende suivante : . . . . ASVBISR . . . . EMISSIME MORSIBVSA . . . . Ces mots sont évidemment les restes d'un vers hexamètre qui pouvait se terminer par ces mots : *morsibus angit*. Je n'ai pas essayé de restituer ce vers, ce qui, cependant, ne me paraîtrait pas impossible.

On n'a retrouvé que la moitié de la troisième sculpture; elle est entourée d'une bordure à palmettes alternativement de deux dimensions différentes. La scène représente un prince couronné, barbu, tourné presque de face, faisant de la main droite un geste d'étonnement et tenant de la gauche un sceptre surmonté d'un fleuron; en face de lui est un personnage imberbe également couronné, tourné de profil; sur son dos est une aile droite et recourbée. Ces deux personnages ne sont pas nimbés; ce ne sont ni des saints ni des anges; l'aile du personnage imberbe et vu de profil est fort différente de celles dont sont ornés les anges gardiens du sépulcre du Christ, dont une photographie accompagne cette note; elle est absolument identique au contraire à celles du griffon sculpté sur le monument que je viens de décrire plus haut.

Je me suis demandé si nous ne nous trouvions pas en face de la traduction, par un artiste du moyen âge, du mythe d'Œdipe et du Sphinx, et si les trois représentations que je viens de décrire

n'avaient pas fait partie d'une sorte de galerie des animaux fabuleux que nous a légués l'antiquité classique, le sphinx, le griffon, la chimère, etc. L'état de mutilation de ces sculptures ne permet pas du reste de se prononcer à cet égard d'une manière catégorique et je pose simplement la question sans tenter de la résoudre.

Ces trois dernières sculptures, c'est plutôt gravures au trait que je devrais dire, sont d'un faire rude et brutal qui n'exclut pas le caractère et le style. L'ornementation des animaux rappelle les traditions orientales et leur donne un aspect assez remarquable.

Les légendes sont en très belles capitales; il faut signaler la forme de l'O, pointu à ses extrémités, de l'R et du B, avec un anneau presque circulaire qui leur donne un aspect tout particulier.

Rien n'a pu m'indiquer dans quelle partie du monument se trouvaient ces schistes sculptés; il est vraisemblable cependant qu'ils étaient placés à l'intérieur, car le schiste est une matière trop friable et trop susceptible de se déliter à la gelée pour avoir pu résister à l'extérieur d'un monument aux intempéries des saisons. Ils n'ont même dû leur conservation depuis le xvi<sup>e</sup> siècle qu'à l'épaisse couche de matériaux de toute sorte qui les a protégés et a empêché leur complète destruction.

J. ROMAN,

Correspondant du Ministère.

---

NOTICE D'UN RECUEIL MANUSCRIT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
SUR L'ART DE LA PEINTURE.

Notre confrère M. Alfred Darcel a communiqué au Comité un volume qui appartient à un des artistes tapissiers de la manufacture des Gobelins et que vous m'avez chargé d'étudier<sup>(1)</sup>. Voici le résultat de mon examen :

C'est un manuscrit in-folio, relié au dernier siècle et qui porte au dos comme titre : *L'art de la peinture*. Il est composé de 715 pages numérotées, et ses différentes parties, pour la plupart écrites de la même main, ont commencé par être des cahiers séparés, puisque plusieurs sont suivis de feuillets blancs numérotés comme les feuillets écrits.

(1) Il a depuis été acquis pour la bibliothèque de l'École des beaux-arts.

Un des feuillets de garde porte deux notes postérieures; la première est ainsi conçue : « Ce recueil est l'ouvrage de Charles-Antoine Coypel, » et la seconde : « Non mentionné dans la *Bibliothèque des Romans*, février 1779; vid. par. (*vide* pareillement?) *Journal de Verdun*, juillet 1752, son éloge par M. de Bougainville. » Le feuillet suivant porte comme titre général : *Réflexions sur la peinture en 1738*. Cette date et l'attribution à Coypel, écrites par l'un des possesseurs, ne me paraissent pas pouvoir être maintenues. Coypel est mort le mercredi 14 juin 1752, et l'une des pièces du recueil, la plus curieuse même, et qui dans le volume est sans date, est une Conférence lue pour la première fois à l'Académie de peinture à la fin de 1755, c'est-à-dire plus de trois ans après sa mort. La réunion des pièces et la reliure du volume sont par là forcément postérieures à 1755.

Les autres pièces sont, comme on va le voir, des analyses et des extraits d'ouvrages imprimés. Or, ils sont d'une bonne main de copiste; j'en ai fait la comparaison avec une lettre autographe de Coypel, et il est facile d'affirmer que l'écriture n'est pas de sa main. Il aurait pu avoir fait ces extraits et les avoir fait recopier. Mais cela n'est pas probable, car les ouvrages analysés, encore aujourd'hui fort courants, l'étaient encore plus au xviii<sup>e</sup> siècle. Coypel était, comme son père, un littérateur en même temps qu'un peintre; il avait des livres, et il ne pouvait pas ne pas avoir ceux-là, sur lesquels il lui suffisait de marquer à la marge les parties qui auraient pu l'intéresser plus particulièrement. La note n'est que l'affirmation d'un possesseur postérieur; elle n'est appuyée d'aucune preuve, et rien ne permet de mettre sur ce travail d'extraits, surtout théoriques, un nom plutôt qu'un autre. Cela vient certainement du monde de l'Académie de peinture; mais, en l'absence de toute indication et de toute trace sérieuse, le plus sage est de s'abstenir et de se contenter d'une notice du manuscrit. Je la ferai dans l'ordre de ses feuillets, sans indiquer un certain nombre de dessins techniquement explicatifs et d'ailleurs sans importance.

I. Pages 1-73. *L'art de la peinture*. Cela vient de l'ouvrage bien connu de Charles Dufresnoy, avec les remarques de M. de Piles. Une mention finale montre que l'édition employée est la troisième, Paris, Nicolas Langlois, 1684.

Pages 73, 74. Notice sommaire sur Dufresnoy.

Pages 75. (Deux feuillets, le second non chiffré). *Réflexions cri-*

*tiques sur le traité de Dufresnoy par Grégoire Huret, etc.*, imprimées en 1678. Le graveur Lyonnais était mort en 1670. Il a publié des livres sur l'optique et sur l'architecture, et sa bibliographie mériterait d'être étudiée, mais ce n'en est pas ici la place.

II. Pages 75 (*sic*)-127. *Réflexions sur la peinture par André Félibien*. Le détail des renvois qui vont suivre se rapportent à l'édition courante de Trévoux, 1727, in-12.

Page 76. Courte notice biographique sur Félibien.

Page 77. De la beauté et de la grâce; 1<sup>er</sup> entretien, I, 83-85.

Pages 78-88. Les principales parties de la peinture; *ibidem*, 92; courte analyse du 2<sup>e</sup> entretien.

Pages 89-99. Les proportions; 3<sup>e</sup> entretien, II, 11-46.

Pages 100, 101. Jules Romain; *ibidem*, 171-187.

Page 102. Sébastien del Piombo, *ibidem*, 198, 199.

Page 103. Jean d'Udine; 4<sup>e</sup> entretien, II, 228, 229.

Page 102 (*sic*). Méthode pour se former.

Page 103 (*sic*). Albert Durer; 4<sup>e</sup> entretien, 302 et suivantes.

Pages 107-108. Quentin Mesius ou Matsys; *ibidem*, 315-320.

Pages 108-118. Proportions et mouvements; *ibidem*, 330-350.

Page 119. De quelle manière un peintre se doit conduire dans son travail; *ibidem*, 336-384.

III. Pages 129-161. *Suite des entretiens de Félibien*; 5<sup>e</sup> entretien, III, 4-56.

IV. *Extrait de la description du tableau d'Alexandre par M. Lebrun*. *Incipit* : « L'École de Florence prenoit un soin si particulier. . . » ; *desinit* : « Ces jours et ces ombres, ces teintes et ces demi-teintes que l'on voit dans la nature sont imités avec un art si merveilleux que l'on doute que, etc. » C'est une œuvre de Félibien qui ne se trouve pas dans l'édition de Trévoux; elle a eu cependant trois éditions. En voici le détail d'après une note de M. Henri Jouin, qui prépare une monographie de Lebrun.

1<sup>o</sup> *Reines de Perse aux pieds d'Alexandre. Peinture du cabinet du Roy*. Paris, 1663, in-4<sup>o</sup> de 34 pages. Les mots : « L'École de Florence. . . » y sont à la page 21. Cette plaquette est une lettre au Roi. Lebrun n'est pas nommé une seule fois par Félibien, qui a signé à la dernière ligne.

2<sup>o</sup> Dans *Description de divers ouvrages de peinture. . .* Paris, 1671, in-12, 31-81.

3° Dans *Recueil de descriptions de peintures*. Paris, 1689, in-12, 25-67. Enfin, dans *Description du château de Versailles et autres ouvrages*. . . Paris, 1696, in-12; mais ce n'en est une quatrième édition qu'en apparence, car le volume n'est en réalité que celui de 1689 avec un nouveau titre.

V. Pages 167-216. *Réflexions sur la peinture extraites du Traité de la peinture par Richardson*. Dans la traduction française de l'ouvrage de Richardson « à Amsterdam, chez Herman Uytwerf, 1728, et se vend à Paris chez Briasson », la partie analysée se trouve au tome I, de la page 27 jusque vers la page 215.

VI. Pages 219-241. *Les tables de Testelin*, 1680. Ce sont les six « tables de préceptes » qui accompagnent autant de discours dans l'ouvrage d'Henri Testelin : *Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et sculpture*. . . Paris, Mabre-Cramoisy, 1680, in-folio. M. Henry Jonin a réimprimé l'ouvrage, p. 141-206 du volume des *Conférences de l'Académie royale*. Paris, Quantin, 1883, in-8°.

VII. Pages 242-247. *Extrait du poème sur la Gloire du Val de Grâce*. Inutile de dire qu'il est de Molière. Depuis le vers 43 :

Une pleine lumière ici nous est offerte,

jusqu'au vers 193 :

Et ce sont des secrets qui ne s'apprennent point.

VIII. Pages 248-259. *Extrait d'un dialogue sur la connoissance de la peinture par Charles Coëpel*. C'est ainsi qu'est écrit le nom dans le titre, tandis qu'on lit *Coypel* à la page suivante avec la vraie orthographe. La faute serait singulière dans un manuscrit formé par Charles-Antoine Coypel, et il n'avait certes pas besoin de faire un extrait d'un ouvrage de son père. C'est « le Discours en dialogue sur la connoissance de la peinture » que Charles Coypel lut à l'Académie dans la séance du 6 juillet 1726 et une seconde fois dans celle du 1<sup>er</sup> décembre 1731. (*Procès-verbaux de l'Académie de peinture publiés par la Société de l'histoire de l'art français*, V, 1883, in-8°, p. 12 et 96.)

IX. Pages 260-316. *Entretien critique et instructif sur la peinture entre un peintre Flamand et un jeune peintre François*. Jusqu'ici il a été facile de reconnaître et de retrouver les sources de notre manuscrit. Ici je dois confesser mon ignorance. J'ai eu beau chercher dans les bibliographies et les catalogues de livres sur l'art, j'ai eu beau

m'adresser autour de moi aux gens les plus versés dans ces matières, et non pas à deux, mais à vingt, nulle part je n'ai eu de réponse. Il paraît pourtant bien étonnant que notre faiseur d'extraits ne se fût pas servi, comme à l'ordinaire, d'un livre imprimé. Si cet entretien est inédit, quoique ce n'en soit pas le texte entier, il mériterait d'être publié. Il est curieux, bien pensé, bien écrit et certainement d'une très bonne main.

Il y a eu en France deux courants dans la critique d'art depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, le côté du dessin classique à la suite de Raphaël et surtout de Poussin, représenté par Fréart de Chambray et Félibien, le côté flamand de la couleur à la suite de Rubens, représenté d'abord par de Piles, après lui par Charles Coypel et, laissant Watteau de côté, par Largillière et même par Oudry. Le titre même de l'*Entretien critique* suffit à indiquer que son auteur est avec les seconds. Si le style n'était du xviii<sup>e</sup> siècle, on croirait entendre de Piles, avec cette différence que le thème est moins esthétique et plus pratique. Ce qui est dit de la manière flamande d'ébaucher, de terminer, comme de conduire les rapports de la couleur et d'en cadencer les harmonies, est encore intéressant aujourd'hui et pourrait être lu avec profit par plus d'un peintre. Malheureusement jusqu'ici je n'en connais pas l'auteur et je vais en donner deux extraits pour permettre au besoin à celui des lecteurs de ce rapport que le hasard peut servir, de pouvoir comparer et de venir apporter la solution de l'énigme.

Voici d'abord le commencement (p. 262) :

« *Le peintre François.* — La conversation que nous eûmes hier me donne une envie extrême de voir les tableaux qui vous arrivent de Flandres. Je m'étonne que vous ne les ayez pas fait apporter avec vous. J'ay été tenté plusieurs fois d'aller dans votre pays voir les ouvrages des peintres et de quelle façon ils instruisent la jeunesse parcequ'il me semble qu'après avoir copié, autant que j'ay fait, les meilleurs maîtres, je devois avoir acquis assez de lumières pour faire un tableau. Il ne me manque plus que de copier des Flamands.

« *Le peintre Flamand.* — C'est ce que vous pourriez faire de mieux. Vous prendriez des connoissances sur la couleur que vous ne trouvez dans aucune École. . . . »

Le second passage, p. 287, donnera mieux idée du ton et de la valeur :

*Le François.* — Mais, Monsieur, quand l'on commence à peindre, il est

impossible de se servir du naturel. Il faut estre instruit de la manière de s'en servir.

*Le Flamand.* — Voilà justement vos préjugés. Vous ne voulez vous servir de la nature que comme votre maître s'en est servi, mais il faut faire cette différence entre les maîtres, que les uns se servent du naturel dans leur goût et leur manière et le déguisent de telle sorte que tout ce qu'ils font paroît être fait de pratique, et que les autres s'en servent simplement, n'entendez pas pour ce qui concerne la composition, mais l'imitation de chaque objet dans sa place. et ces derniers sont les seuls peintres séduisans. Aussi sont-ils fort rares. Je voudrois vous faire mieux sentir ce que je viens de vous dire en vous rapportant une leçon que mon maître m'a autrefois donnée.

Il me dit un jour de peindre des fleurs. J'en fus aussitôt chercher, et je crus faire merveille que d'en apporter de toutes couleurs. Quand il les vit, il me dit : « Est-ce de cette façon que vous voulez apprendre à colorer. Allez, dit-il, chercher un paquet de fleurs qui soient toutes blanches », ce que je fis sur le champ, et, lorsque je les eues posées devant moy, il vint se mettre à ma place, les opposa sur un fond clair et m'e fit remarquer que, du côté de l'ombre, elles étoient très brunes sur le fond, que, du côté du jour, elles étoient de demi-teintes sur le fond, claires pour la plus grande partie, et, pour le clair, qui étoit très blanc dans ces fleurs, il en aprocha le blanc de la palette, qui étoit encore plus blanc. Il me fit voir que, dans ces touffes de fleurs blanches, les clairs touchés de blanc pur ne se voyoient pas en quantité en comparaison des autres feuilles, qu'il y en avoit même très peu. C'est ce qui forme la rondeur du bouquet, et ainsy de tout autre objet, d'où il s'ensuit que ce n'est point en étendant les premiers clairs que l'on peut faire briller les objets, et que ce n'est que par de larges demi-teintes que l'on peut les arrondir. Il me fit ensuite sentir les couches de brun très fortes dans le centre de l'ombre, qui sont des fonds privés de reflets, ce que la plupart des peintres n'osent risquer, quoy que la nature leur montre à chaque instant. « L'on prend, me dit-il, des avantages du côté des ombres; alors on n'est pas obligé de se noyer dans le clair, de l'étendre, ny de le charger de couleurs pour le faire briller. Règle générale dont vous n'avez peut-estre jamais entendu parler; tout ce que vous pouvez faire par le coloris, il ne faut pas le faire par l'épaisseur des couleurs, à cause de la superficie plate sur laquelle vous peignez. » Il me fit mettre deux ou trois sortes de blanc sur la table pour me servir de règle sur la justesse de la couleur.

*Le François.* — Il faut avouer que ce sont là des principes inconnus à tous les peintres françois; du moins je n'en ay jamais entendu parler. . . . »

Après quelques dernières lignes, on remet la partie au lendemain, et le second entretien, quoiqu'il n'y ait dans le manuscrit aucune indication de coupure, commence : « *Le François.* Je crois,



Monsieur, que voilà les tableaux que vous attendez.» Il est ensuite question d'un *Vauvremans*, — c'est la forme constante des Procès-verbaux de l'Académie de peinture quand elle enregistre les gravures de Moyreau, — puis d'une tête de Van Dyck. Je n'analyse pas le détail; si cet entretien n'est pas publié, il faudrait le donner en entier: s'il l'est, il suffirait d'y renvoyer. Enfin, il se termine par ces lignes (p. 316) :

« Mais, en suposant de la bonne foy dans ceux qui se donnent la peine [de faire] cette machine (un fonds d'architecture d'après un petit modèle, avec de petites figures drapées pour avoir les effets de lumière) à laquelle ils donnent le modèle, et que ce soit véritablement dans le dessein d'étudier, que prétendent-ils tirer de là? »

Comme il se trouve dans le manuscrit une ligne de points, ce n'est que la fin de l'extrait et non pas la copie entière de l'entretien.

J'ajouterai que j'ai précisément choisi la remarque sur la peinture du bouquet de fleurs blanches parce qu'on la retrouve ailleurs.

Le *Cabinet de l'Amateur* publié en 1844 et le recueil récent des *Conférences de l'Académie royale* a redonné le discours *Sur la manière d'étudier la couleur en comparant les objets entre eux*, que Jean-Baptiste Oudry a lu à l'Académie le 7 juin 1749<sup>(1)</sup>. L'on n'y trouve pas seulement (p. 389, 390) le même récit que dans notre manuscrit, mais la comparaison des deux textes a plus qu'une ressemblance de fond; toute la première moitié, depuis « Il me dit un jour », est identique dans les termes. L'*Entretien critique* serait-il d'Oudry? Serait-il de son second fils Jacques-Charles (1720-1768), qui fut comme lui de l'Académie et vécut longtemps à Bruxelles avec le titre et la charge de premier peintre du duc Charles de Lorraine? Dans tous les cas, l'analogie de doctrine, de sentiment, d'éducation et d'expérience entre l'*Entretien critique* et la *Conférence* d'Oudry est absolument frappante.

Tout récemment le *Magasin pittoresque* (janvier 1885, p. 23, 24), imprimait sous le titre « Une leçon inédite de Largillière » la même anecdote comme extraite d'un discours académique trouvé par M. Barekhausen dans les papiers du trisaïeul de sa femme, David-Antoine-Arthur de Hauterive, qui était peintre et qui avait étudié dans l'atelier de Restout à Paris et dans celui de Mengs à Rome.

<sup>(1)</sup> *Procès-verbaux*, VI, 1885, p. 166-168.

C'est l'histoire du bouquet de fleurs blanches, dont ce serait la troisième version. Malheureusement, en mettant celui-ci en regard du passage de la *Conférence* d'Oudry, on reconnaît bien vite que, depuis les mots : « Je me souviens là dessus d'un fait qui m'arriva avec cet homme charmant », jusqu'aux derniers : « Mon bouquet, dans tout son pourtour, tenoit sa masse colorée sur son fond, pour ne pas dire brune, et les coups de vigueurs dont je l'avois tapé dans les ombres lui donnoient une force étonnante », c'est identiquement le même texte, si ce n'est que le *Magasin pittoresque* au lieu de *tapé* donne *tassé*, qui ne doit pas être la bonne leçon. De pareilles rencontres ne sont pas possibles, et, sans avoir vu le *Discours académique* conservé dans les papiers du peintre Arthur de Hauterive, il y a peu de doute à avoir que ce ne soit une copie de la *Conférence* d'Oudry qui ne porte pas son nom. De trois récits en voilà deux qui n'en font qu'un. Celui du peintre flamand a des analogies si grandes qu'il pourrait aussi venir de la même main et donne ainsi quelque appui à la supposition que l'*Entretien critique* pourrait bien être d'Oudry, et dans ce cas être inédit; car, si Oudry a certainement écrit, comme en témoignent ses deux *Conférences*, dont l'une ne nous est connue qu'en analyse, on ne sache pas qu'il ait rien imprimé.

Les pages 318-359 sont blanches.

X. Page 360. *Réflexions sur le coloris extraites de divers auteurs.*

XI. Pages 362-381. *Réflexions sur le coloris.* Avec cette mention à la fin : « Traité de peinture par Bernard du Puy de Grez, avocat en Parlement. A Toulouse, 1699, » in-4°. C'est la troisième dissertation (p. 177-248), avec les suppressions de tout ce qui est personnel et descriptif.

XI. Pages 382-390. *Du coloris.* A la fin, le nom de de Piles.

XII. Pages 391-399. *Du clair obscur.* A la fin le même nom.

XIII. Pages 407-412. *Essai sur les principes de la peinture.* A la fin : « Par M. Restout. Lu à l'Académie. »

Pages 415-417. *Sur le dessin.* — Dans ces deux parties l'écriture change; elle est d'une même main, et ce pourrait être l'autographe de l'auteur. Ce qui se rapporte au dessin n'est qu'une suite de notes sommaires transcrites bout à bout. La mention : « lu à l'Académie » permet de fixer la date de l'Essai, qui est formellement postérieur à la mort de Charles-Antoine Coypel à qui, comme on a vu, l'on attribuoit la confection et la possession du manuscrit. On trouve en

effet dans les *Procès-verbaux de l'Académie* <sup>(1)</sup> que la conférence de Jean Restout, alors recteur, fut lue par lui dans la séance du samedi 8 novembre 1755 et, sur la demande de l'Académie, une seconde fois en 1764. On en connaissait l'existence par une mention de la *Galerie française* de 1771. M. de Chennevières, dans le quatrième volume de ses *Peintres provinciaux* <sup>(2)</sup>, consacré aux premiers essais en France de la théorie de l'art, n'en parle que pour en regretter la perte, et elle manque au volume des *Conférences* de M. Jouin. Elle est remarquable non pas seulement parce qu'elle est de Jean Restout, mais surtout à cause des souvenirs de son oncle Jouvenet et aussi de Largillière. Sa date est trop moderne pour que j'en puisse proposer l'impression dans le *Bulletin du Comité*, mais, comme il convient de la sauver et de la faire connaître, j'en ai communiqué le texte au Congrès de la Sorbonne à la Section des beaux-arts, on la trouvera dans le volume de la session de 1885.

Les pages 418-462 sont blanches.

XIV. Pages 463-503. *Reflexions sur la peinture ou explication du traité de M. de Chambray par M. \*\**. A la fin : « Extrait de M. Tardif. »

XV. Pages 504-541. *Réflexions sur la lumière*. Incipit : « Le sens nous apprend qu'il y a deux sortes de lumière. » Desinit : « Il ne faut pas s'étonner si la réfraction des rayons ne s'augmente pas dans la même proportion que la densité et l'obliquité. » A la fin : « Extrait du traité sur la lumière par le docteur de La Chambre, conseiller du Roy en ses conseils et son premier médecin ordinaire. A Paris, chez Jacques Dallin, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Étienne, en 1662, in-4°. »

XVI. Pages 544-559. *Remarques sur les estampes et sur les signes par lesquels les peintres et les graveurs ont désigné leurs ouvrages*. Incipit : « Pour garder de l'ordre. . . » ; à la fin la marque de « Rivera (*sic*) dit l'Espagnolet ». C'est un extrait abrégé de Florent Le Comte, *Cabinet des singularités*, Paris, 1699, I, 2<sup>e</sup> partie, p. 160-283.

XVI. Page 560. Courte note, ajoutée au commencement de ce siècle, sur Hollar, Pierre Lombard et le volume des Géorgiques et pastorales de Virgile, du poète anglais Dryden, édition de 1697.

Les pages 562-589 sont blanches.

XVII. Pages 590-597. « *Opticæ axiomata, definitiones, notæque utiles ad usum pictoris accommodatæ*. Labor improbus omnia vincit. »

(1) Tome VI, 1885, p. 429.

(2) Pages 276-277.

A la fin : « Excerpta ex libris decem *Opticæ* Vitellionis, Thuringo-Poloni, auctis et instauratis a Federico Risnero. Basileæ, ex officina Episcopiana per Eusebium Episcopium anno MDCLXXII ».

Les pages 598-601 manquent. Les pages 602-609 sont blanches.

Pages 610-668. Seconde et plus considérable lacune de vingt-neuf feuillets ou cinquante-huit pages. Elles devaient être intéressantes, puisqu'elles ont été arrachées, car il est à croire qu'elles étaient écrites; si on les avait ôtées comme papier blanc, pourquoi en aurait-on laissé tant d'autres dans le reste du volume?

XVIII. Pages 669-695. « *Opticæ axiomata, definitiones et notæ ad usum pictoris.* » Extrait non achevé puisqu'il se termine par un titre : *De refractione*, qui n'est suivi d'aucun texte.

XIX. Pages 697-698. *La balance des peintres*. C'est l'œuvre bien connue de Roger de Piles, qui a eu de son temps et au XVIII<sup>e</sup> siècle une célébrité bien peu justifiée.

Pages 699-702. Lacune. Les pages 703-714 sont blanches.

XX. Page 715. *Table des matières contenues dans ce livre*. D'une écriture plus moderne. Elle est fort incomplète et ne donne pas les titres, mais, selon l'ordre des pages, les matières traitées. Ainsi : « Préceptes du beau, p. 1. — Mesures du corps humain, p. 13, etc. » Voici les deux dernières mentions : « Sur les estampes, p. 546. — La balance des peintres, p. . . . » La table n'indique donc pas ce qu'il y avait dans la grosse lacune des pages 610-668.

En somme ce manuscrit, qui ne vient pas de Coypel, vient de quelque autre peintre de l'Académie. Il y en a eu un certain nombre qui se sont préoccupés de théorie et d'études vraiment techniques. La présence du discours de Restout ferait penser à lui plutôt qu'à tout autre, si les lacunes qui pouvaient contenir les éléments d'une autre solution n'empêchaient de proposer une opinion avec quelque certitude. Quant à la valeur même du recueil, la plus grande partie est sans utilité pour n'être que des extraits de livres très connus. Les deux seules choses intéressantes sont la *Conférence* de Jean Restout et l'*Entretien critique*. Celui-ci aurait de l'importance si l'on était bien sûr qu'il fût inédit, mais encore, dans ce cas là, serait-il désirable d'en retrouver une copie manuscrite qui en donnât le texte complet et qui nous apprît s'il est d'Oudry ou s'il est d'un autre.

ANATOLE DE MONTAIGLON,  
Membre du Comité.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Montaignon.

L'Académie d'Hippone, à Bône, adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Schlumberger.

La Société philomathique de Verdun adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Charles Robert.

La Société des antiquaires de l'Ouest adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Berthomieu, correspondant du Ministère à Narbonne, envoie l'estampage d'une inscription wisigothique récemment découverte à Narbonne. — Renvoi à M. Le Blant.

M. Bondurand, archiviste du Gard, adresse une note sur quatre inscriptions de Saint-Trophime d'Arles. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Cournault, membre non résident du Comité à Malzéville, près Nancy, envoie une notice sur des découvertes archéologiques faites sur le territoire de Ludres, arrondissement de Nancy. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Duhamel, correspondant du Ministère à Avignon, envoie copie d'un extrait de l'inventaire du mobilier du cardinal de Brogny. — Renvoi à M. Alfred Darcel.

M. de Grandmaison, membre non résident du Comité à Tours, envoie une note sur la manufacture de tapisserie établie à Tours en 1613. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), envoie un compte rendu de ses fouilles au Mont-de-Hermes, en 1885. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, adresse une note sur des fouilles récemment faites à Bulles (Oise). — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. de Martonne, archiviste de la Mayenne, rend compte de découvertes archéologiques récemment faites dans la Mayenne. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Lucien Merlet, membre non résident du Comité à Chartres, envoie copie d'un compte de la Chapelle du roi pour 1581. — Renvoi à M. Demay.

M. Mireur, correspondant du Ministère à Draguignan (Var), envoie une note sur l'étymologie du nom d'Availles. — Renvoi à M. Longnon.

M. Roman, correspondant du Ministère à Picomtal, près d'Embrun, envoie copie d'un inventaire des meubles du château de Rouen, en 1581, et le dessin des contre-sceaux des dauphins Humbert I<sup>er</sup> et Jean II. — Renvoi à M. Demay.

M. le Secrétaire communique à la Section divers documents dont la Commission de Tunisie demande l'impression. — Renvoi au Comité de publication.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Silex préhistoriques de la station de Chelles. — De la pseudo-taille des silex de Thenay*, par M. d'Acy.

*Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne*, par M. Joseph de Baye.

*Description archéologique du canton de Nesles*, par M. Duhamel-Décéjean.

*Les saintes reliques de la chapelle du château de Monosque*, par M. l'abbé Féraud.

*Étude sur les bornes anciennes et examen des monuments mégalithiques du Barrois. — Notes sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois*, par M. Maxe-Werly.

*Recherches sur le nom de Comeranum et sur l'attribution de ce nom à Boiscommun*, par M. Gabriel Simon.

*Histoire abrégée et populaire de la ville d'Herment, en Auvergne*, par M. Ambroise Tardieu.

*Saint Taurin et sa coudre à Saint-Aubin de Gisai*, par M. Veuelin.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque

des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Alexandre BERTRAND lit un rapport sur une communication de M. Morel, correspondant du Ministère à Carpentras, sur les dernières découvertes d'antiquités faites dans le département de la Drôme<sup>(1)</sup>.

M. DARCEL fait un rapport sur un inventaire de la sacristie du prieuré de Saint-Pierre de Mâcon au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, communiqué par M. Armand Bénét, correspondant du Ministère à Caen :

« Cet inventaire est à peu près daté par un acte qui le précède et qui a été passé au mois d'avril 1413 (n. st.) entre Guillaume de Salornay, sacristain, et Édouard de Chalis, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, auquel était affermé, conjointement avec Jean Butard, prêtre, l'office de marguillier. Le sacristain donne quittance au chanoine d'une somme qu'il a dû payer en compensation d'un vol de 900 écus commis dans le trésor de Saint-Pierre. »

Quant à l'inventaire en lui-même, il ne fournit guère de renseignements que l'on ne connaisse par d'autres documents analogues, mais il présente d'assez grandes difficultés d'interprétation qui paraissent provenir pour la plupart de mauvaises lectures. M. Darcel signale bon nombre de passages où l'inexpérience de l'auteur de la copie envoyée au Comité se montre avec évidence. M. Bénét n'a certainement pas pris la peine de copier ou tout au moins de collationner lui-même ce document. Or le Comité a le droit de demander à ses correspondants d'établir convenablement les textes qu'ils désirent voir publier dans le *Bulletin*. En conséquence, le rapporteur propose de déposer simplement ce document aux Archives.

M. DARCEL fait un rapport sommaire sur une communication de M. Barbier de Montault relative à des fers à hostie recueillis dans les églises de Gourgé (Deux-Sèvres), Pontours (Dordogne), etc.

« L'auteur de la communication déclare lui-même que les cinq fers à hosties du xiii<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle dont il envoie des estampages, des moulages ou des épreuves au Comité ne méritent pas d'étude détaillée.

« Ainsi qu'il le dit, ceux du xiii<sup>e</sup> siècle, plus profondément gravés,

(1) Voir ci-après, p. 518, le texte de ce rapport.

sont aussi les mieux conservés. Ajoutons que ce sont ceux qui présentent le caractère le plus décoratif. L'épreuve en pain à chanter du moule appartenant à l'église de Gourgé (Deux-Sèvres) est remarquable à cet égard, surtout dans les petites hosties. Le fleuron qui domine le monogramme est d'une grande allure. Nous signalerons surtout celui en forme de fleur de lis tronquée dans le bas. L'une des deux hosties du moule de l'église de Pontours (Dordogne), qui représente le Christ en majesté, d'une exécution assez barbare, est curieux par le manque de la croix dans le nimbe et surtout par l'arrangement des coussins sur lesquels le Christ est assis et pose ses pieds. Mais ces objets sont tellement altérés dans leur forme qu'il faut une certaine bonne volonté pour y voir, après M. Barbier de Montault, les choses que nous avons dites.»

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport sur diverses inscriptions communiquées par M. Bondurand, archiviste du Gard, à Nîmes <sup>(1)</sup>.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une communication de M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin (Var), relative à une porte d'église du XIV<sup>e</sup> siècle récemment découverte à Toulon, dans la démolition d'une caserne construite sur l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicains.

«La ville de Toulon, dit M. Rostan, dans un but de salubrité publique, a fait déblayer le derrière du chœur de la cathédrale et démolir une immense caserne qui portait le nom de *caserne du grand couvent*, parce qu'elle occupait depuis la Révolution les anciens bâtiments du couvent des Dominicains, fondé au XIV<sup>e</sup> siècle.

«Pour transformer les bâtiments claustraux en caserne et les affecter au logement des soldats, il avait fallu nécessairement leur faire subir des modifications considérables et changer la disposition des salles. Aussi les travaux de maçonnerie avaient dû englober et faire disparaître des fragments d'architecture qu'on ne soupçonnait pas.

«Aujourd'hui on a retrouvé dans les déblais, au milieu de la maçonnerie moderne, une porte du XIV<sup>e</sup> siècle, d'un beau caractère architectonique et dont le souvenir s'était perdu.

«Cette porte, dont les voussures sont supportées par une série de colonnettes à chapiteaux élégamment fouillés, est parfaitement conservée.

(1) Voir ci-après, p. 515, le texte de ce rapport.



« Comme elle doit nécessairement disparaître, l'administration municipale, dans le but d'en assurer la conservation, l'a offerte à M. le curé de la cathédrale, pour être employée comme porte latérale à cet édifice. Mais le transfert de cette porte exigerait des frais considérables, et la fabrique de cette église n'étant point en mesure de faire cette dépense, n'a pu, à son très grand regret, l'accepter.

« Il serait regrettable, ajoute avec raison M. Rostan, que cette porte, souvenir d'une époque qui a laissé peu de monuments dans cette région de la France, ne pût être conservée. Aussi notre correspondant prie-t-il le Comité d'intervenir auprès de qui de droit pour sauver cet intéressant spécimen de l'architecture dominicaine au *xiv<sup>e</sup>* siècle, et, pour que l'on puisse juger de la bonne conservation de cette porte, il a pris soin d'en envoyer une photographie.

« Malheureusement le Comité n'a aucun moyen effectif de répondre aux vœux de M. Rostan. Il ne peut que signaler cette découverte à la Commission des monuments historiques et au service des édifices diocésains, et appeler l'attention de ces deux administrations sur l'intérêt qu'elle présente. »

Le Comité s'associe aux conclusions de ce rapport et décide que la photographie envoyée par M. Rostan sera transmise à la Commission des monuments historiques.

M. MÜNTZ lit un rapport sur une note de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, relative à une statue de la Vierge conservée dans l'église de Pornic (Loire-Inférieure).

« M. Léon Maître attribue cette statue au *xiv<sup>e</sup>* siècle. Elle présente cette disposition singulière, qu'elle contient à la hauteur de la poitrine une cavité qui s'ouvre par derrière entre les omoplates et qui est fermée en avant par un œil de verre semblable à ceux des ostensoirs. Il résulte de deux textes recueillis par M. Maître que cette statue servait de tabernacle. »

Cette particularité est curieuse à signaler. La note de M. Maître est courte, le rapporteur en propose en conséquence l'impression dans le *Bulletin*.

M. DE LASTEYRIE s'associe aux conclusions du rapporteur, sauf sur un point. Il ne croit pas que cette Vierge puisse remonter au *xiv<sup>e</sup>* siècle. Si vraiment elle était aussi ancienne, il serait disposé à croire que la cavité destinée à servir de tabernacle n'y a été pratiquée qu'assez longtemps après; car ce n'est pas au *xiv<sup>e</sup>* siècle qu'on

aurait eu cette singulière idée de placer le Saint-Sacrement dans le corps même de la Vierge, cela ne peut être qu'à cette époque de pieux réalisme où l'on ne craignait point de montrer l'Enfant Jésus dans le ventre même de sa mère, c'est-à-dire à la fin du xv<sup>e</sup> ou au xv<sup>e</sup> siècle. Mais M. de Lasteyrie pense que cette statue remonte tout au plus au milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Son apparence, il est vrai, est assez archaïque, mais on ne doit point s'en étonner, car on sait que la Bretagne a toujours été fort en retard, au point de vue de l'art, sur le reste de la France.

M. MÜNZL lit un rapport sur un inventaire des meubles de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale ou de Maubuisson, dressé en 1463 et communiqué au Comité par M. Dutilleux.

« Ce document offre un grand intérêt. Les objets qui y sont décrits sont aussi importants que variés. On y remarque de nombreuses pièces d'orfèvrerie, des vêtements liturgiques, des manuscrits, et d'autre part le rédacteur de l'inventaire a pris soin de noter jusqu'aux moindres particularités des joyaux qu'il était chargé d'inventorier. Ses descriptions sont assez précises pour que M. Dutilleux ait pu retrouver trois de ces joyaux, dont il adresse des photographies au Comité, parmi les objets composant le petit musée annexé à la bibliothèque communale de Versailles. » M. Müntz propose le renvoi de ce document à la Commission des inventaires. — Adopté.

M. Charles ROBERT lit un rapport sur une découverte d'objets en bronze de l'époque romaine, faite à Lamairé (Deux-Sèvres), et signalée au Comité par M. Bélisaire Ledain, correspondant du Ministère à Poitiers.

« Il existe à Lamairé des ruines romaines qui ont fourni depuis plusieurs années des tombes de pierre en forme d'auge. On a trouvé récemment sur le même point divers débris antiques, des poteries rouges, des monnaies impériales du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle, et enfin deux statuettes de bronze dont la photographie est jointe à la lettre de M. Ledain.

« Ces statuettes, bien conservées, mais d'un style médiocre, représentent l'une un cerf dont les bois sont peu développés, l'autre un Mercure debout, la chlamyde sur l'épaule gauche, coiffé du pétase, chaussé des talonnières et portant d'une main une bourse pleine, de

l'autre une patère. On sait que les statues de Mercure sont en Gaule d'une abondance qui justifie l'observation de César, lorsqu'il dit en parlant de nos pères : «Mercurium præcipue colunt.»

«La découverte de Lamairé n'a donc pas grande importance au point de vue des objets qu'elle a mis au jour, mais elle nous fait connaître une nouvelle localité antique à porter sur la carte de la Gaule romaine.

«Il y a lieu de déposer aux archives la lettre de M. Ledain et la photographie qui l'accompagne.»

La séance est levée à 4 heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

*RAPPORT DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE SUR CINQ INSCRIPTIONS ANTIQUES  
RELEVÉES PAR M. BONDURAND.*

M. Bondurand, archiviste du Gard, a adressé au Comité les copies de cinq inscriptions antiques relevées par lui dans ses tournées d'inspection d'archives en 1884 et 1885; il les croit inédites.

Tant que le recueil complet des inscriptions de la Gaule, classées topographiquement, n'aura pas vu le jour, il sera très difficile d'affirmer qu'une inscription est publiée ou non, surtout quand il s'agit, comme dans l'espèce, d'inscriptions funéraires sans importance, ne contenant ni un titre ni une formule digne d'attirer l'attention. La quantité considérable de volumes qu'il faut manier pour faire la moindre recherche de ce genre est une entrave à ces vérifications. On constate chaque jour une progression constante dans la création des revues locales : c'est un bien et un danger en même temps. Pour une science comme l'épigraphie latine, qui ne peut avancer que par des études d'ensemble et par la comparaison des monuments, les *Corpus* sont indispensables. Les recherches bibliographiques entraînent une perte de temps énorme que les travailleurs voudraient éviter. Nous appelons donc de tous nos vœux l'apparition du *Corpus* des inscriptions latines de la Gaule.

I. — La première inscription adressée par M. Bondurand a été copiée par lui dans le mur de l'église d'Aramon-sur-Rhône

(Gard). L'encadrement est très élégant; les lettres sont de bonne forme :

D            M  
L · CORN · SVPERSTITIS  
E · POMP · FVSCAE  
VXORIS  
L · CORN · ROMANIO  
E · L · CORN · IANVARIS  
PATRONO

*D(ius) m(anibus) L(ucii) Corn(elii) Superstitis et Pomp(eiae) Fuscae uxoris, L(ucius) Corn(elius) Romano et L(ucius) Corn(elius) Ianuaris patrono.*

Cette inscription n'est pas inédite; elle est reproduite dans les inscriptions d'Arles du P. Dumont, pl. XXV, n° 175\*, sous ce titre : *Hors d'Arles et qu'on dit en être*. Elle se trouvait déjà à Aramon à la fin du siècle dernier, ainsi que l'indique le savant minime.

Le monument a été élevé par deux affranchis à leur patron L. Cornelius Superstes et à sa femme Pompeia Fusca. Les deux affranchis dont les noms serviles étaient *Romanio* et *Januaris* ont gardé ces noms d'esclaves comme surnoms après leur affranchissement; en arrivant à la liberté ils ont reçu de leur patron un prénom et un nom de famille identiques à ceux que le patron portait lui-même, *L. Cornelius*. C'est la règle ordinaire pour les noms des affranchis.

Il pourrait y avoir doute sur la transcription du gentilicium de la femme, *Pomp[eia]* ou *Pomp[onia]*. On sait qu'il n'était pas dans les usages d'abrégér les gentilices; on le faisait rarement, et seulement quand il s'agissait d'un nom de famille fort connu, que tout le monde pouvait compléter, comme par exemple celui des empereurs ou des plus illustres Romains : IVL = Julius, CL = Claudius, FL = Flavius, AEL = Aelius, CORN = Cornelius. Le nom Pompeius, abrégé par POMP, me paraît rentrer dans cette catégorie; il se retrouve du reste en toutes lettres à Nîmes et dans les environs<sup>(1)</sup>.

Le gentilicium Cornelius est également assez fréquent dans la même région<sup>(2)</sup>; on peut le lire au musée de Nîmes sur une autre inscription trouvée aussi à Aramon<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes*, nouvelle édition, 1875, t. VII, p. 393, n° XLVI : CNV POMPEIVS; et à Gajan, près de Nîmes, *ibid.*, n° XLIX : QV POMPEIVS, etc.

<sup>(2)</sup> *ibid.*, t. VII, p. 315, n° LXXVI; p. 393, n° XLVIII; p. 448, n° XXXIV; p. 459, n° CI; p. 533, n° XL, etc.

<sup>(3)</sup> Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n. 216.

II. — La deuxième inscription, relevée à Aramon comme la précédente, a été publiée par Ménard<sup>(1)</sup> d'après le manuscrit de Guiran et par le P. Dumont, pl. XXV, n° 174\*, sous la même mention que la précédente. La copie de notre correspondant me paraît cependant bonne à reproduire à cause des accents dont il a pris note :

M Á N I B V S  
Q · R V T I L I E · V E L P I S  
A T I M É T V S · L ·

*Mamibus Q(uinti) Rutili(i) Evelpis(t) Atimetus U(ibertus).*

C'est encore un monument élevé par un affranchi. Le surnom romain *Euhelpistus* ou *Evelpistus* est très connu : le point qui sépare les lettres EV à la ligne 2 est mal placé ; il devrait être avant la lettre E. L'erreur provient du lapicide ou du transcritteur.

III et IV. — Les inscriptions III et IV ont été copiées à Barjac. Toutes deux sont également connues ; elles ont été publiées par Eug. Germer-Durand en 1869<sup>(2)</sup>.

Sur la première, relevée « dans le bûcher de la mairie », M. Bondurand lit à la ligne 2 : T · I V L I V S H E L I S, tandis que la copie de Germer-Durand porte : L · I V L I V S · H E L I S. Le surnom *Helis* est rare. « Lettres dégradées par de nombreux coups de pierre. Hauteur du cippe, 1<sup>m</sup>, 10 environ. »

Sur la seconde, relevée « dans le mur de la terrasse du château », Germer-Durand a noté les accents que M. Bondurand n'a pas remarqués. « Une longue exposition aux intempéries fait soulever la surface de la pierre. Rinceau de feuillage pour encadrement. Hauteur du cippe, 0<sup>m</sup>, 70 environ. »

V. — La cinquième et dernière inscription est conservée au musée de Bagnols-sur-Cèze. Elle est ainsi conçue :

HICREQVES  
FRNRFLVLEO  
ALDMQVI  
OBITINXPO

<sup>(1)</sup> *Histoire de la ville de Nîmes*, t. VII, p. 472, n° IX.

<sup>(2)</sup> Eug. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année 1869*, second semestre, p. 19-21.

M. Bondurand fait suivre sa copie des réflexions suivantes :

« L'inscription chrétienne de Bagnols pourrait être, en raison de sa formule finale, rapportée au vi<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup>. Il est aisé de la lire :

*Hic requies(cit) fr(ater) n(oste)r Fulco Ald(e)m(arus)? qui obi(i)t in Chr(ist)o.*

« D'un autre côté, la formule initiale *hic requiescit* tendrait à faire attribuer l'inscription de Bagnols au v<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup>. La coexistence, dans cette inscription des formules *hic requiescit* et *obiit in Christo* crée une difficulté que je n'ai pas qualité pour trancher. Il est probable qu'il y a lieu de prendre une sorte de moyenne entre les périodes respectivement caractérisées par ces formules. »

Je ne puis partager l'avis de M. Bondurand; ce texte ne me paraît pas aussi ancien qu'il le pense; il doit remonter au xi<sup>e</sup> ou au xii<sup>e</sup> siècle. L'examen de l'inscription appartient donc à ceux de nos confrères qui s'occupent du moyen âge <sup>(3)</sup>.

---

#### ANTIQUITÉS DIVERSES DÉCOUVERTES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

(Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une communication de M. Léon Morel.)

M. Léon Morel, notre correspondant du département de la Marne, actuellement receveur des finances à Carpentras, envoie le dessin d'une épée de bronze admirablement conservée, de 0<sup>m</sup>,78 de longueur, soie comprise, découverte, avec son extrémité de fourreau, une *bouterolle à ailettes*, dans une sépulture à inhumation de la commune de Sainte-Cécile (Vaucluse). La découverte a été faite par les frères Paynot.

Le squelette, réduit en poussière (il ne restait que quelques fragments du crâne qu'il a été impossible de reconstituer), était couché sur des dalles de pierre recouvertes d'autres dalles de plus grande dimension, formant primitivement au-dessus du cadavre

<sup>(1)</sup> « M. Ed. Le Blant dit que la formule *obiit in Christo* est spéciale aux légendes lapidaires de la Viennoise et paraît de 515 à 565 (*Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 25). »

<sup>(2)</sup> « M. Le Blant, *op. cit.*, p. 22-23, dit que la formule *hic requiescit* paraît à Rome en 376 et ne se trouve pas en Gaule au delà de 487. »

<sup>(3)</sup> Je puis dire dès maintenant que notre confrère, M. de Lasteyrie, qui a fait une étude toute spéciale des inscriptions carlovingiennes et romanes, s'associe complètement à mon opinion sur la date de ce monument.

une sorte de voûte qui s'était effondrée. Outre l'épée et la boulerolle, la tombe contenait un bracelet formé d'un mince fil de bronze et un grand vase en terre noire brisé en une centaine de morceaux.

Autour de la tombe, sur dix ou douze points différents, gisaient des ossements brûlés, soigneusement abrités par de petites dalles : M. Morel y voit les sépultures des serviteurs du chef, sans doute immolés sur sa tombe, suivant une habitude toute gauloise. Toutefois les ossements n'étant accompagnés d'aucun vase, d'aucun objet en métal, c'est-à-dire d'aucune offrande funéraire, mais seulement de morceaux de charbon, on peut se demander si ce ne sont pas simplement les restes des animaux offerts en sacrifice en l'honneur du mort.

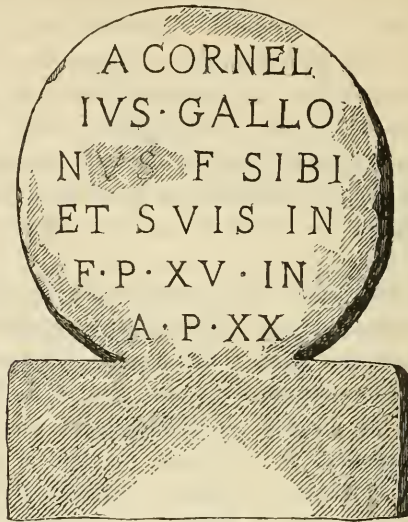
L'épée de Sainte-Cécile est la seconde épée de bronze avec boulerolle à ailettes signalée par M. Morel depuis qu'il est dans le département de Vaucluse. Il en avait recueilli, l'année dernière, une toute semblable à Jonquières. D'un autre côté, M. Ludovic Vallentin, de Montélimart, en possède depuis longtemps une troisième provenant du département de la Drôme. Ce type si particulier s'est retrouvé dans une trentaine d'autres localités, et presque exclusivement dans les vallées du Rhône, du Haut-Rhin (rive gauche et rive droite) et du Danube.

Je prépare pour le musée de Saint-Germain une carte des épées de bronze classées par provenances et par types. Le type de Sainte-Cécile, type B de ma carte, y tient une place prépondérante et d'autant plus remarquable que la boulerolle à ailettes semble se rattacher à certaines boulerolles assyriennes avec lesquelles elle a les plus grands rapports. La direction indiquée sur la carte des provenances par la classification géographique et qui est, comme je viens de le dire, une direction vers l'Orient par la vallée du Danube, semble justifier cette conjecture.

Nous ne saurions trop inviter nos correspondants à nous faire connaître toutes les découvertes analogues dont ils peuvent avoir pris note.

M. Léon Morel nous envoie, en outre, le dessin d'une stèle funéraire de forme arrondie (époque romaine) avec indication de l'étendue de terrain consacré à la sépulture : *in frontem pedes XV, in agrum pedes XX*. La sépulture était celle d'un certain Cornelius Gallonus. Cette stèle, découverte dans la commune de Bedoin, au pied du mont Ventoux ne nous apprend rien de nouveau. Nous

n'ajouterons qu'un mot. Elle a été signalée à M. Morel par l'instituteur de la commune, M. Baumaire. Cette intervention de l'instituteur est d'un bon exemple.



M. Morel dans sa lettre d'envoi annonçait un troisième dessin représentant un mors de cheval en fer découvert, comme l'épée de bronze, dans la commune de Sainte-Cécile, associé à des lampes romaines, des vases en terre et des tuiles à rebord. Ce mors, dit M. Morel, ressemble comme forme au mors de cheval dit de Constantin, que l'on conserve précieusement dans l'église de Saint-Siffrein de Carpentras, où il passe pour avoir été fabriqué sur l'ordre de sainte Hélène avec un clou de la sainte Croix.

Ce dessin ne nous est pas parvenu.

---

*NOTE SUR UNE STATUE DE LA VIERGE CONSERVÉE À PORNIC  
(LOIRE-INFÉRIEURE).*

(Communication de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.)

J'ai l'honneur de communiquer au Comité des travaux historiques une photographie et un dessin représentant sous deux faces différentes une statue de la Vierge qui me semble offrir une disposition



peu commune. Cette statue, provenant de l'ancienne église abbatiale de Sainte-Marie de Pornic et replacée aujourd'hui dans la nouvelle église paroissiale de Sainte-Marie, est faite d'une pierre blanche très dure. Dans la partie postérieure, à la hauteur des omoplates, l'artiste a ouvert une cavité en losange qui traverse toute l'épaisseur de la pierre et s'éclaire sur le devant par un œil de verre semblable à ceux de nos ostensoirs. Cette Vierge porte l'enfant Jésus sur son bras gauche et montre de sa main droite le sanctuaire placé dans sa poitrine. La fleur de lys qu'elle tient aujourd'hui dans cette main est une addition malheureuse de l'artiste chargé de la remettre en état de paraître récemment dans l'église neuve.

Il faut dire, à la décharge du curé qui l'a fait nettoyer, qu'elle avait été revêtue, au siècle dernier, d'un badigeon multicolore sous lequel tous ses traits avaient disparu. Avant de la peindre, on avait cru bien faire en recouvrant de plâtre l'œil de verre du devant et en comblant la cavité du dos. Le démon lui-même, qu'elle foule aux pieds, n'apparaissait plus. Tous ces détails caractéristiques ont été mis au jour récemment, quand on fit tomber le badigeon ; mais au lieu de se borner à un simple nettoyage, le statuaire a trop facilement cédé au désir de rendre cette Vierge correcte. Il est avéré qu'il a retranché les jambes du démon parce qu'elles pouvaient choquer certaines pudeurs trop farouches.

Quoi qu'il en soit, la statue a conservé ce qui fait pour nous son véritable intérêt : la cavité pectorale et l'œil d'ostensoir. Il ne peut y avoir de doute sur sa destination, c'est bien une statue-tabernacle. La tradition et les documents s'accordent pour l'attester.

Dans un concordat de 1554, les religieux de l'abbaye s'engagent à entretenir une lampe ardente devant l'image de Notre-Dame « auquel est le sacraire »<sup>(1)</sup>.

Un autre témoignage se trouve dans une enquête de 1678. Le septuagénaire Picaut vient déclarer « que toutes les fois qu'il est allé aux offices de l'église Sainte-Marie, il a vu les vicaires de la paroisse prendre le Saint-Sacrement dans l'image de la sainte Vierge qui est au dos et au-dessus dudit autel pour le porter et administrer aux paroissiens ».

En raisonnant sur la structure de la statue et sur les rites de la

(1) Arch. de la fabrique.

liturgie, je crois qu'il est facile de remonter au delà de 1554 et de reculer l'histoire de cette Vierge deux siècles plus haut. Dans les premiers temps de l'architecture gothique et jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, la custode se plaçait dans un meuble du chœur et jamais sur l'autel. L'usage des tabernacles ne s'est introduit qu'au xiv<sup>e</sup> siècle, il est donc à présumer que les religieux de Sainte-Marie ont fait sculpter cette *vierge sacraire* au moment où l'innovation s'est produite. Une autre considération nous fait pencher du côté de cette hypothèse. L'idée de rappeler la maternité de la Vierge en ouvrant un sacraire dans le corps de sa statue ne peut appartenir à l'art de la Renaissance ; c'est une invention naïve et charnelle qui ne pouvait germer que dans le cerveau tout à la fois mystique et réaliste des générations du moyen âge<sup>(1)</sup>.

D'après ces inductions, je crois que la statue de Notre-Dame à Pornic peut être classée parmi les œuvres du xiv<sup>e</sup> siècle. Dans tous les cas, elle constitue un type qui ne paraît pas avoir été reproduit à plusieurs exemplaires. Mais privé de tout instrument de recherches, j'ignore s'il existe des types analogues qui pourraient être mis en parallèle.

<sup>(1)</sup> On a vu plus haut, p. 514, que cette appréciation n'a pas été partagée par tous les membres du Comité.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1885.

PRÉSIDENTE DE M. CHABOUILLET.

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

L'Académie nationale de Reims envoie le premier fascicule d'un *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, et adresse une demande de subvention pour l'aider à poursuivre cette publication. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Deschamps de Pas, membre non résident du Comité à Saint-Omer, envoie copie de l'inventaire des ornements, reliquaires, etc., de la collégiale Notre-Dame de Saint-Omer, en 1557. — Renvoi à M. Demay.

M. Léon Maitre, correspondant du Ministère à Nantes, adresse : 1° le compte rendu des fouilles qu'il a exécutées à Petit-Mars autour des monuments romains de Coussol ; 2° un rapport sur les fouilles de Mauves. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

*Inscriptions de Carthage*, 2° fascicule, par le P. Delattre.

*L'abbaye de Maubuisson, histoire et cartulaire*, 4° partie, par MM. Du-tilleux et Depoin.

*Artistes des Pays-Bas ayant habité Tours ou y ayant travaillé*. — *Cueilloir numismatique*, sixième lettre à M. de Schodt. — *Lettre de M. Brugier-Roure à M. de Marsy sur les mutilations de l'église du Pont-Saint-Esprit*, par M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne.

*Le chœur de l'église de Saint-Maximin; sculptures sur bois du xviii<sup>e</sup> siècle*, par M. Rostan, correspondant du Ministère à Saint-Maximin.

*Le sceau de Loja et la sigillographie pittoresque principalement en Espagne*, par M. Émile Travers, de Caen.

Le Comité décide que ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et que des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau les documents proposés pour l'impression par la Commission de Tunisie. — Renvoi au Comité de publication.

M. DE BARTHÉLEMY présente un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des antiquaires de l'Ouest. Le Comité, considérant les frais extraordinaires que cette Société s'est imposés tout récemment pour l'acquisition et l'installation, dans le temple Saint-Jean à Poitiers, des nombreuses tombes mérovingiennes découvertes à Antigny et à Civaux par le P. de la Croix, estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

M. DE MONTAIGLON lit un rapport sur une demande de subvention formée par l'Académie d'Aix (Bouches-du-Rhône). Le Comité, considérant que cette Société n'a présenté à l'appui de sa demande qu'un demi-volume où l'archéologie n'occupe qu'une place restreinte, estime qu'il n'y a pas lieu, en ce qui concerne la Section d'archéologie, d'émettre un avis favorable.

M. SCHLUMBERGER lit un rapport sur une demande de subvention adressée par l'Académie d'Hippone dans le but de reproduire par la chromolithographie une mosaïque qui se trouve à Hippone dans une propriété particulière. Le Comité, considérant que l'Académie d'Hippone a eu deux fois depuis dix-huit mois part aux subventions du Ministère; que la mosaïque en question, pour être belle, ne paraît point se distinguer par un mérite exceptionnel, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue archéologique, estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande.

M. DE BARTHÉLEMY rend compte d'une communication de M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, qui signale, d'après le journal *le Progrès de l'Oise*, la découverte d'un cimetière mérovingien auprès du village de Montceaux, situé dans la commune de Bulles (Oise): «Les fouilles auraient déjà fourni des objets curieux. Notre correspondant annonce l'intention de se rendre à Bulles

pour examiner ces découvertes; nous attendrons donc les nouveaux renseignements qu'il nous fait espérer et qui, autant qu'on peut en juger par les indications un peu vague du journaliste, semblent néanmoins dignes d'attention.»

M. DE BARTHÉLEMY rend compte d'une communication de M. de Martonne qui fait connaître la découverte à Lassay (Mayenne) de cercueils en plomb contenant les restes de personnages du siècle dernier : Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, mort le 14 février 1738; Léon de Madaillan, son fils, mort le 2 octobre 1750; et Julie de Bourbon, fille naturelle du prince de Condé, femme d'Armand de Madaillan, morte le 10 mars 1710. Ces sépultures ont été exhumées le 3 janvier 1885 dans les travaux entrepris sur l'emplacement du chœur de la chapelle des dames Bénédictines de Lassay pour bâtir le mur de clôture d'une cour intérieure dans l'école des filles de cette localité.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une lettre de M. Félix Voulot, relatant l'exploration d'un tumulus à Chaumouzey, et demandant une faible subvention pour couvrir les frais de cette fouille qui a été très fructueuse, car on a recueilli dans ce tumulus : 1° en dehors des tombes, un percuteur en granit, un couteau de silex et une lance de silex; 2° dans une sépulture de femme, un très grand torques de bronze et un de fer, une fibule de bronze, deux bracelets creux en bronze et un anneau creux en bronze fixé à un tibia; dans divers autres sépultures : un torques, deux anneaux d'oreilles et une fibule de bronze; huit bracelets et deux anneaux d'oreilles en bronze; deux anneaux de fer, une fibule en fer avec fragment de cuir; une applique et une pendeloque de bronze, un bouton et deux fibules de même métal; un vase en terre presque complet, et les fragments de trois autres vases; un squelette d'homme couché sur le ventre, la tête manquait, et à la place qu'elle aurait dû occuper, on avait disposé en pyramide renversée quatre pierres triangulaires; à côté de ce squelette, un squelette de cheval dont la tête manquait, et à la place où elle aurait dû être, une hache en calcaire; enfin une série de petites pierres taillées en triangle.

Le Comité, considérant la part prise par la Société d'émulation des Vosges à cette exploration, et les résultats obtenus par M. Voulot, est d'avis d'accueillir favorablement sa demande.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de M. Cournault relative à un oppidum reconnu par lui dans la forêt de Hayes, au lieu dit  *cité d'Afrique* . M. Bertrand propose l'impression de cette communication dans le *Bulletin* <sup>(1)</sup>.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une lettre de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), contenant la description sommaire de substructions antiques, dans lesquelles l'auteur des fouilles voudrait reconnaître des restes de thermes antiques. On n'a trouvé dans ces ruines aucun objet de valeur ni rien qui permit de reconnaître à quel genre d'édifice on avait affaire. Un plan très imparfait envoyé par M. l'abbé Hamard ne suffit pas pour élucider cette question, mais cette découverte ne manque pas d'intérêt, et l'on devra conserver avec soin la lettre du zélé curé de Hermes dans les archives du Comité.

M. DARCEL a été chargé d'examiner l'envoi fait par M. Duhamel d'extraits de l'inventaire du mobilier du cardinal de Brogny, en 1426. Ce document paraissant trop étendu pour pouvoir prendre place dans le *Bulletin*, M. Darcel en propose le renvoi à la Commission des inventaires. — Adopté.

M. DEMAY a été chargé d'examiner un compte de la Chapelle du roi pour 1581, communiqué par M. Lucien Merlet. Ce document n'ayant d'intérêt qu'au point de vue historique, M. Demay propose de le renvoyer à la Section d'histoire. — Adopté.

M. DEMAY rend compte également de deux communications de M. Roman, correspondant du Ministère dans les Hautes-Alpes.

« L'une concerne les sceaux de Humbert I<sup>er</sup>, dauphin de Viennois, et de Jean, son fils et son successeur. Notre correspondant a surtout été frappé par l'imagerie des contre-sceaux de ces deux personnages et croit y retrouver leur portrait. Que l'intention du graveur ait été de reproduire la figure des dauphins, nous ne saurions le discuter ; mais qu'il ait réussi dans son œuvre et que nous ayons sous les yeux une ressemblance plus ou moins exacte, c'est fort contestable.

« Les orfèvres du XIII<sup>e</sup> siècle possédaient un certain talent de com-

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, p. 539.

position, savaient saisir le véritable geste d'ensemble, exécutaient avec délicatesse les détails accessoires; ils n'ont jamais su dessiner une tête. Pareils aux enfants qui ne voient que le visage, ils s'attachaient à rendre les lignes de la face en les exagérant et sans tenir compte des justes relations du crâne avec le masque.

« Pour mon compte, je ne puis m'empêcher de trouver hasardée la certitude que M. Roman veut donner à son opinion. Je conclus néanmoins à l'impression de sa notice et à la reproduction des contre-sceaux dont il nous adresse le dessin. Ils ne peuvent manquer de piquer la curiosité, et par l'attribution que leur donne M. Roman, et par la rareté du type qu'ils représentent<sup>(1)</sup>.

« L'autre communication de M. Roman consiste dans la copie d'un inventaire du mobilier du château de Rouen en 1338.

« Il ne s'agit ici que des meubles à poste fixe, et leur insuffisance fera comprendre quel attirail compliqué les princes, dans leurs déplacements, devaient amener avec eux. On relève dans cet acte certaines désignations non mentionnées dans les glossaires telles que : *formes à pieds à tarelle*, par opposition à *pieds à papillon*, etc., termes que M. Roman me paraît avoir élucidé d'une façon satisfaisante.

« Il est, je crois, inutile d'insister sur le secours que de pareils textes apportent à l'histoire privée du moyen âge. Aussi j'estime que cet inventaire mérite d'être publié dans le *Bulletin* du Comité. »

M. DE LASTEYRIE rend compte sommairement d'une communication de M. l'abbé Cerf relative à une statue de la cathédrale de Reims où il faudrait reconnaître un portrait de saint Louis. Il est certain que cette figure, dont M. Cerf a adressé à M. de Lasteyrie une excellente photographie, rappelle assez le type traditionnel de saint Louis, mais il faut se tenir en garde contre une hypothèse trop séduisante, et M. de Lasteyrie veut, avant de la discuter comme elle le mérite, aller voir sur place le monument lui-même, examiner les caractères qui le rapprochent ou le distinguent des autres statues royales encore en place au transept de la cathédrale de Reims, en un mot contrôler *de visu* les conclusions de M. l'abbé Cerf. Il propose donc pour le moment de donner acte de cette communication à son auteur, en se réservant d'y revenir ultérieurement.

M. HÉRON DE VILLESOSSE informe le Comité que la Société acadé-

(1) Voir ci-après, p. 541.

mique de Saint-Quentin se propose de faire des fouilles à Vermand. Un industriel, trop connu des archéologues, a commencé depuis quelques jours dans cette localité des explorations qui ont déjà produit des résultats heureux mais absolument stériles pour la science. Il importerait de donner à ces fouilles une direction scientifique, de les faire avec méthode et d'empêcher la dispersion des objets trouvés. La Société académique de Saint-Quentin est disposée à intervenir pour prendre la direction et la surveillance des travaux et pour en consigner les résultats. L'importance du camp de Vermand, dont l'époque précise n'a pas été encore déterminée, et la question de l'emplacement de la *civitas Viromanduorum* préoccupent depuis longtemps les savants. Aussi notre confrère prie-t-il instamment le Comité de vouloir bien appuyer auprès de l'Administration la demande d'une subvention formée par la Société académique de Saint-Quentin. Cette demande est favorablement accueillie.

M. COURAJOD soumet au Comité certaines difficultés qui se sont élevées entre lui et l'auteur d'une publication dont il a été chargé de surveiller l'impression à titre de commissaire responsable.

Le Comité, après avoir statué sur ces difficultés, croit devoir profiter de l'occasion pour rappeler que les commissaires responsables ont tout pouvoir pour exiger des auteurs les corrections qu'ils jugent nécessaires, sauf recours à la section compétente du Comité en cas de divergences trop profondes entre le commissaire et l'auteur.

M. le Secrétaire demande le renouvellement de la commission de publication du *Bulletin* pour 1886. Sont élus membres de cette commission MM. de Barthélemy, Demay et Héron de Villefosse.

La séance est levée à 5 heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---



NOTE SUR L'INSCRIPTION DE MAKTEUR DITE DU MOISSONNEUR,  
CONSERVÉE AU MUSÉE DU LOUVRE.

L'inscription découverte à Makteur par M. J. Letaille et connue sous le nom d'*Inscription du Moissonneur*<sup>(1)</sup> est arrivée au musée du Louvre. Malheureusement, depuis que M. Letaille en a pris l'estampage, cette pierre a été brisée en deux morceaux et la cassure passant sur une ligne inscrite a enlevé un certain nombre de lettres. Cette dégradation porte sur la ligne 23 et en particulier sur les deux derniers mots; l'avant-dernier mot, comme nous le dirons plus loin, n'a jamais été CREVISSE, et il aurait été intéressant de le vérifier sur la pierre même. Cette ligne 23 de la transcription Tissot correspond à la ligne 22 de la transcription de J. Schmidt.

L'examen de la pierre originale m'a permis de constater un fait assez important, c'est que l'inscription est plus longue que ne l'ont cru les premiers éditeurs. Au lieu de vingt-six lignes elle en contient trente et une. Malheureusement les quatre ou cinq premières lignes sont absolument indéchiffrables : on aperçoit des traces de lettres; il semble même que les deux ou trois premières lignes devaient être écrites en caractères plus gros que les autres, mais c'est tout ce que j'ai pu distinguer jusqu'à ce jour.

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 5 PAVPERPROGENITVSTANASARENE  
 CIVSNECGENIVSNEQVEDOMVSFVERAT  
 EXQYOSVMGENITVSRVRIMEAVIXICOLENDO  
 NECRVRIPAVSANECMIHISEMPERERAT  
 ETCVMMATVRASSEGETESPRODVXERATANNVS  
 N  
 10 DEMESSORCALAMITVCEGOPRIMVSERAM  
 etc. . . . . etc.

Les caractères de la ligne 5 sont incertains, à l'exception du mot *progenitus*. Quant aux lignes 6, 7 et 8, la lecture en est tout à fait

(1) Sur cette inscription, voir C. Tissot, *Archives des Missions scientifiques*, 3<sup>e</sup> série, t. XI, p. 253-256, avec une planche (*Quatrième rapport de M. Ch. Tissot sur les missions archéologiques en Afrique*); cf. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1884, p. 64-68; *Ephem. epigr.*, t. V (J. Schmidt, *Addimenta ad Corp. vol. VIII*), p. 276, n° 279.

certaine; je les donne pour la première fois; elles n'avaient pas encore été déchiffrées. On voit qu'il y est question de la naissance du moissonneur et de son origine absolument modeste.

Il est inutile de publier ici une nouvelle transcription. J'indiquerai seulement quelques corrections à faire dans la partie du texte déjà connu. Je me reporte au numérotage des lignes de J. Schmidt pour la facilité des renvois :

Ligne 6, lisez : TVC, avec un petit N ajouté dans l'interligne.

Ligne 10, lisez : LINQVENS, un Q au lieu d'un C.

Ligne 13, lisez : ANNIS, très visible.

Ligne 19, lisez : CONSCRTOS, IP dans l'interligne au lieu de IB.

Ligne 22, lisez : IVVENESCARO SQNEPOTES. Il ne peut y avoir eu CREVISSE; on peut du reste le constater sur le premier estampage rapporté de Makteur par M. Letaille.

La pierre est très soigneusement réglée, comme la page d'un manuscrit.

Il importe de noter que les faces latérales portent des inscriptions en lettres capitales. L'épaisseur de la pierre ayant été diminuée, afin sans doute d'en alléger le poids pour le transport, on a mutilé ces textes. Voici ce qui en reste :

A droite.	<i>d . m . s</i>	A gauche.	<i>d M S</i>
	<i>S · AVreli</i>		<i>c. MVLCEIVS</i>
	<i>VSϷFortu</i>		<i>m A X I M V S</i>
	<i>NVSϷvix</i>		<i>vix. ANϷXXX</i>
	<i>A N Ϸ x l</i>		

Une copie prise par M. Letaille avant la mutilation permet de compléter ces deux épitaphes.

Ch. Tissot a pensé que l'inscription du Moissonneur était contemporaine des Sévères et de la grande prospérité industrielle et agricole dont l'Afrique jouit sous ces empereurs. Il avait sans doute de bons motifs pour la croire de cette époque. Dans les *planches d'écritures anciennes* publiées par M. Léopold Delisle<sup>(1)</sup>, je trouve, sur la planche I, n° 3, un modèle de petite onciale du vi<sup>e</sup> siècle (Notes sur Prudence, ms. latin 8084) qui présente une ressemblance

<sup>(1)</sup> *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

frappante avec l'écriture de notre pierre. J'ai découvert moi-même à Khenchela, l'antique Mascula, une inscription datée (578-579) dont j'ai publié le fac-similé<sup>(1)</sup> et dont les caractères me paraissent très proches parents de ceux de la pierre de Makteur<sup>(2)</sup>. D'un autre côté, des arguments tirés du texte même me paraissent fortifier l'opinion de M. Tissot. Je m'abstiens de trancher la question de date.

A. HÉRON DE VILLESOSSE,  
Membre du Comité.

---

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. DE LA BLANCHÈRE  
RELATIVE AUX TRAVAUX DE M. LETAILLE EN TUNISIE.

On a renvoyé à mon examen une communication de M. de la Blanchère<sup>(3)</sup>, délégué par le Ministère de l'instruction publique près la résidence française à Tunis. Cette communication est relative aux travaux exécutés en Tunisie par M. J. Letaille.

« Elle ne représente qu'une minime partie du travail de cet explorateur . . .

« M. Letaille a déjà fait trois tournées.

« La première, dont les résultats ont déjà été transmis, fut une course du Kef à Ellez par Zanfour, Souk-el-Djmaa et Makteur, course ayant surtout pour but de vérifier des relevés antérieurs.

« La seconde, dirigée sur Zaghouan, avait pour objet de vérifier des recherches et des lectures faites par deux officiers, MM. Fonsagrives et Tauzia de Lespin. Il s'agissait de trois villes nouvelles, l'une dans la région même de Zaghouan, *Segermes*, deux autres, dont l'une nommée *Tibar*, vers Teboursouk. Les résultats de cette seconde course ont été également transmis<sup>(4)</sup>.

« Depuis, M. Letaille en a exécuté une troisième. De Tunis il s'est rendu à Medjez-el-Bab par Ksar-Tyr, puis à Slouguia, Testour, Aïn-Tounga, Teboursouk, Dougga, Sidi-Abd-er-Rebbou, Bordj-Mes-

(1) Héron de Villefosse, *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, n° 128.

(2) Cf. Aem. Huebner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, n° 796.

(3) J'ai soin de placer entre guillemets tout ce qui, dans ce rapport, appartient à M. de la Blanchère. Quand je ne donne aucune indication contraire c'est que les textes ont été transcrits par lui sur les estampages de M. Letaille.

(4) Les estampages pris par M. Letaille à Segermes ont servi à contrôler les lectures de M. le capitaine Bordier, qui avait antérieurement copié ces textes. Voir ci-dessus, p. 162 et suiv.

saoudi; du Kef il est allé ensuite à Lorbes, Zouarin, et il est revenu au Kef par le Ksour et Ebba. Dans cette excursion il a fait plusieurs estampages et de nombreuses vérifications. Il a constaté qu'à Aïn-Tounga tout ce qui est apparent est depuis longtemps copié. A Bordj-Messaoudi il a obtenu du service des travaux publics, qui refait de ce côté la route et démolit le pont romain, la promesse que les inscriptions trouvées seraient mises à part. Il a enfin rapporté quelques inscriptions qui peut-être sont nouvelles <sup>(1)</sup>.

Je m'associe entièrement aux éloges décernés à M. Letaille, dont le zèle et l'activité ne se sont pas démentis pendant les diverses explorations qu'il a faites cette année en Tunisie. Malheureusement les résultats obtenus sont peu considérables.

Les inscriptions signalées par M. de la Blanchère sont au nombre de vingt :

1. Fragment sans importance « trouvé à Ksar-Tyr, sur la propriété de M. Pilter ». C'est la fin d'une épitaphe; hauteur des lettres 0<sup>m</sup>,08.

.....  
M · III · DIES  
XVI  
H · S · E

.....[vixit annos...] u(enses) III, dies XVI. H(ic) s(itus) ou s(ita) e(st).

2. « Au même lieu. » Épitaphe de *L. Bellicius Bellicianus*. Cette inscription est déjà publiée dans le *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1287, avec une copie de Wilmanns, meilleure que celle de M. Letaille.

3. « Gare de Medjez-el-Bab », l'antique *Membressa*. Partie supérieure d'une inscription élevée entre les années 198 et 208, sous le règne simultanément de Sévère et de Caracalla; hauteur des lettres 0<sup>m</sup>05.

PRO · SALVTE · IMPP · CAES  
LVCI · SEPTIMI · SEVERI · PII  
PERTINACIS · AVG · ARABICI  
.....

Les autres lignes manquent; elles contenaient la suite des titres de Septime Sévère, puis les noms et les titres de Caracalla. Il est à remarquer que le prénom de Septime Sévère est en toutes lettres.

4. « A l'Oued Zerga. » Fragment d'une inscription qui paraît

(1) Quelques-uns de ces textes ne sont encore connus que par un rapport manuscrit de M. le capitaine de Prudhomme, où ils sont accompagnés d'indications assez vagues sur leur emplacement.

avoir contenu les noms de deux empereurs à cause de la double mention des puissances tribunicienes; hauteur des lettres 0<sup>m</sup>,07.

... trib· potESTATIS· III· .....  
..... TRIB· POTES<sup>t</sup>atis...  
..... a EDEM· CVm· .....  
..... S DONA .....  
... ex· decreto· ORDINIS· .....

Le texte devait être important.

4 bis. « Au même lieu. » Petit fragment.

... P· F· ...  
... S P· ...

5. « A Sidi-Abd-er-Rebbou », l'antique *Musti*. Dédicace au divin Pertinax<sup>(1)</sup>.

6. « Au même lieu. » Grande dédicace *Fortunae Augustae*, élevée sous le règne de Marc-Aurèle et de Verus<sup>(2)</sup>.

7. « Au même lieu. » Fragment d'une très grande inscription<sup>(3)</sup>.

8. « Au même lieu. » La pierre est brisée à droite et à gauche :

M SVVM TEMPLO SVA IMPENSA EXSTRVXIT· ET· OB· MEMORIAM.....  
IVII DONAVIT ET ARCVm CVM PARIETIBVS CONIVNCTIS· ET· PORTICVS INI.....  
AEET IN TEMPLO LIBERI PA· RIS· ET VENERISSVA PECVNIA FECIT ET EPVLM OB DEDICATIONEM  
N MIL· EX QVORVM VSVRIS QVODANNIS OB DIEM DEDICATIONIS EPVLM ET.....

Cette inscription a été déjà publiée par M. Tissot<sup>(4)</sup> d'après une copie de M. de Prudhomme et reproduite par M. J. Schmidt<sup>(5)</sup>. La copie envoyée par M. de la Blanchère, d'après l'estampage de M. Letaille, permet d'améliorer le texte.

9. « Au même lieu. Inscription très dégradée dont j'envoie l'estampage, n'ayant pas le temps d'en envoyer le déchiffrement. »

Je n'ai pu tirer de cet estampage.

10. « Inscription donnée par J. Schmidt sous le numéro 589, d'après une copie de M. Espérandieu; elle se trouve actuellement dans le jardin du bordj. C'est une double épitaphe très remarquable à mon sens par la différence des caractères employés dans les deux

(1) *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 1576.

(2) *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 1574.

(3) *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 1584.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1884, p. 83.

(5) *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 547, n° 1257.

colonnes et le mélange de signes cursifs à l'alphabet épigraphique. Ce mélange rend même la ligne 3 du texte de gauche difficile à lire avec certitude.»

Cette ligne 3 mériterait en effet d'être reproduite en fac-similé à cause d'une forme de lettre particulière qui paraît appartenir à l'écriture cursive :

D M S  
CAELIA BONO  
S A M A ~~g~~ I C A  
OBSTETRIX...<sup>(1)</sup>

Dans la colonne de droite la dernière ligne est également en caractères cursifs :

h s e

Le reste du texte est en lettres capitales.

11. «Henchir Bégi, à 1 kilomètre du bordj; copiée par M. Poinssot; figure dans le troisième rapport de M. Tissot»<sup>(2)</sup> :

Cippe presque illisible, d'un assez bon travail qui paraît plus ancien que la paléographie, laquelle est détestable. Hauteur du cadre 0<sup>m</sup>,80, largeur 0<sup>m</sup>,45<sup>(3)</sup>.

I	N	V	I	C	T	I	S	S	I
M	O	D	N	M	A				
R	C	O	F	L	A	V	I	O	
C	O	N	S	T	A	N	T	I	
N	O	m	a	x	·	p	i	o	
f	e	l	·	i	n	v	·	M	V
T	A	C	·	D	E	V	O	T	V
N	V	M	·	M	A	I	E	S	
T	A	T	I	Q	V	E	E	I	V

*Invictissimo d(omino) n(ostro) Marco Flavio Constantino [max(imo) pio fel(ici) in-(icto)] mun(icipium) Tac(iensium)? devotum num(ini) majestatique ejus.*

<sup>(1)</sup> M. Schmidt a admis la lecture MAFICA; il faut certainement MAZICA, qui est un nom lybien (cf. *Amazigh*, les *Mazices* et *Mazaces* des historiens). Cette forme du Z s'est déjà rencontrée une fois en Afrique dans un milliaire de Dioclétien, *Corpus*, t. VIII, n° 10430. Cf. Hübner, *Exempla scripturae*, p. LXXII. — S. R.

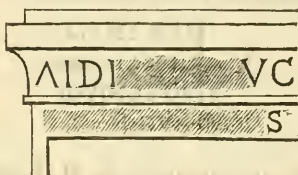
<sup>(2)</sup> J. Schmidt, *Addit.*, n° 593.

<sup>(3)</sup> Estampage de M. Letaille; copie de MM. R. Cagnat et S. Reinach. A la ligne 6 lecture de MM. Cagnat et Reinach; à la ligne 7 ma lecture d'après l'estampage.

Le prénom *Marcus* est également donné à Constantin dans une inscription trouvée à Lares<sup>(1)</sup>.

Cette nouvelle copie, contrôlée par un estampage, supprime une ligne dans la copie Poinssot et ne permet pas l'adjonction de la ligne 11 proposée par J. Schmidt; le texte est d'ailleurs entouré d'un encadrement qui passe sous la ligne 9 et démontre que l'inscription est complète.

MM. Cagnat et Reinach ont remarqué que le cippe paraissait plus ancien que l'inscription. Ils ont en outre constaté sur la corniche et au-dessus de l'encadrement actuel les traces de deux lignes martelées :



Il est donc fort possible que ce monument ait été avant Constantin la base de la statue d'un autre personnage . . . . *v(ir) c(larissimus)* . . . .

On a des exemples de faits analogues. Un monument de Carthage, aujourd'hui au musée du Louvre, après avoir servi de piédestal à une statue de Marc-Aurèle, a été retourné et utilisé pour soutenir l'image de Constantin, ainsi que le constate une nouvelle inscription<sup>(2)</sup>.

12. « Près du marabout, au nord de Bordj-Messaoudi. »

D M S  
 cN · ARTOR  
 IVS ◊ HYGIN  
 VS ◊ P ◊ V ◊ A ◊  
 // H ◊ S ◊ E ◊

Ma copie d'après un estampage de M. Letaille.

*D(is) m(anibus) s(acrum). Cn(eius) Artorius Hyginus, p(rius) v(ixit) a(mis) . . . .  
 H(ic) s(itus) e(st).*

<sup>(1)</sup> Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 1781.

<sup>(2)</sup> *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 1016.

13. « Dans le jardin du bordj. » Inscription funéraire :

D M S  
 (croissant)  
 MVTHVNBAL  
 PASTORIS·F·  
 PIVSϷV·an...<sup>(1)</sup>

*D(iis) m(anibus) s(acrum). Muthunbal Pastoris f(ilius) pius vixit [an(nis)...]*

Ce nom punique est ordinairement écrit *Muthunbal*; cependant dans le décret de Gurza<sup>(2)</sup> on le trouve écrit *Muthunbal*, comme dans ce texte funéraire.

14. « Dans le jardin de Bordj-Messaoudi. »

H	E R E N n i a e
et	R H V S C I L L A E
a	V G C O N I V G I
	A V G · N

Ma copie, d'après un estampage de M. Letaille.

*Heren[n]iae Et[r]uscillae [A]ug[ustae], conjug[is] Aug[usti] n[ostri].*

« J'adresse l'estampage, vu les difficultés que présente la lecture, spécialement à la ligne 2. »

Le texte est en effet difficile à lire. Il est cependant hors de doute qu'il s'agit d'un monument élevé à *Herennia Etruscilla*, femme de Trajan Dèce; on remarquera la singulière orthographe *Etruscilla*. On sait que cette impératrice serait absolument inconnue sans la numismatique et l'épigraphie, aucun auteur n'ayant fait mention de la femme de Trajan Dèce.

Sur les monnaies elle est habituellement désignée sous ces deux noms : *Herennia Etruscilla*<sup>(3)</sup>. Cependant, d'après Eckhel<sup>(4)</sup>, elle serait appelée *Annia* sur une monnaie de Tarse; je suis persuadé que c'est une erreur engendrée par la lecture incomplète du gentilicium [*Her*]ennia ou [*Her*]annia sur un exemplaire dont la légende était usée. Le nom *Cupressenia* lui est donné d'une manière certaine sur des monnaies d'Alexandrie<sup>(5)</sup> et dans une inscription.

<sup>(1)</sup> Cette inscription a été copiée antérieurement par M. le capitaine de Prudhomme. — S. R.

<sup>(2)</sup> *Corpus inscr. latin.*, t. VIII, n° 68.

<sup>(3)</sup> Voir Cohen, *Médailles impériales romaines*.

<sup>(4)</sup> *Doctr. num. vet.*, t. VII, p. 348.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*



Les monuments épigraphiques relatifs à cette princesse sont encore peu nombreux. L'inscription de Bordj-Messaoudi est la première découverte en Afrique; c'est la quatrième connue. Voici l'indication des trois autres :

1° Italie. — Inscription trouvée à Carsioli, conservée au musée de Vérone : *Herenniae Cupresseniae Etruscillae*<sup>(1)</sup>.

2° Pannonie supérieure. — Inscription trouvée en 1768, à Scitarjevo, en réparant l'église paroissiale; perdue : *Herenniae Etruscillae*<sup>(2)</sup>.

3° Gaule. — Inscription encastrée dans la façade méridionale d'un édifice connu autrefois sous le nom de chapelle de Notre-Dame du Haut Solier, près Saint-Paulien (Haute-Loire) : [*Herenniae*] *Etruscillae*<sup>(3)</sup>.

L'inscription de Bordj-Messaoudi était sans doute gravée sur la base d'une statue.

15. «Au même lieu.» Inscription impériale de Trajan Dèce, élevée entre les années 249 et 251.

IMP · CAESAR  
C · MESSIO QVI  
NTODECIOTRA  
IANOPIOFELICE  
AVGPM tribu  
NICIAE potest  
.....

L'inscription est brisée à la partie inférieure.

*Imp(eratore) Caesar(e) G(ai)o Messio Quinto Trajano pio felice Augusto), p(ontifice) m(arimo), [tribu]niciae [potest]atis . . . .*

Les nos 14 et 15 étaient probablement placés en regard l'un de l'autre.

16. «A Souk-el-Arbâa.» Inscription funéraire; la hauteur des lettres est de 0<sup>m</sup>,03.

<sup>(1)</sup> Maffei, *Museum Veronense*, p. 102; Orelli, n° 994; Wilmanns, *Exempla*, n° 1020; *Corpus inscr. lat.*, t. IX, n° 4056.

<sup>(2)</sup> *Corpus inscr. latin.*, t. III, n° 4011.

<sup>(3)</sup> Magon-Delalande, *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*, extrait des *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, t. IV, 1823, p. 69 et 528. Il ne faut pas croire avec Magon-Delalande que c'est le monument funéraire d'Etruscilla! C'est une inscription honorifique élevée par la *civitas Vellavorum libera*. Cf. Orelli-Henzen, n° 5221.

ARRVNTIA  
MIMAPIAVIX  
IT·ANNIS·ANNIS (sic)  
III·H·S·E·

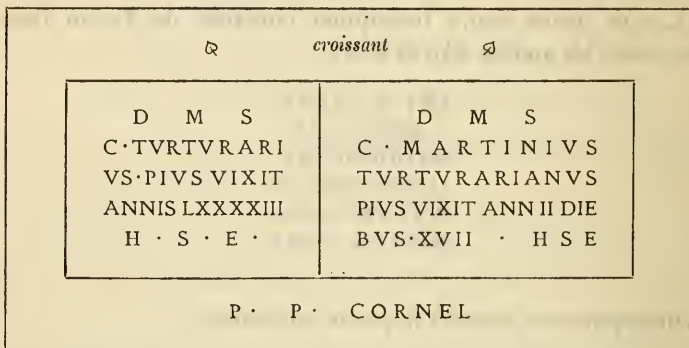
*Arruntia Maima* (ou *Naima*; peut-être *Maiana*?) *pia vixit annis III. H(ic) s(ita) e(st).*

17. «Au même lieu.» Inscription funéraire; la hauteur des lettres est de 0<sup>m</sup>,06.

D M S  
C·CAECILIVS  
CRESCENS  
P·V·A·LXXX

*D(i)s m(anibus) s(acrum). G. Caecilius Crescens p(ius) v(ixi) a(mis) LXX.*

18. «Au même lieu.» Double épitaphe; la hauteur des lettres est de 0<sup>m</sup>,03.



19. «Au même lieu. Sur une colonnette hexagonale; une seule des faces est ornée d'inscriptions; la hauteur des lettres est de 0<sup>m</sup>,04.»

D M S  
IVNIA  
VMBR  
A CAS  
TVLA  
PIA  
VIX  
ANN  
XV  
Dieb  
....

20. « Au même lieu. »

*Croissant.*

*Personnage couché sur un lit.*

D . . . . . M . . . . . S

CLoDIA·MAXIMA

PIA·VIXIT·ANNIS

XXXII

H · S · E

Les dernières inscriptions (n<sup>os</sup> 16 à 20) proviennent de *Bulla Regia* et ont été apportées au camp de Souk-el-Arbâa.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

---

NOTE SUR LE REFUGE DIT LA CITÉ D’AFFRIQUE, PRÈS DE NANCY.

(Communication de M. Charles Cournault.)

J’ai eu déjà occasion de signaler le refuge défendu par un retranchement, à base calcinée, qui se trouve dans la forêt de Hayes, au lieu dit la Fourasse de Champigneulle. Aujourd’hui j’ai l’honneur d’informer le Comité qu’un refuge semblable, mais beaucoup plus étendu, a été reconnu par moi, dans la même forêt de Hayes, au lieu dit camp ou cité d’Affrique, camp des Sarrazins, situé sur le territoire de Ludres, arrondissement de Nancy.

Ce sont encore les ouvriers terrassiers employés à établir la route stratégique qui va du fort de Pont-Saint-Vincent à celui de Frouard qui ont coupé les retranchements de la cité d’Affrique. Ils en ont trouvé la base formée par un bloc solide de mortier grossier, composé de pierres calcaires, de chaux et de cendres mêlées de gros morceaux de charbon. La partie supérieure consiste en quartiers de rochers ramassés aux environs et auxquels le feu a communiqué une teinte rougeâtre. Le réduit est défendu par deux retranchements à base calcinée et par un retranchement, non calciné, qui aboutit aux rochers à pic qui dominent Messein et la Moselle. A la première ligne de défense on remarque comme une coulée de grosses pierres rougies qui part de la hauteur du talus et vient s’étendre sur le foyer. C’est probablement une prise d’air qui servait à alimenter le

foyer. Enfin on a accumulé des pierres et de la terre prises au pied du retranchement et l'on a ainsi obtenu des remparts solides, munis en avant de fossés profonds.

Il est difficile aujourd'hui de déterminer la hauteur que devait avoir primitivement cette enceinte fortifiée. Les éboulis, en comblant une partie des fossés, ont diminué la hauteur des talus. Beaulieu, dans son *Archéologie de la Lorraine* (1840), estime que les relèvements des deux fossés ont conservé près de 10 mètres de hauteur, à partir du fond. Aujourd'hui la hauteur des talus est de 3<sup>m</sup>,50, ce qui, joint à la profondeur à peu près égale des fossés, donne un total de 7 mètres. Il est vrai de dire que ces dimensions ne sont pas les mêmes partout.

Les deux grandes lignes de défense établies au nord-ouest ont leur base calcinée; mais une troisième ligne rapprochée du village de Messein n'offre aucune trace de calcination. Sur toute la tranche on ne voit que la teinte jaunâtre du sol environnant. Il en est peut-être de même pour la ligne de défense qui circonscrit un enclos de 118 mètres carrés, nommé le *Vieux marché*, s'étendant sur la surface de la côte qui domine le village de Ludres. Cet enclos, attenant au réduit, aboutit à une fontaine abondante qui devait être indispensable aux habitants du plateau et dont ils s'étaient assuré la possession constante au moyen d'une ligne de défense.

La totalité de ces deux enceintes présente une surface de 1,200 mètres carrés. On arrivait au camp d'Affrique, dit Beaulieu, par une voie romaine qui partait de Saint-Nicolas, passait auprès de Laneuveville et arrivait en ligne droite, par Ludres, à l'entrée du camp, de là elle décrivait une courbe, traversait le plateau et la forêt et allait aboutir à Toul. Une partie de cette voie, celle qui conduit de Saint-Nicolas à Ludres, est encore fréquentée. On la nomme le Chemin des marchands de vins. Quant à l'autre partie elle est abandonnée de temps immémorial.

Le nom de camp d'Affrique a été donné à cette montagne par la famille de Ludres, à qui cette partie de la forêt de Hayes appartient encore aujourd'hui, en souvenir du mont Affrique qu'elle possédait près de Dijon, lorsqu'elle était fixée en Bourgogne. C'est de là que lui venait le titre de comte d'Affrique.

De l'examen de ces fortifications grossières résulte pour moi la conviction qu'elles ont été élevées, non point par les Romains, comme le prétendaient don Calmet et Beaulieu, mais bien par les Gaulois,

au temps de leur indépendance. La présence de nombreux tumulus rencontrés dans les lignes de la cité d'Afrique, comme dans l'intérieur de celles de Champigneulle, confirmerait au besoin cette assertion, si l'on ne savait que tel était un des modes de défense des Gaulois avant la conquête romaine.

Les hommes placés sur cette hauteur pouvaient correspondre facilement avec ceux qui étaient établis dans les enceintes fortifiées de Dommartemont, Malzéville, Champigneulle, au nord-ouest, et de la montagne de Sion-Vaudémont, au sud-est.

Jusqu'à présent on n'a trouvé, dans les fouilles récentes, que deux fers de cheval qu'à leur description j'ai reconnus être gaulois.

J'ai recommandé au conducteur des travaux de mettre de côté tous les objets qui offriraient quelque trace de travail humain, tels que fragments de poterie ou de métal. C'est à l'aide de ces témoins authentiques du séjour de l'homme qu'on pourra approximativement déterminer l'époque à laquelle il faudra faire remonter ces grands travaux.

---

*CONTRE-SCEAUX DE HUBERT ET DE JEAN II, DAUPHINS DE VIENNOIS.*

(Communication de M. J. Roman, correspondant du Ministère.)

L'extrême rareté des portraits de personnages du moyen âge m'engage à communiquer au Comité des travaux historiques deux contre-sceaux de Humbert I<sup>er</sup> et de son fils Jean II, dauphins de Viennois, sur lesquels sont gravés deux bustes qui me paraissent reproduire les traits de ces deux princes.

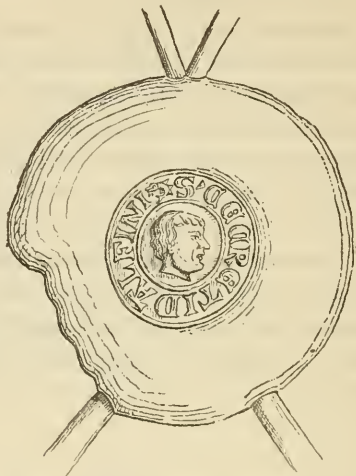
Le premier contre-sceau est au revers d'un petit sceau de Humbert I<sup>er</sup>, inédit, mais conçu dans un système dont il y a de nombreux exemples dans la sigillographie des dauphins de la troisième race. En voici la description :

✱ S · HVMBERTI D [ALF] INI VIENN · Z ALBON · COM · HC DNI · D · TVRRØ. Écu chargé d'un dauphin et accosté de deux tours affrontées avec leurs avant-murs, contenu dans un encadrement à six lobes.

*Contre-sceau* S · GGRØTI DALFINI. Tête de profil tournée à droite d'un personnage âgé, la figure pleine, les cheveux coupés sur le front et pendant sur les oreilles. — Diam. 23 1/2 millim. cire brune, cordon de fil. Appendu à un parchemin contenant l'acte

d'albergement aux citoyens de Briançon du bois de la Pinée par Humbert I<sup>er</sup>, en 1287. Arch. munic. de Briançon.

Ce sceau est inédit; malgré les recherches que j'ai faites sur la sigillographie des dauphins, je n'en connais pas d'autre exemplaire.



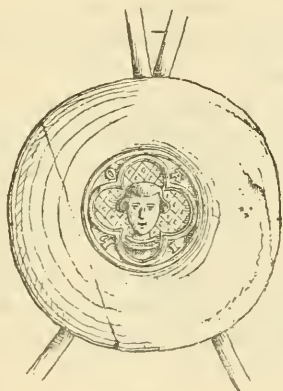
La tête représentée sur ce petit monument n'a rien d'idéal, elle est vivante, c'est évidemment un portrait pris sur le vif; à la différence de la plupart des représentations figurées sur les sceaux, elle est d'assez grande dimension pour pouvoir être considérée comme un portrait ressemblant. Or, de qui pourrait-elle être le portrait sinon du dauphin Humbert I<sup>er</sup>? Je n'ignore pas que parfois les grands seigneurs du moyen âge ont fait encastrier dans leurs sceaux des pierres gravées antiques, et l'on pourrait m'objecter que c'est peut-être ici le cas; mais rien dans l'impression du contre-sceau n'indique une matière différente du bronze, ni le genre particulier de monture qu'exigent les pierres antiques serties dans du métal. Enfin, et c'est ce qui me paraît devoir trancher la question, rien dans les traits du personnage représenté n'indique un travail antique.

Humbert I<sup>er</sup>, avant de monter sur le trône, avait été chanoine à Paris, doyen du chapitre de Vienne; plus tard il se ravisa et épousa la dauphine Anne en 1273, lorsqu'il était âgé de plus de trente ans; il mourut en 1307, âgé de soixante-cinq ans environ. Le portrait représenté sur le contre-sceau de 1287 est bien celui d'un personnage d'une cinquantaine d'années.

Pour le sceau de Jean II le doute est encore moins permis, c'est bien le portrait de ce dauphin qu'a voulu représenter le graveur. Le contre-sceau dont il s'agit se trouve au revers du petit sceau du dauphin, dont voici la description :

: ✖ : S' IOHIS • DALPHI • VIEN • ALBON • COM • DNI •  
9 • D' • TVRRÆ. Écu chargé d'un dauphin; accosté de deux tours affrontées avec avant-mur; au-dessous, une tarasque cornue marchant à gauche et retournant la tête; au-dessus un quintefeuille, le tout contenu dans un encadrement formé de trois hémicycles et de trois angles alternés, chaque angle cantonné d'un quintefeuille.

*Contre-sceau.* Buste jeune, de face, les cheveux coupés sur le front et retombant sur les oreilles, sur un fond guilloché, dans un encadrement en forme de quatrefeuille cantonné des lettres IOHĀ placées en sautoir  $\begin{matrix} O\bar{A} \\ \bar{H}I \end{matrix}$ . Diam. 19 millim.



Il existe plusieurs exemplaires de ce sceau; l'un d'eux conservé aux archives de l'État à Turin (qui contiennent tant de documents précieux et si peu connus pour le Dauphiné) est en cire brune, avec contre-sceau en cire rouge; il est suspendu par une double queue de parchemin à un acte de 1308. Un second exemplaire en cire rouge est conservé dans les archives des Hautes-Alpes, fonds du chapitre de Gap; il est suspendu par des lacs de soie rouge et jaune à un acte de 1316 ordonnant de nommer des gardes pour les forêts de Saint-Laurent-du-Cros.

Ici il n'y a plus de doute à avoir, c'est évidemment le portrait de Jean II que le graveur a voulu représenter; le nom de ce prince

inscrit autour de la figure placée au milieu du contre-sceau suffirait au besoin pour le démontrer.

Jean II, né vers 1280 ou 1281, avait vingt-six ou vingt-sept ans lorsqu'il succéda à son père; c'est bien en effet le portrait d'un homme jeune que nous voyons sur le monument que je viens de décrire et dont le dessin accompagne cette communication.

Je crois donc que l'on peut classer sans témérité ces deux contre-sceaux parmi les rares monuments du moyen âge qui nous font connaître les portraits de personnages connus, non pas idéalisés, mais réels et vivants. La gravure en est remarquable, surtout pour celui de Humbert I<sup>er</sup>, le caractère de ressemblance évident<sup>(1)</sup>. Il ne faut pas oublier, du reste, que par sa proximité de l'Italie, dans laquelle il conservait un pied par Cézanne, Exilles et Château-Dauphin, le Dauphiné avait à sa disposition des artistes fort supérieurs à ceux que possédait alors la France; presque tous les monuments intéressants du Dauphiné sont dus au moyen âge à des artistes transalpins et les sceaux n'ont certainement pas fait exception à cette règle générale.

Humbert II, dernier dauphin de Viennois de la troisième race, a fait également usage d'un petit sceau extrêmement curieux. Il est ovale, sans légende, et représente une tête barbue, coiffée d'un bonnet conique orné au sommet d'une tête d'oiseau tenant dans son bec un lézard suspendu par la queue et retombant derrière le bonnet; la tête repose sur un dragon ailé, la queue enroulée en plusieurs tours concentriques. La gravure de ce cachet est d'une extrême finesse; c'était probablement l'anneau particulier du dauphin.

---

*INVENTAIRE DES MEUBLES DU CHÂTEAU DE ROUEN EN 1338.*

(Communication de M. J. Roman, correspondant du Ministère.)

Cet inventaire, transcrit sur une peau de parchemin, se trouve à la bibliothèque de l'Institut, dans les manuscrits Godefroy, volume 563, pièce n° 15. Rédigé par ordre de la Chambre des comptes de Normandie, le 18 avril 1338, par Jean Sureau, dont les fonctions ne nous sont pas révélées par l'acte lui-même, il a l'avantage de

<sup>(1)</sup> Voir ci-dessus, p. 526, les observations de M. Demay à ce sujet.



nous faire connaître un certain nombre de mots qui ne se trouvent point dans les glossaires spéciaux, et de préciser la signification de quelques autres; en outre il nous initie à la composition très sommaire d'un mobilier de château royal au xiv<sup>e</sup> siècle.

Des bancs, des chaises, des tréteaux, des tables, des paravents rendus fort utiles par le mauvais état des fermetures, des étaux à couper les viandes et à préparer la nourriture d'une suite nombreuse, quelques dressoirs, quelques lits de camp, des perches pour y suspendre les tentures que la cour portait avec elle dans ses voyages, quelques pots, bassins et paniers, voilà en quoi consistait exclusivement ce maigre mobilier.

A la lecture de cet inventaire on comprend combien de bagages les princes devaient nécessairement traîner à leur suite pour suppléer à l'insuffisance des mobiliers de leurs châteaux royaux même dans les plus grandes et les plus riches villes de France.

Inventaire f[ait p]ar moi Jehan Scuryaue le lundi xxvii<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil CCCXXXVIII, du quemandement de nosseigneurs des comptes à Mo[nseigneur], euls de bouche, de certaines choses estans ou chastel de Roan, dont les parties ensievent; appelé avecques moi pour ce veoir faire, maistre Pierre Morel, charpentier, Ricart Mabille, Williaume Lechuichier, Guillaume de Lacomme, plâtrier, Robin Viart, maignen<sup>(1)</sup>, Gieffroy Hélyus et Nicole Dausame, portier dudit chastel.

Et premièrement trouvé :

1. En la chambre dessus la salle au bailly, une table por maisnie<sup>(2)</sup>, séant à iii piés, de xii piés de lonc; item trois fourmes<sup>(3)</sup>, ii de vuicts et l'autre de vii piés de lonc, séant chascune seur iii piés au tarelle<sup>(4)</sup>; item, une fourme séant seur iii piés, et y a iii papeillons<sup>(5)</sup>, de xx piés de lonc.

(1) *Maignen*, chaudronnier.

(2) *Maisnie*, suite, maison ou valets.

(3) *Fourme*, Sainte-Palaye donne à ce mot le sens de siège ou banc; il paraît plutôt signifier planches pouvant servir soit de bancs, soit d'étagères. Nous voyons en effet plus loin un article ainsi conçu : *fourmettes pour mettre au petit buffet*, et il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse ici de planches pouvant servir de rayons ou d'étagères.

(4) *Piés au tarelle*, à tarelle ou à treus de tarelle, pieds ronds s'emmanchant dans un trou circulaire fait avec une tarière.

(5) *Piés à papeillon*, très vraisemblablement pieds composés d'une seule planche tenant toute la largeur du banc, et dans lesquels on avait pratiqué pour les alléger des ouvertures qui leur donnaient la forme d'X ou de papillons. Ces pieds à papillon sont en nombre impair parfois, ce qui démontre bien qu'ils étaient composés d'une seule planche faisant l'office de deux pieds.

2. Item, en la chambre dessous la chambre au bailly, une table séant seur III piés, de x piés de lonc; item, III fourmes, chascune de x piés de lonc, et a en chascune II piés.

3. Item, en la chambre dou bailly, une table por maisnie séant seur piés [de] x piés de lonc; un table de xvii piés; item, une fourme de xvi piés de lonc, séant seur III piés à papeillon.

4. Item, en la salle au bailly, un dréchouoir tournis<sup>(1)</sup>; III tables, une de xx piés de lonc, II de xvii piés de lonc chascune, et une de xv piés de lonc, et une fourme de xx piés de lonc, séant seur III piés sans papeillon.

5. Item, en la chambre des clers au bailly, I buffet pesant, une table de viii piés de lonc ou environ, II fourmes viées<sup>(2)</sup>, séant seur III piés chascune au tarelle, et une fourme nueve, séant seur II piés sans papeillon.

6. Item, en la chambrette emprés le chélier du viconte, I lardier<sup>(3)</sup>.

7. Item, en la chambre ancienne de la Royne, I osteven<sup>(4)</sup>, à l'entrée de la chambre scéllé à plastre; une fourme viée de x piés de lonc, lo<sup>(5)</sup> il a II piés à treus de tarelle et l'autre pié à II papeillons.

8. Item, en la chambre ancienne du Roy, I osteven pendu, à jointes doubles<sup>(6)</sup>; une fourme viée de xviii piés de lonc, et une autre viée de xiiii piés, toutes à papeillon; I dréchouoir séant seur III piés à tarelle.

9. Item, en la chambre de la charpenterie, II fourmettes, une viés et une nueve, chascune de v piés de lonc, pour mettre au petit buffet de la chambre des comptes; II selles<sup>(7)</sup> nueves séans à pié à tarelle, seur quoi Galéran siet à l'eschéquier; III pères de trestriars nues en ladite chambre, esquels il faut mortoisier et faire les piés.

10. Item, en la cuisine du tinel<sup>(8)</sup>, I buffet grant de la chambre des comptes; II fourmes nueves, chascune de v piés de lonc et une viés fourme basse pour maisnie de x piés de lonc.

11. Item, en la haute cuisine, une buche viés, fremant à clef; II estauls pour despechier viande, séans à pié; I grant dréchouoir.

12. Item, en la grant salle, I grant banc nuef, séant pour le dois<sup>(9)</sup>, de xxi pié de lonc; I grant banc haut ancien de xviii piés de lonc; la grant

(1) *Dréchouoir tournis*. On trouve également *dréchouoir tournant*, ce qui paraît prouver qu'il ne s'agit pas d'un meuble à pieds tournés, mais d'un meuble tournant sur lui-même.

(2) *Viées*, vieilles.

(3) *Lardier*, saloir.

(4) *Ostevén*, paravent.

(5) *Lo*, où.

(6) *A jointes doubles*, à doubles jointures, c'est-à-dire probablement pouvant s'ouvrir ou se déplier dans les deux sens.

(7) *Selles*, chaises.

(8) *Tinel*, suite du prince.

(9) *Dois*, dais.

table nueve pour le dois, de xx piés de lonc; ii grans tables anciennes chascune de xxx piés de lonc et une autre vièse de xviii piés de lonc; une autre taule ancienne pour escuiers, séant seur iii piés à papeillons, de xxiii piés de lonc; une autre table ancienne de xxiiii piés de lonc pour valés; ii fourmes anciennes, l'une de xx piés de lonc, séant seur iii piés à papeillons et l'autre de xvii piés de lonc, à ii piés à papeillon; i dréchouoir; ii haus trestiaux pour le dréchouoir; ii escrennes<sup>(1)</sup>, une viés et une nueve.

13. Item, en la dispense<sup>(2)</sup> de la grant salle, une viés huche fremant à clef; une table viés, de x piés de lonc et une fourme viés, de viii piés de lonc.

14. Item, en la chambre des comptes, un ancien osteven haut; iii fourmes viées, l'une de xvi piés de lonc séans seur ii piés à papeillon; la seconde de xii piés de lonc séant seur ii piés sans papeillon; la tierche de x piés de lonc sans papillon; une huche forte fremant à clef.

15. Item, en la chambre où maistre Mile descent, qui est seur la meson dou prestre, un dossel à lit<sup>(3)</sup>; un estal bas à despéquier viande, de vi piés de lonc, séant seur iii piés à mortoise; une bonne fourme de xx piés de lonc, séant seur iii piés à papeillon; une vielle fourme de ix piés de lonc, séant seur ii piés à papeillon; une petite fourmette en la chapelle, de v piés sans papeillon; un dréchouoir séant seur iii piés à tarelle.

16. Item, en la haute chambre, seur la meson de la guette<sup>(4)</sup>, ii ostevens pendus à gons; un dossel de lit; une ancienne table de xiii piés de lonc; une bonne fourme de xx piés de lonc, séant seur iii piés à papeillons; une grant fourme espèce, de x piés de lonc, séant seur ii piés à mortoise; une fourme basse de x piés de lonc, séant seur ii blochiaux traversains<sup>(5)</sup> cheviliés à queville.

17. Item, en la meson à la guette, un petit buffet, séant seur iii piés à tarelle, que on met en la chambre des comptes.

18. Item, en la chambre du trésor une table ancienne de xvi piés de lonc et une autre ancienne de xxi piés de lonc; i dréchouoir à ii piés a éles<sup>(6)</sup>; ii bonnes fourmes chascune de ix piés; une ancienne fourme de xv piés de lonc; une fourme nueve de vi piés de lonc; une petite fourmette de ix piés de lonc; une autre de x piés de lonc. En la cuisine du trésor, i estal à despéquier viande, séant à iii piés; vi bachins; v pos d'estain; une petite fourmette ancienne de vi piés de lonc; ii grans buires de tesre

(1) *Escrenne*, coffre.

(2) *Dispense*, office.

(3) *Dossel à lit*; on trouve plus loin un haut dossel à lit, ce qui démontre qu'il ne s'agit ni de dossier, ni d'un parement de lit, mais simplement d'une sorte de lit de camp.

(4) *La maison de la guette*, le logement du guetteur de nuit.

(5) *Blochiaux traversains*, blocs de bois massifs sur lesquels reposaient les bancs.

(6) Un dressoir à ailes était probablement muni de petites consoles latérales.

chascune de x galons; ii grans penniers à porter pain à taule; xi pères de trestiaus nuefs et xiii pères de viés et i trestre<sup>(1)</sup>.

19. Item, en la basse chambre au viconte une grant table de xiiii piés de lonc; une autre de x piés de lonc; une autre de xii piés de lonc; une table por maisnie, séant seur ii piés à papeillon; une fourme de xv piés de lonc, séant seur iii piés à papeillon; une fourme vielle de xiii piés de lonc, séant seur ii piés à papeillon; une autre fourme ancienne de x piés de lonc, séant seur ii piés à papeillon; ii fourmes chascune de viii piés de lonc, séant chascune seur ii piés, lo il n'a que un papeillon; une petite fourmette de v piés de lonc, séant seur ii piés; un estal à despéchier cuisine, séant seur iii piés à mortoise, et les ii piés d'un dréchouoir tournant, la table du dréchouoir en costé qui est despécié; une fourme nueve de x piés sans papeillon; une belle huche à arches<sup>(2)</sup> de viii piés de lonc, ii piés et demi de lé<sup>(3)</sup>, fremant à clef à ii moraines<sup>(4)</sup>; une autre huche de vii piés de lonc, ii piés et demi de lé, à clef; un coffre de viii piés de lonc; ii petis huchiaux dont les couverchiaux<sup>(5)</sup> sont despéciés. Item, i haut dossel de lit. Item, en l'escriptouire<sup>(6)</sup> du viconte un grant coffre à ii sérures; un autre coffre de vii piés de lonc; un autre coffre basset de vii piés de lonc et ii huchiaux petis.

20. Item, toutes les chambres et salles garnies de perches<sup>(7)</sup>; et sont ycelles chambres et salles toutes fremans à clef excepté la grant sale.

Toutes lesquelles choses dessus dites en la manière que devisées sont, je Jehans Seuryaue dessus dis, ai bailliés à Nicole Dausame, portier dudit chastel, par inventoire, qui ycelles doit garder bien et deuement et rendre toutes fois que mestiers sera, excepté celles qui sont en la basse chambre du viconte, desquels li dis portiers ne s'est volu carehier.

---

#### DÉCOUVERTE DE CONSTRUCTIONS EN BRIQUES À CLÉON (SEINE-INFÉRIEURE).

(Communication de M. Léon de Vesly.)

M. Léon de Vesly a adressé au Comité deux rapports sur une découverte assez curieuse qui a été faite il y a quelques mois au village de Cléon, situé à 6 kilomètres au sud d'Elbeuf.

(1) *Trestre*, très certainement une sorte de tréteau.

(2) *Huche à arches*, huche ornée de sculptures en forme d'arcatures.

(3) *Lé*, largeur.

(4) *Moraine* ou *morillon*, pêne de la serrure.

(5) *Couverchiaux*, couvercles.

(6) *Escriptoire*, cabinet de travail.

(7) Ces perches étaient disposées autour des appartements pour qu'on pût y suspendre des tentures.

Cette localité possède une église dédiée à saint Martin, qui remonte en partie au xiv<sup>e</sup> siècle, en partie au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup>.

Le curé de Cléon (M. l'abbé Cottéy), ayant entrepris de refaire le pavage du porche de l'église, eut l'idée d'en faire fouiller le sol, afin de s'assurer s'il ne s'y trouvait pas de sépultures. Il fit ouvrir une tranchée perpendiculairement à l'axe de l'église. Cette fouille ne lui fit point trouver les tombeaux qu'il cherchait; mais il tomba sur une aire en argile sur laquelle reposaient quatre petites coupes en briques reliées par un mortier d'argile. Le diamètre intérieur de ces coupes est de 70 centimètres. Les briques dont elles sont faites sont d'une teinte rouge orange; elles sont peu cuites; elles mesurent 21 centimètres de long sur 10 centimètres de large, et 4 centimètres d'épaisseur, dimensions qui se rapprochent assez sensiblement de celles de nos briques modernes<sup>(1)</sup>. Elles sont disposées par assises horizontales, formant encorbellement les unes sur les autres et se rétrécissant graduellement jusqu'au sommet, qui est ouvert. L'intérieur est garni d'un revêtement en mortier d'argile, qui a dû être introduit par l'ouverture laissée au sommet des coupes, et qui donne à la surface intérieure une forme régulièrement hémisphérique.

M. de Vesly, avisé de cette découverte par le curé de Cléon, se rendit sur les lieux en compagnie de M. de Beaurepaire. Sa première pensée, en voyant ces petites constructions, fut qu'elles avaient eu une destination funéraire et qu'elles avaient dû renfermer des urnes cinéraires. Mais les quelques débris de charbon et d'argile cuite recueillis à l'intérieur ne lui ont point paru de nature à justifier cette hypothèse.

D'ailleurs, dit-il, si ces coupes avaient eu pour objet de protéger des urnes funéraires, il n'eût pas été nécessaire de les construire sur une aire en argile et d'employer cette terre réfractaire pour donner de la cohésion à la construction; un mortier ordinaire eût suffi. L'emploi de la terre réfractaire prouve que ces coupes étaient destinées à faire ou à recevoir du feu. Aussi MM. de Vesly et de Beaurepaire ont-ils supposé que ces constructions avaient dû servir de fourneaux à quelque hypocauste.

M. de Vesly cependant reconnaît combien cette hypothèse est contestable. Les nombreuses découvertes de thermes et de villas

<sup>(1)</sup> On sait que les dimensions usuelles de nos briques sont 22 sur 11 et 6 centimètres.

faites dans toutes les parties de la Gaule ont fourni bien des exemples d'hypocaustes : tous présentent des dispositions qui n'ont aucun rapport avec celles qu'on remarque à Cléon. Ils n'ont habituellement qu'un unique fourneau qui transmettait la chaleur par des tuyaux rectangulaires, et les salles construites sur ces hypocaustes avaient leur pavement porté sur de petites piles en briques, entre lesquelles la chaleur circulait. Rien de tout cela n'a été découvert à Cléon.

De nouvelles fouilles entreprises par M. de Vesly, en compagnie de M. du Boullay, n'ont fait découvrir aucune autre construction autour des coupoles. On a seulement pu constater, que sous l'une d'elles gisait un squelette humain que recouvraient partiellement les fondations de l'église. Une monnaie de bronze trouvée dans l'argile d'une des coupoles aurait pu donner quelque indication quant à la date de ces constructions, mais elle est tellement fruste que personne n'a pu la déterminer.

Nous avouons ne pouvoir en dire plus long que M. de Vesly sur ces petits monuments; nous proposerons donc au Comité de faire reproduire dans le *Bulletin* les excellents dessins que M. de Vesly a pris le soin d'en faire. Cela permettra ainsi à tous nos lecteurs de se faire une idée exacte de ces constructions, en attendant que quelque découverte analogue en fasse connaître la destination.

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

---

*NOTES SUR LES RUINES ET LES VOIES ANTIQUES DE L'ALGÉRIE,*  
*RECUEILLIES PAR LES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES*  
*ET COMMUNIQUÉES PAR LE COLONEL MERCIER.*

PROVINCE DE CONSTANTINE.

*Environs de Guelma et de Constantine.*

La région explorée en 1884 comprend tout le massif montagneux au nord de Guelma et les environs immédiats de Constantine et de Mila. C'est un pays fort riche, qui a dû être autrefois beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, et où l'on retrouve les traces du passage des diverses races qui s'y sont succédé depuis les temps préhistoriques.

Les monuments laissés par elles peuvent se classer en trois grandes catégories :

Les nécropoles mégalithiques ;

Les constructions puniques ;

Les monuments romains.

Nous ne nous occuperons pas des restes de constructions puniques, qui devraient être l'objet d'une étude spéciale et qu'il est difficile de reconnaître au milieu des ruines romaines qui se sont superposées aux établissements antérieurs.

A 7 kilomètres environ au nord d'Hamam-Meskoutine, et à l'extrémité occidentale du grand massif rocheux du djebel Debar, se trouve un plateau de 3 kilomètres carrés, qui se termine brusquement, à l'ouest, par un escarpement à pic de 150 mètres de hauteur, au pied duquel coule l'Oued Rouknia.

Les abords de ce plateau, par le sud, dans la direction d'Hamam-Meskoutine, sont des plus tourmentés. Au nord, au contraire, l'Oued Rouknia et ses affluents arrosent une belle vallée aux pentes douces et arrondies, de 20 kilomètres carrés d'étendue et entièrement commandée par le plateau. La position de ce dernier offre donc tous les avantages désirables : grande facilité de défense, vastes et riches terres de culture, et ces avantages n'avaient pas échappé à l'un des peuples préhistoriques qui occupèrent la région.

On trouve, en effet, sur la majeure partie du pourtour septentrional du plateau de Rouknia plus de 3,000 dolmens en pierres frustes.

Chaque dolmen se compose d'un cercle de 3 à 4 mètres de diamètre de pierres posées à plat. Au centre de chaque cercle, quatre pierres, deux longues de 1 mètre environ et deux plus courtes, plantées verticalement, jusqu'à une profondeur de 0<sup>m</sup>,80 à 0<sup>m</sup>,90, laissant entre elles un espace libre de 0<sup>m</sup>,80 de côté. Ces quatre montants supportent une énorme pierre plate qui recouvre toute la cavité. En fouillant ces dolmens, on trouve dans l'espace libre réservé entre les quatre pierres verticales des squelettes couchés sur le côté, les bras allongés, les jambes repliées vers la poitrine. Les ossements n'offrent plus qu'une très faible consistance; ils paraissent avoir appartenu à des hommes de haute taille.

La pierre de ces dolmens, extraite sur les lieux mêmes, est une sorte de tuf ou de carbonate de chaux, assez friable à l'état de carrière, mais qui durcit à l'air, au point de rendre un son métallique

au moindre choc. A côté de ces dolmens on trouve quelques chambres creusées dans le roc à l'aide d'instruments en fer ou en bronze. La pierre a conservé, comme au premier jour, la trace de tous les coups de pic ou de ciseau. Les chambres ont 1<sup>m</sup>,80 de côté, à parois bien dressées et à arêtes vives.

Enfin, dans le grand arrachement rocheux qui termine le plateau à l'ouest, un sentier taillé de main d'homme, et sur lequel s'ouvrent plusieurs chambres non explorées, descend sur l'Oued Rouknia.

Un second groupe de cinq ou six dolmens se trouve au sud-est du gisement principal, sur le sentier qui devait conduire aux gorges du Nador et de la Seybouse.

Le bassin de l'Oued Rouknia est limité à l'ouest par une grande chaîne tourmentée que le djebel bou Arbide projette vers le nord; au centre de cette chaîne et près des sources de l'Oued el-Kessaba se trouve une vaste dépression qui sert de communication naturelle à deux vallées principales. Dans cette dépression et juste au point de passage, se dresse un petit monticule nommé le Koudiat Sidi-Amor, sur lequel on remarque quatre dolmens bien conservés et beaucoup plus considérables que ceux de Rouknia.

Le premier groupe de dolmens qu'on vient de citer occupait une position défensive très bien choisie. Le second, dont il va être question, était au contraire situé dans un pays très découvert et accessible de tous côtés. Le djebel Oum Setar, qui fait partie de la chaîne de partage des eaux entre le Rummel et l'Oued Zenati, projette au nord une chaîne de collines peu élevées qui limite vers l'est le vaste plateau d'El-Aria descendant du djebel Ouasch et dont les eaux se déversent par les gorges de l'Oued en-Naga. Le djebel Incha, qui occupe à peu près le milieu de cette chaîne de collines, est couvert d'un nombre considérable de dolmens dont le gisement se prolonge entre les chabet Dridia et el-Incha.

Au nord des gorges de l'Oued en-Naga, sur le flanc oriental du Kefel-Arab, entre Aïn Zerred et Aïn Zitouna, on trouve cinq beaux dolmens. Le plus élevé a 3<sup>m</sup>,50 de hauteur. Un gisement assez considérable, qui paraît avoir servi de trait d'union entre les nécropoles de Rouknia et d'El-Incha, a été relevé près de la Mechta Bredia, chez les Ouled Djebbarra.

Tous ces dolmens sont en pierres frustes. Il n'en est pas de même de celui qui se trouve, parfaitement isolé d'ailleurs, au Dra en-Naga,



sur une des croupes qui descendent du djebel Ouasch. La base circulaire du monument se compose de pierres taillées. La fosse centrale, de 0<sup>m</sup>,80 de côté, est revêtue de belles pierres très finement taillées. La pierre supérieure, également taillée, affecte une forme ovale de 2 mètres environ de longueur sur 1<sup>m</sup>,50 de large et 0<sup>m</sup>,35 à 0<sup>m</sup>,40 d'épaisseur.

Au sommet des gorges du Kreneg et dans le voisinage des ruines romaines de Tiddis, on a retrouvé quelques dolmens.

A quelle époque y a-t-il lieu de faire remonter ces monuments et à quel peuple faut-il les attribuer? Leur très grand nombre et les travaux d'art qui les accompagnent permettent d'établir:

1° Que ces monuments ne sont pas très anciens, puisque les peuples qui les ont construits étaient pourvus d'outils en métal;

2° Que ces peuples sont restés fort longtemps fixés dans la même région, car le dolmen du djebel Ouasch témoigne de progrès importants dans l'art de tailler la pierre et de bâtir;

3° Qu'enfin les groupes de population étaient considérables dans chacune des régions habitées, ainsi qu'en témoigne le nombre élevé de sépultures encore debout. Y a-t-il quelque rapprochement à faire entre les premières migrations syriennes antérieures de quelques siècles à la fondation de Carthage, racontées par Procope, et les gisements mégalithiques? On ne le pense pas.

Les ruines romaines abondent dans la région, mais sont dans un état de dégradation et de dépression tel, qu'il est souvent difficile, sinon impossible, au cours d'une inspection sommaire, de retrouver leur ancienne affectation. Presque toutes sont restées telles que les laissèrent les dévastations des Vandales au v<sup>e</sup> siècle.

Seule, une cité renommée par l'abondance et la pureté de ses eaux, la salubrité de son climat et la richesse de son sol, fut l'objet de quelques tentatives de restauration.

A plusieurs reprises les ruines furent déblayées, et les déblais, mélange d'ossements, de charbons, de verreries, de poteries, de terres calcinées, de tuiles et de marbres, forment encore aujourd'hui, près de l'une de ses portes, un monticule de plus de 10 mètres de hauteur. La ville elle-même et ses murs d'enceinte sont un véritable chaos de pierres taillées, de fûts de colonnes, de moulins, de cha-piteaux et de pierres tumulaires superposées au hasard, qui indiquent clairement le désordre et la précipitation qui ont présidé à sa restauration.

Quant aux campagnes, elles étaient à peu près désertes : on ne reconstruisit rien nulle part. Les voies romaines sillonnant le pays dans tous les sens furent abandonnées, et le temps faisant son œuvre, ne nous en a laissé que quelques traces. Il est néanmoins possible de les reconstituer, au moins en partie ; en effet, en parcourant attentivement le pays, on retrouve de distance en distance, principalement là où le sol présentait un obstacle, des déblais et des remblais faits par les hommes. Si on relie les points sur lesquels ces travaux ont été exécutés jadis, la ligne qui les joint est jalonnée de ruines et quelquefois de bornes milliaires. On y retrouve le plus souvent un sentier arabe dont le tracé doit s'écarter bien peu de celui de l'ancienne voie.

Cirta, capitale de Numidie, commandait la grande voie romaine de Carthage à Césarée, et était, vu son importance politique et militaire, le point de départ d'une foule de voies secondaires.

L'itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger nous ont conservé le tracé d'un grand nombre de ces voies :

- 1° De Cirta à Rusicade (Peutinger) ;
- 2° De Cirta à Hippône (Antonin) ;
- 3° De Carthage par Cirta à Césarée (Antonin) ;
- 4° De Cirta à Mileu (Peutinger) ;
- 5° De Cirta à Turris Cæsaris (Antonin) ;
- 6° De Cirta à Lambèse (Antonin) ;
- 7° De Cirta à Musti par Naraggara (Antonin) ;
- 8° De Cirta à Musti par Naraggara (Peutinger).

*Voie de Cirta à Rusicade.*

De Cirta à Rusicade, 67 milles (99 kilom. 25 ; distance réelle, 83 kilomètres).

L'itinéraire indiqué par la Table de Peutinger était le suivant :

Cirta à Ad Palmam, 12 milles (17 kilom. 77) ;

Ad Palmam à Ad Villam Sete, 25 milles (37 kilomètres) ;

Ad Villam Sete à Rusicade, 30 milles (43 kilom. 50).

Le tracé de cette voie se retrouve d'une façon indiscutable dans la partie de son parcours comprise entre El-Kantour et Philippeville.

A partir d'El-Kantour, la voie romaine suit la crête de la montagne (au lieu de s'engager à flanc de coteau comme la route ac-

tuelle), gagne le confluent de l'Oued el-Hammam et de l'Oued en-Neça, coupe cette dernière rivière, puis longe sa rive gauche jusqu'à El-Arouch (elle est empruntée par la route nationale actuelle dans la dernière partie de ce parcours). Là, au lieu de suivre le fond de la vallée du Safsaf, elle s'engage à mi-côte (la route de Robertville l'emprunte pendant 1 kilom. 50), passe un peu à l'ouest de Gastonville, gagne presque en ligne droite la Mechta d'Aïn Zitouna, coupe la route nationale au hameau d'Ed-Dis, puis suit la crête qui descend sur Damrémont, d'où elle gagne Philippeville par la plaine.

Quel était l'emplacement de Villa Sete, placée par l'itinéraire à 30 milles de Rusicade? On pourrait le rechercher entre Gastonville et El-Arouch.

Entre Cirta et El-Kantour, toute trace de l'ancienne voie a disparu, mais les bornes milliaires découvertes au Hamma et à Smendou prouvent qu'elle devait peu s'écarter du tracé de la route actuelle (L. Renier, *Inscr.*, 4405 à 4417). La station d'Ad Palmam devait se trouver près du douar d'Aïn-Beïda où existent des ruines assez importantes.

Outre la voie principale passant par le Hamma et Smendou, il en existait d'autres dont le tracé est facile à suivre et parfaitement reconnaissable sur plusieurs points. Toutes venaient rejoindre la voie précédente à El-Arouch, ou un peu plus bas à Villa Sete.

L'une de ces routes secondaires partait du pont de Cirta (El-Kantara), remontait la crête du djebel Ouasch parallèlement au chemin de la Pépinière, et gagnait l'extrémité orientale de la chaîne rocheuse du djebel Kelal, près de la Mzara de Sidi Abd Allah. Là, elle obliquait à l'est, se dirigeant par Aïn R'mel, sur les ruines situées entre la Mechta Ali ben Saïd et le douar Medjabria. Elle traversait l'Oued Smendou, passait entre Aïn Zoug et Aïn el-Bechir et contournait le kef Mguerguet, où son tracé est très visible jusqu'au confluent de l'Oued Beni Brahim et de l'Oued Kranga. Elle franchissait ensuite le djebel Sesnou en coupant un groupe de ruines importantes près de la Mechta Teffaha et descendait par le Koudiat Kala, où se trouvent d'autres ruines, sur El-Arouch. Un embranchement de cette route suivait le cours du Safsaf jusqu'à El-Arouch, en passant entre le kef Se bargoud et M'zouna; il est également jonché de ruines.

Une autre voie, beaucoup plus excentrique, partait du pont de Cirta, suivait un contrefort, puis les crêtes du djebel Ouasch, et

venait aboutir au sud de la Mechta el-Goula, sur le chemin (dont il sera parlé plus loin) de Souk-el-Arba à El-Arouch. Cette voie est jalonnée sur tout son parcours de ruines plus ou moins importantes :

- 1° Sur les pentes occidentales du Koudiat Ramès ;
- 2° Près d'Hadjer Sefra ;
- 3° Au kef Sbessi-er Roumi ;
- 4° Sur le versant nord du Koudiat Nsel el-Krasnadja ;
- 5° Sur le versant nord du djebel Meliana ;
- 6° Près de la Mechta d'Aïn-Touma.

La voie de Cirta à Rusicade descendait à Palma (Ad-Palmam), non loin des deux ponts, près des ruines voisines du douar d'Aïn Beïda. A Palma, elle se bifurquait ; l'embranchement de l'ouest franchissait le contrefort qui longe l'Oued Sbikra, passait par le douar Ksar Nadja, remontait près de la koubba de Sidi Ali, où se trouvent plusieurs groupes de ruines, franchissait la montagne, et redescendait vers Collo par le contrefort de l'Oued Mraba, qui est couvert de ruines.

*Voie de Cirta à Hippo Regius (Antonin).*

D'après l'Itinéraire d'Antonin, cette voie partant de Cirta passait à :  
Aqua Thibilitanæ, 54 milles (80 kilomètres) ;  
Villa Serviliana, 15 milles (22 kilom. 25) ;  
Hippo Regius, 25 milles (37 kilomètres).

Cette route est, à peu de chose près, celle qui fut suivie par les colonnes françaises en 1836 et en 1837, lors de l'attaque et de la prise de Constantine. Elle partait du pont de Cirta, remontait la vallée du Bou Merzoug jusque vers le confluent de l'Oued Hamimine et gagnait le fedj bou Rareb par les pentes nord du djebel Oum Settar et la vallée qui sépare cette montagne du djebel Krouma. Le fedj bou Rareb était défendu par huit postes échelonnés sur une longueur de 4 kilomètres, depuis les ruines de la ville romaine de Mahidjiba jusqu'aux sources de l'Oued el-Melah, affluent de gauche de l'Oued Zenati.

La ville romaine qui occupait l'emplacement des ruines d'Enchir Mahidjiba paraît avoir eu quelque importance. Elle était située sur la langue de terre tourmentée qui s'allonge entre le chabet Aïn Mahidjiba et le chabet Mahidjiba.

Sur le petit mamelon qui termine cette arête, au confluent des deux chabets, se dresse encore la tour dite de Mahidjiba et une grande partie de l'enceinte qui l'enveloppait. Un peu en arrière du mamelon, des ruines accumulées sur une assez grande étendue débordent sur le versant très escarpé au sud du plateau.

La tour est carrée et a 5 mètres de côté environ. Elle est en pierres taillées assemblées sans ciment et surgit presque intacte sur une hauteur de 4 à 5 mètres, au milieu d'une enceinte de 25 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur. La tour, ouverte à l'est, est rattachée à l'enceinte par un mur de 2 mètres de hauteur; vers l'ouest se trouvait une plate-forme précédant la tour et l'entrée de l'enceinte. En avant, sur un palier inférieur de 2 à 3 mètres, existe une cour qui y donne accès. Elle n'a que 10 mètres de longueur. Un petit bastion donnait un flanquement. En avant sont des restes de constructions qui devaient être des dépendances du poste.

On n'y a découvert aucune inscription.

Au sortir du fedj bou Rareb, la voie romaine laisse au sud un mamelon auquel se rattache une tradition arabe.

C'est sur ce mamelon (le Koudiat Abd Allah) que Sidi Abd Allah concentrait ses troupes et tombait sur les troupes romaines débouchant du col, auxquelles il infligea à plusieurs reprises de sanglantes défaites. La voie passe ensuite près de Bir Cherchera, près duquel on a découvert une pierre tumulaire avec une inscription :

D M S  
CVPVLA(?)  
DONATI  
FILI PATRI  
FECERVNT  
VIX ANNIS  
LXXXV

Elle se dirige ensuite sur Sidi Tamtam et les ruines de Thibilis et passe à Aqua Thibilitanæ.

Au nord d'Aqua Thibilitanæ, la voie romaine traversait l'Ubus fl. (la Seybouse), passait à l'Enchir des Beni Addi, où se trouve un grand poste de 100 mètres de côté, franchissait le djebel Betom, le chabet Makran, et allait presque en ligne droite rejoindre l'extrémité orientale des rochers du djebel Debar. Elle descendait dans le col qui sépare cette montagne du Koudiat er-Ragouba, où existent quelques vestiges.

Elle suivait le flanc méridional de cette dernière montagne jusqu'à la route actuelle de Guelma à Philippeville, puis atteignait les crêtes de la montagne des Beni Four'hal qu'elle suivait jusqu'au col du Fedjoudj, en passant par Ksar M'ta-el-Aïoun. On nomme ainsi la ruine fort remarquable d'un fort construit en énormes pierres de taille, dont toutes les substructions existent à 4 kilomètres au nord-est d'Aïn Tonta, au sommet de la montagne.

Le fort avait une forme rectangulaire, ses côtés étaient respectivement de 40 et de 50 mètres de longueur. Les murs ont encore 1<sup>m</sup>,50 de hauteur et on retrouve à l'intérieur une série de chambres destinées à abriter la garnison ou à servir de magasins; non loin du fort se trouve un puits en maçonnerie à peu près comblé.

La voie dans toute la longueur de la crête est fort bien tracée. On en constate les déblais et les remblais en maints endroits.

Au col du Fedjoudj, la voie romaine est très bien conservée sur un parcours de plusieurs kilomètres. Elle était défendue par un fort dont les ruines existent à 2 kilomètres au nord-est de la fontaine d'Aïn Chougga (les ruines de ce fort renferment plusieurs citernes), puis se dirigeait sur Ascurus.

Ascurus (aujourd'hui Ascour) était une ville fortifiée qui a joué un rôle assez important dans la guerre de Pompée contre César.

Bogud, roi de la Maurétanie Tingitane, et Bocchus, roi de la Maurétanie Césarienne *s'étendant jusqu'à la Seybouse* (Ubus), avaient embrassé le parti de César. Juba, roi de Numidie, dont le territoire avait été diminué au profit de la Maurétanie Césarienne (on lui avait pris le pays compris entre l'Ampsaga (Rummel) et l'Ubus (Seybouse), désirait rentrer en possession des riches territoires qui lui avaient été enlevés et avait pris parti pour Cneus Pompée établi à Utique, tandis que son lieutenant Scipion tenait César en échec près de Thapsus.

Pompée, venant en aide à Juba, part d'Utique avec trente vaisseaux, débarque près d'Hippo Regiu set marche sur Ascurus, où le roi Bocchus avait installé une garnison. Pompée, repoussé d'Ascurus par une sortie de la garnison, est rejeté en grand désordre sur Hippo-Regius, où il se rembarque pour les Baléares, fuyant César qui arrivait à marches forcées après avoir battu Scipion.

La voie romaine passait sur le versant occidental du mamelon d'Ascours et par Penthivière gagnait Hippo-Regius; son tracé se reconnaît facilement pendant environ 12 kilomètres.

Quel était sur ce tracé l'emplacement de la Villa Serviliana? L'itinéraire d'Antonin place cette villa à 22 kilom. 25 d'Acquæ Thibilitanæ et à 37 kilomètres d'Hippône. Les ruines d'Ascours sont à 28 kilomètres d'Hamman Meskoutine et à 38 kilomètres de Bône. La villa se trouvait donc en deçà d'Ascours, dans le voisinage du col du Fedjoudj.

Les ruines qui paraissent le mieux satisfaire à ces conditions sont situées à 2 kilomètres au sud du col et à 600 mètres au nord-est du Guelat bou Sba, ruines où M. le général Creully a découvert deux inscriptions et une pierre tumulaire incomplète dans laquelle figure le nom de SERVILIANVS <sup>(1)</sup>.

Un peu plus au sud, près d'Hamman Berda, on a découvert une autre inscription tumulaire d'un certain TERTIVS, tabularius d'un C. SERVILI MACR <sup>(2)</sup>.

Cette hypothèse ferait descendre la voie romaine du col du Fedjoudj à Guelat-bou-Sba, d'où elle gagnerait Hamman-Meskoutine en passant par les grands plateaux de la rive gauche de la Seybouse. C'est la route suivie par les colonnes françaises. La route de la montagne dont il a été parlé plus haut aurait alors été une simple voie stratégique. Des groupes de ruines de vastes exploitations se retrouvent en tête de la vallée de l'Oued Ras el-Ma, à 2 kilomètres à l'ouest du col du Fedjoudj.

Quant au tracé de la voie romaine encore existante au col, il descend directement sur Guelat-bou-Sba, mais a dû faire partie de la voie d'Hippône à Calama, qui est bien connue.

Diverses voies desservant le pays et des villes dont le nom n'a pas été retrouvé encore s'embranchaient sur la voie d'étapes citée par l'itinéraire d'Antonin.

1° L'une d'elles, fort importante, partait de Cirta, se dirigeait sur Lamblèche, longeait les pentes du djebel Ousch, remontait le chabet Fedj-Samar et contournait par le sud le kef Tassenga, où existent des ruines considérables. A partir de ce point, le tracé de la voie est parfaitement reconnaissable. Il descendait dans la vallée de l'Oued en-Naga, à son confluent avec l'Oued Bahari, traversait l'Oued en-Naga à 2 kilomètres plus loin, et remontait les coteaux de la rive gauche pour aller directement au Souk-el-Arba.

Toute la vallée de l'Oued en-Naga et les environs du Souk-el-Arba

<sup>(1)</sup> Cf. *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 5286.

<sup>(2)</sup> Cf. *Corpus*, t. VIII, n° 5361.

sont littéralement couverts de ruines, ce qui s'explique par la présence d'une ville romaine très importante, *non encore signalée*, à 5 kilomètres au nord du Souk-el-Arba. Là, dans un site très remarquable, se trouvent des ruines qui couvrent plusieurs hectares. Le tracé des rues principales est indiscutable. Il y a de beaux restes de vastes monuments, des fontaines abondantes. On n'y a fait aucune fouille. Les routes aboutissant à la ville sont encore bien indiquées et elles rayonnent dans toutes les directions.

La voie principale, qui nous occupe ici, rejoignait à Aquæ Thibilitanæ la grande voie de Cirta à Hippône. D'abord très reconnaissable, mais bientôt transformée en simple sentier, elle suivait le cours de l'Oued Hamira, puis après celui de l'Oued Hamdan, traversant un groupe de ruines au confluent de ces deux rivières.

On reviendra plus loin sur les voies qui partent du Souk el-Arba ou plutôt de la ville voisine, et on continue le détail des voies de Cirta à Hippône.

2° La voie la plus courte s'embranchait à Lamblèche sur la précédente. Elle traversait l'Oued el-Kram, passait à mi-côte près du bordj Bach-Tarzi, où elle se bifurquait. Son bras sud allait rejoindre la voie principale au fedj bou Rareb. Le tracé est bien indiqué par de nombreuses ruines et par une borne milliaire dont l'inscription n'a pas été relevée.

Le bras nord suivait la crête qui rejoint le télégr. d'El-Aria à la ferme Ruzé et descendait dans la vallée d'El-Aria près de la maison de l'agence algérienne. De là elle franchissait le col qui sépare les deux Dermoun et se dirigeait presque en ligne droite, par les pentes du kef el-Eugab, sur Thibilis, Suthul et Calama, coupant à Thibilis ou tout auprès la voie d'Antonin.

Thibilis (Annonna) ne figure pas dans les levés de la campagne. Faut-il admettre la qualification de ruines de Suthul donnée par le capitaine Cauchois aux ruines qui se trouvent près du bordj du cheik Bou Nar? Ces ruines sont celles d'une série de fortifications occupant les sommets de mamelons assez escarpés. Il n'y a d'intact qu'une sorte de corps de garde voûté. L'enceinte principale mesure environ 150 mètres de long sur 100 mètres de large. A l'ouest de ces ruines, dans un petit vallon, se trouvent quelques pierres tombales, et un peu au delà les ruines de l'Enchir Besbessa indiquent un point de passage de la voie romaine. La région voisine de ces ruines est assez tourmentée, et la description suivante de Suthul par



Salluste ne confirme nullement l'hypothèse de M. le capitaine Cauchois :

« Aulus, frère du consul Albinus, envoyé de Rome pour faire la guerre à Jugurtha, profite de l'absence de son frère pour aller assiéger Suthul, où se trouvait une partie des trésors de Jugurtha.

« Cette place, dit Salluste, ne pouvait ni être prise ni assiégée, car tout autour de son mur d'enceinte, construit au sommet d'un mont escarpé, s'étendait une plaine fangeuse, convertie en marais par des pluies torrentielles. »

Une voie partant de Souk-el-Arba dans la direction du nord-ouest rejoignait la Mechta el-Goula et El-Arouch. Elle est jalonnée de ruines.

Une voie descendait vers le sud par le Bled Aïoun-ed-Daban et le Bled Tarfaoua et aboutissait au fedj bou Rareb. Cette voie traverse un pays très riche où les ruines abondent.

Une troisième plus importante suivait la crête de la montagne des Djebarra et passait près des dolmens de la Mechta el-Meroud. Elle gagnait de là la Mechta el-Azib, évitait des rochers impraticables en redescendant à la Mechta el-Krecha, près de laquelle se trouvent des ruines, et remontait au col du Thaya. Non loin de là et après les grottes sont les ruines considérables d'un vaste établissement de mines. Cet établissement couronnait un plateau assez étendu qui se trouve aux sources de l'Oued el-Grar.

Les mines du Thaya ont été exploitées de tout temps. Les Romains, pour surveiller les condamnés qui y travaillaient, avaient placé des postes maçonnés sur les pitons de rochers de la montagne. Ils avaient en outre des fermes ou des exploitations tout autour de la montagne.

Les grottes, ou plutôt la grotte principale du Thaya, paraît avoir été non seulement un lieu d'exploitation de mines, mais le sanctuaire d'une antique religion maure que l'occupation romaine n'avait pas fait disparaître. Sa situation au centre de gisements considérables de dolmens et les nombreux ex-voto gravés sur les parois de l'entrée en langues diverses et tous dédiés au dieu Bacax :

BACACI AVG SACRVM

permettent de le supposer.

Cette dédicace se retrouve dans les ruines de Galama, et la série des inscriptions qu'on a pu relever à l'entrée des grottes prouve que

le dieu Bacax était particulièrement vénéré par les habitants de Calama et de Thibilis.

Du Thaya la voie descendait sur Aquæ Thibilitanæ en passant par le versant nord du djebel Mermera. On en retrouve des fragments en quelques endroits.

Les voies romaines partant de Cirta étaient toutes, à une certaine distance de la ville, défendues par des forteresses ou des postes d'observation. On peut reconstituer en partie la ligne de ces postes.

On a vu plus haut que le passage du fedj bou Rareb était défendu par huit tours carrées, se flanquant mutuellement et échelonnées entre les ruines de la ville de Mahidjiba et le col. On trouve une autre tour carrée dont les murs ont encore 6 mètres de hauteur et 7 mètres de côté, sur le bord de la voie romaine, près des sources de l'Oued el-Ampli. Une tour adossée à un rocher se trouve au pied du djebel el-Incha sur le chabet Dridia. Les gorges de l'Oued en-Naga étaient commandées par deux tours, l'une sur la rive droite, au sommet de la croupe qui domine au nord le douar ben Gouffa (voie de Souk-el-Arba au fedj bou Rareb), l'autre sur la rive gauche, à 150 mètres de la rivière, commandant directement la vallée.

Une tour défendait la tête de vallée de l'Oued Touila et une voie conduisant aux ruines du Souk-el-Arba; enfin une tour au sommet du djebel Bergli défendait les routes de Cirta à Rusicade et à Chullu.

Ces tours constituent un ensemble de défenses avancées couvrant la ville de Cirta à environ une journée de marche. C'est en somme le grand camp retranché de notre dernier système de fortification.

La voie romaine de l'Itinéraire passe au col du Fedjoudj, venant soit de la ligne des crêtes, par le Ksar de M'ta-el-Aïoun, soit de la villa Serviliana, et descend dans la direction d'Ascurus.

Un embranchement de cette voie (peut-être la continuation de celle des crêtes) quitte la voie principale au Fedjoudj et se dirige à l'est par les crêtes. Elle est jalonnée par les ruines voisines d'Aïn Marbeuf, de Mrabet-Ali et de Mechta-Labbene, puis elle s'infléchit au nord-est, passe aux Koudiats Thalsta, bou Kenab et Brachech, au sud du bordj du caïd Ben Yacoub, et court sur Mondovi, d'où elle s'infléchit vers le nord et remonte vers Hippône. On retrouve une partie de son tracé un peu à l'est de Dréan (voie d'Hippone à Carthage par Theveste),

Calama était reliée à Rusicade par une voie passant à Oued Touta, Enchir Saïd, Gastu et Jemmapes. On retrouve une partie du tracé de cette voie (qui n'est autre que la route départementale actuelle) entre Oued Touta et Enchir Saïd.

La voie romaine de Carthage à Césarée venait de Sugus à Cirta (Itinéraire d'Antonin), puis passait à *Mileu*, située à 25 milles de Cirta (37 kilomètres).

La Table de Peutinger place Aquartillæ à 9 milles (13 kilom. 32) de Cirta, et Numituriana à 6 milles (8 kilom. 88) de Mileu, sans indiquer la distance entre Aquartillæ et Numituriana.

Il est difficile de déterminer si les deux géographes ont voulu décrire la même voie. Il y en a deux qui sont faciles à reconnaître. La première, dont l'ancien chemin français de Constantine à Mila avait emprunté le tracé, descend du col qui sépare le Koudiat Aty de Constantine, atteint le Rummel près du pont d'Aumale et descend la rive gauche du fleuve en passant au nord de la Mechta Ouldjet el-Kadi, où le tracé de la voie est très reconnaissable. Elle coupe l'Oued Begrata à 1 kilomètre de son confluent avec le Rummel et monte droit sur Aïn-el-Kerma. Dans cette partie du parcours la voie est également reconnaissable. Elle suit le chemin d'Aïn-el-Kerma jusqu'à 1 kilomètre du village, puis se dirige droit sur Mila, jalonnée de nombreuses ruines au passage de l'Oued el-Koton et près de Mila.

La seconde s'embranche sur la première au passage du chabet Aïn Oumirou, passe par une série de cols très doux à la Mechta Oued el-Sagui et rencontre au nord de Rouffach un groupe de ruines. Elle traversait l'Oued Begrat près du pont actuel, passait près des ruines de la Mechta Bled el-Bey et près de celles qui sont à 1 kilomètre à l'ouest, et remontait l'Oued ed-Deba jusqu'à sa source. De là elle descendait droit sur l'Oued Koton à l'est d'Aïn Tinne (tracé de sentier arabe), traversait les ruines considérables à l'est et au nord-est du village et se dirigeait droit de ces ruines sur Azeba et Mila, jalonnée de ruines dans tout son parcours.

Les ruines situées au nord de Rouffach ou près de la Mechta Bled el-Bey peuvent-elles être considérées comme l'ancien emplacement d'Aquartillæ? Elles sont bien à la distance de Cirta indiquée par la Table de Peutinger, mais aucune inscription ne vient corroborer cette hypothèse. En tout cas, il paraît hors de doute qu'Aquartillæ ne saurait être située sur le versant oriental du massif du Chet-

taba au point indiqué comme douteux par M. Léon Renier. Ce point est situé près de la Mechta el-Gouilia, au sud du Zouaoui, dans une position beaucoup trop excentrique par rapport à Mila. Il y avait bien là une ville et une voie romaine dont le tracé vers Cirta vient se perdre dans les reboisements du Chettaba, mais de toutes les inscriptions relevées dans la ville (2341 à 2362 du recueil de M. L. Renier), aucune ne porte le nom d'Aquartillæ et une seule se rapporte (n° 2341) à un «*fundus senectensis* ou *senectutis*».

FVNDISENECT

L'inscription, interrompue après ces mots, ne permet pas de conclure si c'était là le nom de la ville ou de l'établissement.

L'emplacement ancien de *Numituriana* paraît moins douteux, quoiqu'ici encore aucune inscription ne vienne faire la lumière. Cette ville devait être aux ruines considérables qui avoisinent Aïn Tinne à l'est et au nord-est, et qui sont distantes de Mila d'un peu plus de 8 kilomètres. On a découvert le 8 décembre 1883, près d'un cimetière arabe, au sommet d'un mamelon, les fondations soit d'un temple, soit d'une demeure importante. Toute la région est d'ailleurs littéralement couverte de ruines.

Les villes d'Aquartillæ et de Numituriana n'étaient pas les seules voisines de Cirta et de Mileu. On retrouve les traces d'autres grands centres de population non loin de ces villes :

1° A 2 kilomètres au sud de Rouffach, à l'extrémité nord des rochers du Zouaoui, au débouché du col qui sépare cette montagne du djebel Karkra et sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le douar B. Ziad, se trouvent les ruines de Mastar, qui renferment de nombreuses inscriptions, pour la plupart des épitaphes<sup>(1)</sup> :

Une voie romaine passait par Mastar, venant de Cirta et se rendant chez les Oulad Rhamoun. Les traces de cette voie sont visibles encore.

2° Les ruines d'Oudjel s'étendent depuis le lac au sud d'El-Malah, la ferme Drouot et la tour de Baba-Ali.

Le sol est jonché de tombeaux ayant été ouverts, de ruines de maisons, de débris de poteries, de briques et de monnaies romaines.

<sup>(1)</sup> [*Corpus*, t. VIII, p. 591 et suiv.; *Ephemeris*, t. V, n° 891; Reboud, *Recueil*

On y a trouvé deux monnaies de Micipsa, l'une en plomb, l'autre en bronze, avec la tête d'Ammon en contremarque, sur la croupe d'un cheval.

Oudjel avait une fabrique de poteries fines, comme le prouvent les nombreux débris trouvés près de la tour de Baba-Ali. Une voie romaine dont le tracé est assez reconnaissable reliait Uzelis à Mastar.

Une porte monumentale est restée debout à Uzelis.

3° Il y a lieu de signaler, à 500 mètres au sud-est du village de Rouffach, un mamelon ou plutôt la croupe surplombant un ravin conduisant à la ferme P. Moris, espace couvert de vestiges de l'é-

de la Soc. de Constantine, t. XX, 1881, p. 191. Voici le texte des inscriptions recueillies par M. le lieutenant-colonel Mercier qui nous paraissent inédites.

Jardin de P. Moris, près de B.-Ziad.

Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

I V L I V S  
CRISPINVS  
VALXXXI  
H S E

Ravin de B.-Ziad à Mastar.

L I A		L I A
F · V R		SECVND
BANA		A ███
VAXXXV		VALXXXV
H S E		

Mur de l'écurie de P. Moris, trouvé sur place, « ainsi qu'un fauteuil en ivoire sculpté avec ornements en serpents (??) donné il y a cinq ans à un étranger avec des amphores, des vases et des lampes funéraires. »

D M  
███RGIVA  
███XTALIS  
███ALXXXV  
███S · E

A Rouffach.

D M  
P E T E I A (?)  
L A E T A  
V A L X X X X V  
H S E

A Rouffach, chez P. Moris.

D M  
S E X N A E  
V I V S A  
R A T O R  
V A L X X V  
H S E

A Rouffach, chez P. Moris.

Lettres de 0<sup>m</sup>,05.

A V T R O N A (*Autronia*)  
L V C I O S A  
S A T V R N I N O V V X (?)  
D F D ███ A N I

A Rouffach, chez P. Moris.

D M  
S I T T I A  
F R O  
N T I L L A  
V · A · X V

poque romaine. Le sol est jonché de débris de mosaïques fines et de jolies poteries rouges à personnages, mais toutes sont brisées.

L'extrémité de la croupe au nord présente l'emplacement d'une maison ressemblant exactement à celle qui a été découverte près d'Aïn-Tinne. On peut supposer que c'était un petit temple, peut-être celui de Mastar, dont les ruines sont non loin de là, ou au moins d'une riche demeure, surtout quand on considère les chapiteaux de marbre et les fragments de colonnes tombés dans le ravin.

Plusieurs tombeaux à grande dalle se trouvent aux environs de la ferme Moris.

4° A environ une heure de marche du village d'Aïn-Kerma, on rencontre le moulin Boggio. Si on traverse le Rummel et qu'on gravisse le flanc escarpé du coteau qui domine ses gorges (Kreneg), on arrive sur le plateau du Kreneg, où l'on trouve les ruines de l'ancienne ville romaine, dont les maisons sont encore presque toutes debout.

Tout le terrain est couvert d'une grande quantité de tuiles jaunes à dessins rouges, de briques, d'amphores de grandes dimensions à demi conservées, d'anses de courbe rectangulaire, de verreries, etc., le tout d'aspect assez commun. Tiddis était une grande fabrique de poterie commune. Beaucoup de tuyaux de conduite trouvés à Cirta viennent de Tiddis et en portent la marque de fabrique.

A 300 mètres au nord-ouest de la ville, on trouve la nécropole avec des pierres tombales debout, mais le plus grand nombre sont renversées. Les inscriptions en ont été relevées par M. Léon Renier.

Les environs du petit village de Sidi Khalifa sont couverts de très grandes pierres travaillées, de débris de l'occupation romaine, de moulures et de poteries grossières. Les habitants prétendent que ces pierres ont été retournées et que la partie cachée présente des inscriptions romaines ou libyques.

La ville la plus intéressante au point de vue des ruines est Mila; l'ancienne ville est aujourd'hui enfouie sous la ville arabe et dans les beaux jardins qui l'environnent. M. Léon Renier a relevé la majeure partie des inscriptions découvertes lors de son voyage. Depuis cette époque la création d'un village français au nord-ouest de la ville arabe a permis de mettre à jour une partie de l'ancienne nécropole et des pierres à sculptures ou inscriptions grossières.

Voici celles de ces inscriptions qui paraissent inédites :

D M  
Q P O M P  
EIVS PAKIAV  
NVS VA  
CVI

Épithaphe d'un vieillard de cent six ans. Lettres de 0<sup>m</sup>,06; haut. 0<sup>m</sup>,65, larg. 0<sup>m</sup>,45.

Inscription trouvée sur un pilier renversé au-dessus de trois arcades situées dans une maison. La colonne a trois fois la hauteur de l'inscription, qui se trouve ainsi renversée et placée à 4 mètres de hauteur :

D M  
IVLIA · L · F  
VRBANA (?)  
VA XXX  
H S E

Autre inscription portant sur un socle :

D · M  
Q FABIVS · MF  
Q · SOLVTO  
INTER AMICIS  
CERTVS ET FI  
DELIS ORVNDO  
RVSICADE  
V A C

Haut. 1<sup>m</sup>,50, lettres de 0<sup>m</sup>,04.

Autre inscription; 0<sup>m</sup>,76 de haut., 0<sup>m</sup>,38 de large.

C E

Enfin deux pierres de 0<sup>m</sup>,60 sur 0<sup>m</sup>,40, encastrées dans l'enceinte actuelle de Mila, portent en caractères de 0<sup>m</sup>,16 de hauteur une inscription identique.

PAN

Ex-voto trouvé dans la nécropole de Mila ; fronton à rosaces, triangle punique et cyprès au-dessous de l'inscription <sup>(1)</sup>.

C·IVLIVS CONTENT  
VS VOTVM SOLVIT

Quelques autres inscriptions inédites ont été trouvées dans la plaine de Mila, la première à la Mechta Halloufa, sur la rive gauche de l'Oued Koton ; deux autres à l'ouest du village d'Aïn Kerma, près de la maison Pimard, chez les Beni Hamza ; une troisième chez les Beni Hamza, non loin des deux précédentes <sup>(2)</sup>.

Ces pierres tumulaires sembleraient indiquer qu'il y avait un centre de population romaine sur la rive gauche de l'Ampsaga (Rummel), non loin d'Aïn Kerma et en face de la vallée romaine de Tiddit. Il devait y avoir d'ailleurs une voie romaine partant de Mastar, passant sans doute à Aquartillæ et se dirigeant sur les ruines voisines d'Aïn Kerma et sur Tiddis. On distingue très nettement sur la crête montagnaise qui longe la rive gauche de l'Oued Begrat le col par lequel passait cette voie, qui devait couper près d'Aïn-Kerma la voie directe de Cirta à Mileu Colonia.

---

NOTE SUR DES FOUILLES EXÉCUTÉES AUX CITERNES DU KEF (TUNISIE).

(Communication de M. Espérandieu, lieutenant au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie.)

Dans son *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, publié en 1862, M. V. Guérin, en parlant du Kef, écrit ce qui suit <sup>(3)</sup> :

« Au-dessous des ruines du Ksar-Roula <sup>(4)</sup> s'étendent de grandes

<sup>(1)</sup> [Pour les symboles, cf. *Ephemeris*, t. V, n<sup>os</sup> 918 et 921. — S. R.]

<sup>(2)</sup> [Les textes reproduits par l'auteur de la notice auraient besoin d'être revus. La troisième inscription seule paraît correctement copiée :

DM	DM
IVLIA	//////
OVINIA	//////
VA	//////
XXX	//////

— S. R.]

<sup>(3)</sup> *Voyage archéologique*, t. II, p. 55 et suiv.

<sup>(4)</sup> Le Ksar-Roula ou Ksar-el-Ghoula (château de la Magicienne) est une vieille



citernes romaines. Elles sont au nombre de onze. Chacune mesure 28 pas de long sur 7 de large; elles communiquent les unes avec les autres au moyen d'une ouverture cintrée. Le stuc qui les enduisait intérieurement existe encore, du moins en partie, sur les parois de plusieurs d'entre elles.

« Ces vastes réservoirs prouvent, à eux seuls, l'importance de la ville antique qu'ils alimentaient; ils sont aujourd'hui transformés en établis, et plus encore peut-être que jadis les écuries du roi Augias, ils auraient besoin de l'un des travaux d'Hercule pour être nettoyés. »

Bien que vieille de près de vingt-cinq ans, la description de M. Guérin conserve toute son exactitude. Au début de la campagne de 1881, les soldats du corps expéditionnaire, en arrivant au Kef, cherchèrent à utiliser ces citernes comme abris en enlevant les immondices qui les encombraient; mais les émanations qui se produisirent forcèrent bien vite les bataillons à chercher ailleurs un asile plus salubre, et les citernes furent rendues aux Arabes, qui continuent, comme autrefois, à y parquer leurs bestiaux.

A la suite sans doute d'un affaissement du sol, résultant probablement d'une violente secousse produite par un tremblement de terre, toutes les citernes se sont ouvertes perpendiculairement à leur grand axe et communiquent aujourd'hui entre elles, non seulement par l'ouverture cintrée dont parle M. Guérin, mais encore par une large brèche verticale. Malgré cette violente rupture, les voûtes ne se sont cependant pas effondrées.

Quoique de beaucoup plus petites, les citernes du Kef sont construites sur le même plan que celles de Carthage. La nature des appareils<sup>(1)</sup> aussi bien que les détails de l'architecture établissent entre elles une analogie remarquable qui pourrait permettre peut-être de fixer à la même époque la date de leur construction.

M. Dureau de la Malle pense que les grands réservoirs de la construction romaine dont il ne reste plus aujourd'hui que les substructions. M. Guérin et beaucoup d'autres voyageurs avec lui ont cru y reconnaître les restes d'une basilique chrétienne.

<sup>(1)</sup> [L'appareil des murs des citernes du Kef diffère de celui des citernes de Carthage. Dans les premières, la maçonnerie des murs est entièrement en moellons plats. Dans les citernes de Carthage les murs se composent en général d'une maçonnerie en moellons reliée ou coupée de 60 centimètres à 1 mètre de hauteur par des assises de pierre de 8 à 10 centimètres de hauteur sur 40 à 50 centimètres de long. — Bœswillwald.]

Malka sont d'origine punique<sup>(1)</sup>; M. Guérin est entièrement de cet avis<sup>(2)</sup>; mais s'il est possible de supposer que les citernes du Kef ont la même origine, tout permet de penser aussi que, comme celles de Carthage, les Romains les ont réparées ou modifiées plus tard.

Ayant été chargé, au mois de septembre 1883, de déterminer d'une façon approximative la direction que devaient suivre les eaux avant de se déverser dans les citernes du Kef, les travaux que je fis entreprendre à cet effet me firent découvrir une particularité de construction que je crois devoir signaler. J'avais tout d'abord constaté que les eaux arrivaient dans la citerne la plus éloignée de la ville par un conduit venant déboucher à la naissance de la voûte. Je fis creuser le sol à quelque distance, espérant ainsi mettre à nu une partie de ce conduit, et je crus l'avoir rencontré lorsque les ouvriers vinrent m'avertir que leurs coups de pioche portaient sur une solide maçonnerie.

J'ordonnais de continuer les travaux avec précaution; malheureusement, dans leur impatience d'être fixés sur la nature de leur découverte, les ouvriers ne tinrent aucun compte de ma recommandation et profitèrent de mon absence pour démolir et enlever une partie de la construction. Mis au courant du but de mes recherches, ils espéraient ainsi pouvoir descendre dans le conduit et le suivre sur une certaine étendue en enlevant les terres alluviales qui devaient très vraisemblablement l'obstruer. Leur surprise fut grande lorsqu'ils s'aperçurent du développement considérable que présentait la maçonnerie. Je fis continuer les fouilles et lorsqu'elles furent terminées j'eus devant moi un réservoir rectangulaire de 4 mètres de long sur 3<sup>m</sup>,50 de large et 3 mètres de haut.

L'eau était amenée dans le réservoir par un conduit ayant 1<sup>m</sup>,25 de haut sur 50 centimètres de large, établi à 1 mètre environ au-dessus du fond du bassin. Il fut possible aux ouvriers d'en dégager l'ouverture. Un second conduit absolument semblable et établi dans les mêmes conditions s'ouvrait dans la paroi opposée. Une porte de 1 mètre de large sur 1<sup>m</sup>,50 de haut était pratiquée dans une autre paroi; quelques marches en reliaient le seuil avec le fond du réservoir, qui se trouvait de beaucoup plus élevé que celui des citernes.

(1) Dureau de la Malle, *Carthage*, p. 78 et 79.

(2) Guérin, *Ouvrage cité*, t. 1, p. 43.

On pourrait supposer que cette construction n'a eu d'autre but que celui de faciliter aux habitants la prise de l'eau qui leur était nécessaire, mais diverses objections peuvent être faites à cette hypothèse. L'exiguïté de la porte n'aurait tout d'abord pas permis à beaucoup de personnes de s'approcher à la fois du bassin; en outre, leurs allées et venues successives auraient eu pour conséquence de mêler à l'eau diverses impuretés, et les citernes ne se seraient plus remplies dès lors dans des conditions de propreté satisfaisantes.

Il faut voir sans doute dans l'ouvrage dont je viens de parler un réservoir spécialement destiné à retenir les matières terreuses ou organiques que les eaux pouvaient charrier. En arrivant dans le réservoir ces matières devaient se déposer, et en les enlevant à certaines époques on évitait ainsi l'inconvénient grave qui serait résulté de leur agglomération dans les citernes.

La différence de niveau entre le fond du bassin et celui des deux conduits trouve ainsi une explication toute naturelle.

Il est probable qu'un système de vannes permettait de supprimer à volonté l'arrivée de l'eau dans le réservoir et dans les citernes. Pour le découvrir il aurait fallu continuer des fouilles que je n'avais ni le temps ni les moyens de faire exécuter.

Quelque imparfaits cependant que soient les résultats obtenus, ils m'ont paru dignes d'être signalés aux archéologues.



## TABLE ALPHABÉTIQUE.

### A

- |   |   |
|---|---|
| <p>ABBEVILLE (Somme). Découverte d'antiquités, p. 194.</p> <p>ACADÉMIES. Voy <i>Sociétés savantes</i>.</p> <p>ACY (D'). Hommage au Comité, p. 510.</p> <p>ADVIELLE. Sur la marine royale au XIV<sup>e</sup> siècle, p. 191.</p> <p>AÏN-ZAGA (Tunisie). Inscription romaine, p. 325, 326.</p> <p>ALGÉRIE (Ruines et voies romaines de l'), p. 329 à 356, 550 à 568.</p> <p>ALVERGOT (Jean), peintre marseillais, p. 379.</p> <p>ANNEY (Savoie). Fouilles d'une station de l'âge de la pierre, p. 167.</p> <p>ANTIBES (Inscription du galet d'), p. 176, 177.</p> <p>ANTIGNY (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 182.</p> <p>ARAMON-SUR-RHÔNE. Inscriptions romaines, p. 516, 517.</p> <p>ARELLOT (L'abbé). Communication sur l'orfèvrerie limousine, p. 189. — Hommage au Comité, p. 166.</p> <p>ARCHITECTES (Dessins d') du moyen âge, p. 83, 85, 86.</p> | <p>ARCHITECTURE militaire en Berry, au moyen âge, p. 179.</p> <p>ARGENTRÉ (Mayenne). Découvertes d'antiquités, p. 461, 478, 479.</p> <p>ARLES. Chapiteau antique trouvé dans le Rhône, p. 94, 95. — Inscriptions antiques, p. 480, 484 à 486.</p> <p>ARNULPHI (Jean), sculpteur, p. 445 et 446.</p> <p>ARSA (Marin de), peintre marseillais, p. 373.</p> <p>ARTISTES du moyen âge, p. 273 à 320, 371 à 459.</p> <p>ARTOIS (Mahaut d'). Extraits des comptes de son hôtel, p. 273 à 320.</p> <p>AUBONNE (Jean d'), imagier, p. 84.</p> <p>AUDINET (Étienne), sculpteur, p. 443 et 444.</p> <p>AUMÔNIÈRE du XIV<sup>e</sup> siècle, p. 463.</p> <p>AUTRUCHE (Jean d'), tapissier, p. 63, 72.</p> <p>AUXERRE (Stèle romaine découverte à), p. 189.</p> <p>AVAILLES (Vienne). Étymologie de ce nom, p. 94. — Note sur le prieuré d'Availles, p. 99 à 102.</p> |
|---|---|

### B

- |  |   |
|--|---|
| <p>BABEAU (Albert). Hommage au Comité, p. 478.</p> <p>BAGNOLS-SUR-CÈZE. Inscription du moyen âge, p. 517.</p> <p>BARBIER DE MONTAULT (X.). Croix de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle conservées à Poitiers, p. 165, 217, 218 à 221. — Fers à hosties, p. 477, 511, 512. — Note</p> | <p>sur des portraits du P. Joseph, p. 165 et 257. — Notice sur le prieuré d'Availles, p. 3, 94, 99 à 102. — Statuts des orfèvres de Poitiers, p. 8, 19 à 24.</p> <p>BARCENA (Yonne). Camp antique, p. 95, 96.</p> <p>BARJAC. Inscriptions romaines, p. 517.</p> |
|--|---|

- BARRY.** Note sur les ruines de Yonga, p. 320 à 324.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE),** chargé de rapports, p. 90, 214, 461, 509, 510.
- Nommé de la Commission de publication du Bulletin, p. 528; de la Commission de la Sorbonne, p. 218; — vice-président du Congrès des Sociétés savantes, p. 254.
- Rapports sur des demandes de subvention, p. 254, 524. — Sur des fouilles et découvertes faites à Bulles, p. 524; à Lassay, p. 525, au Mont-Saint-Remy, p. 462; à Argentré, p. 478, 479.
- BARTHÉLEMY (D<sup>r</sup>).** Documents sur les artistes employés à Marseille au moyen âge, p. 166, 214, 257, 258, 371 à 459. — Hommage au Comité, p. 166.
- BASILIQUES** de Thélepte, p. 136 à 143, 148 à 149.
- BASTARD D'ESTANG (Comtesse DE).** Don d'ornements anciens au trésor de la cathédrale de Sens, p. 357.
- BÂTIE-MONT-SALÉON (La).** Inscription romaine, p. 206.
- BAYE (Baron DE).** Hommages au Comité, p. 3, 91, 478, 510. — Note sur l'usage du torques à l'époque gauloise, p. 183, 208 à 213. — Note sur une sépulture de femme de l'époque gauloise, p. 7.
- BAZIN (Hippolyte).** Note sur l'inscription du galet d'Antibes, p. 176 à 177.
- BEAUCE (Jean DE),** architecte, p. 249, 251.
- BEAUCHET-FILLEAU.** Note sur une brique estampée, p. 460. — Sur un vase sigillé antique, p. 483, 484.
- BÉNÉT.** Dessin d'une clôture de chapelle du xv<sup>e</sup> siècle, p. 11 et 83. — Inventaire de Saint-Pierre de Mâcon au xv<sup>e</sup> siècle, p. 461, 511. — Marcluc pour la construction d'un orgue, p. 3, 94, 102 à 103. — Monnaies inédites de Mâcon, p. 166.
- BERRY (Découvertes archéologiques en),** p. 222 à 224.
- BERTHÉLÉ.** Son opinion sur l'église de Gourgé, p. 11 à 13.
- BERTHELET.** Communication, p. 214.
- BERTHOMIEU.** Envoi d'une inscription wisigothique, p. 509.
- BERTRAND (Alexandre),** chargé de rapports, p. 3, 91, 165, 166, 168, 214, 253, 477, 509.
- Nommé membre de la Commission des musées, p. 465; de la Commission de la Sorbonne, p. 218; — vice-président du Congrès des Sociétés savantes, p. 178.
- Observations diverses, p. 168, 185, 186.
- Rapports sur des demandes de subvention, p. 5, 215, 254, 461, 478; — sur des fouilles et découvertes, p. 7, 167, 518 à 520, 525, 526.
- BERTRAND (Guillaume),** peintre d'Aix, p. 374, 402.
- BÉZIERS (M.).** Notes sur deux allées couvertes du département d'Ille-et-Vilaine, p. 166.
- BIR-OU-M-ALI (Antiquités de),** p. 151 à 152.
- BOESWILWALD,** chargé d'un rapport, p. 461. — Rapport sur un bas-relief découvert à Naix, p. 91, 92.
- BOEUF (Pierre),** peintre d'Aix, p. 397.
- BONDIFFLART (Robin),** tapissier, p. 180.
- BONDURAND.** Inscriptions antiques d'Arles, p. 509, 515 à 518; du département du Gard, p. 477; de Siagriès, p. 13, 14.
- Inscriptions du moyen âge à Nîmes, p. 14, 80 à 82, 214.
- BORDIER (Le capitaine).** Découvertes archéologiques entre Hammamet et Souk-el-Kmis, p. 152 à 164.
- BORDJ-MESSAOURI.** Inscriptions romaines, p. 536, 537.
- BORNE MILLIAIRE,** p. 324.
- BOUCAULT (Jean),** tapissier, p. 63, 76.
- BOUCHER (Jean),** peintre marseillais, p. 380, 381, 410 à 415.
- BOUCHER DE MOLANON.** Observations sur Genabum, p. 199.

BOULIAC (Gironde). Note sur son église, p. 9.  
 BOULOGNE. Artistes de ce nom, p. 276 à 278.  
 BOURGES. Dégradations à la cathédrale, p. 480. — Musée, p. 191, 465, 482.  
 BOURGUIGNON (Jean), peintre marseillais, p. 373.  
 BOVIOLLES (Meuse). Fibule antique, p. 115.  
 BRACELET DE SAINT-EDME, à Sens, p. 369, 370.  
 BRENELLE. Sens de ce mot, p. 27.  
 BREUIL (LE) [Meuse]. Stèle antique, p. 114.  
 BRIGADES TOPOGRAPHIQUES. Leurs travaux en Algérie, p. 329 à 356, 550 à 568.  
 BRIQUES à l'estampille de la Gens Domitia, p. 119.  
 BRIQUES estampées de Kasrin, p. 327.  
 BRIVE (Musée de), p. 482.  
 BROGNY (Le cardinal DE). Son inventaire, p. 509.

BRUN. Sépultures à incinération des Alpes-Maritimes, p. 186.  
 BRUTAILS. Marbre sculpté du musée de Perpignan, p. 461.  
 BRUXELLES (Pierre DE), peintre, p. 312, 313, 314, 315.  
 BUGNON (Aimé), organiste à Chalon, p. 102.  
 BUHOT DE KERSEERS. Communications sur l'architecture militaire en Berry, p. 179. — Sur un autel antique trouvé à Bourges, p. 253, 465, 466 à 468. — Sur les découvertes faites en Berry en 1884, p. 222 à 224. — Sur des dégradations à la cathédrale de Bourges, p. 480. — Sur les inscriptions de l'église de Plainpied, p. 188.  
 — Nommé assesseur du Congrès de la Sorbonne, p. 176.  
 BULION (Chatard DE). Son épitaphe, p. 15.  
 BULLES (Oise). Fouilles, p. 524.  
 BULLIOT. Demande de subvention, p. 214, 254.

## C

CACHET D'OCULISTE trouvé à Vertault, p. 10.  
 CAGNAT (R.), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2. — Note sur une borne milliaire de la route de Gafsa à Gabès, p. 324, 325. — Note sur trois inscriptions romaines, p. 325, 326. — Rapport sur les découvertes du capitaine Bordier, p. 152 à 164.  
 CAILLAT (Rollet), peintre-verrier, p. 401.  
 CAMULORIX, nom supposé d'un dieu gaulois, p. 197.  
 CARON. Bas-relief chrétien trouvé à Carthage, p. 190.  
 CARTHAGE (Découvertes à), p. 119, 190.  
 CARTHALLAC. Observations diverses, p. 186, 187.

CERF (L'abbé). Dates de construction de la cathédrale de Reims, p. 226 à 247. — Statue de saint Louis, p. 527.  
 CERQUAND. Note sur Taranis et le dieu Thor, p. 182.  
 CHABOUILLET. Annonce de la mort de M. du Sommerard, p. 88. — Chargé de rapports, p. 166. — Nommé président du Congrès de la Sorbonne, p. 176. — Rapport sur une monnaie de Nîmes, p. 216.  
 CHALON (Louis DE). Inventaire de son château de Nozeray, p. 254, 255, 270 à 273.  
 CHALON-SUR-SAÔNE. Dessin pour la clôture d'une chapelle, p. 83 à 84. — Musée, p. 482.  
 CHAMBÉRY (Musée de), p. 482.

- CHAPPELLE-RAINFOUIN (Sépulcre de la), p. 464.
- CHAPUS (Jean), peintre avignonnais, p. 376, 405, 406.
- CHARTRES. Orgues de la cathédrale, p. 217, 247 à 252.
- CHASSENARD (Saône-et-Loire). Cimetière antique, p. 187.
- CHASUBLE de saint Ebbon à Sens, p. 365 à 367.
- CHÂTEAU-THIERRY (Remparts de), p. 185.
- CHAUMOUZEY (Tumulus de), p. 525.
- CIRTA (Voies romaines autour de), p. 554 à 565.
- CITÉ D'AFRIQUE (Camp de la), p. 539 à 541.
- CIVAUX (Vienne), cimetière mérovingien, p. 182.
- CLÉON (Seine-Inférieure). Découverte de constructions en briques, p. 548 à 550.
- CLERMONT-FERRAND. Inscriptions du moyen âge, p. 14, 15.
- CLÈVES (Jean de), peintre marseillais, p. 377.
- CLOSCAMP (Colart), peintre, p. 304, 305.
- COMANS (Marc de), tapissier, p. 60, 61.
- COMMISSION DES MUSÉES, p. 465, 482.
- COMMISSION DE TUNISIE. — Voir TUNISIE.
- CONCHES (Eure). Souterrains du moyen âge, p. 200.
- CONGRÈS DE LA SORBONNE, p. 175 à 200. — Fixation de sa date en 1886, p. 260, 482.
- CORDEMAIS (Loire-Inférieure). Croix du xv<sup>e</sup> siècle, p. 256.
- GORDONNIER (Jean), dit de Troyes, peintre, p. 391 à 396, 421 à 423, 430 à 436, 438.
- CORTEZ (Fernand). Mémoire sur l'achèvement de l'église Saint-Maximin, p. 215, 260 à 270.
- COSSON, nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- COUR (Jean de), peintre marseillais, p. 378, 410, 411.
- COURAJON, nommé membre de la Commission des Musées, p. 465. — Observation, p. 528.
- COURNAULT (Charles). Découvertes sur le territoire de Ludres, p. 509. — Notice sur le camp de la Fourasse, p. 15 à 17. — Notice sur la cité d'Afrique, p. 539 à 541.
- COUSSOL (Loire-Inférieure). Ruines romaines, p. 5, 57 à 60, 180, 181, 523.
- CROIX provenant du couvent du Calvaire, à Poitiers, p. 218 à 221.
- CROIX-MEUNIÈRE (La) [Marne]. Tombe gauloise, p. 7.

## D

- DARCEL (Alfred), chargé de rapports, p. 3, 9, 165, 166, 254, 461, 477, 509, 526.
- Nommé membre de la Commission des musées, p. 465; de la Commission de la Sorbonne, p. 218.
- Note sur une tapisserie de P. Mercier, p. 98.
- Rapports sur une aumônière du xiv<sup>e</sup> siècle, p. 463; — sur la croix de Cordemais, p. 256; — sur deux croix conservées à Poitiers, p. 217; — sur l'église de Bouliac, p. 9; — sur des fers à hosties, p. 511, 512; — sur l'inventaire du château de Nozeray, p. 254, 255; du cométable de Saint-Paul, p. 24 à 28; de Saint-Pierre de Mâcon, p. 511; — sur un marché pour la construction d'un orgue, p. 93, 94; — sur les statuts des orfèvres de Poitiers, p. 8.
- DELASTRE (Jean), artiste angevin, p. 17.
- DELATRE (Le P.). Briques trouvées à



- Carthage, p. 119. — Hommage au Comité, p. 523.
- DELSISLE (Robert), artiste angevin, p. 17.
- DELORT. Demande de subvention, p. 461, 478. — Stèle romaine trouvée à Auxerre, p. 189.
- DEMANDES de subvention, p. 5, 165, 214, 215, 253, 254, 461, 478, 509, 523, 524, 525, 528.
- DEMAÏ (G.), chargé de rapports, p. 215, 461, 510, 523.
- Nommé membre de la Commission du Bulletin, p. 528; de la Commission de la Sorbonne, p. 218.
- Rapport sur la date de l'achèvement de l'église de Saint-Maximin, p. 256; — sur l'inventaire d'une boutique d'orfèvre, p. 479; — sur des sceaux des dauphins Humbert I<sup>er</sup> et Jean, p. 526, 527.
- DEPOIN. Hommages au Comité, p. 478, 523.
- DESCHAMPS DE PAS. Inventaire de Notre-Dame de Saint-Omer, p. 520.
- DESJARDINS (Ernest), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2. — Observations sur le bas-relief de Naix, p. 93, 464.
- DESSINS d'architectes du moyen âge, p. 83 à 87.
- DEUBOY (Guillermin), peintre-verrier d'Avignon, p. 398.
- DIJON. Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 482.
- DOLMENS d'Algérie, p. 551 à 553.
- DOMITIA (Gens). Briques estampillées à son nom, p. 119.
- DOULX (Pierre), peintre piémontais, p. 397, 439.
- DRESDE. Fabrique de tapisseries, p. 98 et 99.
- DROIN (Antoine), peintre-verrier de Marseille, p. 400, 401, 441.
- DROIN (Jean), peintre-verrier de Marseille, p. 400, 401, 437.
- DROIN (Michel), peintre-verrier de Marseille, p. 398, 399, 440.
- DU BREUIL (Toussaint), peintre, p. 110, 111.
- DUHAMEL. Inventaire du cardinal de Brogny, p. 509.
- DUHAMEL-DÉCÉJEAN. Hommage au Comité, p. 510.
- DUMAS DE RAULY. Marchés relatifs à des œuvres d'art, p. 179, 180.
- DUPRÉ. Note sur l'église de Bonliac, p. 9.
- DU SOMMERARD (Mort de M.) p. 88.
- DUTILLEUX. Hommage au Comité, p. 478. — Inventaire de l'abbaye de Maubuisson, p. 477, 514.
- DUVAL (Capitaine). Inscriptions tunisiennes, p. 325, 326.
- DUVAL (Jean), tapissier tourangeau, p. 17.
- DUVEYRIER, nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- DUVIVIER (S<sup>r</sup>). Sa rixe avec des tapisseries flamands, p. 62, 63, 69, 70, 71, 72.

## E

- EBEON, archevêque de Sens. — Ornaments pontificaux passant pour lui avoir appartenu, p. 357 à 364, 366 à 368, 371.
- EL-KANTARA (Fouilles d'), p. 119 à 124.
- EMBRUN (Hautes-Alpes). Inscription romaine, p. 201.
- ESMONNOT. Découvertes d'antiquités dans l'Allier, p. 187.
- ECCLESIA (Elzéar d'). Inventaire de sa boutique d'orfèvre, p. 479, 486 à 496.
- ESPÉRANDIEU. Note sur les citernes du Kef, p. 568 à 571.
- ESTAMPILLES de briques de la gens Domitia, p. 119.
- ÉTOLE dite de saint Loup, à Sens, p. 368 et 369.

F

- FAGE (René), hommage au Comité, p. 254, 461.
- FAGNARD ou FAGNOLLE (François), tapisier, p. 62, 63, 69, 70, 71, 72, 73.
- FÉRAUD (L'abbé), hommage au Comité, p. 510.
- FERS à hosties, p. 477, 511, 512.
- FIBULE antique trouvée à Boviolles, p. 115.
- FLÉCHEY. Fouilles à Troyes, p. 184.
- FLOREST. Hommage au Comité, p. 478.  
— Note sur les antiquités de Vertillum, p. 10, 76 à 80.
- FOR (Martial DE), artiste toulousain, p. 180.
- FORESTIÉ. Sur une chasse limousine du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 184.
- FORT vitrifié de la Fourasse, p. 16.
- FORUM ROMAIN (Le), au temps de Cicéron, p. 194.
- FOULQUET (Pierre), sculpteur, p. 449, 456, 457.
- FOUQUIER (Victor), peintre marseillais, p. 374.
- FOURASSE (Camp de la), p. 15 à 17.

G

- GABÈS. Voyez TACAPE.
- GALLES (René). Hommage au Comité, p. 215.
- GANNAL (D<sup>r</sup>). Hommage au Comité, p. 166.
- GARCIN (Jean), architecte de Saint-Maximin, p. 262, 267 à 270.
- GARCIN (Pierre), architecte de Saint-Maximin, p. 262 à 270.
- GARDIN. Sur d'anciens souterrains à Conches, p. 200.
- GASC (Guillaume), peintre marseillais, p. 376, 404.
- GAUCHER, de Reims, architecte, p. 234.
- GAUTHIER (Jules). Inventaire de l'argenterie du château de Nozeray, p. 166, 270 à 273. — Inventaire du connétable de Saint-Paul, p. 28 à 57.
- GENABUM. Son emplacement, p. 199.
- GENDRETS (Chapelle des), à la cathédrale de Chalon, p. 83, 84.
- GENTILE le vieux, peintre napolitain, p. 376, 377, 406.
- GIGIUS (Fouilles de), p. 124 à 126.
- GILBERT. Fouilles d'El-Kantara, p. 119 à 124.
- GIRAUD. Note sur l'inventaire de Jeanne de Hochberg, p. 166, 256. — Plaque de cuivre de la collection Odier, p. 259, 260.
- GOBELINS (Tapisseries des), p. 98.
- GODARD-FAULTRIER. Hommage au Comité, p. 254.
- GOMART (Charles). Annonce de sa mort, p. 1.
- GOURCÉ (Deux-Sèvres). Date de l'église, p. 11 à 13. — Moule à hosties, p. 512.
- GOY (DE). Note sur une cachette de fondeur, p. 185.
- GRAN (Vosges). Découvertes d'antiquités, p. 197.
- GRANDMAISON (DE). Manufacture de tapisseries de Tours, p. 509.
- GRANSELVE (Reliquaires provenant de), p. 190.
- GRAUFESENQUE (Fouilles de), p. 254.
- GRIMOT (L'abbé). Hommage au Comité, p. 166.
- GUARRET (Jean). Fondation de messes, p. 81, 82.
- GUÉGAN. Catalogue des monuments préhistoriques de Seine-et-Oise, p. 90 et 168.

GUELMA (Ruines des environs de), p. 550.  
 GUIFFREY (J.-J.). Chargé de rapports, p. 215, 509.  
 — Mémoire sur la fabrique de tapisseries de R. de Laplanche, p. 18, 60 à 76. — Sur une suite de tapisseries du xvi<sup>e</sup> siècle, p. 169 à 174.  
 — Nommé de la Commission de la Sorbonne, p. 218.

GUIFFREY (J.-J.). Rapport sur le sépulture de la Chapelle-Rainfoin, p. 463, 464.  
 GUIGALET (Constantin), peintre-verrier de Marseille, p. 401.  
 GUILLAUME (L'abbé). Note sur une inscription romaine d'Embrun, p. 181, 201 à 207.  
 GUYENS (Jean), peintre flamand, p. 396.

## H

HAMARD (L'abbé). Fouilles à Hermès (Oise), p. 9, 509.  
 HANMAMET (Tunisie). Inscription romaine, p. 152, 153.  
 HARDY (Michel). Hommage au Comité, p. 167.  
 HAVAUT (Jean), tapissier, p. 63, 75.  
 HENCHIR-BÉZI (Tunisie). Inscription romaine, p. 534.  
 HENCHIR-HARRAT (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 162 à 164.  
 HENCHIR-SIDI-SALEM-BOUHRARA. Voir GIGTIS.  
 HÉRON DE VILLEFOSSE, chargé de rapports, p. 165, 253, 460, 461, 477, 523.  
 — Communication sur les fouilles de Vermand, p. 527, 528; sur l'inscription du moissonneur, trouvée à Makteur, p. 529, 530.  
 — Nommé membre de la Commission du Bulletin, p. 528; — de la Commis-

sion des musées, p. 465; — de la Commission de Tunisie, p. 2.  
 HÉRON DE VILLEFOSSE. Rapports sur des demandes de subvention, p. 5, 462.  
 — Rapports sur des estampilles de briques, p. 119; — sur les fouilles de Hermès, p. 9; de Saint-Révérien, p. 168; de Vertault, p. 10; — sur des graffites antiques, p. 483; — sur des inscriptions d'Arles, p. 480; du Gard, p. 512, 515 à 518; — sur les travaux de M. Letaille en Tunisie, p. 531 à 539.  
 HESDIN (Château d'), p. 275 à 320.  
 HIPPONE (Musée d'), p. 482.  
 HIPPOSANDALE trouvée à Vertault, p. 78, 79.  
 HUART. Inscriptions antiques trouvées à Arles, p. 461, 480, 484 à 486.  
 HUMBERT I<sup>er</sup>, dauphin de Viennois. — Son portrait sur un sceau, p. 510, 526, 527, 541 à 544.

## I

INCINÉRATION (Sépultures à), p. 186.  
 INSCRIPTIONS du moyen âge et modernes, p. 15, 18, 81, 188, 189, 481, 517.  
 INSCRIPTION grecque, p. 177.  
 INSCRIPTIONS romaines, p. 10, 14, 97, 98, 114, 119, 122, 125, 152, 154-164, 189, 197, 201-207, 224-226, 324-326, 338, 341, 342, 466, 467, 485, 486, 516, 517, 520,

529, 530, 532-539, 557, 559, 561, 564, 565, 567, 568.  
 INVENTAIRES, du château de Nozeray, p. 270-273; — du château de Rouen, p. 544-548; — du connétable de Saint-Paul, p. 24-57; — d'Elzéar d'Ecclesia, p. 486-496; — de Jacques Leroy de la Grange, p. 103-111; — des tapisseries des ducs de Lorraine, p. 468-476.

J

- JEAN II, dauphin de Viennois, son portrait sur un sceau, p. 519, 526, 527, 541 à 544.
- JEAN (Julien), peintre marseillais, p. 374.
- JULIEN (Pierre), tapissier, p. 63, 72.
- JULLIOT (G.). Mémoire sur des ornements pontificaux donnés à la cathédrale de Sens, p. 179, 357 à 371. — Nommé assesseur au Congrès de la Sorbonne, p. 176.

K

- KASRIN. Briques estampées, p. 327.
- KEF (Citernes du), p. 568 à 571.
- KSAR-TYN (Tunisie). Inscription romaine, p. 532.

L

- LA BLANCHÈRE (DE), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- LA CROIX (Le P. DE). Sépultures mérovingiennes découvertes à Civaux et Anligny, p. 182.
- LAGNY (Jean DE), peintre, p. 302.
- LA GOURDE (Abraham DE), tapissier, p. 63, 75.
- LA GUÈRE (A. DE). Masque de marbre du musée de Bourges, p. 191.
- LAMAIÉ (Deux-Sèvres). Découverte de statuettes romaines, p. 477, 514, 515.
- LA NOË (Commandant DE). Son opinion sur le camp de Barcena, p. 95, 96.
- LAPÉROUSE. Sur les ruines de Vertillum, p. 198.
- LA PLANCHE (François et Raphaël DE). Leur fabrique de tapisserie à Paris, p. 60 à 76.
- LASTEYRIE (Robert DE), chargé de rapports, p. 3, 11, 13, 165, 176, 214, 253, 461, 478, 509, 523.
- Communications et observations diverses, p. 93, 94, 178, 256, 260, 464, 480, 514, 527.
- Nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- LASTEYRIE (Robert DE). Rapports sur des demandes de subvention, p. 215, 461.
- Rapports sur un chapiteau antique trouvé à Arles, p. 94, 95; — sur un croquis d'architecture du xv<sup>e</sup> siècle, p. 83 à 87; — sur des constructions de briques à Cléon, p. 482, 548 à 550; — sur la date de l'église de Gourgé, p. 11 à 13; — sur les fouilles de Saint-Ouen de Rouen, p. 482; — sur diverses inscriptions, p. 13, 14, 15, 481; — sur une porte du xiv<sup>e</sup> siècle découverte à Toulon, p. 512, 513; — sur les sculptures de Saint-André-de-Rosans, p. 481.
- LAWÆRDEN (Jean), tapissier, p. 62, 63, 70, 71, 72.
- LE BLANT (Edmond), chargé de rapports, p. 509. — Éloge de M. Léon Renier, p. 460. — Rapport sur une demande de subvention, p. 478.
- LEBAIN (Bélisaire). Hommage au Comité, p. 478. — Statuettes romaines découvertes à Lamaié, p. 477.
- LE MAROIS (Gautier), facteur d'orgues, p. 250.
- LEROY. Sur un cimetière à incinération, p. 186. — Sur l'emplacement de Ge-

nabum, p. 199. — Sur les restes antiques des environs de Montargis, p. 177, 178.  
**LEROY DE LA GRANGE** (Jacques). Son inventaire après décès, p. 103 à 111.  
**LESCOUT** (Tarn). Grange du moyen âge, p. 199.  
**LETAILLE**. Mission en Tunisie, p. 531 à 539.  
**LHULLIER** (Th.). Inventaire de Jacques

Le Roy de la Grange, p. 3, 103 à 111.  
**LIFFERIN** (Josse), peintre picard, p. 382 à 384, 415 et 416.  
**LONGNON** (Auguste), chargé d'un rapport, p. 510. — Rapport sur le camp de Barceua, p. 95.  
**LORRAIN** (Tapisseries des ducs de), p. 464, 468 à 476.  
**LUGUET**. Fontaine en faïence de Palissy, p. 193.

## M

**MAC-CARTHY**. Hommage au Comité, p. 167.  
**MÂCON** (Monnaies frappées à), p. 258, 259.  
**MADAILLAN** (Sépultures de la famille de), p. 525.  
**MAGITOT** (D<sup>r</sup>), chargé d'une mission pour explorer la grotte de Comberpet, p. 91, 167.  
**MAÎTRE** (Léon). Fouilles de Coussol, p. 5, 57 à 60, 180, 523. — Notice sur la Vierge de Pornic, p. 477, 513, 514, 520 à 522.  
**MAKTEUR** (Inscription de), p. 529, 530.  
**MARINE FRANÇAISE** (La), au xiv<sup>e</sup> siècle, p. 191.  
**MARS MOGÆTIUS** (Autel à), p. 465, 466 à 468.  
**MARSY** (DE). Hommages au Comité, p. 91, 523. — Découvertes d'antiquités à Bulles, p. 510, 524, 525; à Mont-Saint-Remy, p. 462; à Salency, p. 214.  
**MARTONNE** (DE). Découvertes dans le département de la Mayenne, p. 254, 461, 462, 463, 478, 479, 510. — Sépulture de la Chapelle-Rainfouin, p. 215, 463, 464.  
**MASSILLON-ROUVEY**. Sur l'église Saint-Étienne de Nevers, p. 178.  
**MAUBRANCHES** (Cher). Sépultures gauloises, p. 222.  
**MAUVES** (Loire-Inférieure). Fouilles, p. 523.  
**MAXE-WERLY**. Demande de subvention, p. 462. — Hommages au Comité,

p. 254, 510. — Notice sur un bas-relief antique trouvé à Naix, p. 91, 92, 111 à 113, 253. — Sur des inscriptions trouvées à Reims, p. 3, 97, 215. — Sur la classification des monnaies gauloises, p. 182, 183.  
**MEDJËZ-EL-BAB**. Inscription antique, p. 532.  
**MENNETON-CEINTURE** (Cher). Villa romaine, p. 223.  
**MERCIER** (Colonel). Notes sur les ruines et les voies romaines de l'Algérie, p. 329 à 356, 550 à 568.  
**MERCIER** (P.), tapissier à Dresde, p. 98.  
**MERLET** (Lucien). Compte de la chapelle du roi, p. 510. — Croix de Cordemais, p. 256. — Marché relatif aux orgues de Chartres, p. 166, 217, 247 à 252.  
**MICHALET** (Nicolas), peintre marseillais, p. 385.  
**MILA** (Algérie). Inscriptions romaines, p. 566 à 568.  
**MILNE-EDWARDS** (Alphonse), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.  
**MIRALHET** (Jean), peintre marseillais, p. 375, 402, 403, 404.  
**MIREUR**. Inventaire de la boutique d'un orfèvre en 1498, p. 461, 479, 486 à 496.  
**MITRE** donnée au trésor de Sens, p. 359 à 364.  
**MOLINIER** (Émile). Tapisseries des ducs de Lorraine, p. 464, 468 à 476.

- MONDEKENS (Josse), tapissier, p. 63, 69, 70, 72.
- MONFLANQUIN. Châsse provenant de cette ville, p. 184.
- MONLEZUN (Le capitaine). Les ruines de Tacape, p. 126 à 131.
- MONNAIES GAULOISES, p. 183.
- MONNAIES du roi Robert, p. 258, 259.
- MONTAIGLON (Anatole DE), chargé de rapports, p. 3, 165, 166, 509.
- Note sur une tablette d'ivoire, p. 96, 115 à 118.
- Rapport sur une demande de subvention, p. 524.
- Rapports sur l'inventaire de J. Le Roy de la Grange, p. 96. — Sur un manuscrit de l'art de la peinture, p. 465, 499 à 508. — Sur des portraits du P. Joseph, p. 257.
- MONTARGIS. Restes antiques, p. 177, 178.
- MONTECH (Tarn-et-Garonne). Granges du moyen âge, p. 199.
- MONTFERRAND (Prieuré de). Inscriptions du moyen âge, p. 14, 15.
- MONTROGNON (Robert DE). Son épitaphe, p. 15.
- MONTSÉGUR (Jacques DE), peintre marseillais, p. 373.
- MOREL (Léon). Objets antiques découverts dans la Drôme, p. 198, 477, 511, 518 à 520.
- MORSALINES. Sur les remparts de Château-Thierry, p. 185.
- MOSAÏQUE romaine à El-Kantara, p. 121, 122.
- MOWAT (R.). Observations, p. 194, 198.
- MÜLLER (L'abbé). Observations, p. 200.
- MÜNTZ (Eugène), chargé de rapports, p. 166, 214, 258, 477, 514. — Rapport sur des marchés relatifs aux orgues de la cathédrale de Chartres, p. 217. — Rapport sur la Vierge de Pornic, p. 513, 514.
- MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES (Commission des), p. 465, 482.
- MUSSAN (Gille-Joseph). Son épitaphe, p. 481.
- MUSSAN (Henri-Louis). Son épitaphe, p. 481.

## N

- NAIX (Meuse), découverte d'un bas-relief antique, p. 91, 92, 111 à 113, 464. — Fouilles, p. 253.
- NEVERS. Église Saint-Étienne, p. 178.
- NIMES. Inscription de Jean Guarret, p. 81.
- NOZERAY (Jura). Inventaire du château, p. 254, 255.
- NOZOT. Inscriptions de Semuy, p. 461, 481.

## O

- OIRON (Faïence d'), p. 193.
- ORFÈVRE (Inventaire d'une boutique d'), p. 479, 486 à 496.
- ORFÈVRES de Poitiers. — Leurs statuts, p. 8, 19 à 24.
- ORFÈVRIERIE toulousaine, p. 190.
- ORGUE (Marché pour la confection d'un), p. 102, 247 à 252.
- OUED-ZERGA. Inscriptions antiques, p. 532, 533.

## P

- PACAUD (Martin), peintre avignonnais, p. 379.
- PALAT (M.). Mémoire sur les antiquités de Soussé et de Bir-Oum-Ali, p. 149 à 152.
- PALISSY (Faïence de), p. 193, 194.

- PALUSTRE (Léon), sculptures de Saint-Paul-lès-Dax, p. 187-188. — Tapisseries de l'église Saint-Pierre à Saumur, p. 17.
- PAPEROGHA (Jacolin), sculpteur, p. 446 à 448, 453 à 456.
- PARIS. Fabrique de tapisseries de François et Raphaël de la Planche, p. 60 à 76.
- PÉDOYA (Le commandant). Notice sur les ruines de Thélepte, p. 131 à 149.
- PÉRIN (Georges), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- PERPIGNAN (Marbre sculpté au Musée de), p. 461.
- PERRIER (Colonel), nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- PESON (Étienne), peintre marseillais, p. 387 à 391, 397, 416 à 430, 437.
- PETIT-MARS (Loire-Inférieure). Découverte de ruines romaines, p. 5, 57-60.
- PETIT-VILLATTE (Indre). Cachette de fondeur, p. 185.
- PHILIPPE (Jules), antiquités recueillies sur les bords du lac du Bourget, p. 3. — Fouilles à Annecy, p. 167.
- PILLOY. Fouilles à Abbeville (Somme), p. 194.
- PLAINPIED (Cher). Inscriptions du XII<sup>e</sup> siècle, p. 188.
- POIRET. Sur le forum romain, p. 194, 195.
- POITIERS (Croix conservées au Calvaire de), p. 217, 218 à 221. — Statuts des orfèvres, p. 8, 19 à 24.
- PONT-LES-BONFAYS (Vosges). Bas-relief gaulois, p. 196, 197.
- PONTOURS (Dordogne). Moule à hosties, p. 512.
- PORNIC (Vierge de), p. 513, 514, 520 à 522.
- POTTIER (L'abbé). Communications au Congrès de la Sorbonne, p. 183, 186, 189, 190, 192, 199.
- POUJAY (Jean de), artiste, p. 18.
- POUY. Aumônière du trésor de Corbie, p. 463. — Découverte de monnaies romaines, p. 166.
- POYPES des Dombes, p. 196.
- PRAROND. Hommage au Comité, p. 167.
- PRÉTORIUM de Thélepte, p. 146.

## Q

QUANTIN. Sur le camp de Barcena, p. 95.

## R

- REIMS. Dates de la cathédrale, p. 226 à 247. — Inscriptions, p. 96 à 98, 215. — Toiles peintes de l'Hôtel-Dieu, p. 173 et 174.
- REINACH (Salomon). Briques de Kasrin, p. 327. — Fouilles de Gights, p. 124. — Lettres de Tissot sur des antiquités puniques, p. 328. — Nommé membre de la Commission de Tunisie, p. 2.
- RENAN (Ernest), nommé président de la Commission de Tunisie, p. 2.
- RHODIER (Paul). Hommage au Comité, p. 215.
- RICHARD (J.-M.). Mémoires sur les peintres employés au XIV<sup>e</sup> siècle à la cour d'Artois, p. 273 à 320.
- RIGAULT (Jacques), tapissier, p. 63, 69, 71, 72.
- ROBERT (Charles), chargé de rapports, p. 91, 166, 253, 509. — Observations sur le bas-relief de Naix, p. 93. — Rapports, sur un autel antique trouvé à Bourges, p. 465; — sur les bronzes de Lamairé, p. 514, 515; — sur le camp de la Fourasse, p. 15; — sur des inscriptions romaines de

- Reims. p. 96 à 98; du Var, p. 217, 224 à 226.
- ROBERT. Tablette d'ivoire de sa collection, p. 115 à 118.
- ROBERT (Monnaies du roi), p. 258, 259.
- ROGERIE (Gombault), facteur d'orgues, p. 249, 250.
- ROM (Vienne). Cimetière mérovingien, p. 182.
- ROMAN (Joseph). Inventaire du château de Rouen, p. 510, 544 à 548. — Sceaux de deux dauphins de Viennois, p. 510, 526, 527, 541 à 544. — Sculptures de Saint-André de Rosans, p. 461, 481, 496 à 499.
- ROSELET (Savoie). Fouilles d'une station de l'âge du bronze, p. 167.
- ROSTAN. Hommage au Comité, p. 523. — Inscriptions trouvées dans le département du Var, p. 91, 224 à 226. — Porte du XIV<sup>e</sup> siècle à Toulon, p. 477, 512, 513.
- ROUEN. Découvertes archéologiques à l'église Saint-Ouen, p. 18. — Inventaire du château, p. 510, 544 à 548.
- ROUGIERS (Var). Inscription romaine, p. 224.
- RONZEN (Antoine), peintre vénitien, p. 385, 386.

## S

- SAINT-ANDRÉ-DE-ROSANS (Hautes-Alpes). Sculptures du XI<sup>e</sup> siècle, p. 461, 481, 496 à 499.
- SAINT EDMÉ, archevêque de Sens, ses ornements pontificaux, p. 369, 370, 371.
- SAINT-GORGON (Pèlerinage de), p. 195.
- SAINT-JUST (Cher). Sépulture gauloise, p. 222.
- SAINT LOUIS (Statue de), p. 527.
- SAINT-MARTIN-DE-LAS. Ancien cimetière, p. 223.
- SAINT-MAXIMIN (Var). Achèvement de l'église, p. 260 à 270. — Inscriptions romaines, p. 224, 225.
- SAINT-PAUL (Connétable de). Inventaire de ses meubles, p. 24 à 57.
- SAINT-PAUL-LÈS-DAX. Sculptures du X<sup>e</sup> siècle, p. 187, 188.
- SAINT-PAULIEN (Fouilles de), p. 165.
- SAINT-RÉVÉRIEN (Nièvre). Fouilles, p. 168.
- SAINT THOMAS BECKET. Ornaments qui lui sont attribués, p. 358 à 371. — Son martyre brodé sur une mitre, p. 361 à 364.
- SAINTE-VENISE (Pèlerinage de), p. 195.
- SAINT-VICTOR (Abbaye de). Fragment de reliquaire, p. 259, 260.
- SAUMUR. Tapisseries de l'église Saint-Pierre, p. 17.
- SAVINA (Jean), sculpteur, p. 450, 457, 458.
- SCULMBERGERG, chargé de rapports, p. 509. — Rapport sur une demande de subvention, p. 524.
- SCULPTEURS employés à Marseille au moyen âge, p. 442 à 450. — Sculptures du XI<sup>e</sup> siècle, p. 481, 496 à 499.
- SEMY (Ardennes). Cloche du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 481. — Inscriptions du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 461, 481.
- SENS (Yonne). Musée, p. 482. — Trésor de la cathédrale, p. 357 à 371.
- SERRURE (MM.). Hommages au Comité, p. 91.
- SIAGRIÈS (Gard). Inscription romaine, p. 14.
- SIDI-ABD-ER-REBBOU. Inscriptions antiques, p. 533.
- SIMON (Gabriel). Hommage au Comité, p. 510.
- SIMONDI (Bernardi), peintre marseillais, p. 384, 385.
- SOCIÉTÉS SAVANTES, Académie d'Aix, p. 509, 524. — Académie d'Hippône, p. 253, 462, 509, 524. — Acadé-



mie de Reims, p. 4, 253. — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, p. 165. — Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 253, 461, 482. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, p. 165. — Société des amis des arts de Tournus, p. 90, 167. — Société des antiquaires de l'Ouest, p. 509, 524. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 3. — Société archéologique de Montauban, p. 192, 193. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 5, 165, 215. — Société historique et archéologique de la Dordogne, p. 214. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,

p. 214. — Société niçoise des sciences naturelles, historiques et géographiques, p. 165, 215. — Société philomatique de Verdun, p. 509. — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, p. 478. SOISSONS (Bernard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. 234. SORBONNE (Congrès de la), p. 175 à 200, 260, 482. SOREL (Agnès). Son prétendu portrait au musée de Bourges, p. 191, 192. SOUK-EL-ARBÂA. Inscriptions romaines, p. 538, 539. SOUSSE (Antiquités de), p. 149 à 151. SUZANNE (Tapisseries représentant l'histoire de), p. 169 à 174.

## T

TACAPE (Les ruines de), p. 126 à 131. TAILLEBOIS. Hommage au Comité, p. 4. TAPISSERIES du connétable de Saint-Paul, p. 27; — des ducs de Lorraine, p. 464, 468 à 476; — de Dresde, p. 98; — des Gobelins, p. 88; — de La Planche, p. 65 à 69; — de Saumur, p. 17; — représentant l'histoire de Suzanne, p. 169 à 174. TARANIS (Note sur), p. 182. TARDIEU (Ambroise). Hommage au Comité, p. 4, 510. — Inscriptions du moyen âge trouvées à Clermont, p. 14, 15. THÉÂTRE ROMAIN de Coussol, p. 5, 57 à 60. THÉLEPTE (Ruines de), p. 131 à 149. THENAC (Charente-Inférieure). Bronze romain, p. 194.

TRÉZELS (Lot). Station romaine, p. 193. THOR (Le dieu), p. 182. TOILES PEINTES de l'Hôtel-Dieu de Reims, p. 173, 174. TORQUES (Usage du) chez les Gaulois, p. 7, 183, 208 à 213. TOULON. Porte du xiv<sup>e</sup> siècle, p. 512, 513. TOURS (Manufacture de tapisseries de) p. 509. TRAVERS (Émile). Hommage au Comité, p. 523. TROYES. Fouilles, p. 184. TROYES (Jean de), peintre. Voir CONDONNIER (Jean). TUMULUS DE CHAUMOUZEY, p. 525. TUNISIE (Commission de). Arrêté constitutif, p. 1.

## V

VAFFART (Pierre), p. 450, 458 et 459. VALENTIN (Joseph). Note sur une monnaie romaine, p. 166, 216. VALLON-CORSE. Ses travaux historiques, p. 202.

VANBRUCHE (Martin), tapissier, p. 63, 75. VARENNES (Allier), cimetière antique, p. 187. VÉRAN (M.). Note sur un chapiteau trouvé à Arles, p. 3, 94 et 95.

VERMAND (Fouilles de), p. 528.

VERTAULT (Côte-d'Or). Découverte d'antiquités, p. 10, 76 à 80, 198.

VERTILLUM. Voir VERTAULT.

VESLY (Léon de). Fouilles de Cléou, p. 548 à 550. — Pèlerinage de Saint-Gorgon, p. 195.

VEUCLIN. Hommage au Comité, p. 478, 510. — Tombes du moyen âge, p. 180.

VILLATE (Pierre), peintre avignonnais, p. 378, 379, 407, 408, 409.

VILLATTE (PETIT-). Voir le PETIT-VILLATTE.

VILLEFOSSE (Héron de). Voir HÉRON DE VILLEFOSSE.

VINGTRINIER. Sur les *poypes* des Dombes, p. 196.

VOULOT (Félix). Bas-relief de Pont-les-Bonfays, p. 196, 197. — Découvertes à Gran, p. 197, 198. — Fouilles du tumulus de Chaumouzey, p. 525.

## Y

YONGA (Ruines de), p. 320 à 324.

## LISTE DES PLANCHES HORS TEXTE.

- Planche I. Plan des ruines de Coussol, p. 57.  
Planche II. Hipposandale trouvée à Vertault, p. 80.  
Planche III. Clôture de chapelle, dessin original du xv<sup>e</sup> siècle, p. 83.  
Planche IV. Mosaïque trouvée à El-Kantara, p. 122.  
Planche V. Carte des environs de Tacape, p. 126.  
Planche VI. Stèle trouvée à Naix, p. 111.  
Planche VII. Fragment de reliquaire du xiii<sup>e</sup> siècle, p. 259.  
Planche VIII. Briques estampées provenant de Kasrin, p. 327.  
Planche IX. Ruines romaines de la province d'Oran, p. 330.  
Planche X. Ruines romaines de la province d'Alger, p. 344.  
Planche XI. Ruines de Rusubeser, p. 346.  
Planche XII. Ruines d'Iomnium, p. 348.  
Planche XIII. Mitre et ceinture conservées dans le trésor de Sens, p. 359.  
Planche XIV. Étole conservée dans le trésor de Sens, p. 368.  
Planche XV. Bracelet de saint Edme conservé dans le trésor de Sens, p. 369.  
Planche XVI. Autel antique trouvé à Bourges, p. 467.  
Planche XVII. Autel antique trouvé à Bourges, p. 467.  
Planche XVIII. Coupoles en briques découvertes à Cléon, p. 548.  
Planche XIX. Gisements mégalithiques de la province de Constantine, p. 551.  
Planche XX. Ruines romaines des environs de Cirta, p. 555.
- 

## LISTE DES VIGNETTES.

- Fibule trouvée à Boviolles, p. 115.  
Ruines de Thélépte, plan de l'enceinte, p. 135.  
Ruines de Thélépte, plan d'un temple, p. 137.  
Ruines de Thélépte, plan d'un temple, p. 148.  
Développement de la mitre du trésor de Sens, p. 360.  
Développement de la chasuble du trésor de Sens, p. 365.  
Inscription romaine découverte à Bedouin, p. 519.  
Contre-sceau du dauphin Humbert 1<sup>er</sup>, p. 542.  
Contre-sceau du dauphin Jean, p. 543.



## TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE du 12 janvier 1885, p. 1-19.

Rapport de M. BERTRAND, sur un vœu de l'Académie de Reims, p. 4.

Rapport de M. BERTRAND, sur une demande de subvention, p. 5.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur une communication de M. Maître, p. 5.

Rapport de M. BERTRAND, sur une communication de M. de Baye relative à une sépulture gauloise du département de la Marne, p. 6.

Rapports de M. DARCEL, sur diverses communications, p. 8.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur des sépultures découvertes par l'abbé Hamard au Mont de Hermes, p. 9.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur un cachet d'oculiste communiqué par M. Flouest, p. 10.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur une communication de M. Berthelé relative à l'église de Gourgé (Deux-Sèvres), p. 11.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur diverses inscriptions du moyen âge communiquées par MM. Tardieu et Bondurand, p. 13.

Rapport de M. Charles ROBERT, sur une communication de M. Cournault relative au retranchement de la Fourasse, p. 15.

Note de M. L. PALUSTRE, sur des tapisseries appartenant à l'église de Saumur, p. 17.

Note de M. DE LASTEYRIE, sur les fouilles de Saint-Ouen de Rouen, p. 18.

Statuts des orfèvres de Poitiers, communiqués par M. BARBIER DE MONTAULT, p. 19.

Rapport de M. DARCEL, sur l'inventaire du connétable de Saint-Paul, p. 24.

Inventaire du connétable de Saint-Paul en 1476, communiqué par M. Jules GAUTHIER, p. 28.

Le théâtre de Coussol en Petit-Mars, communication de M. L. MAÎTRE, p. 57. (1 planche.)

La manufacture royale de tapisseries établie au faubourg Saint-Germain par François et Raphaël de la Planche, communication de M. GUIFFREY, p. 60.

Antiquités de Vertillum (Côte-d'Or), communication de M. FLOUEST, p. 76. (1 planche.)

Inscription du xv<sup>e</sup> siècle en langue d'oc, communiquée par M. BONDURAND, p. 80.

Note sur un croquis d'architecture du xv<sup>e</sup> siècle, par M. DE LASTEYRIE, p. 83. (1 planche.)

SÉANCE du 9 février 1885, p. 88, 99.

Notice sur M. Du Sommerard, par M. CHABOUILLER, p. 88.

Rapport de M. BOESWILLWALD, sur les découvertes faites à Naix, p. 91.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur diverses communications, p. 94.

Rapport de M. LONGNON, sur une communication de M. Quantin relative au camp de Barcena (Yonne), p. 95.

Rapport de M. Charles ROBERT, sur des inscriptions romaines communiquées par M. Maxe-Werly, p. 96.

Note de M. DARCEL, sur une tapisserie du musée des Gobelins, p. 98.

Le prieuré d'Availles de l'ordre de Grandmont (Vienne), communication de M. BARBIER DE MONTAULT, p. 99.

Marché pour la construction d'un orgue (1535), communication de M. BÉNET, p. 102.

Note sur l'inventaire de Jacques Le Roy de la Grange (1610), par M. Th. LEBULLIER, p. 103.

Note sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix (Meuse), par M. MAXE-WERLY, p. 111.

Note sur un ivoire représentant les litanies de la Vierge, par M. DE MONTAIGLON, p. 115.

Rapport sur des estampilles de briques romaines trouvées à Carthage, par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, p. 119.

Note sur des fouilles faites à El-Kantara en 1882, par M. GILBERT, p. 119. (1 planche.)

Note sur des fouilles faites à Gightis, par M. Salomon REINACH, p. 124.

Note sur les ruines de Tacape, par M. MONLEZLN, p. 126. (1 carte.)

Note sur les ruines de Thélepte, par M. PÉDOYA, p. 131.

Mémoire sur les antiquités de Sousse et de Bir-Oum-Ali, par M. PALAT, p. 149.

Découvertes archéologiques faites par le capitaine Bordier entre Hammamet et Souk-el-Kmis, rapport de M. CAGNAT, p. 152.

SÉANCE du 9 mai 1885, p. 165-168.

Note sur une suite de tapisseries du xvi<sup>e</sup> siècle représentant l'histoire de Suzanne, par M. GUFFREY, p. 169.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes, p. 175-200.

SÉANCE du 7 avril 1885, p. 176-181.

Communication de M. BAZIN, sur le galet d'Antibes, p. 176.

Communication de M. LEROY, sur les restes antiques des environs de Montargis, p. 177.

Communication de M. MASSILLOX-ROUVET, sur Saint-Étienne de Nevers, p. 178.

SÉANCE du 8 avril 1885, matin, p. 182-184.

SÉANCE du 8 avril 1885, soir, p. 185-190.

Communication de M. BUHOT DE KERSERS, sur les inscriptions de Plainpied, p. 188.

SÉANCE du 9 avril 1885, matin, p. 191-195.

SÉANCE du 9 avril 1885, soir, p. 196-200.

Communication de M. VOULOT, sur diverses antiquités trouvées dans les Vosges, p. 196.

Note sur une inscription inédite d'Embrun, par M. GUILLAUME, p. 201.

L'usage du torques chez les Gandois, par M. DE BAYE, p. 208.

SÉANCE du 20 avril 1885, p. 214-218.

Rapport de M. CHABOUILLET, sur une communication de M. Joseph Valentin, relative à une monnaie de Nîmes, p. 216.

Notice sur deux croix du xv<sup>e</sup> siècle au Calvaire de Poitiers, par M. X. BARBIER DE MONTAULT, p. 218.

Note sur les principales découvertes archéologiques faites en Berry pendant l'année 1884, par M. BUHOT DE KERSERS, p. 222.

Rapport de M. Charles ROBERT, sur des inscriptions du Var communiquées par M. Roustan, p. 224.

Notes sur la cathédrale de Reims, par M. l'abbé CLERF, p. 226.

Documents relatifs aux orgues de la cathédrale de Chartres publiés par M. L. MERLET, p. 247.

SÉANCE du 11 mai 1885, p. 253-260.

Rapport de M. DARCEL, sur un inventaire du château de Nozeroy, publié par M. Jules Gauthier, p. 255.

Rapport de M. Charles ROBERT, sur une monnaie de Tournus, communiquée par M. Bénéf, p. 258.

Communication de M. GIRAUD, sur un fragment de reliquaire du xiii<sup>e</sup> siècle, p. 259. (1 planche.)

Date de l'achèvement de l'église de Saint-Maximin, par M. F. CORTEZ, p. 260.

Notes sur quelques peintres des premières années du xiv<sup>e</sup> siècle par M. J.-M. RICHARD, p. 273.

Note sur les deux ruines de Yonga, par M. BARRY, p. 320.

Note sur une borne milliaire de la route de Gafsa à Gabès par M. R. CAGNAT, p. 324.

Rapport de M. R. CAGNAT, sur trois inscriptions communiquées par M. le capitaine Duval, p. 325.

Notice sur deux briques estampées provenant de Kasrin, par M. S. REINACH, p. 327. (1 planche.)

Notes sur quelques lettres de M. Tissot relatives à une collection d'antiquités pu-  
niques, par M. S. REINACH, p. 328.

Notes sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie recueillies par les soins des  
brigades topographiques et publiées par le lieutenant-colonel MERCIER, p. 329. (4 cartes.)

Notice sur des ornements pontificaux donnés à la cathédrale de Sens par Madame la  
comtesse douairière de Bastard d'Estang, par M. JULLIOT, p. 357. (3 planches.)

Documents inédits sur les peintres et les peintres-verriers de Marseille, de 1300 à  
1550, par le D<sup>r</sup> BARTHÉLEMY, p. 371.

Documents inédits sur divers sculpteurs inconnus de Marseille du xv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle.  
par le D<sup>r</sup> BARTHÉLEMY, p. 442.

SÉANCE du 15 juin 1885, p. 460-465.

Rapport de M. DARCEL, sur une communication de M. Pouy, p. 463.

Rapport de M. GUIFFREY, sur une communication de M. de Martonne, p. 463.

Rapport de M. Charles ROBERT, sur des monuments antiques découverts à Bourges.  
(2 planches.)

Les tapisseries des ducs de Lorraine, communication de M. Émile MOLINIER, p. 468.

SÉANCE du 16 juillet 1885, p. 477-483.

Rapport de M. DEMAY, sur une communication de M. Mireur, p. 479.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, sur une communication de M. Huart, p. 480.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur une communication de M. Nozot, p. 481.

Note sur une communication de M. Beauchet-Filleau, par M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ, p. 483.

Inscriptions funéraires trouvées dans le Rhône, à Arles, communication de M. HUART, p. 484.

Inventaire de la boutique d'un orfèvre de Draguignan en 1498, communication de M. MIREUR, p. 498.

Sculptures du XI<sup>e</sup> siècle provenant de l'église de Saint-André de Rosans (Hautes-Alpes), communication de M. ROMAN, p. 496.

Notice d'un recueil manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle sur l'art de la peinture, par M. A. DE MONTAIGLON, p. 499.

SÉANCE du 16 novembre 1885, p. 509-515.

Rapport de M. DARCEL, sur un inventaire de la sacristie de Saint-Pierre de Mâcon communiqué par M. BÉNET, p. 511.

Rapport de M. DARCEL, sur des fers à hosties communiqués par M. Barbier de Montault, p. 511.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur une porte du XIV<sup>e</sup> siècle découverte à Toulon et signalée par M. Rostan, p. 512.

Rapport de M. MÜNTZ, sur une statue de vierge communiquée par M. Maître, p. 513.

Rapport de M. CH. ROBERT, sur des bronzes romains découverts à Lamairé, p. 514.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ, sur cinq inscriptions antiques relevées par M. Bondurand, p. 515-518.

Antiquités diverses découvertes dans la Drôme, rapport de M. A. BERTRAND, sur une communication de M. Morel, p. 518-520.

Note sur une statue de la Vierge conservée à Pornic, par M. Léon Maître, p. 520-522.

SÉANCE du 14 décembre 1885, p. 523-528.

Rapport de M. A. BERTRAND, sur l'exploration du tumulus de Chaumouzey faite par M. Voulot, p. 525.

Rapport de M. DEMAY, sur deux sceaux dauphinois, communiqués par M. J. Roman, p. 526, 527.

Note sur l'inscription de Makteur, par M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ, p. 529-531.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ, sur une communication de M. de la Blanchère, relative aux travaux de M. Letaille en Tunisie, p. 531-539.

Note sur le refuge dit la cité d'Afrique, près de Nancy, par M. Ch. Cournault, p. 539-541.

Contre-sceaux de Humbert et de Jean II, dauphins de Viennois, communication de M. ROMAN, p. 541-544.

Inventaire des meubles du château de Rouen, en 1338, communication de M. ROMAN, p. 544-548.

Rapport de M. DE LASTEYRIE, sur une communication de M. Léon de Vesly relative à des constructions en briques découvertes à Cléon, p. 548-550.

Notes sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie recueillies par les brigades topographiques, par le colonel MERCIER, p. 550-568. (2 cartes.)

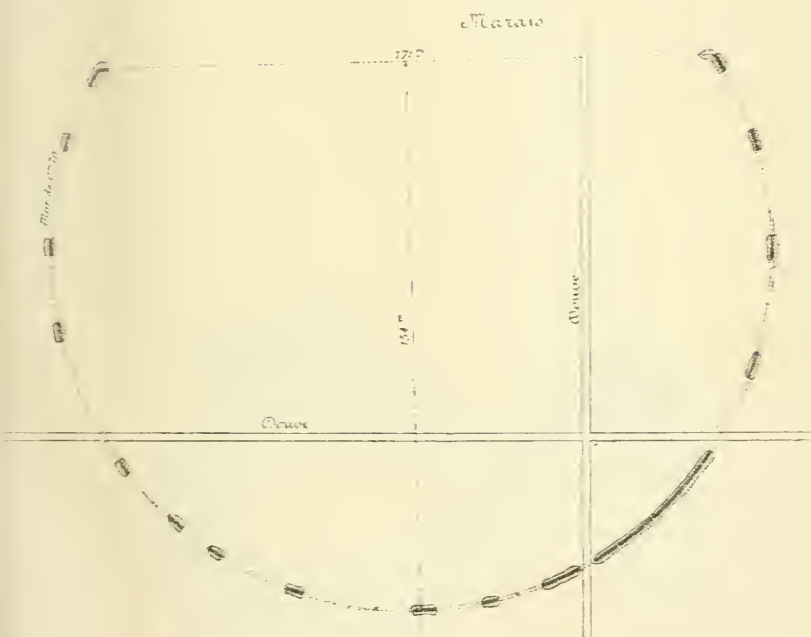
Note sur des fouilles exécutées aux citernes du Kef, par M. ESPÉRANDIEU, p. 568-571.

TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 573 à 586.

LISTE DES PLANCHES ET VIGNETTES, p. 587.

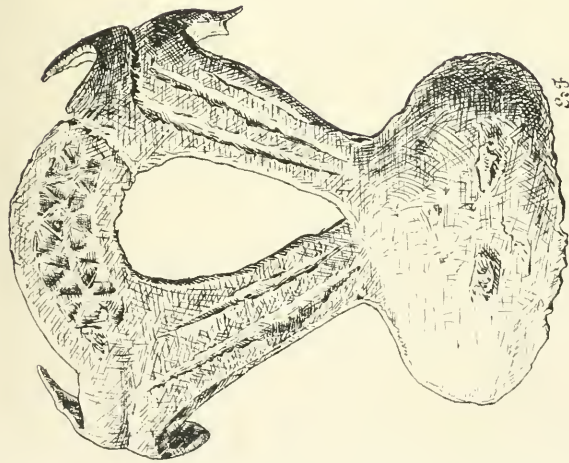
TABLE DES MATIÈRES, p. 589.



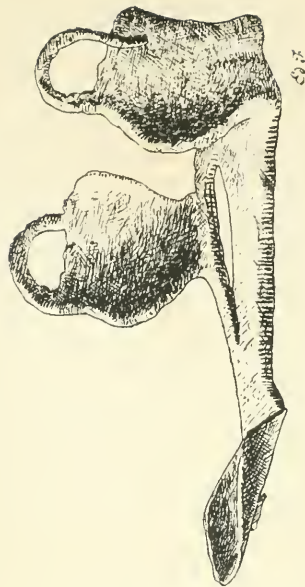


PLAN DES RUINES DE KOUSSOL.





237



238

Hipposandale trouvée à Vertault

(Côte d'Or)

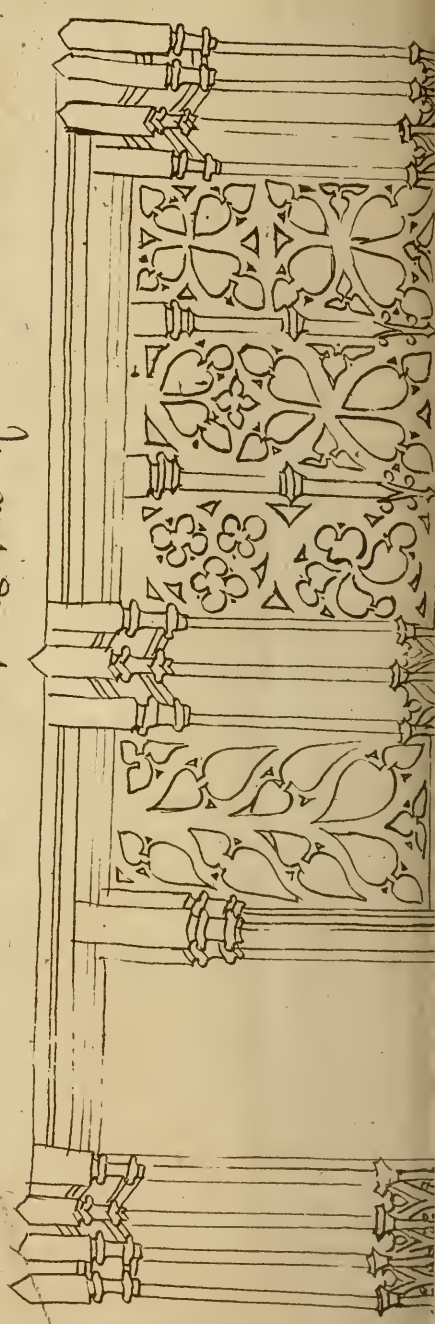


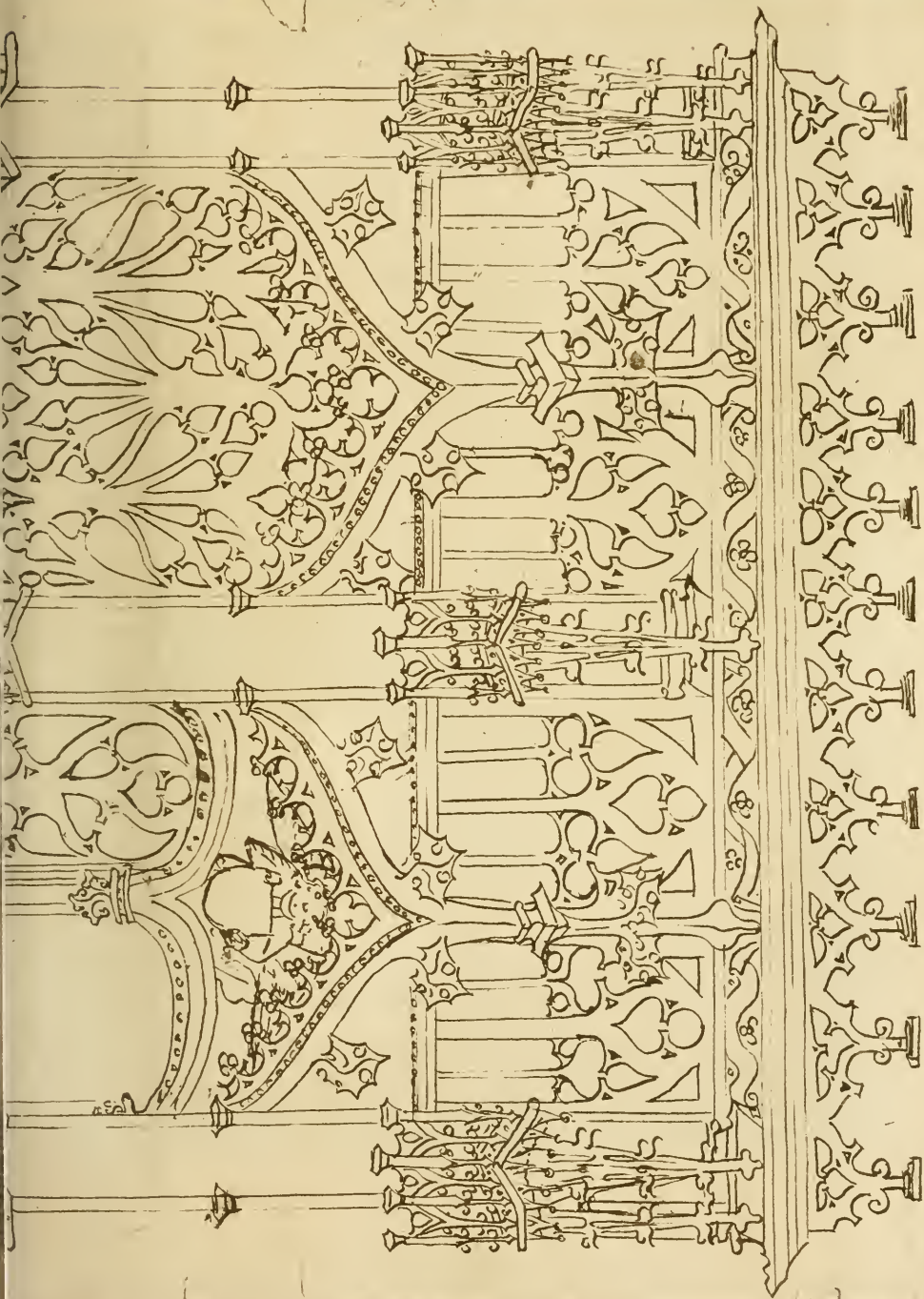


Chapelle de la Vierge

Le plan de la chapelle de la Vierge est de forme  
 rectangulaire et se compose de deux parties  
 principales. La première est un rectangle  
 de 12 toises de long sur 6 de large, et  
 est divisé en deux parties égales par une  
 colonne qui se termine en haut par un  
 chapiteau de forme octogonale. La  
 seconde partie est un rectangle de 6  
 toises de long sur 6 de large, et est  
 divisé en deux parties égales par une  
 colonne qui se termine en haut par un  
 chapiteau de forme octogonale. Le plan  
 est donc de forme rectangulaire et se  
 compose de deux parties égales par une  
 colonne qui se termine en haut par un  
 chapiteau de forme octogonale.

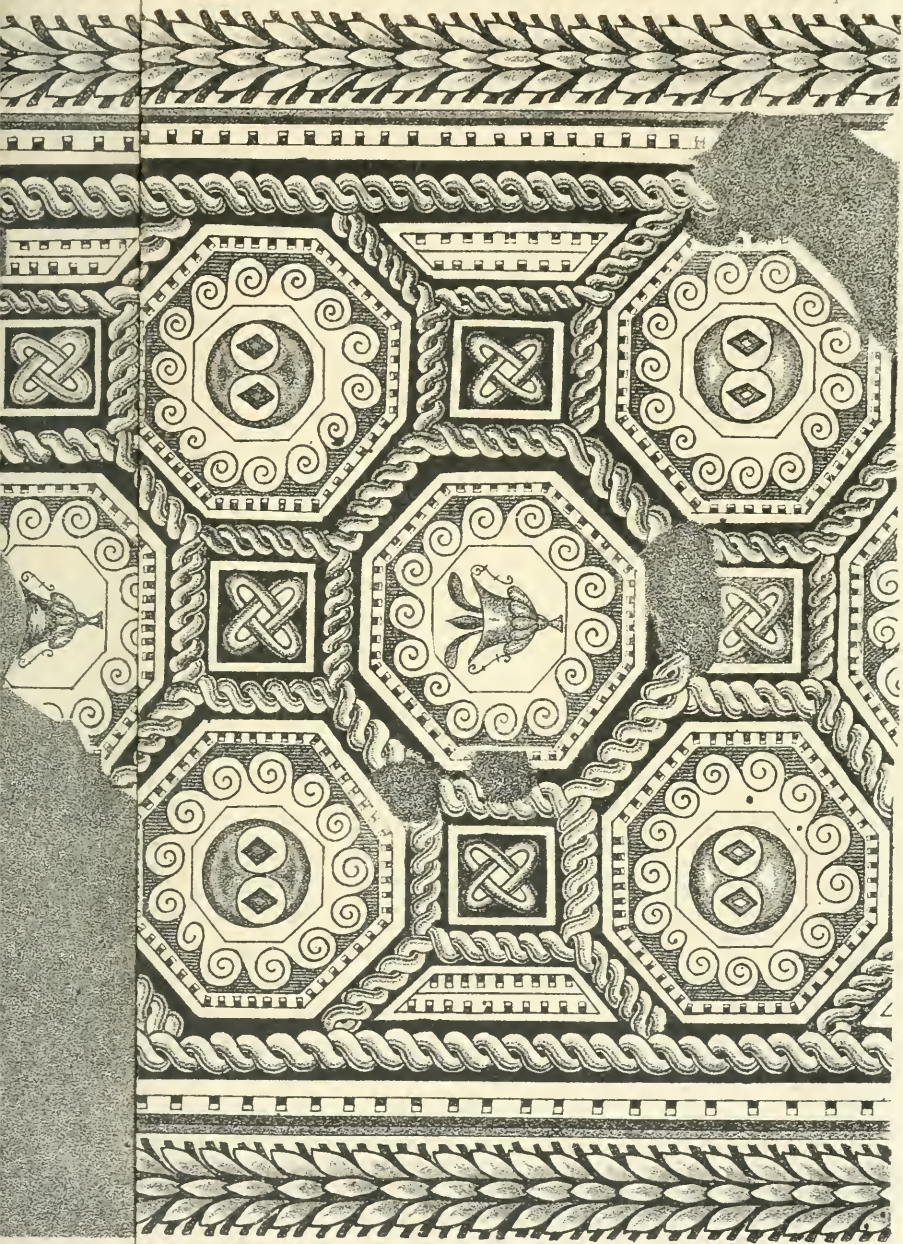
Le plan de la Vierge

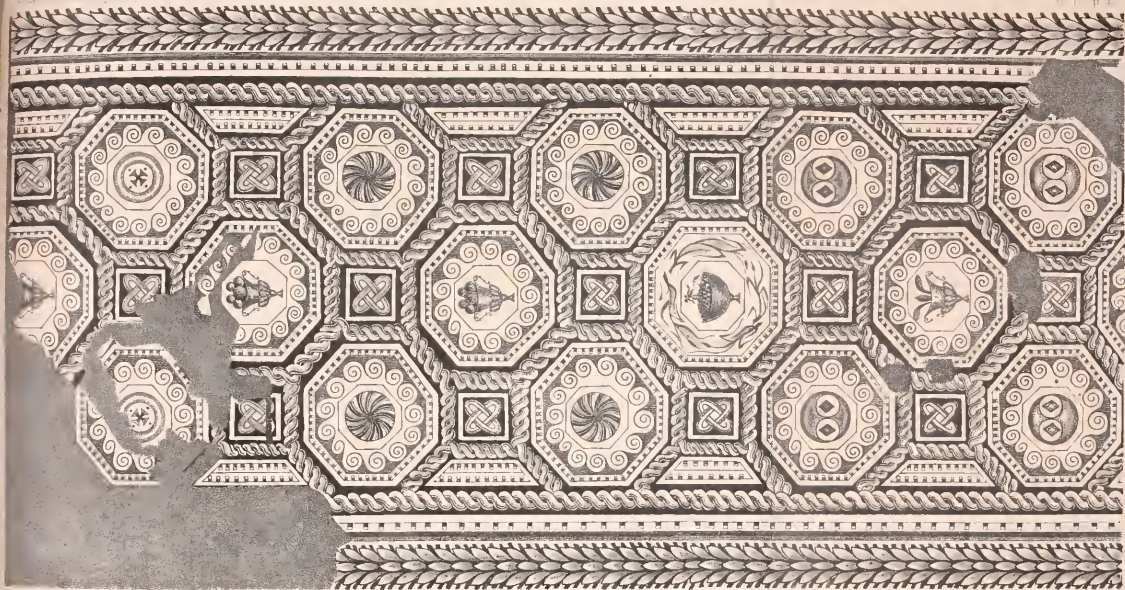












Mosaïque trouvée à El Kantara



Carte des environs de Tacape





And. Deshayes

Inj. Eudes

STÈLE TROUVÉE A NAIX (MEUSE).



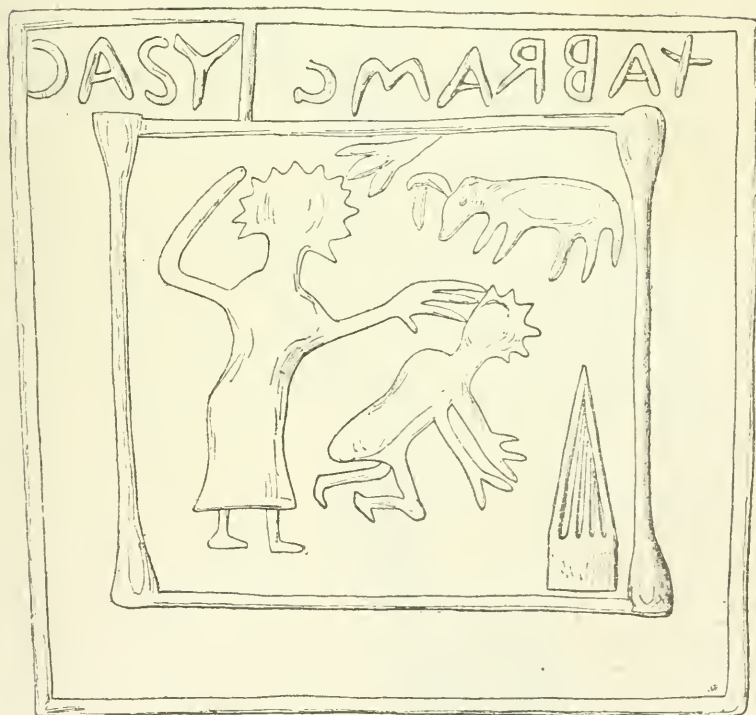


TRAJANUS DE AUREO ANNO XIII SECLE

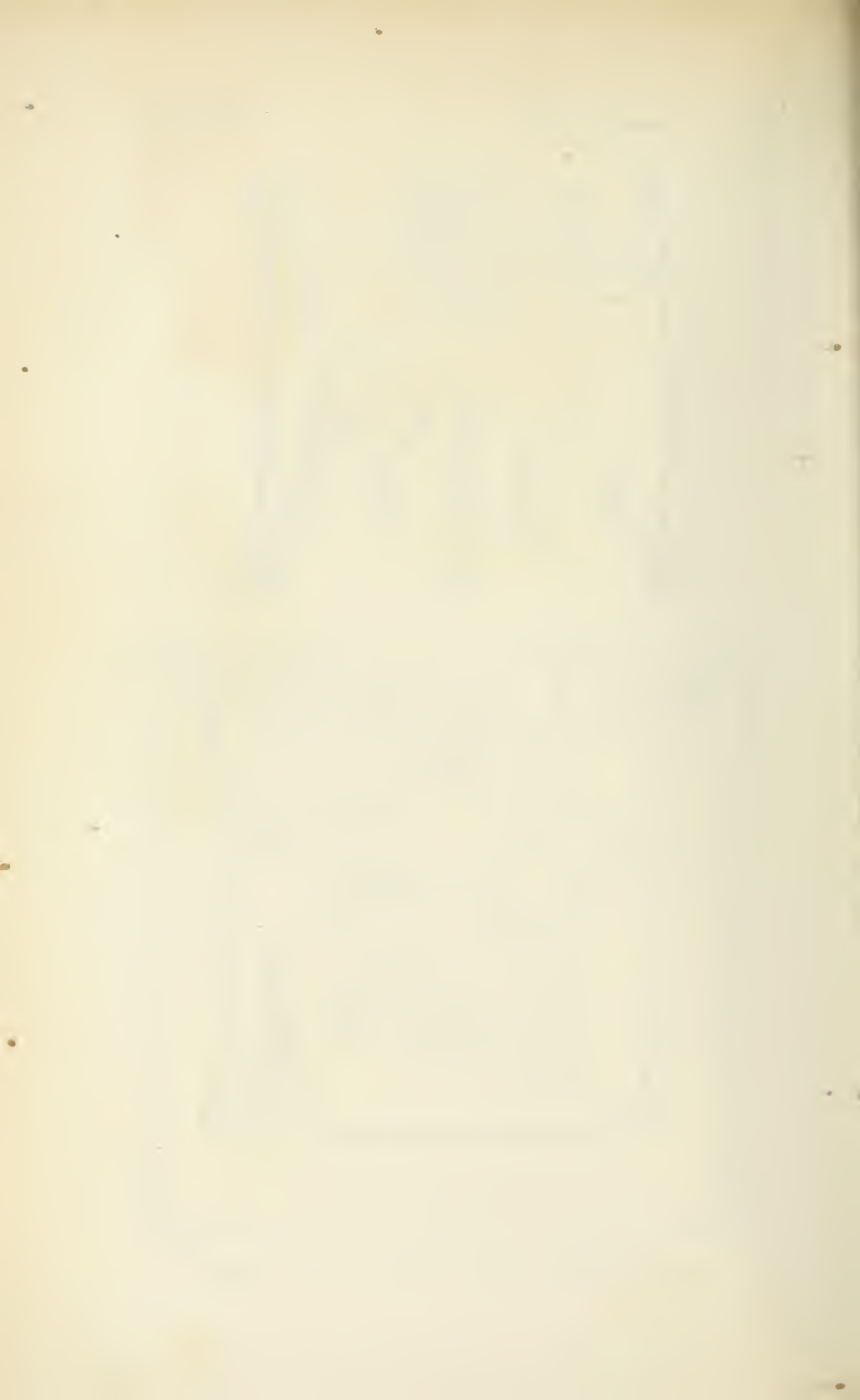
approuvé par le

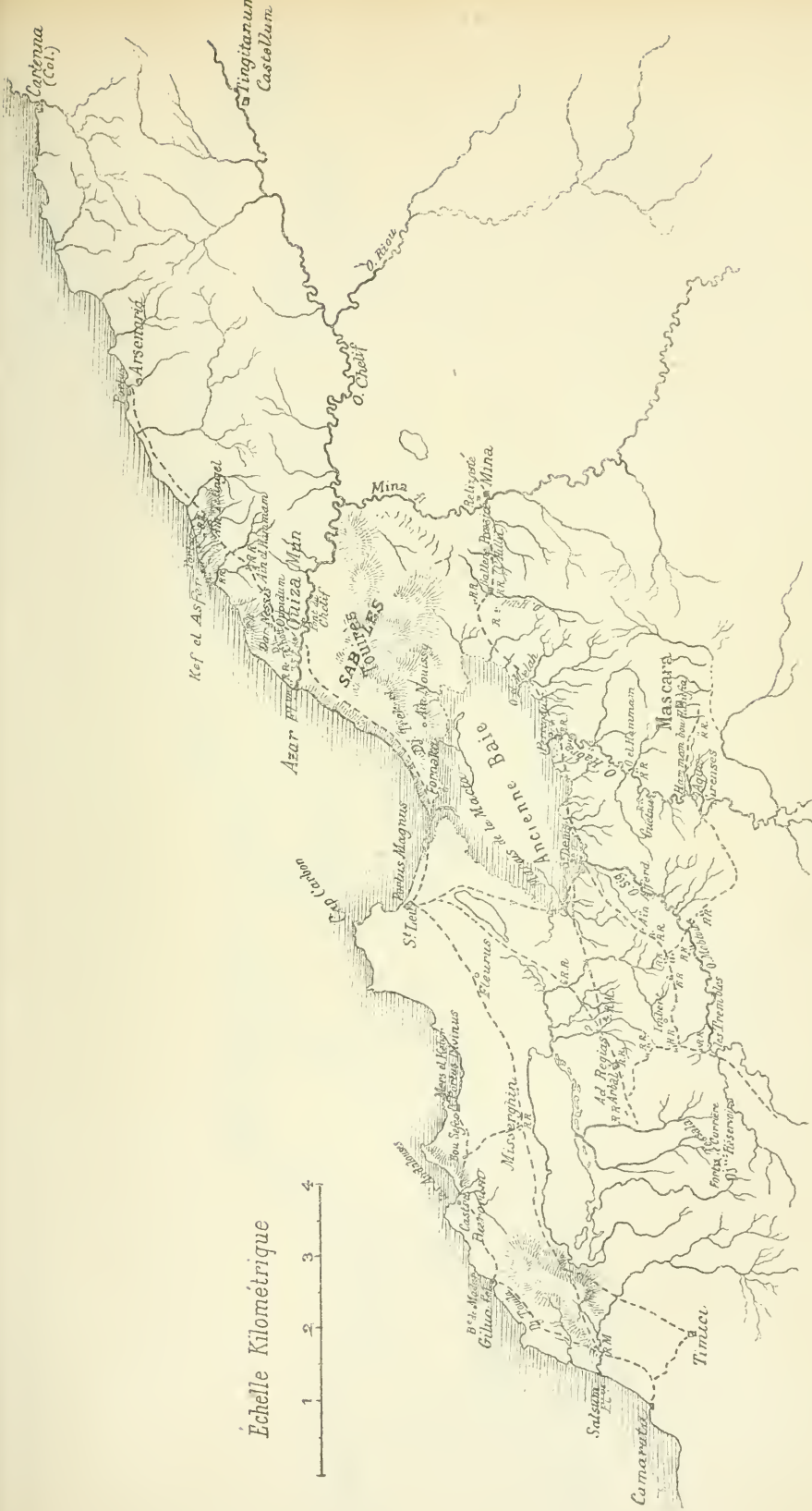




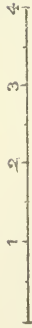


BRIQUES ÉTAMPÉES PROVENANT DE KASRIN.

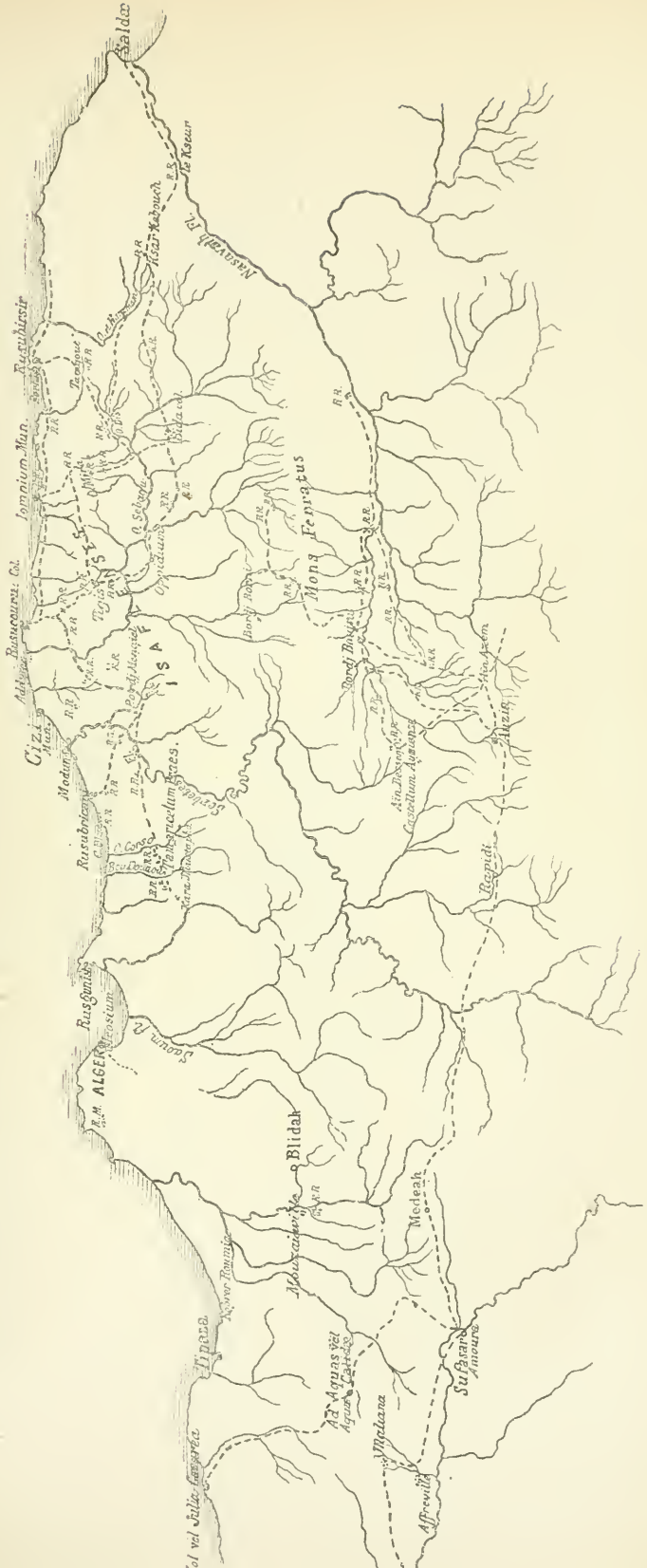




Echelle Kilométrique







RUINES ROMAINES DE LA PROVINCE D'ALGERIE







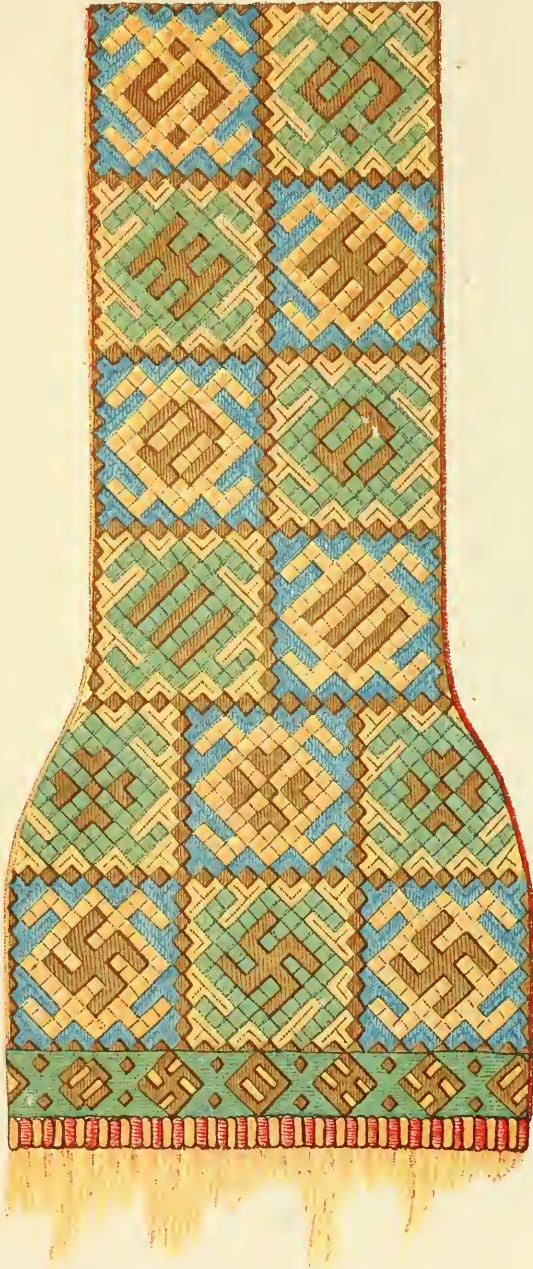
MITRE ET CEINTURE CO  
DE LA CATHI





VÉES DANS LE TRESOR  
LE DE SENS.





ÉTOLE CONSERVÉE DANS LE TRÉSOR  
DE LA CATHÉDRALE DE SENS.

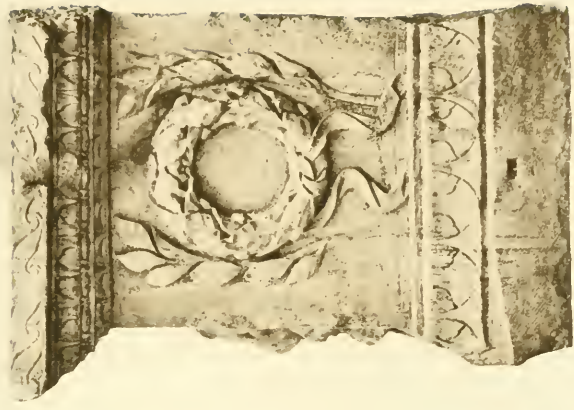




BRACELET DE SAINT EDMÉ

BRODERIE CONSERVÉE DANS LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE SÈNS.





AUTEL ANCIEN DE CROIXE A FORTOPE







Autel de la ville

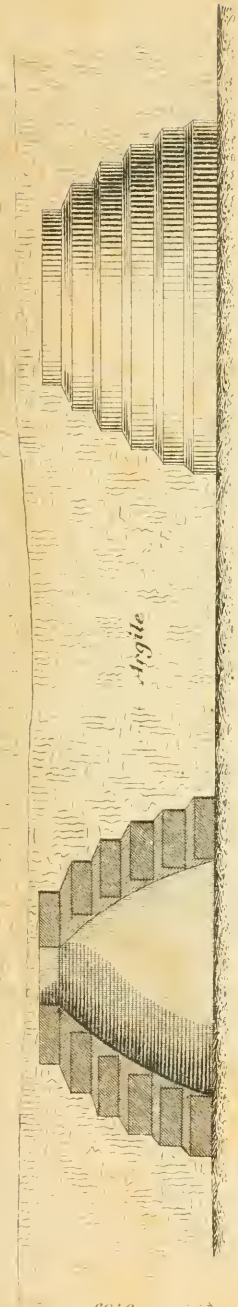


Autel de la ville

AUTEL ANTIQUE TROUVE A BOUEGE



Bordilat de 0,95 d'épaisseur

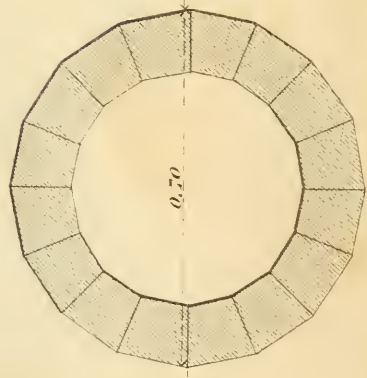


Argile

Mur en argile

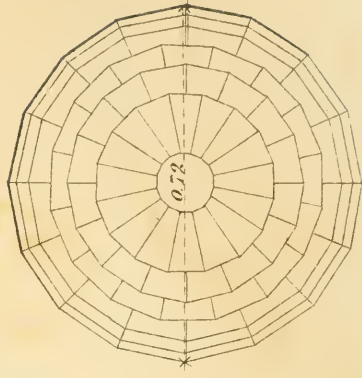
Coupe.

Élévation.



0,70

Plans.



0,72

0,65

DÉCOUVERTE DE CLÉON (Seine-Inférieure).





### RUINES ROMAINES

relevées aux environs de Cirve et de Calama pendant la campagne de 1894.

NOTA. — Les tracés probables indiqués ci-dessus sont ceux sur lesquels existent des remblais ou des débris évidemment exécutés de main d'homme à une époque reculée.













GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3101

